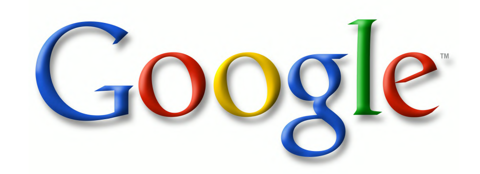
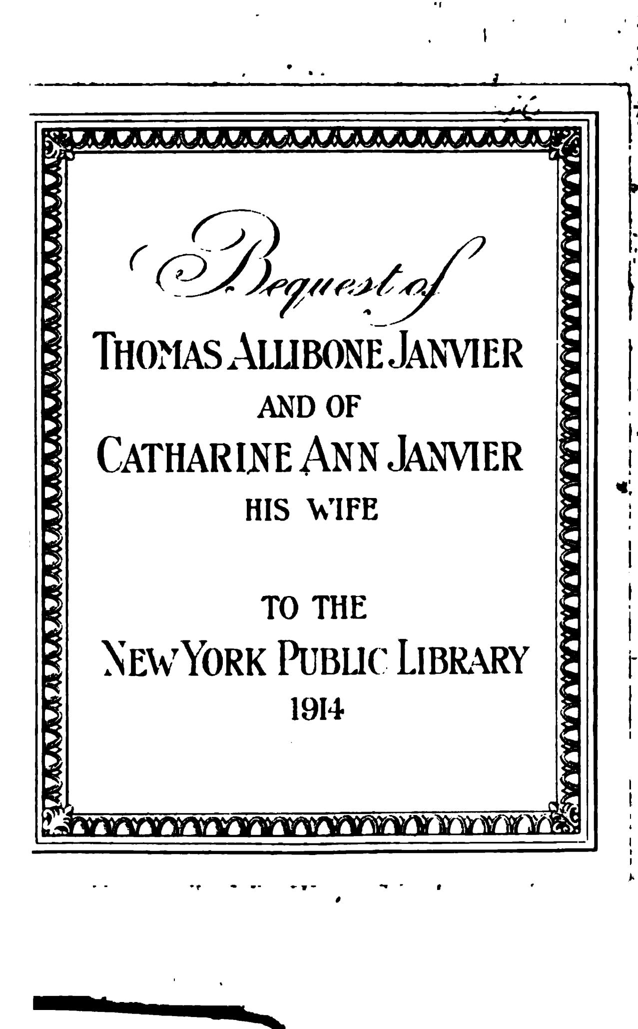

Google





HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE NIMES

ET DES

LOCALITÉS VOISINES

QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT

DU GARD.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE NIMES

ET DES

LOCALITÉS VOISINES

QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT

DU GARD.

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE NIMES
ET DES
LOCALITÉS VOISINES
QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT
DU GARD.

PAR MICHEL NICOLAS.

TOME Ier.

NIMES
CHEZ BALLIVET ET FABRE, IMPRIMEURS
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 11.

1854.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE NIMES

ET DES LOCALITÉS VOISINES

QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT DU GARD.

INTRODUCTION.

Il est en France peu de contrées qui puissent se glorifier d'avoir vu cultiver les lettres, les sciences et les arts pendant un laps de temps aussi long et par un si grand nombre de leurs habitants, que les diverses localités qui composent aujourd'hui le département du Gard. Comme Marseille, Narbonne et Bordeaux, Nimes a eu, sous la domination romaine, des écoles assez florissantes pour former quelques-uns des hommes qui ont joué un rôle important à cette époque. Au moyen-âge, elle a produit des troubadours, des théologiens, des juristes, des médecins, dont les noms sont passés à la postérité.

Au moment de la renaissance des lettres, elle a pris une part active au mouvement général, et elle a contribué à la restauration des littératures grecque et latine. Depuis cette époque elle a donné à la France des écrivains distingués, tandis que dans sont sein des talents plus modestes entretenaient parmi ses enfants le goût des arts, des lettres et des sciences.

C'est à rappeler ce qu'ont écrit ces hommes et à raconter comment ils ont vécu, que cet ouvrage est destiné. Nous suivrons l'ordre chronologique : il est le seul naturel et le plus convenable ; il a, d'ailleurs, été adopté par les Bénédictins, dans leur *Histoire littéraire de la France*, qui restera longtemps le modèle de ce genre d'histoire. Nous ne comprenons dans notre cadre que les écrivains nés dans quelqu'une des localités qui forment aujourd'hui le département du Gard, laissant de côté, comme ne lui appartenant pas, tous les hommes, plus ou moins célèbres, qui ont pu habiter notre pays. Nous n'avons fait que deux exceptions à cette règle ; mais ces exceptions nous étaient commandées par la nature même des choses : l'une est en faveur d'Antoine Teissier, qui naquit à Montpellier, mais dont le père et la mère étaient de Nimes, et qui, d'ail-

leurs, fut amené dès sa plus tendre enfance dans notre ville; l'autre porte sur Léon Ménard, qui naquit à Tarascon, mais que son grand ouvrage historique sur Nimes rattache nécessairement à cette cité et dont, d'ailleurs, la famille tout entière appartient à notre pays. Enfin, nous devons ajouter que nos recherches s'arrêtent devant les hommes encore vivants ; nous ne voulons avoir à faire qu'avec les écrivains pour lesquels la postérité a déjà commencé.

Ainsi restreint, notre cadre est encore considérable, nous aurons à parler presque de trois cents auteurs. Un grand nombre d'entre eux, il est vrai, n'ont eu qu'une réputation de clocher ; leur renommée littéraire n'a guère franchi les limites du lieu qui les vit naître, ou, tout au plus, celle de leur province, et leurs œuvres leur ont rarement survécu. Aussi notre dessein était d'abord de ne pas troubler le silence de l'oubli dans lequel ils sont ensevelis, et de nous attacher seulement à rappeler ce qu'ont écrit et comment ont vécu ceux de nos concitoyens qui ont quelque droit au souvenir de la postérité. Mais, dans l'exécution, nous avons trouvé des difficultés insurmontables. Et, en effet, à quelle limite s'arrêter ? Entre un écrivain connu et un qui



l'est moins, et entre celui-ci et un autre qui l'est un peu moins encore, il n'y a que des nuances presque imperceptibles, et rien d'assez tranché pour former une ligne de démarcation. D'un autre côté, dans tout mouvement, l'effort le plus faible a son importance relative, et il est tel mince écrivain, méritant peu l'attention par lui-même, qui a pu, par ses conseils et par son exemple, soutenir ou faire naître le goût de la culture intellectuelle et exercer ainsi une heureuse influence sur ceux qui l'ont surpassé. Ici, comme partout, tout se tient et s'enchaîne, et ce serait à la fois une erreur et une injustice que de dédaigner celui qui n'a laissé dans l'histoire qu'une faible trace de son passage. Le plus simple est donc de tenir compte des travaux de tous ceux qui se sont appliqués à la culture des lettres, des sciences ou des arts, et c'est ce que nous ferons, en ayant soin, toutefois, de mesurer la place que nous donnerons à chacun d'eux à l'importance du rôle qu'il a joué dans l'histoire littéraire.

Avant de commencer l'examen détaillé de la vie et des écrits de ceux de nos concitoyens qui se sont distingués par leurs connaissances, il nous faut jeter un coup-d'œil sur les efforts qui

ont été faits, à différentes époques, dans notre pays, pour favoriser les études, sur les écoles publiques et sur les divers établissements qui ont été créés dans ce but. Nous ne pouvons ici remonter au-delà du moment où, par leurs rapports avec les Romains, les Volces Arécomiques furent initiés à la culture intellectuelle. On n'a sur les Druides, sur leur science et leurs écoles, que de fragiles hypothèses, reposant sur des passages rares et difficiles des écrivains de l'antiquité. Mais, à partir de l'époque que Nimes devint colonie romaine, nous avons des données peu nombreuses sans doute, mais positives et capables de nous mettre en état d'apprécier les efforts que firent ses habitants pour se mettre au niveau de la civilisation romaine.

Nimes fut soumise aux Romains l'an 121 avant Jésus-Christ; depuis ce moment elle resta attachée à la fortune de Rome. Vingt-sept ans avant l'ère chrétienne, elle devint colonie romaine. Le siècle qui s'écoula de la première de ces époques à la seconde vit, sans doute, se produire de grands changements dans les mœurs et les idées des Volces Arécomiques; mais, à partir du moment que les anciens habitants du pays se trouvèrent forcément mêlés aux légion-

naires qui vinrent prendre possession d'une partie des terres, l'influence romaine dut devenir dominante. Les légionnaires d'Auguste étaient probablement des hommes grossiers; mais ils l'étaient moins que le peuple au milieu duquel ils s'établirent, et, d'ailleurs, ils avaient vu en Italie que les connaissances et les talents menaient aux honneurs, et ils durent désirer d'ouvrir cette route à leurs enfants.

Ce fut vraisemblablement alors que furent fondées à Nimes des écoles qui rivalisèrent bientôt avec celles de Marseille et de Narbonne. Nous manquons de documents suffisants pour pouvoir en suivre l'histoire; mais nous pouvons, du moins, par les élèves qu'elles produisirent, nous faire une idée de leur importance et de leur mérite. C'est de ces écoles que sortirent C. Domitius Afer, après Cicéron le plus grand orateur qu'ait entendu Rome; Agathon, qui devint secrétaire de l'un des Césars; Statius, qui, de décemvir de Nimes, s'éleva au grade de tribun militaire à Rome; Titus Aurelius Fulvius, consul sous Othon et aïeul maternel de l'empereur Titus Antonius, et une foule d'autres, que les talents qu'ils avaient reçus de la nature et les connaissances qu'ils avaient acquises, portèrent

à des emplois importants et à de hautes positions (1).

Mais bientôt de mauvais jours se levèrent pour Nîmes, comme d'ailleurs pour tout l'empire romain. Crocus, roi des Allemands, dévasta la ville; les Visigoths vinrent ensuite et y marquèrent leur passage par des ruines; les Francs y portèrent après le fer et le feu; enfin les Sarrazins s'en emparèrent et n'en furent chassés que par les armes des Francs, peuple encore plus barbare qu'eux. Ce ne furent pas, toutefois, les derniers désastres qui fondirent sur notre ville; en 850, les Normands firent une incursion dans ses environs et commirent des excès sans nombre, et en 925 tout son territoire fut saccagé par des bandes indisciplinées. Cependant le régime municipal, reste de l'ancienne civilisation romaine, et le mouvement des croisades, avaient fait revivre dans la France méridionale l'amour des arts et de la liberté, quand les guerres contre les Albigeois vinrent de nouveau, à la fin du douzième siècle, apporter la désolation dans nos contrées.

Toute culture intellectuelle n'avait pas entière-

(1) Strabon, *Géograp.*, lib. IV.

ment disparu sous ces ruines ; nous en avons la preuve dans les chants des troubadours qui fleurirent dans le siècle qui précéda les croisades contre les Albigeois et dans celui qu'elles ensanglantèrent. Ces poésies n'ont pu voir le jour que dans un pays ami des jeux et des travaux de l'esprit ; elles supposent une civilisation qui a demandé, pour se former, une certaine activité intellectuelle. Avant même que la poésie jetât un brillant éclat au milieu des populations de la France méridionale, il s'y opérait un mouvement littéraire remarquable, mais assez généralement inconnu, parce qu'il n'a agi que très-indirectement sur l'ensemble des connaissances du moyen-âge : nous voulons parler des études et des travaux de philosophie que les Juifs entreprirent avec un si grand succès à cette époque, dans le sein des écoles qu'ils avaient fondées à Narbonne, à Lunel, à St-Gilles et dans quelques autres villes du Midi. Un juif d'Espagne, Benjamin de Tudèle, qui fit un voyage, de 1160 à 1173, pour visiter ses coreligionnaires, nous a transmis quelques détails intéressants sur ces établissements et sur les savants qui les dirigeaient. Nous les compléterons par ce que nous apprennent quelques-uns des écrits de ces célèbres rab-

bins ; mais dans cette introduction, où nous n'avons qu'à jeter un coup-d'œil général sur le mouvement intellectuel et surtout sur les écoles et les établissements qui l'ont favorisé, nous nous bornerons à une vue d'ensemble ; ce que nous avons à raconter des différents hommes qui ont pris part à ce mouvement, trouvera naturellement sa place dans le corps de notre histoire.

Benjamin de Tudèle raconte qu'après avoir admiré à Montpellier la science et les richesses d'un grand nombre d'Israélites, il visita à Lunel la célèbre université qui était annexée à la synagogue de cette ville. A sa tête était l'illustre rabbin Messulam ; cinq de ses disciples et quelques autres rabbins versés dans les sciences théologiques et dans la médecine, secondaient ses efforts. Cette université jouissait chez les juifs d'une réputation méritée. On prétend que Salomon Jarchi, que quelques auteurs regardent même comme natif de Lunel, y avait enseigné au XIe siècle. Mais ce qui doit lui assurer une place dans l'histoire, c'est la part qu'elle prit aux discussions qui s'élevèrent dans la seconde moitié du XIIe siècle, à l'occasion des ouvrages de Maimonide ; elle défendit les traditions talmudiques, que le célèbre philosophe de Cordoue

semblait disposé à sacrifier à la philosophie d'Aristote. Les rabbins espagnols et ceux de Narbonne, David Kimchi, à la tête de ces derniers, prirent parti pour Maïmonide ; ceux de Lunel, de Vauvert, de St-Gilles et de la Provence se déclarèrent, au contraire, contre le novateur. La querelle éclata presque aussitôt que Benjamin de Tudèle eut parcouru ces diverses localités, et la plupart des hommes qu'il nomme, entr'autres, Messulam, de Lunel, et Abraham fils de David, de Vauvert, furent précisément ceux qui engagèrent et conduisirent l'attaque. Un grand nombre d'élèves accouraient à Lunel, où ils recevaient non-seulement un savant enseignement, mais encore la nourriture et le vêtement.

A deux lieues de Lunel, dans un grand village appelé Posquières (Vauvert) (1), Benjamin de Tudèle trouva quarante familles juives, au milieu desquelles se distinguait, par ses connaissan-

(1) Posquières n'est pas Beaucaire, comme traduit Constantin Lempereur. (*Itin. D. Benjamini cum versione et notis Constantini Lempereur*. Lugd. Bat., 1633, page 7), mais la localité connue aujourd'hui sous le nom de Vauvert, qui s'appela Posquières pendant presque tout le moyen-âge. (Rivoire, *Statistique du Gard*, tom. II, à l'article *Vauvert*).

ces, par ses richesses et par ses vertus, un rabbin dont le nom était vénéré de ses coreligionnaires : c'était Abraham fils de David. Ce savant généreux, dont nous parlerons plus loin avec quelques détails, dispensait à la fois à ses nombreux élèves la nourriture du corps et celle de l'âme. Autour de lui se pressaient quelques juifs instruits, dont Benjamin de Tudèle nous a conservé les noms. Ce fut dans ce petit centre d'activité intellectuelle que Maimonide rencontra l'opposition la plus vive et la plus habilement soutenue.

Quelques lieues plus loin, sur les bords du Rhône, à St-Gilles, une autre synagogue comptait cent familles juives. Une école, dirigée par des maîtres renommés, s'élevait à ses côtés, et l'enseignement qui s'y donnait avait, comme à Lunel et à Vauvert, un caractère décidément conservateur et se gardait avec soin de tout mélange avec la philosophie d'Aristote, si bien reçue par les rabbins d'Espagne. Enfin, à Arles, deux cents juifs formaient une autre synagogue, dans laquelle se distinguaient aussi des hommes versés dans la théologie et dans la médecine.

Tels sont les faits que nous rapporte Benjamin de Tudèle sur les écoles juives de notre pays (1).

(1) *Itinerarium Benjamini Tudelensis ex hebraïco latinè*

Ils nous prouvent qu'au sein de cette nation repoussée des chrétiens, il y avait à cette époque un très-grand mouvement intellectuel, et que les juifs qui habitaient nos contrées y jouèrent un rôle considérable.

Quelle action peuvent avoir eue ces écoles sur la population de nos pays? Il est fort difficile de le déterminer, quand on considère la séparation profonde que les croyances religieuses traçaient à cette époque entre les juifs et les chrétiens. Mais, d'un autre côté, on sait qu'au XII[e] siècle et presque pendant tout le moyen-âge, les juifs lettrés furent ce que nous pourrions appeler les courtiers littéraires du monde savant, transmettant aux docteurs chrétiens, qui étaient en général étrangers à la langue grecque, les ouvrages des philosophes et des médecins de l'antiquité, traduits et commentés par les Arabes. Dans tous les cas, l'école de Montpellier profita plus d'une fois non-seulement de l'expérience

factum Aria Montano interprete. Antverpiæ, 1575, pag. 16 et 17. L'édition des Elzevirs, Lugd. Bat., 1633, renferme, avec l'introduction de Constantin Lempereur et des notes, le texte hébreu, que n'a pas celle d'Anvers. Le passage relatif à Lunel, Vauvert et St-Gilles, est dans l'édition de 1633, aux pages 4—8.

des rabbins versés dans la connaissance de la médecine, mais encore de leurs talents à faire passer en latin soit les ouvrages originaux des Arabes, soit des traductions que ceux-ci avaient faites dans leur langue des écrits des anciens Grecs. Quoi qu'il en soit, que ces écoles aient eu ou non quelque influence sur la culture intellectuelle de nos aïeux, il nous suffit qu'elles aient fleuri dans notre pays pour que nous ayons dû en faire mention.

Autant qu'il est possible d'en juger par le petit nombre de documents qui nous restent sur ce qui se rapporte à l'instruction publique et à la culture des lettres dans la ville de Nimes pendant le moyen-âge, nous avons quelques droits de croire que déjà, à cette époque, on attachait une grande importance à cet objet. Ménard cite un inventaire que Bertrand du Pont fit dresser, en janvier 1218, de tous les meubles de la sacristie de la cathédrale (1). On voit qu'il y avait une collection de livres, assez nombreuse pour un temps où ils étaient rares et chers. Il paraît même que les chanoines s'occupaient à transcrire d'anciens manuscrits ; il est, en effet, question

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. I, pag. 282. *Preuves*, *pag.* 65.

l'acquisition des connaissances qui pouvaient les faire avancer dans les honneurs ecclésiastiques et dans les dignités judiciaires.

Une charte, contenant l'accord que firent, le 8 septembre 1359, devant les consuls, deux professeurs de la ville, l'un de grammaire et l'autre de philosophie, nous apprend qu'il existait à cette époque, dans nos murs, une école bien organisée, puisqu'on y enseignait les lettres et la philosophie. Nous manquons de détails sur cet établissement; nous ne connaissons même de ces deux professeurs que leurs noms : le maître de logique s'appelait Jacques, et celui de grammaire Fortius (1).

Nous avons, dans la manière dont furent reçus à Nimes Jean d'Amélia et Gaubert, une marque de l'estime que l'on professait pour la science et pour les hommes qui la possédaient. Nous citerons un autre fait du même genre. Le 12 décembre 1403, un Augustin, maître en théologie, étant venu s'établir à Nimes, les consuls, pour rendre hommage à ses talents, lui firent présent, au nom de la ville, d'une pièce de vin et de deux flambeaux (2).

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. II, pag. 215. *Preuves*, pag. 237.

(2) *Ibid.*, tom. III, pag. 120 et 121.

un docteur, appelé Gaubert, fut nommé professeur de droit canon, et reçut à son arrivée les mêmes honneurs qu'on avait rendus à son collègue Jean d'Amélia (1). L'année suivante il y eut un si grand concours d'étudiants, qu'il fallut augmenter le nombre des professeurs. Cet établissement n'eut pas cependant une longue existence; par suite de quelques circonstances sur lesquelles l'histoire a gardé le silence, il fut presque aussitôt éteint que formé (2).

Pour réparer cette perte, Jean de Blauzac, évêque de Nimes, conçut le projet de fonder à Toulouse un collége qui, sous le nom de Collége de Nimes, devait donner à dix écoliers de notre ville les moyens d'étudier le droit canon et civil. Ce pieux prélat voulait assigner à la sénéchaussée de Toulouse une rente de cinq cents livres tournois pour l'entretien de cet établissement. Son généreux dessein ne fut pas, il est vrai, exécuté (3); mais il est une preuve que l'amour de la science était à cette époque répandu dans notre cité, et que même des jeunes gens de familles peu fortunées couraient après

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, t. II, p. 309-311 et 313.
(2) *Ibid.*, tom. II, pag. 318.
(3) Baluzii notæ ad vit. Pap. avenionsium., t. IV, p. 955.

par elle qu'ils furent nécessairement conduits à celle des littératures anciennes. Au commencement du XVIe siècle, il y avait à Nimes des savants, capables d'expliquer nos monuments antiques, et des artistes assez habiles pour en reproduire les harmonieux contours. Quand, en 1533, François Ier visita les antiquités de cette ville, il fut aussi surpris que charmé des explications qu'on lui en donna, et le plan en relief des Arènes, qu'on lui offrit et qui représentait, en argent, tous les détails de cet immense édifice, dut lui montrer que ce n'était pas seulement en Italie que les orfèvres étaient des artistes distingués.

Dès le commencement du XVIe siècle, le conseil de la ville, poussé par le vœu public, conçut le projet d'établir un collége, c'est-à-dire une école où l'on enseignât les littératures classiques, objets de l'admiration de tous les hommes éclairés de cette époque. Les écoles ordinaires de Nimes avaient atteint un haut degré de prospérité sous la direction d'Imbert Pacolet, savant qui ne nous est connu que par les éloges que de son temps on donnait à ses connaissances. Mais, au moment où renaissait l'étude de l'antiquité classique, cet enseignement élémentaire ne suffisait plus; on sentait le besoin d'une instruction

plus solide en même temps que plus étendue, et on désirait de voir s'élever dans la ville un collége semblable à celui qui venait d'être créé à Paris sous le nom de Collége Royal. Dans ce but, on députa, en 1535, Ant. Arlier auprès de Montmorency, gouverneur de la province, et l'année suivante Guill. de Malmont auprès de la reine de Navarre, pour leur faire connaître les vœux de la ville et pour obtenir leur intercession dans cette importante affaire (1). Trois ans plus tard, Tanneguy le Vallais, contrôleur des domaines, qui allait à Paris pour ses propres affaires, et Jean Combes, grenetier du grenier à sel et second consul de Nimes, furent chargés d'exposer au roi les desseins et les désirs du conseil et de lui présenter les mémoires nécessaires pour les appuyer (2). Le succès ne se fit pas attendre. François Ier avait été frappé, à son passage dans notre cité, des connaissances de ceux qui lui avaient expliqué nos monuments antiques. Aussi il accueillit cette demande avec d'autant plus de bienveillance, qu'il savait que Nimes comptait parmi ses citoyens un grand nombre d'hommes instruits, capables, par leur

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 137.
(2) *Ibid.*, tom. IV, pag. 148.

exemple et par leur science, de contribuer à la prospérité de l'établissement projeté. Il créa donc dans notre ville, sur le modèle du Collége de France, une *Ecole et Université en toutes facultés de grammaire et des arts*; il lui donna le nom de Collége des Arts et lui accorda les mêmes priviléges qu'aux universités de Paris, de Poitiers, de Toulouse, etc. Marguerite de Navarre et Montmorency avaient vivement appuyé les vœux des consuls et du conseil de la ville de Nimes.

Jean Combes qui, aidé des bons offices d'Ant. Paradès, seigneur de Gajan, retenu à cette époque à la cour par ses propres affaires, avait fait hâter l'expédition des lettres-patentes, avait jeté les yeux, pour remplir la place de recteur du Collége des Arts, sur un de ses compatriotes qui occupait alors une position honorable dans l'université de Paris. Cet érudit était Claude Baduel. Les ouvertures que Jean Combes lui fit à ce sujet furent bien accueillies, et le second consul le proposa au choix du conseil de la ville, qui, fier de voir un compatriote déjà célèbre à la tête du nouvel établissement, le nomma, d'une voix unanime à ce poste important. Baduel de son côté, heureux de pouvoir travailler à la

restauration des lettres dans le sein de sa ville natale, quitta sans regret sa chaire du Collége de France pour la place, bien moins lucrative, de recteur du Collége des Arts. Mais si cette nouvelle charge était moins richement rétribuée, elle était grandement honorée : le recteur avait la première place après les consuls dans toutes les cérémonies religieuses et civiles. Baduel fut installé dans ses fonctions le 12 juillet 1540.

L'hôpital Saint-Marc, qui était adossé aux remparts de la ville, entre la porte de la Couronne et le Château du Roi, fut affecté au Collége des Arts. Les écoliers arrivèrent bientôt en foule, attirés par la réputation de Baduel et par celle d'un autre professeur que les consuls, sur la proposition du recteur, s'empressèrent de lui adjoindre. Ce nouveau professeur, qui partagea avec Baduel la direction de l'école, était Guillaume Bigot, au jugement de J.-C. Scaliger, le premier philosophe de cette époque. Budée avait voulu le retenir à Paris ; mais le père Duchastel, grand-aumônier, et, en cette qualité, directeur du Collége de France, aimant mieux le voir à Nimes qu'à Paris, le desservit auprès du roi et prit ses mesures pour lui faire accepter une chaire

au Collége des Arts (1). L'enseignement littéraire de Baduel se trouva ainsi complété par l'enseignement philosophique de Guillaume Bigot.

Cependant, il s'éleva bientôt des difficultés entre celui-ci et le conseil de la ville. Guillaume Bigot était d'un caractère inquiet; dans ses longues courses à travers l'Allemagne, il avait semé le trouble et la discorde partout où il s'était arrêté. Il apporta à Nimes le même esprit remuant, et bientôt, soit à cause de l'ardeur avec laquelle il professait les opinions nouvelles qu'il avait apportées d'Allemagne, soit à cause de ses intrigues pour s'attribuer sans cesse de nouveaux priviléges, il souleva une vive opposition. Le conseil de la ville, qui lui avait assuré sa place de professeur pour quinze ans, voulut rompre son engagement. Bigot lui intenta un procès, qu'il perdit devant la Cour du sénéchal, mais qu'il gagna devant le Parlement de Toulouse. Il se disposait à revenir prendre possession de sa chaire, quand les infortunes qui

(1) *Voy.* le *Dictionn. critiq.* de Bayle, à l'article BIGOT, et surtout l'intéressante notice que M. Barth. Hauréau a consacrée à ce personnage dans son *Histoire littéraire du Maine*. On peut aussi consulter la *Bibliothèque française*, de l'abbé Goujet, tom. XIII, pag. 63–74.

l'assaillirent dans cette dernière ville le forcèrent à renoncer pour toujours à reparaître dans Nimes.

Claude Baduel conserva plus longtemps ses fonctions, quoiqu'il fût aussi partisan des nouvelles idées religieuses ; cependant, il finit par résigner son emploi et il se retira à Genève pour y professer en paix ses croyances. Pendant qu'il était encore recteur du Collége des Arts, plusieurs hommes, jouissant à cette époque d'une grande célébrité, y enseignèrent successivement la philosophie et les lettres. Il faut faire une mention spéciale de Ferrand de Bez, qui fut plus tard principal du collége du Plessis et ensuite recteur de l'université de Paris. Cet homme, qui cultivait la poésie française, composa, en l'honneur de la ville où il enseignait, un ouvrage en vers français qu'il fit imprimer à Avignon, en 1553, sous le titre de : *l'Esjouissance de Nimes*. La même année il publia à Nimes un autre poème français, intitulé : l'*Institution puérile* (1).

Quand Baduel se démit de ses fonctions de

(1) Lacroix du Maine, *Bibliothèque française*. — L'abbé Goujet, *Bibliothèque française*, tom. XIII, pag. 149-157.



recteur, on nomma pour lui succéder Guillaume Tuffan. Il est curieux de connaître les conditions qu'on lui imposa ; elles nous apprendront l'organisation du Collége des Arts à cette époque. Tuffan était tenu d'avoir un professeur de philosophie, un de mathématiques, un de grec et quatre régents pour l'enseignement du latin et pour l'instruction élémentaire. Ces sept professeurs devaient habiter dans le collége et être les commensaux du principal. Pour subvenir aux dépenses de l'établissement, Tuffan recevait de la ville douze cents livres, dont la moitié pour ses appointements et l'autre moitié pour le traitement des autres professeurs et pour les réparations nécessaires à l'entretien des bâtiments. Les rétributions des élèves restaient aussi entre ses mains ; mais elles étaient destinées, partie à l'acquisition de gros meubles, et partie à l'achat des provisions (1).

Telle était la situation du Collége des Arts, quand le conseil de la ville et le consistoire, qui avait alors la haute main, la plus grande partie des habitants ayant embrassé la réforme, conçurent le projet d'adjoindre aux autres pro-

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. IV, pag. 227.

fesseurs un professeur de théologie. Les nombreux protestants du Bas-Languedoc étaient obligés de faire venir de Genève les pasteurs de leurs églises, et il arrivait assez souvent que plusieurs manquaient de conducteurs spirituels. On pensa qu'en donnant au Collége des Arts une chaire de théologie, il se formerait dans cet établissement des jeunes gens capables de devenir pasteurs. On ne voulut cependant pas donner suite à ce projet sans consulter Tuffan. Le mémoire que celui-ci composa sur ce sujet nous a été conservé (1) : voici, en résumé, son contenu. Tuffan fait remarquer d'abord que créer une chaire de théologie dans le Collége des Arts, ce serait faire entrer dans son enseignement une partie hétérogène qui troublerait les études littéraires, sans prendre elle-même le développement qui lui convient. Il appuie cette considération sur ce qui se passe dans les universités qui ont plusieurs facultés et où on n'en voit jamais fleurir qu'une : la médecine à Montpellier, la jurisprudence à Toulouse. Il ajoute qu'un théologien savant ne voudrait pas accepter une po-

1 Ce mémoire se trouve dans les *Preuves* du tom. IV, pag. 298 et suiv. de l'*Hist. de Nîmes*, de Ménard.

sition aussi peu digne de ses talents que celle d'un collége, et il conclut en proposant de faire donner, par un pasteur de la ville et dans un des temples affectés au culte public, une leçon de théologie à ceux des élèves qui, dans un examen, auraient fait preuve de capacité.

La proposition de Tuffan ne fut pas adoptée ; mais elle fit concevoir l'idée de créer à Nimes, à côté et au-dessus du Collége des Arts, une faculté de théologie. Le projet en fut communiqué, le 14 mai 1561, à un synode provincial, réuni à Nimes et composé des députés des églises protestantes de cette ville, d'Aiguesmortes, d'Alais, de Calvisson, de Saint-Géniès, de Marsillargues et de Sommières. Reçu avec une approbation unanime, il fut bientôt mis à exécution, et l'école fut placée sous la direction de Mauget, qui fut chargé en même temps d'y donner des leçons de théologie. A la fin de cette année, le célèbre Pierre Viret, que son état valétudinaire avait conduit dans le midi de la France. vint prêter son concours à Mauget et renforça de sa science et de son éloquence les études théologiques.

La faculté de théologie et le Collége des Arts formèrent alors l'académie de Nimes. Voici

quelle fut son organisation primitive: Un double conseil académique était chargé de veiller sur les études et sur la discipline. L'un de ces conseils portait le nom de conseil académique ordinaire et se composait des pasteurs de l'église, des professeurs de la faculté de théologie, de ceux des professeurs du Collége des Arts qui enseignaient la philosophie, l'éloquence et les mathématiques (1), du principal du collége et du recteur. Il se réunissait une fois par semaine et avait sous sa direction tous les professeurs et les régents de l'académie. L'autre, designé par le nom de conseil académique extraordinaire, était composé des pasteurs, des professeurs publics et de quelques personnes influentes, choisies par le conseil de la ville. Ce conseil nommait son président, se réunissait selon les circonstances et à la réquisition du conseil ordinaire et avait pour attributions: 1° d'élire les professeurs et les régents; 2° de les déposer, de les suspendre et de les censurer quand ils y donnaient lieu, et notamment quand ils méconnaissaient les avis ou les ordres

(1) Ces professeurs portaient le titre de professeurs publics; les autres maîtres du collége étaient désignés par celui de *régents*.



du conseil ordinaire, et 3e d'administrer les subsides accordés par les synodes nationaux pour l'entretien de l'académie. Le recteur était choisi par le conseil extraordinaire, parmi les pasteurs et les professeurs, le principal du collége excepté ; il était nommé pour deux ans seulement ; mais il était rééligible.

Sous cette administration, aussi forte que sage, les études prospéraient, quand les malheurs du temps vinrent en interrompre le cours. La nuit néfaste de la Saint-Barthélemy n'eut pas de contre-coup à Nimes ; elle eut, au contraire, l'heureux résultat de rapprocher les uns des autres les catholiques et les protestants. Mais la guerre civile qui fut la suite de ce triste événement, détourna des paisibles occupations de l'esprit, relâcha les liens de la discipline et fit baisser l'enseignement littéraire et scientifique. Cependant, au milieu de ces déplorables agitations, le conseil de la ville et le consistoire firent de généreux efforts pour maintenir l'académie. En 1563, Guillaume Tuffan se démit de ses fonctions. Après s'être adressé en vain pour lui trouver un successeur à Claude Ydrian et à quelques autres savants de cette époque, on confia le rectorat à Mauget. Nous voyons, dix

ans après, le Collége des Arts sous la direction combinée de Simon Tuffan et de Ballot (1). L'année suivante, il passa sous celle de Georges Crugier. Malgré tous les soins et la vigilance de ce nouveau principal, les études ne se relevaient pas. Imbert Bertrand, licencié en droit, qui lui succéda en 1576, ne fut pas plus heureux (2). Enfin, le 3 septembre 1578, le conseil de la ville crut avoir trouvé, dans Jean de Serres, l'homme capable de rendre au Collége des Arts sa première splendeur : on le nomma principal ; cinq régents furent placés sous sa direction, et il fut chargé lui-même d'enseigner le grec et la philosophie.

Jean de Serres était un homme d'un rare mérite. Frère cadet d'Olivier de Serres, qu'on a surnommé à juste titre le Columelle français, il était né à Villeneuve-de-Berg, dans le Vivarais, vers 1540. Des ouvrages de controverse, depuis longtemps oubliés, lui avaient fait de son temps une grande réputation ; mais il se recommande mieux au souvenir de la postérité par son *Inventaire de l'Histoire de France*, et surtout par

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. v, pag. 88.
(2) Ibid., tom v, pag. 119, 144, 154.

le projet qu'il exécuta en partie d'une traduction de Platon. Malheureusement, ce savant avait une modération de caractère qui ne convenait guère à ces époques de troubles et d'agitation, et qui, le faisant passer auprès des ardents de son parti pour un esprit faible et peut-être même pour un homme peu sûr, et auprès du parti contraire pour un homme indécis et incapable de pousser jusqu'au bout, lui enlevait toute l'autorité que ses connaissances auraient pu lui faire acquérir. Quoi qu'il en soit, ses efforts n'eurent pas les résultats qu'on en espérait; mais on s'en prit moins à son zèle qu'aux malheureuses circonstances qui le rendaient impuissant. La peste désola la ville en 1579, et au commencement de 1580 de nouveaux troubles éclatèrent.

Dès que la paix conclue à Fleix, en 1581, eut rendu à Nimes quelque tranquillité, on se hâta de profiter de ces moments de calme pour réorganiser l'académie. Jean de Serres fut chargé de rédiger de nouveaux règlements. Nous en indiquerons les principales dispositions (1).

(1) Ménard rapporte ces statuts académiques dans son *Hist. de Nimes*, tom. v. *Preuves*, pag. 158 et suiv.

L'université était, comme précédemment, dirigée par un recteur choisi par le conseil de la ville, nommé pour deux ans, mais indéfiniment rééligible. Ce recteur avait le droit de nommer et de destituer les régents. Sous ses ordres immédiats était le principal du collége qui, en outre de la surveillance générale des classes, était tenu de donner lui-même des leçons; mais on lui laissait la liberté de choisir, dans l'enseignement, les matières qui lui convenaient le mieux. Les régents étaient au nombre de six, et chaque classe était divisée en décuries, c'est-à-dire que chaque dix élèves étaient surveillés et dirigés par un moniteur. La sixième classe était affectée à l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Dans la cinquième, on faisait apprendre les rudiments de la grammaire latine. Dans la quatrième, on expliquait les colloques de Cordier et les épîtres choisies de Cicéron. Le régent de troisième exerçait les élèves à écrire et à parler latin; en même temps il leur donnait les premiers principes de la langue grecque. Celui de deuxième les formait à l'élégance latine, les exerçait à la composition grecque et les initiait aux règles de la prosodie. Enfin, dans la première on étudiait la dialectique et la rhétorique,



et on traduisait les plus beaux passages des orateurs et des poètes grecs et latins.

Tous les mois il y avait des exercices académiques dans lesquels les élèves, après avoir disserté sur un sujet, le discutaient entre eux ; le but de ces discussions était d'exercer la mémoire, de former le goût et de développer le jugement. Il était absolument interdit aux écoliers de faire usage de la langue languedocienne ; le français était seul permis à ceux des classes inférieures, et le français et le latin à ceux des classes supérieures. Le régent de sixième devait même être originaire du nord de la France, *natione sit francus*, disent les statuts de l'université de Nimes, afin de pouvoir corriger les vices de langage propres aux habitants de nos contrées.

On ne pouvait tenir des écoles privées sans la permission du recteur, et encore ceux qui l'avaient obtenue devaient envoyer leurs élèves aux leçons du collége. Chaque écolier était d'ailleurs libre de professer sa religion ; mais on excluait des études académiques quiconque affectait de mépriser les rites religieux.

Au-dessus de ces six classes se trouvaient des cours publics auxquels on n'était admis qu'autant qu'on justifiait d'une connaissance suffisante des

matières enseignées dans le collége. Ces cours étaient donnés par quatre professeurs. Il y en avait un pour l'enseignement de la logique, de la morale, de la politique, de la physique et des mathématiques ; un autre était chargé de la langue grecque, dont il expliquait et commentait les meilleurs auteurs ; un troisième enseignait l'éloquence en général, en fortifiant les préceptes qu'il donnait, de l'explication des discours les plus remarquables des orateurs de la Grèce et de Rome; il était en même temps chargé d'exposer les idées les plus générales de la théologie. Enfin, un professeur de jurisprudence initiait la jeunesse aux principes du droit, en suivant dans ses leçons le code romain.

Ceux des élèves qui se destinaient au saint ministère passaient dans la faculté de théologie, qui, quand elle pouvait être organisée comme l'avaient en général arrêté les synodes nationaux, était composée de six professeurs : deux de théologie proprement dits, l'un pour l'Ecriture sainte et l'autre pour la dogmatique, ou, selon le langage de cette époque, pour les lieux communs ; deux de langue, l'un pour le grec et l'autre pour l'hébreu ; et enfin deux de philosophie (1).

(1) L'organisation des facultés de théologie éprouva par-



Telle était, à la fin du XVIe siècle, l'organisation de l'académie de Nimes. Elle ne devait pas avoir une longue durée ; mais, pendant le quart de siècle à peu près qu'elle fut en vigueur, elle contribua puissamment aux progrès des études, quoique les agitations religieuses et politiques qui troublèrent presque constamment nos contrées ne fussent pas de nature à favoriser les travaux de l'esprit.

Jean de Serres ne resta pas longtemps à la tête de l'université. Jean Moynier, qui avait fait ses études à Nimes, fut nommé recteur en 1591. A cette époque, le Collége des Arts comptait au nombre de ses régents deux hommes d'origine allemande, connus par leur savoir et appartenant à des familles qui ont joué un certain rôle dans les événements de la réformation : c'était Chrétien Pistori, dont l'aïeul avait été l'un de ceux qui présentèrent à l'empereur la confession d'Augsbourg, et dont le fils, Jean Pistori, exerça la médecine à Nimes avec succès, et

fois des modifications. L'enseignement de la philosophie fut tantôt très-limité, tantôt plus étendu, et l'enseignement de la langue grecque, considéré comme accessoire par le synode d'Alais, fut rétabli dans sa première position par celui de Charenton.

Ralmann, qui fut plus tard principal du collége de Montpellier, et dont le fils devait être bientôt un des personnages les plus importants de notre ville. En 1593, on voit, à côté de ces deux hommes remarquables, Pierre Lans, renommé par ses connaissances en philosophie. Avec de tels maîtres, le collége s'éleva rapidement à un haut degré de prospérité.

Presque au moment où la position des protestants allait être, pour ainsi dire, légalisée en France, par la publication de l'édit de Nantes, le clergé catholique, inquiet de la prépondérance des réformés à Nimes, fit quelques efforts pour la restreindre, en attendant de pouvoir la détruire. En 1596 il s'établit dans la ville quelques anciens membres de la Compagnie de Jésus, qui, à la faveur d'un changement de nom, avait trouvé moyen d'éluder l'édit porté contre elle deux ans auparavant. Leur dessein, comme leur désir, était de s'emparer de l'éducation de la jeunesse ; mais l'heure du triomphe n'avait pas encore sonné pour eux ; en attendant, ils se livrèrent à des controverses contre les protestants, espérant, à la fois, d'affermir dans la croyance catholique ceux qui auraient pu être tentés de passer dans le parti contraire, et de gagner

quelques-uns de ceux qui lui appartenaient. Le P. Cotton, qui devint plus tard le directeur spirituel d'Henri IV, et ensuite de Louis XIII, se distinguait surtout dans ces discussions. En présence de ces adversaires, qui ne manquaient ni de talent, ni de savoir-faire, les protestants sentirent le besoin de donner plus de force encore à l'instruction publique. Dans le but d'élever les études de leur université, ils cherchèrent, pou le mettre à sa tête, un homme distingué par son éloquence et par sa science, et ils jetèrent les yeux sur un savant, d'origine italienne, nommé Julius Pacius de Beriga. Cet homme habile, après avoir rendu des services à l'académie protestante de Sedan, avait été obligé, à la suite des troubles suscités par les guerres civiles, de se retirer à Genève, où il se trouvait alors. Il fut, en conséquence, appelé au Collége des Arts en qualité de principal et de professeur de philosophie, science sur laquelle il avait publié plusieurs traités. Il ne prit cependant possession de ce double emploi qu'en 1598.

Cependant, deux ans après, en 1600, Julius Pacius, blessé probablement de l'opposition que les officiers de la Cour du Sénéchal avaient mise à un traité avantageux que le conseil de la ville

avait passé avec lui, quitta la place de principal du collége et de professeur de philosophie, et se retira à Montpellier, malgré les pressantes instances des personnages les plus influents. Il y avait alors à Orange un professeur d'une grande réputation : il s'appelait d'Aubus. Jean Boileau de Castelnau alla le trouver de la part du conseil de la ville pour lui offrir le poste qu'avait quitté Julius Pacius. D'Aubus accepta ces offres ; en outre de l'emploi de principal, il fut aussi chargé de l'enseignement de la philosophie, et on lui accorda un traitement de six cents livres par an, un logement assez vaste pour qu'il pût avoir des pensionnaires, et dix écus pour frais de déplacement (1).

L'année suivante, la ville n'ayant pu obtenir pour professeur de théologie Daniel Chamier, dont la réputation commençait dejà à s'étendre, appela à cette place Jérémie Ferrier, qui était de Nimes, et qui devait plus tard se faire connaître plus par les orages qu'il souleva que par ses connaissances, qui étaient cependant étendues. La faculté de théologie de Nimes n'était pas en ce moment dans un état florissant ; elle

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v., pag. 229 et 340.

ne comptait que huit élèves (1) ; mais elle se releva bientôt ; le nombre des étudiants s'accrut , et il fallut nommer un second professeur de théologie ; le choix tomba sur Moynier, qui avait été principal du Collége des Arts.

En 1604, les habitants de Nimes eurent un moment l'espérance de voir leur collége dirigé par le savant le plus renommé de cette époque , par le célèbre Isaac Casaubon. On avait , en effet, entamé, dans ce but, des négociations avec cet illustre écrivain, et il ne semblait pas éloigné de traiter avec la ville aux mêmes conditions qu'on avait faites à Pacius. Mais, par suite de quelques circonstances imprévues, ces négociations restèrent sans succès (2). Ce fait n'en prouve pas moins que le collége de Nimes était haut placé dans l'estime des savants de ce temps, puisque le plus célèbre d'entre eux ne croyait pas s'abaisser en en acceptant la direction.

Quelque temps après, d'Aubus retourna à Orange ; on nomma à sa place Pierre Cheiron , docteur en droit. Ce nouveau principal, qui était

(1) Registres du consistoire.
(2) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v, pag. 335.

de Nimes, et dont Samuel Petit épousa plus tard la fille, confia l'enseignement du Collége des Arts à quelques lettrés écossais, qui avaient quitté leur pays à la suite des troubles qu'y avait soulevés l'introduction de l'épiscopat. Un d'entre eux a laissé un nom connu dans l'histoire des lettres : c'est Thomas Dempster, qui, issu d'une famille noble, du moins à ce qu'il prétendait, avait étudié en Italie et dans les Pays-Bas, et qui, avant d'être régent de première au Collége des Arts, avait été successivement régent de première au collége de Montaigu, de seconde à celui de Navarre, et de première dans celui de l'Esquille, à Toulouse. Les ouvrages de Th. *Dempster*, sur les antiquités, ont longtemps joui d'une réputation méritée. Ses talents lui acquirent à Nimes une grande considération ; Ménard en rapporte une preuve. Vers le milieu de mars 1605, quelques Allemands ayant attaqué Dempster, la ville prit fait et cause pour lui et poursuivit judiciairement cette affaire aux frais de la caisse communale (1). Le séjour de Nimes ne fut pas d'ailleurs inutile à ce savant écossais, il trouva auprès d'Anne Rulmann des lumières

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. V, pag. 336.

qu'il mit à profit dans son supplément aux *Antiquités romaines* de Rosini (1).

Cependant la faculté de théologie continuait à prospérer. Vers 1607, Alizier de Langlade, qui avait occupé la chaire d'hébreu pendant deux ans avec distinction, se retira et l'on nomma à sa place le pasteur Suffren. Quelques années après, il fallut pourvoir au remplacemcent de Jérémie Ferrier, qui avait été destitué. Le consistoire fit de vains efforts pour attirer à Nimes Diodati, un des plus habiles professeurs de Genève. Sur son refus, on confia l'enseignement de la théologie à Cotelier, qui passait, à juste titre, pour un homme versé dans la connaissance des lettres et dans les sciences théologiques. Le choix du consistoire fut encore malheureux; comme Jérémie Ferrier, quoique pour d'autres motifs, Cotelier se fit aussi destituer et passa, peu après, au catholicisme. Au reste, le nom de cet homme serait depuis longtemps oublié, si son fils ne lui avait donné quelque lustre par ses beaux travaux sur les Pères de l'Eglise.

En 1614, Jean Diodati put passer quelques

(1) *Voir* l'article que Bayle a consacré à cet érudit dans son *Dictionn. hist. et crit.*

mois à Nimes, et au milieu de l'année suivante un jeune homme qui avait été à Genève l'un de ses élèves les plus distingués, et qui était le fils d'un des pasteurs de notre ville, fut nommé professeur de grec : c'était Samuel Petit. Il n'était alors âgé que de vingt-un ans; mais on pouvait déjà pressentir en lui le futur rival des Casaubon et des Saumaise. Ce fut à peu près à cette époque, en 1617, que la faculté de théologie de Montpellier fut réunie à celle de Nimes, et cette circonstance obligea le consistoire d'adjoindre un quatrième professeur, qui fut Philippe Codur, aux trois qui existaient déjà et qui étaient Cotelier, Faucher et Peyrol.

A la mort de Cheiron, qui arriva en 1619, un Ecossais, nommé Adam Abrenethée, fut placé à la tête du Collége des Arts. Sous son administration, qui dura huit ans, cet établissement déclina rapidement. Peut-être faut-il attribuer en partie cette décadence aux malheurs du temps; cependant il paraît qu'on se défia de la bonne foi d'Abrenethée; le duc de Rohan, du moins, le prit pour un traître et le déposséda de son emploi. Samuel Petit fut nommé à sa place(1).

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v, pag. 396 et 563.

Cependant les protestants étaient successivement et peu à peu dépouillés des libertés qu'aurait dû leur garantir l'édit de Nantes. En 1632, le Collége des Arts, qui, jusqu'alors, leur avait appartenu exclusivement, fut partagé entre les deux cultes. Les places de principal et de régents de physique, de première, de troisième et de cinquième furent données aux catholiques, et celles de régents de logique, de seconde, de quatrième et de sixième furent laissées aux protestants (1). Les jésuites, ainsi introduits dans le collége, ne tardèrent pas à exercer une grande influence sur sa direction ; en 1637, les règlements intérieurs furent modifiés à leur gré, et enfin, le 1er février 1644, ils obtinrent l'autorisation de faire occuper par des régents de leur ordre les chaires laissées aux protestants, à mesure qu'elles viendraient à vaquer. L'instruction de la jeunesse passa, dès-lors, entièrement dans leurs mains.

La faculté de théologie protestante existait néanmoins encore ; il est vrai que le moment qui devait voir sa suppression approchait ; mais,

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. v, pag. 533 et suiv. *Preuves*, pag. 329 et suiv.

comme une lampe qui avant de mourir jette un dernier et puissant éclat, ce fut dans ces circonstances difficiles qu'elle brilla de sa plus vive splendeur. Au milieu du dix-septième siècle, elle avait pour professeur des hommes d'un mérite éminent. Jean Claude enseignait la théologie, Dérodon la philosophie, Gibbes, l'éloquence, et Samuel Petit le grec et l'hébreu.

Jean Claude, dans toute la vigueur de l'âge et du talent, quand il fut appelé à Nimes (1), se faisait remarquer, dans son enseignement, par cette rare lucidité qu'on retrouve dans ses écrits, et avec laquelle il savait exposer les abstractions et les difficultés des points controversés entre les protestants et les catholiques. A une époque où la controverse était la grande affaire, la faculté où professait le plus grand controversiste qu'aient eu les protestants, devait attirer un grand concours d'écoliers, et c'est, en effet, ce qui avait lieu.

Dérodon, originaire du Dauphiné, d'après Bayle, et d'Orange, d'après la *Biographie universelle*, passait pour le plus habile dialecticien de son temps. On raconte que, dans la discus-

(1) Il avait alors 36 ans.

sion publique d'une thèse, un professeur, poussé jusque dans ses derniers retranchements par les arguments pressants d'un inconnu, s'écria avec colère : « *Es diabolus aut Derodon*, vous êtes le diable ou Dérodon. » Ce n'était pas le diable, mais c'était bien Dérodon avec lequel il se trouvait aux prises. Avant de venir occuper à Nimes la chaire de philosophie, il avait été professeur d'abord à Die, qui avait aussi à cette époque une faculté de théologie protestante, et ensuite à Orange, où les protestants avaient alors des écoles publiques florissantes (1).

Guibs ou Gibbes ne jouissait pas d'une réputation moins étendue. Cet homme était un médecin écossais qui, après avoir parcouru une grande partie de l'Europe et de l'Asie, s'était, pendant quelque temps, arrêté à Anduze pour y enseigner les belles-lettres. Il avait été appelé de là à Nimes, pour occuper la chaire d'éloquence à la faculté de théologie. Mais il avait tant de goût pour le mouvement et le changement, qu'il quitta bientôt cette ville pour Valence, où il exerça avec succès la médecine,

(1) *Voy.* l'article que Bayle a consacré à ce philosophe dans son *Dictionn. hist. et critiq.*

et ensuite Valence pour Orange, où il reprit l'enseignement des littératures anciennes.

Enfin, Samuel Petit, un des plus savants humanistes de cette époque, complétait ce riche et brillant enseignement. Avec de tels maîtres, la faculté de Nimes s'éleva à un haut degré de prospérité. Il s'y rendait des étudiants de la Hollande, de l'Allemagne et de toutes les provinces de la France, attirés par le renom de ce lieu, qui était considéré par les étrangers comme le boulevart de la religion réformée. Ce fait nous est attesté par l'évêque Cohon, dont le témoignage ne peut ici être suspect, et qui en fait mention dans un mémoire adressé au roi (1).

Cependant cet établissement était arrivé au dernier moment de son existence. En 1661, l'évêque Cohon profita de quelques dissentiments survenus au synode provincial de Nimes, entre ceux qui le composaient et le commissaire du roi, pour demander le renvoi de Claude, qu'il représenta au gouvernement comme poussant au mépris de l'autorité royale. Claude fut, en effet, interdit de ses fonctions et reçut l'ordre de quitter la province dans deux mois. Deux ans plus

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI. *Preuves*, pag. 74.



tard, Dérodon fut frappé de la même peine, et bientôt après un ouvrage qu'il avait fait imprimer à Paris, sous le titre de *Tombeau de la Messe*, fut brûlé à Nimes, sur la place de la Trésorerie, par la main du bourreau, et fit condamner son auteur à un bannissement perpétuel du royaume (1). Enfin, au commencement de 1644, un arrêt du Conseil d'Etat ordonna la suppression de la faculté de théologie (2).

Ainsi s'éteignit à Nimes l'enseignement élevé qu'on y avait établi dès l'aurore de la restauration des lettres dans l'Occident. A partir du milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, notre ville n'a plus vu dans son sein fleurir de hautes écoles, et même le niveau des études classiques fut tout d'un coup malheureusement abaissé. L'enseignement du grec fut supprimé dans le collége; les études furent limitées au latin et au français, et à quelques éléments de philosophie scholastique. En 1757, un religieux bénédictin (3) essaya, il est vrai, sous le patronage de l'académie, de donner des leçons publiques de grec;

(1) *Hist. de l'Edit de Nantes*, tom. III, pag. 563.
(2) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI, pag. 164.
(3) Il s'appelait Dom Denis.

mais les professeurs du collége s'opposèrent à cette généreuse entreprise et forcèrent le religieux bénédictin au silence. Heureusement qu'avant que l'impulsion donnée par le Collége des Arts et par la faculté de théologie fût entièrement éteinte, il s'était formé dans notre ville une société littéraire et scientifique, qui devint le foyer de la culture intellectuelle et qui entretint le goût des lettres, des sciences et des arts.

Vers le commencement de 1682, le marquis de Péraud proposa à quelques hommes, qui s'occupaient à Nimes de la culture des lettres, de se réunir chez lui pour s'aider et s'encourager dans leurs travaux littéraires. Les noms de ceux qui répondirent à cet appel nous ont été conservés ; ce furent : de Trimond, de La Baume, Chazel, de Digoine, d'Aiglem, Causse, de Cabrières, Cassagnes, père de l'écrivain qui fut si injustement sacrifié par Boileau ; Maltret, Jean Saurin, père du célèbre prédicateur protestant ; Teissier, Graverol, de Faure de Fondamente, Guiraud et Restaurand. Déjà, depuis plusieurs années, les sept derniers avaient établi entre eux des conférences, qui avaient lieu une fois par semaine. La nouvelle société, fondée sur des bases plus larges et plus solides, pria l'évêque Séguier

de se mettre à sa tête en qualité de protecteur ; en même temps elle nomma de La Baume pour son président et le marquis de Péraud pour son secrétaire, et elle décida de se réunir tous les mercredis, à trois heures de l'après-midi, dans la maison de ce dernier. Ce fut le mercredi 1er avril 1682 qu'elle tint sa première séance régulière.

Pour relever l'importance de ses travaux, elle sollicita du gouvernement une existence légale. L'Académie Française avait été fondée depuis peu, et, à l'exemple de la capitale, toutes les villes de province où régnait quelque amour pour les lettres, voulaient avoir une académie. On faisait trop de cas de cette nouvelle espèce d'institution pour ne pas être difficile sur les demandes des provinces. On n'autorisait la création que là où leur succès était assuré. Peut-être que le mérite des hommes qui avaient établi à Nimes une société littéraire n'aurait pas suffi pour obtenir sa transformation en académie royale, si, par un heureux hasard, quelques-uns d'entre eux n'avaient eu des rapports littéraires et même des liaisons d'amitié avec quelques-uns des membres les plus renommés de l'Académie Française. Faure de Fondamente, entre autres, était

étroitement lié avec Pelisson, qui lui dédia son histoire de l'*Académie Française*. Ils s'étaient connus à Castres, où habitait la famille de Pelisson et où Faure de Fondamente avait fait partie de la chambre Mi-Partie. On profita de cette circonstance, et Faure de Fondamente et Pierre Chazel, qui étaient à cette époque à Paris pour quelques affaires, furent chargés de ménager l'érection de la société littéraire de Nimes en Académie royale. L'appui que leur prêtèrent Pelisson, Fléchier, Jonquières et quelques autres membres de l'Académie française, facilita singulièrement le succès de leurs démarches.

En 1682, la société littéraire reçut, par lettres-patentes, le droit de prendre le titre d'Académie royale. Les deux objets principaux attribués à ses travaux furent de répandre et de perfectionner l'usage de la langue française dans la province et d'étudier les antiquités qui y abondent. Elle se composa de vingt-six membres résidents; le nombre des associés resta illimité.

Quelques années plus tard, l'Académie de Nimes aspira à l'honneur d'être associée à l'Académie Française. Le succès dont avait été couronnée la mission de Faure de Fondamente engagea ses collègues à le charger de cette nou-

velle et importante affaire. Le savant Nimois parvint, en effet, à intéresser à l'objet de sa demande quelques membres de l'Académie française : Pelisson, Charpentier, Fleury et le duc de St-Aignan ; mais leur bonne volonté fut paralysée par l'opposition d'un grand nombre de leurs confrères. Il était réservé à Fléchier de triompher de ces obstacles, quand, devenu évêque de Nimes et protecteur de l'Académie de cette ville, il voulut se montrer digne de ce dernier titre. Ce fut par ses heureux efforts qu'en 1692 cette association fut obtenue et que les vingt-six membres de l'Académie de Nimes acquirent l'avantage de jouir des mêmes honneurs et des mêmes prérogatives que les quarante de l'Académie Française.

Notre société savante voulut aussi avoir sa devise. Parmi plusieurs qui lui furent proposées, elle en choisit une qui rappelait qu'elle faisait profession de suivre l'Académie Française comme son modèle. On sait que celle-ci a pour armoiries un laurier avec ces mots : *A l'immortalité*! L'Académie de Nimes fit graver sur son sceau une couronne de palme avec ces mots : *Œmula lauri*. C'est à F. Graverol qu'est due cette ingénieuse devise, qui a survécu à toutes les vicissitudes qu'a traversées cette société.

L'Académie de Nimes ne sut pas éviter tous les défauts qui semblent inhérents aux sociétés littéraires des provinces : comme elles, elle encensa souvent de mauvais vers ; elle applaudit des discours médiocres ; elle s'occupa gravement de très-minces futilités ; mais ce serait être injuste à son égard que de ne pas reconnaître que, dès son origine, elle sut donner à ses travaux une direction utile et qu'elle mit tous ses soins à remplir la mission qui lui avait été donnée de répandre la langue française dans notre pays et d'étudier les monuments antiques qui le décorent. Nous aurons occasion de parler des écrits de plusieurs de ses membres ; rappelons ici un ou deux faits qui prouvent le bon esprit dont elle était animée et le désir qu'elle avait d'être utile.

Il y avait peu de temps qu'elle était fondée, quand Jean Saurin fit remarquer aux membres qui la composaient, que la ville de Nimes n'avait pas d'histoire digne d'elle et qu'il appartenait à l'Académie d'élever ce monument. Cette observation fut goûtée ; plusieurs des académiciens possédaient des documents précieux ; mais ils reculaient devant un travail si considérable ; Cassagnes s'en chargea ; Graverol, Guiraud et

quelques autres lui fournirent toutes les pièces qu'ils avaient. Nous ne savons jusqu'où Cassagnes poussa son ouvrage ; les procès-verbaux de l'Académie nous apprennent seulement qu'il en lut quelques fragments dans les séances ordinaires de cette société.

Un autre objet attira son attention. Les monuments antiques se trouvaient dans un état déplorable : non-seulement on ne faisait rien pour leur restauration, on ne veillait pas même à leur conservation. C'est ainsi qu'à la fin de 1684 les Augustins, qui avaient obtenu la permission d'élever un couvent à côté de la Maison-Carrée, et de prendre cet édifice pour leur chapelle, faillirent ébranler entièrement ce précieux reste de l'antiquité en faisant construire des caveaux au-dessous même de ses fondements. A la vue de ce danger, l'Académie se hâta de demander au roi la garde et la surveillance de tous les antiques monuments de notre ville. Si elle avait obtenu cette charge, elle se proposait d'affecter à ses séances la Maison-Carrée. Cette demande, qui fait honneur à notre ancienne Académie, fut malheureusement repoussée, et nos monuments romains continuèrent d'être exposés à une ruine prochaine.

Décimée par la mort, qui faisait des vides dans ses rangs, et par la révocation de l'édit de Nantes, qui chassa plusieurs de ses membres sur la terre étrangère, l'Académie de Nimes languit et finit par s'éteindre. Au milieu du XVIIIe siècle elle avait complètement disparu. En 1752, quelques amis des lettres la reconstituèrent. Parmi ces hommes pleins de zèle et dont quelques-uns étaient connus par leurs écrits, il faut citer le médecin Razoux, le marquis d'Aubaïs, bibliophile des plus distingués; J.-L. Lecointe, officier de mérite et auteur de plusieurs ouvrages estimés sur l'art militaire, et de Rochemore, qui s'était fait quelque réputation par des poésies élégantes et par des essais sur l'histoire de notre pays.

Il serait difficile de trouver une société littéraire qui mît plus d'ardeur au travail que celle qui venait de s'établir à Nimes. Pendant quelque temps, ses membres se réunissaient deux fois par semaine; plus tard, ils n'eurent qu'une séance par semaine; mais leurs procès-verbaux nous apprennent qu'il n'y en avait aucune qui ne fût remplie par la lecture de mémoires originaux, parfois intéressants et remarquables; plusieurs de ces écrits ont même vu le jour; ils

peuvent nous donner une idée favorable de leurs auteurs, et nous aurons occasion de les apprécier, en parlant des différents personnages qui les produisirent. Les réunions de cette société eurent lieu d'abord dans la maison de Pascal, baron de La Reyranglade ; plus tard, chez le conseiller Reinaud, et enfin à l'évêché, quand l'évêque de Becdelièvre eut accepté la charge de protecteur de l'Académie. Nous ne devons pas oublier de dire qu'elle fonda les séances publiques annuelles. Elles eurent lieu d'abord en janvier ; plus tard, on les transporta au mois de mai, qui parut plus convenable pour cette cérémonie. C'est à elle encore qu'on doit l'usage, qui s'est conservé jusqu'à nos jours, quoique avec quelques interruptions, de publier le compte-rendu de ses travaux. Le plan de cette publication fut arrêté le 25 avril 1754, et le premier recueil, imprimé par Belle, parut le 25 septembre 1756.

En outre de ces utiles innovations l'Académie de Nimes conçut un projet qui pouvait avoir les plus heureux résultats; mais comme il arrive trop souvent aux idées généreuses qui ont besoin du concours des municipalités, celle-ci n'eut pas de succès ; on ne doit pas moins louer l'Académie

de l'avoir mise en avant et d'avoir poussé à sa réussite jusqu'aux dernières limites. Le 7 mars 1754, elle décida de demander au conseil de la ville la fondation de prix destinés à encourager la culture des lettres. Cette demande fut mal accueillie ; mais l'Académie ne se découragea pas. Le 30 janvier de l'année suivante, Razous proposa de s'adresser à l'autorité diocésaine. Des obstacles, dont nous ne connaissons pas la nature, empêchèrent de prendre cette proposition en considération. Les académiciens, désespérant du succès de leur projet, pensaient déjà à fonder eux-mêmes ces prix par des cotisations, quand, vers le milieu de 1757, quelques membres informèrent l'Académie que le maire et les consuls n'étaient pas éloignés de se rendre à ses vœux et de faire accorder par la ville les fonds nécessaires. Razous et de Rochemore furent chargés de poursuivre cette affaire ; mais ils virent tomber leurs espérances pièce à pièce. Le conseil de la ville fut d'avis d'accorder deux cents livres. Pour régulariser cette allocation, il fallait l'assentiment du conseil-général ; celui-ci, favorable en principe à cette demande, déclara qu'il ne pouvait distraire aucun fonds de sa destination, sans la sanction de l'intendant, et l'in-

tendant, à son tour, quand cette affaire lui fut soumise, prétendit que la ville était surchargée de dettes et ne voulut pas permettre qu'elle s'imposât de nouvelles charges.

L'Académie ne se laissa pas encore décourager par cet échec ; elle revint à son ancien projet de s'imposer elle-même, et elle fonda, de ses propres deniers, ces prix dont elle avait en vain sollicité l'établissement des autorités administratives.

En avril 1782, elle revit ses règlements, dont quelques articles ne répondaient plus aux exigences et aux besoins du siècle. Deux ans après, par un article ajouté à ces nouveaux règlements, elle décida que la cotisation de chaque membre serait annuelle et de vingt-quatre livres ; tandis qu'auparavant on souscrivait pour une certaine somme chaque fois que les fonds venaient à manquer (1).

Cependant quelques changements s'étaient opérés dans le personnel de l'Académie. Nous ne pouvons ici mentionner que les principaux. Quand de Rochemore, qui était son secrétaire

(1) Ces détails sont extraits du registre des procès-verbaux de l'Académie de Nimes, que M. Nicot, son secrétaire perpétuel, a eu l'obligeance de nous communiquer.

perpétuel depuis sa reconstitution, mourut, Séguier fut nommé à sa place. Il n'occupa pas longtemps ces fonctions. En 1783, il fut nommé protecteur de l'Académie ; ses talents et son zèle l'appelaient à ce poste important : il prouva qu'il en était digne, en léguant, à sa mort, à cette société, sa bibliothèque, son cabinet d'histoire naturelle, ses manuscrits et sa maison. En même temps Razous fut chargé des fonctions de secrétaire perpétuel.

La révolution détruisit l'Académie de Nimes ; la loi qui ordonnait la dissolution des congrégations l'atteignit et dispersa ses membres. Quelques années après, elle fut rétablie, avec quelques modifications, sous le nom de *Lycée du Gard*, nom qu'elle échangea d'ailleurs bientôt pour son ancien titre d'Académie. Ce fut sous les auspices de Dubois qui, le premier, fut préfet de notre département et dont l'administration fut marquée par tant d'utiles créations, que cette réorganisation eut lieu. Tous ceux des membres de l'ancienne Académie qui avaient survécu aux violents mouvements que l'on venait de traverser, furent, de droit, membres du Lycée, avec la même position qu'ils avaient occupée précédemment, c'est-à-dire, que les titulaires et

les associés conservèrent leur titre respectif dans la nouvelle orgańisation. Le nombre des titulaires fut fixé à soixante, avec cette distinction qu'il y avait trente places pour les membres résidant dans la ville, et trente pour les membres non résidant dans la ville, mais habitant le département. Le nombre des membres associés resta encore illimité.

Le Lycée fut divisé en six sections : 1° économie politique et agriculture; 2° commerce, manufactures, arts et métiers; 3° sciences mathématiques ; 4° sciences physiques ; 5° philosophie et belles-lettres ; 6° beaux-arts. Cette division n'était pas très-bonne ; mais il est probable qu'elle fut faite en vue des hommes qui composaient cette société. Ce qui est bien autrement important, c'est qu'elle débuta par la fondation d'un prix annuel de six cents francs, destiné à entretenir un élève du département dans les écoles de la capitale pendant une durée de trois ans.

Parmi les membres du Lycée se trouvaient à cette époque des hommes distingués dans diverses branches des connaissances humaines. Les mathématiques y étaient représentées par Gergone et Tedenat ; les lettres, par Trélis, Larnac, Vincens-St-Laurent, Pieyre ; les sciences

naturelles par Granier; les sciences morales par Eymard. Il était impossible qu'avec des hommes d'un mérite aussi réel l'Académie de Nimes ne se plaçât pas sur le terrain qui convient le mieux aux établissements de ce genre dans les provinces. Inspirés par le désir d'être utiles à leurs concitoyens, ses membres comprirent qu'il fallait porter leurs recherches et leurs travaux sur les objets d'utilité locale. Ils ne firent, au reste, en cela que donner un plus grand développement aux tendances bien prononcées de l'ancienne Académie, qui avait toujours saisi avec empressement les occasions de se consacrer aux divers intérêts du pays. Nous ne pouvons mieux faire connaître l'esprit qui les animait qu'en citant le passage suivant du premier rapport de ses travaux :

« S'il appartient aux compagnies littéraires des capitales, dit Trélis, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nimes (1), aux corps lettrés investis d'une grande et juste estime et entourés de toutes les lumières et de tous les secours, d'envisager les sciences et les lettres sous leurs aspects généraux, d'en embrasser toutes les par-

(1) Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1807, pag. 7 et suiv.

ties, de former, de diriger, de fixer l'opinion publique, un destin plus humble est le partage des académies de province. Elles doivent particulièrement s'attacher à bien connaître, soit au physique, soit au moral, les lieux auxquels elles appartiennent. Leur but principal doit être d'en améliorer l'état, d'en perfectionner les produits, d'en éclairer l'industrie, non par des soins et des détails auxquels elles ne peuvent se livrer, mais en découvrant les erreurs, en proclamant les saines théories, en répandant les meilleures méthodes. Sous ce point de vue, on peut croire que les académies de province auront aussi leur utilité; et c'est en suivant de tels principes, c'est en répondant ainsi à l'honorable appel d'un gouvernement éclairé, qu'elles se vengeront de leurs détracteurs et repousseront les défaveurs que certains écrivains se plaisent à jeter sur elles. Si quelquefois elles sortent de ce cercle où les renferment la convenance et la nécessité; si elles s'occupent, par intervalles, de spéculations philosophiques ou de matières de goût, c'est un luxe qu'il serait, sans doute, trop sévère de leur interdire, mais auquel elles ne doivent se livrer qu'avec sagesse et modération. Telles sont les maximes adoptées par l'Académie

du Gard et auxquelles, depuis son établissement, elle s'est toujours conformée. »

Un demi-siècle s'est presque écoulé depuis que Trélis traçait ce programme de l'Académie du Gard ; les services de divers genres qu'elle a rendus au département peuvent prouver qu'elle l'a suivi fidèlement. Mais nous ne pouvons en présenter l'histoire dans cet écrit où nous ne voulons rappeler que le passé ; d'ailleurs, ils sont encore présents à la mémoire de nos concitoyens.

Un an avant que l'ancienne Académie de Nimes reprît ses travaux, il s'était formé dans un village situé à six kilomètres de cette ville, à Milhaud, une société littéraire, la seule peut-être qui ait jamais existé dans de semblables conditions. Quelques hommes, que leurs fonctions forçaient de résider dans divers villages des environs de Nimes, et qui, dans leur isolement, se voyaient avec peine privés de journaux, de livres et de l'agréable société de personnes aimant, comme eux, les lettres, acceptèrent avec empressement la proposition que leur fit l'abbé e Valette-Travessac, prieur de Bernis, de se réunir tous les jours à Milhaud, qui était à peu près le point central des localités qu'ils habitaient. On y forma une petite bibliothèque d'ouvrages de

choix, et on s'y fit adresser la plupart des journaux de l'époque. Les dimanches et les fêtes retenaient dans leurs résidences ces académiciens de nouvelle espèce, dont la plupart étaient des ecclésiastiques; mais les autres jours ils se rendaient presque tous à Milhaud. « Chaque académicien, dit la *France Littéraire*, prend, en entrant dans la salle, le livre qu'il trouve à propos. Si, dans le cours de sa lecture, il trouve quelque sujet qui soit digne d'être observé, il en fait part à ses confrères. Les lectures particulières se tournent aussitôt en conversation générale. Les réflexions de l'académicien discutées à fond, on se remet à lire, jusqu'à ce que d'autres observations attirent de nouveau l'attention de l'assemblée. C'est ainsi que se passent des conférences que la nuit termine ordinairement (1). »

Le nom d'Académie était trop grave et trop ambitieux pour cette société. Elle prit le titre de *Tripot de Milhaud*, empruntant cette dénomination à l'Italie, où elle servait à désigner des réunions qui faisaient des lettres plutôt un amusement qu'une profession.

Ce fut en 1751 que fut fondée cette singulière

(1) *La France littéraire*, Paris 1769, tom. I, pag. 105.

société. L'abbé Valette de Travessac, prieur de Bernis, qui, comme nous l'avons raconté, en avait conçu l'idée, en fut le secrétaire perpétuel. Parmi ces membres, il faut citer l'abbé de La Calmette, connu par quelques essais littéraires; Verlac de La Bastide, qui, né à Ségur près de Rhodez, exerçait avec succès les fonctions d'avocat auprès du présidial de Nimes et cultivait avec talent la poésie; de Lascel, qui prit part l'année suivante à la réorganisation de l'Académie de Nimes; de Labaumelle, l'auteur de la vie de Mme de Maintenon et de quelques autres écrits qui ne manquent pas de mérite, et l'abbé Malle, prieur d'Aubord, connu à cette époque par une dissertation sur les eaux minérales, appelées dans le pays *les Bouillants*.

Pour donner une preuve de leur amour pour les lettres et pour tout ce qui est nécessaire à leur culture, les membres du Tripot de Milhaud avaient décidé qu'un imprimeur, distingué dans son art, ferait partie de leur société. Nous voyons, en effet, dans la liste que la *France littéraire* donne de ses membres, dans la seconde moitié du siècle dernier, le nom de Louis Chambeau, imprimeur à Avignon (1). Nous ne savons

(1) *La France littéraire*, tom. I, pag. 106.

pour quelles raisons il avait mérité la préférence sur les imprimeurs de Nimes.

Telles furent les sociétés savantes et littéraires qui, produites par le mouvement des esprits, contribuèrent à le maintenir et à le continuer. Il ne nous reste maintenant, pour terminer ces considérations générales, qu'à jeter un rapide coup-d'œil sur ce qu'a été dans notre pays l'imprimerie, cet aide si puissant de la culture intellectuelle.

Le 5 janvier 1562, on mit sous les yeux du conseil de la ville une requête que lui adressait un imprimeur de Lyon, nommé Guidon Malignon. Il demandait l'autorisation de s'établir à Nimes. Il se proposait d'y dresser deux presses pour imprimer, disait-il, toutes sortes de livres, en tous arts et en toutes langues ; il exposait en même temps que son établissement lui coûterait au moins deux mille livres, et il suppliait le conseil de la ville de lui donner cette somme et de lui fournir un local convenable pour ses ateliers, s'engageant, de son côté, à exercer son art à Nimes pendant toute sa vie. Il finissait en montrant l'utilité d'une imprimerie pour la ville et, en particulier, pour le Collége des Arts. On ne

fut pas en position de prendre cette demande en considération (1).

Cet échec ne découragea pas cependant Guidon Malignon. En 1590, il vint s'établir à Nimes. Le conseil-général lui accorda pendant trois ans un subside annuel de 40 livres tournois pour le loyer d'une maison, 200 livres pour les frais de transport de ses effets et du matériel de son imprimerie, et une exemption générale des impositions et charges ordinaires et extraordinaires tant qu'il exercerait sa profession (2).

Mais avant que Guidon Malignon eût transporté ses ateliers à Nimes et depuis que sa demande avait été rejetée, le conseil de la ville, soit que les circonstances eussent changé, soit qu'on eût inspiré à ses membres d'autres sentiments, avait traité avec un autre imprimeur, nommé Sébastien Jacqui. On prétend que ce fut Jean de Serres qui, au commencement de 1579, facilita, par ses actives démarches, l'accord qui fut conclu entre le conseil de la ville et Sébastien Jacqui. Celui-ci s'engagea à tenir, sa vie durant, un atelier garni de caractères grecs et latins et de tous les outils nécessaires à l'impression

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 326.
(2) Ibid., tom. V, pag. 351.

des ouvrages classiques, et la ville, de son côté, lui donna une maison d'habitation et 80 écus une fois payés ; elle lui accorda, de plus, l'exemption de toutes les tailles et charges personnelles (1). Jean de Serres assista, en qualité de témoin, au contrat qui fut passé entre le conseil et cet imprimeur ; deux libraires de la ville, Antoine Goretz et César Lucquet, signèrent aussi cet acte comme témoins (2).

Quand Sébastien Jacqui mourut, il se présenta pour lui succéder deux imprimeurs : c'étaient Jean Vaguenat, libraire de Nimes, et Etienne Gillet, fils d'un imprimeur de Montpellier. Le conseil, dans sa séance du 19 décembre 1612, donna la préférence au premier et lui accorda cent livres une fois payées, et une exemption générale des charges personnelles. Il fut décidé en même temps qu'il n'y aurait qu'un seul imprimeur dans la ville (3).

(1) *Registre du* XVIe *siècle, contenant les contrats de la ville*, folio 349. Si Sébastien Jacqui a été le premier imprimeur qui se soit établi à Nimes et s'il ne s'y fixa qu'à l'époque de la date de son contrat avec la ville, il faut que La Croix du Maine se soit trompé, en donnant comme imprimé à Nimes, en 1553, *l'Esjouissance de Nimes*, de Ferrand de Bez.

(2) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. V, pag. 184 et suiv.

(3) Ibid., tom, V, pag. 262.

Nous ignorons l'époque de la mort de Jean Vaguenat ; mais nous voyons qu'en 1630 Pierre Gilles était imprimeur ordinaire de la ville et de l'Académie ; tel est le titre qu'il prend sur le frontispice du *Plan des œuvres mêlées d'Anne Rulman*, ouvrage publié cette année à Nimes. Il ne paraît pas qu'il ait exercé longtemps encore cette fonction ; car, en 1636, l'imprimeur de la ville était Martel. C'est, en effet, des ateliers de cet imprimeur que sortit, en 1636, le traité de Ferminean, *De l'Autorité du Roi.*

En 1663, nous trouvons à Nimes un imprimeur appelé Edouard Raban. Il avait d'abord exercé sa profession à Orange, ville qui était alors presque en entier protestante. Il est vraisemblable qu'Edouard Raban professait aussi le culte protestant et qu'il vint s'établir à Nimes à la sollicitation ou sous le patronage de ses coreligionnaires. On peut le supposer avec quelque raison, quand on voit que tous les écrits imprimés à cette époque dans cette ville, par des membres de cette communion, sont sortis de ses presses. La publication de l'un d'eux, le *Discours sur le chant des Psaumes*, de Bruguier, eut même des suites fâcheuses pour lui, aussi bien que pour l'auteur : Raban fut condamné à 300 li-

vres d'amende et à deux ans de bannissement et à l'interdiction de l'exercice de sa profession (1).

Il est probable que, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, l'arrêté par lequel le conseil de la ville avait établi qu'il n'y aurait qu'un seul imprimeur à Nimes était tombé en désuétude, et que le parti catholique, qui l'emportait alors sur le parti protestant, ne se servait pas des presses de l'ancien imprimeur d'Orange.

A partir de cette époque, l'histoire de l'imprimerie dans notre ville n'offre plus de trait caractéristique et n'excite plus, par conséquent, ni le même intérêt, ni la même curiosité. L'art de multiplier les œuvres de l'esprit devint une industrie qui n'eut plus besoin de la protection de l'autorité, et qui sut, dans notre ville, se suffire à elle-même.

(1) *Hist. de l'Edit de Nantes*, tom. III, pag. 141 et 142.

CHAPITRE PREMIER.

—

ÉPOQUE ROMAINE.

—

L'HISTOIRE a conservé les noms de plusieurs hommes qui, nés et élevés à Nimes, réussirent, par leurs talents militaires ou administratifs, à se faire à Rome une place élevée : elle ne nous en fait connaître qu'un seul qui ait brillé par ses talents d'écrivain et d'orateur. Domitius Afer est-il le seul, parmi les personnages originaires de cette ville, qui ait cultivé les lettres et qui y ait obtenu des succès, ou bien les noms et les écrits d'autres auteurs, également sortis de cette ville, ont-ils eu le malheur de périr, soit par suite des révolutions qui ont depuis changé la face du monde, soit parce qu'ils n'étaient pas dignes d'arriver à la postérité? C'est ce qu'il est

impossible aujourd'hui de décider. Les pertes que nous avons faites de tant d'ouvrages anciens, dont il ne nous reste que les titres ou de vagues indications, peuvent bien faire supposer qu'une foule d'écrits médiocres ou d'un mérite secondaire ont disparu sans laisser aucune trace de leur existence; mais ici les suppositions seraient aussi inutiles que les regrets : nous ne trouvons dans les ouvrages de l'antiquité latine aucun indice qui puisse nous faire croire que Nimes ait produit d'autre écrivain que Domitius Afer. Il est vrai que M. Teissier donne l'orateur Agrotas pour un enfant de cette ville (1), et il est probable qu'il a eu quelques raisons pour le faire ; mais jusqu'à ce qu'il ait fait connaître les preuves sur lesquelles il appuie cette opinion, nous pouvons admettre avec les auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France*, qu'Agrotas était originaire de Marseille (2). La langue grecque, qui était la seule dont il se servait et qu'il maniait, sinon avec la même pureté que les Grecs eux-mêmes, du moins avec plus d'énergie (3), est un indice de son origine marseillaise ; cette langue n'était pas assez familière

(1) Teissier, *Confidences du Dieu Nemausus*, pag. 58.
(2) *Histoire littéraire de la France*, tom. I, pag. 149.
(3) Sénèque, *Controv.*, lib. I, cap. 14.

aux habitants de Nimes pour qu'ils pussent se permettre de la faire entendre dans des plaidoiries publiques.

CNEIUS DOMITIUS AFER.

Ce célèbre orateur naquit à Nimes, l'an 15 ou 16 avant Jésus-Christ, de parents obscurs, et non de l'illustre famille Domitia, comme l'a prétendu Faydit, dans ses *Remarques sur Virgile*. Elevé dans les écoles de sa patrie, il se rendit jeune encore à Rome, où bientôt il occupa une des premières places au barreau. Avide de richesses, il ne se fit aucun scrupule, dans ce siècle livré à une démoralisation générale, d'employer les plus détestables moyens pour arriver au succès. Il réussit à se rendre agréable à Tibère, en traînant devant les tribunaux ceux qu'il savait lui déplaire. Ce prince le nomma préteur, et, pour gage de sa reconnaissance, Domitius Afer, s'attaquant à de plus nobles victimes, accusa de divers crimes supposés et fit condamner à mort les derniers amis de la veuve de Germanicus. En sortant de la préture, cet orateur, qui, dit Tacite, avait encore peu de crédit, entreprit, dans le dessein de se faire remarquer et de s'élever,

d'accuser Claudia Pulchra, amie et parente d'Agrippine, d'adultère avec Furnius, d'évocations magiques et de projet d'empoisonnement sur la personne de l'empereur. Malgré les supplications d'Agrippine auprès de Tibère, Claudia Pulchra et Furnius furent condamnés, et leur accusateur fut mis au nombre des avocats célèbres, au jugement même de Tibère, qui l'appela publiquement un grand orateur. Depuis lors, soit en soutenant des accusations, soit en défendant des accusés, il se fit une brillante position ; mais, selon Tacite, il acquit la réputation d'un homme éloquent, sans pouvoir mériter celle d'homme de bien (1). Telle fut la carrière que cet homme, dont la dépravation égalait l'éloquence, parcourut jusqu'à sa vieillesse.

Un passage de Quintilien semble indiquer que Domitius sentait tout l'odieux de sa conduite et qu'il cherchait à s'excuser par la perversité plus grande encore des autres, et en se persuadant que c'étaient à ceux qui condamnaient et non à celui qui accusait que revenait la responsabilité des crimes juridiques commis sur ses dénonciations et ses poursuites. « Je l'ai accusé, disait-il

(1) Prosperiore eloquentiâ quam morum formâ fuit. — Tacite, *Annales*, lib. IV, 52.

aux juges, et vous l'avez condamné », voulant faire entendre par ces paroles que, si l'on avait cru juste de condamner, on ne pouvait pas trouver injuste qu'il eût dénoncé et accusé (1).

Toujours prêt à servir les passions des princes, il essaya de se faire valoir par la flatterie auprès de Caligula, l'homme le plus vain de son temps, comme il l'avait fait, par des dénonciations, auprès de Tibère. Cette tentative manqua lui être fatale; son habileté seule le sauva du danger dans lequel l'avait jeté son imprévoyante bassesse. Il avait érigé une statue à cet empereur avec cette inscription : *Caïus à vingt-sept ans a été deux fois consul*. Le fantasque tyran, qui avait des prétentions à l'éloquence et qu'offusquaient les succès de Domitius, prononça une harangue étudiée devant le Sénat pour accuser son adulateur de la malveillante intention de le signaler comme coupable d'avoir violé la loi, qui fixait à vingt-cinq ans l'âge d'éligibilité au consulat. La condamnation de Domitius semblait inévitable, quand l'habile flatteur se répandit en admiration sur l'éloquence du prince, et répéta avec enthousiasme les traits les plus saillants du discours que

(1) *Quintiliani Institutiones*, lib. v, cap. 10.

venait de prononcer Caligula. Sommé de répondre à l'accusation, il s'avoua vaincu, déclara qu'il ne pouvait pas lutter de talent avec son accusateur, et, se jetant à ses pieds, implora son pardon, en ajoutant qu'il redoutait plus son éloquence que son pouvoir. Caligula, glorieux de son triomphe, loin de poursuivre la condamnation de Domitius, envoya près de lui un des consuls en charge pour lui donner les faisceaux consulaires (1).

Domitius sut par sa souplesse conserver sous Claude et sous Néron la faveur dont il avait joui auprès de leurs deux prédécesseurs. Des emplois importants lui furent encore confiés ; il les remplit, sans renoncer à sa profession d'avocat, pour laquelle il avait une véritable passion, et dans laquelle il illustra son nom. Cependant, vers la fin de ses jours, ses facultés baissèrent, sans qu'il pût se résoudre à se retirer du barreau. « J'ai vu, dit Quintilien, Domitius Afer, qui a été sans contredit le plus grand orateur que j'ai connu de ma vie, je l'ai vu fort vieux, déchoir tous les jours de l'autorité qu'il s'était si justement acquise, jusque-là que, quand il plaidait,

(1) Dion, dans la vie de Caligula.

lui que tout le monde savait avoir été le principal ornement du barreau, les uns riaient, chose bien indigne, les autres rougissaient. Cette persistance faisait dire qu'il aimait mieux succomber que cesser. Cependant on ne pouvait pas lui reprocher de plaider mal, mais seulement moins bien (1). »

Un frère de Domitius Afer s'était aussi établi à Rome et y avait acquis une fortune considérable. L'orateur nimois, qui n'avait pas d'enfant, adopta ses deux fils. Plus tard, il s'éleva entre eux une violente animosité : Domitius Afer et son frère devinrent des ennemis irréconciliables. Nous ne savons ni les causes ni les divers incidents de cette rupture, mais Pline nous en apprend les résultats. Domitius Afer, après avoir poursuivi son frère avec le plus impitoyable acharnement, réussit à le faire rayer du nombre des citoyens et à le faire condamner à la confiscation de ses biens. Ses deux neveux, Domitius Tullus et Domitius Lucanus, n'en restèrent pas moins ses héritiers, soit qu'il eût conservé pour eux quelque affection, soit, comme semble le faire entendre le récit de Pline, que sa mort fût

(1) *Quintiliani Instit.*, lib. XII, cap. 11.



port, ces deux orateurs, et il cite comme des modèles une foule de bons mots de l'un et de l'autre. Il fait remarquer que les réparties de Domitius étaient toujours marquées au coin de la politesse (1). Du temps de Quintilien, on avait des recueils de ces bons mots (2) ; il en est cité un grand nombre dans ses *Institutions*. Au reste, il est facile de voir que dans le chapitre de cet ouvrage consacré à ce sujet, le savant critique latin n'a fait que réduire en préceptes la pratique de son maître.

Il est un autre point dans lequel brillait cet orateur : il était d'une rare habileté, au jugement de Quintilien, dans l'exposition des faits des affaires qu'il plaidait, et il les présentait toujours, non-seulement sous le jour le plus avantageux à sa cause, mais encore avec un art infini et sous la forme la plus intéressante (3).

Domitius prononçait ses discours d'une manière qui répondait très-bien au genre dans lequel ils étaient composés. Il savait encore, sous ce rapport, se garder de l'exagération et de l'animation factice, qui sont les traits caractéristi-

(1) *Quintiliani Institutiones*, lib. VI, cap. 3.
(2) Ibid.
(3) Ibid.

ques des époques de décadence. Son débit était grave et posé ; ses gestes rares et naturels (1). Fort de son talent, dont il avait conscience, il repoussait et condamnait toute espèce de charlatanisme, et il n'était pas rare de son temps. On avait, entr'autres expédients, introduit au barreau une inconvenante coutume. On applaudissait dans les tribunaux les plaidoyers des avocats, comme au théâtre le jeu des acteurs. Cette innovation était due à un certain Largius Licinius ; les mauvais avocats l'avaient adoptée avec empressement ; ils payaient des applaudissements pour faire croire à leur éloquence. Domitius poursuivit cet expédient de ses mordantes épigrammes. Il réussit pour un moment à faire recevoir qu'avocat applaudi et avocat inhabile c'était une seule et même chose (2) ; mais il ne put parvenir à détruire une innovation chère aux médiocrités vaniteuses ; elle lui survécut et elle fut une des causes qui concoururent à la ruine de l'éloquence. Domitius Afer en avait le triste pressentiment ; nous en avons la preuve dans un fait que nous a conservé Pline et qu'il tenait de

(1) *Quintiliani Instit.*, lib. x, cap. 1.

(2) *Scito eum pessimè dicere qui laudabitur maximè.* — Pline, lib. II, ép. 14.

Quintilien. Un jour que l'orateur plaidait devant le Sénat, il entendit un bruit extraordinaire au tribunal qui était voisin de celui où il portait la parole (1). Etonné de ce tumulte, il se tut aussitôt. Le silence s'étant rétabli, il reprit son discours. Bientôt le même bruit se fait entendre; Domitius se tait de nouveau, et le silence s'étant encore rétabli, il continua son plaidoyer. Enfin, à la troisième fois, il demanda qui plaidait au tribunal voisin. C'est Licinius, lui répondit-on. Laissant alors pour un moment de côté la cause qu'il défendait : « Centumvirs, dit-il aux juges, c'en est fait de l'art de la parole (2). »

Quintilien nous parle d'un ouvrage de Domitius, intitulé *De Testibus* (3); c'était un traité en deux livres sur le témoignage; le célèbre orateur y donnait des conseils très-utiles sur la manière dont l'avocat doit interroger les témoins, autant ceux à charge que ceux à décharge; Quintilien en indique le sens général. Cet ouvrage ne nous est pas parvenu, et cette perte est d'autant plus à regretter que non-seulement elle nous

(1) Il y avait dans le Forum plusieurs tribunaux où l'on jugeait en même temps.

(2) Centumviri, hoc artificium perit, Pline, l. II, epist. 14

(3) *Quintiliani Inst.*, lib. V, cap., 7.

prive d'un ouvrage remarquable, mais encore qu'il aurait été curieux de voir traiter un pareil sujet par un homme qui fut le modèle des délateurs. Domitius avait encore écrit deux livres sur l'art oratoire ; ils sont également perdus. Il ne nous reste de lui que les bons mots et les sentences que rapportent Quintilien, Dion et Pline le Jeune.



CHAPITRE II.

—

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES JUSQU'AU XVIe SIÈCLE.

—

Dans le midi des Gaules, l'amour des lettres ne disparut point entièrement avec la domination romaine. Au milieu des calamités de toute espèce qui, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'au XIe siècle, s'appesantirent sur ces malheureuses contrées, il se conserva une tradition, quoique affaiblie, de l'ancienne littérature latine dans la plupart des grandes familles gallo-romaines. On en a une preuve irrécusable dans les essais plus ou moins heureux d'Ausonne, de Sidoine-Apollinaire, de Claudius Mamert. La décadence du goût était grande sans doute; la langue avait perdu son ancienne pureté; le mécanisme du vers et même celui de

la phrase étaient presque oubliés. On ne peut cependant contempler sans intérêt ces dernières traces des lettres anciennes ; quelque faibles qu'elles soient, elles reposent du moins la vue fatiguée de scènes de misère et de deuil ; c'est l'oasis au milieu du désert.

La partie du midi de la France dont nous esquissons l'histoire littéraire, ne resta pas étrangère à ce mouvement. Nous allons essayer d'en rappeler les souvenirs depuis longtemps effacés.

Dans les premières années du VIe siècle, un homme, appartenant à une famille gallo-romaine qui avait donné des préfets aux Gaules, se distinguait à Uzès par ses connaissances et sa piété. Il s'appelait Roricius. A la mort de l'évêque Probatius, on l'appela, malgré sa résistance, au siége épiscopal de cette ville. Il travailla, dès-lors, par son exemple et par ses prédications, à polir ceux qui l'avaient choisi pour leur conducteur spirituel. Quand la vieillesse vint le forcer au repos, il confia le soin de continuer son œuvre à un de ses neveux qu'il avait appelé auprès de lui. Ce neveu, c'était Firmin, jugé digne plus tard d'être mis au nombre des saints. Comme Roricius, auquel il succéda, il brillait à la fois par sa piété et par ses lumières. Sa réputation



dépassa les limites des Gaules ; elle inspira à Arator quelques-uns des vers de son poème sur les Actes des Apôtres. Firmin entretint des relations suivies avec Césaire, archevêque d'Arles ; on le regarde même comme un de ses disciples ; ce qui est certain, c'est qu'il fut un des auteurs de l'histoire de cet archevêque (1). Il eut à son tour pour successeur un de ses neveux, fils de son frère Ambert et d'une fille de Clotaire Ier, et descendant ainsi, par son père d'une famille gallo-romaine, et par sa mère des rois de la race francke. Ferréol, c'est ainsi qu'il s'appelait, fut nommé évêque d'Uzès en 553, et plus tard il fut mis comme son oncle Firmin, au nombre des saints. « C'était, dit Grégoire de Tours, un homme d'une grande sainteté, plein d'intelligence et de science. A l'exemple de Sidoine, il composa quelques livres d'épîtres (2). »

Ferréol avait fondé un monastère d'hommes ; il lui donna une règle dont Benoît d'Aniane a fait de nombreux extraits, et qui se distingue de tous les travaux de ce genre par deux circonstances remarquables pour cette époque :

(1) *Hist. Littéraire de la France*, tom. III, pag. 238 et suiv. et 263.

(2) Grégoire de Tours, liv. VI, chap. 7.

d'abord par un article qui prescrit à chaque moine de consacrer tous les jours une partie de la matinée à la lecture, et ensuite par le style dans lequel elle est écrite, et qui est bien supérieur à celui des écrivains de ce siècle (1). Cette règle existe encore; elle a été souvent imprimée; mais les lettres dont parle Grégoire de Tours sont perdues depuis longtemps; car, excepté l'auteur de l'*Histoire Ecclésiastique des Francs*, aucun écrivain n'en fait mention (2). Cette perte est d'autant plus regrettable qu'on aurait trouvé, sans aucun doute, dans cet ouvrage de précieux renseignements sur l'histoire de cette époque et sur les personnages qui y ont joué un rôle.

Saint Ferréol était un homme supérieur. Ce qu'on raconte de sa vie nous le représente comme un esprit éclairé et fort au-dessus des préjugés de son siècle. Un seul fait suffit pour le peindre. Pour amener au christianisme les juifs, alors fort nombreux à Uzès et dans tout son diocèse, il se garda bien d'employer des moyens violents; il visitait souvent, au contraire, les principaux d'entre eux, s'asseyait à leur table, les traitait en amis et discutait sim-

(1) *Hist. Littéraire de la France*, tom. III, pag. 327.
(2) Ibid., tom. III, pag. 328.

plement et familièrement avec eux. Il est vrai que cette conduite, qui l'honore, ne fut pas jugée de même par ses contemporains; elle le rendit suspect à Childebert Ier, qui le retint pendant trois ans à Paris dans une espèce d'exil (1).

Nous ignorons dans quel lieu Roricius prit naissance; probablement ce ne fut pas à Uzès. Pour Firmin et Ferréol, on sait qu'ils étaient nés aux environs de Narbonne; mais ils vinrent fort jeunes à Uzès, et c'est là qu'ils passèrent leur vie. Depuis les premières années du VIe siècle, qui virent Roricius monter sur le siége épiscopal, jusqu'en 581, que mourut Ferréol, cette ville fut un petit centre d'activité littéraire où se conserva ce goût pour les belles-lettres, qui fut comme l'apanage des familles gallo-romaines, qui les distingua longtemps des Barbares et qui, quelque dégénéré qu'il fût, était encore un reste précieux de la civilisation romaine. Il est même probable que la culture des lettres, telle du moins qu'elle pouvait être alors, survécut à saint Ferréol. On a quelque raison de le croire, quand on trouve une vie de saint Firmin et une de saint Ferréol, écrites vers le milieu du VIIIe siè-

(1) *Hist. Littéraire de la France*, tom. III, pag. 325.

cle, par quelque prêtre ou quelque moine d'Uzès (1), et surtout quand on voit, dans la seconde moitié de ce siècle, un évêque, dont le nom trahit l'origine francke, employer ses loisirs à composer, ou peut-être simplement à compiler, un ouvrage : *De Gestis Regum Francorum*; cet évêque, qui se nommait Sigebert, monta sur le siége épiscopal d'Uzès en 773 (2).

A la même époque furent écrits les Actes du martyr saint Baudile (3), ouvrage qui ne peut avoir pour auteur qu'un homme né à Nimes ou dans les environs de cette ville. Enfin l'histoire de notre pays nous montre, au commencement du siècle suivant, un écrivain plus distingué : c'est un abbé de Psalmodi, nommé Théodemir et descendant des anciens Goths établis dans l'Aquitaine dès le ve siècle. Théodemir fut d'abord l'ami d'un des hommes les plus remarquables de cette époque, de ce Claude de Turin que les protestants regardent comme un des précurseurs de la Réforme ; mais vers la fin de sa vie, informé que l'évêque de Turin s'écartait de la foi reçue, il essaya de ramener son ancien ami à

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. IV, pag. 88 et 89.
(2) *Gallia Christiana*, tom. III, pag. 1145.
(3) *Hist. Littéraire de la France*, tom. IV, pag 87 et 88.

d'autres sentiments dans des lettres qui, dit-on, respirent la plus tendre charité. N'ayant pu réussir, il se décida à le réfuter publiquement et par écrit. Les lettres et la première partie de ce dernier ouvrage sont perdues; mais la seconde partie a été conservée presque en entier par Jonas, évêque d'Orléans (1), qui l'a insérée dans le troisième livre de son *Traité des Images* (2).

Du VIIIe siècle au XIIe, l'histoire n'a conservé le nom d'aucun homme de notre pays qui se soit fait connaître par ses écrits. Pendant ces quatre siècles de troubles et d'agitations, les différents éléments romains, goths, francks, qui s'étaient successivement amassés dans le midi de la France, se fondirent et s'aggrégèrent ensemble pour former cette civilisation romano-provençale qui eut sa langue et sa littérature, sa vie propre et indépendante, son organisation politique, et l'on peut même dire sa forme religieuse particulière. En abordant le XIIe siècle, nous allons ainsi nous trouver en présence des troubadours; la langue dont ils se servirent était l'idiome populaire, et leurs œuvres consistent en entier en

(1) *Hist. littéraire de la France*, pag. 490 et suiv.

(2) *Max. Biblioth. veterum pat*, tom. XIV, pag, 166 et suiv.



poésies. Mais, à côté de cette littérature nationale, se trouve une littérature savante qui s'exprime en latin et qui s'occupe de théologie, de médecine, de droit. Ces deux littératures ne se confondirent jamais ; elles ne se rencontrèrent même que rarement, encore ne fût-ce que pour se combattre. On dirait que ce sont deux mondes distincts, suivant chacun son chemin, sans s'inquiéter, parfois même sans que l'un se doute de l'existence de l'autre. Ce phénomène, quelque singulier qu'il puisse paraître, n'a rien cependant qui doive nous surprendre ; il est un des traits les plus caractéristiques du moyen-âge, et il a sa raison dans la nature même de cette époque. Ce n'est pas tout ; dans notre pays, les complications ne se bornent pas là. Tandis que la littérature populaire se développe à côté d'une littérature savante et sans aucun rapport avec elle, une littérature d'une autre espèce, à la fois inconnue des deux autres et les ignorant elle-même, se continue et prend des proportions considérables au milieu d'une nation étrangère qui avait pris racine déjà depuis longtemps dans le midi de la France : c'est la littérature juive, tout aussi remarquable dans son genre que l'est dans le sien la littérature populaire, et peut-être même

supérieure, comme celle-ci, à la littérature savante, du moins à celle qui appartient au midi de la France, où elle ne prit jamais de grands développements.

Nous allons maintenant passer en revue chacun de ces trois mouvements littéraires.

SECTION PREMIÈRE.

ÉCRIVAINS JUIFS.

Le XIIe siècle fut une époque brillante pour la littérature juive dans l'Occident. Jusque vers le milieu du XIe siècle c'est en Orient que les juifs avaient eu leurs plus célèbres écoles. Mais quand, en 1039, leurs académies de Sora et de Pundebita furent fermées, quand, sous le règne d'Hakin, troisième khalife de la race des Fatimites, l'Egypte devint pour eux un lieu de persécution, ceux qui s'étaient établis dans l'Occident tâchèrent de suppléer au silence des docteurs de l'Orient, proscrits ou mis à mort, et la science judaïque se transporta, par la force même des choses, des bords de l'Euphrate et de la vallée

du Nil, dans l'Espagne et dans le midi de la France. L'espèce de tolérance dont jouissaient alors dans ces pays les tristes débris de cette antique nation favorisa leurs efforts, et, dans peu de temps, les rabbins de l'Europe occidentale furent de dignes successeurs des savants maîtres qui, du sein des écoles de l'Orient, avaient jusqu'alors dirigé leurs coreligionnaires dans l'interprétation de la Loi.

Les établissements qu'avaient fondés les juifs dans le midi de la France étaient, à cette époque, aussi nombreux qu'anciens. Grégoire de Tours nous apprend que, de son temps, la ville de Lunel comptait parmi ses habitants un grand nombre de familles professant le culte judaïque (1); nous voyons dans l'histoire de saint Ferréol qu'il en était de même à Uzès (2), et l'on peut croire que les autres localités un peu importantes des bords de la Méditerranée avaient aussi des synagogues; le fait est certain du moins pour Montpellier, qui était pour les juifs une ville de prédilection, et pour Narbonne, qui était comme un point intermédiaire entre

(1) Grégoire de Tours, lib III, épist. 21.
(2) *Gallia Christiana*, tom. III, pag. 1143.

leurs établissements de la France et ceux d'Espagne.

Le cadre de notre travail ne nous permet pas de tracer l'histoire de l'académie juive de Lunel. Malgré la difficulté du sujet, ce n'est pas sans quelque regret que nous avons renoncé à cette excursion qui aurait été peut-être la partie la plus originale et la plus curieuse de cette histoire; mais, si nous avions cédé à cette tentation, il n'y aurait plus eu de raison pour résister à d'autres semblables; ce n'aurait plus été, dès-lors, l'histoire de la littérature dans les localités formant actuellement le département du Gard que nous aurions présentée, et nous n'aurions plus su à quelles limites nous arrêter.

Nous avons besoin ici d'avertir que, malgré notre désir d'être aussi complet que possible et malgré tous les soins que nous nous sommes donnés pour retrouver les noms et les titres de célébrité de tous les savants rabbins qui ont brillé pendant le moyen-âge dans les lieux qui appartiennent à notre histoire, nous craignons d'avoir commis plus d'omissions dans cette partie de notre travail que dans les autres. On voudra bien nous les pardonner en faveur de la nouveauté du sujet et de la difficulté que nous

avons eue à nous procurer les documents nécessaires.

SALOMON JARCHI BEN ISAAC.

S'il fallait s'en rapporter à ce qu'ont écrit les historiens chrétiens sur les juifs du moyen-âge, nous n'aurions rien à dire ici de Salomon Jarchi fils d'Isaac, qu'ils font presque tous originaire de Troyes (Champagne). Mais quiconque a fait une étude sérieuse de ce sujet a pu facilement se convaincre de la légèreté avec laquelle ces écrivains disposent à leur gré de la patrie des hommes dont ils parlent. Non-seulement ils traduisent de la manière la plus arbitraire les noms avec lesquels les hébreux désignent les lieux, mais encore ils transportent à leur gré les localités d'un royaume dans un autre ; on dirait qu'ils ont pris à tâche de se faire une géographie fantastique. Même les plus habiles commettent sur ce point les plus grossières erreurs. Nous avons déjà fait remarquer avec quelle irréflexion Constantin Lempereur confond Posquières avec Beaucaire ; ajoutons que Bartóloccio procède avec moins de réserve encore ; ce bourg, que Benjamin de Tudèle place à deux lieues de Lu-

nel et à quatre de St-Gilles, il en fait une ville appelée Pesquera et située en Espagne, sur le Douro (1).

Pour Salomon Jarchi, on ne s'est pas donné la peine d'inventer une ville pour y placer son berceau; on l'a fait naître à Troyes, quoique les écrivains juifs, les seuls compétents sur cette matière, le disent originaire de Trèves, dans la Narbonnaise ou dans le Languedoc. Mais comme cette localité est peu connue, même des géographes, on a cru qu'il fallait entendre par là Troyes, ville qui renfermait, à cette époque, un grand nombre de juifs dans son sein. Il est évident que cette traduction ne tient pas compte de la position que les chroniqueurs juifs assignent au lieu où Salomon Jarchi vint au monde. Trèves, aujourd'hui chef-lieu de canton dans le département du Gard, fut, au moyen-âge, une localité assez importante. Il y avait, comme à Lunel, comme à Posquières, comme à St-Gilles, une communauté juive considérable; c'est dans ce lieu que

(1) M. Halevy, dans son *Résumé de l'histoire des juifs modernes*, pag. 90, se contente de transformer Posquières en Pescaire, sans se donner la peine d'en indiquer la position, comme s'il s'agissait d'un lieu universellement connu.

naquit Salomon Jarchi, vers le milieu du XIe siècle, en 1040. La date de sa naissance a été controversée ; mais celle que nous donnons est confirmée par les auteurs du Jesod Olam, des Juchassin, etc., et par une note d'un manuscrit contenant le commentaire de Salomon Jarchi sur le Pentateuque, et ayant appartenu à Rossi (1).

Doué d'une intelligence facile, Salomon fils d'Isaac, se forma dans la science rabbinique sous différents maîtres, principalement à Narbonne, aux leçons de Moyse le prédicateur. Bientôt il devint lui-même un docteur renommé. L'académie juive de Lunel le compta au nombre de ses professeurs. La célébrité qu'il y acquit lui valut le surnom de Jarchi, *le Lunélois* (2).

A l'âge de trente ans, le rabbin de Trèves conçut le projet de voir l'ancienne patrie de ses aïeux. Après avoir traversé l'Italie et la Grèce, il passa à Jérusalem. D'après l'auteur de la *Chaîne de la Tradition*, il aurait rencontré en Egypte le savant Maimonide ; c'est là une erreur évidente ; Maimonide n'était pas encore venu au monde au moment que Jarchi entreprenait son voyage. On dit qu'après avoir visité la Palestine

(1) Rossi, *Manuscripti codices*, tom. I; pag. 116.
(2) Jarchi, adjectif dérivé de Jarach, *la Lune*.

et l'Egypte, il parcourut la Perse, la Tartarie, la Moscovie et l'Allemagne, d'où il rentra en France, six ans après l'avoir quittée.

Quelques écrivains, qui font vivre Solomon Jarchi dans le XIIIe siècle, contrairement aux témoignages juifs les plus concluants, ont surchargé sa vie d'événements extraordinaires. Un séjour qu'ils lui font faire à Prague est entr'autres rempli d'aventures romanesques, qui n'ont aucune vraisemblance et qui se terminent par son mariage avec la fille du R. Jochanam, fils d'Eliézer (1). Ce qu'on sait seulement du reste de sa vie, c'est qu'il eut trois filles qui épousèrent des rabbins célèbres : l'aînée devint la femme du R. Meir, fils de Samuel; la seconde, celle du R. Juda, fils de Nachman; et la plus jeune, celle du R. Ephraïm. Les enfants du rabbin Meir furent à leur tour des docteurs renommés; l'un d'eux continua même les travaux de son aïeul.

Salomon Jarchi est regardé par ses coreligionnaires comme le prince des interprètes de la Loi. Presque tous ses nombreux écrits sont des commentaires. Il commença par commenter tous les livres de l'Ancien Testament, et après ce gigantesque travail, il en entreprit un semblable

(1) Depping, *les Juifs dans le moyen-âge*, pag. 113-117.

sur les différents traités qui composent la Guémara : la mort le surprit avant qu'il l'eût achevé; mais son petit-fils, le rabbin Samuel fils de Méïr, le continua, et ajouta même au commentaire de son aïeul sur le livre de Job un supplément qui y est d'ordinaire annexé (1). Ces divers ouvrages ont été imprimés; quelques-uns des commentaires sur l'Ancien Testament ont même été traduits en latin. Les commentaires sur la Guémara se trouvent dans l'édition du Talmud, faite à Venise en 1520. Dans ses explications des livres saints, Salomon Jarchi dogmatise rarement ; il se borne d'ordinaire à rapporter les opinions les plus accréditées chez ses coreligionnaires, et quand il y ajoute les siennes, c'est toujours pour présenter les faits sous un point de vue naturel et pour donner aux préceptes un sens rationnel et dégagé de toute idée superstitieuse. Si son enseignement à l'académie de Lunel était conçu dans cet esprit, il faut que les tendances mystiques que nous verrons régner dans cette école au XIIe siècle, n'y fussent pas encore établies. Peut-être pourrait-on supposer que ce fut devant le développement de l'esprit philosophi-

(1) Rossi, *Mss. Codices*, tom. I, pag. 119

que dans les académies juives de l'Espagne que l'orthodoxie des écoles de la France méridionale se jeta, par une espèce de réaction, dans le mysticisme que nous allons voir bientôt dans les écrits des deux Abraham, de Posquières, et qui domina à cette époque à Montpellier et à Lunel.

On a encore de Salomon Jarchi quelques autres ouvrages, un traité sur la Loi, intitulé : *Questions et décisions légales* (Scheeloth Theschivoth); un autre sur les *Constitutions rituelles* (Siddur), dans lequel il a recueilli les décisions des anciens docteurs connus sous le nom de Gaons, sur ce sujet, en les accompagnant de ses propres explications; un troisième ayant pour titre : *Recueil sur le Paradis* (Liquoute Hapardes), écrit qui pourrait bien n'être qu'un recueil de passages extraits de ses ouvrages (1). On raconte que, pendant un séjour qu'il fit à Grenade, il composa, pour répondre aux vœux du chef de la synagogue de cette ville, un écrit intitulé : *le Livre du gouvernement* (Sepher Happarnas). Il est probable que cet ouvrage, du reste fort rare et encore inédit, était destiné à apaiser les discussions violentes qui s'étaient éle-

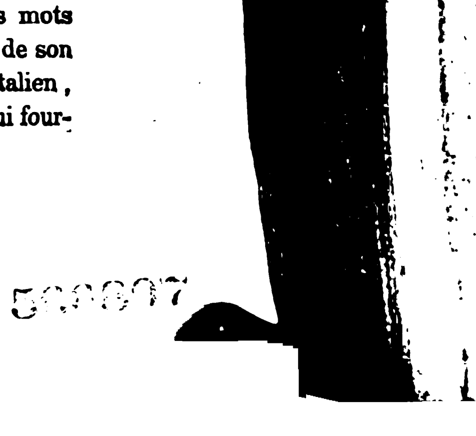
(1) Rossi, *Mn. codices*, tom. I, pag. 97 et 98.

vées entre les docteurs juifs, sur le libre-arbitre et la prédestination. Pour réussir dans ce généreux dessein, Salomon Jarchi montra, dit-on, dans cet écrit, le danger des disputes sur les questions auxquelles il n'est pas possible à l'esprit humain de trouver une solution décisive.

On attribue aussi à ce savant rabbin un ouvrage d'astrologie. Le rabbin Abraham de Baumes prétend qu'il est l'auteur d'une grammaire hébraïque, qui a été imprimée à Constantinople, in-4°, en 1506, sous ce titre : *la Langue des Savants* (Leschon Lemudim). On sait encore que Salomon Jarchi cultiva la poésie. On trouve dans des recueils de prières (Machazor), quelques cantiques de sa composition, un, entre autres, qui est renommé et qui traite de l'unité de Dieu (1).

Les ouvrages de Salomon Jarchi sont d'une lecture fort difficile. Non-seulement l'extrême concision de son style les rend obscurs, mais encore on est arrêté fort souvent par des mots qu'il emprunte aux langues populaires de son temps, principalement au français et à l'italien, chaque fois que la langue hébraïque ne lui four-

(1) Ibid.. tom. I, pag. 30.



nit pas de terme propre à bien exprimer sa pensée. Aussi, pour rendre possible l'étude de ses écrits, des érudits juifs ont depuis longtemps dressé des espèces de dictionnaires des locutions étrangères dont il s'est servi. Nous citerons, entr'autres, un recueil de ces locutions qui est à la fin du commentaire de Salomon Jarchi, sur le Pentateuque, dans un manuscrit du fonds de Rossi, manuscrit qui est de 1432 (1).

L'auteur de la *Chaine de la Tradition* représente ce savant rabbin non-seulement comme un interprète du plus grand mérite, mais encore comme un homme profondément versé dans la médecine et dans ces espèces de sciences qu'on désignait, à cette époque, sous le nom d'astrologie. Ajoutons enfin qu'il possédait presque toutes les langues vulgaires de son temps et qu'il connaissait à fond celles des langues orientales qui sont de la même famille que l'hébreu.

Cet homme éminent mourut à Trèves en 1105, à l'âge de 65 ans (2). Pour compléter, sans doute, l'histoire prétendue de ses aventures à Prague, on a dit que son corps avait été transporté dans

(1) Rossi, *Mss. codices*, tom. II, pag. 144.
(2) Ibid., tom. I, pag. 116.

cette ville, où son tombeau se voyait encore, à ce qu'assure Bartoloccio, à la fin du xviie siècle.

ABRAHAM LEVITA BEN DAVID LEVITA.

Abraham le Lévite, fils de David le Lévite, florissait du temps d'Alphonse vii ou le Batailleur, dont il parle, dans un de ses ouvrages, comme d'un grand roi; c'était, par conséquent, au milieu du xiie siècle. Benjamin de Tudèle fixe, d'ailleurs, l'époque à laquelle vivait ce savant rabbin, qu'il vit lui-même à son passage à Posquières, et il donne des détails précis sur le lieu qu'il habitait et où il avait vu le jour. Par une méprise étonnante, Bartoloccio le fait naître à Pesquera, non loin du Douro. Il serait superflu de relever cette grossière erreur; le passage de Benjamin de Tudèle la refute assez nettement.

Nous avons déjà parlé des vertus et de la science d'Abraham de Posquières; il nous reste ici à faire connaître ses écrits, sa doctrine et la part qu'il prit aux discussions qui divisèrent si profondément, à cette époque, les juifs d'Espagne et de la France méridionale.

Un rabbin espagnol, nommé Abou-Alpharage, venait de composer un commentaire sur le Pen-



Comme son titre l'indique, cet écrit avait pour but de défendre la tradition. Les arguments qu'employa Abraham fils de David sont les mêmes que ceux qu'ont invoqués dans tous les temps, dans toutes les religions et dans tous les partis, les défenseurs des idées anciennes. Il en appela à l'antiquité et à l'universalité de la loi orale, c'est-à-dire, de cette explication que Dieu lui-même avait donnée à Moïse et même à Adam, de la loi contenue dans le Pentateuque, et qui, transmise de bouche en bouche et de génération en génération, avait enfin été déposée dans le Talmud. Pour prouver cette antiquité et cette universalité, le rabbin de Posquières se contenta de faire l'histoire de la Cabbale (tradition orale) depuis Adam jusqu'au jour où il vivait lui-même. Il n'y a pas une seule idée philosophique dans ce livre ; seulement, pour indiquer la nécessité d'une tradition divine pour entendre le sens de la Loi écrite et pour en faire une juste application, il se contente de dire en passant que la tradition était nécessaire, parce que la Loi écrite ne donne pas la solution d'un seul des mille cas qui se présentent chaque jour.

Cet ouvrage, qui fut composé en 1161, fit le plus grand honneur à son auteur parmi ses core-

ligionnaires : il était là base la plus solide de la réputation dont il jouissait à l'époque où Benjamin de Tudèle traversa le midi de la France. Ce livre a été souvent traduit en latin ; et ces traductions ont été imprimées plusieurs fois, soit seules, soit avec le texte hébreu. La première qui a été publiée est celle de Genébrard. La première édition est de 1533, et la seconde de 1572 (toutes les deux imprimées à Paris). Mais cette traduction fut faite sur un manuscrit défectueux et incomplet. M. A. Justinianus fit paraître l'ouvrage en entier, texte et traduction, à Venise, en 1545, in-4°. On en doit deux éditions à Froben, l'une de 1580 et l'autre de 1590.

La querelle soulevée par le commentaire d'Abou-Alpharage ne fut pas terminée par l'écrit d'Abraham fils de David. En Espagne, des esprits, que l'étude de la philosophie poussait à se rendre compte de leurs croyances, se rangèrent du côté de la nouvelle doctrine, et dans le midi de la France, où la philosophie était peu cultivée, on resta aveuglément attaché à la tradition. Abou-Alpharage répondit-il au rabbin de Posquières ? C'est possible ; on cite, du moins, de ce dernier, un autre écrit intitulé : *Réponse* (Theschouvoth) et dirigé encore contre le doc-

teur espagnol. Mais il est probable que cette réponse n'est qu'un résumé du *Livre de la Tradition*, résumé destiné à ceux de ses coreligionnaires qui étaient peu versés dans les controverses religieuses. Peut-être encore, si le témoignage d'après lequel Bartoloccio prétend que cette réponse était écrite en langue arabe, était bien positif, pourrait-on supposer que ce nouvel ouvrage n'était qu'une traduction arabe ou un extrait fait dans cette langue du *Livre de la Tradition*, à l'usage des juifs d'Espagne, auxquels cette langue était familière, et des juifs répandus dans l'Orient. Il paraît même que le commentaire d'Abou-Alpharage était écrit dans cette langue, et dans ce cas on comprendrait qu'Abraham fils de David crût devoir traduire son ouvrage dans le même idiôme. Au reste, il est difficile de se prononcer sur un écrit qui n'a jamais été imprimé et qui, vraisemblablement, n'existe plus.

Les juifs de France croyaient peut-être avoir réduit l'hérésie, quand parut un champion de la foi philosophique, bien autrement redoutable qu'Abou-Alpharage : c'était le célèbre philosophe Maimonide, né à Cordoue, en 1139, et élevé dans la philosophie aristotélicienne auprès

de Thophail et d'Averrohés. En 1177, il publia un ouvrage intitulé : *La Main forte* (Jad Hakazakah), dans lequel il essayait d'expliquer, d'une manière rationnelle, la foi de ses pères. Tel semble, du reste, avoir été le but de tous les travaux de ce profond génie. Il fut poussé, à ce qu'il paraît, à cette difficile et dangereuse entreprise, moins par le désir de se rendre compte à lui-même de ses croyances et de satisfaire les besoins de sa raison, que par le généreux dessein de retenir dans la synagogue un grand nombre de ses coreligionnaires dont l'esprit éclairé, ne pouvant accepter une religion surchargée de doctrines traditionnelles, se détachait de la foi populaire et inclinait fortement à l'incrédulité. C'est à ce mal surtout qu'il voulut parer, et c'est pour rattacher à un judaïsme mieux compris les hommes ébranlés dans leur foi par un judaïsme mal compris, qu'il voulut d'abord, dans *la Main forte*, et plus tard d'une manière plus directe dans *le docteur des Perplexes* (More Nevochim), épurer la religion traditionnelle au moyen de la philosophie.

Cette respectable tentative, entreprise dans l'intérêt de la religion, effraya ceux qui confondaient dans un même respect la loi écrite et la



loi orale, les préceptes de Moïse et des prophètes et les explications subtiles et recherchées des rabbins. A cette nouvelle invasion de la philosophie dans les dogmes religieux, Abraham fils de David prit de nouveau la plume et ramassa toutes ses forces pour combattre encore ces dangereuses innovations. La vieillesse était descendue sur lui, sans affaiblir ses facultés intellectuelles, et ce vigoureux athlète opposa à *la Main forte*, de Maimonide, un traité intitulé : *Hassagoth*, c'est-à-dire, *les Réfutations*.

Cet ouvrage, qui dut suivre de bien près celui du docteur de Cordoue, puisque Abraham fils de David mourut trois ans après la publication de ce dernier, n'était qu'un développement nouveau de l'idée contenue dans le *Livre de la Tradition*. Il s'agissait encore de défendre les croyances traditionnelles ; le rabbin de Posquières en appela aux mêmes arguments qu'il avait fait valoir contre Abou-Alpharage ; il repoussa la philosophie religieuse de Maimonide comme une nouveauté sans consistance, et il releva les croyances reçues comme le vénérable produit de la sagesse des siècles. « C'est un enfant, disait-il, en parlant du philosophe de Cordoue, et nous, nous sommes des vieillards » ; voulant

faire entendre par ces paroles que les opinions du savant espagnol étaient une invention de la veille ; tandis que les doctrines qu'il défendait étaient aussi vieilles que le monde.

Maimonide, de son côté, avait la conscience que sa cause était la meilleure, parce qu'elle était celle de la raison, et, qu'en définitive, elle resterait victorieuse, parce qu'elle avait l'avenir pour elle. C'est dans cette noble persuasion qu'il disait à un disciple d'Abraham fils de David : « Dites à votre maître qui est à Posquières, qu'il a commencé, mais qu'il n'achèvera pas. » Bartoloccio a la naïveté de croire que l'auteur de la *Main forte* voulait faire le prophète et prédire qu'Abraham mourrait avant d'avoir mis la dernière main à son ouvrage, et il entame là-dessus une longue et lourde dissertation pour prouver qu'il était impossible que Maimonide pût prophétiser la mort prochaine de son antagoniste. Evidemment, l'observation du philosophe espagnol n'a pas le sens que lui donne l'érudit italien. Maimonide n'était pas homme à jouer le rôle ridicule de prophète.

Cependant le rabbin de Posquières mourut avant la fin de la lutte entre la tradition et le libre examen. En vain, un rabbin, dont la parole

avait une grande autorité parmi ses coreligionnaires du midi de la France, Salomon fils d'Abraham, qu'on donne pour un docteur de Montpellier et qui était plus vraisemblablement un des maîtres de l'Académie de Lunel, se déclara avec ses disciples, le rabbin Jona et le rabbin David fils de Saul, contre les téméraires innovations de Maimonide; les doctrines philosophiques contenues dans *la Main forte* firent des progrès en Espagne, et trouvèrent même des partisans à Narbonne. Quand parut *le Docteur des Perplexes*, la violence des défenseurs de la tradition ne connut plus de bornes, et des hommes, exposés à tout moment à périr victimes du zèle peu éclairé des chrétiens de cette époque d'ignorance, ne trouvèrent rien de mieux que de lancer l'excommunication sur Maimonide, et de condamner au feu ses écrits. Le philosophe de Cordoue eut beau en appeler à une discussion sérieuse et raisonnée; les lettres qu'il adressa aux rabbins de Lunel, à Pinchas fils du célèbre Meschulam, à Samuel fils de Tibbon, qui habitait aussi alors cette ville, aux rabbins de Marseille (1), toutes

(1) *Voir* les titres de ces lettres et quelques détails contenus dans Rossi, *Manuscripti codices*, tom. II, pag. 163 et 164.

ses démarches, toutes ses explications restèrent inutiles ; il fut obligé, pour se dérober à la fureur religieuse de ses coreligionnaires traditionnalistes, de se retirer en Egypte. Leur haine l'y suivit ; elle ne s'éteignit même pas à sa mort ; on essaya de flétrir sa mémoire par d'absurdes accusations d'impiété, par le bruit répandu avec autant de perfidie que d'adresse, qu'il avait renié la religion de ses pères pour embrasser l'Islamisme, enfin par une inconvenante inscription que les juifs de Montpellier et de Lunel trouvèrent le moyen de faire graver sur sa tombe (1).

L'acharnement des rabbins de Montpellier et de Lunel eut pour effet de soulever contre eux tous ceux de leurs coreligionnaires qui, en Espagne et à Narbonne, avaient goûté les doctrines philosophiques du docteur de Cordoue. Ceux de Narbonne surtout ne purent leur pardonner cet excès de zèle ; ils réussirent à leur tour à les faire excommunier, comme ceux-ci avaient excommunié leur maître. Les rabbins de Montpellier et de Lunel, et probablement aussi ceux de

(1) Ils firent, dans son épitaphe, effacer ces mots : *Le choisi entre tous les hommes*, pour substituer à leur place : *L'excommunié et l'hérétique*.

Posquières et de St-Gilles, anathématisèrent de leur côté ceux de Narbonne. Ce fut alors une mêlée générale : toutes les synagogues de la France prirent parti, les unes pour les docteurs de Narbonne, les autres pour ceux de Lunel. Il est difficile de prévoir quelle aurait été l'issue de cette querelle théologique ; heureusement que l'an du monde 4992 et de l'ère chrétienne 1232, un homme d'un haut mérite, David Kimchi, rabbin de Narbonne, attristé de cette scandaleuse division, en appela, au nom de la synagogue de sa ville natale, au jugement des synagogues de la Catalogne et de l'Aragon, qui, d'une voix unanime, condamnèrent les violences des ennemis de Maimonide, excommunièrent les rabbins de Montpellier et de Lunel, les réduisirent au silence par cet acte de vigueur et rétablirent la paix si dangereusement troublée au milieu des populations juives. Seul, un rabbin de Tolède, Judas fils de Joseph, fils d'Alphacar, résista encore quelque temps, prétendant, avec les docteurs de Lunel et avec Abraham fils de David, que la ruine de la tradition amènerait nécessairement celle de la Loi écrite. Il s'engagea à ce sujet une longue controverse entre ce docteur et David Kimchi, qui eut enfin le bonheur de vain-

cre l'obstination de ce dernier opposant. Tout rentra, dès ce moment, dans l'ordre; les rabbins de nos contrées firent effacer l'inscription qu'ils avaient fait graver sur la tombe de Maimonide (1), et par le cours naturel des choses, les doctrines du philosophe de Cordoue gagnèrent peu à peu du terrain: deux siècles étaient à peine écoulés, qu'elles étaient professées par les petit-fils de ceux-là même qui les avaient si vivement attaquées. Sur un des manuscrits hébreux appartenant à Rossi et contenant une copie du *Docteur des Perplexes*, on lit au commencement et à la fin une note qui avertit que Baruch fils de Samuel de Posquières, fit, en 1472, transcrire ce livre pour son usage. Nous verrons plus loin que Baruch ne fut pas le seul à incliner vers les idées philosophiques de Maimonide. Elles ne tardèrent même pas à être dépassées.

Telle fut cette grave affaire qui manqua d'ébranler les synagogues de la France. Il faut dire, à l'honneur d'Abraham fils de David, qui en fut le premier promoteur, qu'il ne combattit Maimonide que par ses écrits, et l'on aime à croire que, si cet homme vertueux avait vécu plus

(1) *Vitæ celebrium Rabbinorum*, dans les *Annalecta rabbinica Relandi*, pag. 86 et suiv.

longtemps, il se serait opposé aux emportements religieux de ses coreligionnaires. On ne saurait lui faire un reproche d'avoir défendu la cause de l'autorité, du littéralisme, de la tradition : l'éducation qu'il avait reçue et le milieu dans lequel il avait vécu ne lui avaient pas permis de se faire de justes idées de la philosophie et, comme plus tard le grand rabbin de Tolède, il craignait que la Loi écrite ne servît plus de rien, si on lui enlevait la Loi orale qui l'explique, la commente et la développe, et qui lui en semblait le véritable et unique soutien. Abraham fils de David était, pour son temps et pour ses coreligionnaires, un homme des anciens jours.

Les deux ouvrages dont nous avons parlé ne sont pas les seuls qu'ait produits le rabbin de Posquières. On lui doit encore un traité de morale religieuse, que Bartoloccio, qui n'est pas prodigue d'éloges pour les écrits des juifs, loue comme un livre bon et utile. Cet ouvrage porte pour titre : *Le Livre de la Foi élevée* ou de *la Foi parfaite* (Sepher Emunah Ramah). Il est divisé en trois parties. Dans la première, Abraham fils de David examine comment les choses naturelles nous conduisent aux croyances religieuses ; c'est probablement une espèce de développement

de la preuve cosmologique de l'existence de Dieu. Dans la seconde, il expose les principes de la Foi et de la Loi ; et dans la troisième il indique par quels moyens on peut résister aux tentations et purifier l'âme de ses souillures. Ce traité, dont Bartoloccio trouva un manuscrit au Vatican, n'a jamais été imprimé. Nous devons ajouter que sa réfutation de *la Main forte* de Maimonide, a été imprimée à la suite de cet ouvrage, à Venise, chez Bomberg, in-folio.

On croit qu'Abraham fils de David est aussi l'auteur d'un écrit intitulé : l'*Edifice* (Hathecanah), c'est-à-dire l'univers, le *κοσμος* ; c'est un traité d'astronomie. D'autres ouvrages lui sont encore attribués, sans qu'on ait de bonnes raisons de le faire. On peut en voir le détail dans la *Magna Bibliotheca Rabbinica*, de Bartoloccio.

Abraham fils de David périt victime de l'intolérance religieuse. En 1180, Philippe-Auguste, en montant sur le trône, inaugura son règne par une mesure inique : il chassa les juifs de la France et il déclara leurs débiteurs libres envers eux. Ce fut dans les mouvements tumultueux produits par cet édit que périt le savant et respectable rabbin de Posquières (1).

1) Juchassin, fol. 132.

Nous ignorons s'il eut des fils ; mais on sait qu'il eut une fille qui épousa un docteur de Montpellier, connu par ses écrits, et nommé Abraham fils d'Isaac. Cet homme jouissait parmi ses coreligionnaires d'une grande estime. Il était le *Père de la Maison du jugement*, titre qui depuis longtemps n'avait qu'une valeur honorifique, mais qui, dans les temps anciens, avant la ruine de Jérusalem, servait à désigner celui qui, dans le Sanhédrin, marchait après le président.

Parmi les écrits de cet Abraham fils d'Isaac, on cite surtout celui qui est intitulé : *le Livre du Raisin* (Sepher Hahescol). Hottinger prétend que c'est un rituel ; mais Guedalia, l'auteur de la célèbre chronique intitulée : *La Chaîne de la Tradition*, le donne pour un ouvrage cabalistique, ce qui est plus vraisemblable. Cet ouvrage, qui n'a pas été imprimé, du moins à ce que nous croyons, ne nous est pas autrement connu. Rossi avait parmi ses manuscrits hébreux une lettre de ce Père de la Maison du jugement à Nathan, de Lunel, fils de Mardochée ; elle traite des Téphilim (1).

(1) Rossi, *Manuscripti codices*, tom. I, pag. 106.

ABRAHAM BEN DAVID LEVITA.

Les écrits des juifs font mention d'un autre Abraham fils de David le Lévite. Buxtorf le confond avec le précédent ; Bartoloccio l'en distingue, mais il éprouve quelque embarras à distribuer entre les deux Abraham fils de David les différents ouvrages qui ont pour auteur un personnage de ce nom. On ne peut douter qu'il n'y ait eu deux écrivains du nom d'Abraham fils de David le Lévite ; les chroniques juives placent à des dates différentes la mort de l'un et celle de l'autre, et les écrits qui portent ce même nom, quoique conçus d'un point de vue analogue, se distinguent cependant assez nettement pour qu'on puisse les ranger en deux classes et les attribuer à deux auteurs différents. Les uns, en effet, sont des écrits de controverse, destinés à défendre la tradition talmudique contre une espèce de rationalisme ; les autres sont principalement des explications de la philosophie de la tradition. Il est enfin une raison décisive pour admettre l'existence des deux Abraham, fils de David le Lévite. Il y a eu, en effet, un person-

nage de ce nom qui a été disciple du rabbin Baruch fils d'Isaac de Cordoue ; or, comme celui-ci mourut en 1126 (1), il est impossible que cet Abraham fils de David le Lévite soit le même que celui qui finit ses jours en 1199.

Nous admettons donc l'existence des deux Abraham fils de David le Lévite. Telle est d'ailleurs l'opinion des écrivains juifs qui, dans ce qui regarde l'histoire moderne de leur nation, doivent naturellement être crus de préférence. Ils étaient tous les deux de Posquières, vivaient à la même époque, quoique l'un ait survécu à l'autre, et avaient pour père commun David le Lévite. Celui dont nous avons parlé était l'aîné, et celui dont il est question dans cet article était plus jeune. Il est probable qu'on les distinguait par la qualification de Lévite, qui passa du père au fils aîné.

Bartoloccio attribue à Abraham le jeune la réfutation de *la Main forte*, de Maimonide. Nous ne pouvons partager cette opinion. On a vu, par ce que nous avons raconté dans l'article précédent, que cette réfutation était l'œuvre d'un vieillard, et d'un vieillard dont le nom était déjà connu

(1) Schulscaleth Hakkabala, pag. 40.

parmi ses coreligionnaires. Aussi, quoique Abraham le jeune eût vraisemblablement déjà à cette époque quelque réputation, c'est à son frère aîné et non à lui que se rapportent toutes les circonstances relatives à cet ouvrage. Il ne peut pas y avoir de difficultés pour les autres écrits attribués à Abraham le jeune ; ils ne peuvent être que le fruit de ses méditations ; tout concourt à le démontrer : les idées qu'il y expose, aussi bien que les circonstances qui les virent naître ou qui furent l'occasion de leur composition. Peut-être cependant faudrait-il enlever à Abraham l'aîné le *Livre de la Foi parfaite* pour le donner à son frère. Nous n'hésiterions pas à le faire, si nous avions pu nous convaincre par la lecture de cet ouvrage que nous n'avons pu nous procurer, que, comme nous l'avons supposé, sa première partie est bien réellement un développement de la preuve cosmologique de l'existence de Dieu. Abraham, l'aîné des fils de David, n'était pas un esprit philosophique ; nous en avons la preuve dans ceux de ses écrits qui nous sont connus. Nous pouvons au contraire supposer avec vraisemblance, que son frère, qui avait appris dans le *Sepher Jetzirah*, qu'il commenta, à voir partout une manifestation immé-

diate de Dieu, aurait pu concevoir l'idée de présenter dans un traité de morale religieuse comment tous les phénomènes de cet univers nous ramènent à Dieu, dont ils sont une révélation.

L'ouvrage capital de ce docteur est un commentaire du *Livre de la Création* (Sepher Jetzirah). Ce livre, qui tient une place si importante dans l'histoire de la philosophie juive, était attribué au patriarche Abraham. En réalité, il est l'œuvre d'un auteur inconnu qui, d'après la savante et lumineuse discussion de M. Franck (1), a dû vivre dans le siècle qui précéda l'apparition du christianisme ou dans le demi-siècle qui la suivit. Cet écrit est, avec un autre ouvrage plus étendu et intitulé : *la Lumière* (Zohar), le monument le plus remarquable de cette espèce de philosophie mystique et panthéiste dont on voit poindre les premières lueurs dans quelques-uns des livres apocryphes de l'Ancien Testament, et principalement dans *la Sagesse de Jésus fils de Sirach* (2). L'existence de cette métaphysique religieuse chez les juifs, antérieurement à l'ère

(1) Ad. Franck, *de la Kabbale*, première partie, ch. 2.
(2) Ad. Franck, pag. 329 et suivantes.

chrétienne, est suffisamment démontrée par ces livres apocryphes. D'autres faits viennent en prouver encore l'antiquité. La Mischna nous apprend qu'à l'époque où elle fut rédigée, il y avait, au sein des écoles juives, une doctrine secrète sur la création et sur la nature divine. Philon nous assure qu'il a puisé à une tradition orale conservée parmi les anciens de son peuple. Ce qu'il dit des livres mystiques de la secte des Thérapeutes convient très-bien à la philosophie enseignée dans le *Sepher Jetzirah* et dans le *Zohar* (1). Il nous semble même qu'on ne peut se refuser à supposer avec M. Franck que ce philosophe pourrait bien avoir emprunté la partie de ses opinions, qui rappelle au moins les principes dominants du système kabbalistique, aux traditions conservées parmi ses coreligionnaires et déposées peut-être déjà dans le *Livre de la Création* (2). Quoi qu'il en soit, ce système est une philosophie de la tradition, doctrine mystique évidemment enfantée par le besoin de réflexion et d'indépendance, et qui cependant invoquait en sa faveur l'autorité réunie de la tra-

(1) Ad. Franck, *la Kabbale*, pag. 328.
(2) Ibid., pag. 327.

dition et des écritures (1). Son nom désigne assez son origine ; elle est appelée *la Kabbale* (la Tradition).

Le *Livre de la Création* a deux parties. La première est formée de trente-deux paragraphes appelés *voies*, *sentiers* ; ce sont les trente-deux voies de la sagesse, c'est-à-dire les trente-deux manières par lesquelles Dieu manifeste son existence. La seconde se divise en six chapitres, renfermant chacun un certain nombre de sections. Les trente-deux paragraphes de la première partie, comme les sections de la seconde, sont brefs, sans développement, exposant et ne démontrant pas, composés d'ordinaire chacun d'une seule phrase. Telle est la forme extérieure de cet écrit. Quel en est le contenu ? Nous en avons déjà indiqué l'esprit et les tendances. En voici une analyse rapide que nous empruntons à M. Franck, renvoyant ceux de nos lecteurs qui voudraient se faire une idée complète de cette philosophie, à l'ouvrage aussi remarquable qu'intéressant que nous prenons pour guide.

« C'est par le spectacle du monde qu'on s'élève à l'idée de Dieu ; c'est par l'unité qui règne

(1) Ad. Franck, pag. 71 et 72.

dans l'œuvre de la création qu'on démontre à la fois et l'unité et la sagesse du Créateur. Telle est la raison pour laquelle le livre tout entier n'est, pour ainsi dire, qu'un monologue placé dans la bouche du patriarche Abraham ; on suppose que les considérations qu'il renferme sont celles qui ont porté le père des Hébreux à quitter le culte des astres pour y substituer celui de l'Eternel. Jusqu'ici tout est parfaitement conforme aux procédés de la raison ; mais, au lieu de chercher dans l'univers les lois qui le régissent, pour lire ensuite dans ces lois elles-mêmes la pensée et la sagesse divines, on s'efforce d'établir une grossière analogie entre les choses et les signes de la pensée, ou les moyens par lesquels la sagesse se fait entendre et se conserve parmi les hommes. Ce qui représente au-dehors les actes de l'intelligence, ce sont ici les vingt-deux lettres de l'alphabet hébreu et les dix premiers nombres qui, en conservant leur propre valeur, servent encore à l'expression de toutes les autres. Réunies sous un point de vue commun, ces deux sortes de signes sont appelées les trente-deux *voies merveilleuses de la sagesse*, « avec lesquelles, dit » le texte, l'Eternel, le Seigneur des armées, » le Dieu d'Israël, le Dieu vivant, le Roi de

» l'univers, le Dieu plein de miséricorde et de » grâce, le Dieu sublime qui demeure dans l'E- » ternité, le Dieu élevé et saint a fondé son » nom (1). A ces trente-deux voies de la sagesse il faut ajouter trois autres formes, désignées par trois termes d'un sens très-douteux, mais qui ont certainement, au moins par leur généalogie grammaticale, une très-grande ressemblance avec ceux qui, en grec, désignent le sujet, l'objet et l'acte même de la pensée. Ces trois formes sont le *Sephar*, c'est-à-dire le *nombre*, qui, seul, permet d'apprécier les dispositions et les proportions des corps en vue de leur fin, et qui règle la mesure, la quantité, le poids, le mouvement, l'harmonie; le *Siphur*, c'est-à-dire la parole divine qui produit les êtres divers; enfin le *Sipher*, c'est-à-dire l'*Ecriture*, l'Ecriture de Dieu, qui est l'œuvre de la Création (2). Ces trois mots ne sont que l'expression hébraïque d'une doctrine qui, sous une forme ou sous une autre, se retrouve presque dans tous les grands systèmes de philosophie.

(1) Liber Jetzirah, cap. I, sect. I.

(2) Ces trois mots dérivent de Saphar, *compter*, qui est aussi la racine du mot Sephiroth, *les numérations*, mot qui a joué un si grand rôle dans la Kabbale. Basnage, *Histoire des Juifs*, liv. III, chap. 28.

» Dieu, considéré comme l'être infini, et par conséquent indéfinissable, Dieu, dans toute l'étendue de sa puissance et de son existence, se trouve au-dessus, mais non en dehors des nombres et des lettres, c'est-à-dire, des principes et des lois que nous distinguons dans le monde; chaque élément a sa source dans un élément supérieur et tous ont leur origine commune dans le Verbe ou dans l'Esprit-Saint. C'est aussi dans le Verbe que nous trouvons ces signes invariables de la pensée qui se répètent en quelque sorte dans toutes les sphères de l'existence, et par lesquels tout ce qui est devient l'expression d'un même dessein. Et ce Verbe lui-même, le premier des nombres, la plus sublime de toutes les choses que nous puissions définir, est la manifestation de Dieu, sa manifestation la plus absolue, c'est-à-dire la pensée ou l'intelligence suprême. Ainsi Dieu est à la fois, dans le sens le plus élevé, et la matière et la forme de l'univers. Il n'est pas seulement cette matière, cette forme; mais rien n'existe et ne peut exister en dehors de lui; sa substance est au fond de tous les êtres et tous sont les symboles de son intelligence (1). »

(1) Ad. Franck, *la Kabbale*, pag. 143 et suiv.

Telle est la doctrine enseignée dans cet écrit : voyons maintenant ce qu'est le commentaire qu'en a composé Abraham fils de David.

Un grand nombre de docteurs juifs avaient déjà expliqué *le Livre de la Création* avant le rabbin de Posquières ; beaucoup d'autres devaient encore après lui entreprendre le même travail. Ce fait n'a rien d'étonnant. Si quelque ouvrage a jamais demandé des commentateurs, c'est certainement ce livre, qui expose avec une extrême concision la plus difficile de toutes les philosophies. Au XIIe siècle, le sens général de la doctrine qu'il contient était par conséquent fixé, et Abraham fils de David n'avait rien de nouveau à apprendre à ses coreligionnaires ; tout ce qu'il pouvait faire, c'était de rendre plus facile l'intelligence de cette obscure métaphysique. Il ne semble pas s'être proposé d'autre but. Le rabbin de Posquières ne fait, en effet, que développer la doctrine contenue dans le livre qu'il commente. Il n'en appelle jamais à des principes généraux ; il ne tire aucune conséquence des propositions énoncées dans le texte ; il n'en discute ni les idées, ni les expressions. On voit qu'il accepte comme des vérités incontestables, et probablement comme des ré-

vélations divines, tout ce qu'enseigne le *Livre de la Création*, et qu'il n'a pas d'autre dessein que d'en fortifier le sens. Il suit pas à pas le texte en accompagnant chaque paragraphe et chaque section de courtes remarques, destinées à faire bien entendre l'idée qui y est exposée.

On ne peut pas dire cependant qu'Abraham le jeune jette une grande lumière sur cette obscure métaphysique. Il est toutefois quelques points qu'il approfondit un peu plus, ou auxquels il donne une tournure plus philosophique. On peut supposer avec quelque vraisemblance qu'il ne fait alors que suivre des commentateurs antérieurs. Au reste, le rabbin de Posquières a parfaitement bien compris le sens général de la philosophie qu'il commente, quoiqu'il ne se soit vraisemblablement rendu compte ni de son origine psychologique, ni des conséquences qui en découlent. C'est ainsi qu'on le voit établir, avec une grande hardiesse de pensée et d'expression, l'idée qui est à la base de ce système et qui se retrouve dans tous les systèmes de cette espèce. Cette idée, c'est que Dieu est en lui-même, dans sa nature, dans son essence, absolument caché pour nous; que lui seul peut se connaître tel qu'il est ; que nous ne pou-

vons point dire de lui qu'il est ceci ou cela ; que nous ne pouvons pas même affirmer de lui qu'il est un être. Lui supposer des attributs que nous empruntons forcément à la nature humaine, ce serait souiller sa pureté et briser son unité. Aussi peut-on l'appeler le *Non-Etre* (1). Il semble, après cela, qu'il n'y a plus qu'à se taire et qu'à adorer ce grand inconnu : cependant Abraham, sur les traces de son guide, s'engage hardiment dans la description de la manifestation de ce non-être et le suit pas à pas dans les diverses phases de son développement. Le *Livre de la Création* n'est pas autre chose, en effet, que la description de l'évolution de la cause première, sortant de l'obscurité du néant pour passer à la vie et se répandre à flots pressés, en tout sens.

On n'aperçoit aucune trace de la philosophie grecque dans le *Livre de la Création*. Il n'en est pas de même dans le commentaire d'Abraham le jeune ; cette philosophie ne lui est pas entièrement étrangère, soit qu'il eût entre ses mains quelques écrits de Platon et d'Aristote, soit, ce qui est plus probable, qu'il eût puisé la connaissance de quelques traits de leurs systè-

(1) *Sepher Jetzirah*, transl. à J. S. Rittangelio, *Amstelodami*, 1642, pag. 59 et suiv., 61 et suiv.

mes dans les commentateurs antérieurs. Quoi qu'il en soit, les Séphiroth, c'est-à-dire, les émanations du principe premier, sont ici transformées en idées platoniciennes; il n'y a pas à s'y tromper, Abraham le jeune s'exprime d'une manière fort claire. « De l'intelligence, dit-il, sortent, par une émanation subtile, toutes les vertus spirituelles, de même que la forme d'un édifice est d'abord dans l'esprit de l'architecte et ne se produit au dehors que par la puissance de la forme qu'il a dans son esprit (1). » La comparaison semble empruntée à Platon lui-même; elle rappelle, dans tous les cas, plusieurs passages de ses écrits. Mais il faut relever ici cette circonstance assez remarquable, que cette théorie est présentée sous des termes qui appartiennent au langage philosophique d'Aristote. L'idée est appelée la *forme* (2), et la *privation* (3) est donnée comme la condition de sa manifestation (4).

On retrouve encore l'influence de la philosophie grecque, quand Abraham le jeune, rame-

(1) Explication de la quatrième voie.
(2) *Tsior* de *Tsour*, former.
(3) *Chéhah* de *Chahah*, rendre désert, priver.
(4) Sur la quatrième voie.

nant les Séphiroth à une seule triade, compare ou, pour mieux dire, identifie cette triade à celle qui se présente dans ces trois termes : l'intelligence, son sujet et son objet (1), ou la connaissance, ce qui connaît et ce qui est connu (2). Cependant, malgré ces traces de la philosophie grecque, ni le fond premier de ce système, ni même sa forme d'exposition n'en éprouvent une sensible modification. Le commentateur de Posquières n'a pas appris à l'école de Platon et d'Aristote à raisonner et à discuter : il croit et il affirme ; il expose l'objet de sa foi, sans se douter qu'il faut quelque chose de plus pour convaincre.

Abraham fils de David ne fait pas, dans son commentaire, un fréquent usage des moyens artificiels d'interprétation et d'explication, en grand crédit chez les kabbalistes postérieurs, et connus sous les noms de *Thamourah*, permutation de lettres, par exemple de la première de l'alphabet avec la dernière, de la seconde avec

(1) *Intellectus*, *intelligens* et *intellectum*.

(2) *Scientia*, *sciens* et *scitum*. Voir *Liber Jetzirah cum commentario R. Abraham super* 32 *Semitas sapientiæ*, *translatus à J. S. Rittangelio.* Amstelodami, 1642, pag. 152.

l'avant-dernière, et ainsi de suite; de *Notaricon*, formation d'un mot par la juxtaposition des premières ou des dernières lettres des mots composant un sens ou une phrase, et de *Ghématria*, substitution, des uns aux autres, des mots dont les lettres donnent le même nombre (1). On ne trouve chez lui qu'un seul exemple de l'emploi du *Thamourah*; c'est dans son explication de la première voie, où il renverse le mot *haleph* premier, en *phaleh* inconnu, pour prouver que l'être premier est aussi l'être inconnu. Il n'y a aussi qu'un seul exemple de l'emploi du *ghematria*; c'est dans son explication de la deuxième voie, où il rapproche deux mots qui n'ont aucune analogie dans le sens, mais dont les lettres forment le même nombre.

Comme on le voit, le système exposé dans cet ouvrage n'est pas une philosophie rationnelle, mais une philosophie mystique s'appuyant sur une tradition religieuse. Il est en parfaite harmonie avec l'esprit que nous avons vu régner parmi les juifs de Montpellier, de Lunel et de

(1) On peut voir des descriptions de ces trois modes d'interprétation dans une longue note de Rittangel, dans son édition du *Sepher Jetzirah*, pag. 27 et suiv., et dans l'*Histoire des Juifs*, de Basnage, tom. III, pag. 313 et suiv.

Posquières ; il était pour eux la plus haute expression de la connaissance religieuse, et il était très-propre à leur faire regarder avec vénération les traditions qui lui servaient de base. Le commentaire d'Abraham le jeune eut chez ses coreligionnaires un grand succès ; il a été imprimé plusieurs fois. La première édition est celle de Mantoue, 1562, in-quarto. La première partie de cet ouvrage et de nombreux fragments de la seconde ont été imprimés avec une traduction latine dans l'édition que Rittangel donna du *Livre de la Création*, à Amsterdam, en 1642.

Abraham le jeune a composé quelques autres écrits. On lui attribue le *Livre des Maîtres de l'âme* (Sepher Baale-Hannephesch), traité de casuistique dans lequel sont exposées les diverses interprétations que les docteurs juifs ont donné de la Loi. Il a été imprimé à Venise, chez Jean de Gara, en 1605, in-quarto. On lui doit encore des *Nouvelles explications* (Chidaschim Leghemaroth) sur quelques traités du Talmud et principalement sur celui qui est intitulé : *les Témoignages* (Edaijoth). Ce traité se trouve dans l'édition du Talmud de Babylone, de 1530, à Venise, in-folio, chez Daniel Bomberg. Il faut citer enfin deux écrits de polémique (Hassagoth)



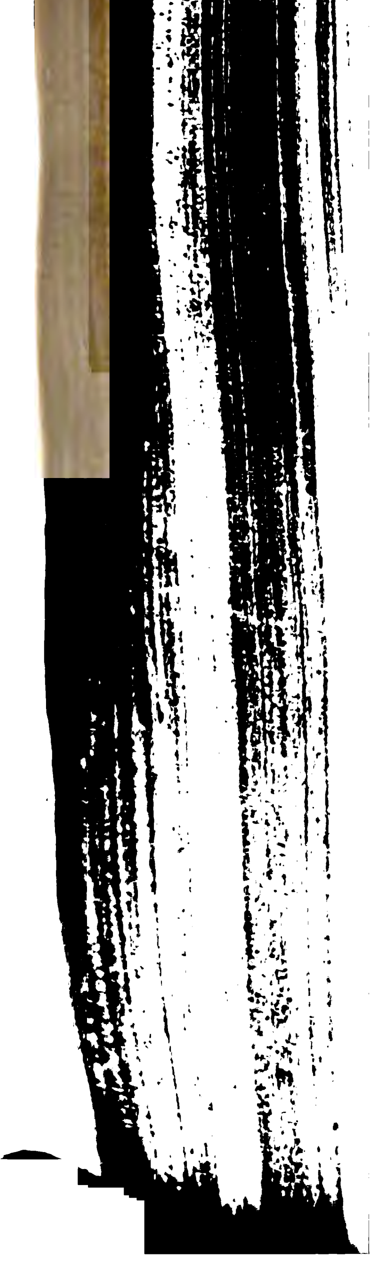
l'un contre le rabbin Zarachia Levita, et l'autre contre le rabbin Alphès. Nous ne connaissons ni l'un ni l'autre de ces deux ouvrages ; nous savons seulement qu'ils ont été publiés tous les deux dans un recueil intitulé *Themim Dèkim* (le Sage accompli), d'abord à Venise, en 1622, et ensuite à Lemberg, en 1812. Nous pouvons ajouter ici que Zarachia Levita est connu pour avoir traduit de l'arabe en hébreu un livre d'Abou-Chamed-Algazali, intitulé : *Destruction des Philosophes*, et un autre sur *la Nature de l'âme* (1), et qu'Alphès doit principalement sa réputation parmi ses coreligionnaires à deux traités intitulés, l'un : *Abrégé* ou *Commentaire du Talmud*, et l'autre *des Serments* (2).

Abraham le jeune mourut à Posquières, l'an du monde 4959, 1199 de l'ère chrétienne (3).

ABRAHAM BEN R. JUDA.

Parmi les docteurs juifs que Benjamin de Tudèle rencontra à St-Gilles, il en est un qui porte

(1) Wolf, *Biblioth. Rabbinica*, I, pag. 362. Rossi, *Man. Codices* tom. II, pag. 61 et 62, et tom. III, pag. 3.
(2) Wolf, ibid. I, pag. 661, seconde partie, pag. 570.
(3) Juchassim, fol. 132.



le nom d'Abraham fils du rabbin Juda. Bartoloccio le donne pour un rabbin de Barcelonne; mais quand on sait avec quelle légèreté cet érudit italien dispose à son gré du lieu de naissance et de la résidence des écrivains juifs, on est autorisé à n'accorder aucune autorité à ses assertions sur ce point. Abraham, fils du rabbin Juda, était de Saint-Gilles, où il vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle. Il est connu par un traité intitulé : *les Quatre Ordres* (Arebaah Turrim), et divisé en quatre parties; dans la première, il est question de l'existence de Dieu ; dans la seconde, de la Providence; dans la troisième, du but de la loi Mosaïque, et dans la quatrième, de la fin des préceptes de cette loi.

Cet ouvrage n'a pas été imprimé. Bartoloccio nous apprend que la bibliothèque du Vatican en possède une copie faite par Abraham fils de Lévi, de l'île de Crète, en 1253 (l'an du monde 5013).

LEVI BEN GHERSCIOM.

Un siècle s'était à peine écoulé depuis que le dernier des Abraham fils de David était mort, et déjà l'invasion de la philosophie péripatéticienne dans le judaïsme, qu'ils avaient si fortement

combattue, avait fait des progrès étonnants au milieu des juifs du midi de la France. Maimonide n'avait demandé à Aristote qu'un moyen d'expliquer les vérités de la religion juive; nous allons voir un philosophe, né au sein de cette population si attachée naguère à la tradition et à tous ses mystères, pousser jusqu'aux dernières limites du rationalisme et sacrifier la foi révélée aux principes philosophiques. Non-seulement ses écrits ne soulèvent plus ces bruyants orages qui accueillirent la *Main forte* et le *Guide des Perplexes*, du docteur de Cordoue; mais encore ils excitent l'admiration de ses coreligionnaires qui exaltent l'étendue et la profondeur des connaissances de leur auteur.

Lévi fils de Gherściom, naquit en 1290 (1), à Bagnols. On a prétendu parfois qu'il était Espagnol; mais on sait que c'est, pour quelques écrivains, un parti pris de faire naître en Espagne tous les docteurs juifs du moyen-âge. Pour établir la véritable origine de Lévi fils de Gherściom, il suffirait, à défaut d'autres témoignages qui ne manquent pas ici, de rappeler qu'il est ordinairement désigné sous le titre de rabbin de Ba-

(1) *La Chaîne de la Tradition* (Schalcheleth hakkabalah), pag. 69.

gnols. Il appartenait à une famille dans laquelle le talent était héréditaire. Son père, Gherscion, est connu par un livre intitulé : *la Porte des Cieux* (Schaar Haschamajim) (1); son grand père maternel, Moïse fils de Nachman, appelé par les juifs Ramban, nom formé des initiales des mots Rabbi Mose Ben Nachman, est une des plus grandes gloires de la synagogue, et son petit-fils, Siméon fils de Tzemach, s'acquit quelque célébrité par ses commentaires sur Job et sur quelques passages de Ruth, ainsi que par quelques écrits sur la chronologie et la loi judaïque (2).

Lévi fils de Gherscion se distingua à la fois comme médecin, comme philosophe et comme théologien. Parmi les nombreux ouvrages qu'il composa, il en est un qui doit de préférence attirer notre attention. Il est intitulé : *les combats du Seigneur* (Milchamoth Haschem ou Milchamoth Adonaï); c'est une explication philosophique des croyances juives, explication bien autrement hardie que celle de Maimonide. Voici le sommaire de cet écrit aussi remarquable par son étendue que par les idées qu'il contient.

(1) Bartoloccio, *Mag. Biblioth. Rabbinica*, tom. I, pag. 733 et 734.

(2) Ibid., tom. IV, pag. 411.

Il se compose de six parties. La première, qui a quatorze chapitres, traite de l'immortalité de l'âme rationnelle; la deuxième, en huit chapitres, de la science des choses futures ou de la prophétie; la troisième, en six chapitres, de la connaissance que Dieu possède; la quatrième, en sept chapitres, de la Providence; la cinquième, du ciel et du mouvement des astres, et la sixième, de la création du monde. Ces deux dernières parties sont très-considérables, la sixième surtout qui se subdivise en deux sections, l'une de 29 et l'autre de 30 chapitres.

Cette table des matières fait déjà pressentir l'importance de l'ouvrage; l'examen de quelques-unes des principales idées qui y sont exposées en fera bien mieux encore apprécier la valeur.

Le titre de la première partie suffit pour indiquer que Lévi fils de Gherscíom est un disciple d'Aristote. Il y enseigne, en effet, que la partie rationnelle de l'âme est seule immortelle, et encore ne lui accorde-t-il cette immortalité qu'à la manière du philosophe grec.

La seconde partie est, avec la sixième, ce qu'il y a de plus téméraire dans cet ouvrage. Il s'agit, dans cette seconde partie, de la prophé-

tie. Lévi ne nie pas précisément sa possibilité ; mais il la présente comme le produit du génie, et par là il lui enlève le caractère d'une révélation supranaturelle. Pour être prophète, il faut, selon lui, être doué de facultés supérieures, ou, pour mieux dire, quiconque possède à un haut degré, au plus haut degré possible, toutes les facultés naturelles, autant celles de l'esprit que celles du corps, pourra, en jetant un regard sur l'avenir, y lire les événements futurs. Et pour qu'on ne se méprenne pas sur sa théorie, il l'applique à quelques-uns des prophètes de l'Ancien Testament; et il fait voir qu'ils étaient des hommes éminents par leur sagesse, leur courage, leurs forces physiques et même plusieurs d'entre eux par leurs dignités. A tout cela viennent bien se mêler quelques restes de croyances astrologiques : elles étaient inévitables à cette époque ; mais le fond de la pensée est un véritable rationalisme.

Même hardiesse dans la question de la création du monde. Il préfère, sans hésiter, le sentiment d'Aristote aux enseignements de Moïse, et il trouve plus rationnel d'admettre l'éternité du monde que sa création à un moment donné.

Ce livre suffit pour peindre cet homme. Il est

au quatorzième siècle et au milieu des juifs ce que sera Pomponace au seizième siècle, au milieu des chrétiens. L'analogie est complète. L'un et l'autre soulèvent les mêmes questions, et l'un et l'autre en donnent la même solution, qu'ils puisent également dans la philosophie d'Aristote.

Cet ouvrage fut composé en 1325 : il a *été* imprimé à Trente, chez Jacques Markaria, en 1560, in-folio.

Les nombreux commentaires que Lévi fils de Gherscion composa sur presque tous les livres de l'Ancien Testament, portent l'empreinte d'une égale hardiesse et sont une preuve irrécusable de la profondeur de son génie. On peut dire qu'il a deviné l'exégèse grammatico-historique, et c'est là un fait d'autant plus étonnant qu'il vivait au milieu d'hommes qui, depuis des siècles, avaient la manie de laisser de côté le sens naturel pour courir après des interprétations bizarres et arbitraires. Le docteur de Bagnols s'applique à faire ressortir le sens littéral du texte biblique, tel que le donne la connaissance des mots et de la syntaxe, et en même temps il a recours à l'histoire des temps où chaque livre a été écrit pour déterminer la signification des passages



qu'il explique. On peut l'accuser, il est vrai, d'une trop grande propension à introduire ses propres opinions philosophiques dans les anciens monuments de la religion judaïque; mais cette tache est rachetée par les rares et précieuses qualités qui distinguent cet interprète. La plupart de ces commentaires ont été publiés à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième.

Quelque sentiment que l'on professe sur la valeur absolue de sa philosophie et sur celle de son exégèse, on ne peut s'empêcher de voir dans Lévi fils de Ghersciom un génie supérieur. Il est en avant, non-seulement de la science judaïque, mais encore de la science chrétienne de cette époque. Ce rabbin du XIV[e] siècle peut marcher de pair avec les écrivains les plus éminents de la brillante période de la renaissance des lettres. On ne s'est guère, même dans les temps modernes, élevé plus haut au-dessus du principe d'autorité; et cette indépendance de la pensée était, de son temps, bien autrement difficile que dans les âges suivants.

La fécondité du docteur de Bagnols égala sa profondeur. « Ses écrits, dit l'auteur du Juchassim (1), sont trop nombreux pour pouvoir être

(1) *Juchassim*, pag. 133. *b*.

comptés. » Il a laissé des commentaires sur plusieurs traités d'Aristote et d'Averroès, des explications de quelques livres du Talmud et des ouvrages de morale à l'usage de ses coreligionnaires. Sauf un commentaire sur la logique d'Averroès, aucun de ces derniers écrits n'a été imprimé (1).

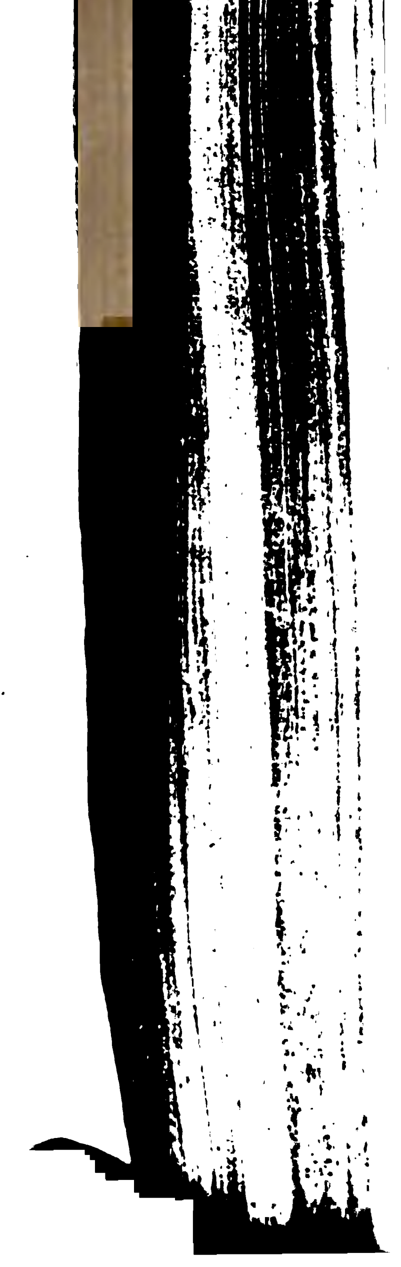
Cet homme remarquable mourut à Perpignan, en 1370 (l'an du monde 5130) (2).

DEUXIÈME SECTION.

LES TROUBADOURS.

Il est un certain nombre de troubadours qui, d'après Nostradamus, l'auteur de l'*Histoire de Provence*, appartiennent à des localités faisant actuellement partie du département du Gard, mais qui, d'après les notices romano-provençales citées par Raynouard et dans le *Parnasse Occitanien*, ont vu le jour dans d'autres lieux. Pour l'un d'entre eux, et c'est le plus important,

(1) Furts, *Biblioth. Judaica*, tom. I, pag. 82-84.
(2) *Juchassim*, pag. 133, *b*.



M. Rivoire a essayé de prouver que la vérité était du côté de Nostradamus (1). Nous aurions voulu partager ce sentiment ; notre travail n'aurait pu que gagner en intérêt par une notice historique et littéraire sur Pierre Cardinal ; mais le chroniqueur romano-provençal est si précis sur le lieu où ce troubadour est venu au monde, qu'il est impossible de renverser son affirmation par des conjectures. Comment Michel de La Tour, qui écrivait à Nimes la biographie et qui copiait les sirventes de ce poète, aurait-il pu placer la naissance de Pierre Cardinal à Veillac, près du Puy, si, en effet, il était né aux environs de Beaucaire ? Nous nous en tenons également aux notices romano-provençales, presque contemporaines des auteurs dont elles parlent, pour ce qui regarde les trois frères Guy, Ebles et Pierre, et leur cousin Elias, que Nostradamus fait naître à Uzès et ces notices à Uissel, dans le Limousin.

Le seul sur lequel il nous reste quelques doutes est Pierre Rotgier. La chronique romano-provençale le dit natif d'Auvergne et chanoine de Clermont, et le fait vivre au XIII[e] siècle ; Nostradamus et Lacroix du Maine rapportent

(1) *Statist. du dép. du Gard*, tome I, p. 454 et 455.

que, d'après certaines données, il était chanoine de Nimes, et, d'après d'autres, chanoine d'Arles; ils le font vivre au XIVe siècle, et ils racontent un fait trop précis pour avoir été inventé par eux, et dont ne parle pas la chronique romano-provençale, c'est qu'il fut tué vers 1330; ils ne nous font connaître cependant ni la cause ni les circonstances de cette fin tragique. A-t-il existé deux troubadours du nom de Pierre Rotgier, l'un au XIIIe siècle et l'autre au XIVe, l'un né dans l'Auvergne, l'autre à Nimes? Ce qui pourrait donner quelque probabilité à cette opinion, c'est que le manuscrit numéro 7226 de la Bibliothèque Nationale nomme constamment ce troubadour Pierre Rotgier de Mirapeyx, tandis que les autres manuscrits ne portent jamais que Pierre Rotgier. Malheureusement, le manuscrit numéro 7226 ne contient aucune notice biographique sur les troubadours dont il renferme des poésies. Peut-être aussi pourrait-on invoquer en faveur de cette supposition la diversité de la tradition sur Pierre Rotgier, diversité qui semble devoir être expliquée par l'identification de deux personnages de même nom.

Il est vraisemblable que les troubadours auxquels nous donnons une place dans notre histoire

littéraire, ne sont pas les seuls qu'ait vu naître notre pays ; mais, jusqu'à présent, on n'en connaît pas d'autres. Il faut attendre qu'une lecture mieux faite des manuscrits qui contiennent les chants de ces poètes populaires de l'ancien Languedoc, jette un nouveau jour sur cette partie encore obscure et cependant si curieuse et si intéressante de l'histoire littéraire de la France.

CLARA D'ANDUZE.

Cette femme, issue d'une famille illustre qui possédait la seigneurie d'Anduze, vivait, à ce qu'il paraît, au XIIe siècle. Nostradamus et Crescembini semblent avoir ignoré son existence. Nous ne la connaissons que par la chanson qui porte son nom dans le manuscrit numéro 7226 de la Bibliothèque Nationale; malheureusement, comme nous l'avons déjà dit, ce manuscrit ne contient aucune notice sur les auteurs des poésies qu'il renferme, et nous ne savons de la vie de cette femme poète que la seule circonstance qui lui inspira cette chanson, destinée à exprimer les regrets qu'elle éprouva de l'éloignement de son amant forcé à la retraite par la jalousie

de son mari. On pourra se faire une idée et du talent poétique et de la vivacité de la passion de Clara d'Anduze, par la lecture de cette pièce que nous rapportons ici et que nous faisons suivre d'une traduction aussi littérale que possible.

En greu esmai et en greu pessamen
An mes mon cor et en granda error
Li lauzengier e'l fals devinador,
Abaissador de joi e de joven ;
Car vos qu'ieu am mais que re qu'él mon sia
An fait de me departir e lonhar,
Si qu'ieu nous posc vezer ni remirar,
Don muer de dol e d'ir' e de feunia.

Cel que m blasma vostr'amor ni m defen
No podon far en rè mon cor melhor,
Ni'l dous desir qu'ieu ai de vos major,
Ni l'enveja ni'l dezir ni'l talen.
E non es hom, tan mos ennemics sia,
Si'l n'aug dir ben que no'l tenha en car ;
E si'n ditz mal, mais no m pot dir ni far
Neguna re quez à plazer me sia.

Ja nous donets, bels amics, espaven
Quez ieu per vos aia cor trichador,
Ni queus camge per nul autr'amador,
Si'm pregaron d'autras domnas un cen ;
Qu'amors, que'm te per vos en sa bailia,
Vol que mon cor vos estuj'e vos gar ;
Et farai o : e s'ieu pogues emblar
Mon cors, tals l'a que jamais ne l'auria.

Amics, tan ai d'ira e de feunia
Quar no vos vei, que quant ieu creg cantar

Plang e sospir ; per qu'ieu no posc so far
A mas coblas que'l cor complir volria.

Voici la traduction de cette pièce :

En grand trouble et en grande inquiétude
Et en grande erreur ont mis mon cœur
Les médisants et ceux qui s'imaginent à tort de deviner les [secrets d'autrui,
Ces destructeurs de toute joie et de tout bonheur ;
Car, ô vous que j'aime plus que rien au monde,
Ils vous ont forcé de partir et de vous éloigner ;
Si bien que je ne puis plus vous voir et vous revoir ;
J'en meurs de douleur, de fureur et de rage.

Celui qui blâme notre amour et veut l'empêcher,
Ne peut en rien corriger mon cœur ;
Rien ne peut augmenter ma tendresse
Ni changer mon envie, mon désir et mes goûts.
Il n'est personne, fût-ce mon ennemi même,
Qui, en me disant du bien de vous, ne me devînt cher,
Et personne, en m'en disant du mal, ne peut dire ni faire
Rien qui puisse me plaire.

Ne craignez pas, bel ami,
Que j'aie pour vous un cœur trompeur,
Ni que je vous change pour quelque autre amant,
Quand même cent dames m'y solliciteraient.
L'amour qui pour vous me tient dans sa chaîne,
Veut que mon cœur vous garde et vous conserve,
Et il le fera : ah ! si je pouvais changer
Mon corps, tel le possède qui ne l'aurait jamais eu.

Ami, telle est ma colère et ma rage
De ne plus vous voir, que quand je crois chanter,
Je pleure et je soupire ; car je ne puis faire
Par mes chants que s'accomplisse ce que voudrait mon [cœur.

PONS-FABRE D'UZÈS.

Ce troubadour, qui vivait au XIIIe siècle, suivant Crescembini, mais qui appartient probablement à la seconde moitié du XIIe, n'est guère connu que par le châtiment qu'il reçut pour avoir donné pour une production de sa muse des vers qu'il avait achetés à Albert de Sisteron ou de Gap. Ses confrères ne voulurent pas reconnaître ce droit de propriété, et, s'il faut en croire l'auteur de l'*Histoire de Provence*, il fut condamné au fouet, en vertu des lois impériales qui punissaient les larcins littéraires comme toute autre espèce de vol.

Il ne reste de ce poète qu'une chanson d'amour et un sirvente que nous donnons ici :

Locs es qu'om se deu alegrar :
  Et si tot no soi amaire,
  Si volh ieu esser cantaire
Et à locs mon saber mostrar.
Qu'ieu dic que paucs ni grans avers
  No val saber qui l'avia,
  Quar d'apenre quascun dia
Creis als plus savis lor volers.

Ses mezura, sens ni sabers
  No val, ni gran manentia :
  Pero locs es que seria

Dans, trop gardars e reteners.
Locs es qu'om deu otrapassar,
  Locs de calar, locs de braire,
  Locs de donar, locs d'estraire,
Locs de sen, locs de follejar.

Qui son bon pretz vol tener car
  No sia fols ni gabaire;
  Quar fols es qui vol retraire
So que sab ni fai a celar:
E fols qui vol dir totz sos vers,
  E fols qui en fol se fia,
  Fols qui falh e no s castia,
E fols qui sec totz sos volers.

Quascus deu entendr'en plazers,
  Gardan se de vilania;
  Et que fassa quascun dia
De ben segon qu'es son poder.
Quar pos que s vol desmezurar
  Son pretz no pot durar gaire;
  Quar mezur'essenh' à faire
So per que bon pretz pot durar.

Qui gran cor a de larguejar
  Saber deu don o pot traire:
  No dic qu'om se dej' estraire
De valer, ni no s tanh à far.
Grans afans es lo conquerer,
  Mas gardar es majestria;
  E qui pert per sa follia
No sab quals afans es querers.

Traduction littérale de ce sirvente de Fabre d'Uzès :

Il est un temps pour la gaîté :
Et si je ne suis point amant

Je veux du moins être chanteur
Et en temps et lieu montrer ma science.
Car je dis que ni or ni argent
Ne valent le bonheur de celui qui la possède.
Aussi les plus sages ont-ils chaque jour
Volonté plus grande d'apprendre.

Mais sans la sagesse, ni le sens, ni le savoir
Ni les grands fiefs n'ont du prix :
Pourtant il ne faut pas qu'avarice
Soit la compagne de sagesse.
Il est un temps de se divertir,
Un temps de se taire, un temps de crier,
Un temps de donner, un temps d'épargner,
Un temps d'être sage, un temps d'être fou.

Celui qui veut vivre en bonne estime,
Ne doit faire ni folie ni tromperie.
Car fous sont ceux qui s'imaginent
Cacher ce qu'ils savent ou ce qu'ils font.
Et fous ceux qui veulent réciter tous leurs vers
Et fous ceux qui se fient à la folie.
Fous ceux qu'on voit faillir sans se repentir
Et fous sont ceux qui font toutes leurs volontés.

Chacun doit vivre noblement
Se gardant de vilenie ;
Et faisant tous les jours du bien
Selon son pouvoir.
Car noble qui s'écarte de sagesse
Ne tarde pas à ternir son honneur
Au lieu que sagesse enseigne
Le moyen de se maintenir.

Qui a grand cœur porté à faire largesses
Doit savoir où puisera sa main !
Je ne dis pas qu'on doive se dépouiller



De son bien, cela n'est pas à faire.
C'est grande affaire d'acquérir
Mais plus grande de conserver.
Et qui perd tout par sa folie
Ne sait pas les peines qu'il cherche.

GUILLAUME D'ANDUZE.

On n'a aucun détail sur la vie de ce troubadour, qui n'est connu que par une chanson assez originale. Elle est destinée à peindre le combat de la raison qui lui commande de ne plus aimer, et de la passion à laquelle il finit par s'abandonner, malgré les rigueurs de sa maîtresse. Raynouard en donne le couplet suivant :

Plus fon mon cor que neus per grand calor,
E plus que fuei més avis qu'escomprenda ;
Sabetz per que dreitz e razos entenda ?
Per vos c'avetz sobre totas valor,
Beutat e sen, insenhament e grat,
Qu'ieu cré, si vis vostre cors grail' e gen,
Ypolite, que visquet castamen,
Fora floris de cor enamorat.

En voici la traduction littérale :

Mon cœur fond plus que neige par grande chaleur,
Il m'est avis qu'il brûle plus que par le feu.
Savez-vous pourquoi droits et raisons il entend ?
Pour vous qui avez au-dessus de toute valeur
Beauté, sentiment, savoir et grâce ;

Je crois que s'il eût vu votre personne, aimable et gra-
Hippolyte, qui vécut chastement, [cieuse,
Serait devenu amoureux de vous.

PIERRE DE BARJAC.

La vie de Pierre de Barjac est intimément unie à celle de Guillaume de Balaun ou Balazun (1). Ces deux inséparables troubadours, dont l'un était de Barjac dans le diocèse d'Alais et l'autre de Balaun près de Montpellier, avaient pour dames : celui-ci Guillelmette de Javiac, femme d'un gentilhomme du Gevaudan, et celui-là Ivernence, femme d'un vavassal (petit baron) du seigneur de Javiac et habitant au château avec Guillelmette. Pierre se brouilla avec sa dame, qui lui donna son congé. Les deux troubadours partirent, et Guillaume de Balaun, pour consoler son ami désolé, lui promit de le raccommoder avec sa maîtresse dès qu'ils retourneraient à Javiac. Pierre de Barjac trouva bien long le temps qu'il passa loin de l'objet de son amour, nous dit la chronique romano-provençale. Enfin ils revinrent au château, et, fidèle à la parole qu'il avait donnée à son ami, Guillaume réussit à le faire rentrer

(1) Millot, *Histoire des Troubadours*, tom. I, pag. 119.

en grâce auprès d'Ivernence. Mais le service qu'il rendit à Pierre devint pour lui la cause de longues douleurs ; voici comment cela se fit : Pierre trouva plus de bonheur et de plaisir à se réconcilier avec sa belle qu'il n'en avait éprouvé à la posséder pour la première fois. Il fit part de cette circonstance à Guillaume, et voilà que celui-ci conçoit aussitôt l'idée d'expérimenter pour son propre compte si recouvrer sa maîtresse est plus agréable que d'en faire la conquête. Là-dessus il se retire d'auprès de sa dame, reçoit brutalement les messages qu'elle lui envoie, refuse de s'expliquer et feint une grande colère. Le lendemain, quand le soir est venu, Guillelmette va trouver le chevalier ; elle se jette à ses genoux et lui demande pardon des torts qu'elle n'avait certainement pas. Guillaume, entêté de son idée, est inflexible ; il veut faire son expérience sérieusement et consciencieusement. Mais la nuit porte conseil, et le matin ce troubadour, sentant qu'il a fait une sottise, vient au château et demande à parler à Guillelmette. C'est à son tour maintenant d'être éconduit ; la dame a réfléchi ; elle ne veut plus avoir de relations avec ce bizarre chevalier ; elle le fait chasser du château. Guillaume de Balaun eut le temps de se désoler et de chan-

ter ses peines. Il s'était retiré à Balaun, quand Bernard, baron d'Anduze, entendit parler de cette étrange brouillerie. Il monta à cheval et vint à Balaun trouver Guillaume, et après que celui-ci lui eut raconté sa folie et les suites qu'elle avait eues, le chevalier d'Anduze traita toute cette affaire de plaisanterie et lui promit de faire sa paix avec sa dame. Mais Guillelmette ne fut pas d'aussi facile composition que l'avait espéré l'officieux Bernard. Il eut beau lui représenter que ce n'était qu'un jeu, qu'une expérience qu'avait voulu faire Guillaume; elle lui répondit qu'elle s'était trop humiliée devant lui pour ne pas se tenir pour l'offensée. Bernard lui représenta que puisqu'elle était offensée, c'était à elle à pardonner, et il ajouta qu'elle mît telles conditions qu'elle voudrait à son pardon, et que Guillaume, pour preuve de son repentir, les acceptait toutes, quelles qu'elles fussent.

— Eh bien! lui répondit la dame, puisque vous le voulez, je lui pardonnerai; mais que, pour expier la faute qu'il a commise, il s'arrache l'ongle du petit doigt, et qu'il me l'apporte avec une chanson dans laquelle il déplore la folie qu'il a faite. Bernard, ne pouvant obtenir des conditions moins dures, prit congé de Guillelmette et

se rendit à Balaun pour faire connaître au troubadour la réponse de sa dame. En apprenant qu'il y avait un moyen de rentrer en grâce auprès d'elle, Guillaume fut rempli de joie, remercia vivement Bernard, et faisant aussitôt venir un maître-chirurgien, se fit arracher l'ongle du petit doigt. La chanson fut vite rimée, et il partit pour Javiac avec le seigneur d'Anduze. Guillelmette sortit à leur rencontre, et ce troubadour, se jetant à ses genoux, implora son pardon et lui présenta l'ongle. La dame, touchée de cette preuve d'amour et de repentir, le releva, et dès qu'ils furent entrés tous les trois dans son appartement, elle l'embrassa et l'embrassa encore, tandis qu'il récitait sa chanson. Et depuis, dit la chronique romano-provençale, ils s'aimèrent encore plus qu'ils ne l'avaient fait auparavant.

Que fit Pierre de Barjac pendant la singulière aventure de son compagnon? c'est ce que nous ignorons; nous savons seulement qu'il quitta aussi Javiac peu de temps après sa réconciliation avec Ivernence, probablement pour suivre le désolé Guillaume de Balaun.

Il nous reste de ce troubadour une chanson qu'il composa quand Ivernence lui donna son

congé; nous la rapportons ici, en la faisant suivre d'une traduction littérale :

Tot francamen, domna, veing denan vos
Penre comiat per tostemps à lezer;
E grans merces quar deingnastes voler
Qu'ieu, mi tengues de vostr'amor plus gai
Tan quan vos plac. Mas aras, pos nous plai,
Es ben razos que si voletz aver
Drut d'autra part queus posca mais valer
Jeu'l vos autrei : ja pietz nous en volrai,
Ans aurem pois bon solatz entre nos,
Et estarem com si de re no fos.

Per so, domna, tostemps serai curos
De vostr'afar, qu'aisso'n volh retener;
Qu'ieu no lo posc gitar à non caler
Aissi del tot, qu'enans vos servirai,
Forsque jamais vostre drutz no seraí.
Si de m'deves encaras lo jazer
Que m promezest qu'an n'aurias lezer.
Non dic per so que negun soing non ai;
Mas s'ieu en fos agutz ans poderos,
Tal ora vi qu'ieu pogr'esser joios.

Mas vos cujas, quar ieu soi adiros,
Qu'aissi com soill non o diga de ver;
Mas d'er enan vos o farai parer :
Qu'ien ai cauzit en lei cui amarai,
E vos avez cauzit, si com ieu sai,
En un tal drut queus fara decazer;
Et eu en tal que vol prets mantener,
En cui jovens s'apropch'e de vos vai:
Si tot non es de loc tan paratjos,
Il es assatz e plus bell' e plus pros.

Il ne sait ni ce qu'il dit ni ce qu'il fait,
Il ne peut se fixer jamais,
Et n'a repos ni jour ni nuit;
Aussi, puisqu'il vous plaît que je vous quitte,
J'espère en être moins souffrant
Et avoir du moins un sommeil sans ennui.

Par la foi que vous me devez, puisque je vous suis odieux,
Agréez mon congé, car je le prends de vous.

TROISIÈME SECTION.

ÉCRIVAINS LATINS.

Parmi les écrivains latins que notre pays a vu naître au moyen-âge, on compte un grand nombre de hauts dignitaires ecclésiastiques, de jurisconsultes célèbres, de médecins distingués. Des prélats originaires de notre pays, les uns ont été des hommes remarquables par leur piété: tel fut Bertrand de Languisel, dont le tombeau, qui se voyait dans le chœur de la cathédrale de Nimes, à gauche du maître-autel, fut, dit-on, témoin de nombreux miracles; d'autres, par leur habileté dans les affaires et les négociations: tels furent Jean de Blausac et Bertrand de Deaulx, qui remplirent avec succès plusieurs missions

importantes pour le Saint-Siége; d'autres, enfin, par leurs écrits sur des matières de théologie et de droit canon. Quelques évêques de Nimes furent revêtus de la pourpre, juste récompense de leur mérite; une ville de notre département, Saint-Gilles, a eu même la gloire de donner à l'Eglise catholique un Pape, Clément IV, personnage qui n'aurait pas eu besoin d'ailleurs de cette haute position pour rendre son nom illustre.

Ce n'est pas seulement de leurs prélats que Nimes et les contrées voisines peuvent se glorifier dans les siècles qui suivirent l'introduction du christianisme dans les Gaules et pendant tout le cours du moyen-âge : quelques-uns de leurs enfants devinrent des légistes estimés, d'autres de savants médecins. Parmi les juristes, il faut citer Guy Foulques, de St-Gilles, connu comme un habile jurisconsulte, avant d'être appelé à la chaire de saint Pierre ; Pierre Scatisse, aussi célèbre par ses connaissances en droit que par ses vertus ; Jean de Terre-Vermeille, qui se distingua, au commencement du quinzième siècle, par son courage à défendre les droits de la royauté ; enfin Pierre Soybert, d'Uzès, qui enseigna avec succès la jurisprudence. Nous avons déjà parlé de l'école de droit civil et canon, fon-

dée à Nimes vers la fin du quatorzième siècle, mais qui n'eut qu'une existence éphémère, et du projet qu'avait conçu Jean de Blausac, de consacrer une partie de ses biens à l'entretien à Toulouse de dix jeunes étudiants en droit. Ces faits prouvent l'estime que l'on avait à cette époque dans notre pays, pour ce genre d'étude.

Les médecins célèbres sortis de nos contrées ne sont pas moins nombreux. Nous entrerons plus loin dans quelques détails sur Arnaud de Villeneuve, le plus connu de tous; ici nous devons citer les noms de Louis Valette, médecin estimé de son temps, et de Bernard de Cologne, qui fut à la fois un vaillant guerrier et un habile médecin. Le duc d'Anjou, guéri par les soins de ce dernier, en 1369, d'une maladie dangereuse, lui témoigna sa reconnaissance par le don de 185 écus d'or, somme très-considérable pour l'époque. Citons encore Draconis de Beaucaire, qui fut professeur et chancelier de la faculté de Montpellier dans la deuxième moitié du quinzième siècle, et que Pierre de St-Romuald compte au nombre des six médecins de Louis XI (1).

(1) Dom Pierre de St-Romuald, *Thrésor chronologique et historique*, à l'année 1483, et Astruc, *Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier*, pag. 218 et suiv.

ARNAUD, ÉVÊQUE DE NIMES.

Arnaud (Arnaldus) était évêque de Nimes dans la première moitié du treizième siècle. Il fut un des membres du clergé qui favorisèrent l'envahissement du midi de la France par les Français du nord. Ses services furent récompensés par le don que Simon de Montfort lui fit, en février 1214, du village de Milhaud, don qui fut confirmé en 1220 par Amalric, comte de Narbonne. C'est depuis cette époque que cette localité fit partie des possessions de l'évêché de Nimes. En 1241, l'empereur Frédéric fit arrêter ce prélat pendant qu'il se rendait à Rome pour assister à un concile et le retint prisonnier à Avelline, dans la terre de Labour. Il y mourut l'année suivante. Son corps fut rapporté à Nimes, où il fut enseveli. Ce prélat est auteur de quelques ouvrages de jurisprudence et de théologie depuis longtemps oubliés.

LE PAPE CLÉMENT IV.

Guido Fulcodi ou Guy Foulques naquit à St-Gilles, de parents nobles, au commencement du XIIIe siècle. Il embrassa d'abord le parti des ar-

mes ; puis, s'étant marié, il s'appliqua à l'étude du droit civil et canon. Il s'acquit bientôt une réputation considérable ; on le tenait de son temps pour le premier jurisconsulte de France. Louis IX, qui avait une grande estime pour son caractère et pour ses connaissances, le garda six ans auprès de sa personne, en qualité de conseiller et de secrétaire.

Guy Foulques, ayant perdu sa femme, conçut, dit-on, le projet de se faire chartreux ; saint Louis le détourna de ce dessein ; mais il ne put ni ne voulut l'empêcher d'entrer dans les ordres. Grâce à ses talents et à la protection du roi, il avança rapidement dans les honneurs ecclésiastiques. Evêque du Puy en 1257, archevêque de Narbonne en 1260, et cardinal de Sainte-Sabine en 1261, il fut élevé à la chaire de saint Pierre le 5 février 1265 ; il prit le nom de Clément, parce qu'il était né le jour de la fête de ce saint. Cette nomination fut la récompense de la fermeté qu'il avait déployée dans une légation en Angleterre, pendant laquelle, pour défendre les droits de Henri III contre Leicester, il n'avait pas craint de lancer l'interdit contre ceux qui avaient rejeté sa médiation. On dit qu'élevé pendant son absence à la chaire pontificale, il se hâta, à son re-

tour, de conjurer les cardinaux de rouvrir le conclave et de faire un autre choix. N'ayant pu les convaincre, il se rendit en Italie à travers mille dangers et déguisé en mendiant, pour échapper aux embûches de Menfroi, ennemi déclaré de la cour de Rome. On l'a accusé d'avoir engagé Charles d'Anjou à faire périr Conradin. Ce que l'on sait de la douceur de ses mœurs enlève toute probabilité à cette accusation (1). L'immiséricordieux Charles, ainsi que l'appelle Mezeray, n'avait pas besoin d'encouragement pour être inexorable et féroce. Ce Pape mourut à Viterbe le 29 novembre 1268. Le père Martène a recueilli quelques ouvrages et les lettres de ce Pontife, dans son *Thesaurus anecdot.*, tom. II. La plus curieuse de ces lettres est celle que ce Pape écrivit à son neveu, Pierre Guy, pour ôter à ses parents tout espoir de profiter de son avènement au pontificat. Voici quelques passages de cette lettre qui honore son caractère : « Nous te défendons, de même qu'à ton frère et à tous nos parents, de venir nous trouver sans

(1) M. Mazer, de St-Gilles, dans un ouvrage sur Clément IV, dont on trouve l'analyse et quelques extraits dans la *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1808*, lave entièrement ce Pontife de cette accusation.

un ordre spécial ; autrement vous seriez obligés de vous en retourner pleins de confusion. Ne cherche pas, à cause de nous, une alliance plus haute pour ta sœur, tu ne nous y trouverais pas disposé, et nous ne te donnerions aucun secours. Si cependant tu la maries au fils d'un simple chevalier, nous te promettons trois cents livres tournois. Que si tu aspires à une alliance plus relevée, n'attends rien de nous. Nous t'enjoignons de garder un secret absolu sur tout cela et de n'en parler qu'à ta mère. Nous ne prétendons pas, sache-le bien, qu'aucun de nos parents s'enorgueillisse sous prétexte de notre promotion, et nous ne voulons pas que Mabilie et Cécile aient d'autres maris que ceux qu'elles auraient eus, si nous étions resté simple clerc. Va voir Gilie, dis-lui de demeurer toujours à Suyse et de garder la même modération et la même modestie ; qu'elle ne s'emploie pour personne auprès de nous, car ses prières resteraient inutiles à celui pour qui elle les ferait, et pourraient lui être désavantageuses à elle-même ; si, par hasard, on lui offre de l'argent, qu'elle le refuse, à moins qu'elle ne veuille perdre mes bonnes grâces (1). »

(1) Martène, *Thes. anecd*, tom. II. — Labbe, *Concilia*, tom. XI, pag. 831.

Les autres écrits de Guy Foulques sont deux ouvrages de jurisprudence, dont l'un est intitulé ; *Questiones juris*, et l'autre *De recipiendarum causarum ratione*.

BERTRAND DE LA TREILLE.

Bertrand de La Treille naquit à Nimes en 1240 ; on ignore quelle fut sa famille, mais on sait qu'au sortir de ses études il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, dans le couvent que cet ordre avait à Montpellier. En 1266, il fut chargé de l'enseignement de la théologie dans cette ville, et l'année suivante à Avignon. Il fut ensuite envoyé à Paris où il passa plusieurs années. Après avoir assisté à quelques chapitres de son ordre et pris part aux affaires qui l'intéressaient, il mourut en août 1292, à Avignon, où il s'était retiré. Bernard Guidonis appelle Bertrand de La Treille un docteur célèbre, versé dans la science de la théologie, profond dans la doctrine de Thomas et dans la connaissance des saintes lettres, et distingué par ses écrits (1). Ce savant dominicain composa des commentaires sur plusieurs



(1) Echard, *Scriptores ordinis prædicat*, tom. II, pag. 432.

parties de l'Ecriture sainte ; les historiens de son ordre parlent entre autres de ceux qu'il avait faits sur une partie des Psaumes, sur les livres des Proverbes, de l'Ecclésiaste et de la Sagesse, sur le Cantique des Cantiques, sur les chapitres I-XI de l'Evangile de saint Jean et sur l'Apocalypse. Ménard rapporte que le manuscrit de ce dernier ouvrage était, de son temps, dans la bibliothèque du couvent des frères Prêcheurs, à Avignon, et que celle de Saint-Victor, à Paris, possédait des commentaires de cet auteur sur les quatre livres des sentences de Pierre Lombard, et plusieurs traités de théologie (1). On lui attribue encore plusieurs sermons et quelques autres écrits.

ROBERT D'UZÈS.

Comme Bertrand de La Treille, Robert appartient à l'ordre des Dominicains ; mais il se distingua par des qualités bien différentes de celles du savant commentateur. Né à Uzès d'une famille noble dont on n'indique cependant pas le nom, il donna dès son enfance des preuves d'une intelligence vive et ardente et d'un zèle re-

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. I, pag. 394, 395.

ligieux plus fervent qu'éclairé. Pendant qu'on lui enseignait la grammaire, dit Daunou, à qui nous empruntons ces détails, il avait des révélations et des visions surnaturelles qui le poussaient à réformer les mœurs publiques et à ranimer les vertus chrétiennes. Devenu prêtre aussitôt qu'il eut l'âge requis, il prêcha la pénitence avec d'autant plus d'autorité qu'il en donnait l'exemple. Sur la fin de 1292, il se dépouilla sans réserve de tous les biens dont il avait hérité, et, se croyant appelé par l'esprit divin à entrer dans l'ordre des frères Prêcheurs, il se présenta aux supérieurs, qui firent quelques difficultés pour admettre un homme aussi extraordinaire; mais il fut agréé par un chapitre de l'ordre, tenu à Carcassonne en 1293.

Dès ce moment, Robert se considéra comme un nouvel apôtre; il parcourut l'Italie, la France et l'Allemagne, avertissant par ses prédications prophétiques les moines, les prélats et les princes de leurs devoirs et des périls qui les menaçaient; les papes eux-mêmes recevaient de sa bouche des avertissements et des conseils. Cette mission si active ne fut pas de longue durée; l'apôtre, en revenant d'un chapitre général tenu à Strasbourg, tomba malade à Metz et y mou-

rut, comme il n'avait pas manqué de le prédire lui-même ; ce fut probablement en juin 1296.

L'histoire littéraire des frères Prêcheurs, qui fait mention des visions de Robert, ne parle pas de ses productions ; cependant il avait mis par écrit les révélations miraculeuses qui lui avaient été accordées. Cet ouvrage s'est conservé ; il se trouve dans un volume in-folio, imprimé en 1513 chez le premier Henri Estienne, et portant le titre de *Liber trium virorum et trium virginum spiritualium*. Il se compose de deux livres, intitulés, l'un : *Incipit liber sermonum Domini Jhesu-Christi*, *quos locutus est in servo suo*, et l'autre : *Liber visionum*, *quas dedit videre Dominus Jhesus servo suo*. D'après Jacques Lefebvre, la plus grande partie des trente-huit chapitres qui forment le deuxième livre de cet ouvrage de Robert est antérieure à son admission dans l'institut de Saint-Dominique, tandis que celui qui porte le nom de premier et qui a trente-cinq chapitres ne fut composé que plus tard. Lefebvre d'Etaples prétend que ce visionnaire a encore laissé plusieurs épîtres et un opuscule sur le martyre des onze mille vierges de Cologne ; ces écrits n'ont jamais été publiés.

« Nous n'avons pas besoin de dire, fait remar-

quer Daunou, que ces visions ne supporteraient pas les regards de la critique moderne ; l'histoire littéraire ne les peut envisager aujourd'hui que comme des monuments de la crédulité, de l'enthousiasme, ou peut-être des pieux artifices du moyen-âge. Robert a partout des extases, dans sa retraite, dans ses voyages, jusqu'au milieu de ses repas, par exemple en dînant à Paris avec ses confrères du couvent de la rue Saint-Jacques. Ses discours et ses écrits ne consistent, pour l'ordinaire, qu'en récits d'apparitions miraculeuses qui n'ont frappé d'autres sens que les siens. Il fut, en 1291, transporté en esprit à Rome, au palais de Latran, sur le siége de porphyre, où se vérifie le sexe du Pape, *ubi dicitur probari papa, an sit homo*. Ce trait nous montre à quel point la fable de la papesse Jeanne était alors accréditée. Mabillon pense qu'elle venait d'être inventée ou propagée par le dominicain Martin de Pologne, mort en 1278. Echard soutient qu'elle ne se lit pas dans les meilleurs manuscrits de la chronique de Martin et que l'imposteur était plus ancien, plus rapproché du neuvième siècle, où l'on plaçait la prétendue papesse. Quoi qu'il en soit, Robert d'Uzès était imbu de

ce déplorable conte, comme de bien d'autres (1). »

Daunou fait remarquer en finissant la notice de ce visionnaire que si aucun ordre ne produisit plus d'hommes de mérite que celui des dominicains, il avait besoin aussi de la ferveur et du zèle de quelques enthousiastes, tels que Robert d'Uzès.

ANDRÉ DE LANGUISEL.

La famille de Languisel, qui tire son nom d'un fief situé à une lieue de Nimes, près du Vistre, tient une place importante dans l'histoire ecclésiastique de notre pays. A la fin du treizième siècle, trois frères occupèrent à la fois de hauts emplois dans l'Eglise. Bernard était archevêque d'Arles, Bertrand évêque de Nimes et André archevêque d'Avignon. Bertrand est connu par sa piété et par la publication des instructions synodales que, vingt ans à peu près auparavant, Raymond Amaury avait fait rédiger par maître Pierre de Sampson. Bernard devint cardinal, et André passa de son temps pour un écrivain habile et savant. Il ne reste aucun des ouvrages qui lui firent cette réputation, du moins nous

(1) *Histoire littér. de la France*, t. XX, pag. 500-502.

n'en connaissons aucun, et il n'est pas probable qu'ils aient jamais été publiés.

ARNAUD DE VILLENEUVE.

D'après quelques biographes, Arnaud de Villeneuve serait né à Milan, selon d'autres en Espagne, selon d'autres enfin dans le Languedoc. Cette dernière opinion est la seule qui ait en sa faveur quelques raisons valables; l'auteur de l'*Histoire de la Philosophie hermétique* lui a, du moins, donné une grande vraisemblance, et l'on semble être autorisé à admettre que ce célèbre alchimiste vint au monde à Villeneuve-lès-Avignon, vers le milieu du treizième siècle.

Arnaud de Villeneuve étudia, dit-on, la médecine à Paris; il la professa ensuite à la faculté de Montpellier. On parle aussi de voyages qu'il fit pour visiter les universités d'Italie et les écoles d'Espagne. L'auteur de l'*Histoire de la Philosophie hermétique* prétend qu'il était dans ce dernier pays quand Pierre d'Apone fut arrêté par l'inquisition, et que, pour éviter de partager le sort de son ami, Arnaud se hâta de prendre la fuite et de se réfugier en Italie auprès de Frédéric d'Aragon. Du Boulay raconte, au contraire,

qu'il se retira en Italie auprès de ses protecteurs, Frédéric d'Aragon et Robert, roi de Naples, devant l'accusation d'hérésie que lancèrent contre lui l'archevêque et l'Université de Paris.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il fut estimé et protégé non-seulement par Frédéric d'Aragon et par Robert de Naples, mais encore par le pape Clément v. Ces princes l'employèrent même dans quelques négociations.

Arnaud de Villeneuve se livrait en paix à ses études, quand Clément v, étant tombé malade à Avignon, réclama ses secours. Il partit aussitôt pour se rendre aux vœux de son illustre malade ; mais le vaisseau qui le portait en France fit naufrage, et il périt sur les côtes de Gênes. Clément v voulut, du moins, avoir un de ses ouvrages qu'il avait promis de lui donner : c'était le *De praxi medicâ*. En conséquence, ce pape, par une lettre datée de Vienne, ides de mars 1312, ordonna à tous les ecclésiastiques de faire savoir que quiconque posséderait ce traité et ne se hâterait pas de le lui envoyer, serait frappé d'excommunication. La date de cette encyclique prouve que ce célèbre médecin périt à la fin de 1311 ou au plus tard dans les deux premiers mois de 1312.

Arnaud de Villeneuve fut regardé par ses contemporains comme un homme profondément versé dans la médecine, dans l'alchimie et dans la théologie ; cette réputation n'était pas usurpée. La chimie lui doit plusieurs découvertes. En cherchant à faire de l'or par la transmutation des métaux, il trouva les acides sulfurique, nitrique et muriatique. Le premier, à ce qu'on assure, il imagina d'extraire du vin le principe alcoolique qu'il contient ; et non-seulement il réussit à faire de l'eau-de-vie et de l'esprit de vin, mais encore, s'étant aperçu que l'alcool peut retenir quelques-uns des principes odorants et sapides des végétaux qui y macèrent, il composa des eaux spiritueuses et donna ainsi à la pharmacie et à la parfumerie le principe d'après lequel sont faites les diverses liqueurs. On lui attribue aussi la découverte de l'essence de térébenthine et la composition des ratafias.

Comme médecin, on assure qu'il eut le mérite d'être un des premiers docteurs de Montpellier, qui essayèrent de simplifier la médecine si compliquée des Arabes, dont la doctrine dominait alors dans tout le monde savant.

Il paraît que ce curieux explorateur de la nature fut un hardi penseur pour son temps. Il se

moqua ouvertement du monachisme et des pratiques du culte, prétendant que les aumônes et les services rendus à l'humanité sont préférables pour le salut à toutes les prétendues œuvres pies, aux cérémonies ecclésiastiques et même au sacrifice de la messe. Il était d'avis que la religion chrétienne, telle qu'elle était pratiquée, était bien loin d'être le vrai christianisme, et qu'elle avait singulièrement dévié des enseignements de Jésus-Christ. Il est à regretter que nous ne puissions pas savoir par quelles circonstances et par quelle suite de raisonnements Arnaud en était arrivé à mettre la morale au-dessus et en dehors de la religion. Nous savons seulement qu'en 1306 il eut à soutenir à Bordeaux, en présence de Clément v, une longue discussion sur ces matières avec un dominicain nommé Martin de Cithera. Condamné pour ces propositions hérétiques par l'université de Paris, il dut à la protection de Clément v d'échapper aux poursuites qui le menaçaient; mais sa mémoire fut anathématisée, trois ans après la mort de ce pontife, par l'inquisiteur de Tarragone.

Cet homme si habile et si raisonnable partageait cependant la croyance de son temps à l'astrologie et à toutes les chimères qui s'y ratta-

chent. Il croyait pouvoir réussir à changer en or les autres métaux ; il s'imaginait lire dans les astres les destinées des nations ; il y avait même vu que le monde finirait en 1335. Mais ces folies étaient celles de son siècle ; elles étaient la conséquence inévitable de l'ignorance des véritables lois de la nature ; il était impossible, même à l'esprit le plus élevé, de s'en affranchir, et quiconque voulait à cette époque se faire une philosophie de la nature ne pouvait la concevoir que du point de vue de la magie. Il serait, au reste, profondément injuste d'imputer à Arnaud de Villeneuve toutes les opinions extravagantes consignées dans les ouvrages qui portent son nom. Un grand nombre de ces écrits ne lui appartiennent pas et sont le produit de charlatans ou de pauvres enthousiastes qui ont voulu donner à leurs rêveries quelque autorité, en les attribuant à un homme qui passait pour le prince des alchimistes et des astrologues.

L'auteur de l'*Histoire de la Philosophie hermétique* donne, dans son troisième volume, la longue liste des nombreux ouvrages qui portent le nom d'Arnaud de Villeneuve. Niceron en rapporte aussi le catalogue. Parmi ceux qui lui appartiennent réellement, il faut distinguer son

traité sur l'école de Salerne : *Scholæ Salernitanæ opusculum.*

BERTRAND DE DEAULX.

Bertrand de Deaulx, né au château de Blausac, appartenait à une famille qui a donné à Nimes plusieurs évêques. Il se distingua d'abord dans l'étude du droit ; plus tard il fut archevêque d'Embrun (1323). Six ans après, le pape Jean XXII l'envoya à Tarbes avec le titre de légat, pour rétablir la paix entre le comte de Foix et celui d'Armagnac. En 1333, il reçut de ce même pape une mission importante : il fut chargé de défendre auprès de Robert de Sicile et du doge de Venise les intérêts du Saint-Siége.

Le pape Benoit XII le chargea plus tard d'une négociation qui n'était pas sans intérêt. Il s'agissait de prononcer en dernier ressort sur un différend qui s'était élevé entre l'évêque de Maguelone et l'université de Montpellier. D'après une bulle du cardinal Conrad, du 15 août 1220, nul ne pouvait prétendre à l'honneur de la maîtrise en médecine s'il n'avait été d'abord examiné par les professeurs de la faculté et s'il n'avait reçu de l'évêque de Maguelone, qui était l'évêque dio-

césain, la licence d'enseigner et de pratiquer. La faculté essayait parfois de se soustraire à cette dernière clause, et c'était une tentative de ce genre que devait juger Bertrand de Deaulx. Déjà deux commissaires envoyés par Benoît XII avaient échoué ; le nouveau légat réussit à mettre d'accord les deux parties.

Enfin le pape Clément VI l'employa aussi dans plusieurs affaires importantes. Cet habile négociateur, qui, sous trois papes différents, avait pris une part active aux affaires de l'Eglise, avait su, au milieu de ses nombreuses missions, trouver assez de loisir pour se livrer à la culture des lettres. Son ouvrage le plus remarquable est, dit-on, un poème sur la passion de Jésus-Christ.

Bertrand de Deaulx mourut à Avignon, en 1355. Il avait reçu pour prix de ses services et de ses talents la pourpre romaine ; il était cardinal-évêque de Sainte-Sabine et vice-chancelier du Saint-Siége.



PIERRE SCATISSE.

Il n'est pas probable que le nom de Pierre Scatisse fût arrivé à la postérité si ce personnage n'avait pas d'autres titres de célébrité que ses

écrits. Ils ne consistènt, en effet, qu'en un journal de ses voyages et de ses missions politiques et administratives depuis le 14 avril 1369 jusqu'à la fin de 1374. Mais quelque peu important que puisse être cet ouvrage, au point de vue littéraire, il nous autorise à donner à son auteur une place dans l'*Histoire littéraire de Nimes*.

Cet homme, un des plus remarquables qu'ait produit notre pays, descendait d'une famille de Lucques, que le commerce avait attirée en France (1). Né à Nimes, vers le commencement du XIVe siècle, il fut d'abord trésorier de France dans le Languedoc; chargé, avec Gilles Aicelin, évêque de Terrouanne, pendant la captivité du roi Jean, de juger en dernier ressort, dans cette province, toutes les affaires de finances et d'administration; appelé ensuite, en 1368, par Charles V, à remplir seul cette même fonction, et enfin employé dans d'importantes affaires politiques. Il fut un des plénipotentiaires chargés par le roi de France de négocier et de conclure une alliance avec le roi d'Aragon. En 1371, on l'adjoignit au cardinal de Mende et à Jean de Saint-Sernin pour tenir à Toulouse l'assemblée des communes

(1) Em. di Pietro, *Hist. d'Aiguesmortes*, p. 152.

du Languedoc. Enfin, quand le gouvernement de cette province fut confié au duc d'Anjou, Pierre Scatisse resta auprès de lui comme son conseiller et son ministre.

On place l'époque de sa mort vers le milieu de 1378. Ménard donne sur sa famille quelques détails intéressants (1).

ROBERT GERVAIS.

Robert Gervais, né à Anduze vers le milieu du XIV[e] siècle, commença par être religieux de l'ordre des frères Prêcheurs. Le pape Urbain V le tira de son cloître en 1369, pour le nommer évêque de Senez. Robert Gervais est principalement connu par la part qu'il prit aux discussions soulevées par le grand schisme d'Occident. Reconnaissant, ainsi que tous les évêques français, Clément VII pour pape légitime, il réfuta, en 1668, dans un traité intitulé: *du Schisme*, Balde, jurisconsulte de Pavie, qui, dans une consultation sur les droits respectifs d'Urbain VI et de Clément VII, s'était prononcé pour le premier contre le second, et Jean de Liguano, ju-

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. III, pag. 5–9, et note première, pag. 1 et suiv.

risconsulte de Milan, qui avait écrit aussi en faveur d'Urbain VI. Ce traité se trouvait au nombre des manuscrits de la bibliothèque de Colbert. Cette bibliothèque renfermait un autre ouvrage du même auteur, composé en 1385 et intitulé *le Miroir Royal*.

Robert Gervais mourut en 1396. Les frères Sainte-Marthe rapportent que les archives de l'évêché de Senez renfermaient beaucoup de détails sur cet évêque; mais ils ne nous en donnent aucun (1), et il serait aujourd'hui difficile de les retrouver.

GILLES DE LASCOURS.

Gilles de Lascours, né à Alais, vers le milieu du XIVe siècle, fut élevé à l'évêché de Nimes le 20 juillet 1391. D'anciens documents, disent les frères Sainte-Marthe, le qualifient d'homme savant et versé dans la connaissance des lettres, *vir magnæ litteraturæ* (2). Comme il ne nous est parvenu aucun ouvrage de cet évêque, il est difficile de donner un sens précis à cet éloge que rapportent les auteurs de la *Gallia Christiana*.

(1) *Gallia christiana*, tom. III, pag. 1013.
(2) Ibid. tom. III, pag. 781.

PIERRE SOYBERT.

Pierre Soybert, né à Uzès, se distingua d'abord comme professeur de droit. En 1428, il fut nommé évêque de sa ville natale ; mais cette élection n'ayant pas été validée, nous ne savons pour quels motifs, il fut appelé la même année à l'évêché de Saint-Papoul, petite ville du Haut-Languedoc, assise sur le Lembe, à trois lieues de Castelnaudary, et célèbre par son ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. Pierre Soybert fit des dépenses considérables pour réparer et embellir les églises et les couvents de son diocèse. Il jouissait d'une grande considération, autant pour son caractère que pour ses connaissances ; on en a une preuve évidente dans la confiance qu'on lui témoigna en le nommant en 1435 exécuteur testamentaire de Jacques de Bourbon, roi de Hongrie et de Sicile.

Ce savant évêque a laissé deux ouvrages, l'un en sept livres, intitulé : *De flagellis Dei*, et l'autre, en un seul livre, sous ce titre : *De cultu vineæ Domini*.

JEAN DE TERRE-VERMEILLE.

Vers la fin d'avril 1418, la ville de Nimes s'était empressée d'ouvrir ses portes à Louis de Chalon, qui soutenait, dans le Languedoc, l'Auvergne et la Guyenne, le parti d'Isabeau de Bavière. Cette trahison était préparée de longue main ; la plupart des habitantdes la ville avaient été gagnés par un moyen dont le succès semble assuré dans tous les temps. Le gouvernement du roi, pour faire face aux attaques des Anglais et aux séditions intérieures, avait été obligé de frapper la France de lourds impôts. Le Languedoc, ruiné par la disette, dépeuplé par la peste, était hors d'état de les payer. Le parti bourguignon fit alors répandre adroitement le bruit que, s'il triomphait, il ne serait plus payé de contributions. Cette promesse lui gagna les cœurs et lui livra presque toutes les villes.

C'est dans ces circonstances, peu favorables pour la cause du roi, qu'un jurisconsulte de Nimes, homme très-estimé, descendant d'une famille honorable (1), Jean de Terre-Vermeille,

(1) Armand de Terre-Vermeille, un des premiers grands-maîtres des Templiers (1169), appartenait, selon toute

osa prendre la parole en sa faveur. Vers 1420, il fit répandre un traité intitulé *Jean de Terre-Vermeille contre les rebelles à leurs rois* (1). Cet ouvrage, destiné à combattre les prétentions d'Henri VI, roi d'Angleterre, à la couronne de France, et les ambitieuses espérances du duc de Bourgogne, est divisé en trois parties. Dans la première, Jean de Terre-Vermeille établit la validité des droits du dauphin; dans la seconde, il examine à qui la régence doit être confiée, quand le roi est hors d'état de gouverner par lui-même, et dans la troisième, il montre que, dans le cas de régence, quiconque reconnaît une autre autorité que celle du dauphin commet un acte de rébellion et doit être puni comme coupable de trahison.

Il est probable que cet ouvrage attira des désagréments à son auteur; nous savons que les partisans de l'autorité royale furent fort maltraités; l'histoire a conservé les noms de quelques habitants de Nimes qui furent obligés de fuir et dont les biens furent confisqués et les maisons

apparence, à cette maison. Le père de Jean de Terre-Vermeille avait été deux fois consul de la ville de Nimes, en 1399 et en 1406.

(1) *Joannes de Terra-rubea contra rebelles suorum regum.*

pillées (1). Jean de Terre-Vermeille ne dut pas échapper à toutes les persécutions qui pesèrent sur son parti. Quoi qu'il en soit, quand, en 1421, le dauphin eut soumis la ville, il fut nommé avocat du sénéchal de Beaucaire, ou peut-être fut-il seulement réintégré dans ce poste.

Jean de Terre-Vermeille mourut le 25 juin 1431, laissant deux fils, dont l'un fut consul de Nimes en 1438. Ils survécurent peu à leur père, et avec eux s'éteignit la famille de Terre-Vermeille.

Le traité de l'avocat de la sénéchaussée, après être resté longtemps en manuscrit, finit par être imprimé vers le commencement du seizième siècle. Une copie en étant tombée entre les mains de Constantin Fradin, imprimeur, de Lyon, celui-ci le montra à plusieurs jurisconsultes qui, frappés du mérite de cet ouvrage, lui conseillèrent de le publier, et comme il crut que des notes seraient nécessaires pour l'intelligence d'un écrit composé depuis près d'un siècle, Fradin chargea de ce travail un de ses amis, licencié en droit de la faculté de Montpellier et compatriote de l'auteur : c'était Jacques Bonnaud, qui était de Sau-

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. III, pag. 153.

zet, village aux environs d'Uzès. Jacques Bonnaud avait toutes les qualités, mais aussi tous les défauts des érudits du seizième siècle. L'ouvrage de Jean de Terre-Vermeille se distinguait par la précision, la netteté et la vigueur de la pensée et de l'expression; son commentateur, peu frappé de ces mérites qu'il regardait plutôt comme des défauts, s'efforça de les faire oublier par un luxe assez ridicule d'érudition. Il ne toucha pas au texte; mais il crut du moins devoir changer le titre de ce traité, et à la place de ces mots simples et énergiques : *Jean de Terre-Vermeille contre les rebelles à leurs rois*, il substitua un titre emphatique et prétentieux qui n'a pas moins de vingt-sept lignes et qui est trop curieux et trop propre à faire connaître et celui qui l'a conçu et l'esprit de cette époque, pour que nous ne le rapportions pas ici en entier : *Aureum singulareque opus Joannis de Terra-rubea jurius utriusque doctoris celeberrimi, regii quondam apud Nemausum advocati meritissimi, accuratissime castigatum, nuperrimeque prelo commissum, in se tres continens tractatus; quorum quidem unus, que jura quasve preeminentias gloriosissimus delphinus Francie primogenitus, ac etiam alii primogeniti aliorum re-*

gnorum ubi succedunt, pre ceteris in regno principibus habeant, amplectitur; secundus vero tractatus ad quem, rege agente humanitus per amentiam, aut alias regere impedito, regni regimen attineat, continet; tertius denique tractatus, an eo casu, alteri obedientes quam dicto domino delphino regi, ac ipsi rebelles dicantur; quibus et penis dein jure sic devii plectendi veniant, eleganti stylo concludit; cum postillis Jacobi Bonaudi de Sauseto, in utroque jure licenciati inter omnes minimi, ad opus suis locis opportune additis : item panegyricus ejusdem Jacobi ad Franciam Francieque regem : addita est tabula rerum scitu dignarum in hoc opere contentarum. Tout ce qu'ajouta Bonnaud à l'ouvrage de Jean de Terre-Vermeille était dans le même goût.

Il le fit précéder d'une préface qui dut passer dans ce temps pour une pièce d'éloquence et qui n'exciterait pas aujourd'hui une bien vive admiration. Elle est consacrée presque tout entière à faire l'éloge de l'auteur dont il publie l'écrit. Bonnaud fait ressortir la beauté de son nom et en applique chacune des merveilleuses qualités à celui qui le portait. Il rappelle d'abord combien le nom de Jean est remarquable et quel grand

nombre d'hommes éminents il a servi à désigner ; il fait voir ensuite quelles sont les innombrables propriétés et les admirables vertus que possède la terre ; enfin il fait remarquer que la couleur rouge ou vermeille est la plus éclatante de toutes les couleurs. Il termine en félicitant la ville de Nimes d'avoir donné naissance à cet illustre magistrat, et ses concitoyens de l'avoir possédé parmi eux. Cette singulière préface est suivie de l'écrit de Jean de Terre-Vermeille ; vient ensuite un traité de Bonnaud, espèce de panégyrique de la France et de ses rois, et destiné, comme il nous l'apprend lui-même, à donner plus de développement à ce que Jean de Terre-Vermeille avait dit sur ce sujet en divers passages de son ouvrage.



CHAPITRE III.

—

ÉCRIVAINS DU XVIe SIÈCLE.

—

Quand, au seizième siècle, un mouvement général vint emporter les esprits vers l'étude de l'antiquité classique, il se trouva à Nimes un grand nombre de savants disposés à le suivre et même capables de le seconder activement par leurs connaissances. Il ne pouvait en être autrement dans un pays où le génie romain a laissé de si nombreuses traces de sa grandeur. On peut dire que depuis cette époque l'étude des antiquités a été comme le fond commun de presque tous les travaux des hommes éclairés qu'a produits la ville de Nimes. Parmi ceux qui, pendant ce siècle, consacrèrent leur talent, leur fortune ou leurs loisirs à expliquer les monuments antiques qui sont encore le plus bel ornement de cette

cité, il faut mentionner en première ligne Arlier et surtout Poldo d'Albenas. Si ces deux érudits ne furent pas toujours heureux dans leurs conjectures, ils préparèrent du moins la voie aux Rulmann et aux Guiran, qui, au siècle suivant, continuèrent avec plus de succès ce genre de recherches, et aux Ménard et aux Séguier qui, au dix-huitième siècle, purent aborder ce même sujet avec des connaissances plus solides, résultats de tous les travaux de leurs devanciers.

A côté des antiquaires, nous voyons la littérature savante et l'érudition philosophique cultivées avec honneur par Claude Baduel et les deux Mercier. Ces trois hommes, dont les noms sont restés dans l'histoire littéraire, peuvent soutenir dignement la comparaison avec les principaux érudits de ce siècle, qui peut se glorifier d'en avoir produit un si grand nombre.

Nous avons vu les légistes occuper une assez large place dans le tableau de la littérature au moyen-âge dans notre pays. Le seizième siècle leur donna des successeurs distingués. Il en est de même pour la médecine. Faucher, les deux Veiras, Guillaumet, Pistori et, par dessus tous les autres, Varanda, tiennent un rang honorable dans l'histoire de cette science.

La poésie a aussi quelques noms à citer : ce sont ceux d'Alexandre de Pully, de Gabriel de Lermes et de Pierre de Laudun (1). Mais ces trois poètes n'ont pas laissé une trace bien brillante dans l'histoire littéraire. Le dernier seul s'est acquis quelque célébrité, et encore il la doit moins à ses poésies qu'à un art poétique qui, à côté d'idées communes ou bizarres, renferme quelques observations utiles, du moins pour le temps où cet ouvrage fut écrit.

Enfin nous rencontrons dans ce siècle un certain nombre d'écrivains qui voulurent transmettre à la postérité le récit des faits dont ils avaient été les témoins ou les acteurs. Leur seul mérite est d'avoir laissé des documents parfois curieux pour l'histoire du pays où ils vécurent ; les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* et le laborieux Ménard en ont souvent fait usage.

Cette rapide vue d'ensemble doit déjà faire pressentir que le seizième siècle n'a pas été l'époque la plus féconde et la plus brillante de la

(1) Nous avons encore trouvé le nom de Jean d'Abondante parmi ceux des poètes de notre pays au XVI[e] siècle. Il est donné pour un des plus anciens poètes tragiques ; mais nous n'avons pu recueillir aucun autre document sur ce personnage ; dans l'impossibilité de constater même son origine, nous l'avons laissé de côté.

littérature dans les localités qui constituent actuellement le département du Gard. Cinq ou six hommes seulement ont des droits légitimes à la reconnaissance de la postérité ; mais ici, où nous recueillons avec une espèce de piété filiale les noms de tous ceux de nos compatriotes qui ont contribué pour quelque part, pour si faible qu'elle soit, au développement de la culture intellectuelle, nous devons accorder une place à tous ceux, petits ou grands, qui nous sont connus par quelques écrits ; seulement nous mesurerons à leur mérite l'espace que nous leur donnerons.

VIDAL.

Ce jurisconsulte, né au commencement de la seconde moitié du quinzième siècle, fut avocat du roi à la sénéchaussée de Beaucaire, de 1499 à 1517. Il est connu par un ouvrage de jurisprudence intitulé : *Tractatus insignis et præclarus de collationibus* (Traité insigne et remarquable des collations). « Dans cet ouvrage, dit Ménard, Vidal discute d'abord, en deux chapitres, la matière des rapports en général ; ensuite il traite, en trente-huit questions, de tout ce qui peut être sujet au rapport entre enfants, lorsqu'il s'agit



de leur légitime ou de partager la succession du père ou de la mère (1). » Ce travail, que son auteur dédia au sénéchal Jacques de Crussol, a joui longtemps d'une grande estime. Inséré d'abord dans un recueil de traités sur les successions imprimé à Cologne en 1569, in-folio, il a été ensuite compris dans la grande collection imprimée à Venise en 1588, en 18 volumes in-folio, sous ce titre : *Tractatus universi juris* (Traités de droit universel).

J. ROBERT.

J. Robert était juge criminel au présidial de Nimes. Nous ne savons sur ce personnage que ce qu'en rapporte La Croix du Maine. « Il a écrit, dit-il, quelques mémoires touchant les antiquités de Nimes, comme témoigne Bérenger de La Tour d'Albénas, en sa choréide ou louange du bal (2). »

ANTOINE ARLIER.

Antoine Arlier, docteur en droit, était premier consul de Nimes en 1535. Il fut chargé, en

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 71.

(2) *La Bibliothèque du sieur de La Croix du Maine*, Paris, 1584, pag. 280. Voir sur ce Bérenger de La Tour d'Albenas, le même ouvrage, pag. 32.

cette qualité, de faire les honneurs de la ville à François Ier, qui, à son passage dans cette ville, au mois d'août de cette année, en visita avec un grand intérêt les antiques monuments. Il paraît que c'est par ses soins que fut érigée, en l'honneur de ce prince, une colonne qui était surmontée d'une salamandre, emblème de ce roi, et qui a donné son nom à la place au milieu de laquelle elle s'élevait. Versé dans la connaissance des antiquités et ami des arts, il conçut l'idée de faire exécuter en argent, pour l'offrir à François Ier au moment de son arrivée à Nimes, un plan en relief des Arènes. Ménard rapporte le contrat qui fut passé dans ce but entre les commissaires du conseil de la ville et Pantaléon Michel et François Bernard, orfèvres (1). Le monument était exactement reproduit dans toutes ses proportions et avec tous ses détails. A chacune des quatre grandes portes de l'édifice était placé un cavalier armé de toutes pièces, et au milieu de l'enceinte se dressait un palmier, couronné d'une guirlande de laurier ; à son tronc était enchaînée une couleuvre. On donna aux argentiers trente marcs d'argent pour la matière de cet

(1) Ménard, *Histoire de Nimes*, tom. IV. *Preuves*, pag. 126.

ouvrage, et deux cent cinquante livres pour leur travail.

Cette œuvre d'art n'était pas achevée au moment où François Ier arriva à Nimes ; elle ne le fut qu'au mois de février de l'année suivante. Arlier fut chargé d'aller la présenter au roi. Ce présent fut accueilli avec une vive satisfaction. François Ier demanda à Arlier l'explication de toutes les diverses parties de cette pièce de sculpture. On a sans doute déjà remarqué l'erreur dans laquelle le consul de Nimes était tombé en supposant que l'animal enchaîné au pied du palmier était une couleuvre. Il avait cru que les mots *Col. Nem.* placés, le premier d'un côté de l'arbre, et le second de l'autre, étaient les abréviations de *Coluber Nemausensis*. Ce fut Guiran qui, le siècle suivant, releva cette faute et rétablit le véritable sens de ces deux monosyllabes qui représentent les mots *Colonia Nemausensis* (1). Les explications qu'Arlier donna à François Ier sur ces attributs qu'il lui dit qu'on trouvait sur une médaille, suggérèrent au roi l'idée d'attribuer à la ville de Nimes pour armoiries ce sym-

(1) Guiran, *Explic. duorum vetust. numis. Nemaus.*, pag. 45 et suiv. J. Poldo d'Albénas expliquait *Col. Nem.* par *Colonia Nemausensium. Dict. hist.*, p. 98.

bole, à la place du taureau qu'il lui avait accordé peu de temps auparavant (1).

Ce fut encore Antoine Arlier qui, à la fin de 1535, se rendit à Montpellier auprès d'Anne de Montmorency et du sénéchal Charles de Crussol, pour leur faire part du désir qu'avait le conseil de la ville de voir ses écoles publiques érigées en Collége des Arts, et pour les prier d'appuyer auprès du roi la demande qui allait lui en être faite (2).

François Ier, qui avait eu occasion d'apprécier les connaissances et le jugement d'Arlier, lui prouva le cas qu'il faisait de lui en l'employant à diverses négociations. Il le nomma ensuite lieutenant du sénéchal de Provence au siége d'Arles, et plus tard conseiller au parlement de Turin. C'est dans cette ville qu'Arlier mourut à la fin de 1545.

On a de ce savant un recueil de lettres manuscrites, sous ce titre : *Antonii Arlerii Nemausensis Epistolæ à Barth. Blea amanuensi e chartis neglectis selectæ*, 1539.

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v, pag. 132. *Notes*, pag. 21, et *Preuves*, pag. 133.
(2) Ménard, *Hist. de Nimes*, t. iv, p. 136.

CLAUDE BADUEL.

Claude Baduel, né à Nimes en 1499, dut, à ce qu'on assure, aux bienfaits de la reine de Navarre, sœur de François Ier, une éducation libérale que l'humble position de sa famille ne lui aurait pas permis d'acquérir. On sait du moins que cette princesse lui donna en diverses circonstances des marques de sa bienveillance.

Claude Baduel fit honneur à sa protectrice : il se distingua de bonne heure par ses connaissances, et un des premiers, il fut professeur royal au collége de Paris, connu plus tard sous le nom de Collége de France.

Lorsqu'en 1539 Francois Ier approuva l'établissement à Nimes d'un Collége des Arts, la place de recteur fut offerte à Baduel, et quoique les honoraires ne fussent que de deux cents livres, c'est-à-dire moindres de moitié que le traitement qui lui était accordé à Paris, il ne balança pas à se rendre aux vœux de ses compatriotes. La reine de Navarre avait recommandé elle-même le savant professeur royal au conseil de la ville de Nimes. Ménard nous apprend que sa lettre, datée de Compiègne, du 8

octobre 1539, était conservée dans les archives de l'Hôtel-de-Ville. Claude Baduel n'arriva à Nimes que vers le milieu de l'année suivante. Pendant cet intervalle, Jean Bergès fut chargé de remplir les fonctions de recteur et de professeur. Ce fut le 12 juillet 1540 que le savant nimois entra en possession de sa charge ; il prononça à cette occasion un discours d'installation qui fut ensuite imprimé sous ce titre : *Oratio ad instituendum gymnasium nemausense, de studiis litterarum*. Peu de temps après, il fit paraître un autre écrit qui avait pour but de recommander le collége de Nimes à la jeunesse studieuse. Cet opuscule est intitulé : *De collegio et universitate Nemausensi* (du collége et de l'université de Nimes). Ménard fait remarquer avec raison que le Collége des Arts fut redevable à Baduel de ses premiers accroissements (1). La réputation justement méritée de cet érudit attira à Nimes un grand nombre d'étudiants, et bientôt, nous l'avons déjà vu, le conseil de la ville fut obligé d'augmenter le nombre des professeurs.

L'un des premiers à Nimes, il embrassa le protestantisme. En 1555, il se démit de ses fonctions

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 233.

et se retira à Genève pour pouvoir professer en paix ses croyances religieuses. Il se fit même recevoir ministre, et on lui donna une église à desservir, en même temps qu'une chaire de philosophie et de mathématiques. A Genève, comme à Nimes, il partagea son temps entre les charges qui lui étaient confiées et la composition d'ouvrages de littérature savante. Tous ses écrits sont en latin; on en vante la pureté et l'élégance du style, mérites rares encore et hautement prisés à cette époque.

De ses différents ouvrages, dont on trouve la liste complète dans l'*Histoire littéraire de Genève*, de Senebier, nous ne mentionnerons que les suivants.

En 1542, Claude Baduel fit imprimer à Lyon chez Et. Dolet, une oraison funèbre sur la mort de Florette Sarra (*oratio funebris in funere Florettæ Sarrasiæ habita : epitaphia nonnulla de eâdem*). Cette dame, fille de Jean de Sarra, premier président du parlement de Toulouse et femme de Jean de Montcalm, sieur de Saint-Véran, juge-mage à Nimes, avait été honorée de l'affection particulière de la reine de Navarre, et ce fut principalement sans doute pour faire sa cour à cette princesse que le recteur du Collége

des Arts composa ce discours qu'il lui dédia comme un hommage public de sa reconnaissance. Charles Rozel, avocat de Nimes, traduisit cet ouvrage en français et le fit imprimer sous ce titre : *Oraison funèbre sur le trépas de vertueuse dame Florette Sarrasin, fille du premier président du parlement de Toulouse et femme du sieur de Saint-Véran.* On a réimprimé cette traduction à Montpellier en 1829.

Le principal ouvrage de Claude Baduel est un traité sur la convenance du mariage pour les gens de lettres (*de ratione vitæ studiosæ ac litteratæ in matrimonio collocandæ ac degendæ*). Cet écrit, imprimé pour la première fois à Lyon en 1544, chez le célèbre Seb. Gryphius, le fut de nouveau en 1577 ; quatre ans après, en 1581, on en fit une troisième édition, qui contient une préface de Grég. Bresmann, professeur à Leipzig. Ce traité venait à peine d'être publié que Guy de La Garde le traduisit en français ; cette traduction fut imprimée à Paris en 1548, in-8°.

De 1544 à 1552, Seb. Gryphius fit paraître plusieurs autres ouvrages de Claude Baduel ; Ménard en donne la liste (1). Nous n'en citerons

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 234.

que deux ; l'un, parce qu'il se rapporte à l'histoire de Nimes, c'est une oraison funèbre de Jacques d'Albénas, père de Jean Poldo d'Albénas, et l'autre parce qu'il nous apprend que le savant nimois, à l'imitation de presque tous les érudits de cette époque, consacrait son temps et ses connaissances à la restauration de l'ancienne littérature latine ; ce sont des notes sur deux discours de Cicéron, le *Pro Milone* et le *Pro Marcello*.

Enfin nous ajouterons que, dans son zèle pour la religion réformée et pour en répandre plus loin les principes, il traduisit en latin quelques sermons de Calvin.

Claude Baduel mourut à Genève en 1561. Il laissa un fils nommé Paul, qui fut successivement pasteur à Bergerac, à Chatillon, à Castel-Gironde et à La Roquette-Saint-André. C'est à ce fils que Claude Baduel adressa sa lettre sur le véritable héritage que les chrétiens doivent laisser à leurs enfants (*de vero patrimonio et hæreditate quam christiani parentes suis liberis debent relinquere*). Il paraît que le recteur du Collége des Arts avait consciencieusement suivi les préceptes qu'il développait dans cet ouvrage. Il sacrifia en effet sans regret, pour obéir à ses

convictions religieuses, la fortune qu'il avait acquise par ses travaux littéraires et qui fut confisquée quand il passa à Genève. Paul Baduel était dans une position voisine de la misère, lorsque le synode national de La Rochelle, prenant en considération les pertes qu'il avait éprouvées pour cause de religion, lui accorda, comme indemnité et peut-être aussi comme hommage aux talents de son père, trois portions sur les fonds destinés à l'entretien des ministres.

L. BOSQUIER D'ALBÉNAS.

Nous ne savons sur ce personnage que ce qu'en rapporte La Croix du Maine dans sa *Bibliothèque*. Il avait écrit quelques livres sur les antiquités de Nimes. Il paraît qu'ils n'ont jamais été imprimés. Il est probable que L. Bosquier d'Albénas était de la même famille que Jean Poldo d'Albénas dont nous allons parler, et peut-être aussi que Bérenger de La Tour d'Albénas dont nous avons cité un ouvrage à l'occasion de J. Robert.

JEAN POLDO D'ALBÉNAS.

Jean Poldo d'Albénas naquit à Nimes en 1512, d'une famille ancienne, mais moins remar-

quable par sa noblesse que par les connaissances et les lumières qui ont distingué plusieurs de ses membres. Son père, Jacques d'Albénas, avait un goût prononcé pour les lettres et pour les antiquités. Ménard nous apprend que Nimes lui doit la conservation de divers monuments romains (1). En 1524 il était premier consul de cette ville. C'est à ses soins éclairés que son fils dut sa première éducation. Destiné au barreau, Poldo d'Albénas fut envoyé à Toulouse pour étudier le droit; il y fit de rapides progrès, et bientôt il exerça avec succès dans cette ville les fonctions d'avocat. Quand, en 1552, Nimes devint le siége d'un présidial, il y fut pourvu d'une charge de conseiller, qu'il remplit avec distinction jusqu'à sa mort. Il sut allier à l'exercice de ses fonctions la culture des lettres.

Le premier ouvrage par lequel il se fit connaître fut une traduction française des trois livres de saint Julien, archevêque de Tolède, sur la mort, le siècle futur et la vie à venir. Cette version qui, dit-on, lui fit honneur, fut bientôt suivie de la traduction de l'*Histoire des Tabori-*

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 385. — J. Poldo d'Albénas, *Discours historial*, etc., pag. 28.

tes, d'Æneas Sylvius, qui avait composé cet ouvrage avant d'occuper, sous le nom de Pie II, le siége pontifical.

Jean Poldo d'Albénas publia ensuite un ouvrage original à la composition duquel il avait apporté toutes les connaissances sur l'antiquité qu'il avait acquises par une longue étude. Cet écrit est son véritable titre de gloire. C'est un *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nimes* (Lyon, 1560, in-folio, 240 pages). Il est accompagné « de planches assez grossièrement gravées en bois, où les règles de la perspective, dit Vincens-Saint-Laurent, dans la notice qu'il a consacrée à ce personnage dans la *Biographie universelle*, ne sont pas toujours observées, mais qui donnent cependant, des monuments qu'elles représentent, une idée plus vraie qu'on ne devrait s'y attendre d'après l'état d'imperfection où était la gravure à cette époque. On ne s'étonnera pas, ajoute le biographe nimois, que ce livre, composé au milieu du seizième siècle, ne brille pas par le mérite du style; on doit aussi n'être pas surpris d'y trouver souvent une érudition confuse et hors de propos; c'était le défaut du temps. Mais cette production n'en est pas moins un monument curieux du profond sa-

voir de l'auteur et un riche dépôt d'observations et de recherches utiles. »

Jean Poldo d'Albénas fut, avec Claude Baduel, un des premiers à adopter à Nimes les principes de la réformation. L'estime que lui avaient acquise ses connaissances et sa position élevée ne contribua pas peu à leur propagation parmi ses concitoyens. En 1563, époque de sa mort, la plupart des habitants de Nimes et des localités voisines avaient embrassé le protestantisme. Son attachement à la cause de la réforme et ses lumières le firent choisir à différentes reprises par ses coreligionnaires pour député aux assemblées politiques où se débattaient leurs intérêts. Il fit aussi partie des états-généraux qui se tinrent à Orléans en 1560.

JACQUES DE ROCHEMORE.

Jacques de Rochemore, seigneur de Saint-Michel, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siége présidial de Beaucaire et de Nimes, florissait dans cette dernière ville au milieu du seizième siècle. Son père avait été capitaine-viguier de Lunel. Contemporain et collègue de Jean Poldo d'Albénas, auquel il survécut de

quelques années, Jacques de Rochemore consacra, comme lui, ses loisirs à la culture des lettres ; mais elles furent pour lui plutôt une distraction qu'une occupation sérieuse ; il ne se livra qu'à de faciles travaux de littérature légère. Il est connu par quelques écrits traduits de l'espagnol. En 1556, il fit paraître à Lyon un ouvrage de peu d'étendue intitulé : *Les quatre derniers livres des propos amoureux, dont les quatre premiers, par l'injure du temps, ont été perdus et ne se trouvent, contenant les discours et mariages de Clitophant et Leucippe*. La même année il publia une traduction du livre d'Ant. de Guevara : *Le favory de cour, contenant plusieurs advertissements et bonnes doctrines pour les favoris des princes et autres seigneurs et gentilshommes qui hantent et fréquentent la cour*. Christ. Plantin donna l'année suivante, à Anvers, une nouvelle édition de cette traduction.

MARGUERITE DE CAMBIS.

Jacques de Rochemore épousa une femme déjà connue par quelques ouvrages de même genre que ceux auxquels il doit lui-même une place dans l'histoire littéraire, c'est-à-dire par des

traductions françaises d'auteurs étrangers et presque contemporains ; seulement, tandis que le seigneur de Saint-Michel traduisait des écrivains espagnols, celle à laquelle il unit sa destinée faisait passer dans notre langue des ouvrages d'auteurs italiens. Cette dame est Marguerite de Cambis, fille de Louis baron d'Alais, et veuve de Pons d'Arlier baron d'Aigremont. « Cette illustre dame, dit Ménard, faisait par son esprit et par ses lumières l'honneur et l'ornement de son sexe. Elle entendait parfaitement la langue italienne, et elle traduisit de cette langue en français les deux ouvrages suivants, l'un : *Epitre du seigneur Jean-Georges Trissin, de la vie que doit tenir une dame veuve* (imprimé à Lyon en 1554, in-16), et l'autre : *Epitre consolatoire de l'exil, envoyée par Jean Boccace au seigneur Pino de Rossi* (1) (imprimé à Lyon en 1556, in-16) ». Le choix qu'elle fit de ces deux écrivains prouve en faveur du goût de la jeune veuve.

JEAN MERCIER.

Jean Mercier, un des plus savants personnages de son temps, naquit à Uzès, dans la première

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 387.

moitié du seizième siècle. Sa famille appartenait à la noblesse du pays. Destiné à la magistrature, il étudia le droit d'abord à Avignon et ensuite à Toulouse. Un attrait invincible l'entraînait vers l'étude des langues et, pour satisfaire ce goût, sans cesser de se perfectionner dans l'étude du droit, il traduisit le manuel d'Harménopole. Il avait déjà publié une version des hiéroglyphes d'Horus-Apollon, accompagnée de notes qui furent estimées des érudits. Bientôt il se livra tout-à-fait à son penchant pour les langues ; il abandonna la jurisprudence et, n'accordant même plus qu'un intérêt secondaire à la littérature grecque, il ne s'occupa depuis lors que de l'étude de la langue hébraïque et des langues orientales, qui ont avec celle-ci le plus étroit rapport, telles que le syriaque, le chaldéen et le rabbinique. Vatable, le fondateur en France de l'étude de l'hébreu, enseignait à cette époque avec le plus grand succès au collége royal (collége de France) ; Jean Mercier suivit ses leçons, devint en peu de temps le plus distingué de ses élèves, et en 1546 lui succéda dans la chaire d'hébreu de ce célèbre établissement littéraire.

S'il faut en croire Casaubon, Jean Mercier savait plus d'hébreu que tous les chrétiens de son

siècle (1). On ne peut douter de ce témoignage quand on apprend d'Etienne Pasquier, que le savant professeur royal n'avait pas de plus importante affaire que la lecture des livres hébreux, et qu'il s'était tellement absorbé dans leur étude qu'il n'était qu'un *vray chiffre*, c'est son expression, dans les affaires de ce monde (2). Il paraît cependant qu'il n'y était pas assez absorbé pour rester indifférent aux querelles religieuses qui agitèrent ce siècle. Il se prononça en faveur du protestantisme, et quand éclatèrent les guerres civiles qui désolèrent la France sous Charles IX, il fut obligé de quitter Paris et de chercher un refuge à Venise, sous la protection d'Arnould de Ferrier, ambassadeur auprès de cette République. Le soin de sa sûreté ne fut peut-être pas le seul motif qui l'attira dans cette ville. S'il faut en croire de Thou, il la choisit pour le lieu de sa retraite, parce qu'elle comptait au nombre de ses habitants un grand nombre de juifs et que, dans son amour pour l'hébreu, il avait espéré, en fréquentant les plus savants d'entre eux, pénétrer plus avant encore dans la connaissance de la littérature hébraïque.

(1) *Casauboni Epistolæ*, pag. 468.
(2) Et. Pasquier, *Catéchisme des jésuites*.

En 1570, Jean Mercier revint en France dans le dessein de veiller lui-même à l'impression de quelques-uns de ses ouvrages. A son retour, il s'arrêta à Uzès ; atteint de la peste qui ravageait alors le Languedoc, il mourut dans sa ville natale quelques jours après son arrivée.

Ce savant hébraïsant était d'une chétive apparence ; sa taille était petite et ses longues veilles avaient desséché son corps. Mais sa voix était mâle et sonore ; elle remplissait toute l'étendue de la vaste salle où il enseignait au collége royal et qui était toujours remplie d'une foule d'auditeurs avides de l'entendre. « Il est constant, dit de Thou, que ceux qui savent aujourd'hui en France les langues chaldaïque et hébraïque sont presque tous sortis de sa seule école (1). »

A une connaissance étendue des langues savantes et à une vaste érudition, Jean Mercier joignait un jugement solide et un caractère estimable, plein de candeur et de simplicité. Sa manière d'interpréter l'Ecriture sainte se distingue de celle de la plupart des auteurs qui l'ont

(1) Ant. Teissier, *Les Eloges des hommes savants*, etc., édition de 1697, tom. I, pag. 349.

précédé, non-seulement par une plus grande exactitude, mais encore par un esprit critique qui leur manquait (1).

Ses ouvrages, publiés par les soins d'Arnould de Ferrier et précédés d'une préface de Théodore de Bèze, se composent de commentaires sur les livres de l'Ancien Testament et de traités de philologie hébraïque. Richard Simon estimait surtout ses commentaires sur Job, sur l'Ecclésiaste et sur les Proverbes, tandis qu'il trouvait celui sur la Genèse chargé d'une érudition rabbinique assez confuse. De ses nombreux écrits sur la langue hébraïque il faut citer principalement ses notes sur le dictionnaire hébreu (*Thesaurus*) de Pagnin, et quelques traductions d'ouvrages hébreux et syriaques, parmi lesquels se distingue surtout le traité du rabbin Juda sur les accents hébreux. « On lui attribue, dit l'auteur de sa notice dans la *Biographie universelle*, d'avoir le premier découvert l'art et le mécanisme de la poésie hébraïque (2), honneur qu'il renvoyait à son maître Vatable, qui avait eu le projet de

(1) Richard Simon, *Histoire critique du vieux Testament*, liv. 2, chap 14.

(2) C'est de Thou qui a avancé ce fait : *Historia sui temporis ad annum* 1547.

publier une méthode sur la poésie hébraïque. »
Ces paroles renferment pour le moins une équivoque ; elles semblent faire entendre que la rhythmique hébraïque fut décidément découverte soit par Jean Mercier, soit par Vatable ; il n'en est cependant rien ; malgré les travaux d'orientalistes postérieurs et bien plus habiles que ces deux anciens hébraïsants, cette rhythmique n'est pas connue. Mercier et son maître, Vatable, n'ont proposé, comme beaucoup d'autres, qu'une hypothèse qui n'a pas de fondement. Sans prétendre entrer dans une discussion philologique qui serait ici déplacée, nous dirons seulement que Vatable et Mercier supposent que la rhythmique hébraïque, analogue à celle des Grecs et des Latins, consistait dans la quantité des syllabes; ces deux savants hébraïsants croyaient même avoir trouvé la mesure et les différentes espèces de vers hébreux. Cette opinion sur la métrique hébraïque n'était pas une nouveauté ; elle avait déjà été professée par le juif Philon, par Eusèbe, par saint Jérôme et par Isidore d'Espagne. Ajoutons que depuis elle a été soutenue par Gomar, et de nos jours encore par Saalschütz. Mais cette hypothèse a été réfutée fort souvent, entre autres par Cappel,

savant professeur d'hébreu au dix-septième siècle, à Saumur, et par le profond orientaliste S. de Sacy (1). Il est juste cependant de reconnaître que les autres hypothèses sur ce point n'ont pas plus de valeur que celle-ci ; elles sont toutes également arbitraires ; il n'y a de bien établi que le système du parallélisme, système développé par Lowth et par de Wette ; mais le parallélisme qui est bien certainement une disposition propre à la poésie des hébreux, ne peut pas avoir constitué seul toute la métrique hébraïque.

JOSIAS MERCIER DES BORDES.

La célébrité du nom de Jean Mercier fut dignement soutenue par son fils, Josias Mercier, né également à Uzès, et désigné d'ordinaire sous le nom de des Bordes : (nous ignorons l'origine de ce surnom.) Tous les érudits s'accordent à le reconnaître pour un des plus habiles critiques. Colomiès prétend que ses conjectures sur les écrivains de l'antiquité classique dont il s'est occupé l'emportent de beaucoup sur celles de tous les autres

(1) Dans le *Journal des Savants*, 1827, numéro d'octobre.

savants, sans excepter même Saumaise (1). « C'est dommage, dit Baillet, qu'un si habile homme ait si peu écrit (2). »

L'ouvrage principal de Josias Mercier est une édition, avec des notes critiques, du *de Proprietate Sermonum* (du sens propre des mots), de Nonius Marcellus. On lui doit aussi des annotations sur le *de Deo Socratis* (du dieu de Socrate) d'Apulée, sur le prétendu Dictys de Crète, sur quelques passages de Tacite et sur les lettres grecques d'Aristénète. La version latine de ce dernier ouvrage faisait l'admiration de Scioppius, homme plus porté à déchirer les écrivains de son temps qu'à les louer, et les remarques qui l'accompagnent sont préférées à celles de Sambucius. On dit qu'il avait composé encore des notes critiques sur le traité *de Pallio* (du Manteau) de Tertullien, mais elles n'ont pas été publiées, et il est probable qu'elles ont été fondues dans celles de Saumaise sur ce célèbre écrivain des premiers siècles de l'Eglise.

Josias Mercier hérita des qualités de son père

(1) Colomiès, *Mélanges historiques*, pag. 35 et 36.
(2) Baillet, *Jugement des Savants*, etc., tom. II, pag. 394.

aussi bien que de ses talents. Tous ses contemporains professent autant d'estime pour son caractère que pour ses connaissances. A une profonde érudition et à une sagacité remarquable il unissait une modestie qui était loin d'être la vertu dominante des humanistes de cette époque. Il ne connut jamais les emportements si ordinaires aux érudits du quinzième et du seizième siècle. On rapporte, comme une preuve de sa délicatesse, qu'amené à combattre quelques opinions de Juste Lipse, sur divers passages de Tacite, il le fit avec tant de ménagement et de raison que son adversaire se crut obligé de lui en témoigner publiquement sa gratitude (1).

Fils d'un des hommes les plus savants du XVIe siècle, il eut pour gendre Claude Saumaise, un des plus grands critiques de son temps. Pour échapper aux persécutions religieuses, Josias Mercier se fit catholique ; mais ce changement de religion fut probablement plutôt apparent que réel. Plus tard il se rangea du côté d'Henri IV. Ce prince l'employa dans diverses missions et récompensa ses services du titre de conseiller

(1) *Lipsii epistola ad Baudinum* dans les *Baudianæ Epistolæ*, cent. IV, epist. 29.

d'Etat. Josias Mercier mourut à Paris, le 5 décembre 1626.

ALEXANDRE DE PULLY.

Alexandre de Pully appartenait à une famille distinguée de la ville de Nimes, dont il fut premier consul. La Croix du Maine nous apprend qu'il fit imprimer un poème intitulé l'*Uranie* (1). C'est à ces deux faits que se bornent tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur ce personnage. Nous devons ajouter que, probablement, il était parent d'Antoine de Pully, qui, en 1552, était syndic du Collége des Arts, et chargé, en cette qualité, de veiller sur ses priviléges.

JEAN NICOT.

Jean Nicot, qui fut secrétaire du roi et ensuite ambassadeur en Portugal et qui reçut en récompense de ses services la seigneurie de Villemain, ne dut sa fortune qu'à son mérite. Il naquit à Nimes en 1530; son père, notaire fort estimé de ses concitoyens, mais peu riche, ne négligea

(1) La Croix du Maine, *Bibliothèque*, pag. 6.

rien pour son éducation. De bonne heure, Jean Nicot fut attiré à Paris par le désir d'y perfectionner et d'y étendre ses connaissances. Tout en étudiant avec succès les lettres et les sciences, il se forma à l'art de conduire les affaires publiques, et il réunit à la fois, par ses connaissances littéraires et par sa capacité pour les affaires, et l'estime des érudits et la faveur de la cour.

Henri II et François II l'honorèrent de leur confiance : le premier le nomma maître des requêtes, et le second l'envoya en ambassade à Lisbonne, en 1559. C'est dans cette ville et pendant le cours de cette mission, qui dura deux ans, qu'il reçut d'un marchand flamand de la graine de pétun, plante de l'Amérique alors inconnue en France, et qui depuis s'y est si abondamment répandue sous le nom de tabac. Nicot en envoya à Catherine de Médicis, et à son retour de Portugal il lui présenta la plante même, à laquelle cette circonstance fit donner le nom d'Herbe à la Reine. Thévet a disputé en vain à Nicot la gloire d'en avoir enrichi la France ; le nom de Nicotiane qui fut d'abord donné au tabac et qui lui est resté dans le langage scientifique, constate les droits de notre compatriote à la reconnaissance du fisc, pour qui cette plante a été et sera

probablement longtemps encore une source d'abondantes richesses, et à celle de l'agriculture et du commerce qui en ont retiré de si riches avantages, quand la destruction du monopole a permis d'en faire un objet de spéculation agricole et industrielle. Il n'est pourtant pas vraisemblable, comme le fait remarquer Vincens-Saint-Laurent, dans la notice qu'il a consacrée à ce personnage dans la *Biographie universelle*, que Nicot sentit l'importance du présent qu'il offrit à la reine-mère et qu'il prévît que cette plante vaudrait un jour quatre-vingts millions de revenu à l'Etat.

Pour récompenser les services qu'il avait rendus pendant son ambassade en Portugal, le roi lui accorda des lettres de noblesse et le fief de la terre de Villemain, située près de Brie-Comte-Robert. Depuis son retour en France, Nicot se consacra exclusivement à la culture des lettres. En 1567, il publia une édition de l'histoire d'Aimoin : *Aimonii monachi qui antea Ammonii nomine circumferebatur, historiæ francorum, libri* IV, *ex veteribus exemplariis et nova accurataque recensione nunc demum multo emendatiores et meliores*, Parisiis, 1567, in-8°. Par ses soins cette compilation fut purgée des erreurs de

chronologie et des faits merveilleux dont son auteur l'avait surchargée. On prétend que Nicot s'occupa de ce travail pendant neuf ans ; il est probable toutefois qu'il ne donna pas exclusivement ce long espace de temps à la correction de la chronique du moine bénédictin, et qu'il en employa une partie à d'autres ouvrages auxquels il travaillait simultanément.

Le principal ouvrage de Nicot ne parut qu'après sa mort. C'est un dictionnaire intitulé : *Trésor de la Langue française, tant ancienne que moderne, auxquels, entre autres choses, sont les mots propres de marine, vénerie et fauconnerie, ci-devant ramassés par Aimar Ranconnet, vivant conseiller du Roi et président des enquêtes au Parlement ; revu et augmenté en cette dernière impression de plus de la moitié, avec une grammaire latine et française, et le recueil des vieux proverbes de la France ; ensemble le nomenclator de Junius, mis par ordre alphabétique, et creu d'une table particulière de tous les dictons*, Paris, 1616, in-4o. Ce recueil, qui parut avec le double privilége du roi et de l'empereur, fut réimprimé deux ans après à Rouen. La grammaire française et latine qu'il renferme est de J. Masset, et le nomen-

clator de Junius est un catalogue de mots en huit langues (1). La partie essentielle de cet ouvrage est le dictionnaire de la langue française. Comme l'indique le titre que nous avons cité en entier, le premier fond en appartient à Aimar Ranconnet; mais le travail du savant président de la chambre des enquêtes était peu considérable; Nicot, qui l'estimait et l'appelait le beaume de la langue française, l'enrichit de ses propres recherches et en fit un ouvrage bien autrement utile et important. Aussi, quoiqu'il y eût sans aucun doute dans l'essai de Ranconnet le germe d'un dictionnaire français, il faut reconnaître que c'est Nicot qui l'a fécondé, et que l'honneur d'avoir composé le premier ouvrage de ce genre, en notre langue, lui revient tout entier. A mesure que la langue française s'est perfectionnée, ce livre, qui est d'une époque où elle n'était pas encore fixée, a perdu nécessairement de son autorité; mais, comme vocabulaire du vieux langage, il pourrait être encore de quelque utilité. Un mérite, qu'on ne peut lui contester, c'est d'avoir servi de base aux travaux semblables

(1) *Voir* sur ce livre et sur son auteur, Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire*, etc., tom. VII, pag. 339 et suivantes.

exécutés plus tard ; il a été entr'autres souvent copié par l'auteur du dictionnaire des arts et des sciences (1).

Nicot laissa plusieurs autres ouvrages inédits. Le principal, à ce qu'on assure, est un *Traité de la Marine*, volumineux écrit destiné à expliquer les termes usités dans le langage nautique. Ce savant mourut à Paris, le 5 mai 1600. Son fils, qui portait comme lui le prénom de Jean, fut secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances (2).

GABRIEL DE LERME.

Gabriel de Lerme, seigneur de Barjac, né dans la première moitié du seizième siècle dans la ville de ce nom, fut maître des requêtes de la reine de Navarre et se fit connaître par la traduction en français de quelques ouvrages italiens, par des poésies françaises estimées, dit-on, de ses contemporains, mais ensevelies depuis longtemps dans un profond oubli, et surtout par une traduction en vers latin de *la Semaine*, poème si célèbre à cette époque, de Salluste du Bartas.

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. v, pag. 307.
(2) *Ibid.*, pag. 308.

Cette traduction a eu quatre éditions ; Baillet en donne les dates (1).

JEAN FAUCHER.

Né à Beaucaire en 1530, Jean Faucher fut à la fois un médecin distingué, un poète latin remarquable et un érudit versé dans la connaissance des langues anciennes. Ses travaux lui valurent l'amitié du cardinal Georges d'Armagnac, d'abord archevêque de Toulouse et ensuite archevêque d'Avignon, et connu par la protection éclairée qu'il accorda aux savants. Il ne paraît pas que Jean Faucher ait jamais cherché à tirer parti de la faveur dont il jouit auprès de ce puissant personnage, pour se pousser dans la carrière de la fortune et des honneurs.

Le seul ouvrage que nous ayons de ce savant est une paraphrase en vers latins d'un poème d'Avicenne, sur la médecine. Cet écrit, intitulé : *Cantica Avicennæ carmine elegiaco ex arabico latine reddita*, fut imprimé à Nimes en 1630, chez Pierre Gillet, par les soins de son fils, Guillaume Faucher, médecin comme lui, et dédié au célèbre Ranchin, professeur et chancelier

(1) *Jugement des Savants*, Paris, 1722, t. IV, p. 479.

de l'université de Montpellier. Il se compose de trois parties, dont la première renferme des considérations générales sur la définition et les différentes branches de la médecine ; la seconde traite de la pratique de l'art de guérir, de la conservation de la santé et des différentes causes des maladies, et la troisième contient des préceptes sur le traitement des diverses infirmités qui affligent la nature humaine.

Jean Faucher nous apprend lui-même, dans son avertissement au lecteur, que si, à l'exemple de plusieurs médecins anciens, il a écrit en vers sur les sciences médicales, c'est parce qu'*Apollon*, le Dieu de la poésie, est aussi l'inventeur de la médecine,

Phœbus et inventor medicinæ et carminis autor,

et que ce qui est exposé en vers se grave plus facilement dans la mémoire :

Nam facile inserpunt docili modulata cerebro.

La versification de cet ouvrage est facile et coulante, et son contenu fait honneur à l'érudition et au jugement de son auteur.

JEAN VARANDA.

Né à Nimes vers le milieu du seizième siècle. Jean Varanda ou Varandal, car on n'est pas

d'accord sur la manière dont on doit rétablir en français le nom latin de Varandæus qu'il prend dans ses ouvrages, tous écrits dans la langue latine, se destina à la médecine qu'il étudia à Montpellier. Reçu docteur en 1587, il fut, trois ans après, nommé à la chaire laissée vacante à la faculté de cette ville par la mort de Nicolas Dortoman. Sa vie s'écoula tout entière dans l'exercice de ses fonctions, dans la pratique de son art et dans la composition de ses nombreux écrits. En 1609, il fut doyen de la faculté. Il mourut à Montpellier le 13 août 1617.

Au jugement d'Astruc, Varanda fit honneur à l'école où il enseignait ; et si le témoignage de l'historien de la faculté de médecine de Montpellier avait besoin d'être confirmé par celui d'un homme moins favorable à ce célèbre établissement, nous invoquerions celui de Guy-Patin, qui fut toute sa vie l'ennemi déclaré de cette école, et qui, dans presque toutes ses lettres, trouve quelque occasion de s'égayer aux dépens de ceux qui y ont ou enseigné ou étudié. *Imprimis colo Joubertum, Varandum et Ranchinum,* dit-il à Falconnet dans une de ses lettres (1).

(1) *Lettres choisies de Guy-Patin* Paris, 1692, tom. I, *pag.* 29.

« Je vénère en première ligne Joubert, Varanda et Ranchin. » Il revient sur le même sujet dans une autre lettre où il associe aussi le nom de Varanda à celui de Joubert (1).

L'estime que professent Astruc et Guy-Patin pour Jean Varanda et qui est partagée par Sprengel et par tous ceux qui ont écrit sur l'histoire de la médecine, est pleinement justifiée par les écrits de ce savant, écrits qui sont pour leur temps aussi remarquables par le fonds que par la forme. Varanda, en effet, s'éleva au-dessus des médecins de son siècle, non-seulement par son style bien supérieur à celui de ses contemporains, et par l'ordre et la méthode qu'il chercha à introduire dans ses ouvrages, mais encore par ses doctrines médicales qui sont dans une voie incontestable de progrès. S'il ne réussit pas à se débarrasser entièrement de la manie des recettes frivoles et de l'emploi des remèdes nombreux et compliqués, défauts que les Arabes avaient introduits dans la médecine, il montra cependant une tendance bien marquée vers une médicamentation plus simple et plus rationnelle. La supériorité de ses idées lui acquit en peu de

(1) *Lettres choisies de Guy-Patin*, tom. I, pag. 27.

temps de nombreux partisans ; et, presque à la fois, dans les pays les plus éloignés, ses élèves s'empressèrent de publier les cahiers qu'il dictait à ses leçons ; quelques-uns parurent de son vivant et un plus grand nombre encore après sa mort.

Varanda se proposait d'embrasser dans ses écrits l'ensemble des sciences médicales et de consacrer un traité spécial à chacune de ses parties : il fait connaître lui-même cette intention dans la préface de sa physiologie. Mais, enlevé par une mort prématurée (1), il ne put réaliser entièrement son dessein. Cependant on a de ce savant médecin des traités sur la physiologie, la pathologie et la thérapeutique, sur les affections des reins et de la vessie, sur les maladies des femmes, sur l'éléphantiasis et sur la syphilis.

Dans la première moitié du dix-septième siècle, ces différents traités, imprimés d'abord séparément, étant devenus rares, un médecin de Lyon, nommé Henri Gras, les réunit et les publia sous ce titre : *J. Varandæi opera omnia theorica et practica*, Montpellier et Genève, 1620. Il en

(1) *Varandæi opera*, édition de 1658. Præf.

fit paraître une nouvelle édition plus complète à Lyon en 1658, in-folio. Celle-ci, la seule que nous ayons eue entre les mains, contient quelques traités encore inédits, c'est du moins ce qu'annonce Henri Gras dans sa préface, ainsi que les deux traités sur l'éléphantiasis et les affections vénériennes, qui ne se trouvaient pas dans l'édition de 1620 et qui avaient été imprimés à part cette même année à Genève.

Astruc, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de Montpellier*, donne la liste complète des écrits de Varanda et la date de leur publication.

ÉTIENNE GIRY.

Etienne Giry, bachelier en droit, habitait Sommières, où l'on croit qu'il était né, quand, le 6 novembre 1572, cette ville fut surprise par les protestants, conduits par Antoine Dupleix, seigneur de Grémian. Il allait être massacré par quelques soldats, quand Dupleix lui-même l'arracha de leurs mains. Plus tard il conçut le projet de mettre par écrit ce qui s'était passé dans cette affaire ainsi que les différents événements d'un autre siége qu'eut à supporter en 1575 la ville

de Sommières. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur ne fait pas grâce du plus mince détail, fut imprimé à Lyon en 1578, sous ce titre : *Histoire des choses mémorables advenues à la ville de Sommières, en Languedoc, dans les deux siéges qu'elle a soufferts pendant les derniers troubles.* Ménard et de Baschi l'ont reproduit dans leur *Recueil de pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France.*

FRANÇOIS TRAUCAT.

Né à Nimes dans la première moitié du seizième siècle, François Traucat, simple jardinier, doit être compté au nombre des hommes qui ont rendu les services les plus signalés à nos localités. On lui doit la propagation du mûrier dans presque toute la France et plus particulièrement dans le Bas-Languedoc, la Provence et les provinces voisines. Cet arbre n'y était pas inconnu ; il avait été apporté de l'Orient dans le Dauphiné, par Guy-Pape de Saint-Auban, ou, selon d'autres, par les rois de Naples, de la maison d'Anjou. Mais il n'était encore, au commencement de la seconde moitié du seizième siècle, qu'un objet de curiosité dans les jardins

de quelques amateurs opulents, et les manufactures de soieries établies en France sous le règne de Louis XI tiraient des pays étrangers la matière qu'elles employaient, quand le jardinier de Nimes fit connaître les moyens de donner à la culture de cet arbre la plus grande extension et développa tous les avantages qui pouvaient en résulter dans un ouvrage intitulé : *Discours abrégé sur les vertus et les propriétés des mûriers tant blancs que noirs, ayant petites mûres blanches et petites mûres noires, qui ont semblables feuilles propres à nourrir les vers-à-soie, et aussi propres à servir tant au corps humain qu'à faire beaux meubles et ustensiles de ménage, dédié au roi*. Paris, 1606.

On a voulu enlever à Traucat l'honneur d'avoir le premier propagé en France la culture du mûrier, pour l'attribuer au célèbre agronome Olivier de Serres, frère de ce Jean de Serres que nous avons vu à la tête du Collége des Arts. Mais, à l'époque où celui-ci publiait le livre de son *Mesnage des Champs*, intitulé : *La cueillette de la soie par nourriture des vers qui la font*, et recevait d'Henri IV l'ordre de planter vingt mille mûriers aux Tuileries et d'en fournir aux généralités de Lyon, de Tours, d'Orléans et de Paris, les

pépinières du jardinier de Nimes, dit Vincens-Saint-Laurent, mises en rapport dès 1564, avaient déjà enrichi le Languedoc et la Provence de plus de quatre millions de ces arbres, bienfait qui s'est accru, perpétué et qui est devenu l'une des principales sources de la prospérité de ces provinces, tandis qu'il ne reste plus de traces des efforts d'Olivier de Serres pour y faire participer les contrées au-delà de la Loire (1). Le zèle et les heureux efforts de Traucat furent récompensés, après l'impression de son livre, par une pension et par l'autorisation de «planter des mûriers dans tous les endroits du royaume où il le jugerait à propos» ; c'est l'intendant Bâville qui rapporte ce fait dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire du Languedoc*.

Cet homme, dont l'ouvrage sur les mûriers et les soins qu'il se donna pour propager cet arbre si utile, nous attestent la perspicacité d'esprit et la solidité de jugement, conçut la bizarre pensée que la Tourmagne renfermait dans ses cavités un immense trésor qu'y avait enfoui l'avarice romaine. Sur quelles conjectures fondait-il cette opinion? c'est ce qu'il est impossible

(1) *Biographie universelle*, article F. TRAUCAT.

de savoir ; il est propable cependant qu'elle dut lui être suggérée par l'ignorance où l'on était de la destination de ce monument et par l'insuffisance des hypothèses qu'on avait déjà émises sur ce sujet. Mais ce qu'il y'a de plus étonnant, c'est qu'il réussit à faire partager ses idées et ses espérances au gouvernement si avisé d'Henri IV, qui lui accorda, par lettres royales du 22 mai 1601, la permission de fouiller dans l'intérieur de la Tourmagne pour y chercher le trésor supposé. D'après cette concession, les deux tiers de ce qui serait trouvé devait revenir au roi ; l'autre tiers était abandonné à Traucat ; mais les frais restaient à sa charge, et les fouilles devaient être faites en présence du procureur du roi et de telles autres personnes que Traucat désignerait lui-même.

Le conseil, les notables, et en général tous les hommes éclairés de la ville de Nimes s'émurent de cette entreprise dont le résultat le plus assuré leur semblait, avec assez de raison, la destruction d'un monument regardé comme le palladium de la cité. En conséquence, on s'opposa à son exécution, et l'on obtint que les travaux ne commenceraient que sous la surveillance d'un inspecteur commis par les consuls



et en présence des prud'hommes ou voyers de la ville. Toutes ces mesures entraînèrent de nouveaux frais qui retombèrent sur le malencontreux entrepreneur. Enfin les travaux s'ouvrirent le mercredi 15 août 1601, jour de l'Assomption, d'après ce que rapporte dans son journal Tanneguì Guillaumet (1). Il est inutile d'ajouter qu'ils furent infructueux. Traucat, moins sage et moins heureux dans cette spéculation que dans celle qui jusqu'à ce moment avait fait l'objet de ses soins, consuma en de vaines recherches la fortune qu'il avait honorablement ramassée par un plus utile travail.

JEAN CHALAS.

Jean Chalas, né à Nimes vers le milieu du seizième siècle, exerçait la profession d'avocat comme son père Antoine Chalas, qui était aussi un jurisconsulte et qui fut premier consul en 1596. On ne connaît aucun ouvrage dû à la plume de ce personnage; mais il eut le mérite de recueillir divers manuscrits et entr'autres des lettres de Pétrarque, qui furent ensuite publiées sous ce titre : *Franc. Petrarchæ epistolæ ex vetusto*

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV. *Preuves*, pag. 13.

Codice J. Chalasii, Lugduni apud Sam. Crispinum, 1601, in-8°. Cet ouvrage, qui est assez volumineux (683 pages), renferme, en outre de nombreuses lettres déjà connues, soixante-cinq qui ne l'étaient pas encore. Ménard nous apprend que Jean Chalas fut consul de la ville de Nimes en 1612, et nous voyons dans les registres du Consistoire qu'il professait la religion réformée et qu'il fut chargé à diverses reprises, avec Poldo d'Albénas et Baudan, de négociations concernant ce culte.

Sorbière parle d'un Pierre Chalas, de Nimes, qui, précepteur de l'enfant d'une famille princière, finit par s'apercevoir que l'adulation est la grande affaire des cours, et par conformer sa conduite aux mœurs et aux principes qui y règnent. Du reste, ce Pierre Chalas était, à ce que dit Sorbière, un homme d'un esprit vif, fin et délicat (1). Il est probable que ce personnage, sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignements, était un descendant de Jean Chalas, et peut-être même son fils.

(1) *Sorberiana*, pag. 82 et 83.

JACQUES ET PIERRE VEIRAS.

Jacques Veiras était un médecin de Nimes. Il est auteur d'un *Traité de Chirurgie*, *contenant la vraie méthode de guérir les plaies des arquebusades.* Cet ouvrage fut imprimé à Lyon par Barth. Vincent, en 1581.

Son neveu, Pierre Veiras, docteur en médecine comme lui, fut nommé, en 1581, professeur à la faculté de Montpellier. Il a recueilli et rédigé par écrit trois discours de Laurent Joubert, le célèbre auteur du traité de la peste et de l'ouvrage sur les erreurs populaires. Ces trois discours, qui ont été imprimés avec le traité de Jacques Veiras, sur la vraie méthode de guérir les plaies des arquebusades, traitent aussi du même sujet.

TANNEGUI GUILLAUMET.

Contemporain des deux personnages dont nous venons de parler, Tannegui Guillaumet, né à Nimes vers le milieu du seizième siècle, exerça comme eux la médecine et écrivit sur quelques-unes de ses nombreuses branches. Il s'occupa spécialement de la question qu'avait traitée Jac-

ques Veiras et qui était à cette époque d'une importance majeure. L'usage général des armes à feu était encore d'assez fraîche date pour que l'art de soigner les blessures qu'elles causent ne fût pas arrivé à un grand degré de perfection et occasionnât souvent des discussions entre les praticiens. Tannegui Guillaumet ne partageait pas les vues de Jacques Veiras sur ce sujet et ne regardait pas sa méthode de guérir les plaies des arquebusades comme aussi vraie qu'il voulait bien l'annoncer. Il composa, en conséquence, pour la réfuter, un traité intitulé : *la Doctrine des Arquebusades* ; ce traité fut imprimé à la suite de l'ouvrage de Jacques Veiras. Il publia plus tard, en 1590, sur le même sujet, un second écrit : *Des arquebusades selon la doctrine nouvelle*. Il serait superflu de rapporter ici la liste de ses nombreux traités ; on la trouve dans la notice qui lui est consacrée dans la *Biographie universelle*. Nous ferons seulement remarquer que l'un d'eux, *le Questionnaire des Tumeurs*, eut l'honneur de deux éditions et que trois autres, concernant la pharmacie, parurent sous le nom de son frère, Léonard Guillaumet, qui était apothicaire à Nimes. Nous ajouterons encore que Guillaumet porta aussi ses recherches et ses ob-

servations sur une espèce d'affection aussi embarrassante à cette époque pour les médecins que les plaies des arquebusades, sur les maladies vénériennes, et qu'il composa sur ce sujet deux ouvrages qu'Astruc cite avec éloge dans son remarquable traité *de Morbis venereis*.

En outre de ces productions savantes, on a de Tannegui Guillaumet un journal des principaux événements survenus pendant les troubles civils et religieux dans son pays natal, depuis 1573 jusqu'en 1601. A partir de 1575, il y a dans cette espèce de chronique de nombreuses lacunes, dues probablement à l'éloignement presque continuel de Nimes auquel le forçait l'emploi qu'il remplissait auprès du roi de Navarre. Il lui était en effet attaché en qualité de chirurgien, et il continua d'en remplir les fonctions après que ce prince fut monté sur le trône de France. Cette circonstance, ainsi que l'intérêt qu'il prend dans son journal aux succès des protestants, font croire avec vraisemblance qu'il appartenait à leur communion.

On ignore et l'époque précise de sa naissance et celle de sa mort. Mais on a quelque raison de croire qu'il parcourut une longue carrière. On sait en effet qu'il vivait encore en 1621, puisque

son nom figure sur une liste de cotisations faites à Nimes le 13 mars de cette année, pour le revêtement des bastions, et il était, sans aucun doute, arrivé à l'âge de raison, quand, 49 ans auparavant, il avait commencé d'écrire son journal.

GUILLAUME DE REBOUL.

Si une excessive vanité et une humeur extraordinairement atrabilaire suffisaient pour rendre éloquent, aucun écrivain ne l'aurait été à un plus haut degré que Guillaume de Reboul. Tous les ouvrages qu'il a laissés sont des pamphlets dictés par la vengeance et empreints d'une violence sans égale. Mais jamais pamphlétaire n'a été plus sévèrement puni ; il paya ses écrits de sa tête. Né à Nimes vers le milieu du seizième siècle et élevé dans le protestantisme, que professait sa famille, il se fit en peu de temps de nombreux ennemis parmi ses coreligionnaires. Une opposition, souvent peu éclairée et inspirée par une vanité blessée, qu'il prit à tâche de faire au consistoire, et quelques actes peu délicats qu'il se permit le firent excommunier en 1595. Dans sa colère, il se fit catholique et attaqua

les protestants dans une série d'écrits, inspirés par la haine la plus vive. Le premier qu'il publia, et, à notre avis, le plus remarquable, parut en 1597, à Lyon, chez Jacq. Roussin; il est intitulé : *Les Salmonées du sieur Reboul contre le Ministre de Nîmes et ceux du Languedoc* (1). Le ministre dont il est ici question est Jean de Falgueroles, qu'il regardait comme le principal auteur de son excommunication, et le titre qu'il donna à ce livre est pris du nom même de ce pasteur, dans lequel il avait trouvé par anagramme : *Enragé fils d'Eole*. Ce qui paraît avoir blessé le plus désagréablement Guillaume de Reboul, ce n'était pas tant d'avoir été exclu de l'Eglise protestante que de l'avoir été par un corps dont les membres lui semblaient ses inférieurs dans l'échelle sociale. C'est ce qu'on voit presque à chaque page de cet écrit, et surtout dans les deux passages que nous citons ici, comme un curieux échantillon des controverses de cette époque :

« Et vous, messieurs les marchands, qui vous donne séance dans cet auguste sénat? Qu'est-ce qui vous y fait venir? Est-ce pour y trafiquer?

(1) Il fut réimprimé à Arras chez Guill. de La Rivière, en 1600, in-12.

Non ! c'est bien votre profession, mais non pas là dedans. Quoi donc ? Pour être juges des consciences ? O étranges métamorphoses ! Et qui vous a inspiré la sagesse pour vous rendre cette année capables de cette science la plus haute et la plus divine du monde, la connaissance des âmes ? Science qui demande une âme toute pure, toute nette, vuide de toute passion et principalement de celle d'avarice, qui seule est l'âme de vos négociations. Ne seriez-vous pas mieux dans vos magasins ? Et vous chaussetiers, courdonniers, et autres dans vos boutiques, pour penser à vos affaires domestiques, qu'aller là dedans porter votre voix sur une action la plus importante du monde (1) ? »

Le sieur de Reboul pensait, comme on le voit, en gentilhomme. Plus loin, la même pensée est reproduite sous une nouvelle forme :

« Vraiment, il les fait bon voir sortant de leurs maisons, ayant l'âme embarrassée, qui d'un paragraphe qu'il rumine pour le droit de sa partie ; qui d'une banqueroute, qu'on lui aura possible fait ; qui du soin qu'il aura d'achever bientôt un pourpoint qu'on lui aura commandé ;

(1) Pag. 35 et 36.

qui de quelque autre affaire suivant son métier, et avec toutes ces belles méditations et fort conformes, à la vérité, à l'action qu'ils vont faire, s'en aller dans le consistoire, pour juger des consciences et des âmes (1). »

La plupart des autres ouvrages de Guillaume de Reboul contre les protestants furent publiés sous le voile de l'anonyme; nous citerons les trois suivants : *La Cabale des Réformés, tirée nouvellement du puits de Démocrite, Montpellier*, chez *Le Libertin, imprimeur de la sainte réformation*, 1597, petit in-octavo.— *Les Actes du Synode universel de la sainte réformation, tenu à Montpellier le* 15e *de mars* 1598. — *Satyre Ménippé, Montpellier*, chez *Le Libertin*, etc., 1599 (réimprimé en 1600). Nous devons encore indiquer *les Plaidoyers de Reboul en la chambre mi-partie de Lyon contre les ministres*, Lyon, chez Bertrand, 1604, petit in-octavo (2). Il paraît que Guillaume de Reboul voulut s'en prendre à un adversaire plus haut placé que les marchands du consistoire de Nimes; on croit du moins qu'il est l'auteur d'une

(1) Pag. 42,

(2) Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*. Paris, 1843, tom. IV, première partie.

satyre contre Jacques Ier, roi d'Angleterre.

Cependant, au milieu de toutes ces discussions, il se vit obligé de sortir de France. Abusant de l'emploi de secrétaire qu'il remplissait auprès du maréchal de Bouillon, il avait, dit-on, détourné à son profit douze cents écus. Poursuivi pour cette affaire, il se sauva d'abord à Avignon et ensuite à Rome, où il trouva un zélé et puissant protecteur dans le cardinal Baronius. Mais, après la mort de ce célèbre personnage (1607), il ne tarda pas à se rendre aussi insupportable à la cour de Rome qu'il l'avait été au consistoire de Nimes. Il prétendait que sa conversion au catholicisme devait être récompensée par de bons bénéfices, et il faisait valoir comme un supplément à ses droits à cette récompense les divers projets qu'il présentait de temps en temps pour la conversion ou l'extermination de ses anciens coreligionnaires. Ses demandes étaient faites sur un ton peu propre à les faire agréer. Enfin quand il ne lui resta plus d'espérance, il lança contre le clergé catholique et principalement contre le pape Paul V des invectives aussi violentes que celles qu'il avait dirigées précédemment contre les protestants. Le consistoire de Nimes l'avait excommunié, la cour de Rome lui fit trancher la

tête (1), et «son corps, dit Le Duchat, fut exposé au bout du pont Saint-Ange, où il avait imaginé de faire placer les cadavres de ses ennemis les ministres du Languedoc (2).»

JEAN PISTORI.

Jean Pistori était le fils de Chrétien Pistori, que nous avons vu régent au Collége des Arts. Il descendait, par conséquent, de ce Jean Pistori qui quitta le manteau de chevalier de Malte pour embrasser la réforme et qui fut un de ceux qui assistèrent, le 25 juillet 1530, en qualité d'envoyés des protestants allemands, à la lecture de la confession d'Augsbourg en présence de l'empereur. Le Jean Pistori dont il est ici question était médecin (3). Tout ce que nous savons de sa vie, c'est qu'en 1606 il fut nommé membre de l'académie de Bâle. Il est auteur d'un opuscule intitulé : *Microcosmus, seu liber cephalæ anatomicus de*

(1) Il fut décapité à Rome le 25 septembre 1611.

(2) Le Duchat, *Remarques sur la confession de Sancy*, liv. II, chap. 6, pag. 370–374. — Pierre de l'Etoile, *Journal du règne d'Henri* II. 1719, pag. 379.—Casaubon, *Epistolæ*, 2 janvier 1612.

(3) *Astruc*, *Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier*, pag. 354.

proportione utriusque mundi, etc. (Microcosme ou livre anatomique du cerveau, sur le rapport de l'un et de l'autre monde, etc.), et imprimé à Lyon en 1619, in-12. Ce petit écrit est un panégyrique du cerveau. Jean Pistori s'attache à prouver la noblesse et l'excellence de cet organe, en établissant que la tête de l'homme est un petit monde dans lequel est renfermé l'abrégé de tout ce qui se trouve en grand dans l'univers.

PIERRE DELAUDUN.

Pierre Delaudun, sieur d'Aigaliers, naquit à Uzès en 1575. Son père, Raymond Delaudun, sieur d'Aigaliers, et lieutenant de juge en la temporalité d'Uzès, c'est-à-dire, juge civil de l'évêque d'Uzès, était, à ce que nous apprend son fils, un poète remarquable, un musicien consommé et un profond jurisconsulte. Il avait composé sur la musique quelques écrits qui n'ont jamais vu le jour. Ces éloges sont sans doute exagérés; il doit cependant en rester que cet homme avait un goût prononcé pour les lettres et les beaux-arts. Son fils hérita de ce penchant. Envoyé de bonne heure à Paris pour y achever son cours de philosophie, Pierre Delaudun, au lieu

de suivre l'intention de ses parents, se livra tout entier à la culture de la poésie.

En 1596, à l'âge de 21 ans, il publia un volume contenant deux tragédies : *Dioclétien* et *Horace*, un poème intitulé *la Diane*, et divisé en trois livres, et quelques mélanges poétiques, les uns latins, les autres français. Les auteurs de l'histoire du Théâtre-Français ne font aucun cas de ces deux tragédies ; le reste ne mérite ni plus d'attention, ni plus d'estime. Delaudun nous apprend qu'il avait fait aussi à la même époque quelques comédies, mais qu'il n'avait pas voulu les publier.

On rapporte qu'il eut la singulière idée de faire ce qu'il appelait des demi-sonnets. Il paraît que, voyant la grande vogue qu'avait le sonnet, il s'imagina qu'une petite pièce, composée d'un quatrain et d'un tercet, pourrait avoir le même succès. « Mais, dit Colletet, comme tout cela n'était qu'une pure bizarrerie d'esprit, pas un poète de son temps ne voulut marcher sur ses traces ; si bien, que son invention, dont il se vantait hautement partout, avorta entre ses mains, et il ne se rencontre point de demi-sonnets ailleurs que dans ses œuvres (1). »

(1) Colletet, *Discours du Sonnet*, pag. 111.

Malgré ses échecs répétés, Delaudun se crut capable d'enseigner à ses contemporains l'art de faire des vers. En 1597, il publia un *Art poétique français*, qu'il dédia à Valernod, évêque de Nimes. Cet écrit n'eut qu'un médiocre succès ; il fut bientôt oublié pour des essais de ce genre, qui ne valaient guère mieux et qui n'ont pas eu une plus longue existence. L'abbé Goujet en fait cependant l'éloge. « Ce traité, dit-il, est précis, clair et sans verbiage (1). » Sans partager entièrement cette opinion, on doit reconnaître que la poétique de Delaudun ne fut pas un ouvrage inutile et qu'elle contribua pour sa part à la formation de notre langue.

Cet ouvrage est divisé en cinq livres. Le premier concerne plus la grammaire que la poétique. « On y voit, dit l'abbé Goujet, que l'auteur avait bien étudié les règles de notre langue. » Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est en partie aux conseils qu'il donne sur ce sujet que notre langue doit d'être débarrassée d'un grand nombre de lettres que l'étymologie avait fait conserver dans l'orthographe et qui ne se prononçaient pas. Le second et le troisième livre sont destinés à dé-

(1) *Biblioth. Française*, tom. III, pag. 100.

fair les différents genres de poèmes, à en indiquer les lois et à en faire connaître le mécanisme. Les règles que pose Delaudun sont d'ordinaire expliquées par des exemples; mais, ce qui est assez singulier, cet écrivain, dont la carrière littéraire n'avait encore été marquée que par des chutes, a la naïveté de se donner lui-même pour modèle et de prendre souvent dans ses propres écrits les exemples qu'il cite. Dans le quatrième livre il veut enseigner aux poètes par quelles qualités leurs œuvres doivent se distinguer et par quelles profondes études ils doivent se préparer à l'art difficile de la poésie. Les préceptes qu'il donne se retrouvent à peu près les mêmes dans toutes les poétiques; nous les passons sous silence pour relever un trait qui lui est propre. Delaudun ne craint pas de s'élever avec force contre la pédantesque affectation des Jodelle, des Baïf, des du Bellay, dont « la muse en français, parlant grec et latin » comme dit Boileau, croyait se distinguer en créant des mots nouveaux tirés des langues anciennes. En demandant qu'on ne surcharge pas et qu'on ne corrompe pas la langue française par de ridicules, d'inutiles et de continuelles innovations, notre auteur fait preuve de jugement et de bon goût en même

temps que d'indépendance. Il est juste de lui en tenir compte et de reconnaître que, s'il était un détestable poète, il possédait du moins quelques-unes des qualités d'un bon critique.

Dans le cinquième livre il traite de la comédie et de la tragédie. Il passe assez légèrement sur la première ; mais il entre dans de longues considérations sur la seconde, qu'il regardait probablement comme une œuvre plus importante. Parmi les nombreux préceptes qu'il donne sur ce sujet, quelques-uns n'étaient pas sans valeur pour son temps. Il est d'avis, par exemple, qu'on ne doit pas faire monter sur la scène des personnages allégoriques. Les personnifications des vices et des vertus, qui avaient occupé une si grande place dans l'art scénique du moyen-âge, n'étaient pas encore abandonnées à la fin du seizième siècle ; Delaudun, en les proscrivant du théâtre, ramenait la tragédie à son véritable caractère. Il blâme encore avec raison l'intervention des dieux et des êtres surnaturels. Il s'était cependant servi lui-même, dans ses tragédies, de ce facile moyen de dénoûment ; il en convient et il essaie de s'excuser. Il faut reconnaître cependant qu'il est loin de se faire une juste idée de la tragédie ; il la regarde comme

une épopée dialoguée. Elle devait, en conséquence, être, selon lui, le récit de la vie, de la fortune, des malheurs des rois et des grands personnages. C'est même surtout sur cette opinion erronée qu'il s'appuie pour combattre la règle des vingt-quatre heures que l'on assigne à la durée de l'action. Il apporte toutefois contre cette règle quelques raisons subsidiaires qui valent mieux que la principale. C'est ainsi qu'il fait remarquer que pour pouvoir renfermer l'action d'une tragédie dans un temps aussi limité, on est souvent obligé de tomber dans l'invraisemblance, et il ajoute que cette règle n'a en sa faveur aucune autorité importante ; on sait, en effet, qu'elle n'est pas dans Aristote, auquel on a voulu l'attribuer.

Comme on peut le voir par cette analyse, l'*Art poëtique français* de Delaudun n'était pas, pour le temps auquel il fut composé, un ouvrage méprisable. Il est même supérieur, sous beaucoup de rapports, à la plupart des écrits de ce genre qui ont été faits depuis lui jusqu'à Boileau. Dans tous les cas, il nous donne des talents de son auteur une idée plus favorable que ne peuvent le faire ses poésies. Tel était, du reste, le sentiment de Delaudun lui-même, qui regretta plus

tard d'avoir lancé dans le public ses poésies, fruits prématurés d'une jeunesse inexpérimentée. On peut cependant l'excuser en partie, quand on apprend qu'en les faisant imprimer il avait cédé moins aux suggestions de sa vanité qu'aux désirs et aux sollicitations d'un de ses oncles, Robert Delaudun, aumônier du roi. Ce fut encore par une complaisance aveugle pour cet oncle qu'il laissa paraître en 1604 un poème de sa façon, intitulé : *la Franciade*, poème dont le fond est aussi mauvais que la forme, mais qui est accompagné de notes parfois curieuses et pleines d'érudition. L'abbé Goujet prétend que ces notes appartiennent à Robert Delaudun, qui voulut en enrichir le poème de son neveu (1).

La Franciade commence par une ode adressée à Henri IV, et est divisée en neuf chants en l'honneur des neuf muses et à l'imitation d'Hérodote. Le sujet en est la guerre de Francus, seizième roi des Sicambres et des Cimbres, contre les Romains. Le poète fixe la date de cet événement à l'an 3929 de la création du monde, 15 ans avant Jésus-Christ. Comme il fait descendre les Français des Sicambres et des Cimbres, qui

(1) L'abbé Goujet, *Biblioth. Française*, t. XV, p. 206.

occupaient, selon lui, la Franconie, il raconte l'origine de ces peuples et il suit leur histoire jusqu'au règne d'Henri IV. « Le poète, dit l'abbé Goujet, n'ayant point été guidé par le flambeau de la critique, avance bien des faits dont il eut été fort embarrassé de montrer la vérité. Le fabuleux comme le merveilleux lui est également bon (1). »

La Franciade est le dernier ouvrage publié par Delandun. Il survécut cependant vingt-cinq ans à cette publication, et s'il ne revint pas de son goût malheureux pour la poésie, il eut du moins la sagesse de ne plus communiquer ses productions au public; peut-être faut-il attribuer cette prudence à ce fait qu'il ne fut plus induit en tentation par les sollicitations de son oncle. Il paraît que peu de temps après la publication de ce poème il se retira à Uzès. On sait du moins qu'il succéda à son père dans les fonctions de juge temporel de l'évêque de cette ville. On dit aussi qu'il avait été avocat au parlement de Toulouse et ensuite conseiller ordinaire du prince de Condé. Il mourut de la peste au château d'Aigaliers, en 1629.

(1) L'abbé Goujet, *Biblioth. Française*, t. XV, p. 207.

DE QUELQUES PERSONNAGES QUI ONT ÉCRIT DES JOURNAUX DES ÉVÉNEMENTS DE LEUR TEMPS.

Nous avons déjà vu que Pierre Scatisse a laissé une espèce de journal des différentes missions auxquelles il avait été employé. Dans le même siècle, un notaire de Nimes, nommé Pierre Brueys, fit un récit de la peste qui désola la ville en 1459. Le seizième siècle nous a donné quelques chroniques analogues. Les dissensions civiles et religieuses qui l'agitèrent si profondément devaient assez naturellement engager ceux qui en avaient été les auteurs ou les victimes à en transmettre le souvenir à leurs descendants. Malheureusement ces journaux sont d'une désolante brièveté; ils piquent la curiosité sans la satisfaire. Si nous en tenons compte ici, ce n'est pas qu'ils aient le moindre mérite littéraire; mais c'est uniquement à cause des quelques secours qu'ils ont fournis à ceux qui se sont occupés de l'histoire de Nimes. Nous nous bornerons à donner une rapide indication de ces écrits, qui sont d'ailleurs imprimés dans les *Preuves* du grand ouvrage de Ménard.

En outre du journal de Tannegui-Guillaumet,

dont nous avons déjà fait mention, il existe six écrits de cette espèce qui, tous, comme celui-ci, se rapportent à la seconde moitié du seizième siècle, époque pendant laquelle Nimes fut le théâtre de troubles presque continuels. Nous connaissons les noms des auteurs de quatre de ces deux journaux; les deux autres sont d'une main inconnue. Il est facile de deviner, en les parcourant, à quel parti appartenait chacun des hommes qui les ont composés :

1° *Journal de* 1551 *à* 1560. L'auteur en est inconnu. Il y est question de divers sinistres survenus de 1551 à 1560, ainsi que des principaux événements qui eurent lieu, dans ce laps de temps, à Nimes et dans les contrées voisines. On y raconte encore ce qui se passa dans les réunions des partisans du culte réformé, que poursuivait alors le parlement.

2° *Journal de* 1559 *à* 1574. Cet écrit, qui n'est qu'une suite de notes qui s'arrêtent au vendredi 20 mai 1574, s'occupe principalement des prédications des pasteurs protestants. Son auteur est Jacques Davin, avocat de Nimes. Ménard nous apprend que ce personnage, nommé en 1589 conseiller de la ville, refusa, avec Antoine Chalas et quelques autres, de remplir cette fonc-

tion, tant que ne serait pas retirée une ordonnance par laquelle Montmorency, d'après une ancienne transaction et un édit d'Henri II, avait accordé à la noblesse des priviléges que le corps des avocats ne voulait pas reconnaître (1).

3° *Journal de* 1557 *à* 1602. Cette chronique, d'un auteur inconnu, commence par la description d'un orage remarquable qui fondit sur Nimes le 9 septembre 1557. Le récit des querelles des protestants et des catholiques remplit le reste de cet écrit.

4° *Journal de* 1561 *à* 1567. Il commence le 29 septembre 1561 et finit en 1567, à un certain mardi du mois de septembre, jour qui fut marqué par des troubles violents. Les événements qui y sont rapportés concernent presque tous les affaires protestantes. Son auteur est Jean Deiron, père de l'antiquaire Jacques Deiron, dont nous ferons connaître les travaux dans le chapitre suivant. Ce Jean Deiron fut consul de la ville de Nimes en 1575.

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. V, pag. 251–254. Le journal de Davin est imprimé dans les *Preuves* du tom. V de cette histoire; les cinq autres, ainsi que le journal de Tannegui-Guillaumet, se trouvent dans les *Preuves* du tom. IV de cet ouvrage.

5° *Journal de* 1561 *à* 1581. Il est question, dans cet écrit, des troubles religieux qui agitèrent la France à cette époque, et surtout de ceux qui eurent pour théâtre Nimes et les localités voisines. Son auteur est Jean Bompar, avocat du roi au présidial de cette ville.

6° *Journal de* 1561. C'est encore des troubles religieux de ces temps orageux qu'il s'agit dans cette chronique. Elle contient quelques détails sur son auteur, qui s'appelait Balthazar Fournier, et qui fut nommé à trois différentes reprises consul de la ville de Nimes.

CHAPITRE IV.

—

ÉCRIVAINS DU XVIIe SIÈCLE.

—

C'est au dix-septième siècle que les lettres ont jeté à Nimes leur plus brillant éclat. Le nombre de ceux qui les ont cultivées au dix-huitième siècle a été plus considérable ; quelques-uns d'entre eux ont été en réalité supérieurs même aux plus habiles écrivains que Nimes et les localités voisines ont produits au dix-septième siècle ; mais il est une circonstance qui fait de cette période le moment le plus intéressant de cette histoire et le plus glorieux pour notre pays, c'est que ce fut au sein même des localités qui leur donnèrent le jour, que la plupart des écrivains de ce temps composèrent leurs ouvrages, tandis que plus tard les médiocrités seules restèrent dans

leur province et que les hommes véritablement supérieurs portèrent leurs talents sur un théâtre plus vaste et plus élevé. Aussi nous pouvons dire que, dans la période que nous allons parcourir, c'est bien le tableau de la littérature à Nimes et dans les localités qui ont toujours été dans le plus intime rapport avec cette ville, que nous avons à tracer. Plus tard nous n'aurons plus guère à raconter que la part qu'ont prise au mouvement littéraire général les écrivains qui tiennent à ce pays seulement par leur naissance, et quelques-uns encore par leur éducation première.

Les hommes remarquables qui professaient au *Collége des Arts* et à la faculté de théologie avaient fait de Nimes, au commencement du dix-septième siècle, une ville savante. C'était l'époque où Casaubon, la plus grande réputation littéraire de ce temps, avait promis de venir s'y fixer, et où des érudits nombreux, les Rullmann, les Samuel Petit, les Guiran, les Claude Guiraud, tous élèves de l'académie de cette ville, y entretenaient l'amour des hautes études dans tous les genres. Samuel Petit était en relation avec les hommes les plus éminents de la première moitié du dix-septième siècle; Claude

Guiraud entretenait une correspondance suivie avec Gassendi, Descartes et le père Mersenne. Par ces deux hommes, Nimes était en rapport avec le monde savant de cette époque. D'autres encore avaient une réputation étendue, et ceux qui prenaient intérêt aux travaux de l'esprit s'enquéraient avec sollicitude des ouvrages qu'ils publiaient ou qu'ils préparaient. « Vous voyez bien, écrivait Sorbière à Ménage, auquel il transmettait des nouvelles de Samuel Petit, de Guiran et de Croï, qu'on ne chôme pas dans nos quartiers, et qu'en divers genres d'écrire on s'y évertue (1). »

La seconde moitié du dix-septième siècle ne compte pas moins d'hommes remarquables que la première : la génération qui succéda à celle des Samuel Petit, des Claude Guiraud, des Guiran, des de Croï, ne lui fut pas inférieure. L'impulsion donnée par les grands établissements d'instruction publique de la ville de Nimes survécut naturellement à leur ruine pendant quelque temps, et l'académie, qui fut fondée bientôt après, soutint et continua le mouvement. Les Faure de

(1) Sorbière, *Lettres et Discours*, pag. 377. Cette lettre de Sorbière à Ménage est datée d'Avignon, le 10 juillet 1657.

Fondamente, les Antoine Teissier, les Graverol, sont encore des érudits de premier mérite. Malheureusement la révocation de l'édit de Nantes chassa la plupart d'entr'eux de leur pays natal et fit émigrer la science de nos contrées dans les régions du Nord, qui doivent en grande partie à ces hommes leur vie et leur éducation littéraire.

VINCENT SÈVE.

Nous ne connaissons sur ce personnage que ce qu'en rapporte la courte notice que lui a consacrée M. Rivoire dans la *Statistique du Gard*. Né à Beaucaire vers la fin du seizième siècle, il donna dans la folie de l'astrologie judiciaire. En 1608 il présenta à Henri IV des centuries dans le genre de celles de Nostradamus. On ne dit pas comment elles furent reçues de ce roi, qui était peu porté à donner de l'importance à de pareilles chimères. Ces centuries ont été imprimées à Riom, dans le dernier siècle, à la suite de celles du gentilhomme de Salon. On assure qu'il s'occupa beaucoup de l'étude de l'astronomie, étude qui, encore à cette époque, était souvent unie à celle de l'astrologie.

L'auteur des *Nouvelles recherches pour ser-*

vir à l'histoire de la ville de Beaucaire pense que c'est à Vincent Sève qu'on doit un ouvrage manuscrit intitulé : *Fondation de Beaucaire*, et contenant un grand nombre de détails intéressants sur cette ville.

CLAUDE COMBES.

Tout ce qu'on sait de Claude Combes, c'est qu'il naquit à Nimes vers la fin du seizième siècle et qu'il y mourut dans le courant du dix-septième. On lui doit un ouvrage dans lequel l'historien peut trouver d'utiles renseignements sur les dénombrements et les répartitions des provinces du royaume et surtout du Languedoc à cette époque. Cet écrit, qui fut ensuite revu et augmenté par Jean Roveran, porte ce titre : *La Tariffe du présage universel des provinces de la France et des vingt-deux diocèses du pays de Languedoc, avec la tariffe des villes et lieux du diocèse de Nismes, réduite et complie, par Claude Combes et compagnie, du depuis revu, corrigé et augmenté par Jean Roveran, de la ville de Nismes, à ce commis par les diocésains tenant l'assiette au dict Nimes au mois de mars* 1618, un volume in-folio, chez Jean Vaguenat, 1619.

CLAUDE DE LA MOTTE-TESTE.

La famille de Claude de La Motte-Teste tenait un rang distingué parmi la noblesse de Nimes. Plusieurs de ses membres avaient été consuls de cette ville. Claude de La Motte-Teste, qui naquit vers 1570 et qui fut prieur de Saint-Baudile et chanoine de la cathédrale, a laissé un ouvrage de controverse, publié à Montpellier en 1625, sous ce titre : l'*Idole de Mensonge adorée dans l'Eglise prétendue réformée*. Il paraît que cet écrit fut composé à la suite d'une conférence qui eut lieu à Nimes, en présence du président de Caminade, entre le docteur Véron et Jean Faucher, professeur à la faculté de théologie protestante de cette ville.

Claude de La Motte avait un goût très-prononcé pour les antiquités. Anne Rullmann, dans un ouvrage manuscrit dont nous parlerons plus loin, nous apprend qu'il avait amassé une belle collection de précieux restes de l'art antique, mais qu'après sa mort ces richesses, recueillies avec tant de soins, furent perdues et dispersées.

On peut conjecturer, d'après ce que Rullmann rapporte de ce personnage, qu'il mourut vers 1627.

ABEL BRUNYER.

Abel Brunyer, né à Uzès le 22 décembre 1573, appartenait à une famille qui descendait de Jacques Brunyer, chancelier de Humbert, qui, en 1343, transmit à Philippe de Valois la souveraineté du Dauphiné. Son père, qui professait le culte réformé, l'éleva dans ses principes. Orphelin de bonne heure et abandonné du reste de sa famille, qui était resté catholique, Abel Brunyer sut, grâce à son sens droit et à la fermeté de son caractère, se créer lui seul une position honorable et éviter les fautes et les difficultés, conséquences assez ordinaires d'une jeunesse inexpérimentée. Peu disposé à prendre parti dans les querelles religieuses et politiques qui déchiraient alors la France et où des deux côtés il lui semblait voir des torts, il se consacra à l'étude des sciences. Dans ce dessein il se rendit à Montpellier, où il fit en peu de temps des progrès étonnants dans la médecine. Reçu docteur avec l'approbation la plus flatteuse des professeurs, il partit pour Paris, et bientôt il s'y fit connaître comme un habile médecin. Henri IV l'attacha à la personne de ses enfants, dont il

gagna l'estime et l'affection. Louis XIII, en montant sur le trône, s'empressa de le récompenser par le titre de conseiller d'Etat. Peu de temps après, Richelieu le plaça auprès de Gaston d'Orléans en qualité de médecin ; mais, en réalité, pour donner à ce prince léger un homme honnête et prudent, capable, par ses sages conseils, de paralyser les mauvaises suggestions auxquelles sa faiblesse le rendait si facile à prêter l'oreille. Richelieu l'employa aussi dans plusieurs négociations importantes avec les protestants du Languedoc, dont il avait la confiance.

Scarron a célébré à sa manière les qualités du médecin de Gaston d'Orléans :

Son altesse peu de temps but ;
Car dessus ses jambes il chut
Une très-douloureuse goutte,
Mal où nul vivant ne voit goutte :
Fût-ce Brunyer, son médecin.
N'en déplaise à feu Jean Calvin,
C'est grand dommage que cet homme
Ne croit pas au Pape de Rome ;
Car à tout le monde il est cher,
Quoique en carême mangeant chair.

Abel Brunyer publia, en 1653, une description du jardin que Gaston d'Orléans avait fondé à Blois et qu'il avait mis sous sa direction. Cet ouvrage, qui est écrit en latin, est intitulé : *Hor-*

tus regius Blesensis auctore Abel Brunyer, Parisiis, 1653, un volume in-quarto. Deux ans après, il en fit paraître une nouvelle édition, dans la préface de laquelle il se glorifie d'avoir, pendant ce court intervalle, enrichi ce jardin de cinq cents plantes nouvelles. Enfin, en 1669, le savant botaniste écossais, Robert Morison, qui fut aussi directeur du jardin de Blois, publia une troisième édition de ce livre avec des augmentations considérables.

Ce savant médecin parvint à un âge avancé; il mourut dans sa quatre-vingt-douzième année, le 14 juillet 1665. Il laissa plusieurs enfants, et c'est de l'un d'eux que descendait Pierre-Edouard Brunyer, mort à Versailles en 1811, après avoir été, comme son aïeul, médecin des enfants de France.

JÉRÉMIE FERRIER.

Moins célèbre par ses écrits que par les orages que soulevèrent son esprit inquiet et remuant et surtout sa conversion au catholicisme, Jérémie Ferrier, né à Nimes vers 1675, embrassa le ministère évangélique et fut d'abord pasteur et professeur dans sa ville natale. Il commença de

se faire connaître par un ouvrage plein de violence contre le chef de l'église catholique. Quoique ce ne fût pas une nouveauté pour les réformés de cette époque de regarder le Pape comme l'Antéchrist ; que Duplessis-Mornay lui eût déjà donné cette qualification, et que dans les chaires on le désignât parfois sous ce nom, les hommes graves et sensés parmi les protestants condamnaient cette opinion, qu'ils laissaient aux enfants perdus de leur parti comme une hypothèse (1), bonne tout au plus pour les exagérations de la controverse. Aussi ils furent autant surpris qu'affligés de voir un des pasteurs de l'église protestante la plus considérable de France s'efforcer de lui donner une importance qu'elle n'avait pas à leurs yeux. Esprit ardent, emporté souvent hors des limites des convenances, aimant d'ailleurs à se mettre toujours et partout au premier rang, Jérémie Ferrier crut se distinguer et en même temps faire preuve de

(1) Nous nous servons à dessein de ce mot *hypothèse*, parce que c'est sous ce terme que désigne cette opinion le consistoire de Nimes, dans l'excommunication qu'il lança plus tard contre Jérémie Ferrier qui, dit-il, *s'estoit imprudemment engagé au soustien de ceste hypothèse. Excomm.*, pag. 33.

zèle en faisant, en 1603, imprimer et afficher des thèses dans lesquelles il soutenait que le Pape est bien réellement l'Antéchrist. Il ne se bornait pas à cette assertion générale : il attaquait brutalement Clément VIII, pape qui occupait alors la chaire pontificale.

Cet écrit produisit un grand scandale. Il fut déféré au parlement de Toulouse ; mais Ferrier arrêta les poursuites en en appelant à la chambre mi-partie de Castres. Au synode national qui eut lieu cette même année à Gap, on eut l'imprudence de donner une approbation indirecte à ces thèses, en nommant son auteur adjoint au modérateur (vice-président). Et comme il est assez ordinaire qu'une exagération trouve toujours dans les époques de luttes des hommes disposés à la pousser encore plus loin, on proposa au synode de faire entrer ce point de controverse dans la confession de foi des églises réformées. On dressa même dans ce sens un article qui devait en être le trente-unième (1). Les catholiques furent, avec raison, offensés d'une insulte qui, dans ce moment, n'avait été provoquée par aucune attaque positive à la liberté de conscience.

(1) Aimon, *Synodes nationaux*, t. I, p. 258 et 259.

Le nonce en adressa des plaintes amères à la cour de France ; le Pape en fut outré, et le roi en fit témoigner son vif mécontentement aux membres du synode qui venait de donner si maladroitement de l'importance à une affaire qu'il aurait fallu au contraire laisser tomber dans l'oubli (1).

Le gouvernement, regardant Ferrier comme le principal auteur de tous ces embarras, forma, à ce qu'on croit, dès ce moment, le projet de le gagner, dans la persuasion que tout serait assoupi si l'on parvenait à le réduire au silence (2). Le professeur de Nimes était un homme trop vain pour ne pas être flatté des ouvertures qu'on lui fit à ce sujet. Il est probable qu'il n'accorda d'abord quelque attention aux propositions de ce genre que parce qu'elles lui supposaient une grande importance dans son parti. Mais peu à peu elles firent impression sur son esprit ; sans qu'il s'en rendît bien compte, il s'habitua à l'idée d'une trahison ; il était déjà gagné qu'il ne s'en doutait pas lui-même. Il ne fallait, pour le décider à abandonner le protestantisme, que quel-

(1) *Hist. de l'Edit de Nantes*, tom. I, pag. 395 et suiv.
(2) Ibid., tom. I, pag. 399.

ques blessures faites à son amour-propre par ses coreligionnaires. Pour un homme de son caractère, l'occasion ne pouvait pas manquer de se présenter.

Les protestants ne tardèrent pas à s'apercevoir que les principes de Ferrier chancelaient. On remarqua avec inquiétude qu'il faisait de fréquents voyages à Paris et qu'il avait des relations avec la cour. D'un autre côté, il ne se tenait aucune assemblée politique sans qu'il ne trouvât quelque moyen d'y assister. A une époque où les trahisons religieuses n'étaient pas rares, ces démarches durent le faire regarder, sinon encore comme un traître, du moins comme un homme suspect. Au synode de Saumur, on s'entretint de sa conduite, mais quelques soupçons qu'elle inspirât, elle n'avait eu jusqu'alors rien d'assez décidé pour donner matière à une accusation positive. D'ailleurs il était parmi les protestants un personnage considérable ; ses talents lui avaient acquis des admirateurs, et dans l'église de Nimes surtout il comptait de nombreux amis, qui donnaient à ses démarches une couleur favorable.

Le consistoire de cette ville, dans l'exposé des motifs de l'excommunication dont il le frappa

quelques années après, reconnaît lui-même que Ferrier avait été d'abord un pasteur aussi remarquable par son zèle que par son éloquence. Il est vrai qu'il ajoute que ses brillantes qualités n'étaient qu'un masque trompeur sous lequel il cachait de perfides projets; mais, quoi qu'il en soit de l'appréciation du consistoire, qui ne voyait alors dans Ferrier qu'un traître et un ennemi, l'éloge reste tout entier, et nous devons ici en tenir compte. « Les choses les plus indifférentes, est-il dit dans cet écrit, lui sembloient du tout nécessaires; ses paroles n'estoient que feu, et son maintien n'estoit que zèle à la gloire de Dieu et à l'édification de l'église : ses gestes, son action en chaire portoit les âmes dans le ciel; ses discours, ses exclamations les ravissoient et les réduisoient en extase (1). » On conçoit qu'un tel homme devait avoir un grand nombre de partisans et qu'il était, par conséquent, à ménager.

Les pasteurs de Paris essayèrent de l'arrêter sur la pente glissante où son imprudence et sa vanité l'avaient placé, et au bout de laquelle était une inévitable abjuration, objet de triomphe pour les uns, de scandale pour les autres. Ils

(1) *Excommunication de Jérémie Ferrier*. A la Magdeleine, 1613, pag 13-14.

crurent le retenir en flattant son ambition et dans ce dessein, ils lui offrirent une place de pasteur, alors vacante dans leur église. C'était lui fournir un prétexte honorable de quitter Nimes, où il s'était compromis. Ferrier sembla d'abord le comprendre et entrer dans ces vues; il accepta l'offre qui lui était faite; mais quand il fallut tenir sa promesse et venir s'établir à Paris, il recula et il prétendit, sur des raisons frivoles, qu'il ne pouvait quitter l'église de Nimes.

Cet étrange refus acheva de le perdre dans l'esprit de ses coreligionnaires. On supposa que s'il repoussait la place qu'on lui offrait à Paris, c'est parce qu'il s'était engagé avec la cour à quelque entreprise qu'il ne pouvait accomplir qu'à Nimes, qui était alors comme le centre du protestantisme en France. Le synode de Privas (1612) crut ne plus devoir garder de ménagements à son égard. On l'accusa de négliger sa charge de professeur, de passer son temps à voyager à la cour et aux assemblées politiques, d'avoir manié sans ordre et avec peu de délicatesse les deniers destinés à l'entretien de l'académie (1), etc., et on lui intima l'ordre de ne

(1) Ce n'est pas la première fois qu'il était l'objet d'une accusation de cette nature. Dans l'écrit que nous avons

plus fréquenter, pendant six années, les assemblées politiques et d'exercer les fonctions de pasteur dans une autre province (1).

Cependant Jérémie Ferrier ne rompit pas encore avec ses coreligionnaires. Il mit en mouvement les nombreux amis qu'il avait à Nimes, et, chose singulière, le consistoire qui, un an après, devait lancer l'excommunication contre lui, prit en cette occasion sa défense. Il envoya au synode national de Privas une députation composée de deux de ses pasteurs, d'Amand Guiran, alors second consul, de Vestric Favier, membre du conseil de la ville, et de d'Aiguillon et Barniers, conseillers au présidial, pour demander que Ferrier ne fût pas enlevé à l'église réformée de Nimes et qu'on lui laissât la liberté d'assister aux assemblées politiques, s'il y était légalement

déjà cité, le consistoire de Nimes, après avoir rappelé qu'il n'avait pas voulu ou qu'il n'avait pas pu rendre compte de plusieurs sommes considérables destinées aux églises, lui reproche amèrement le luxe qu'il déploie et les acquisitions de meubles magnifiques et de propriétés considérables que ne lui permettaient de faire ni son patrimoine, ni celui de sa femme, et il conclut qu'il ne pouvait, par des voies licites, avoir acquis si promptement de si grandes richesses. — *Excommunication de Jérémie Ferrier*, pag. 18-27.

(1) Aimon, *Synodes nationaux*, tom. I, pag. 414.

envoyé. Les députés du consistoire parlèrent, à ce qu'il paraît, en maîtres; au lieu de présenter une requête, ils firent entendre des paroles pleines d'arrogance et de menaces. D'Aiguillon et Vestric se firent surtout remarquer par leur emportement (1). Ces violences indisposèrent encore plus les membres du synode contre Ferrier; ils ne voulurent pas cependant le frapper d'une condamnation définitive, et ils le nommèrent pasteur à Montélimart, en remplacement de Chamier, qui venait d'être envoyé à Montauban, en qualité de professeur de théologie.

Ce fut alors que Ferrier demanda et obtint une charge de conseiller au présidial de Nimes. Tout lien fut rompu dès ce moment entre lui et ses coreligionnaires, qui considérèrent cette nomination comme la récompense de ses trahisons. Et quand il se présenta pour prendre possession de sa charge, le consistoire, les consuls et le conseil de la ville demandèrent à l'envi au présidial de surseoir à son installation, alléguant qu'ils avaient à faire connaître à la cour quelques-unes des accusations dont il avait été l'objet et dont la connaissance suffirait pour le faire révoquer. Ferrier avait prévu ces difficultés, et

(1) Aimon, *Synodes nationaux*, t. I, p. 416 et 417.



il avait eu soin d'apporter de Paris des ordres qui ne permettaient pas au présidial de différer sa réception.

Le consistoire de Nimes eut alors recours à une mesure extrême. Le 14 juillet 1613, après une longue procédure pour laquelle il avait convoqué des délégués des églises protestantes voisines, il lança l'excommunication contre son ancien pasteur, et le lendemain, qui était un dimanche, cette sentence fut lue du haut de la chaire. Ferrier, pour braver le consistoire et montrer le peu de cas qu'il faisait de son excommunication, eut l'imprudence, malgré les conseils de plusieurs magistrats, de vouloir aussitôt se faire installer dans sa charge de conseiller. En conséquence, le lundi 16 juillet, il se fit conduire au palais par le prévôt et ses archers (1). Cette démarche intempestive était une provocation ; elle eut les plus déplorables résultats. L'irritation était à son comble; la foule se porta à flots pressés sur son passage, et quand il sortit du palais il fut accueilli par des huées. Bientôt, comme il arrive malheureusement en pareilles circonstances, on dépassa toutes les bornes. Quelques enfants ayant lancé à Ferrier de la

(1) *Excommunication de J. Ferrier*, pag. 162.

boue, le tumulte prit en un instant un caractère effrayant. La vie du nouveau conseiller courait de grands dangers, quand il réussit à se réfugier dans la maison de Rozel, lieutenant du roi. La foule se serait écoulée probablement peu à peu, si on n'avait eu l'imprudence de la provoquer de l'intérieur de la maison et de la menacer de la colère du roi. La fureur redoubla. « Le roi est à Paris et nous à Nimes! » cria-t-on de toutes parts (1); et l'attroupement, laissant Ferrier, se porta à son domicile dont elle fit le siége, qu'elle força et qu'elle dévasta entièrement. Les consuls, le conseil de la ville et les pasteurs, accourus sur le théâtre du désordre, ne purent en arrêter le cours. Les séditieux, s'exaltant de plus en plus à mesure qu'ils faisaient plus de ruines, se portèrent, après avoir saccagé la maison de Ferrier, à une campagne qu'il possédait et en arrachèrent les vignes et les arbres. Une circonstance digne de remarque, c'est qu'au milieu de ce tumulte la colère populaire ne se détourna pas un seul moment de son unique but. Un conseiller catholique, qui sortait du palais avec Ferrier, fut respecté, et pendant qu'on assiégeait.

(1) Dampmartin, *La France sous ses Rois*, t. III, p. 202.



la maison de celui-ci, un cordelier et quelques prêtres qui vinrent à passer ne reçurent pas le plus léger outrage. Quelques-uns de ceux qui avaient pris part à cette émeute ayant été arrêtés et mis en prison, leurs complices les en tirèrent à mains armées, mais avec la même circonspection qu'ils avaient déjà montrée; après avoir forcé la prison, pour en faire sortir ceux des leurs qui avaient été arrêtés, ils prirent soin qu'aucun autre prisonnier ne se sauvât. Cette foule ameutée procédait avec une sorte d'ordre et s'imaginait accomplir un acte de justice.

Il se passa une vingtaine de jours avant que Ferrier pût sortir de la retraite où il se cachait et quitter la ville sans courir le risque de se faire arrêter aux portes, qui étaient soigneusement gardées. Il se réfugia alors à Beaucaire et fit venir auprès de lui sa femme, qui était sur le point de s'accoucher. Les douleurs de l'enfantement la prirent même au milieu de la route, tandis qu'elle allait rejoindre son mari, et elle eut à peine la force de gagner une ferme voisine où elle mit au monde un enfant, probablement cette fille qui eut plus tard une fin si désastreuse.

Ferrier essaya de tirer vengeance de cette affaire. Tous les détails en furent exposés à la



bour, le tumulte prit en un
effrayant. La vie du
de grands dangers,
dans la maison de Roud,
foule se serait écoulée
si on n'avait eu l'imprudence de
l'intérieur de la maison et de
colère du roi. La fureur
Paris et nous à Nîmes! »
parts (1); et l'attroupement,
porta à son domicile dont
força et qu'elle dévasta
le conseil de la ville et les
sur le théâtre du désordre,
le cours. Les séditieux,
plus à mesure qu'ils
portèrent, après avoir
rier, à une campagne
chèrent les vignes et
digne de remarque
tumulte la colère
un seul mome
seiller cath
Ferrier, fut



cour et un arrêt du conseil transporta à Beaucaire le siége présidial, sous prétexte qu'à Nimes il ne pouvait plus rendre la justice en sûreté. Mais la ville montra qu'elle ne pouvait être punie du crime de quelques séditieux, blâmés énergiquement par toutes les personnes raisonnables. Les conseillers demandèrent aussi de leur côté à ne pas rester à Beaucaire, dans une espèce d'exil et loin de leurs affaires privées. Peu de temps après, le présidial fut réintégré à Nimes.

Cependant Ferrier ne pouvait plus espérer de rentrer dans cette ville. Il alla avec toute sa famille s'établir à Paris, où il fit abjuration entre les mains du cardinal Du Perron. Il publia presque aussitôt un ouvrage pour condamner comme des blasphèmes tout ce qu'il avait précédemment avancé sur le Pape. Cet ouvrage, intitulé : *De l'Antéchrist et de ses marques contre les calomnies des ennemis de l'Eglise catholique*, parut à Paris en 1615.

Depuis cette époque, il fut l'objet de la bienveillance du gouvernement. Ces faveurs n'avaient pas seulement pour effet de récompenser sa défection ; elles étaient encore et surtout une invitation aux pasteurs protestants de suivre son exemple. La ville de Nimes fut obligée d'acheter

les biens qu'il y avait laissés et de lui payer de plus une forte somme à titre d'indemnité.

Richelieu employa dans plusieurs circonstances la plume de l'ancien pasteur de Nimes à défendre les actes du gouvernement. C'est ainsi que, quand des écrivains, aux gages du cabinet de Madrid, déclamèrent contre l'union de la France et de la Hollande pendant la guerre de la Valteline, Ferrier, chargé de répondre à ces attaques, publia un ouvrage intitulé : *Le catholique d'Etat ou discours politique des alliances du roi très-chrétien contre les calomnies des ennemis de son Etat*. Cet écrit, qui parut en 1625, avait pour but de prouver qu'il n'y avait rien de contraire à la foi catholique dans l'alliance d'un roi catholique avec une puissance hérétique, quand cette alliance était nécessaire au bien de l'Etat. Ce livre, malgré les répliques des Espagnols, qui traitèrent ses raisons de *Scopæ Ferrieranæ* (Balais de Ferrier), obtint l'approbation de tous les hommes sensés. Il eut trois éditions dans l'espace d'un an. Il paraît cependant qu'il n'apporta pas la conviction dans tous les esprits ; car, peu de temps après, le fameux Jansénius reproduisit dans son *Mars gallicus*, ouvrage publié à l'occasion du traité de Louis XIII

avec les princes protestants de l'Allemagne ; les mêmes accusations que Ferrier avait combattues dans son *Catholique d'Etat* ; et ce qui fut plus grave et en même temps plus extraordinaire, c'est que Potier, évêque de Beauvais, que la reine régente avait fait la faute de donner pour successeur à Richelieu, signifia aux Hollandais, qu'ils ne pouvaient rester les alliés de la France qu'à la condition de rentrer dans l'Eglise catholique. Mais cette ineptie fit immédiatement congédier ce pauvre ministre, qui s'était imaginé, sans doute, que la France devait être gouvernée d'après les principes propres à l'administration de son diocèse, et le gouvernement français, fidèle aux maximes soutenues par Ferrier, continua de penser, ainsi que le fait remarquer Vincens-Saint-Laurent, que, quoique les Etats professent des cultes différents, ils peuvent avoir des intérêts communs et s'unir pour les défendre (1).

Ferrier ne survécut pas longtemps à la publication de son *Catholique d'Etat*. Il mourut d'une fièvre lente le 26 septembre 1626. Les protestants ne manquèrent pas de regarder la mélancolie dans laquelle il s'éteignit dans un âge encore

(1) *Biographie universelle*, article Ferrier.



peu avancé, comme une punition providentielle de ses trahisons. Sans partager cette opinion, dictée par l'esprit de parti, et tout en repoussant cette dangereuse manière d'interpréter les conseils de la Providence, on peut croire que Ferrier fut consumé par le feu de ses ardentes passions, qui ne lui avaient pas laissé un moment de repos pendant son existence tout entière. On lisait sur sa figure l'énergie et la violence de son caractère. Une taille élevée, des cheveux noirs et crépus, un teint brun, basané et presque olivâtre; des narines ouvertes et des lèvres d'une excessive épaisseur (1) indiquaient en lui un tempérament bouillant et le faisaient connaître au premier aspect pour un homme capable de grandes choses, mais facile à se laisser entraîner par ses impressions hors de la ligne de la droite et sévère raison. On ne peut se refuser à reconnaître en lui des talents réels et des facultés remarquables. Il ne lui manqua peut-être, pour laisser à la postérité un nom illustre, que d'être placé sur

(1) Nous trouvons ce portrait de J. Ferrier dans les actes du synode de Privas. Aimon, *Synodes nationaux*, tom. II, pag. 49. On avait la coutume de joindre aux actes des synodes le signalement des pasteurs qui avaient abjuré ou qui, pour quelques fautes graves, avaient été chassés de l'Eglise protestante.

cette époque un corps très-influent non-seulement dans l'administration de la ville de Nimes, mais encore dans tout ce qui regardait les réformés du royaume, il prit part, avec les hommes les plus considérables de ce temps, à la direction de toutes les affaires de ce culte, qui formait alors un véritable parti politique. A l'occasion de l'émeute excitée par l'installation de Jérémie Ferrier dans sa charge de conseiller, il fit paraître, pour disculper les protestants, un écrit intitulé : *Pièces justificatives de la sédition excitée à Nismes*. On lui doit aussi un autre ouvrage, depuis longtemps oublié, intitulé : *Devoirs des ambassadeurs de Christ*. Ce livre, qui ne parut qu'en 1690, fut, sans aucun doute, imprimé longtemps après sa mort. Tout ce que nous savons de sa vie, c'est qu'il avait épousé la fille de Claude Rosselet, pasteur et professeur de théologie à Nimes.

JEAN PLANTAVIT DE LA PAUSE.

La famille à laquelle appartenait Jean Plantavit de La Pause, descendait, à ce qu'on assure, des Strozzi de Florence, dont quelques-uns, à la suite des fréquentes révolutions de cette République, vinrent s'établir dans le Midi de la

France. Ce personnage naquit en 1576 au château de Marcassargue, chez son aïeul maternel, qui portait le nom, depuis si glorieux, de d'Assas. Sa mère, surprise par les douleurs de l'enfantement dans la chapelle du château, lui donna, dit-on, le jour sur les marches même de l'autel. Il fut cependant élevé dans la religion protestante par son père qui en professait les principes. Elève distingué du Collége des Arts, il passa ensuite dans la faculté de théologie de Nimes où il s'appliqua surtout à l'étude de l'hébreu. Consacré au ministère évangélique et nommé pasteur à Béziers, il semblait devoir briller au premier rang des théologiens protestants, quand il passa au catholicisme, on ne dit pas par suite de quelles circonstances.

Ses nouveaux coreligionnaires, pour mettre à profit ses connaissances, l'envoyèrent en qualité de professeur de théologie au collége de La Flèche, qui avait été établi pour contrebalancer l'influence de la faculté protestante de Saumur. Plantavit de La Pause entra alors dans les ordres, et dès qu'il eut été promu à la prêtrise, il se rendit à Rome, dans le dessein, à ce qu'il paraît, d'étudier les langues orientales. Là, Dominique de Jérusalem, ancien rabbin converti au chris-

tianisme, lui enseigna le chaldéen, et le savant maronite, Gabriel Sionita, le syriaque. Après avoir parcouru l'Italie et l'Allemagne, pour se perfectionner dans les langues orientales auprès des différents savants qui les enseignaient, il revint à Rome, et le pape Paul v l'employa dans les négociations qui mirent fin aux démêlés du Saint-Siége avec la République de Venise. Le cardinal de La Rochefoucauld, ambassadeur de France, qui les avait dirigées et qui avait eu occasion de connaître le mérite de Plantavit de La Pause, le recommanda à Marie de Médicis, laquelle le nomma son aumônier. Plus tard il accompagna en cette même qualité Elisabeth femme de Philippe IV, roi d'Espagne. Par la protection de cette princesse, il fut nommé évêque de Lodève, le 16 août 1625.

Les travaux de son ministère, auxquels il se livrait avec un zèle exemplaire, et les études sur les langues orientales qu'il n'abandonna jamais, ne suffirent pas, à ce qu'il paraît, pour absorber toute l'activité de son esprit. Un certain besoin de mouvement, qui semble lui avoir été naturel, le poussa à prendre part à la révolte de Gaston d'Orléans et du maréchal de Montmorency, en 1632. Peut-être ne fut-il engagé dans cette af-

faire que par quelques sentiments d'affection et de reconnaissance pour Marie de Médicis, et ne crut-il conspirer que contre le despotisme de Richelieu. Quoi qu'il en soit, il s'attira la colère de ce ministre, qui le fit mettre au nombre des prélats du Languedoc exceptés de l'amnistie. Obligé pendant longtemps de se dérober aux recherches dont il était l'objet, il employa les longues heures de cette retraite forcée à terminer une savante histoire des évêques de Lodève. Cet ouvrage, qui est intitulé : *Chronologia præsulum Lodovensium à Gallia Narbonensi* et qui contient la biographie de cent de ses prédécesseurs, ainsi que le récit de ses propres travaux dans son diocèse, fut imprimé en 1634 et lui donna l'occasion de faire sa paix avec Richelieu. La dédicace qu'il lui fit de cette histoire, jointe à la promesse de ne plus se mêler désormais à des intrigues politiques, lui valut l'autorisation de retourner dans son évêché.

On doit encore à Plantavit de La Pause un grand ouvrage sur la langue et la littérature hébraïque. Cet écrit, qui suppose des lectures considérables et auquel il mit la dernière main dès qu'il fut rentré dans la paisible possession de son évêché, se compose de trois parties. La pre-

mière est un dictionnaire hébreu, chaldaïque et rabbinique, sous ce titre : *Thesaurus synonymicus hebraïco-chaldaïco-rabbinicus*. Les mots hébreux, rangés par ordre alphabétique, y sont comparés avec les mots correspondants dans le dialecte chaldaïque et dans l'idiome rabbinique ; leur signification, qui est donnée en latin, est ensuite prouvée par des exemples pris dans les livres de l'Ancien Testament et dans les écrits des rabbins ; viennent enfin des remarques sur les rapports et les différences de ces trois langues. Dans le cours de cette partie, Plantavit de La Pause fait connaître l'étymologie des mots grecs et latins, et de ceux des langues modernes qui dérivent de l'hébreu.

La seconde partie est intitulée : *Florilegium biblicum* (anthologie biblique) ; c'est un recueil de passages hébreux choisis dans l'Ancien Testament et de passages grecs pris dans le Nouveau, avec une traduction latine. Chacun d'eux est accompagné d'un commentaire. Cette partie était destinée à faciliter à la jeunesse l'étude du grec et de l'hébreu.

Enfin, la troisième partie, intitulée : *Florilegium rabbinicum* (anthologie rabbinique), est un choix de maximes tirées du Talmud et des écrits

des rabbins. Plantavit de La Pause y joignit la traduction hébraïque qu'il avait faite dans sa jeunesse, de trois cents maximes extraites d'auteurs grecs et latins. Cette traduction avait été pour lui un utile exercice pour pénétrer plus profondément dans la connaissance de l'hébreu ; mais on ne comprend pas trop quel avantage on pourrait retirer de sa lecture.

On ne peut nier que ce grand ouvrage de l'évêque de Lodève ne témoigne d'une grande connaissance de la langue et de la littérature des hébreux. Mais c'est s'exagérer singulièrement son mérite que de le mettre sur la même ligne que les travaux des deux Buxtorf, sur le même sujet. La postérité l'a jugé inférieur, et, comme il arrive toujours, elle ne s'est pas trompée. L'ouvrage de Plantavit de La Pause est depuis longtemps oublié, même des érudits, tandis que les écrits des Buxtorf sont encore souvent aujourd'hui d'un utile secours à ceux qui se livrent à l'étude des langues et des littératures hébraïque, chaldaïque et rabbinique.

Forcé au repos par la goutte qui le tourmentait, Plantavit de La Pause se retira en 1648 au sein de sa famille, qui habitait le château de

Margon, près de Béziers. C'est là qu'il mourut trois ans après, le 21 mai 1651.

CLAUDE GUIRAUD.

Claude Guiraud (1) a été un des hommes les mieux doués de la nature sous le rapport des qualités de l'esprit et du cœur, que la ville de Nimes ait vu naître. « Je connais peu de personnes, dit Sorbière dans une lettre à Monteils qui lui avait annoncé la mort de leur ami commun, qui aient un aussi fort raisonnement qu'il l'avait, une vertu aussi pure, et des mœurs aussi innocentes. Sa mort est une perte publique. Il ne manquait à la perfection des belles connaissances qu'il possédait sur la philosophie qu'un peu de séjour à Paris (2). » Chauvin nous a transmis quelques détails sur la vie de ce savant aussi modeste que profond, dans une lettre adressée

(1) Chauvin, dans la *Bibliothèque Germanique*, tom. III, lui donne le prénom de David au lieu de celui de Claude, sous lequel le désigne Ménard (*Hist. de Nîmes*, tom. VI, pag. 119). Le témoignage de celui-ci doit être préféré à celui de Chauvin qui, comme il le dit lui-même, n'avait pas un souvenir très-net de ce personnage qu'il avait connu dans son enfance.

(2) Lettres et Discours de M. de Sorbière. Paris, 1660, pag. 545 et 546.

à Lenfant et insérée dans le tome troisième de la *Bibliothèque germanique*. C'est, avec ce que nous apprend Sorbière dans la lettre dont nous venons de citer un passage, tout ce que nous savons de cet homme, dont l'un et l'autre s'accordent à vanter les connaissances et la vertu.

L'époque de sa naissance n'est indiquée ni par Sorbière, ni par Chauvin. Celui-ci place celle de sa mort vers 1654 ; mais ce savant physicien se trompe de quelques années ; car la lettre de Sorbière à Monteils est du 25 mars 1657, et elle parle de la mort de Claude Guiraud comme d'un événement récent. Ménard adopte cette dernière date (1).

Guiraud possédait une fortune considérable ; il en employait une grande partie à enrichir de tous les ouvrages remarquables qui paraissaient sa bibliothèque qui était des plus belles. Ce n'était pas la seule part qu'il prit aux progrès des sciences. Il avait des relations suivies avec Gassendi, Descartes et le père Mersenne. Chauvin raconte qu'après avoir lu le traité de Gassendi, sur la grandeur apparente du soleil, Guiraud, qui n'était pas encore connu de ce

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. VI, pag. 119.

savant, eut occasion de lui faire parvenir de très-volumineuses observations qu'il avait faites sur ce livre. Il se passa huit mois sans qu'il reçût de réponse, et il commençait à croire que Gassendi ne les avait pas trouvées dignes de son attention, quand on lui remit un gros paquet contenant quelques exemplaires d'un nouveau traité de ce savant, sur le même sujet, et une lettre dans laquelle il lui exprimait sa reconnaissance pour les remarques qu'il lui avait adressées et qui lui avaient montré les vices de son hypothèse.

Descartes profita aussi plus d'une fois de ses lumières ; il le consultait souvent sur des questions de physique et de mathématique. Les lettres que Guiraud avait reçues de ce grand philosophe passèrent ensuite dans les mains de son neveu, qui fut son héritier. Nous ne croyons pas qu'elles aient été publiées. Nous n'avons du moins trouvé le nom de notre compatriote parmi ceux des diverses personnes auxquelles sont adressées les lettres de Descartes, ni dans l'édition de 1724, ni dans celle de M. Cousin. On ne peut cependant révoquer en doute le témoignage de Chauvin, qui les avait lues en manuscrit (1).

(1) Ménard semble dire qu'il a vu ces lettres dans quel-

« Guiraud était encore en correspondance épistolaire avec Saporta, dont il estimait beaucoup le savoir (1). Il lui avait adressé quelques dissertations sur le mouvement, qu'il avait écrites contre Hobbes.

« Le père Mersenne et Gassendi estimaient beaucoup, nous dit Sorbière, la subtilité de sa mathématique et le judicieux emploi qu'il en faisait dans la physique, à laquelle il s'était particulièrement appliqué. J'ai encore parmi mes papiers quelques dissertations de sa façon qu'ils verraient avec plaisir : l'une sur la réflexion à angles égaux, et l'autre sur les courbes qui se décrivent dans l'eau par la chute d'un corps, quoiqu'il ne soit pas de figure ronde (2). »

Guiraud laissa en mourant quelques traités manuscrits qu'il recommanda à son neveu de ne point publier, soit qu'il ne les regardât pas comme assez importants, soit qu'il crût qu'ils auraient encore eu besoin d'être retouchés et perfectionnés.

que édition des Lettres de Descartes. *Histoire de Nimes*, tom. VI, pag. 120.

(1) Sur la famille des Saporta qui a fourni plusieurs médecins distingués, *Voir* Astruc, *Mémoire pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*, pag. 217, 231, 242, 246, etc.

(2) Lettres et discours de Sorbière, pag. 546.

Chauvin rapporte qu'on lui confia ses cahiers sur l'optique, la catoptrique, la dioptrique, et que Bruguier, à qui on lui permit de les communiquer, en admira la netteté, l'exactitude et la profondeur.

La maison de Guiraud était le rendez-vous de tous les gens instruits que possédait Nimes à cette époque, et ils étaient nombreux. Le dialecticien Derodon, l'humaniste Gibbes, Du Moulin, dont la famille a donné à l'Eglise protestante des pasteurs et des théologiens estimés; Arnaud, habile médecin et très-appliqué à l'étude des sciences physiques, et plusieurs autres hommes éclairés se réunissaient presque tous les jours, à quatre heures, chez lui, pour s'entretenir des objets de leurs travaux.

JEAN DE CROÏ.

Jean de Croï, pasteur d'abord à Béziers et ensuite à Uzès, où il était né vers la fin du XVIe siècle, était fils de François de Croï, qui était, selon les uns, un moine défroqué, et, selon les autres, le descendant de l'ancienne et illustre maison de Croï. Quoi qu'il en soit de son origine, ce François de Croï prenait le titre de gentilhomme Artésien; après avoir embrassé le

protestantisme, il fut nommé pasteur à Uzès. Il est auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels on cite principalement celui qui est intitulé : *Les trois Conformités, savoir : l'harmonie et les convenances de l'Eglise romaine avec le paganisme, le judaïsme, et les anciennes hérésies*, 1 vol. in-8°, 1605. Jean de Croï, son fils, commença par publier quelques écrits de controverse ; Bayle en donne la liste dans l'article qu'il a consacré à ce personnage dans son *Dictionnaire historique et critique*. En 1632 il fit paraître un ouvrage remarquable, sous ce titre : *Specimen conjecturarum et observationum in quædam Origenis, Irenæi et Tertulliani loca.* Cet écrit, qui donna une haute idée de ses connaissances, fut suivi en 1644, d'un autre ouvrage aussi estimé; il est intitulé : *Observationes sacræ et historicæ in novum Testamentum.* Ces deux ouvrages, dit Bayle, prouvent que leur auteur entendait admirablément les langues, la critique, l'érudition judaïque, les antiquités ecclésiastiques et tout ce que l'on comprend sous le nom de philologie et de polymathie.

Dans les disputes qui eurent lieu de son temps parmi les protestants, sur la grâce universelle, Jean de Croï se rangea du côté des particularis-

tes, c'est-à-dire du côté de ceux qui soutenaient que le sacrifice de Jésus-Christ n'avait eu lieu qu'en vue et pour l'avantage du petit nombre d'élus que Dieu a appelés au salut éternel. Envoyé au synode national d'Alençon, il partit enflammé de colère contre les universalistes. Mais on prétend que quelques heures de conversation avec Amyraut changèrent entièrement ses sentiments sur cette matière.

Ce savant mourut à Uzès le 31 août 1659, laissant en manuscrits quelques ouvrages qui n'ont pas été publiés depuis ; on peut croire cependant que la plupart auraient été dignes de voir le jour. Bayle rapporte que Bigot de Rouen faisait encore plus de cas des écrits de Jean de Croï que de ceux de Samuel Petit, et qu'il s'était informé auprès de lui des manuscrits qu'avait laissés le pasteur d'Uzès, et des personnes entre les mains desquelles ils pouvaient se trouver. Cet érudit lui exprima le regret que le chancelier d'Angleterre, qui avait acheté ceux de Samuel Petit, n'en eut pas fait autant pour ceux de Jean de Croï (1).

(1) Bayle, *Lettres nouvelles*, tom. I, pag. 233.

LOUIS DE FRETON.

Louis de Freton, seigneur de Servas, naquit à Calvisson vers 1578. Doué à la fois d'une grande énergie de caractère et d'une remarquable finesse d'esprit, il fut naturellement porté à se jeter dans les intrigues et les querelles politiques et religieuses qui agitaient alors la France. Il s'attacha d'abord aux ducs de Chatillon et de Lesdiguières, qui l'employèrent dans diverses négociations. Il y fit preuve d'autant d'intelligence que d'activité. Plus tard il suivit le duc de Rohan qui le fit son maréchal-de-camp. Il eut occasion, en servant sous ses ordres, de signaler son courage dans un grand nombre d'actions en Hollande, en Italie et en France. On a le récit de toutes les entreprises militaires et de toutes les affaires auxquelles il prit part depuis 1600 jusqu'en 1620, dans des mémoires qu'il composa lui-même sous le titre de *Commentaires*. Cet ouvrage, après avoir été entièrement inconnu pendant près d'un siècle et demi, fut enfin publié par Ménard et le marquis d'Aubaïs, dans le second volume de leur *Recueil de pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*.

Constamment occupé des intérêts des protestants et les défendant souvent les armes à la main, de Freton ne survécut pas longtemps à la composition de ses mémoires. Dans la nuit du 5 au 6 juillet 1623, il s'empara par la force des armes de Sommières ; mais attaqué à son tour dans cette place par des forces supérieures et forcé à une retraite précipitée, il fut blessé dans cette rencontre et alla mourir à Lézan, le 28 août suivant.

Le 9 juin 1614, de Freton avait épousé Madeleine de Montcalm, fille de Louis de St-Véran, sieur de Candiac. Le 9 février 1621 il naquit de ce mariage une fille qui se maria, seize ans après, avec François de Rozel, lieutenant principal au présidial de Nimes.

CLAUDE DE BANE.

Claude de Bane, seigneur de Cabiac, naquit à Nimes en 1578. Il descendait de l'ancienne famille de Bane et des barons d'Avéjan, dans le Bas-Languedoc. Envoyé à Tournon, au collége des jésuites, à l'âge de 14 ans, il abandonna la religion réformée dans laquelle il était né, pour le catholicisme, dont il devint un ardent défenseur. Depuis ce moment il semble que l'affaire la

plus importante pour lui fut de travailler à la conversion de ses anciens coreligionnaires. C'est ce qu'il se proposa surtout dans un écrit intitulé : *L'Ecriture sainte abandonnée par les ministres de la religion prétendue réformée*. Cet ouvrage qui, comme l'indique son titre, était destiné à prouver que la croyance des protestants n'a aucun fondement dans l'Ecriture Sainte, est terminé par un discours que l'auteur adresse à ses parents demeurés fidèles à la religion protestante, pour les exhorter à embrasser le catholicisme.

Claude de Bane de Cabiac mourut en 1658, au moment même qu'il faisait imprimer le livre dont nous avons donné le titre et qui ne parut qu'après sa mort. Il avait été pendant quarante ans conseiller au présidial de Nimes.

JEAN-LOUIS DE JAUSSAUD.

Né à Uzès le 20 mars 1580, de parents professant le culte protestant, Jean-Louis de Jaussaud se fit avantageusement connaître dès l'âge de 20 ans, par une traduction de Thucidide, traduction qui peut soutenir la comparaison avec toutes celles qui avaient déjà paru de cet historien. Nommé plus tard conseiller à la chambre

mi-partie de Castres, il composa, pour remercier le roi de sa nomination, un petit opuscule en vers, intitulé : *Carmen de rebus gestis Ludovici* XIII. Cet homme, qui avait un goût décidé pour les lettres et qui consacra à leur culture tout le temps que lui laissaient ses fonctions, fut non-seulement un des fondateurs de l'académie de Castres, mais encore un des membres les plus actifs de cette société qui disparut presque avec ceux qui l'avaient formée.

Jean Louis de Jaussaud mourut le 15 juillet 1665. Il avait épousé Jeanne Marguerite de Scorbiac, fille d'un de ses collègues à la chambre mi-partie de Castres. Il eut de ce mariage trois fils, dont l'un, qui porta aussi le prénom de Louis et qui était né le 13 janvier 1630, hérita de son amour pour les lettres et lui succéda dans sa charge de conseiller à la chambre mi-partie de Castres. Louis de Jaussaud le fils tient à notre pays non-seulement par son père, mais encore par sa femme, qui était fille de François Graverol. Il eut le regret de voir s'éteindre l'académie de Castres dont il était membre, en même temps qu'un de ses frères qui était pasteur dans cette ville. Les registres encore manuscrits de cette société contiennent la liste et l'analyse des

nombreuses productions qu'il lut dans ses séances. Il mourut le 15 janvier 1688.

M. Nayral, dans sa *Biographie Castraise*, place la naissance de Louis de Jaussaud en 1620, par conséquent 10 ans plus tôt que nous ne l'avons fait. Nous ne sommes pas en mesure de contrôler ces dates; mais nous ne pouvons accorder à l'auteur de la *Biographie Castraise* le droit d'attribuer à celui-ci la traduction de Thucidide et le *Carmen de rebus gestis Ludovici* XIII, qui sont bien positivement les œuvres de son père. Pour ce qui est de cette pièce de vers latins, qui fut faite pour remercier le roi de la nomination de l'auteur à la charge de conseiller à Castres, on ne comprend pas trop comment on peut la donner à Louis de Jaussaud le fils, puisque, au moment où il succéda à son père, Louis XIII était mort depuis longtemps (1644). Quant à la traduction de Thucidide, il suffit, pour prouver qu'elle appartient au père, de rapporter qu'elle fut imprimée à Leyde, en 1600, c'est-à-dire 30 ans ou du moins 20 ans avant la naissance de son fils, selon qu'on adopte la date que nous avons donnée ou celle de M. Nayral. Si cet ouvrage a été imprimé à Toulouse en 1647, ce ne peut être là qu'une seconde édition,

que de Jaussaud le père fit paraître après qu'il fut nommé conseiller de la chambre mi-partie de Castres; on peut supposer encore, si l'on admet avec M. Nayral que de Jaussaud le fils naquit en 1620, qu'il fut chargé par son père de cette publication et qu'il l'enrichit peut-être de notes ou d'une préface de sa composition.

ANNE RULLMANN.

Anne Rullmann, né à Nimes en 1583, était le fils d'un Hessois qui avait été régent de première au Collége des Arts de Nimes, et ensuite principal du collége de Montpellier. Après avoir étudié le droit et pris le bonnet de docteur, il exerca avec distinction pendant plusieurs années la profession d'avocat auprès du présidial de Nimes. C'est à cette époque qu'il se maria avec une fille de Rostaing-Rozel, qui exerçait la même profession et qui, comme lui, appartenait au culte réformé. En 1612, il fut pourvu d'un office d'assesseur criminel en la prévôté générale du Languedoc. Boisseron, prévôt général du Languedoc, fit tous ses efforts, nous ignorons dans quelles intentions, pour faire supprimer la charge à laquelle Rullmann venait d'être nommé. Celui-ci se vit forcé d'aller à Paris pré-

senter lui-même sa propre défense. Il profita de cette occasion pour faire imprimer quelques-uns des discours qu'il avait prononcés en diverses circonstances et plusieurs plaidoyers qu'il avait fait entendre devant le présidial. Ce recueil parut en 1612, en un volume in-8° de 346 pages, sous ce titre : *Harangues prononcées aux entrées de plusieurs princes et seigneurs, à la réception des consuls et présentations d'avocats, avec quelques plaidoyers.*

Rullmann prit une part active à la direction des affaires protestantes dans le Midi de la France. Il faut dire à sa louange qu'il y apporta un esprit de prudence et de modération d'autant plus remarquable que les circonstances étaient difficiles et qu'il avait à la fois à défendre la cause protestante, et contre les entreprises de ceux qui travaillaient à sa ruine, et contre les exagérations compromettantes des esprits exaltés de son propre parti. L'échec qu'avaient éprouvé les armées de Louis XIII sous les murs de Montauban, en 1621, avait été réparé quelques années après par la double victoire de Montmorency et de Toiras sur les protestants de la Saintonge, et les promesses que faisaient les Anglais d'un secours considérable ne se réalisaient point.

Aussi, quoique Rohan, qui tenait toujours dans le Languedoc, vît un grand nombre de protestants applaudir à ses efforts et les favoriser ouvertement, il y avait au sein des églises protestantes des hommes peu nombreux, il est vrai, mais recommandables par leur position et leurs lumières, qui n'avaient aucune confiance en la guerre et qui étaient persuadés que la liberté de conscience ne triompherait jamais par la force des armes. Rullmann partageait ces convictions et travaillait avec ardeur à les faire triompher. Ses efforts ne furent pas d'abord heureux; ils soulevèrent contre lui les esprits exaltés, qui réussirent à le faire éloigner de Nimes.

On avait décidé, en 1625, de fortifier la ville. Un ingénieur, appelé Maltrait, fut chargé de cette importante opération. Probablement, dans le dessein de faire échouer ce projet, Rullmann examina, avec l'aide d'un autre ingénieur nommé Peladan, les plans présentés par Maltrait; il les trouva ruineux pour la ville et il fit tous ses efforts pour empêcher qu'ils ne fussent adoptés. Maltrait et ses amis, soutenus par tous les hommes impatients de leur parti, ne trouvèrent rien de mieux, pour se délivrer de la censure de Rullmann, que de répandre des soupçons sur sa

fidélité. Les protestants avaient été si souvent trahis, qu'il n'est pas étonnant qu'ils crussent facilement à la trahison. Rullmann fut obligé de quitter Nimes. Il se retira à Montfrin où il exerça la charge de bailli et de juge d'Aramon.

Ses ennemis ne le laissèrent pas en repos dans sa retraite. Ils l'accusèrent d'avoir de fréquentes entrevues avec Peladan, qui, enveloppé dans la même accusation, avait été forcé de se retirer à Beaucaire, et avec Florencourt, qui avait épousé une sœur de sa femme, et de tramer de concert avec eux un complot contre la ville. On prétendait qu'ils devaient se mettre à la tête des troupes du roi et entrer dans Nimes par une brèche pratiquée au château. L'affaire fut portée au bureau de direction, et comme il n'aurait pas été prudent à Rullmann de se présenter lui-même, sa femme vint demander justice contre ses accusateurs; une procédure commença contre eux. Quand, en 1626, le duc de Rohan vint à Nimes, il se fit remettre tous les papiers concernant cette affaire, les jeta au feu et mit fin ainsi à ce différend.

Libre de revenir à Nimes, Rullmann se mit aussitôt à représenter à ses concitoyens les dangers de la résistance et les avantages de la paix.



Ses conseils furent cette fois mieux accueillis. Le 20 mars 1626 on décida de se soumettre et Rullmann, le principal promoteur de cette mesure, fut député à la Cour pour porter au roi les actes de l'assemblée provinciale qui avait été tenue à cette occasion. Les circonstances étaient pressantes ; aussi le député de Nimes qui savait toute l'importance de la mission dont il était chargé, arriva à Paris cinq jours après, malgré les pluies extraordinaires dont il fut assailli en route (1). Louis XIII lui témoigna combien il était satisfait de ses heureux efforts pour le rétablissement de la paix en France.

Rullmann a laissé une relation de ces événements et des troubles religieux de cette époque, dans un ouvrage intitulé : *Histoire secrète des affaires du temps depuis le siége de Montpellier* (1622) *jusqu'à la paix dernière* (1626), *avec la suite jusqu'à l'année présente* (1627).

La part qu'il prit aux affaires de son temps ne l'empêcha pas de se livrer à une étude suivie des antiquités, surtout de celles que les Romains ont laissées à Nimes. Ces travaux étaient pour lui une heureuse diversion

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. V, pag. 543.

aux agitations politiques. Dans un manifeste placé en tête du grand ouvrage sur les antiquités de Nimes, dont nous allons parler, il engagea ceux de ses concitoyens qui avaient dépensé jusqu'alors leur temps, leur fortune et leurs connaissances dans les troubles religieux et politiques qui duraient depuis si longtemps, à suivre son exemple et à chercher une distraction dans l'étude des monuments antiques dont ils étaient entourés. Ce conseil fut encore suivi; à partir de ce moment jusqu'à la désastreuse révocation de l'édit de Nantes, les hommes éclairés, parmi les protestants, tournèrent leur activité vers les études littéraires et surtout vers celle de l'antiquité classique.

Rullmann déposa le fruit de ses recherches dans un ouvrage considérable qui n'a jamais été imprimé et dont le manuscrit, après avoir passé dans la bibliothèque de Fléchier, fut donné, en 1747, par son neveu, à la bibliothèque du roi, où il se trouve encore. Ce manuscrit, qui porte la date de 1627, époque, sans doute, à laquelle il fut terminé, se compose d'un volume in-folio divisé en trois parties et contenant des dessins de la main de Rullmann, et de trois volumes in-4° également autographes, contenant l'explication

des monuments représentés dans les dessins. Il est intitulé : *Récit des anciens monuments qui paraissent encore dans les départements de la première et de la deuxième Gaule Narbonnaise et la représentation des places et perspectives des édifices sacrés et profanes, ensemble des palais, statues, figures et trophées, triomphes, thermes, bains, sacrifices, sépultures, médailles, gravures, épitaphes, inscriptions et autres pièces de marque, que les Romains y ont laissés pour la perpétuité de leur mémoire, et notamment dans Nimes, où de même qu'ailleurs l'injure du temps et la négligence des hommes les avaient ensevelis; avec le narré des étranges révolutions du Languedoc, depuis les Volces, les Romains, les Vandales, les Visigoths, les Sarrazins, Eudon, duc de Guyenne, Charles-Martel, Charlemagne, les comtes de Toulouse et nos rois qui ont réuni cette belle province à leur domaine; terminé par un vocabulaire de la langue du pays.*

« Ce titre raisonné, dit Vincens-Saint-Laurent (1), fait assez connaître l'objet de cette production. Elle est divisée en 127 récits et renferme

(1) *Biographie universelle*, article RULLMANN.

la représentation et la description d'un grand nombre de monuments, dont quelques-uns n'ont pas encore été publiés, et les changements successifs subis par les principaux lieux. Malgré ces nombreuses subdivisions, cet ouvrage n'est pas exempt d'incohérence et de confusion. L'auteur y cite rarement ses autorités ; son érudition est souvent dépourvue de critique ; ses étymologies sont parfois bizarres et ses conjectures très-hasardées ; enfin l'esprit de système y domine, du moins en ce qui concerne les plus grands et les plus beaux édifices antiques de Nimes ; il ne veut y voir que des monuments consacrés par la reconnaissance de l'empereur Adrien à la mémoire de l'impératrice Plotine, opinion qui n'avait pas besoin des découvertes postérieures pour être insoutenable. Ménard lui fait avec raison ce reproche. Cependant le travail de Rullmann est une riche mine de laquelle un archéologue judicieux peut encore extraire quelques richesses et qui, du moins, conserve le souvenir de beaucoup de fragments précieux, aujourd'hui dispersés ou anéantis. »

La position qu'occupait à Nimes le savant assesseur criminel en la prévôté générale du Languedoc, et ses connaissances étendues en

archéologie l'avaient mis en relation avec la plupart des grands personnages de la Cour qui, pendant le voyage du roi dans le Midi de la France, trouvèrent en lui un habile interprète des monuments antiques qui attiraient à chaque pas leur curiosité. Il entretint avec plusieurs d'entre eux une correspondance assez suivie sur des points d'antiquités ; il adressa même au roi quelques lettres sur ce sujet. La belle bibliothèque du château d'Aubaïs possédait une copie manuscrite de cette correspondance ; on ignore ce qu'elle est devenue. Ce fut sans doute autant pour récompenser sa science que pour reconnaître les services qu'il avait rendus à l'Etat, en amenant ses coreligionnaires à des sentiments pacifiques, qu'il reçut le brevet de conseiller du roi. Enfin, nous devons ajouter que Thom. Dempster, dans son commentaire sur les antiquités romaines de Rosini, reconnaît qu'il a eu de grandes obligations au savoir de Rullmann dans la composition de cet ouvrage.

Ce savant distingué mourut à Nimes vers la fin de 1639, âgé seulement de 56 ans. Quelques années avant sa mort, il s'était proposé de faire une édition complète de tous ses ouvrages ; il en annonça même la prochaine publication dans un

espèce de prospectus qu'il fit paraître en 1630, sous le titre de *Plan des œuvres mêlées d'Anne Rullmann*. Mais ce projet n'a jamais été réalisé et les écrits les plus importants de cet archéologue sont encore et resteront probablement toujours manuscrits. La bibliothèque de Nimes possède une copie des divers ouvrages de Rullmann. Ce manuscrit, qui se compose de 4 volumes in-4° et de 2 volumes in-8°, provient de la bibliothèque du château d'Aubaïs. Il est indiqué dans le catalogue de la bibliothèque de Nimes sous le n° 13835.

FRANÇOIS MÉNARD.

La famille à laquelle appartenait François Ménard, et qui a donné à notre pays plusieurs écrivains et surtout le savant historien de la ville de Nimes, professait un grand attachement pour la cause du roi et pour celle de la religion catholique ; elle avait exprimé ces sentiments dans les armoiries qu'elle avait adoptées et qui étaient une main ardente avec cette devise : *Pro fide et rege*. Les dissensions religieuses qui troublaient si souvent la ville de Nimes l'avaient forcée à transporter son séjour à Beaucaire. C'est dans cette ville que naquit François Ménard, le 26

juillet 1589. Après avoir été avocat successivement au parlement de Toulouse, à la chambre de l'édit de Castres et au présidial de Nimes, il abandonna cette profession pour se livrer tout entier à la culture des lettres et principalement à celle de la poésie. Le reste de sa vie s'écoula au milieu d'un cercle d'amis choisis qui avaient le même goût et avec lesquels il passait la plus grande partie du jour (1).

En 1613, il publia un recueil de poésies, qu'il dédia à Concino Concini, à cette époque le favori de Marie de Médicis. L'historien Ménard assure qu'au style près qui se ressent de l'imperfection de la langue, la versification de François Ménard est bonne. Ce que ce recueil offre de plus remarquable, c'est qu'à côté de vers d'amour, destinés à célébrer une femme qu'il aimait et qu'il désignait sous le nom, probablement supposé, de Cléande, il se trouve d'autres pièces dans lesquelles il exprime un profond regret de consacrer ses chants à des sujets profanes et de résister aux exhortations du père Coton.

D'après l'historien Ménard, ce personnage mourut vers le milieu de 1635 (2).

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v, pag. 647 et 648.
(2) Ibid, pag. 649.

PONS FRANÇOIS DE FERMINEAU.

Né à Beaucaire en 1592, d'Etienne de Fermineau, qui fut consul de cette ville en 1589 et en 1594, et de Marguerite Léotaud, fille de Pons de Léotaud, juge royal de cette même localité, Pons François de Fermineau fut avocat au présidial de Nimes et se fit principalement connaître par son attachement à la cause du roi et à celle de la religion catholique, causes qui, d'ailleurs, étaient alors regardées comme étroitement unies. C'est sous l'inspiration de ce double sentiment qu'il composa quelques ouvrages dont nous allons donner les titres.

Nous citerons d'abord un grand ouvrage auquel il travailla pendant longtemps et qu'il se proposait de dédier au cardinal de Richelieu, comme au juge le plus capable d'en connaître le prix et peut-être le mieux disposé à en récompenser le mérite. De cet écrit, qu'il avait intitulé *les Droits de la Monarchie, maison et couronne de France*, il ne fit imprimer que la première partie sous ce titre : *De l'autorité du roi dans la famille royale, aux mariages des princes du sang ; pouvoir de la coutume, de l'Etat et intérêts du public à ce sujet:* Ce petit volume,

En 1620, Samuel Petit épousa Catherine Cheiron, dont le père, docteur en droit et successivement professeur public et principal du Collége des Arts, venait de mourir l'année précédente. Plusieurs enfants naquirent de ce mariage; mais ils moururent tous en bas âge, excepté une fille, Antoinette Petit, qui se maria plus tard avec Pierre Formy.

Quand Adam Abrenethée fut dépossédé de l'emploi de principal du Collége des Arts, Samuel Petit fut nommé son successeur d'une voix unanime; il resta cependant chargé de la chaire de grec. Les dissertations sur un grand nombre d'écrivains de l'ancienne Grèce, que nous trouvons dans ses écrits, peuvent nous donner une idée de l'intérêt qu'il devait répandre sur ses leçons, dont ces dissertations ne sont, sans aucun doute, les unes que des extraits et les autres que des développements.

Les tentatives qui furent faites à plusieurs reprises pour l'arracher aux modestes et pénibles fonctions qu'il remplissait à Nimes, nous prouvent que son nom était connu au loin et son mérite apprécié par les érudits de son temps. Il avait eu occasion de rencontrer à Aix, chez Peiresc, son intime ami, le cardinal Bagni, qui,

plein d'admiration pour ses connaissances, avait engagé le pape Urbain VIII à l'attirer à Rome. On lui offrit, en effet, de la part de ce Pontife, le poste important de bibliothécaire du Vatican, avec la promesse solennelle de ne l'inquiéter jamais en rien au sujet de ses croyances religieuses. D'un autre côté, les Etats de Frise firent tous leurs efforts pour lui faire accepter une chaire à l'université de Franecker, une des plus florissantes écoles de cette époque, et pour rendre leurs instances plus pressantes, ils le nommèrent professeur honoraire de cette académie. Enfin, un de ses cousins, le père Petit, général des Trinitaires, lui fit les offres les plus séduisantes pour le décider à se fixer à Paris ; il lui promettait de mettre à son entière disposition la belle bibliothèque de son ordre, de le laisser entièrement libre dans ses croyances et d'obtenir en sa faveur la restitution des biens que sa famille avait perdus en 1572, par suite de l'émigration de son aïeul.

Peu touché de ces brillantes propositions, Samuel Petit n'avait aucun désir de quitter une ville à laquelle il était attaché par tant de liens ; cependant le consistoire, informé de ces démarches par le président de La Gallinière, et crai-

gnant de perdre un homme qui honorait son église par ses talents et par sa piété, et dont l'enseignement était si utile, fit auprès de lui de vives instances pour le retenir; elles étaient peu nécessaires; mais elles étaient une preuve de l'estime qu'on avait à Nimes pour son rare mérite. Cette ville offrait à cette époque à un homme d'étude des ressources qu'elle a perdues depuis longtemps. Son Collége des Arts et sa faculté de théologie y attiraient des professeurs souvent éminents. Mais, en outre de Derodon, de Gibbs, de Claude, que Samuel Petit avait pour collègues, la société des Rullmann, des Guiran, des Guiraud et des autres savants qui illustrèrent cette ville pendant la première moitié du XVIIe siècle, devait lui en rendre le séjour aussi agréable qu'utile. Cependant ses relations littéraires ne se bornaient pas à ce cercle restreint; il entretenait une correspondance très-étendue avec presque tous les érudits de son temps, et principalement avec Selden, Vossius, Bochard et Gronovius. Il est à regretter que Pierre Formy, qui possédait cette correspondance et qui avait promis de la publier, n'ait pas exécuté ce projet.

La vie de Samuel Petit fut entièrement consacrée à ses fonctions de pasteur et de professeur,

à l'étude des ouvrages de l'antiquité classique et à la composition des écrits qu'il a laissés. Si l'on excepte quelques visites à Peiresc et quelques excursions dans les environs de Nimes, il ne quitta cette ville, depuis son retour de Genève, que pour faire un voyage à Paris, où le consistoire l'envoya en 1633. Les jésuites travaillaient activement à enlever aux protestants le Collége des Arts ; ils ne se donnaient même plus le soin de dissimuler leurs projets, et ils annonçaient hautement que cet établissement passerait bientôt entre leurs mains et que le temple qui s'élevait à côté, sur la place de la Calade, serait démoli. Quelques autres embarras avaient été suscités au consistoire : on le menaçait entre autres d'interdire deux de ses pasteurs, sous prétexte qu'ils étaient étrangers. Samuel Petit obtint assez aisément le maintien de ces deux pasteurs dans l'église protestante de Nimes ; mais il lui fut impossible de sauver le Collége qui, en 1634, fut partagé entre les catholiques et les protestants, et qui, bientôt après, fut livré tout entier aux jésuites.

Cet homme remarquable ne survécut que quelques années à cette perte, qui dut profondément l'affliger. Il mourut en 1643, le 12 décem-

bre, âgé seulement de 49 ans, après avoir été pendant 28 ans professeur de littérature grecque à l'académie de Nimes. Quand il sentit approcher sa fin, il fit ouvrir les fenêtres de sa chambre, et après avoir contemplé le ciel quelques instants, il pria son beau-frère, Antoine Cheiron, d'aller chercher un des pasteurs, ses collègues : « non pas pour m'exhorter, lui dit-il, car je serai mort avant qu'il arrive, mais pour donner quelques consolations à ma famille. » A peine, en effet, eut-il prononcé ces paroles, qu'il rendit le dernier soupir.

Pierre Formy nous apprend qu'il avait le visage ouvert et riant, qu'il était d'une taille avantageuse et que sa figure était distinguée et son aspect noble et vénérable (1). Ce que l'on sait de sa vie et l'esprit qui respire dans ses écrits nous le représentent comme aussi bien doué des qualités du cœur que de celles de l'intelligence. Nommé, jeune encore, pasteur à Nimes, il remplit toujours avec le plus grand dévoûment les devoirs de sa charge. Il ne nous est resté aucun témoignage de ses talents comme prédicateur ; mais ses contemporains parlent

(1) Pet. Formy, *Sam. Petiti vita*, p. 2.

avec admiration de ses fréquentes visites aux pauvres, aux affligés et aux malades, et de sa touchante habileté à les consoler dans leurs peines.

Samuel Petit n'était pas un de ces aigres et irascibles érudits, tels que la plupart de ceux du seizième siècle et même que ceux qui enseignaient alors dans les écoles de la Hollande, écrivains toujours prêts à batailler et à lancer de grosses injures contre quiconque se permettait la moindre contradiction à la plus mince de leurs assertions ou portait quelque atteinte à leur ridicule vanité. Il ne s'engagea jamais dans aucune de ces polémiques aussi ardentes que futiles, qui occupent une si grande place dans la vie des lettrés de cette époque. On ne trouve dans ses écrits aucune de ces grossières invectives si fréquentes dans les productions des humanistes des deux siècles précédents, et même encore dans celles des Casaubon et des Saumaise. Le goût et la décence règnent partout dans ses ouvrages. Il ltiva les lettres parce qu'il les aimait et qu'il
aire aimer, en rendant leur étude
et non pour obtenir des succès et tirer
ses connaissances. Aussi érudit que
le Saumaise, les deux plus illustres



critiques de la première moitié du xviie siècle. il l'emporte sur celui-ci par la finesse du goût et par la solidité du jugement, et sur celui-là par le calme et la modération, et surtout par les connaissances philosophiques. Il vécut, il est vrai, sur un théâtre moins apparent; mais, comme nous l'avons déjà dit, il ne tint qu'à lui de briller à Rome, à Leyde ou à Franecker. La modestie et la simplicité de ses goûts, qui le retinrent dans sa ville natale, n'ont point cependant fait de tort à sa réputation. Ses écrits jouissent du rare privilége d'être encore consultés et parfois même d'être cités comme des autorités, et plusieurs de ses conjectures sur des points difficiles des littératures grecque et latine sont discutées par les savants de nos jours. Nous pouvons citer entre autres son hypothèse sur la métaphysique d'Aristote, hypothèse qui est également débattue par M. Ravaisson, dans son *Essai sur la métaphysique d'Aristote*, et par M. Michel de Berlin, dans son ouvrage sur le même sujet (1).

(1) Ces deux écrits ont été couronnés en 1835 par l'Académie des sciences morales et politiques. La dissertation de Samuel Petit sur les quatorze livres de la métaphysique d'Aristote forme le chapitre 9 du quatrième livre de ses *Miscellanea*.

On peut même dire que l'explication par laquelle le premier de ces écrivains rend compte de l'état critique de l'ouvrage d'Aristote et de son absence dans le catalogue de Diogène de Laerte, est déjà en germe dans la dissertation de Samuel Petit sur cet écrit et dans celles qu'il a consacrées à l'examen de quelques autres ouvrages du philosophe grec, et que la supposition de rédactions successives par lesquelles le second a cru pouvoir expliquer le même problème critique, se trouve aussi dans un travail du professeur de l'académie de Nimes, sur les dialogues de Platon (1). Dans un autre ordre de recherches, son érudition et sa perspicacité ne sont pas moins estimées. Sa dissertation sur les passages en langue punique du *Pœnulus*, de Plaute, est entr'autres regardée comme un travail de premier mérite. M. Movers, savant orientaliste de l'université de Breslau, dans un mémoire qu'il a publié en 1845, sur ce sujet, fait le plus grand éloge de notre compatriote. Après avoir fait connaître les explications de Samuel Petit et après avoir marqué les emprunts que ceux qui se sont occupés plus tard de l'explication de ces

(1) Sam. Petit, Miscellan., lib. IV, pag. 19 et 20.

passages ont faits à l'érudit nimois, il ajoute que tous les commentateurs pris ensemble n'ont pas donné autant d'interprétations justes que Samuel Petit, qui, le premier, essaya de reconstruire en entier ces antiques fragments de la langue punique.

Cette dissertation sur les passages en langue punique du *Pænulus*, de Plaute, prouve qu'il était aussi versé dans la connaissance de l'hébreu que dans celle du latin et du grec; on en a de nouvelles preuves dans plusieurs passages d'un de ses écrits intitulé : *Observationum libri tres*. Il paraît que de son vivant il passait pour un habile hébraïsant ; c'est ce qu'on voit dans une anecdote dont les détails sont peut-être un peu exagérés, mais dont le fond paraît bien être vrai. On raconte qu'un jour, attiré par la curiosité dans une synagogue d'Avignon, il entendit un rabbin déclamer en hébreu avec violence contre les chrétiens, et, qu'irrité de cet excès d'animosité, il prit la parole et réfuta le prédicateur juif dans sa propre langue, à la grande stupéfaction de l'auditoire et surtout du rabbin.

Dans les affaires religieuses, Samuel Petit était animé d'une modération qui l'honore et d'une largeur de vues rare de son temps. C'est

ainsi qu'on le voit dans la courte préface de ses *Observationum libri tres*, ouvrage publié en 1641, déplorer les divisions qui se sont produites dans le sein du christianisme, et surtout celles qui déchiraient alors les églises protestantes, et émettre ce sage principe qu'il faut avant tout chercher la vérité sans esprit de parti. « C'est dans ce sentiment, ajoute-t-il, que j'ai toujours écrit, en m'efforçant, Dieu m'en est témoin, de m'élever au-dessus de toute inimitié et de tout zèle de parti et de n'avoir d'autre guide que l'amour de la vérité. » On retrouve ces mêmes tendances dans un opuscule qu'il publia en 1631, pour mettre en garde les protestants contre l'esprit de secte qui désolait leurs églises. Cet écrit fut accueilli favorablement par ses coreligionnaires, quoiqu'ils fussent à cette époque portés généralement à se défier de ceux qui leur prêchaient de semblables idées. La plupart, en effet, n'avaient été jusqu'alors que des agents secrets de la Cour, qui travaillait constamment à affaiblir le parti protestant; mais la probité de Samuel Petit était au-dessus de tous les soupçons (1). Il faut ajouter que, comme Anne Rullmann, il ne

(1) *Hist. de l'Edit de Nantes*, tom. II, pag. 514.

cessa jamais de dissuader les protestants de défendre leur cause à main armée. Il pensait avec raison que le protestantisme avait beaucoup perdu en France par ses liaisons avec une noblesse turbulente, qui, en soufflant l'esprit de révolte sous prétexte de religion, n'avait jamais eu d'autres vues que ses propres intérêts, et que les principes protestants ne pouvaient que gagner à une discussion pacifique, même au milieu de fréquentes persécutions. Et pour prouver la vérité de cette manière de voir, il en appelait à l'exemple des premiers chrétiens qui auraient pu avoir, pour recourir aux armes, les mêmes raisons que celles que faisaient valoir les protestants. « Les empereurs païens, disait-il, leur avaient, en divers temps, accordé des édits favorables qui avaient été souvent violés. Les premiers chrétiens supportèrent ces infractions et les persécutions qui en étaient la suite, sans opposer aucune résistance (1). » Ces idées, qu'il s'efforçait de répandre autour de lui, il les développa dans un ouvrage qui fut publié après sa mort, par son neveu, Sorbière, sous ce titre : *De jure principum edictis*

(1) Bayle, *Nouvelles Lettres*, Lahaye, 1739, tom. II, pag. 118.

ecclesiæ quæsito, nec armis adversus temerantes aut antiquantes vindicato. Appuyés par des hommes aussi considérés qu'Anne Rullmann et Samuel Petit, ces principes de modération se répandirent au milieu des protestants ; on en a la preuve dans le calme qu'ils gardèrent en 1632, pendant la révolte de Montmorency, malgré tout ce qu'on fit pour les pousser à y prendre part. Ils ne cessèrent de les animer pendant longues années, quoique le gouvernement fût loin d'être juste et tolérant à leur égard ; et il ne fallut rien moins que les odieuses persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes pour leur remettre de nouveau les armes à la main.

En outre des deux écrits dont nous venons de parler, on doit à Samuel Petit les ouvrages suivants : 1° *Miscelleanorum libri novem*, gros volume in-4°, divisé en deux tomes, publié en 1630 et dédié au marquis d'Effiat ; 2° *Eclogæ chronologicæ*, in-4°, 1631, dédié à Peiresc ; 3° *Variarum lectionum libri quatuor*, in-4°, 1633 ; 4° *Leges atticæ*, in-4°, 1635, dédié à Auguste de Thou ; 5° *Observationum libri tres*, in-4°, 1641.

Quand il mourut, il travaillait à des notes sur l'historien juif, Josephe ; le manuscrit de ce qu'il

avait déjà fait fut vendu 150 livres à Clarendon, chancelier d'Angleterre, et appartient aujourd'hui à la bibliothèque d'Oxford (1).

Ces différents ouvrages de Samuel Petit sont en général consacrés à l'explication de points difficiles ou contestés de littérature, d'histoire, de chronologie et de philosophie anciennes. Ils se composent de dissertations plus ou moins étendues, dont les unes ont pour but de rétablir des textes des écrivains de l'antiquité classique, d'autres de déterminer le sens de passages obscurs, d'autres encore à rendre raison des différences ou des ressemblances qui se trouvent dans divers écrits d'un même auteur, d'autres enfin à reconstruire l'idée et le plan d'ouvrages perdus, dont il ne reste que des citations, et parfois même que le titre, dans quelque écrivain de la Grèce ou de Rome. Les *Observationum libri tres* traitent de différents points se rapportant à l'histoire des Juifs et à celle de l'Eglise chrétienne. Tandis que les œuvres des érudits du seizième siècle et de la première moitié du dix-septième sont presque entièrement oubliées, les travaux de Samuel Petit sont encore consultés, nous en

(1) Graverol, *Mémoire pour la vie de Sorbière.*

avons donné des preuves ; il nous aurait été facile d'en citer un plus grand nombre. Nous ne rappelons ce fait que pour faire remarquer qu'il est le plus bel éloge qu'on puisse faire de son talent et de ses connaissances.

Tel fut un des écrivains les plus distingués auxquels la ville de Nimes a donné le jour. Vaste et profonde érudition, élévation de sentiments, rare largeur de vues, finesse de goût, solidité de jugement, il réunit toutes les qualités qui *font* les hommes éminents. Il ne consacra, il est vrai, ses brillantes facultés qu'à des travaux d'érudition sur les littératures anciennes ; mais si l'on considère l'immense influence qu'ont exercée ces littératures non-seulement sur les littératures modernes, mais encore sur notre civilisation tout entière, on ne pourra s'empêcher d'accorder une grande valeur aux recherches des laborieux et patients érudits qui en ont répandu et facilité la connaissance. Ce ne sont, si l'on veut, que des travaux de manœuvres ; mais quand il s'agit d'une affaire si importante, d'une des sources les plus réelles et les plus riches de la culture intellectuelle et morale, le travail de manœuvre prend quelque chose de la grandeur de l'objet qu'il reconstruit. C'est à des hommes comme

Samuel Petit que nous devons la restauration des lettres antiques ; le service qu'ils ont rendu à la postérité est trop grand pour qu'elle ne leur en soit pas reconnaissante.

ANTOINE DESPEISSES.

Antoine Despeisses, que quelques biographes représentent comme natif de Montpellier, naquit, en 1594, dans les environs d'Alais, dans un château qui appartenait à sa famille. Il se désigne lui-même comme originaire d'Alais dans le titre de la première édition de son *Traité des Successions*. Après avoir étudié le droit avec succès, il exerça à Paris la profession d'avocat. Il paraît qu'il avait plus d'érudition que de goût, et, quoique ce fût l'usage de son temps de faire parade dans les plaidoyers d'une science plus ou moins légitime, il se rendit ridicule par son affectation à étaler ses connaissances ; mais il eut le bon esprit de le sentir. Un procureur s'étant moqué, en pleine audience, de sa manière de plaider, il abandonna le barreau et il consacra dès ce moment tous ses soins à la composition d'ouvrages de jurisprudence.

En 1623, il fit paraître, en commun avec un

de ses amis, Charles de Boucques, de Montpellier, un *Traité des Successions testamentaires et ab intestat* (in-folio), traité qui, depuis, a été souvent réimprimé. Après la mort de son collaborateur, il continua seul ses travaux et publia successivement des traités sur *les Contrats propres et impropres*; sur *la Pratique civile et criminelle*; sur *les Droits seigneuriaux*; sur *les Tailles et autres impositions* et sur *les Bénéfices ecclésiastiques*. Ces différents ouvrages ont été recueillis et publiés plusieurs fois sous le titre d'*Œuvres de Despeisses*. La meilleure édition est celle de Lyon, 1660, 3 vol. in-folio. En 1750, Guy du Rousseaud de La Combe en fit paraître une nouvelle édition, revue et corrigée, dans laquelle il introduisit les modifications que demandaient les changements survenus dans la législation.

Antoine Despeisses mourut à Montpellier, en 1658.

JACQUES DEIRON.

Jacques Deiron, fils de Jean Deiron, consul de Nimes en 1575 et auteur d'un journal des événements de son temps, naquit dans cette

ville vers le commencement du dix-septième siècle. Son goût le porta à l'étude des antiquités et, en particulier, à celle des monuments antiques du lieu de sa naissance. Il consacra à les décrire et à les expliquer un ouvrage qui eut en peu de temps trois éditions. Il le fit d'abord imprimer à Grenoble, sous ce titre : *Des anciens bâtiments de Nismes*, et il le dédia aux consuls de la ville. Ce fut peut-être cette circonstance qui attira sur lui l'attention du conseil ; quoi qu'il en soit, il fut réimprimé à Nimes, sous ce nouveau titre : *Les Antiquités de la ville de Nismes*, aux frais de la ville, en vertu d'une délibération du 7 octobre 1656, avec des éloges et des remercîments à l'auteur. En 1663, il parut de ce traité une nouvelle édition, dont l'administration diocésaine se chargea des frais d'impression. On prétend que cet ouvrage ne méritait pas cet honneur ; Guiran, du moins, a essayé de prouver que Deiron avait plus d'imagination que de science.

On n'attache pas un plus grand prix à divers écrits de généalogie, dans lesquels on a relevé un grand nombre de fautes d'histoire et de chronologie. En 1646, il publia la généalogie de Louis de Baschi, baron d'Aubais ; cet ouvrage,



qui fut réimprimé à Grenoble en 1653, contient, à ce qu'on assure, de graves erreurs. Il est probable que les généalogies que renferme le manuscrit nº 13855 du catalogue de la bibliothèque de Nimes sont l'œuvre de Deiron. On y trouve, dans tous les cas, celle de sa propre famille. On dit qu'il se plaisait à débrouiller les difficultés qu'offrent les travaux de ce genre.

Le père Le Long place sa mort à l'année 1677.

GAILLARD GUIRAN.

Gaillard Guiran, né à Nimes en 1600 et mort dans la même ville le 16 décembre 1680, fut à la fois un jurisconsulte habile et un savant antiquaire. Il avait rassemblé une collection de précieux objets d'art et particulièrement de médailles rares, d'armes antiques, etc. Les armoires dans lesquelles étaient renfermées ces richesses portaient en gros caractères cette inscription : *Supellex antiquaria.*

Guiran s'occupa surtout de l'étude des antiquités de sa ville natale; les résultats de ses recherches sont déposés dans un ouvrage considérable, ou plutôt dans trois ouvrages importants, dont voici les titres :

1° *Antiquitates nemausenses*. Cette partie comprend l'explication des édifices, des statues, des bas-reliefs, des instruments, des pierres gravées, etc. ;

2° *Inscriptiones antiquæ urbis et agri nemausensis, nec non locorum et oppidorum inter tertium et quartum lapidem*. Ces inscriptions sont classées en seize chapitres, dont chacune en forme un ;

3° *De re nummaria veterum*. C'est un traité de la science des médailles, suivi d'une explication de toutes celles qu'on avait trouvées dans le territoire de Nimes.

Cet ouvrage, plein d'érudition, fut terminé en 1652 ; le manuscrit formait trois volumes in-folio. Il n'a jamais été publié. Vendu longtemps après la mort de l'auteur, à Albert-Henri de Sallengre, il passa du cabinet de ce savant dans celui du baron de Hohendorff, et de là dans la bibliothèque impériale de Vienne. Voilà ce que nous apprend l'auteur de la notice de Guiran dans la *Biographie Universelle*. Nous devons ajouter qu'il se trouve de cet ouvrage deux copies manuscrites dans la bibliothèque de Nimes, l'une in-folio, l'autre in-quarto, et que cette dernière a été annotée par Seguier et a été faite sur un



manuscrit autographe de Guiran, appartenant au président Mazangues. (Ce sont les numéros 13799 et 13800 du catalogue de cette bibliothèque.)

Guiran se contenta de faire connaître le plan de ce grand ouvrage, à la suite d'une autre de ses productions, intitulée : *Explicatio duorum vetustorum numismatum nemausensium ex ære*, 1655 (deuxième édition 1659, in-4°), et depuis insérée dans le *Thesaurus antiquitatum romanarum*.

Sorbière faisait grand cas de la science de Guiran. « M. Guiran, conseiller au présidial de Nimes, est un personnage extraordinairement versé en la connaissance de l'antiquité, écrivait-il à l'évêque de Vaison, et qui, travaillant depuis plusieurs années à illustrer celles de sa patrie, a déjà ramassé et heureusement expliqué plus de cinq cents inscriptions que le *Trésor* de Gruterus avait mal décrites, et que les doctes avaient encore plus mal inteprétées (1). »

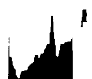
Guiran ne se rendit pas moins recommandable comme jurisconsulte et comme magistrat, que comme antiquaire. Le présidial de Nimes, dont

(1) *Lettres et discours de Sorbière*, pag. 541. *Comp. ibid.*, pag. 275 et 377.

il était membre, le chargea de la révision d'un ancien ouvrage de pratique, qui avait pour titre : *Style ou formulaire des lettres qui se dépêchent ès cours de Nimes*. Il enrichit le texte de notes utiles, fruit de son expérience et de son savoir, et publia le tout en 1659. Sept ans après, il donna une nouvelle édition de ce livre, augmentée de *Recherches historiques et chronologiques sur l'établissement et la suite des sénéchaux de Beaucaire et de Nimes*; notice curieuse et intéressante, malgré les erreurs et les inexactitudes qu'on pourrait y relever.

Guiran, quoique protestant, jouit de la confiance de Louis XIII et de son fils. Il fut employé par l'un et par l'autre dans plusieurs commissions importantes; il s'y montra également fidèle et habile, et obtint pour récompense de ses services l'autorisation d'accepter une charge de conseiller au parlement d'Orange, que le prince de Nassau, charmé de son mérite, lui avait offerte, et de continuer néanmoins à remplir son office de conseiller au présidial de Nimes, où il résidait d'ordinaire, ne passant à Orange que quelques mois de l'année (1). Il avait épousé

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 232.



la sœur d'André Villars, seigneur de Vallongue, son collègue au présidial de Nimes.

SAMUEL SORBIÈRE.

Ecrivain médiocre, savant superficiel, sans élévation dans la pensée et sans noblesse dans les sentiments, mais doué d'un esprit pénétrant et subtil et d'une intelligence facile, familiarisé, d'ailleurs, de bonne heure avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique, Samuel Sorbière fut un des types les plus originaux de ces nombreux aventuriers littéraires qui, au XVIIe siècle, se firent de la culture des lettres un métier et qui eurent l'art de le rendre productif, en intéressant la vanité des grands. Il valait cependant mieux que la plupart d'entre eux, et peut-être a-t-il réellement manqué plutôt d'énergie de caractère que de talent et de facultés intellectuelles pour se faire dans l'histoire de la philosophie une place plus considérable que celle qu'il occupe dans l'histoire des lettres. La tournure de son esprit le conduisit au scepticisme, et, s'il avait été capable d'un travail sérieux, il aurait pu être l'heureux rival de La-Mothe-Le-Vayer.

Samuel Sorbière naquit à St-Ambroix en 1625.

Sa mère était la sœur du savant et respectable Samuel Petit, dans la maison duquel il fut élevé après avoir perdu de bonne heure ses parents. Samuel Petit, qui était son parrain, aurait voulu le destiner au ministère évangélique ; mais Sorbière se dégoûta bientôt des études théologiques et se rendit à Paris, en 1639, pour suivre les cours de la faculté de médecine. Après avoir été reçu docteur, il alla exercer son art en Hollande. En 1646, il épousa Judith Renaud, fille d'un Français établi à La Haye, mais originaire comme lui de St-Ambroix, et il se fixa comme médecin à Leyde. On assure qu'il y eut des succès ; mais la pratique de son art ne l'absorba pas au point de lui faire négliger les études littéraires dans lesquelles son oncle l'avait poussé fort loin et qu'il croyait plus capable que la médecine de lui ouvrir le chemin de la fortune. A Leyde, qui était alors une ville savante, il fréquentait plusieurs hommes distingués par leurs connaissances littéraires, entre autres Saumaise, qui était son voisin et qu'il voyait souvent (1). Grâce aux recommandations de Samuel Petit, ses relations s'étendirent bientôt fort loin. Il comptait parmi

(1) *Sorberiana*, pag. 223.

ses amis Guy Patin, auquel il écrivait souvent pour le tenir au courant de ce qui s'imprimait à Leyde et dans les villes voisines; Spon, à qui il faisait part des travaux des érudits hollandais sur les littératures anciennes; Hobbes, dont il faisait connaître les doctrines philosophiques en France; Gassendi, qui ne devait pas voir sans une vive satisfaction un de ses disciples établi presque à côté de Descartes et s'opposant aux progrès de la philosophie de son rival dans les écoles florissantes de la Hollande. Pendant son séjour dans ce pays, en outre de quelques opuscules de médecine assez peu estimés, Sorbière se fit connaître par quelques traductions. La première qu'il publia fut celle de l'*Utopie de Thomas Morus* (Amsterdam, 1643, in-12). Il l'avait entreprise à la prière du comte de Rhingrave, gouverneur de l'Ecluse, qui, charmé de cet ouvrage, prenait peu de plaisir à le lire dans les vieilles traductions d'Anneau et de Branville. En 1649, il fit paraître la traduction d'un ouvrage plus important: c'était celle du *De cive*, de Hobbes (1). Deux ans auparavant, à la solli-

(1) Sorbière, *Lettres et discours*, pag. 212 et suivantes, — Guy Patin, *Lettres choisies*, Paris, 1692, tom. 1 pag. 159.

citation de Gassendi et du père Mersenne, il avait publié une édition latine de cet écrit qui, imprimé d'abord à un très-petit nombre d'exemplaires, était devenu fort rare (1). Il paraît que l'annonce seule de la publication de cette traduction, par un homme qui venait de faire paraître l'ouvrage original de Hobbes, fit soupçonner qu'il avait l'intention d'en propager les doctrines politiques. Sorbière, du moins, s'en défendit et, dans un avertissement imprimé à la fin de sa traduction, avertissement qu'il reproduisit plus tard dans ses *Lettres et Discours*, il assura qu'il n'avait essayé de faire connaître ces doctrines que pour qu'elles pussent trouver plus facilement un homme capable de les réfuter. Cependant, malgré ce discours apologétique, il fut obligé de retrancher de la deuxième édition l'épître de Hobbes au comte de Devonshire, qui est en tête de cet écrit. Cette opposition ne l'empêcha pas de publier, quatre ans plus tard, la traduction du *De corpore politico*, du même philosophe, sous ce titre : *Le corps politique ou éléments de la loi morale et civile*, Leyde, 1653, in-12 (2).

(1) Lettres de Gassendi et de Mersenne, en tête de la traduction de cet ouvrage par Sorbière, Amsterdam, 1649, in-12.

(2) Ces deux traductions, réunies à celle que d'Holbach

Cependant, soit que l'exercice de la médecine lui convînt peu, soit que son esprit mobile eût besoin d'une vie plus agitée, il accepta, en 1650, la direction du collége d'Orange, que lui fit obtenir le comte de Dona, gouverneur de cette ville. Il se fatigua bientôt de cette position. S'imaginant peut-être que sa qualité de protestant était un obstacle à sa fortune, il se rendit aux sollicitations de Suarez, évêque de Vaison, avec lequel il entretenait des relations suivies, et, en 1654, il embrassa la religion catholique. « J'ai reçu nouvelles, écrit Guy Patin, que notre ami M. Sorbière, directeur du collége d'Orange, a tourné sa jaquette, en se faisant catholique romain à la sollicitation de l'évêque de Vaison, des cardinaux de Bichi et Barberin, qui lui a lui-même écrit de Rome ; c'est lui-même qui me l'a mandé et qu'il s'en allait à Rome tout exprès, d'où il m'écrirait. Voilà des miracles de nos jours, mais qui sont plutôt politiques et économiques que métaphysiques. Il est

n du *Traité de la nature humaine*, de cet écrivain, ont été publiées de nouveau en 1790, sous le titre d'*Œuvres philosophiques de Th. Hobbes*, 2 vol. in-8° *Biogr. univ.*, article SORBIÈRE. Nous devons ajouter que Barbier, dans son *Diction. des Anonymes*, prétend que la traduction du *De corpore politico* n'est pas de Sorbière.

veuf et bien adroit ; mais tout fin qu'il est, je ne sais si avec sa nouvelle chemise, il pourra réussir à faire fortune à Rome, qui est un lieu plein d'altérés et d'affamés ; au moins suis-je bien assuré qu'il n'y deviendra jamais Pape(1). » Sorbière, pour justifier son changement de religion et probablement aussi pour donner des gages de sa sincérité, publia aussitôt un manifeste sous ce titre : *Discours de Samuel Sorbière sur sa conversion à l'église catholique*, Paris, 1654, et pour se faire en même temps un puissant protecteur, il dédia cet écrit au cardinal Mazarin.

Guy Patin qui, pour le dire en passant, s'est égayé plus d'une fois sur la conversion de son ancien confrère en médecine, nous donne quelques autres détails sur les suites de ce changement. « Le 23 du mois passé (février 1654), comme j'étais dans mon étude, je vis entrer un gros homme tout réformé, qui me salua de très-grande affection. J'eus d'abord de la peine à le reconnaître ; mais je lui dis après : Monsieur, n'êtes-vous pas M. Sorbière ? — Et c'était lui-même. Aussitôt il me fit un nouveau compliment, tout plein de charité, de foy et d'espérance

(1) Guy Patin, *Lettres choisies*, tom. I, pag. 191.

chrétiennes. Il me dit qu'il s'était fait catholique; qu'il avait des lettres du cardinal Barberin lesquelles il me voulait montrer, qu'il avait pensé aller à Rome; mais qu'une affaire l'avait amené à Paris; qu'il y venait chercher de l'emploi; qu'il était assuré d'une pension de la libéralité de Messieurs du clergé; qu'il eût bien voulu avoir quelque emploi à la cour, pour obtenir quelque bénéfice. Enfin, après plusieurs discours, étant pressé de sortir, nous nous séparons. Je vois bien qu'il y a du changement à son affaire; mais néanmoins je doute s'il a bien fondé sa cuisine; car, quoique le feu du purgatoire soit bien chaud et bien grand, tout saint et sacré qu'il est, néanmoins tous ceux qui s'y chauffent ne mangent pas des chapons.

» Quinze jours après, continue le narquois et malin professeur du collége royal, je le rencontrais par ville, gros et gras avec un petit collet. Il me dit qu'il avait eu le bonheur de saluer son Eminence qui luy avait promis un bénéfice, et en attendant qu'il s'était obligé à une pension de cent écus de rente. Je luy dis que c'était bien peu. Il me répliqua qu'il avait d'une autre part quatre cents livres de Messieurs du clergé, laquelle somme il espérait de faire

augmenter l'année prochaine que ces Messieurs feront leur grande assemblée, en attendant quelque bon et gras morceau qui puisse sortir de la marmite du purgatoire (1). »

N'ayant pu réussir ni à obtenir un bénéfice, ni même à faire augmenter sa pension, il partit pour Rome dans le dessein d'y demander une plus digne récompense de sa conversion. Il y arriva dans le milieu de 1655. Admis deux fois devant le Pape, il en fut accueilli avec distinction; mais il paraît qu'il dut cet accueil bienveillant moins à sa conversion qu'à ses liens de parenté avec Samuel Petit. *An tu es ille Samuelis Petiti nepos?* Etes-vous le neveu de Samuel Petit? lui demanda Alexandre VII. En même temps il s'informa auprès de lui des travaux littéraires de plusieurs érudits de la Hollande. C'est Sorbière lui-même qui nous rapporte ces détails dans une lettre à l'évêque de Conserans (2). Soit qu'on ne regardât pas à Rome son acquisition comme aussi précieuse qu'il voulait bien le croire lui-même, soit qu'on y eût alors d'autres principes que ceux qui étaient suivis en France et qu'on ne voulût pas, par des pensions aux con-

(1) Guy Patin, *Lettres choisies*, tom. I, pag. 199-200.
(2) *Lettres et Discours* de Sorbière, pag. 326.

vertis, avoir l'air d'acheter les consciences, le neveu de Samuel Petit fut bien reçu de tous les hauts dignitaires de l'Eglise; mais il n'obtint ni pension, ni bénéfice (1). Quand il vit qu'un plus long séjour n'avançait en rien ses affaires, il s'en retourna en France. En 1656, il était à Paris.

Cette même année le cardinal Mazarin lui accorda un bénéfice. « La chapelle dont il lui a plu de me faire donner la résignation, écrivit-il presque aussitôt au secrétaire du cabinet, est de plus de valeur que je ne mérite; mais il se trouve par malheur contre l'intention de mon bienfaiteur qu'elle est insuffisante à me faire subsister. Je n'ai pas osé le lui toucher si formellement que je m'en explique à vous, quoique vraisemblablement, s'il le savait, on l'entendrait dire : je ne croyais pas avoir donné si peu de chose. La munificence de S. E. n'a pas toujours demeuré dans les bornes où elle se tient à mon égard. Il n'y a point d'hommes de lettres qui lui ait demandé le nécessaire, auquel il ne l'ait accordé de bonne grâce, et c'est un malheur tout particulier si je ne l'obtiens pas encore....... Je laisse à part ce que je sais faire. Mais il ne faut pas

(1) *Sorberiana*, pag. 60 et 61.

appréhender qu'en donnant plus que je ne mérite il se méprenne, ou qu'il proportionne mal son bienfait au besoin de celui qui le reçoit (1). »

Frappant à toutes les portes sans se lasser jamais, et implorant sans la moindre pudeur la protection de tout homme haut placé, Sorbière crut un jour avoir atteint l'objet de ses désirs; c'était en 1660, on lui avait promis un poste honorable; le surintendant des finances, Fouquet, lui en avait donné l'assurance; Mazarin lui en avait parlé positivement; on ne lui avait pas encore dit en quoi consistait cet emploi; mais plusieurs de ses amis, qui avaient eu vent de la chose, le saluaient déjà du titre d'abbé ou de prieur. Il ne doutait plus de son bonheur et il se confondait en protestations et en actions de grâces (2), quand le brevet d'historiographe du roi, qui lui fut remis, dissipa subitement toutes ses illusions. Il fallait recommencer le fastidieux métier de solliciteur; l'emploi d'historiographe du roi n'était qu'un vain titre sans fonctions, et on pourrait presque ajouter sans traitement; car on n'en touchait de temps en temps que quel-

(1) *Lettres et discours*, pag. 538-539.

(2) *Lettres et discours*, pag. 636-643.

ques modiques quartiers, et encore par une insigne faveur.

En 1667, un rayon d'espérance brilla à ses yeux. Alexandre VII mourut, et le cardinal Rospigliosi, qui avait les plus grandes chances de lui succéder, était en relation suivie avec Sorbière. Celui-ci, dans l'attente de la nomination de ce cardinal au siége pontifical, fit aussitôt imprimer un gros recueil de vers en son honneur, et dès qu'il apprit qu'en effet Rospigliosi était nommé Pape, il s'empressa d'accourir à Rome. Ce second voyage ne fut pas plus heureux que le premier. Il ne rapporta de Rome que quelques futiles présents (1). Son désappointement était complet; mais, pour prouver qu'il avait eu de bonnes raisons de compter sur la bienveillance du nouveau Pape et qu'il n'en avait pas imposé sur ce point à ceux auxquels il avait confié au premier moment ses espérances, il publia un recueil de lettres (1669), sous le titre de *Illustrium et eruditorum virorum epis-*

(1) Sorbière ne pouvait pas se fâcher de la parcimonie du Pape, puisqu'il dit lui-même qu'il n'y avait pas un sol dans les coffres de l'épargne, quand le pape Alexandre VII décéda, et que de longtemps il n'y aurait rien qui s'y arrêtât. *Sorberiana*, pag. 189.

tolæ, recueil dans lequel il inséra toutes celles qu'il avait reçues du cardinal Rospigliosi.

A voir cet homme tendre sans cesse la main, ainsi que s'exprime Fr. Graverol (1), on s'imaginerait que les grands personnages qu'il savait si bien flatter et si opiniâtrement implorer, ne prenaient pas grand souci de son sort. Il n'en était cependant rien; Fr. Graverol rapporte une assez jolie liste des bénéfices qu'on lui avait donnés (2), bénéfices de peu de valeur, sans doute, mais produisant par leur nombre plus qu'il ne fallait à cette époque à un écrivain pour vivre honorablement et même avec une certaine magnificence. S'il était toujours dans l'embarras, la faute en était à son esprit inquiet, remuant et sans ordre. Loin de gémir avec lui sur sa misère, on s'étonnerait bien plutôt de la prodigalité qu'on montra à son égard, si l'on n'était persuadé qu'on récompensait plutôt sa conversion que ses talents. En réalité, Sorbière était très-superficiel. Haller faisait peu de cas de ses ouvrages de médecine et Guy Patin de ceux de

(1) *Vie de Sorbière*, par Fr. Graverol, en tête du *Sorberiana*.

(2) *Ibid.*

philosophie. Mais il avait de l'esprit et du savoir-faire, il en tirait bon parti. Il avait un talent particulier pour s'introduire auprès des hommes d'études. Quand, en 1657, de Montmor conçut le dessein de réunir chez lui quelques-uns des hommes qui s'occupaient à Paris de l'étude de la nature, Sorbière s'associa à ce projet, rédigea les règlements de cette société et en fut un des membres les plus actifs (1). Il avait surtout une grande facilité à saisir dans les conversations et dans les correspondances les idées des savants ; il les colportait ensuite des uns aux autres comme siennes. Le fait le plus frappant en ce genre est celui qui est rapporté dans un ouvrage de cette époque. « Hobbes écrivait à Sorbière sur des matières philosophiques ; Sorbière envoyait ces lettres à Gassendi, et ce que Gassendi répondait lui servait pour répondre aux lettres de Hobbes, qui croyait Sorbière grand philosophe (2). » Il faut ajouter qu'il dut une partie

(1) *Voir* ces règlements qu'il communiqua à Hobbes, dans *Lettres et discours*, pag. 632, et plusieurs traités qu'il lut dans ces réunions, *ibid.*, pag. 60, 181, 190, 193, 694 et 701.

(2) *Recueil de littérature, de philosophie et d'histoire*, pag. 135.

de ses succès à la vivacité de son esprit, qui lui inspirait des traits piquants et des saillies heureuses. Au reste, pour suppléer à l'inspiration du moment, il cherchait dans son cabinet des mots à effet et des pensées brillantes, qu'il avait soin d'enregistrer pour les lancer au moment opportun dans les réunions des beaux esprits ; il les recueillit lui-même dans un ouvrage qu'il intitula : *Sorberiana* et que Fr. Graverol publia à Toulouse, en 1691, avec une vie de l'auteur.

On regarda assez longtemps Sorbière comme un savant très-distingué, quelques-uns des écrivains les plus estimables de cette époque crurent même devoir lui dédier leurs ouvrages (1). Mais cette réputation finit par s'évanouir, et, après l'avoir admiré, plusieurs de ses contemporains le traitèrent avec mépris. « Il n'est pas sans lumière et sans savoir, dit de lui Chapelain ; mais il ne voit et ne sait rien à fond. Tout ce qu'il a fait a pour but la fortune et point la gloire ; ce qui est cause qu'il passe partout pour adulateur de ceux dont il espère et pour satirique contre

(1) Guy Patin lui dédia son traité contre Hervée, sur la Diastole du cœur, Hobbes son dialogue sur la nature de l'air, et Baluze sa lettre sur la vie de Marca. *Vie de Sorbière*, par Fr. Graverol, dans le *Sorberiana*.

ceux qui ne lui donnent pas ce qu'il prétend (1). »

Il est certain que ses ouvrages sont d'une désespérante médiocrité, et que si on lit encore, en outre de *Sorberiana*, ses *Lettres et Discours* (Paris, 1660, in-4°), et ses *Relations, Lettres et Discours sur diverses matières* (Paris, 1660, in-8°), ce n'est pas pour leur valeur, qui est nulle ; mais pour les renseignements qu'on peut y trouver sur l'histoire de ce temps. Presque à chaque page de ses lettres, on voit qu'il ne s'occupait de littérature et de sciences ni par amour pour elles, ni pour les services qu'elles rendent à la culture générale, mais seulement dans des vues intéressées. « A proprement parler, dit-il dans une de ses lettres à Costar, la réputation n'est pas grand chose, mais encore qu'elle ne soit que du vent, elle ne laisse pas que d'être nécessaire, car le vent, comme disait plaisamment à ce propos un de mes amis, fait moudre les moulins (2). » Il écrivait au cardinal Barberin que tout ce qu'il pouvait faire en gâtant du papier, c'était d'allumer des chandelles de cire à la gloire de ses bienfai-

(1) Chapelain, *Histoire des gens de lettres.* — Nicéron, tom. x, pag. 136.

(2) *Lettres et discours*, pag. 532 et 553.

teurs(1). On voit surtout ces sentiments dans une lettre, de 1659, à son cousin Formi, à l'occasion de l'envoi de trois traités adressés au cardinal Mazarin, sur quelques faits d'anatomie. « La fortune, lui dit-il, a tant de part aux bons succès de nos entreprises, que c'est à elle de juger si j'ai bien ou mal fait. Il me semble de vous avoir ouï dire qu'un jeune médecin qui avait épousé la fille d'un vieil apothicaire ne faisait autre chose que de mettre la main dans un grand coffre plein d'ordonnances que son beau-père avait amassées depuis cinquante-quatre ans qu'il exerçait la pharmacie ; qu'il se servait de la première qui se présentait après avoir souhaité qu'il plût à Dieu de la bénir et que cette judicieuse pratique lui réussissait si heureusement, qu'il guérissait toutes sortes de maladies ; encore qu'il fit quelquefois prendre contre le mal de dent un clystère destiné aux suffocations de la matrice, qu'il facilitât l'accouchement des femmes avec des vésicatoires derrière les oreilles, qu'il appliquât au genou un cataplasme anodin pour guérir de la pleurésie, et qu'il employât presque toujours des remèdes qui n'avaient point de rapport à la

(1) *Lettres et discours*, pag. 136.

partie affectée, ni à la cause de l'affection qu'il fallait combattre. Il m'est arrivé quelque chose de semblable, lorsque je me suis servi de la circulation du sang, du passage du chyle et de l'histoire des vaisseaux lymphathiques (1), pour faire qu'on se souvînt de moi. J'ai pris dans mon cabinet les premières pensées que j'y ai rencontrées, et après leur avoir donné ma bénédiction, avec deux ou trois lignes de compliment, je leur ai souhaité qu'elles rencontrassent ces moments favorables qui font bien réussir les plus grandes sottises. Il y a plus de trente ans que je gâte du papier, et il ne m'eût pas été impossible d'en choisir quelques autres sur des sujets plus accommodés à la qualité de mon patron. Mais j'ai voulu me commettre au hasard, et essayer s'il fera plus pour moi qu'une plus régulière conduite, que l'on remarquera peut-être en plusieurs autres lettres que j'ai écrites. Vous savez le mot de Celsus : Le hasard a guéri quelquefois ceux à qui les règles de l'art n'avaient de rien servi. Quoi qu'il en soit, je vous prie de me plaindre plutôt que de me blâmer, s'il arrive que ma témérité

(1) Ce sont les sujets traités dans les trois mémoires envoyés à Mazarin.

n'ait pas tout le succès que vous lui désirez (1). »

Et un peu plus loin il ajoute : « Si je veux quelque jour plaire aux autres, je tâcherai de le faire, lorsque j'aurai appris quel est leur goût... Le lecteur, qui verra que je me suis mis en frais pour le régaler, me devra savoir bon gré de ce que je lui ai preparé du divertissement à ma mode, et de ce que je promets de lui en donner de la façon qu'il voudra que je lui prépare. »

Cette lettre suffit pour peindre cet homme, et cependant un trait le fera mieux connaître encore : c'est qu'il fut assez léger, peut-être devrions-nous dire assez cynique, pour la faire imprimer lui-même dans un recueil qu'il publia en 1660, recueil qui contient aussi les trois traités envoyés à Mazarin, et qui, pour comble d'impudence, lui est dédié.

Il faut cependant rendre cette justice à Sorbière, qu'il n'y avait du moins chez lui aucun de ces défauts qui semblent le partage inévitable des écrivains médiocres. Il n'avait ni haine, ni jalousie pour les hommes qui lui étaient supérieurs, et il vivait dans les meilleurs termes avec tous ceux qui, comme lui, couraient après les

(1) *Lettres et discours*, pag. 706 et 707.

pensions, les bénéfices et la faveur des grands. On chercherait en vain dans ses lettres l'expression d'un sentiment malveillant ou l'intention de dénigrer quelques auteurs de son temps. S'il se permet parfois une épigramme, c'est souvent un bon mot et jamais une méchanceté ; et quand il attaque ceux dont il ne partage pas les opinions, c'est d'ordinaire avec esprit, et toujours avec convenance.

Ce serait se tromper que de croire que cet homme ne visait qu'au bel esprit ; il portait ses prétentions plus haut, et peut-être qu'avec un caractère plus ferme ou dans une position moins précaire, il aurait pu les soutenir avec quelque succès. Il se livrait, avec plus de soins qu'on ne l'attendrait d'un esprit aussi léger, à l'étude de la philosophie. Ses rapports avec Hobbes, Gassendi et quelques autres, en sont déjà une preuve. C'est surtout de Gassendi qu'il était admirateur. « Il y a près de vingt ans que je connaissais M. Gassendi, dit-il dans une lettre au P. Bertet qui lui avait annoncé la mort de ce philosophe, que je l'admirais, que j'en étais aimé et que j'avais eu de sa propre bouche une intime communication de ses plus belles pensées. Aussi je le considérais comme mon

père et me sentais redevable à sa bonté de tout ce que j'avais de connaissance du bel air des lettres et de la plus saine philosophie. .... Toujours mon plus parfait modèle a été celui que nous venons de perdre, et les modernes ni les anciens ne me fournissent rien de plus accompli. Il est certain que nous n'avons point d'exemple, dans l'histoire des bonnes lettres, d'un raisonnement plus éclairé, plus net, plus docte et plus subtil, ni d'un jugement plus exquis et d'une conduite plus sage et plus modérée que celle de ce philosophe (1). »

Ces éloges exagérés ne lui furent pas arrachés par la mort de son ami; on en retrouve de plus exagérés encore dans la plupart de ses lettres. Déjà, en 1652, il avait traduit en français le *Syntagma* de ce philosophe (2); mais il ne publia pas cette traduction, qu'il se contenta de communiquer à plusieurs de ses connaissances. Après la mort de Gassendi, il écrivit sa vie; c'est celle qui se trouve à la tête de l'édition des œuvres de ce philosophe, en six volumes in-folio (Lyon, 1658). Cet ouvrage est médiocre;

(1) *Lettres et discours*, pag. 362 et suiv.
(2) *Lettres et discours*, pag. 343.

Guy Patin le traite assez mal et, à cette occasion, il ne ménage guère plus l'auteur que l'ouvrage, malgré l'intimité de leurs liaisons.

Sorbière ne pouvait exalter Gassendi sans rabaisser Descartes; c'est ce qu'il ne manque jamais de faire chaque fois que l'occasion se présente, quoiqu'il le tienne cependant pour un habile physicien et un profond mathématicien. Il le représente toujours comme un homme entêté de la vanité de vouloir faire école, et sacrifiant la vérité au désir de se faire un nom. Dans tout ce qu'il dit de ce philosophe, il y a un fond de malice, souvent fort spirituelle. « Qu'est-ce que j'entends, écrit-il à Saumaise, en apprenant sa mort, que M. Descartes s'est laissé mourir à Stockolm! .... Je ne sais comment parera le coup le gentilhomme qui avait accoutumé de dire que, dorénavant, nous vivrions autant qu'il plairait à Dieu et à M. Descartes. Véritablement je regrette ce philosophe; mais je ne tiens pas que tout le bon sens du monde soit mort avec lui, et je crois qu'il nous reste des personnes qui peuvent travailler aussi heureusement que lui à découvrir les secrets de la nature. Il faut avouer qu'il a été un grand mathématicien et un des plus beaux esprits du monde; mais avouez-moi,

aussi, qu'il a été bien affirmatif comme le doit être tout docteur prétendant à se rendre chef de secte. Qui a cette ambition et qui ne médite que dans cette vue-là, ne doit songer qu'à ajuster le mieux qu'il peut toutes les apparences à son hypothèse, et, là où il se trouve le plus court, tenir meilleure mine (1). »

Cependant si Sorbière goûte peu la philosophie trop dogmatique, à son sens, de Descartes, ce n'est pas uniquement parce qu'il est l'ami de Gassendi ; on peut même dire que, s'il se rapproche de celui-ci, c'est parce qu'il est plus près de sa propre manière de voir. Au fond, Sorbière n'est réellement ni pour l'un, ni pour l'autre ; il a une philosophie à lui, et cette philosophie c'est le scepticisme. Il s'est aperçu que les plus grands clercs ne sont pas toujours le plus fins ; il a connu peu de dogmatiques si entièrement soumis à leurs doctrines, qu'ils ne soient entrés dans quelque soupçon qui leur donne de temps en temps de l'inquiétude (1), et il a remarqué qu'en veillissant, la plupart du monde devenait natu-

(1) *Lettres et discours*, pag. 534 et suiv. Comparez une autre lettre, ibid., pag. 679 et suiv.

(2) *Lettres et discours*, pag. 678.

rellement sceptique (1). Aussi il s'est résolu à supporter patiemment l'ignorance des œuvres de la nature et à se contenter par l'attente d'une autre vie en laquelle Dieu changera nos conjectures en démonstrations (2). « Et après tout, écrit-il à son cousin Formi, en me réfugiant dans la sceptique, je vous dirai avec un bel esprit de ma connaissance :

« Que parmi les travaux de la plus longue étude
» Il n'est rien de certain que notre incertitude (3). »

Il n'est pas douteux que ce scepticisme n'ait eu pour première cause la légèreté de son esprit ; mais ce serait être injuste que de ne pas reconnaitre qu'il sut le raisonner, si nous pouvons ainsi dire, et en faire une véritable théorie philosophique. On en a la preuve dans plusieurs de ses écrits et surtout dans une courte dissertation qu'il lut en 1659, dans l'assemblée des physiciens qui se réunissaient chez de Montmor. On est même étonné, en lisant ce travail, de la profondeur de quelques-uns des aperçus qu'il y présente (4). Au reste, il avait fait une étude

(1) *Lettres et discours*, pag. 152.
(2) Ibid., pag. 679.
(3) Ibid., pag. 708.
(4) Ibid., pag. 697 et suiv.

particulière des écrits de Sextus Empiricus, dont il avait même, au sortir de ses études, traduit les hypotyposes « autant, dit-il, pour cultiver les connaissances que j'avais acquises de la langue grecque que pour apprendre une philosophie qu'on ne m'avait pas enseignée (1). »

Cet homme, dont les auteurs favoris étaient Rabelais, Montaigne, Charron et La-Mothe-le-Vayer, et qui ne fut pas dans sa vie sans quelque ressemblance avec les cyniques de l'antiquité, mourut comme il avait vécu. Le 9 avril 1670, après trois mois d'une maladie causée par une hydropisie, voyant qu'il n'y avait point d'espoir de guérison, il prit quatre grains de laudanum. « C'est mourir d'une manière qui tient un peu trop de l'ancien philosophe, » fait remarquer Fr. Graverol, qui nous rapporte ce fait, d'après ce que lui en avait dit un parent de Sorbière.

Sorbière laissa un fils qui, d'après ce que nous apprend Fr. Graverol, se maria dans un petit bourg des Cevennes appelé Gravière. Il possé-

(1) *Lettres et discours*, pag. 152. Nous ne croyons pas que cette traduction ait été jamais imprimée, excepté les fragments qu'il en communiqua à Du Bosc, ibid., pag. 153 et suiv.

dait un assez grand nombre de manuscrits de son père, entr'autres un volumineux recueil de lettres. On prétend qu'il voulait publier cette collection qui aurait pu peut-être avoir quelque intérêt pour l'histoire; mais ce projet n'a jamais été exécuté.

MOÏSE CHARRAS.

Moïse Charras, connu dans les annales de la médecine par plusieurs ouvrages importants, naquit à Uzès en 1618, d'une famille protestante. Après avoir étudié la chimie à Orange, il se rendit, jeune encore, à Paris, où il fut nommé démonstrateur de chimie au Jardin des Plantes; plus tard on lui donna, au Collége de France, la chaire de chimie, chaire qu'il occupa pendant neuf ans. Les persécutions religieuses qui préludèrent à la révocation de l'édit de Nantes, le forcèrent de quitter la France. En 1680, il se retira en Angleterre; il y resta jusqu'à la mort de Charles II, qui lui avait donné le titre de son chimiste. Pendant son séjour dans ce royaume, il se fit recevoir docteur en médecine. En Hollande, où il passa ensuite, il se fit la réputation d'un habile médecin. Le bruit de ses succès le fit connaître à l'ambassadeur d'Espagne, qui, le

croyant capable de prolonger les jours de son souverain, depuis longtemps malade, l'engagea à se rendre en Espagne pour lui donner ses soins; Charras, craignant que sa religion ne lui attirât quelque malheur dans un pays où régnait l'inquisition, hésita longtemps; il finit cependant par se laisser persuader, et il partit pour Madrid. Ses soins ne furent pas, en effet, inutiles au roi; mais ses craintes ne tardèrent pas à se réaliser. Charras, qui avait déjà fait de nombreuses observations sur les vipères, profita de son séjour en Espagne pour étudier celles de ce pays, et il eut la malheureuse idée de vouloir détruire un préjugé qui régnait à Tolède, au sujet de ces animaux. On y croyait que, par suite de l'excommunication qu'un saint archevêque de cette ville avait jetée sur eux, ils n'avaient aucun venin dans toute la contrée comprise dans un rayon de douze lieues. Charras voulut persuader aux habitants de ces lieux que les vipères de la Castille étaient aussi dangereuses que celles des autres pays. Le clergé s'émut d'une opinion qui troublait la religion, et les médecins, jaloux de ses succès et de son crédit à la cour, joignant leurs clameurs à celles des prêtres et des moines, le médecin d'Uzès se vit, à l'âge de soixante-

douze ans, et malgré les soins qu'il avait donnés à la santé du roi, jeté dans les prisons de l'inquisition. Au bout d'un emprisonnement de quatre mois, il n'eut pas d'autre voie de salut que d'abjurer le protestantisme.

Dès qu'il fut rendu à la liberté, il se hâta de quitter cette terre classique du fanatisme, et il rentra en France où ne dominait pas, il est vrai, l'inquisition, mais où, par d'autres moyens, l'intolérance religieuse avait, à cette époque, à peu près les mêmes déplorables résultats. A Paris, il trouva son fils qui, de son côté, pour se soustraire aux persécutions, avait été obligé de se faire catholique. Grâce à son changement de religion, il put, deux ans après son retour en France, être nommé membre de l'Académie des sciences, juste récompense de ses travaux et de ses connaissances, dont l'aurait rendu indigne son ancienne qualité de protestant. Charras mourut à Paris le 17 janvier 1698, à l'âge de quatre-vingts ans.

L'ouvrage le plus remarquable de ce savant est un traité intitulé : *Nouvelles expériences sur les Vipères*. Publié pour la première fois à Paris, en 1669, in-8°, et depuis plusieurs fois réimprimé avec des augmentations, cet écrit est

accompagné de belles gravures anatomiques et suivi d'un poème latin, qui prouve que son auteur ne dédaignait pas la culture des lettres (1). L'étude des vipères occupa une grande partie de la vie de Charras ; il présenta à l'Académie des sciences plusieurs mémoires sur le même sujet, mémoires qui se trouvent dans le recueil de cette société.

En outre de quelques écrits sur l'opium, sur la préparation de l'encre de Chine, etc., insérés dans les mémoires de l'Académie des sciences, on lui doit encore deux autres ouvrages qui furent très-estimés de son temps. Le premier est intitulé : *Pharmacopée royale galénique et chimique*, Paris, 1676, in-4°. Il eut plusieurs éditions, et il fut traduit dans toutes les langues d'Europe. On prétend même que l'empereur de la Chine en fit faire une traduction en chinois, pour sa propre instruction. Le second est intitulé : *Thériaque d'Andromachus*, Paris, 1668, in-12. Il eut aussi plusieurs éditions; on en fit une traduction latine qui fut imprimée à Genève en 1685, in-4°.

Charras avait laissé de son voyage en Espagne

(1) Ce poème porte le titre d'*Echiosophium*.

une relation qui a été publiée dans le *Journal de Verdun*, en 1776.

JEAN-BAPTISTE COTELIER.

Jean-Baptiste Cotelier naquit à Nimes, en 1629. Fr. Graverol, qui a écrit sa vie, rapporte que pendant la peste qui sévit dans cette ville quelques mois après sa naissance, ses parents se réfugièrent dans les environs de St-Gilles, et que la nourrice de l'enfant ayant été frappée du fléau qui atteignit bientôt cette localité, on fut obligé de le faire allaiter par une chèvre. Plus tard, quand la peste eut diminué d'intensité, on lui présenta inutilement le sein d'une femme; l'enfant ne voulut plus d'autre nourrice que sa chèvre. De là vient, sans doute, ajoute Graverol, qu'il a toujours été fort mélancolique et fort valétudinaire (1). Son père, qui avait succédé à Jérémie Ferrier à la faculté de théologie de Nimes et qui, comme son prédécesseur, était passé au catholicisme, après avoir été dépossédé de sa chaire, se consacra tout entier à son éducation,

(1) Fr. Graverol, *Mémoires pour la vie de S. Sorbière et de J.-B. Cotelier*, dans le *Sorberiana*. — Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI, pag. 293.

et tel fut l'heureux effet de ses soins et des dispositions de l'élève, qu'à l'âge de douze ans cet enfant, amené devant l'assemblée générale du clergé tenue à Nantes, à la fin de 1641, interpréta sans préparation l'Ancien et le Nouveau Testament dans leurs langues originales, répondit à toutes les difficultés qui lui furent proposées, tant sur l'hébreu et le grec que sur les usages et l'histoire des Hébreux, et expliqua les définitions mathématiques d'Euclide. Le clergé, désirant assurer à l'Eglise un sujet qui donnait de si grandes espérances, porta immédiatement à mille livres la pension de six cents livres donnée à son père pour récompense de son abjuration, et prit des mesures pour que ses études pussent être continuées avec le même succès. Cependant le jeune Cotelier ne répondit pas entièrement aux vœux des membres de cette assemblée; car, après avoir pris le grade de bachelier en Sorbonne, il refusa d'aller plus loin et se voua tout entier à la culture des lettres savantes, et surtout à celle des antiquités ecclésiastiques. Peu d'hommes ont rendu des services plus réels et plus solides à cette partie de l'histoire; les travaux qu'il a publiés sur ce sujet jouissent encore aujourd'hui de l'estime de tous les savants.

Jean-Baptiste Cotelier commença à se faire connaître, en 1661, par la publication du texte grec et d'une traduction latine de quatre homélies de J. Chrysostôme (*Sancti Johannis Chrysostomi quatuor homiliæ in psalmos et interpretatio Danielis, ex manuscriptis bibliothecæ sancti Laurentii Surialensis*, 1661, un vol. in-4°), et par celle d'une traduction de deux lettres de saint Clément. (*Interpretatio duarum sancti Clementis epistolarum.*)

Ce n'était là cependant que des essais par lesquels il préludait aux grands ouvrages dont il s'occupait avec la plus rare patience, et dont ne pouvaient le distraire les soins qu'il fut souvent obligé d'accorder à d'autres travaux. Sa réputation d'érudit était déjà faite, et on eut recours plus d'une fois à ses connaissances pour éclaircir et décider des points difficiles. C'est ainsi qu'il fut chargé, avec sept autres savants, de rechercher quel était le véritable auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. La part qu'il prit à ces recherches lui valut l'estime et la protection de Colbert qui, en 1667, l'employa avec Du Cange à la révision et au catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque du roi. Ces deux érudits employèrent cinq années de travaux assidus à

l'examen et à la description de cette importante collection. En 1676, la chaire de langue grecque du Collége royal fut donnée à Cotelier (1), comme une juste récompense des services qu'il avait rendus à la littérature grecque par ce long et difficile travail. Du Cange, qui fut son intime ami, nous apprend, dans la préface de son *Glossaire grec*, que ce fut par son conseil et par celui de Bigot de Rouen, qu'il entreprit ce grand ouvrage.

Au milieu de ces diverses occupations, Cotelier n'interrompit jamais ses études de prédilection. En 1672, il fit imprimer à Paris, en deux volumes in-folio et sous le titre de *Patres ævi apostolici*, une collection des écrits des Pères apostoliques Barnabas, Clément, Ignace, Polycarpe et Hermas ; plusieurs de ces écrits étaient encore inédits et furent publiés alors pour la première fois. Ce qui donne surtout du prix à ce recueil, ce sont les notes qui accompagnent le texte et qui sont destinées non-seulement à résoudre les difficultés philologiques, mais encore à expliquer une foule de points d'histoire, de

(1) Il occupa cette chaire avec la plus grande distinction jusqu'à sa mort, et il y eut pour successeur l'abbé Gallois, rédacteur du *Journal des Savants*.



dogme et de discipline ecclésiastique. L'incendie qui dévora le collége de Montaigu ayant détruit un grand nombre d'exemplaires de cet ouvrage qui y étaient déposés, cette collection était devenue rare, quand Jean Leclerc la fit réimprimer d'abord en 1698 et ensuite en 1724, avec des additions et de nouvelles remarques, et avec la vie de l'auteur écrite par Baluze.

Cotelier avait à peine achevé ce grand ouvrage, qu'il commença à mettre en ordre les documents qu'il avait recueillis pour une autre collection non moins considérable. Il avait trouvé dans les manuscrits grecs de la bibliothèque du roi et dans ceux de la bibliothèque de Colbert des pièces rares et inédites; il les traduisit, les annota avec cette étendue d'érudition et cette sûreté de critique qui distinguent tous ses travaux, et les publia sous le titre de *Monumenta ecclesiæ græcæ*. Le premier volume de cet ouvrage parut en 1677, le second en 1681, et le troisième en 1686. Cotelier avait ramassé à peu près tous les matériaux qui devaient faire un quatrième volume, quand il mourut le 12 août 1686.

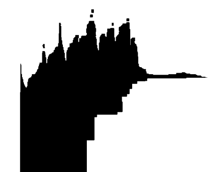
Les ouvrages inédits de ce savant sont encore plus considérables que ceux qui sont imprimés. Il

laissa, en mourant, neuf volumes in-folio manuscrits, contenant des mélanges sur les antiquités ecclésiastiques. Ils sont à la bibliothèque nationale. Il est à regretter qu'on n'ait pas fait dans le temps un choix parmi ces différents mémoires et qu'on n'ait pas publié ceux d'entre eux qui offrent le plus d'intérêt et qui traitent des points importants pour l'étude de l'histoire de l'Eglise.

En outre de son immense érudition, Cotelier se distingua par la modestie et la franchise de son caractère. Comme écrivain, il avait une qualité que n'ont pas toujours ceux qui aspirent à la réputation d'érudit : son exactitude allait jusqu'au scrupule ; il ne citait rien dans ses notes qu'il ne l'eût vérifié lui-même sur les originaux, et il passait quelquefois plusieurs jours à chercher un passage que lui rappelait sa mémoire, mais qu'il voulait revoir avant de s'en servir.

FRANÇOIS FAURE DE FONDAMENTE.

Aucun écrit de François Faure de Fondamente n'a été publié ; mais on sait qu'il avait composé un ouvrage sur la science des médailles ; qu'il avait traduit l'épître d'Aristenète sur le luxe et la mauvaise humeur des femmes, et qu'il travailla jusqu'à la fin de sa vie à une traduction



de Tertullien. La part qu'il prit à la fondation de l'académie de Nimes et ses heureux efforts pour la faire ériger en académie royale lui donnent des droits à la reconnaissance de sa ville natale. Il fit partie de la chambre mi-partie de Castres, et c'est là qu'il se lia d'amitié avec Pelisson. En 1670, à la suppression de cette cour de justice, Faure de Fondamente revint se fixer à Nimes. On ignore l'époque précise de sa mort; mais on voit, dans les registres de l'académie de Nimes, que son éloge fut prononcé devant cette compagnie par Guiran, le 9 août 1686; on peut conclure de là qu'il dut mourir peu de temps auparavant, probablement dans les premiers mois de cette année.

M. Neyral, dans sa *Biographie Castraise*, cite, parmi les membres de l'académie de Castres, au moment où elle s'éteignit (le 15 avril 1670), Faure et Fondamente. Il est probable que ces deux noms, séparés par M. Neyral, n'en forment qu'un seul et que c'est celui du personnage dont nous venons de parler.

PIERRE FORMI.

Né à Nimes au commencement du dix-septième siècle, d'une famille protestante, Pierre

Formi se fit surtout connaître comme médecin ; mais, en même temps, il cultiva les lettres avec succès. Nous avons déjà dit qu'il épousa la fille de Samuel Petit et qu'il écrivit une courte notice biographique de son savant beau-père, notice qui fut imprimée en 1673, sous ce titre : *Vita Samuelis Petiti.* En 1651, il fut attaché, en qualité de médecin, à la personne de Gustave-Adolphe, quand ce roi visita le midi de la France. Désirant conserver auprès de lui un homme dont il avait vite apprécié le mérite, Gustave-Adolphe le sollicita vainement de le suivre en Suède : le médecin nimois préféra la paisible culture des lettres dans sa modeste position à la vie plus brillante, mais aussi plus agitée d'une cour. . .

En outre des quelques pages consacrées à la mémoire de Samuel Petit, on a de Pierre Formi un ouvrage imprimé à Montpellier en 1644, in-8° : c'est un traité sur le capillaire, traité qui a joui longtemps de l'estime des naturalistes et des médecins ; il est intitulé : *De l'Adianton ou cheveu de Vénus, contenant la description, les utilités et les diverses préparations galéniques et spagyriques de cette plante.*

Trois autres écrits dus à sa plume n'ont jamais



été imprimés. L'un est un traité de rhétorique sous ce titre : L'*Art de bien former les discours, enrichi d'une courte et claire suite d'exemples*, etc. L'autre est un recueil de vers latins, *Florilegium heliconium*, à la mémoire de Gustave-Adolphe. Le dernier, le plus important des trois, est une *histoire de l'homme et de ses divers états naturel, moral et surnaturel, dans laquelle on fait voir l'anatomie de son corps et de toutes les parties qui le composent, avec la description de son âme, de ses facultés, de ses actions et de son innocence première, des malheurs du péché et de la félicité de la grâce.* Pierre Formi avait l'intention, quand il publierait cet ouvrage, de le dédier aux magistrats de Berne et de Zurich, comme un témoignage de sa reconnaissance pour la généreuse et bienveillante hospitalité que les gouvernements de ces cantons avaient accordée à ses ancêtres, obligés de quitter la France pendant les troubles religieux du seizième siècle.

Pierre Formi mourut à Nimes le 5 juillet 1679. Il laissa deux fils, dont l'un suivit la carrière militaire, et l'autre exerça, comme lui, la médecine. Celui qui prit le parti des armes servit avec distinction. A la bataille de Lutzen, le 15

août 1702, il eut le bras droit emporté. La croix de St-Louis fut la récompense de ses services. Il termina ses jours dans sa ville natale, où il s'était retiré. Celui qui fut docteur en médecine se livra, comme son père, aux travaux littéraires. On dit qu'il avait des connaissances profondes dans les langues orientales et qu'il publia divers opuscules de Maimonide avec des notes explicatives. Il était membre de l'académie de Nimes. En 1687, il s'expatria pour cause de religion. Ces deux frères, qui s'appelaient, le militaire, Pierre Formi, et le médecin, Jacques Formi, moururent l'un et l'autre sans postérité.

JEAN BRUGUIER.

Jean Bruguier, né à Nimes dans les premières années du dix-septième siècle, fut d'abord pasteur de l'église réformée de cette ville. Un livre qu'il publia le fit suspendre de ses fonctions. On avait défendu aux protestants de chanter les psaumes, même dans les lieux où l'exercice de leur culte était autorisé. Bruguier voulut essayer de faire retirer cette défense, en montrant que le chant des psaumes n'avait rien de blessant ni pour l'Etat ni pour le culte catholique. Il déve-



loppa cette opinion dans un ouvrage intitulé : *Discours sur le chant des Psaumes* et imprimé à Nimes en 1663, in-12, chez Edouard Raban. Cet écrit fut poursuivi et condamné. Un arrêt du Conseil, du 26 février 1663, suspendit Bruguier de ses fonctions, l'exila de la province, et frappa l'imprimeur Raban de deux ans de bannissement, de trois cents livres d'amende et de la perte du droit de pouvoir tenir boutique de libraire (1).

Bruguier se retira alors à Genève. En 1673, il publia une *Réponse sommaire au livre de M. Arnauld*, intitulé : *Renversement de la morale de Jésus-Christ par les Calvinistes*, Quevilly, in-12. Deux ans après parut un nouvel ouvrage d'Arnauld : L'*Impiété de la morale des Calvinistes découverte par le livre de M. Bruguier*, Paris, in-12. Bruguier y était fort maltraité. Arnauld lui déclarait que, s'il avait jugé

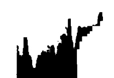
(1) *Hist. de l'édit de Nantes*, tom. III, pag. 541 et 542. La plupart des biographies de Bruguier portent que son livre fut brûlé. C'est une erreur. Il avait paru, en même temps que le *Discours sur le chant des Psaumes*, un écrit anonyme sur le même sujet. C'est celui-ci qui fut brûlé, tandis que l'ouvrage de Bruguier, portant le nom de son auteur, fut, à cause de cette circonstance, seulement supprimé.

son livre digne d'une réfutation, ce n'était certainement pas à cause de son mérite qui était nul, mais parce que l'approbation de Claude lui donnait quelque importance. Il paraît que l'ancien pasteur de Nimes ne se tint pas pour battu et qu'il se vengea du mépris de son adversaire dans un second écrit qu'il publia contre lui. Cet ouvrage ne nous est pas connu ; nous n'avons même jamais vu son titre ; Bayle, qui ne connaissait pas non plus ce livre, suppose qu'il fut peu répandu (1).

L'étude de la philosophie occupa aussi Bruguier ; il y réussit mieux que dans la controverse. On lui doit une espèce de manuel de philosophie qui, pour son temps, n'était pas sans mérite. Cet ouvrage, qui parut en 1676, in-8°, est intitulé : *Idea totius philosophiæ, in qua omnia studiosis philosophiæ scitu necessaria, breviter ac dilucide, juxta rationem et experientiam demonstrantur.*

Bruguier mourut à Genève en 1684.

(1) *Nouvelles de la République des Lettres*, 1684, novembre, n° II.



HENRI GUISARD.

Tout ce que nous savons d'Henri Guisard, c'est qu'il était né à Nimes et qu'il fut pasteur de l'église réformée du Vigan. Il a laissé un ouvrage intitulé : *Vindiciæ testamentariæ*, et publié en 1656.

ETIENNE GAUSSEN.

Né à Nimes vers le milieu de la première moitié du XVIIe siècle, Etienne Gaussen fut professeur à l'académie protestante de Saumur, et il y tint avec honneur sa place à côté des Cappel, des Amyrault et des Laplacette. De ses divers ouvrages, le plus connu et le plus digne de l'être est celui qu'il publia à Saumur en 1670, in-4°, sous ce titre : *Stephani Gausseni dissertationes theologicæ* : 1° *De ratione studii theologici* ; 2° *De naturâ theologiæ* ; 3° *De ratione concionandi* ; 4° *De utilitate philosophiæ ad theologiam* ; *quibus accessit breve scriptum de recto usu clarium erga ægrotantes*. Cet écrit destiné, comme son titre l'indique, à donner au futur pasteur d'utiles directions autant pour ses études scientifiques que pour sa conduite dans une église,

et longtemps regardé comme le meilleur guide dans l'étude de la théologie (1), est divisé en cinq dissertations qui embrassent l'ensemble des connaissances que doit posséder un ministre de l'Evangile.

Quinze ans auparavant, ce savant théologien avait fait paraître une thèse pleine d'érudition, sur le Verbe de Dieu : *de Verbo Dei* (1655) ; elle se trouve dans le recueil des thèses de l'académie de Saumur. Nous ne connaissons point d'autres écrits d'Etienne Gaussen ; et nous ne savons ce que peuvent être les *Dissertationes theologicæ*, 1698, dont il est fait mention dans la *Topographie de Nimes*.

JACQUES CASSAIGNE.

Quand l'académie de Nimes fut fondée, un de ses membres, Henri Cassaigne, ancien maître des requêtes du duc d'Orléans, et alors trésorier du domaine de la sénéchaussée de Nimes, se chargea d'écrire une histoire de cette ville ; il lut dans les réunions de cette société quelques fragments de son travail (2) ; mais il ne paraît pas

(1) Bayle, *Lettres*, Amst., 1729, tom. III, pag. 1043.
(2) Registres de l'Académie, séance du 15 août 1682.

qu'il l'ait jamais achevé, ni même poussé bien loin. Marié avec Catherine Villar de Vallongue, il eut un fils qui hérita de ses goûts littéraires ; ce fut ce Jacques Cassaigne qui eut le malheur d'être choisi par Boileau pour une de ses victimes. Il naquit à Nimes le 1er août 1636. Destiné à l'état ecclésiastique, il fit à Paris ses études, et après avoir pris le bonnet de docteur en théologie, il se mit à travailler pour la chaire. La poésie, qu'il cultivait en même temps, fit plus pour sa fortune que la prédication. Une ode, dans laquelle il célébrait l'Académie française et qui fut imprimée en 1661, lui acquit une réputation si considérable, que les portes de l'Académie s'ouvrirent devant lui ; il n'avait encore que vingt-cinq ans quand il fut nommé, en 1662, en remplacement de Saint-Amand. Une autre pièce de vers, dans laquelle, par la bouche d'Henri IV, il adressait à Louis XIV des conseils sur l'art de régner, lui valut une pension et la place de garde de la bibliothèque du roi. Ce fut Colbert qui, charmé de cet ouvrage, lui fit obtenir ces récompenses. Au reste, ce ministre fut toujours pour lui un zélé protecteur ; quand, en 1663, il forma une petite académie destinée à lui fournir les devises, inscriptions, légendes, etc., dont

il avait souvent besoin en sa qualité de surintendant des bâtiments, académie qui s'éleva bientôt au-dessus de ces modestes fonctions et qui devint l'Académie des inscriptions et belles lettres, pendant longtemps, la société la plus savante du monde, il désigna Cassaigne pour l'un des quatre membres qui la composèrent dans le principe (1).

En outre de ces deux pièces de vers, on a de cet auteur un grand nombre de productions poétiques, qui, malgré les éloges de ses amis, ne sont que de la prose rimée et qui, depuis longtemps, sont tombés dans un oubli mérité. La bibliothèque de Nimes possède un volume manuscrit in-folio (nº 13880), provenant de la bibliothèque d'Aubais et contenant, sous ce titre : *Recueil de poésies de l'abbé Cassaigne pour le roi*, un certain nombre de pièces de vers qui ne sont remarquables que par l'étonnante exagération des éloges adressés à Louis XIV, ce « Louis que l'univers voudrait avoir pour maître » du moins à ce qu'assure le poète (2).

Cassaigne réussissait mieux dans la prédication que dans la poésie. Par une étrange vicissitude, il dut cependant sa fortune et sa réputation

(1) Boileau, *Œuvres.*, Amsterd., 1771, tom. III, pag. 29.
(2) Dix-huitième pièce de ce recueil.

à des vers détestables, et ses sermons, qui ne manquaient pas de mérite, servirent de prétexte à Boileau pour le vouer au ridicule. Tout le monde connaît le passage suivant de sa troisième satire :

> Moi qui ne compte rien, ni le vin ni la chère,
> Si l'on n'est plus à l'aise assis en un festin
> Qu'aux sermons de Cassaigne ou de l'abbé Cotin.

Cette épigramme venait on ne peut plus mal à propos pour le pauvre prédicateur. L'oraison funèbre de Péréfixe, archevêque de Paris, qu'il venait de prononcer (1671), avait donné de ses talents d'orateur une assez bonne opinion pour qu'on l'eût désigné pour prêcher devant le roi. Ce fut sur ces entrefaites que parut la troisième satire de Boileau. Cassaigne, naturellement timide, fut si déconcerté par le trait lancé contre lui, qu'il n'osa pas monter en chaire en présence de la Cour, craignant, avec quelque raison, d'y rencontrer des auditeurs déjà prévenus contre sa personne. Il s'était cependant engagé à prêcher dans l'église Saint-Benoît et il crut devoir remplir son engagement. La curiosité attira à ses prédications beaucoup plus de monde qu'il n'en avait d'ordinaire. « Il m'est redevable de cet honneur, dit Boileau à cette occasion, parce que

je l'ai fait connaître; sans moi on ne saurait pas que l'abbé Cassaigne a prêché (1). »

On a prétendu que le trait lancé contre Cassaigne, dans la troisième satire de Boileau, l'avait si profondément affecté, qu'il avait fini par en perdre l'esprit (2). Il est certain que sa raison se dérangea et que ses parents qui, à cette triste nouvelle, accoururent à Paris, le trouvèrent hors d'état d'être transporté à Nimes et le firent renfermer à St-Lazare. Mais le satirique français ne fut en réalité que la cause indirecte de ce malheur. Il paraît que Cassaigne, voulant soutenir sa réputation et prouver l'injustice de la satire, se livra à un travail excessif qui altéra rapidement sa santé naturellement très-faible (3) et le fit tomber dans une espèce d'hypocondrie. Si l'on pouvait s'en rapporter à Léomenie de Brienne, son compagnon d'infortune à Saint-Lazare, Boileau serait même tout-à-fait étranger à la folie de Cassaigne; le jansénisme en aurait

(1) Boileau appliqua plus tard ce bon mot à Cotin, dans sa dixième satire :

« Et qui saurait sans moi que Cotin a prêché! »

(2) L'abbé d'Olivet, *Hist. de l'Académie.*

(3) L'abbé Goujet, *Biblioth. française*, tom. XVIII, pag. 59.



été la seule véritable cause. « Il y a bien d'autres gens que lui, dit-il dans ses mémoires manuscrits, à qui le jansénisme a troublé le cerveau et renversé la judiciaire, quand ce ne serait que moi à qui il a pensé faire tourner l'esprit. » Ce qu'il y a du moins de certain, c'est que l'abbé Cassaigne et Léomenie de Brienne entreprirent ensemble, pendant leur captivité à St-Lazare, une *Histoire secrète du Jansénisme*, ouvrage que celui-ci modifia et acheva, après la mort de son associé.

On sait que Boileau a fait aussi figurer Cassaigne dans son *Chapelain décoiffé*. Il paraît cependant qu'il ne se servit de son nom dans sa troisième satire que parce qu'il le trouva commode pour la césure, imitant en cela les poètes qu'il censure ailleurs avec raison et auxquels

La raison dit Virgile et la rime Quinault.

Le prédicateur nimois trouva des défenseurs dans le P. Tournemine et dans Claude Perrault, qui firent valoir son mérite littéraire et qui en appelèrent du jugement malveillant de Boileau. Le comte de Créci, qui lui succéda à l'Académie française, rendit aussi hommage à son caractère et à ses talents. « C'était, dit-il, un homme d'un esprit doux, modeste, insinuant, qui le rendait

aimable à tous les honnêtes gens dans le commerce du monde, et qui ne se faisait pas moins sentir dans ses ouvrages (1). »

Quoique Cassaigne eut à peu près recouvré l'usage de sa raison et qu'il ne fût plus affecté que d'une continuelle mélancolie, il resta à St-Lazare, où il mourut le 19 mai 1679, à l'âge de 43 ans.

En outre des poésies dont nous avons parlé, on lui doit une traduction du dialogue de l'orateur de Cicéron, sous le titre de *Rhétorique de Cicéron* (Paris, 1673), traduction exacte et claire, mais manquant de l'énergie et de la précision de l'original; un *Traité de morale sur la valeur* (1674, in-12); une traduction de Salluste (1675, in-8o), précédée d'un discours estimé sur l'art d'écrire l'histoire, et enfin la préface qui se trouve en tête des œuvres de Balzac (1665, 2 vol. in-fol.). Cette préface peut être regardée comme le plus remarquable des ouvrages dus à sa plume. Pénétré de la plus vive admiration pour cet auteur, il le présente dans cet écrit comme le meilleur modèle qu'on puisse se proposer d'imiter; il a suivi lui-même le conseil qu'il

(1) *Recueil de l'Acad. Française*, tom. I, pag. 569.

donne ; le style de cette préface est calqué sur la manière roide et emphatique de l'auteur qu'il célèbre. D'après Cassaigne, Balzac a fait pour la prose ce que Malherbes a fait pour la poésie. « Il lui a prescrit, dit-il, des bornes et des règles ; il lui a donné de la douceur et de la force ; il a montré que l'éloquence doit avoir ses accords aussi bien que la musique, et il a su mêler si adroitement cette diversité de sons et de cadences qu'il n'est point de plus délicieux concert que celui de ses paroles. » Ces éloges nous paraissent aujourd'hui quelque peu exagérés ; ils ne l'étaient pas pour la plupart des écrivains de cette époque. Gilles Boileau, le frère du satirique, appelle Balzac

Ce mortel qui parlait le langage des dieux (1)

et Tristan l'Ermite le représente comme

Le père des grands sentiments,
De qui les grâces naturelles
Mêlaient dans ses raisonnements
L'éclat de tant de fleurs nouvelles (2).

Cependant des hommes d'un jugement plus solide et d'un caractère plus sérieux se moquaient déjà de tout cet arrangement de mots plus

(1) *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par Petitot, seconde série, tom. XLVIII, pag. 17.
(2) Ibid., pag 18.

propres, selon eux, à chatouiller l'oreille qu'à gagner le cœur et qu'à convaincre l'esprit. Cassaigne consacra une partie de sa préface à défendre Balzac contre ces attaques, et à montrer les avantages d'un style soigné, noble et élégant, élevé et fleuri. Enfin, la dernière partie de cet écrit a pour but de faire voir de quelle utilité peut être l'étude des œuvres de ce grand écrivain pour tous ceux qui cultivent les lettres et comment chacun, suivant le genre qu'il affectionne, épîtres, discours, histoire, peut y trouver quelque qualité à imiter.

JEAN MICHEL.

Jean Michel est le premier poète en langue vulgaire qui ait cru ses vers dignes d'être publiés. Né à Nimes vers le milieu du dix-septième siècle, il se fit connaître par des poésies languedociennes dans le genre badin (1), et surtout par un poème intitulé : L'*Embarras dé la Fièïro dé Boucaïré* (l'Embarras de la foire de Beaucaire), poème qui, comme l'indique son titre, est une

(1) L'épithète *badin* n'est pas tout-à-fait celle qu'il faudrait donner aux poésies de Jean Michel ; mais on sait qu'il en est du languedocien comme du latin qui, au jugement de Boileau « dans les mots brave l'honnêteté. »

description des accidents plus ou moins burlesques qui peuvent arriver dans un grand concours de gens affairés. Cet ouvrage, qui a eu un grand nombre d'éditions, se compose de deux parties. Le succès qu'obtint la première engagea son auteur à lui donner une suite qui ne fut pas reçue avec moins de faveur.

La réputation du poète languedocien a franchi les limites des lieux où se parle la langue dont il s'est servi. On trouve son nom cité par des écrivains français, entr'autres par le savant Le Duchat, dans son édition annotée des œuvres de Rabelais (1). Il se fit même une édition de ses œuvres à Amsterdan, en 1700.

On n'a sur la vie de Jean Michel que les quelques détails qu'il donne lui-même dans des passages de ses poésies, et surtout dans l'épître adressée au public et placée en tête de l'*Embarras dé la Fieïro dé Boucaïré*. Il se représente comme un homme vivant de son travail et jouissant de trop peu de loisirs pour se livrer à la culture des lettres. Sa position ne devait cependant pas être aussi malheureuse qu'il semble vouloir le faire croire. Il était évidemment

(1) *Œuvres de maître François Rabelais*, etc. Amsterdam, 1711, tom. III, pag. 177 dans la note.

versé dans la connaissance de la littérature française, quoiqu'il prétende le contraire; on en a la preuve dans quelques-unes de ses poésies, dont certains passages sont des imitations ou des souvenirs de poètes français. Quoiqu'il n'ait fait imprimer que le poème des *Embarras de la Foire de Beaucaire*, et les quelques poésies fugitives qui le suivent, il avait composé un plus grand nombre d'ouvrages; il se proposait même de ne pas les laisser tous manuscrits; c'est, du moins, ce qu'il nous apprend lui-même. Dans un sonnet au lecteur, qui précède son poème, il avertit que

Se sen vious l'an qué ven, veirez un autré escrich.

Nous ne savons rien de plus sur ce poète. Voici le portrait qu'il a fait lui même de sa personne (1):

Yeou soui dé la mouyeno talho,
Fort aprochanto dé ragot;
Et moun esprit faï cé qué pot
Per noun fréquenta la canailho.
Noun souï ni fourbé ni chagrin,
Fugissé lou publi badin,
Et noun aimé pas dé mé battré.
Din lou travail incessamens,

(1) *Recueil de poëtes gascons*, Amsterdam, 1700, seconde partie, pag. 140.

Aïmat dé forcé hounestos gens,
Maï malhorous tant coumo quatré.

On ne connaît pas mieux la date de sa mort que celle de sa naissance. On suppose qu'il mourut vers 1700.

JEAN MÉNARD.

Jean Ménard, né à Nimes vers 1637, était frère consanguin du conseiller Ménard, père de l'historien de cette ville. Parmi les quelques ouvrages qu'il publia, on distingue une *Paraphrase de l'Ecclésiastique*, imprimée en 1710, et dédiée à Fléchier. Il laissa en manuscrits quelques autres écrits ascétiques et un journal des visites que l'évêque Séguier fit dans son diocèse, en 1674 et en 1677. Ce journal, qui renferme des détails curieux sur l'état des paroisses de l'ancien diocèse de Nimes et sur celui de la religion à cette époque, dans cette contrée, a été inséré par son neveu dans les *Preuves* de son histoire (1). Jean Ménard était prieur-curé d'Aubord. L'académie de Nimes le compta au nombre de ses premiers membres. Il mourut le 6 janvier 1710.

(1) Ménard, *Hist, de Nimes*, tom. v. *Preuves*, p. 3-18.

DENIS VEIRASSE D'ALAIS.

Denis Veirasse, surnommé d'Alais, était natif de cette ville et vivait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Il avait d'abord embrassé le parti des armes ; il fit même une campagne en Piémont. Dégoûté du service militaire et se croyant plus propre au barreau, auquel semblait l'appeler une rare facilité d'élocution, il prit des grades en droit. Il ne paraît pas cependant qu'il ait exercé la profession d'avocat. Bientôt il passa en Angleterre; mais, ayant commis l'imprudence de se mêler des discussions politiques et de prendre parti pour l'opposition contre le ministère, il fut forcé de retourner en France. Il rentra alors au service militaire et fit la guerre de Hollande, en 1672. Après la révocation de l'édit de Nantes, Denis Veirasse, qui était protestant, fut obligé de déposer l'épée; mais, comme il ne prit aucune part aux querelles religieuses, il put habiter Paris. Réduit, pour vivre, à donner des leçons d'anglais et de français, il composa et publia une *Grammaire méthodique, contenant les principes de cet art et les règles les plus nécessaires de la langue française*, ouvrage vanté

par l'abbé de La Roque, qui en rendit compte dans le *Journal des Savants* (mars 1682), et qui en loua l'exactitude et la méthode, et l'année suivante, un abrégé, en anglais, de cette grammaire, sous le titre de : *Courte et méthodique introduction à la langue française*. Des conférences qu'il donna sur l'histoire et la géographie, et dans lesquelles il déploya une grande facilité d'élocution, le firent avantageusement connaître. Mais ce qui lui acquit une certaine réputation fut un roman politique intitulé : *Histoire des Sévarambes, peuples qui habitent une partie du troisième continent appelé communément la terre Australe, contenant un compte exact du gouvernement, des mœurs, de la religion et du langage de cette nation, jusques aujourd'hui inconnue aux peuples de l'Europe*. Il dédia cet ouvrage à Paul Riquet, le célèbre constructeur du canal du Midi. Plusieurs éditions et des traductions dans plusieurs langues sont des preuves du succès qu'il obtint dans son temps ; mais ce succès ne s'est pas maintenu. La curiosité qui s'attache aujourd'hui à tous les antécédents des systèmes socialistes modernes, nous engage à donner ici une analyse un peu détaillée de cet écrit, qui a la prétention de décrire une forme

sociale plus parfaite que la nôtre et plus propre, du moins, à ce qu'assure son auteur, à rendre les hommes heureux.

Un capitaine hollandais, jeté par un naufrage dans le pays des Sévarambes, y est retenu dix-huit ans; libre de repasser en Europe après ce long espace de temps, il ne quitte cet heureux pays qu'avec le dessein d'y revenir, après avoir vu une dernière fois sa patrie. L'histoire des Sévarambes est rédigée sur les notes de ce capitaine. Voilà le cadre, voici maintenant le tableau.

Les Sévarambes possèdent tous les moyens de civilisation dont se glorifie l'Europe : les sciences, la musique, l'imprimerie, la poudre à canon, etc. Leur organisation sociale, fort différente de la nôtre, est une espèce de communisme, sur lequel est établie une hiérarchie gouvernementale assez sévère, mais produite par le libre choix de la nation tout entière. Chaque charge et chaque âge est distingué par la couleur du costume. L'égalité la plus parfaite règne d'ailleurs parmi les citoyens, puisque personne ne possède rien en propre.

Le pays est divisé en Osmasies (communes), groupées en Orosmasies (districts ou départements), et à sa tête est un vice-roi, entouré

d'un conseil qui décide avec lui dans toutes les affaires publiques. Les crimes, d'ailleurs fort rares, sont jugés, suivant les cas, par les chefs des Osmasies ou par ceux des Orosmasies, assistés de vieillards choisis par les accusés. Les repas se font en commun; cependant on est libre de prendre celui du soir avec sa famille et ses amis. Quoique cette nation n'ait pas de guerre à soutenir, tous les citoyens, et même les filles, sont exercés au maniement des armes, de sorte que tous seraient en état, si la nécessité le demandait, de défendre leur pays. La polygamie est autorisée, quoiqu'elle ne soit guère pratiquée que par le vice-roi et les membres de son conseil. Il en est de même du divorce, qui a lieu dès que les deux parties consentent à se séparer, mais qui se voit cependant rarement. Un trait, digne d'être relevé, c'est que, sauf le vice-roi qui choisit ses femmes, c'est la femme qui choisit celui qu'elle veut épouser.

La description de la religion de ce peuple occupe une grande place dans le livre de Denis Veirasse. On voit qu'il est préoccupé des malheurs que les querelles religieuses avaient causés à la France et qu'il a l'intention de donner sur ce sujet d'utiles leçons. Il montre la liberté de conscience

établie au milieu des Sévarambes et il dépeint, sous de fort noires couleurs, une époque de l'histoire de ce peuple, pendant laquelle il se trouva sous la dure domination de prêtres égoïstes et oppresseurs. Sévarius qui, à la tête d'une troupe de Parsis, le délivra de ce joug avilissant, ramena la religion à sa pureté primitive et donna à cette nation l'organisation sous laquelle elle vivait depuis ce moment. Cette religion primitive, que rétablit Sévarius, est le culte d'un Dieu suprême, inaccessible à la faiblesse de l'esprit humain et représenté par le soleil, qui, par les bienfaits qu'il répand sur la terre, est son symbole le plus frappant.

« Roi des esprits, dit le vice-roi, dans la grande fête nationale qui n'a lieu que tous les sept ans, roi des esprits, qui comprenez tout, qui pouvez tout, qui êtes infini, éternel et immortel, invisible, incompréhensible, seul souverain, et l'Etre des êtres, nous, aveugles mortels, qui vous entrevoyons, sans vous bien voir, qui vous connaissons, sans bien vous connaître, et qui, néanmoins, croyons devoir vous adorer, nous venons ici, au milieu des ténèbres qui nous environnent, pour vous rendre nos vœux et nos hommages. Toutes choses ici-bas

nous parlent journellement de vous et nous font admirer votre grandeur et votre sagesse ; et les astres innombrables que, durant la nuit, nous voyons briller sur nos têtes, nous témoignent assez, par leur mouvement juste et réglé, que c'est votre main toute puissante qui les guide et qui les soutient. Mais le brillant astre du jour qui nous échauffe et qui nous éclaire, ce divin soleil, par le ministère duquel vous nous communiquez tous les biens que nous recevons, est le miroir le plus éclatant, où nous puissions contempler votre gloire et votre providence éternelle..... Aussi vous l'avez établi pour être votre lieutenant dans la partie de l'univers qu'il meut, qu'il échauffe et qu'il éclaire de ses rayons agissants, ardents et lumineux. Vous avez soumis plusieurs vastes globes à son empire, et nous sommes, par votre volonté, du nombre de ceux qu'il anime. Vous nous l'avez donné pour Dieu visible et glorieux, et il a voulu être notre Dieu propice et favorable, nous choisissant entre tous les peuples de la terre pour être ses vrais adorateurs, etc (1). »

(1) *Histoire des Sévarambes*, seconde partie, tom. III, pag 112 et 113.

Dans les temples, un grand voile noir, tendu au fond du sanctuaire, représente le Dieu incompréhensible ; d'un côté de ce voile symbolique est un globe lumineux, image du soleil, et de l'autre une statue, symbole de la patrie. Tel est le culte national ; mais chacun est libre de professer la doctrine qui lui semble la meilleure. Les Sévarambes ont pour maxime de n'inquiéter personne pour ses opinions particulières, pourvu qu'il obéisse extérieurement aux lois et se conforme à la coutume du pays, dans les choses qui regardent le bien de la société. Ainsi, quand il s'agit de rendre la justice à quelqu'un ou de le recevoir dans quelque charge ou dignité, on ne s'informe pas de ses sentiments touchant la religion, mais de ses mœurs et de sa probité (1).

Comme on le voit, cette histoire des Sévarambes n'est qu'une satire indirecte des abus et des préjugés qui régnaient au dix-septième siècle en politique et en religion. Considéré sous ce point de vue, cet ouvrage n'est pas sans valeur ; son auteur fait plus d'une fois entendre le langage de la raison ; mais le système social qu'il présente se distingue à peine par un ou deux

(1) *Histoire des Sévarambes*, seconde partie, tom. II, pag. 131.

traits nouveaux de la République de Platon, de la cité du soleil de Campanella et de l'utopie de Morus.

JEAN BONFA.

Né à Nimes le 30 mai 1638, Jean Bonfa embrassa l'état ecclésiastique auquel il était appelé par la douceur de son caractère et par son goût pour une vie calme et paisible. Il entra de bonne heure dans la société des jésuites. Les études mathématiques avaient pour lui un grand attrait; il les cultiva avec succès. Des *Observations astronomiques*, qu'il publia, lui valurent des éloges mérités de la part de Cassini. On lui doit aussi une carte géographique du Comtat-Venaissin, dont on vante l'exactitude. Jean Bonfa enseigna les mathématiques dans les colléges de son ordre, d'abord à Avignon, et ensuite à Marseille. Il mourut à Avignon, le 5 décembre 1724, dans un âge avancé. Sa vie tout entière avait été consacrée à l'étude et à l'enseignement.

RAYMOND RESTAURANT.

Raymond Restaurant, né au Pont-St-Esprit, exerça avec succès la médecine à Nimes. Un

grand nombre d'ouvrages, qu'il publia depuis 1659 jusqu'en 1681, prouvent l'activité de son esprit et font honneur à ses connaissances. « La plupart de ses écrits, dit un médecin allemand, sont un hommage rendu à Hippocrate ; ils offrent de l'intérêt et ne pèchent que par un peu d'exagération. » Haller en loue un entr'autres, dans lequel il établit l'utilité du vin émétique dans les fièvres malignes. Un de ses biographes assure qu'un des premiers, en France, il professa la doctrine de la circulation du sang, dans un ouvrage intitulé : *Magnus Hippocrates coiis redivivus* (Lugd., 1681). Comme il ne nous a pas été possible de nous procurer ce livre, nous ne pouvons rien dire de la vérité de cette assertion (1) ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que, dans ceux de ses écrits que nous avons eus entre les mains, et surtout dans son *Monarchia microscomi* (1657), le plus remarquable de tous, il est un adversaire décidé de la

(1) Quand même il serait vrai que Raym. Restaurant eût enseigné dans son *Mag. Hippocrates coiis rediv.* la doctrine de la circulation du sang, il ne serait pas exact de dire qu'il fut un des premiers en France à la professer, puisqu'à l'époque où ce livre fut publié, il y avait plus de cinquante ans que Descartes et plusieurs médecins l'avaient hautement soutenue.

découverte d'Harvey. Une rapide analyse de ce dernier ouvrage suffira pour en donner la preuve.

R. Restaurant commence par invoquer successivement le témoignage d'Hippocrate, de Platon et d'Aristote, pour prouver que, par sa nature, le sang est immobile, mais qu'il est sans cesse traversé par un courant de feu dont le cœur est le foyer. Il montre ensuite que les médecins qui veulent appuyer la théorie de la circulation du sang sur l'autorité de ces trois grands écrivains de la Grèce antique, comprennent mal leurs paroles et leurs doctrines (1). Considérant alors cette théorie comme décidément vaincue, morte et enterrée, il fait son épitaphe, qu'il a soin de faire imprimer dans son livre, en grands caractères et en forme d'inscription funéraire (2).

Dans cet ouvrage, Raym. Restaurant est un ultrà-conservateur en médecine. Il est plein de défiance pour tout ce qui est nouveau; dans une lettre adressée aux professeurs de la faculté de Montpellier et imprimée en tête du *Monarchia microscomi*, il déplore la rage des nouveautés qui avait saisi les esprits de son temps, *hac tempestate novitatum avidiore*. La suprême sa-

(1) Pars I, pag. 49–52.
(2) *Ibid.*, pag. 71.

gesse est, selon lui, de marcher sur les traces d'Hippocrate ; et, mettant en pratique cette maxime, il ne se propose pas d'autre but dans ses travaux que de trouver et de composer le trésor d'Hippocrate, ou, pour mieux dire, de reproduire son esprit, en recueillant toutes les richesses médicales répandues dans les écrits de ce père de la médecine (1).

Guy Patin nous apprend que son confrère du Pont-St-Esprit avait composé sur la formation du fœtus un ouvrage qui eut à cette époque du succès et dont Graindorge, médecin de l'archevêque de Narbonne, combattit les doctrines (2).

En outre de sa science médicale, Raym. Restaurant possédait des connaissances littéraires très-étendues. Son *Monarchia microscomi* est plein de citations des écrivains grecs et latins qui semblent lui être très-familiers. Il fut un des membres les plus actifs de l'académie de Nimes.

(1) Ex collectis, sparsis per singulos illius libros medicæ artis et sapientiæ divitiis, Hippocratis thesaurum componere, aut verius mentem exprimere conatus sum. Dans la lettre en tête du *Monarchia Microscomi*.

(2) Guy Patin, *Lettres choisies*, tom. I, pag. 287.

P. RIVALISEIS.

P. Rivaliseis était aussi un médecin distingué. Il était en relation avec la plupart des savants de son temps, entr'autres avec Jacob Spon, habile médecin et érudit d'un grand mérite. Nous ne connaissons de lui qu'une dissertation insérée, en 1683, dans les *Actes de Leipzig*, sous ce titre : *Observationes medico-physicæ tres, excerptæ ex epistolâ ad Jac. Sponium, medicum Lugduni, Nemausi, 5 kalend. aprilis, data.*

PIERRE PAULIAN.

Pierre Paulian, né à Nimes, était pasteur de l'église réformée de cette ville, quand, par ordre de Louis XIV, le marquis de Montanègre, lieutenant du Languedoc, y arriva un dimanche matin avec deux compagnies des dragons de Barbezières et signifia aux protestants que c'était la dernière fois qu'ils célébraient leur culte. Paulian, qui était un peu déclamateur, s'était écrié, peu de jours auparavant, dans un de ses sermons : « Plus de temple, plus de vie ! » Le dimanche de l'arrivée de Montanègre, c'était

son collègue Elie Cheiron qui prêchait. Après avoir fait entendre des paroles aussi véhémentes : « O brebis d'Israël, que le Seigneur m'a confiées, s'écria-t-il, que dirai-je de vous au Souverain pasteur des âmes, s'il me demande : qu'as-tu fait de ton troupeau ? Lui répondrai-je : Seigneur, il m'a délaissé ! Oh ! jurez que vous resterez fidèles à Jésus-Christ ! »

— « Nous le jurons ! s'écria tout l'auditoire en larmes (1) ! »

« L'on vit dans cette assemblée, dit Mme Du Noyer, qui y assistait, des milliers de mains levées au ciel, qui, quelques jours après, signèrent leur abjuration, et les pasteurs autorisèrent, par leur exemple, le parjure de leurs brebis (2). » En effet, le lendemain, les scellés apposés sur les portes du temple et les églises ouvertes pour recevoir l'abjuration des protestants, parmi les premiers qui se présentèrent pour signer leur adhésion au culte catholique, se trouvaient les deux pasteurs Paulian et Cheiron (3). Ces deux

(1) Borel, *Histoire de l'Eglise réformée de Nimes*, pag. 71 et 72.

(2) Mme Du Noyer, *Lettres et Mémoires*, Paris, 1790, t. XI, pag. 100.

(3) On peut voir les détails de cette affaire dans l'*Hist. de l'Edit de Nantes*, tom. III, troisième partie, pag. 815 et

hommes étaient d'un caractère également timide. On les savait depuis longtemps disposés à céder aux ordres du gouvernement, et on avait eu soin de forcer à la fuite les deux autres pasteurs de Nimes, Icard et Peirol, qui, avec l'avocat Brousson, obligé de les suivre, étaient des hommes énergiques et exerçant une grande influence sur le consistoire et sur les protestants de la ville et des environs. Paulian était, sous tous les rapports, inférieur à Cheiron. Le premier avait plus de forme que de fond; le second aurait pu, avec une plus grande fermeté de caractère, devenir un homme éminent. «C'était, dit Mme Du Noyer, un des hommes du monde qui avait le plus de lumières. Outre qu'il prêchait parfaitement bien et avec une grande facilité, il avait encore un génie qui le rendait capable de toutes sortes d'affaires, et, depuis son changement, il aurait poussé loin sa fortune, s'il eût voulu, comme d'autres, s'aller produire à la cour; car on disait tout haut chez le roi, en parlant de lui: ce ministre serait propre à être ministre d'Etat. Mais il avait le défaut de Salomon, et

suivantes. Mme Du Noyer, *Lettres et Mémoires*, t. XI, p. 83-88, 100 et 101, et Borel, *Hist. de l'Eglise réformée de Nimes*, pag. 68-73.

l'on pouvait dire de lui, comme de ce prince, que les femmes avaient détourné son cœur (1). » Paulian fut moins désintéressé ; il alla à Paris solliciter une récompense(2) et il l'obtint. Il fut nommé conseiller honoraire au présidial de Nimes. Depuis l'époque de son abjuration, il s'occupa à peu près exclusivement de la culture des lettres et principalement de l'étude des antiquités. Il a laissé un discours sur la Maison-Carrée, discours qu'il communiqua à l'académie de Nimes dont il était membre (3). On lui doit un ouvrage sur l'ancienne discipline de l'église de Nimes (publié en 1688), ouvrage dans lequel il cherche à établir par d'anciens documents que la foi était toujours restée la même dans cette église, et à montrer qu'il est heureux qu'on soit enfin arrivé « à un point de perfection où se trouve aujourd'hui le royaume, pour n'avoir plus qu'un même roi, qu'une loi et qu'une même foi. » Il fit paraître, en 1689, une critique des lettres pastorales de

(1) Mme Du Noyer, *Lettres et Mémoires*, tom. XI, pag. 139 et 140. Voir sur ce personnage, *Ibid.*, tom. XI, pag. 136-140, et Borel, *Histoire de l'Eglise réformée de Nimes*, pag. 73 Le Mas-Cheiron, dans la plaine du Vistre, lui appartenait et a gardé son nom.

(2) Mme Du Noyer, *Ibid.*, tom. XI, pag. 327.

(3) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI, pag. 320.

Juriea (1). Il devait aussi publier des remarques qui lui avaient été fournies sur l'état de l'Egypte à cette époque (2) ; et, d'après Bayle, il serait l'auteur d'une publication qui, sous le titre d'*Oppositions anglaises* (1696) (3), devait paraître mensuellement, mais dont on ne vit que quelques livraisons.

GILLES DE ROUBIN.

Gilles de Roubin, né au Pont-Saint-Esprit, suivit d'abord la carrière militaire. Capitaine dans le régiment de Guise, il se distingua dans la guerre d'Italie de 1658. Après avoir quitté le métier des armes, il s'établit d'abord dans sa ville natale et ensuite à Arles. Quand on découvrit dans des fouilles l'obélisque qui décore aujourd'hui la place de l'Hôtel-de-Ville, il fut chargé par le conseil de la ville et par l'académie qui l'avait reçu au nombre de ses membres, d'aller en présenter le plan au roi. Le discours qu'il prononça à cette occasion devant la cour plut

(1) Bayle, *Réponse aux questions d'un provincial*, chap. 62, édit. de 1704, tom. I, pag. 560.

(2) *Histoire des Ouvrages des Savants*, 1696, numéro de novembre, pag. 140.

(3) Bayle, *Réponse aux quest.*, chap. 62. Comp. Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. VI, pag. 363. *Preuves*, pag. 159.

tellement à Louis XIV, qu'il lui donna des lettres de noblesse (1).

On a de Gilles de Roubin des poésies dans le genre badin ; elles ne manquent ni d'esprit, ni d'enjoûment ; on y désirerait seulement un style plus pur et un goût plus sévère. De ces petites compositions, depuis longtemps oubliées, une seule a survécu : c'est un placet qu'il présenta au roi pour être maintenu en possession d'une île sur le Rhône dont le traitant des îles et des îlots lui contestait la propriété. La requête était agréablement tournée ; la flatterie y était adroitement semée ; aussi, quand le placet fut présenté au roi par le duc de Saint-Aignan, il obtint à la cour un succès prodigieux ; malheureusement pour Gilles de Roubin, le duc de St-Aignan mourut sur ces entrefaites, et aucune voix ne s'élevant plus pour rappeler le placet et son auteur, sa demande fut oubliée. Cette pièce n'est pas parfaite d'un bout à l'autre, mais les strophes suivantes sont remarquables :

Ce vain titre d'honneur (2) que j'eus tort de poursuivre,
Ne garantit pas de la faim ;

(1) Ce discours fait partie des *Œuvres mêlées* de Gilles de Roubin, pag. 193-196.

(2) Le diplôme de noblesse que le roi lui avait accordé

Je sais qu'après la mort la gloire nous fait vivre ;
Mais en ce monde il faut du pain.

Je n'avais qu'un domaine au rivage du Rhône
Qui m'en donnait pour subsister ;
On veut m'en dépouiller et me mettre à l'aumône,
Si je n'ai de quoi l'acheter.

J'ai donc tout mon recours à ta bonté suprême ;
Mais si l'on me met en procès,
Pourvu que ton grand cœur en décide lui-même,
J'en dois peu craindre le succès.

Qu'est-ce en effet pour toi, grand monarque des Gaules,
Qu'un tas de sable et de gravier ?
Que faire de mon île ? Il n'y croît que des saules,
Et tu n'aimes que le laurier.

Egalement puissant dans la paix, dans la guerre,
Comblé de gloire et de bonheur,
Maître d'un grand Etat, quelques arpents de terre
Te rendront-ils plus grand seigneur ?

Laisse m'en donc jouir ; la faveur n'est pas grande ;
Ne me refuse pas ce bien.
C'est tout ce qu'aujourd'hui mon placet te demande :
Grand roi, ne me demande rien.

La quatrième des strophes que nous venons de rapporter jouit d'une certaine célébrité ; elle est citée dans presque tous les traités de poétique ; elle est en effet un modèle de fine et délicate flatterie ; toutes les expressions en sont heureusement trouvées ; et si son auteur avait été souvent aussi bien inspiré, il aurait pu prendre

place parmi les poëtes les plus remarquables de la France.

Gilles de Roubin mourut âgé de plus de 80 ans, à Toulouse, où il s'était rendu pour faire imprimer quelques-uns de ses écrits. Après sa mort, son fils se chargea de ce soin et les fit paraître en 1716, sous le titre d'*Œuvres mêlées de Roubin*.

JEAN-ANTOINE DE CHARNES.

Né à Nimes en 1641, J.-A. de Charnes fut un écrivain spirituel et un homme du monde aimable. Après avoir dirigé l'éducation du fils de Louvois, il fut sur le point d'être nommé précepteur d'un prince, probablement de la maison de Conti; mais la part qu'il avait prise à la rédaction des *Nouvelles de l'Ordre de la Boisson* (1), ne donna pas une assez bonne opinion de sa gravité pour qu'à une époque où la cour donnait dans la dévotion, on crût devoir lui confier l'éducation d'un enfant du sang royal.

Le premier ouvrage que publia l'abbé de Charnes porte pour titre *Conversations sur la*

(1) Nous aurons occasion de parler plus loin de cette espèce de *Gazette*.

princesse de Clèves, et se fit remarquer par l'élégante simplicité du style et par la finesse des aperçus critiques. Une traduction de la poétique de Lope de Véga (1) et quelques pièces de poésie (2) augmentèrent sa réputation ; mais la production qui lui fit le plus d'honneur est une *Vie du Tasse*, « ouvrage très-curieux » au jugement de Bayle. Cet écrit se recommande par l'exactitude des faits, par l'intérêt de la narration, par une juste appréciation du génie du poète italien et par d'heureux rapprochements de ses œuvres avec celles des grands maîtres de l'antiquité, enfin par une connaissance approfondie de la littérature italienne. Cet ouvrage n'est cependant qu'un abrégé de la vie du Tasse, du marquis J.-B. Manso, l'ami du chantre de la *Jérusalem délivrée*.

J.-A. de Charnes mourut le 17 septembre 1728, à Villeneuve-lès-Avignon, où il était doyen du chapitre de l'église collégiale.

(1) Cette traduction a été imprimée dans la seconde partie du *Recueil de pièces fugitives de littérature anc. et mod.* (Paris, 1704.) *Voir* Goujet, *Biblioth. française*, tom. III, pag. 113 et 115.

(2) Ces poésies n'ont jamais été réunies et publiées en volume.

FRANÇOIS GRAVEROL.

Il est peu d'hommes dans l'histoire des lettres pour lesquels on puisse éprouver une plus vive sympathie que pour François Graverol. Ce n'est pas seulement par ses connaissances aussi variées que profondes qu'on est attiré vers lui, c'est encore, et surtout, par la loyauté, la candeur, la simplicité toute antique de son caractère. En lui, c'est l'homme plus encore que le savant qu'on admire et qu'on aime. Égal à Samuel Petit par l'érudition, il peut encore lui être comparé par l'élévation des sentiments. Ils s'occupèrent principalement l'un et l'autre de l'étude de l'antiquité; mais leurs travaux portent l'empreinte d'une pensée puissante et d'un esprit élevé. La restauration de l'antiquité n'est pour eux qu'un précieux moyen d'étendre la sphère de la connaissance humaine et de pousser la raison au-dessus du point de vue borné où elle était encore arrêtée de leur temps. Supérieurs aux préjugés et aux passions de leur époque, ils appartiennent à cette classe peu nombreuse d'âmes d'élite qu'on peut appeler les citoyens de l'humanité. Fr. Graverol n'avait pas reçu de la

nature cette facilité d'intelligence qui distinguait à un si haut degré Samuel Petit ; mais il vainquit cette difficulté à force de patience et de travail.

Né à Nimes (1), le 11 janvier 1644, d'après la *Biographie universelle* ; le 11 septembre 1636, d'après Ménard, et d'après Graverol Floghrevar, son petit-fils (2), au commencement de 1635, il fit ses études au Collége des Arts, et dans le désir de perfectionner ses connaissances littéraires et de pousser plus loin l'étude de la langue grecque, pour laquelle il avait un goût prononcé, il se rendit ensuite à Paris où il fut bientôt lié avec la plupart des savants de cette époque. Il compta entre autres au nombre de ses amis le poète Jean Hénaut et sa pupille, Mme Deshoulières, à laquelle Ménard nous apprend qu'il adressa quelques vers (3).

Fr. Graverol se fit recevoir docteur en droit, et il exerça la profession d'avocat à la chambre de l'édit de Castres jusqu'à l'époque de sa sup-

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI, pag. 334. Son père s'appelait Pierre Graverol et sa mère Claudine Aldebert.

(2) Diction de Moreri, éd. de 1759.

(3) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI, pag. 334.

pression (1670), et ensuite au présidial de Nimes où il vint s'établir définitivement. Ses connaissances en jurisprudence étaient étendues et très-estimées. Au parlement de Toulouse on citait comme une autorité ses *Observations sur les arrêts notables du parlement de Toulouse recueillis par La Roche-Flavin* (Toulouse 1682), ouvrage qu'il dédia à d'Aguesseau, intendant du Languedoc, et dont la réputation dépassa les limites de la province pour laquelle il avait été principalement composé. Les Etats du Languedoc de 1693 ayant formé le dessein de réunir en corps de droit toutes les lois relatives aux fiefs et à l'exercice des droits seigneuriaux dans la province, jetèrent les yeux sur lui pour former cette importante collection. Ce projet ne fut cependant pas exécuté, parce que l'évêque de Rieux, Fr. Bertier, qui avait été chargé de s'entendre avec lui sur le plan de cet ouvrage, en fut détourné par d'autres affaires.

Il ne se rendit pas moins célèbre par ses travaux sur les antiquités grecques et romaines. On lui doit un grand nombre de dissertations estimées, sur divers monuments anciens, entre autres sur la Vénus d'Arles (*sur la statue qui était autrefois à Arles et qui est à présent à*

Versailles, 1685) et sur les banquets funéraires des anciens (*Epulæ ferales, sive fragmenti marmoris nemausini enodatio*, 1690). Il avait amassé une belle collection de médailles curieuses ; quelques-unes lui fournirent le sujet de savants mémoires ; tels sont sa *Dissertation sur une médaille des Tyriens* (1690), et sa *Dissertation sur une médaille grecque qui porte le nom du dieu Pan* (1689).

L'histoire, surtout celle du midi de la France, fut aussi l'objet de ses études. Il a laissé quelques écrits dans ce genre qui ne manquent pas d'intérêt. Nous citerons sa *Dissertation sur l'inscription du tombeau de Pons, fils d'Ildephonse, de la famille des Raymond, comtes de Toulouse* (1683), et son ouvrage intitulé : *Notice et abrégé historique des vingt-deux villes chefs de diocèse de la province du Languedoc*, ouvrage qui, composé en 1690, fut publié, après la mort de son auteur, par les soins du savant Colomiès, à Toulouse, en 1696, in-folio. Il avait recueilli pour ses travaux d'histoire un grand nombre de manuscrits rares et précieux ; il en possédait entre autres un qui contenait tous les actes du procès des Albigeois au tribunal de l'Inquisition. Le P. Benoit, dominicain de Carcassonne, pré-

tend s'être servi de ce manuscrit pour son *Histoire des Vaudois* (1), (Paris, 1691, 2 vol. in-12.)

Ce n'était pas seulement l'histoire civile et religieuse qui attirait son attention ; il s'occupa avec un grand soin de l'histoire littéraire. Nous avons déjà parlé de ses notices sur Sorbière et sur J.-B. Cotelier, notices qui, après avoir été imprimées à Nimes en 1687, furent plus tard placées à la tête du *Sorberiana* (Toulouse 1691). Il est probable que ces deux petits écrits n'étaient que des fragments d'un grand ouvrage qu'il se proposait de publier sur la vie et les ouvrages des savants du Languedoc, sous le titre de *Bibliothèque du Languedoc*. Cet ouvrage était déjà poussé fort loin ; il en fit même paraître le prospectus dans le *Journal des Savants* (mars 1685). Mais les odieuses poursuites dont il fut la victime à la révocation de l'édit de Nantes le détournèrent de ce travail, et peut-être la crainte de ne pouvoir sans danger y manifester librement ses sentiments le porta à détruire ce qu'il en avait déjà composé.

On a encore de lui une notice sur l'helléniste Tannegui Lefèvre, père de Mme Dacier, et pro-

(1) Bayle, *Lettres*, tom. I, pag. 366.

fesseur à l'académie protestante de Saumur. Cet écrit a été inséré par Sallengres dans ses *Mémoires de Littérature* (1686).

Fr. Graverol avait recueilli des lettres inédites du cardinal Sadolet ; il devait les publier en les accompagnant de notes explicatives. Bayle, qui annonça, en 1685 (1), la prochaine publication de cet ouvrage, espérait qu'il jetterait un jour nouveau sur le pontificat de Léon x. Nous ne savons par quel concours de circonstances ce travail, qui fut soumis cette même année à l'examen de l'académie de Nimes, ne fut pas publié à cette époque ; il a depuis entièrement disparu. Fr. Graverol devait aussi donner au public la collection complète des lettres latines de Jean du Pin, évêque de Rieux, auteur de la vie de Philippe de Beroald et de celle de Ste-Catherine de Sienne. Nous ignorons également ce qui s'opposa à l'accomplissement de ce projet.

Quoique ses écrits soient tous consacrés à la jurisprudence, aux antiquités et à l'histoire des lettres, les sciences de raisonnement, la théologie et la philosophie ne lui étaient pas étrangères. Les circonstances au milieu desquelles s'écoula

(1) Bayle, *Nouvelles de la République des Lettres*, dans ses *Œuvres diverses*, tom. I, pag. 280 et 281.

une grande partie de sa vie le forcèrent à une grande circonspection ; mais il s'occupa, pour lui-même, de l'étude des questions métaphysiques les plus difficiles. Doué d'une grande vivacité d'imagination et d'une remarquable puissance d'abstraction, il débattit souvent seul, dans son cabinet ou dans ses promenades, les points les plus contestés, pesant alternativement le pour et le contre, tour à tour attaquant et défendant la doctrine qu'il examinait. Il lui arriva une fois de se livrer si complètement à sa discussion solitaire, qu'il finit par s'imaginer qu'il débattait avec un opposant la controverse qui se passait tout entière dans son esprit, et qu'il fut fort étonné, quand une circonstance extérieure le ramena au monde de la réalité, de se trouver tout seul. Ce fait s'était passé en partie dans les rues et dans les promenades de la ville; il fit du bruit et fut, comme on peut le croire, assez mal interprété. Mme du Noyer en a fait un récit fardé, sans aucun doute, mais assez intéressant pour que nous lui donnions ici une place.

« A propos de gens d'esprit, dit-elle dans une de ses lettres (1), on me contait à Nimes

(1) Mme du Noyer, *Lettres historiques et galantes*, Paris, 1790, tom. II, pag. 238 et suivantes.

qu'un savant, nommé M. Graverol, avait fait connaissance avec quelque chose de pire que le bourreau de Paris (1). L'aventure vous paraîtra un peu extraordinaire, peut-être même fabuleuse, et je vous assure que j'aurais eu peine à y ajouter foi, si M. Graverol, qui ne passait pour rien moins que pour visionnaire, ne me l'avait lui-même certifié. Enfin, le cas est arrivé de nos jours et est attesté par toute la ville de Nimes. Voici de quoi il s'agit.

» M. Graverol était seul dans son cabinet, sur les deux heures après midi, lorsqu'un valet vint lui annoncer un étranger qui demandait à le voir. M. Graverol dit qu'on le fit entrer, et le valet, après avoir donné des siéges, se retira. Dès que l'étranger se vit seul avec M. Graverol, il lui dit, dans le plus beau latin du monde, qu'il avait ouï parler de son savoir et qu'il était venu d'un pays fort éloigné pour avoir l'honneur de s'entretenir avec lui et pour raisonner ensemble sur des choses qui ont embarrassé les anciens philosophes. M. Graverol accepta le défi, après avoir répondu modestement aux éloges qu'on lui

(1) Dans ce qui est raconté immédiatement avant ce passage, il est question d'une aventure dans laquelle figure le bourreau de Paris.

donnait, et les sciences les plus élevées furent mises dans le moment sur le tapis. On ne s'en tint pas même longtemps au latin ; on parla grec, et dans la suite, M. Graverol, qui entendait les langues orientales, fut tout étonné de voir que l'étranger les possédait si parfaitement, qu'elles paraissaient toutes lui être naturelles. Ainsi charmé de sa conversation et de peur que quelques fâcheux ne vinssent l'interrompre, il lui proposa un tour de promenade. L'heure était propre pour cela ; il faisait beau ; et comme les dehors de Nimes sont enchantés, ils sortirent de la maison dans le dessein de sortir de la ville par la porte de la Couronne, qui conduit à des jardins et à de très-belles allées ; mais, comme M. Graverol logeait assez loin de là, il lui fallut traverser bien des rues ; ils parlaient toujours en marchant et, ce qu'il y avait de surprenant, c'est qu'on voyait M. Graverol qui gesticulait et parlait d'action ; d'ailleurs on ne voyait personne avec lui, ce qui obligea quantité de gens de sa connaissance d'aller avertir sa femme qu'il fallait qu'il revât ou qu'il lui fût arrivé quelque chose de bien extraordinaire. Elle le fit chercher partout, mais inutilement ; il s'était éloigné de la ville et avait gagné

des allées sombres, où, à l'abri des importuns, il traitait du sublime avec sa nouvelle connaissance.

« Après avoir épuisé toute la philosophie ancienne et moderne, et raisonné des secrets de la nature, ils parlèrent aussi des sciences cachées, de la magie et autres choses semblables. L'étranger argumentait le mieux du monde; mais enfin, comme il outrait un peu la matière, M. Graverol dit : Halte-là, Monsieur, le christianisme ne nous permet pas d'aller si loin, et il faut se tenir dans les bornes qui nous sont prescrites. En disant cela, il fut tout surpris de ne voir personne auprès de lui. Cependant il était au bout d'une allée bornée par une palissade qui formait une espèce de cul-de-sac, si bien, qu'il fallait nécessairement, pour en sortir, revenir sur ses pas. Cette surprise obligea M. Graverol à faire un cri d'étonnement, et ce cri fit venir à lui quelques hommes qui travaillaient assez près à raccommoder des arbres. Ces hommes, qui le trouvèrent pâle et presque sans force, lui firent boire un peu de vin qu'ils avaient dans leur calebasse, et lui donnèrent tous les secours qu'ils purent. Il leur demanda s'ils n'avaient pas vu par où était passé le Monsieur qui était avec lui;

mais il fut bien surpris quand ces bonnes gens lui dirent qu'ils étaient sur des arbres lorsqu'il était passé, qu'ils l'avaient même vu venir de bien loin, mais qu'assurément il n'y avait personne avec lui et qu'ils auraient même été surpris de l'entendre parler seul, s'ils n'avaient cru, comme ils savaient qu'il était avocat, qu'il composait quelque plaidoyer. M. Graverol, surpris du discours de ces hommes et de la disparution de l'étranger, s'en retourna chez lui où il trouva tout le monde en alarme, sur l'avis que l'on était venu donner à sa femme. Il conta alors son aventure, et toutes les circonstances jointes ensemble firent que l'on publia bientôt dans la ville que le diable était venu voir M. Graverol. Lui-même qui, fort honnêtement, me conta la chose comme je viens de vous la rapporter, sans vouloir cependant conclure, me dit : voilà ce qui m'est arrivé ; vous en savez présentement autant que moi, et vous pouvez vous-même en juger comme il vous plaira ; je n'en sais pas davantage. Tout ce que je puis vous dire, c'est que cet étranger était fort savant et fort éloquent, qu'il raisonnait en philosophe et qu'il me paraissait même réglé dans ses mœurs et dans sa conduite.

Après cela, je ne saurai vous dire qui il était, ni vous en donner d'autre définition. »

Nous pouvons définir ce qui, au dire de Mme du Noyer, embarrassait Graverol lui-même. Profondément absorbé dans l'examen de quelque point difficile de philosophie, probablement de l'importante question de l'origine et de la valeur de la connaissance humaine, il se présenta à son esprit des objections auxquelles il n'avait pas osé s'arrêter jusqu'à ce moment, qui étaient même en dehors de sa manière ordinaire de penser et qui lui semblèrent si opposées à ses croyances, qu'il fut conduit naturellement par leur nouveauté, leur vivacité, leur puissance, à les regarder comme ne lui appartenant pas et comme sortant de la bouche de quelque étranger qui discutait avec lui. On trouve des exemples de semblables hallucinations dans l'histoire des hommes éminents dont le génie était tout entier occupé de grandes méditations philosophiques et religieuses.

Fr. Graverol était protestant; il avait le plus grand attachement pour les opinions religieuses dans lesquelles il avait été élevé. Dès qu'il vit que le gouvernement voulait décidément éteindre le protestantisme en France, il prit le parti de

se retirer dans les pays étrangers. Il passa d'abord à Orange avec toute sa famille, emportant avec lui ce qu'il avait d'argent et de bijoux, et après avoir enfermé de nuit ses livres dans une cave, dont il fit murer l'entrée, espérant trouver plus tard quelque moyen de les faire transporter dans le lieu où il aurait pu trouver un asile. C'était au commencement de septembre 1685. Dès que son départ de Nimes fut connu, le commandant de la ville frappa d'une amende de 100 liv. de deux en deux jours les biens qu'il avait laissés, s'imaginant que cette perte énorme le forcerait à renoncer à son projet. Fr. Graverol, loin d'être ébranlé, sentit encore mieux la nécessité d'une prompte fuite. Il y avait à peine six semaines qu'il était à Orange, quand l'édit de Nantes fut révoqué. Il fit alors une tentative pour gagner la Suisse. Parti d'Orange avec sa famille et avec deux avocats de Nimes, Jean Saurin et Ducros, qui amenaient aussi avec eux leurs femmes et leurs enfants, il ne put franchir les frontières qui étaient bien gardées. Les fugitifs furent obligés de s'arrêter dans une ferme du territoire d'Orange. Bientôt, manquant presque de tout, ils prirent le parti de renvoyer leurs familles à Orange et d'essayer seuls de passer en

Suisse. Ils purent continuer leur route jusqu'à Valence; mais là ils furent rencontrés par Lefèvre, lieutenant criminel de Nimes. Ils se crurent perdus; Lefèvre leur fit cependant de grandes démonstrations d'amitié; mais Fr. Graverol, peu convaincu de la sincérité de ces protestations, ne put s'empêcher de lui dire : « Au moins, Monsieur, que ce ne soient point des embrassements de Judas; ne nous trahissez pas. » Lefèvre leur jura tout ce qu'ils voulurent, et le lendemain il les fit arrêter à quelques lieues de Valence, au moment où ils se croyaient déjà échappés à ce danger.

Conduit immédiatement à la citadelle de Montpellier, Fr. Graverol fut soumis aux plus cruelles épreuves. On l'excéda d'exhortations; on l'accabla de menaces; menaces et exhortations restèrent sans effet; on eut recours, pour vaincre sa résistance, à un moyen odieux : on lui annonça que sa femme était morte. Vaincu par cette triste nouvelle, empressé de se trouver auprès de ses enfants privés de leur mère, il eut la faiblesse de signer son abjuration. La liberté lui fut aussitôt rendue, et il eut du moins la consolation, en arrivant à Nimes, de retrouver sa femme qu'il ne croyait plus revoir ici-bas, et

qui relevait d'une douloureuse maladie, résultat des chagrins qu'elle avait éprouvés. Ses amis vinrent lui faire compliment de son abjuration et de sa délivrance; Lefèvre eut l'audace de se présenter chez lui pour le féliciter. Fr. Graverol ne put le voir sans indignation; il l'accabla de reproches, le traita de fourbe et de perfide et le chassa de sa maison. Lefèvre porta plainte à la cour qui, pour sauvegarder la dignité de magistrat, exila Fr. Graverol pour six mois à Carcassonne. Du reste, il continua, comme bien d'autres, dit Ménard (1), à professer en secret la religion réformée, ne se regardant pas comme lié par un engagement que la violence seule avait extorqué.

Nous avons déjà dit qu'il fut un des fondateurs de l'académie de Nimes et que cette société lui doit son ingénieuse devise *Æmula lauri*. Nous ajouterons que dans les dernières années de sa vie il en fut le secrétaire perpétuel. Ses ouvrages sur les antiquités et sur l'histoire des lettres l'avaient fait nommer membre de l'académie des Ricovrati de Padoue, société savante et littéraire, à laquelle appartenait aussi son ancienne connaissance, Mme Deshoulières.

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, t. VI, p. 337.

Fr. Graverol mourut à Nimes le 10 septembre 1694.

PIERRE RAVANELLE.

On doit à Pierre Ravanelle un ouvrage considérable, intitulé : *Bibliotheca sacra sive thesaurus scripturæ canonicæ amplissimus* (Bibliothèque sacrée ou très-ample trésor de l'Ecriture sainte, 2 vol. in-folio). Cette bibliothèque sacrée, écrite en latin et en forme de dictionnaire, est une espèce d'encyclopédie théologique, dans laquelle on trouve la détermination du sens propre et du sens figuré de tous les mots employés dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, et la solution des difficultés archéologiques, historiques et dogmatiques soulevées par un grand nombre de ces expressions. L'érudition déployée par l'auteur est immense ; à chaque page, on reste convaincu qu'il possédait à fond les langues grecque et hébraïque, et qu'il avait une connaissance étendue des écrits des Pères de l'Eglise ; mais on désirerait dans cet ouvrage plus de critique dans les idées et plus de concision dans le style. Malgré ces défauts, il fut, à l'époque où il parut, d'une grande utilité pour les études

théologiques : on n'en peut douter, quand on voit qu'en treize années il eut trois éditions (1). Publié pour la première fois en 1650, il fut réimprimé d'abord en 1660, et ensuite en 1663, chaque fois avec des additions et des corrections.

Pierre Ravanelle était ministre protestant ; il était né à Uzès, dans la première moitié du dix-septième siècle, et il appartenait à la famille des savants Mercier. Charles Daubus, dans une pièce de vers latins qui est en tête de ce dictionnaire, relève cette noble origine littéraire :

. . . . Sanguine cretus eodem
Quam magnus Mercerus....
In te Merceri virtus rediviva beati
Cernitur ; est genius vestrûm communis utrique,
Ut genus et patria, ut proavos numeratis eosdem.

CHARLES-JOSEPH DE LA BAUME.

Né à Nimes en janvier 1644, Ch.-J. de La Baume exerça d'abord la profession d'avocat et fut ensuite conseiller au présidial de sa ville

(1) Ce livre, qui fit sans doute la fortune de son éditeur, ne trouva d'abord d'imprimeur disposé à s'en charger que sous la garantie écrite des professeurs et pasteurs de Genève. Ancillon (*Mélanges critiques*, t. II, p. 427 et suiv.) rapporte toutes les tribulations qu'éprouva Ravanelle, avant de parvenir à faire imprimer son ouvrage.

natale. En 1694, il fut nommé premier consul, et l'année suivante il assista, en qualité d'assesseur de la ville de Nimes, aux Etats-généraux de la province du Languedoc. Choisi pour faire partie de la députation chargée de présenter le cahier des doléances, il eut l'honneur de prononcer la harangue de présentation. Zélé partisan de la cause royale et de la religion catholique, il reçut en récompense des services qu'il rendit à l'une et à l'autre dans son pays natal, une pension de neuf cents livres sur le trésor royal. Il mourut à Marguerittes, le 30 avril 1715.

On doit à C.-J. de La Baume plusieurs ouvrages qui n'ont jamais vu le jour, mais qui auraient eu du succès, si leur auteur avait voulu les publier. Ce sont : *Une Relation d'un voyage en Italie*, écrit en prose et en vers ; une *Relation historique de la révolte des fanatiques ou des Camisards* (1); des *Remarques sur l'histoire générale*; une *Description du Languedoc*, et une *Dissertation des choses advenues en Languedoc, en* 1585.

(1) La bibliothèque de la Ville en possède une copie sous le nº 13846.

JEAN BARNIER.

Jean Barnier appartenait à une famille dont plusieurs membres, pendant le courant du dix-septième siècle, firent partie du présidial de Nimes. Nous n'avons aucun détail sur sa vie; tout ce qu'on sait de ce personnage, c'est qu'il naquit à Nimes en 1650 et qu'il eut un goût décidé pour la poésie et une vive admiration pour Malherbe, qu'il prit pour son modèle. Il laissa un recueil manuscrit de 85 pages, contenant des idylles, des odes, etc. Ces différentes poésies ne sont pas, dit-on, sans valeur. Quelques-unes sont adressées aux dames de Nimes; dans l'une d'elles, *la Guirlande donnée aux dames de Nimes par l'auteur*, Barnier fait offrir par l'Amour la rose à Marie du Pin, l'œillet à Marie de Saint-Chaptes, l'orange à Tryphine Rozel, l'églantine à Bernardine de Nages, et le souci à Jeanne Rozel. Dans une autre pièce analogue à la précédente et intitulée : *le Camail donné aux dames de Nimes par une des Graces*, il introduit une des Graces qui distribue ses dons aux dames de notre ville : le saphir à Isabeau de Nages, la perle à Marie du Pin, l'opale à Bernardine de

Nages, etc. Ces poésies nous font connaître quelles étaient, au dix-septième siècle, les beautés qui brillaient dans notre ville.

JOURNAUX ET CHRONIQUES DU XVIIe SIÈCLE.

Nous avons de ce siècle trois journaux qui ne sont supérieurs à ceux du siècle précédent ni par le style, ni par l'étendue. Ménard les a également recueillis dans les *Preuves* de son *Histoire de Nimes.*

1° *Journal de* 1618 *à* 1622. Cet écrit, qui commence par la description de l'apparition d'une comète vers la fin de 1618, se termine par le récit de l'assassinat du président Ducros, du parlement de Grenoble, le 22 février 1622. L'auteur en est inconnu (1).

2° *Journal de* 1638 *à* 1663. Cet écrit, dont on ignore aussi l'auteur, est d'une déplorable concision, surtout par rapport à la grande étendue de temps qu'il embrasse. La plus grande partie est consacrée aux luttes des deux cultes. Ce qu'il offre de plus intéressant, c'est le récit d'une grande sècheresse qui dura depuis l'été de

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, t. v. *Preuves*, p. 2 et 3.

1659 jusqu'au 8 janvier de l'année suivante (1).

3° *Journal de* 1685 *à* 1729. Son auteur est Jean Fulhas, personnage qui ne nous est connu que par cet écrit. Ce journal traite des troubles religieux de cette époque ; il contient aussi quelques détails intéressants sur la ville de Nimes (2).

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v. *Preuves*, p. 1 et 2.
(2) — *ibid.* pag. 18-21.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

—

ERRATA DU PREMIER VOLUME.

Pages	lignes		
1,	17,	au lieu de *lui*, lisez *leur*.	
30,	1,	—	*le projet qu'il exécuta en partie d'une traduction de Platon*, lisez *une traduction latine de Platon*.
41,	12,	—	*Codur*, lisez *Codure*.
46,	3,	—	*Paris*, lisez *Genève*.
»,	7,	—	1644, lisez 1664.
84,	9,	—	*Ambert*, lisez *Ansbert*.
239,	18,	—	*Lyon*, lisez *Castres*.
318,	20.	—	*Michel*, lisez *Michelet*.
347,	4,	—	*de*, lisez *du*.
357,	6 et dans tout l'article, au lieu de *Charras*, lisez *Charas*.		
362,	4,	au lieu de *Nantes*, lisez *Mantes*.	
373,	11,	—	*des Cappel, des*, lisez *des Cappel et des*.
»,	12,	—	*et des Laplacette*, lisez *il succéda en 1655 à La Place*.

NIMES. — Imprimerie BALLIVET et FABRE, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE NIMES

ET DES

LOCALITÉS VOISINES

QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT

DU GARD.

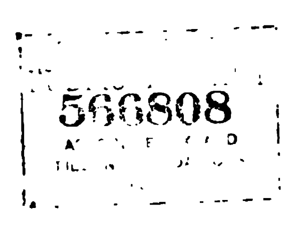
HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE NIMES
ET DES
LOCALITÉS VOISINES
QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT DU GARD,

PAR MICHEL NICOLAS.

TOME II.

NIMES
CHEZ BALLIVET ET FABRE, IMPRIMEURS,
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 11.

1854.


566808

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE NIMES

ET DES LOCALITÉS VOISINES

QUI FORMENT AUJOURD'HUI LE DÉPARTEMENT DU GARD.

CHAPITRE PREMIER.

—

ÉCRIVAINS RÉFUGIÉS A L'ÉTRANGER,

PAR SUITE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

—

Parmi les nombreux écrivains dont la révocation de l'édit de Nantes priva la France, plusieurs appartiennent, par leur naissance et leur éducation, à des localités qui font actuellement partie du département du Gard. Quelques-uns d'entre eux, par exemple, Des Vignoles, Chauvin, Saurin, Bourguet, doivent être mis au nombre des hommes les plus remarquables de la fin du dix-septième siècle et du commencement du dix-huitième. La commune destinée de ces savants

qui, obligés pour cause de religion, de quitter la France, contribuèrent à répandre le goût des lettres et des sciences au milieu des peuples du Nord, encore peu formés à la vie littéraire, nous a semblé une raison suffisante pour les réunir dans un même chapitre.

CLAUDE BROUSSON.

La vie de Claude Brousson appartient plutôt à l'histoire du protestantisme en France qu'à une histoire littéraire. C'est, en effet, moins par ses écrits que par la part qu'il prit aux événements religieux de son temps, qu'il mérite d'occuper une place dans la mémoire de la postérité. Né à Nimes en 1647, il fut d'abord avocat à la chambre mi-partie de Castres et ensuite au parlement de Toulouse. En 1683, ce fut dans sa maison que les seize députés des églises protestantes de France organisèrent un plan de résistance aux efforts que faisait le gouvernement pour la conversion des protestants. Forcé de sortir de France, même avant la révocation de l'édit de Nantes, il y revint à plusieurs reprises pour soutenir ses coreligionnaires dans leurs croyances. C'est Claude Brousson qui établit ce

qu'on a appelé les assemblées du désert. Poursuivi sans relâche, il trouva cependant le moyen de composer plusieurs sermons dont il distribuait des copies dans les lieux qu'il ne pouvait visiter que rarement; il les fit imprimer plus tard sous le titre de *Manne mystique du désert*. Ces discours se distinguent par la douceur et la modération du langage, par les sentiments de résignation dont ils sont pleins et par l'absence de toute parole de haine contre ceux qu'il devait, à juste titre, considérer comme de détestables persécuteurs. On a encore de Ch. Brousson une *Confession de foi des Prédicateurs du désert*, écrit qu'il envoya à la cour avec dix-sept de ses sermons, pour lui faire connaître la doctrine professée par les protestants et pour se justifier de l'accusation de prêcher la rébellion. On lui doit enfin un commentaire du Nouveau-Testament, ouvrage dans lequel il se proposait, entre autres, de prouver que la traduction protestante des saintes Ecritures est tout-à-fait conforme au texte original.

Saisi à Oleron, il fut amené à Montpellier où il fut condamné à mort et exécuté sur la place du Peyrou, le 4 novembre 1698. M. Borel, dans son *Histoire de l'église réformée de Nimes*, et

M. Peyrat, dans son *Histoire des Pasteurs du Désert*, donnent des détails pleins d'intérêt sur cet homme remarquable.

MARC-ANTOINE DE LA BASTIDE.

Né dans les Cevennes vers le milieu du dix-septième siècle, Marc-Antoine de La Bastide s'établit, à ce qu'il paraît, jeune encore à Paris. Ses connaissances et son attachement au culte protestant le firent choisir, déjà avant 1670 (1), pour un des anciens du consistoire de cette ville. Le premier écrit par lequel il se fit connaître fut dirigé contre un projet de réunion des diverses églises chrétiennes, projet mis en avant par d'Huisseau, pasteur à Saumur (2). Trois ans après, il prit la plume contre un adversaire bien autrement redoutable. Pour rendre plus facile la conversion des protestants au catholicisme, conversion à laquelle le gouvernement attachait alors la plus grande importance, Bossuet crut devoir leur montrer que les croyances de l'église catho-

(1) *Histoire de l'Edit de Nantes*, tome III, seconde partie, page 146.

(2) *Histoire de l'Edit de Nantes*. Nous verrons plus loin que J. Graverol s'éleva également contre d'Huisseau.

lique ne sont pas au fond aussi différentes qu'ils le pensaient, de celles qu'ils professaient eux-mêmes; c'est ce qu'il fit dans son *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique*, ouvrage qu'il publia à la fin de 1671. Sur les instances de l'académicien Conrart, qui était son ami (1), La Bastide entreprit de prouver que le livre de Bossuet était loin d'être une exposition fidèle de la véritable doctrine catholique. Dévoilant l'intention cachée dans laquelle avait été composé cet ouvrage et exposant à son tour la doctrine catholique telle qu'elle est réellement, il fit voir l'opposition qui la sépare, sur une foule de points essentiels, de celle des réformés, et il manifesta son étonnement qu'un évêque eût pu trouver tant de conformité entre l'une et l'autre (2). Les attaques de La Bastide, appuyées par plusieurs autres écrits dans le même sens, dus à des protestants, mirent Bossuet dans un embarras d'autant plus grand, que les jésuites lui adressaient précisément le même reproche d'avoir

(1) *Réponse au livre de M. l'évêque de Condom*, etc. La Bastide ne mit pas son nom à ce livre; mais en le dédiant à Courart, il se désignait d'une manière assez claire.

(2) *Hist. de l'Edit de Nantes*, tome III, seconde partie, page 234.

défiguré la doctrine catholique dans son *Exposition*. Sa bonne foi d'écrivain et de théologien était engagée et gravement compromise dans ces discussions. Pour se tirer de ce mauvais pas, il fit tous ses efforts pour faire approuver son livre par la cour de Rome. Tout ce qu'il put obtenir, après plusieurs années de négociations, ce fut des lettres de quelques cardinaux et un bref du Pape, qui le louait et le remerciait de ses peines ; mais les cardinaux ménagèrent leurs expressions avec tant de prudence, qu'il ne leur échappa pas un mot qui pût les rendre garants de la doctrine de l'évêque français, et le bref était écrit avec tant de circonspection, qu'il ne renfermait rien d'où l'on pût conclure que le Pape approuvait le livre, et que les éloges donnés à l'auteur étaient une décision dogmatique. Muni de ce bref, de ces lettres et de l'approbation de quelques évêques, Bossuet publia, en 1680, une nouvelle édition de son *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique*, et la fit précéder d'un long avertissement destiné à prouver que sa doctrine était solennellement approuvée. La Bastide prit de nouveau la plume pour montrer que le triomphe de l'évêque était chimérique, et que les lettres qu'il produisait ne pou-

vaient pas le mettre à couvert du reproche d'avoir infidèlement exposé la doctrine de son Eglise (1). Sans vouloir ici décider entre Bossuet et La Bastide, nous dirons seulement que Bayle donna une entière approbation à l'ouvrage de ce dernier. « J'ai vu, écrit-il à Minutoli, le 25 mars 1680, la seconde réponse de M. de La Bastide à M. l'évêque de Condom ; elle m'a bien plu. Il y a de l'esprit et de l'adresse ; et surtout je trouve l'endroit bon où il détruit le poids et l'autorité du bref du Pape et des autres approbations, que M. de Condom a obtenue et dont il a fait faire tant de cancan (2). »

En 1672, La Bastide publia une traduction du traité de Ratramne : *De corpore et sanguine Domini* (du corps et du sang du Seigneur) (3) ; c'était encore de la controverse contre l'Eglise catholique qu'il faisait en traduisant un ouvrage dirigé contre la doctrine de la transubstantiation, telle que Pascase Radbert l'avait formulée au neuvième siècle.

(1) *Histoire de l'Edit de Nantes*, tome III, seconde partie, pages 234-236.

(2) Bayle, *Lettres*, tome I, page 164. Comp., Bayle, *Epistola de scriptis adespotis*, dans *OEuvres diverses*, tome IV, page 166.

(3) Cette traduction eut une seconde édition en 1717.

A la révocation de l'édit de Nantes, La Bastide passa en Angleterre. Là, il continua de s'occuper des intérêts de la religion qu'il professait. A l'occasion d'un écrit anonyme qui parut en 1690, sous le titre d'*Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France*, et qui souleva une répulsion d'autant plus vive parmi les réfugiés, qu'ils le crurent d'abord l'œuvre d'un d'entre eux, il composa un opuscule pour les désabuser et pour faire voir que l'auteur de cet écrit ne pouvait être que Pélisson qui, après avoir depuis longtemps abandonné le protestantisme, avait été chargé par le gouvernement de présider à la conversion de ses anciens coreligionnaires. Cet opuscule a été imprimé dans l'*Histoire de Bayle* (1) (Amsterd., 1716, pages 297-362).

Le travail littéraire le plus considérable de La Bastide fut une révision d'une grande partie de la traduction des psaumes, en vers français, usitée dans le culte reformé. Conrart, qui était aussi un zélé protestant, avait revu les cinquante premiers (2); les pasteurs et les professeurs de

(1) Bayle, *Lettres*, t. III, p. 926.

(2) Les *Psaumes retouchés sur l'ancienne version de Clément Marot*, Charenton, 1677, in-12.

Genève avaient continué et achevé son œuvre (1). Mais soit que la révision faite à Genève ne fût pas digne de prendre place à côté du travail de l'académicien français, soit que la révision des psaumes eût été entreprise en commun par Conrart et par La Bastide, celui-ci retoucha les cent derniers, et, joignant son ouvrage à celui de son ami, il entreprit de faire recevoir cette nouvelle traduction par les réfugiés de Londres. Il y eut à ce sujet de grandes discussions. Les uns prirent parti pour la version nouvelle, et les autres pour le vieux style de Marot et de Bèze (2). Le sentiment de ces derniers prévalut pendant longtemps, et ce n'est que bien des années après la mort de La Bastide qu'on adopta, dans le culte réformé, une traduction dans laquelle on fondit ensemble les travaux de Conrart, de La Bastide et des pasteurs et professeurs de Genève. C'est celle qui se chante encore aujourd'hui dans les temples protestants.

(1) Les cent cinquante psaumes parurent à Genève en 1679, chez Samuel de Tournes. Voir *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par Petitot, tome XLVIII, pages 23, 24 et 26.

(2) Bayle, *Lettres*, tome III, page 940.

FRANÇOIS TÉRON.

François Téron, né à Valleraugue en mai 1639, est connu par une nouvelle traduction en vers des psaumes de David et par quelques poésies religieuses destinées à servir de cantiques pour le culte réformé auquel il appartenait. Cet essai ne fut pas plus heureux que ceux de Conrart, de La Bastide et des pasteurs et professeurs de Genève.

Forcé de quitter la France pour cause de religion, il se retira à La Haye. Une particularité assez insignifiante attira sur lui l'attention du stathouder, depuis Guillaume III, roi d'Angleterre. Téron habitait une maison située en face du palais de ce prince. Devant sa fenêtre s'élevait un arbre immense qui interceptait presque complètement le jour, de sorte que, pour ne pas renoncer au travail, il était obligé d'avoir continuellement de la lumière. Cette circonstance étant venue par hasard à la connaissance du prince, l'ordre fut donné d'abattre immédiatement cet arbre. On prétend que Téron devint plus tard son chapelain. Il mourut à la Haye, le 19 avril 1720 (1).

ÉTIENNE CHAUVIN.

Etienne Chauvin, fils d'un marchand de Nimes, où il naquit le 18 avril 1640, fut ministre de la religion réformée. A la révocation de l'édit de Nantes, il chercha un asile en Hollande. Pendant quelques années, il desservit l'église de Rotterdam ; plus tard, il pourvut à son existence en prenant dans sa maison des pensionnaires auxquels il donnait des répétitions ; enfin, il réussit à améliorer sa position par les écrits qu'il publia. Il paraît cependant que ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à se faire connaître du public. Les libraires hollandais du dix-septième siècle n'étaient pas plus disposés que les éditeurs du dix-neuvième à se mettre en frais pour des ouvrages sérieux, surtout quand ils étaient d'écrivains encore inconnus. Jordan (2) nous a con-

(1) Bayle, *Nouvelles Lettres*, La Haye, 1709, t. I, p. 241 et 242.—Bayle, *Lettres*, Amst., 1729, t. III, p. 940, note 3. — *Histoire de Bayle et de ses ouvrages*, Amst., 1716, p. 3 et 184.

(2) Jordan, chargé par Frédéric II, de l'administration et de la direction des universités de la Prusse, fut un des

servé sur ce sujet une anecdote qu'il lui avait probablement entendu raconter. Porté par la nature de son esprit aux études scientifiques, Chauvin avait fait un ouvrage sur la physique ; c'était son début dans le monde savant : il offrit son manuscrit à un libraire. « Monsieur, lui demanda celui-ci, avez-vous fait des chansons ? — Non ! répondit Chauvin. — J'en suis fâché, répliqua le libraire, si vous vouliez en faire, je serais sûr du débit et je vous les paierais bien. » Chauvin, qui ne se sentait pas d'aptitude pour ce genre de composition, emporta tristement son manuscrit.

Cependant, il jouissait déjà d'une certaine réputation. Il était regardé, et avec raison, comme un homme versé dans les sciences et dans la philosophie. Il s'occupait avec succès de physique expérimentale, et en même temps il avait étudié avec soin l'histoire de la philosophie et les systèmes de l'école cartésienne à laquelle il faisait profession d'appartenir. Quand, en 1686, une longue maladie obligea Bayle de suspendre

hommes qui contribuèrent le plus aux progrès des lettres et des sciences dans ce pays. Voir Formey, *Eloges des Académiciens de Berlin*, t. I, p. 26-32, et Bartholmess, *Hist. philos. de l'Académie de Prusse*, t. I, p. 143 et 269.

ses leçons, Chauvin fut chargé de le remplacer (1). Il eut même, pendant quelque temps, l'espérance d'occuper définitivement cette position, soit qu'il crût que Bayle ne pourrait plus reprendre ses leçons, soit qu'il pensât que son enseignement avait été assez goûté pour qu'on voulût le conserver. Ce n'était là qu'une illusion. La chaire de philosophie qu'on avait donnée à Bayle n'avait été créée que pour lui, et s'il n'avait pas pu continuer ses leçons, elle aurait été supprimée (2).

En 1694, Chauvin entreprit la publication d'un journal dont il paraissait un numéro tous les deux mois, sous ce titre : *Nouveau Journal des Savants*. Cette entreprise offrait peu de chances de succès. « On commence, dit Bayle, en annonçant à Minutoli l'apparition de ce journal, à se lasser de cette sorte d'écrits, et je ne sais si le sel et les agréments de ce nouveau journal réveilleront le goût languissant : j'en doute (3). » Bayle ne se trompa pas ; cette pu-

(1) Bayle, *Lettres*, t. I, p. 290.

(2) La ville de Rotterdam fonda deux chaires : l'une pour Bayle et l'autre pour Jurieu, dans le but unique de donner à ces deux hommes remarquables un moyen d'existence. Bayle, *Lettres*, t. I, p. 306, 307.

(3) Bayle, *Lettres*, t. II, p. 544, 545.

blication périodique n'eut pas le même succès que l'*Histoire des Ouvrages des Savants*, que faisait paraître à cette époque Basnage de Beauval. Chauvin avait plus d'érudition que de goût; il était plus versé dans les sciences que dans les lettres; son journal, qui se ressentait de ces dispositions, devait offrir peu d'intérêt à la masse ordinaire des lecteurs. Il prit cependant une nouvelle importance en 1696. Chauvin, appelé en 1695 à Berlin, où le génie de Frédéric-Guillaume, surnommé à juste titre le Grand Electeur, avait déjà commencé de fixer les lettres et les arts, avait été nommé professeur et inspecteur du *Collége français*, établissement qui, dirigé par des réfugiés, mais fréquenté à la fois par des Français et des Allemands, fournit, pendant plus d'un siècle, une foule d'hommes remarquables à toutes les carrières de l'Etat, et qui, dès l'origine, forma une école presque aussi complète que les universités de second ordre (1). Le *Nouveau Journal des Savants* devint, dès ce moment, l'organe littéraire des écrivains établis dans le Brandebourg.

La société royale des sciences de Berlin, peu

(1) Bartholmess, *Histoire philosophique de l'Académie de Prusse*, t. I, p. 6 et 7.

de temps après sa fondation, admit Chauvin dans son sein. En rendant ainsi hommage à l'étendue et à la profondeur de ses connaissances, elle acquit un membre qui non-seulement lui fit honneur, mais qui, encore, lui rendit de notables services. « Il concourut, avec un certain nombre de ses confrères, à établir plusieurs genres de correspondances scientifiques, entr'autres avec les médecins les plus experts de la Prusse, satisfaits de pouvoir se grouper autour d'une autorité centrale en matière de science. A ces correspondances remontent les rapports qui, de bonne heure, se formèrent entre l'académie de Berlin et l'université de Halle, rapports de mutuelle influence et de parfaite union, auxquels cette université a dû une *Société des Sciences naturelles*, et la Prusse une bonne partie de sa gloire littéraire (1). »

Chauvin avait apporté à Berlin la réputation d'un maître exercé, d'un penseur sérieux, d'un consciencieux érudit et d'un naturaliste distingué. Cette réputation, il la devait à des ouvrages de philosophie, consacrés en général à la discussion des importantes questions de théologie na-

(1) Bartholmess, *Histoire philosophique de l'Académie de Prusse*, t. I, p. 48.

turelle si vivement agitées par les grands écrivains de la fin du dix-septième siècle. En 1692, il publia un écrit sur la connaissance de Dieu (*De cognitione Dei*), écrit dans lequel il demandait tour-à-tour à la philosophie et à la physique expérimentale, des preuves pour l'existence de Dieu et des inductions satisfaisantes sur ses perfections invisibles. L'année suivante, il développa, en l'étendant plus loin, ce même ordre d'idées dans un ouvrage sur la religion naturelle (*De naturali religione*), et la même année il fit paraître, pour défendre quelques-unes de ses opinions qu'on avait attaquées, un nouveau volume intitulé : *Eclaircissements sur le livre de la Religion naturelle*. L'ouvrage qui contribua le plus à sa réputation, est un dictionnaire philosophique (*Lexicon rationale sive thesaurus philosophicus*, Rotterd., 1692, in-fol.) « Composé sur le modèle du *Lexicon philosophorum* (1633), auquel un sage éclectique, Rodolphe Goclenius, avait attaché son nom cinquante ans auparavant, le *Lexique* ou *Trésor* de Chauvin est à la fois plus étendu, plus complet, non moins judicieusement ordonné, ni moins habilement rédigé. Cet essai d'encyclopédie est une sorte de pendant dogmatique et systématique, une ma-

nière de contre-pied du plus fameux ouvrage de Bayle, du *Dictionnaire historique et critique*. C'est une œuvre immense, beaucoup plus instructive qu'attachante, où l'on heurte contre mille réminiscences scolastiques, contre des formes trop arides, trop sévères, mais qui fut pourtant fort utile, puisque les devanciers de Brucker, et Brucker lui-même, y puisèrent presque autant qu'à l'ouvrage de Bayle (1). « Le *Lexique* de Chauvin mérite encore plus de fixer l'attention, si on le considère comme le résumé du mouvement cartésien, ou, pour mieux dire, comme le dictionnaire de la philosophie cartésienne (2). Sous ce rapport, il a droit à une place dans l'histoire de cette école, la plus importante qui se soit produite en France dans les temps modernes. Chauvin a été le représentant du cartésianisme pur parmi les Français réfugiés en Prusse, comme le genévois Chouet, le maître de Bayle, le fut dans l'école de Calvin et de Bèze. » De même que le professeur de Genève, Chauvin,

(1) Bartholmess, *Histoire philosophique de l'Académie de Prusse*, t. I., p. 47.

(2) Le *Lexicon rationale* a eu plusieurs éditions ; la meilleure est celle de Leuwarden, 1713, in-folio, avec figures.

après 1700, se livra chaque jour davantage à l'étude de la physique et voulut combler ainsi les principales lacunes de la doctrine de Descartes. Tout en appréciant les obligations que cette doctrine lui a, l'on peut reprocher à Chauvin de n'avoir pas assez séparé les sciences naturelles des sciences morales et de la philosophie spéculative (1). En métaphysique, en morale, en psychologie, ajoutons-le, il s'entendait presque toujours avec Leibnitz, dont il repoussa néanmoins les hypothèses les plus célèbres et les plus contestées (2).

Chauvin passa le reste de ses jours à Berlin, occupé d'études philosophiques et principalement de physique expérimentale (3). Il mourut dans cette ville en septembre 1725.

JEAN GRAVEROL.

Jean Graverol, sans posséder des connaissances aussi variées et aussi étendues que son frère

(1) Il faut reconnaître qu'en cela même il était fidèle à l'esprit et à la tendance de Descartes.

(2) Bartolmess, *Histoire philosophique de l'Académie de Prusse*, t. I, p. 47 et 48.

(3) On doit encore à Chauvin un mémoire inséré dans les *Miscellanea Berolin.*, sous le titre de *Nova circa vapores hypothesi*.

François Graverol, se rendit recommandable par sa vie autant que par ses écrits. Né à Nimes le 28 juillet 1647, ou, suivant la note fournie par Graverol de Flogrhevar aux continuateurs de Moréri, le 11 septembre 1636, il se consacra au ministère évangélique, qu'il exerça d'abord à Lyon, et ensuite, quand le protestantisme fut proscrit, à Amsterdam et à Londres. Bayle (1), Charles Spon, ainsi que son fils, Jacob Spon, et plusieurs autres savants non moins célèbres faisaient grand cas de ses talents et de ses ouvrages, et lui étaient attachés par les liens de l'amitié.

Le premier écrit qu'il publia fut une réponse à l'ouvrage que d'Huisseau, pasteur à Saumur, avait fait paraître en 1670, sur la réunion des diverses communions chrétiennes. Ces projets avaient été si souvent suivis de la défection de leurs auteurs, que, quelque louable que parût être leur but, ils n'étaient accueillis par les protestants qu'avec défiance; celui d'Huisseau fut d'autant plus mal reçu qu'il paraissait à une époque où le gouvernement et le clergé redoublaient d'efforts pour gagner les protestants au catholicisme. Nous avons déjà vu que La Bastide avait

(1) Bayle, *Œuvres diverses*, t. I, p. 499.

écrit contre lui. J. Graverol l'attaqua à son tour, dans un ouvrage intitulé : *De Religionum conciliatoribus* (Lausanne, 1674), et publié sous le pseudonyme de Rolegravius, anagramme de Graverolius.

En 1682, il fit paraître un livre de controverse : L'*Eglise protestante justifiée par l'Eglise romaine sur quelques points de controverse* (Genève in-12). Cet écrit, qui fut publié sans nom d'auteur, passa d'abord pour être de Bruguier, et piqua la curiosité de Bayle (1). L'année suivante, il vengea, dans un court opuscule, la mémoire de Théod. de Bèze des traits lancés contre ce réformateur par le P. Maimbourg, à l'occasion d'une épigramme contenue dans ses *Juvenilia*. « J'ai lu cette courte dissertation avec bien de plaisir, dit Bayle; la latinité en est fort belle et il y a des traits de lecture fort curieux (2). »

Les événements qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes ne laissèrent pas assez de repos et de liberté d'esprit à J. Graverol pour poursuivre le cours de ses travaux littéraires. Il ne

(1) Bayle, *Lettres*, t. I, p. 182. — *Nouvelles Lettres*, La Haye, 1739, t. II, p. 166.
(2) Bayle, *Œuvres diverses*, t. IV, p. 610.

reparut dans l'arène qu'en 1694, et ce fut pour combattre un adversaire redoutable. L'auteur de la *Theoria telluris sacræ* (1689), Thomas Burnet, continuant ses recherches sur la Genèse, fit paraître, en 1693, un ouvrage intitulé : *Archeologiæ philosophicæ sive Doctrina antiqua de rerum originibus, libri duo*. (Deux livres d'archéologie philosophique ou de la doctrine antique des origines des choses.) Th. Burnet voulait y prouver que le récit que Moïse fait de la création ne peut pas être pris dans le sens littéral, surtout à cause des nombreuses contradictions qu'il renferme, et qu'il ne doit être regardé que comme une allégorie et un ingénieux symbole. Cette théorie parut à J. Graverol porter une grave atteinte à l'autorité des livres saints ; il crut devoir la réfuter et, dans ce but, il composa un traité, qu'il publia en 1694, sous ce titre : *Moses vindicatus, sive asserta historiæ creationis mundi, aliarumque quales a Mose narrantur veritas adversus Th. Burneti archeologias philosophicas* (Moïse vengé ou preuves de la vérité de l'histoire de la Création du monde et des autres récits de Moïse, contre les archéologies philosophiques de Th. Burnet). Cette dissertation est aussi savante que pesante et fasti-

dieuse, tandis que l'ouvrage de Th. Burnet brille autant par l'élégance du style que par la vivacité de l'imagination. Aussi, la *Théorie de la terre* et l'*Archéologie philosophique* trouvent encore des lecteurs, et le *Moyse vengé* n'en a plus depuis longtemps (1). A peu près vers la même époque parurent deux autres productions de l'ancien pasteur de Lyon ; l'une était un éloge de son ami, Jacob de Spon ; elle fut insérée dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, journal publié par Bayle ; l'autre était un traité sur les *Points fondamentaux de la religion chrétienne* (Amst., 1697).

J. Graverol avait conservé un vif attachement pour sa ville natale. Pour se distraire des ennuis qu'il éprouvait dans son exil, il composa une *Histoire abrégée de la ville de Nimes, où il est parlé de son origine, des beaux monuments de l'antiquité qui s'y voient, des hommes illustres qu'elle a produits, de ses martyrs*, etc. (Londres, 1703.) Cet ouvrage n'a qu'une médiocre valeur ; mais le sentiment qui l'a dicté doit en faire excuser la faiblesse ; et d'ailleurs l'auteur

(1) Ménard, *Histoire de Nimes*, t. VI, p. 534-536. — Basnage, *Histoire des Ouvrages des Savants*, t. IX, p. 391, t. X, p. 348.

ne pouvait pas trouver à Londres les documents nécessaires pour ce travail.

Le dernier ouvrage de J. Graverol fait honneur à son jugement, et prouve qu'il avait su résister aux entraînements religieux auxquels se livrèrent, à cette époque, beaucoup de réfugiés et que les malheurs de la proscription n'étaient que trop capables de produire. Le célèbre géomètre Fatio, par une de ces bizarreries qui ne se montrent que trop souvent dans la vie des savants, s'était déclaré le défenseur des prophètes des Cevennes; il s'était même érigé en prophète, et il prétendait prédire l'avenir et opérer des miracles. J. Graverol, persuadé que ces folies ne pouvaient que compromettre la cause des protestants français, voulut en faire justice dans trois lettres qu'il publia en 1707, sous ce titre : *Réflexions désintéressées sur certains prétendus inspirés qui, depuis quelque temps, se mêlent de prophétiser dans Londres.* Cet ouvrage contribua, pour sa part, à arrêter le cours de ces fanatiques excentricités qui disparurent devant le bon sens public, après avoir été toutefois couvertes de ridicule par Shaftersbury, dans sa *Lettre sur l'enthousiasme.*

J. Graverol termina sa carrière à Londres, en 1718.

ALPHONSE DES VIGNOLES.

Alphonse des Vignoles occupe une place honorable dans les rangs des écrivains réfugiés qui continuèrent avec succès la science protestante dont les Cappel et les Bochard avaient jeté en France les premières bases. Descendant d'une ancienne famille (1), il naquit au château d'Aubais, le 19 octobre 1649, d'Alphonse des Vignoles, major dans un régiment de cavalerie, et d'une fille de Louis de Baschi, baron d'Aubais. Son père le destinait à l'état militaire, comme ses autres frères, qui étaient déjà entrés dans cette carrière. Mais le jeune des Vignoles, qui avait reçu une éducation soignée et qui annonçait de bonne heure une grande aptitude à l'étude, désira se consacrer au ministère évangélique ; on ne voulut pas s'opposer à son inclination et on lui permit d'étudier la théologie d'abord à Genève, et ensuite à Saumur. Après avoir passé, en 1673, quelque temps à Paris, il visita l'Angleterre et il séjourna plus

(1) On trouve un Etienne des Vignoles parmi les défenseurs de la cause du roi, dans les premiers temps du règne de Charles VII.

d'une année à Oxford, où il s'acquit l'amitié de Fell et de Compton, qui s'élevèrent plus tard, par leurs talents, à la dignité épiscopale. En 1675, il fut rappelé en France pour remplir les fonctions de pasteur dans le lieu de sa naissance; il quitta bientôt cette église pour celle du Cailar. Tout en remplissant ses fonctions pastorales avec un zèle exemplaire, il se livra avec ardeur à l'étude de l'histoire, et surtout de la chronologie, pour laquelle il avait une véritable passion. Les difficultés que présente la chronologie de l'Ancien Testament et l'insuffisance des nombreux travaux entrepris jusqu'alors pour les faire disparaître, l'engagèrent à s'occuper de ce sujet et à le traiter d'après des principes plus rationnels que ceux des chronologistes antérieurs. Tandis que ceux-ci s'étaient contentés de déterminer d'abord certaines époques remarquables et avaient ensuite plié et tordu les autres faits pour les faire cadrer avec leur système, des Vignoles résolut d'étudier les faits eux-mêmes, sans aucune préoccupation systématique, et de n'admettre que les résultats que lui donnerait cette étude. C'était, il est vrai, se condamner à un long et difficile travail, mais il n'y avait pas d'autre chemin pour arriver à des résultats posi-

tifs et certains. D'ailleurs, il ne considérait pas ce travail comme une entreprise pénible, mais comme une agréable occupation pour son esprit; d'un autre côté, il n'était pas pressé d'arriver à des conclusions, c'est lui-même qui nous l'apprend; aussi ne faut-il pas être étonné si ces recherches commencées au Cailar ne furent achevées que longtemps après, à Berlin. La chronologie des livres saints fut l'œuvre de sa vie presque tout entière; les autres écrits qu'il publia, à différentes époques, ne furent que des épisodes auxquelles le conduisirent parfois ses recherches, ou que des mémoires sur divers points de chronologie, qui avaient des rapports plus ou moins éloignés avec le grand ouvrage auquel il consacrait ses principaux soins.

Des Vignoles était livré tout entier à ses études et à ses fonctions pastorales, quand les persécutions toujours croissantes contre les protestants lui firent sentir la nécessité de pourvoir à sa sûreté. En 1685, il se retira à Genève, où il ne passa que quelques jours, puis à Lausanne, bientôt après à Berne, et enfin à Berlin, où il fut nommé pasteur. En 1688, il fut appelé à Halle, où il ne demeura qu'un an. Ses talents étaient déjà connus; trois églises lui adressèrent

à la fois vocation : c'étaient celles de Magdebourg, de Francfort-sur-l'Oder, et de Brandebourg. Il se décida pour cette dernière, dont la proximité de Berlin lui donnait la facilité de profiter des ressources de cette capitale. Ce fut là, en effet, qu'il reprit les travaux que lui avaient fait interrompre les continuelles agitations qu'il avait traversées depuis qu'il avait quitté sa patrie. Sa vie fut loin cependant d'être heureuse et paisible pendant un assez grand nombre d'années. Dans l'espace de onze ans, il perdit successivement six enfants et sa femme, fille de Jean Bernard, pasteur de Manosque. Ces peines de famille devaient lui être encore plus sensibles au milieu des malheurs généraux qu'il avait à souffrir avec tous ses coreligionnaires. Il chercha et il trouva sa consolation dans sa piété sincère et dans ses études de prédilection. Plus tard, ses travaux ne furent plus interrompus que par deux cataractes qu'il éprouva successivement et dont l'une fut guérie par l'habileté d'un opérateur, et l'autre par un abaissement opéré par la nature seule, d'une manière assez extraordinaire, en 1732, lorsqu'il était déjà âgé de 83 ans (1).

(1) Il décrit lui-même ce phénomène dans le *Miscellan. Berolin.*, t. IV, p. 258 et suiv.

En 1694, il donna à Lenfant une dissertation chronologique sur la papesse Jeanne, dissertation qui forme la quatrième partie de l'ouvrage de Lenfant, sur ce sujet. « Ce fut là son entrée dans la République des lettres, et il eut lieu d'être content de l'accueil qu'on lui fit (1). » Il publia, depuis cette époque, différents mémoires relatifs à la chronologie; il faut citer surtout une *Lettre sur la chronologie des Chinois et sur leurs annales*, une *Dissertation sur le jour de Noël*, et différents articles sur le système chronologique de Newton, et sur celui du père Hardouin (2). La plupart de ces écrits, dont quelques-uns sont d'une assez longue étendue, parurent dans la *Bibliothèque Germanique*, journal qu'il fonda à Berlin, avec Lenfant, Beausobre, Lacroze et quelques autres savants réfugiés.

L'ouvrage qui est son plus beau et son plus solide titre de gloire est la *Chronologie de l'histoire sainte et des histoires étrangères, depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la captivité de Babylone*. Ce travail, qu'il avait d'abord entrepris

(1) *Nouvelle Bibliothèque germanique*, t. II, p. 255.

(2) Le catalogue de tous ses ouvrages se trouve dans les *Eloges des Académiciens de Berlin*, par Formey, t. I, p. 10-17.

pour sa propre instruction, l'occupa, nous l'avons déjà vu, de très-bonne heure ; il l'exécuta avec une sage lenteur, laissant, comme il le dit lui-même, mûrir les pensées de sa jeunesse et se livrant à des études capables de les développer et de les corriger (1). La révocation de l'édit de Nantes, les soucis d'un établissement à l'étranger, les devoirs de sa charge de pasteur au milieu des réfugiés, l'affaiblissement de sa vue qui, à deux reprises différentes, le força de suspendre ses travaux, tous ces pénibles événements le détournèrent souvent de ses recherches favorites ; aussi ce ne fut qu'à la fin de 1720 que cet ouvrage fut terminé; des Vignoles était alors âgé de soixante-onze ans ; mais à part sa vue, qui était très-affaiblie, il était encore, à cet âge avancé, aussi fort de corps et d'esprit que dans sa jeunesse.

Cependant l'étendue de cet ouvrage et la nature du sujet, peu attrayant pour la grande masse des lecteurs, faisaient craindre qu'il ne trouvât pas d'éditeurs. Des Vignoles commença par en faire connaître le plan, en 1721, dans la *Bibliothèque Germanique*, et plus tard, Haude, libraire, de Berlin, sur les instances de Heinius, recteur

(1) *Biblioth. german.*, t. III, p. 107.

du collége de cette ville, qui, par hasard, avait vu le manuscrit de la *Chronologie de l'Histoire Sainte* et avait été charmé d'y trouver la solution de quelques difficultés chronologiques dont il s'était occupé lui-même, en entreprit la publication et fit paraître cet ouvrage en 1738, en 2 vol. in-4°. Il est impossible de donner une analyse d'un écrit qui est un tissu serré de minutieuses discussions, et dont le mérite consiste principalement dans le rapprochement ingénieux et l'habile comparaison d'une foule de détails historiques. Mais tous les hommes qui se sont occupés des matières qui y sont traitées s'accordent à louer la vaste érudition, la solidité du jugement, l'exactitude et la sincérité de son auteur. Encore aujourd'hui, la *Chronologie de l'Histoire Sainte* est consultée avec fruit par ceux qui étudient la partie de l'histoire ancienne qui se rapporte à l'époque dont il y est question.

On n'avait pas attendu la publication de ce grand ouvrage pour rendre justice aux connaissances étendues de des Vignoles; les traités qu'il avait déjà fait paraître lui avaient acquis la réputation incontestée d'un des plus grands érudits de ce temps. Aussi quand, en 1701, l'académie de Berlin fut fondée, il en fut immé-

diatement nommé membre, et sur les instances de Leibnitz, qui la présidait, il fut invité à venir s'établir à Berlin, pour que cette société naissante pût profiter de ses vastes et rares connaissances. Il lui rendit en effet de grands services par son infatigable ardeur au travail, et en 1727 il en fut nommé directeur. Il n'est pas inutile de faire remarquer ici que deux des écrivains nés dans nos contrées, Chauvin et des Vignoles, furent du nombre des fondateurs de l'académie de Berlin et contribuèrent largement, pour leur part, à répandre les lettres et les sciences dans des pays où elles avaient été presque inconnues jusqu'alors, et où elles ont depuis jeté un si vif éclat. Et si l'on considère encore que les réfugiés français furent, à cette époque, les membres les plus remarquables de cette société, qui compta dans son sein Lenfant, Lacroze, Le Duchat, Mauclerc et plusieurs autres que la révocation de l'édit de Nantes avait chassés de la France, on ne pourra que déplorer l'aveugle fanatisme qui priva notre patrie de tant de savants qui auraient pu l'honorer et répandre dans son sein les lumières dont profitèrent des nations rivales.

Des Vignoles, qui avait reçu de la nature une

santé de fer, parvint à un âge fort avancé ; il se vit, comme s'exprime Formey, le doyen des savants de l'Europe ; et, après avoir assisté à la sucession de plusieurs générations, il mourut le 24 juillet 1744, âgé de quatre-vingt-quatorze ans, neuf mois et cinq jours.

ANTOINE TEISSIER.

Antoine Teissier appartient, par sa naissance, à Montpellier, où il vint au monde le 28 janvier 1632 ; mais il appartient, en réalité, à Nimes, par sa famille, qui n'en était absente qu'accidentellement, et par sa vie qui s'y écoula en grande partie et qui s'y serait terminée si la révocation de l'édit de Nantes ne l'avait forcé à chercher un refuge dans les pays protestants. Son père, qui était receveur-général de la province du Languedoc, eut la faiblesse de livrer à Montmorency, au moment de sa révolte, les finances de l'Etat qu'il avait entre les mains. Dès que la rébellion fut éteinte, le receveur-général fut destitué et ses biens confisqués. Cette punition peu sévère, surtout pour cette époque, prouve que, s'il ne sut pas résister aux ordres du gouverneur de la province, il ne prit du moins aucune part à la révolte. Fort

de son innocence, il se rendit à Paris pour justifier sa conduite et obtenir la cassation de la condamnation dont il avait été frappé; mais il mourut sans avoir réussi. Antoine Teissier, privé fort jeune de son père, eut le bonheur de trouver dans sa mère une femme distinguée (1), qui prit le plus grand soin de son éducation.

Envoyé d'abord à Lunel, qui possédait à cette époque une école renommée pour l'enseignement de la langue latine, et ensuite à Orange, où un Ecossais nommé Morus professait avec succès la langue grecque (2), Antoine Teissier faisait de rapides progrès dans la connaissance des littératures anciennes, quand, en janvier 1647, sa mère mourut, emportée par une fièvre lente, résultat des peines et des douleurs dont elle avait été assaillie. Il se retira alors à Anduze auprès d'un de ses oncles qui y était pasteur, et

(1) Elle était fille de Baudan, seigneur de Vestric et conseiller au présidial de Nimes. T. I, p. 279.

(2) Morus avait été principal du collége de Castres avant de diriger celui d'Orange. Son fils, Alexandre Morus, qui fut successivement professeur de théologie en Allemagne et en Hollande, et pasteur de l'église réformée de Paris, passait pour un des plus brillants prédicateurs de son temps. On peut voir sur ce personnage une notice assez étendue dans le *Dictionnaire* de Bayle.

dans le court espace de temps qu'il resta dans cette ville, il profita des lumières de Gibbs, qui, à cette époque, y enseignait le grec. L'année suivante il retourna à Orange pour étudier la philosophie, sous l'habile dialecticien Derodon. Doué d'une grande facilité d'intelligence et avide de pénétrer jusqu'aux raisons des choses, il poursuivait sans cesse Derodon de demandes et d'objections. « Messieurs, disait celui-ci à ses autres pensionnaires, vous êtes tous des savants et des philosophes ; il n'y a d'ignorants parmi vous que de Vidal (1) et Teissier, qui sont toujours après moi pour me questionner (2). » Mais c'était surtout dans la connaissance des langues anciennes qu'il était versé ; il était encore sur les bancs de l'école qu'il étonnait les érudits de son temps ; on vantait entre autres sa facilité à composer des vers grecs.

En quittant Orange, Teissier, qui se destinait au ministère évangélique, étudia la théologie d'abord à Nimes, ensuite à Montauban, où il ne fit qu'un séjour fort court, et enfin à Saumur, qui comptait alors un nombre des professeurs de sa célèbre académie Louis Cappel, Amyrault et

(1) Ce de Vidal fut plus tard pasteur à Tours.
(2) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI, pag. 468.

Laplacette. Cependant son ardeur au travail manqua lui être fatale ; sa constitution naturellement faible en reçut une atteinte profonde, et il fut obligé de suspendre ses études et de revenir à Nimes. De St-Véran, qui était son grand-oncle, l'engagea alors à prendre quelque distraction et lui proposa, dans ce but, d'accompagner à Paris son petit-fils, le baron de Melac. Antoine Teissier accepta cette offre. A Paris, il fit connaissance avec quelques hommes avantageusement connus dans l'histoire des lettres, entre autres avec Pélisson, Conrart et Ménage. Autant par leur avis qu'à cause de sa santé délabrée, il renonça complètement à la théologie et se livra à l'étude de la jurisprudence. Après s'être fait recevoir docteur en droit à Bourges, il retourna à Nimes, où il exerça la profession d'avocat auprès du présidial.

En 1659, il fit un second voyage à Paris. Les écrivains avec lesquels il était déjà lié le présentèrent à plusieurs autres auteurs célèbres de cette époque, et c'est au milieu de ces hommes d'élite qu'il passa la plus grande partie du temps qu'il resta dans la capitale.

L'année suivante, Ant. Teissier, de retour à Nimes, fut chargé, par son oncle de Mirmant,

de poursuivre à Castres un procès qui traînait déjà depuis longtemps et qui passait pour une affaire difficile et embrouillée. Il eut le bonheur de le gagner et ce succès donna de son aptitude aux affaires une opinion si avantageuse, qu'il fut presque en même temps nommé membre du conseil de la ville et ancien du consistoire réformé. Ce fut dès cette époque que, renonçant à toute occupation obligatoire, il s'adonna exclusivement à la culture des lettres.

Il commença par reprendre l'étude de la langue grecque, qu'il avait abandonnée, et sur les conseils de Bertheau, pasteur à Montpellier, il se mit à lire les écrits de Chrysostome. Le plaisir qu'il prit à cette lecture le porta à traduire quelques-uns des ouvrages de ce célèbre orateur et à étendre ses études sur les autres Pères de l'église grecque. Ce travail fut pour lui, pendant tout le cours de sa vie, la plus agréable de ses occupations; il publia successivement les traductions des deux épîtres de Chrysostome à Théodore, de l'épître de Clément aux Corinthiens, avec une vie de ce père (1685), des épîtres de Chrysostome à Olympiade (1695), de sept de ses homélies, et du traité dans lequel ce même Père veut prouver

qu'on ne souffre d'autre mal que celui qu'on se fait à soi-même (1710).

Nous avons déjà dit qu'il avait été l'un des fondateurs de l'académie de Nimes. Quelques-unes de ses traductions furent lues dans les assemblées de cette société savante. Vers cette même époque il entreprit le grand ouvrage intitulé : *les Eloges des hommes savants*, ouvrage dont il recueillit la plus grande partie des matériaux à Nimes et dans sa propre bibliothèque, qui était considérable.

Ant. Teissier avait déjà cinquante ans, quand, au commencement de 1683, il se maria avec une veuve nommée Mme Despierres. Bientôt la révocation de l'édit de Nantes l'obligea de chercher dans les pays étrangers la liberté de conscience qui était enlevée aux protestants français. Il quitta Nimes le 24 septembre 1685 ; le 10 du mois suivant, il arriva à Genève avec sa femme et, après avoir passé le mois de novembre à Lausanne, il alla s'établir à Zurich. Turretin, professeur à Genève, et Heidegger, professeur à Zurich, s'intéressèrent à sa position et le firent recevoir dans la maison du bourgmestre Escher.

Cependant on n'avait pas vu sans regret s'éloigner de la France un homme d'un mérite aussi

solide. On essaya de le ramener dans sa patrie : d'Aguesseau et Baville furent chargés de négocier avec lui. On lui offrit, s'il voulait rentrer dans sa patrie et renoncer au protestantisme, la restitution des biens confisqués autrefois à son père et une pension de cinq cents écus. Ces propositions étaient d'autant plus séduisantes qu'il était à l'étranger dans une position fort précaire : mais il les repoussa avec une inébranlable fermeté, et il chercha dans ses talents un moyen de soutenir honorablement sa famille. Il donna d'abord des leçons sur le traité de Grotius : *De jure belli et pacis* ; plus tard il forma, avec quelques membres du conseil de Berne, une société pour la publication d'une gazette française et, dans ce but, il transporta son domicile dans cette ville, vers le milieu d'août 1689. Pendant le séjour qu'il y fit, le comte de Gavon, envoyé du duc de Savoie pour quelques négociations, le chargea de rédiger le manifeste par lequel le duc de Savoie voulait exposer les raisons qui l'engageaient à déclarer la guerre à la France. Ce travail le détermina à écrire l'histoire de l'ambassade envoyée en 1686 par les Suisses à ce prince. Cet ouvrage parut à Berne en 1690.

L'année suivante il retourna à Zurich, où il

resta encore seize mois; mais, voyant qu'en Suisse il ne pourrait jamais avoir d'établissement fixe, parce que, d'après les lois alors régnantes en ce pays, ni lui ni ses descendants ne pouvaient posséder le titre de citoyen, il prit le parti de se retirer dans le Brandebourg, où les réfugiés jouissaient des mêmes droits que les anciens habitants. Au moment qu'il quitta Zurich, en août 1692, le conseil de la ville voulut lui donner une marque du regret qu'il éprouvait de le perdre; il lui remit une médaille d'or qui portait cette légende : *Amicitiæ et honoris monumentum*, et il le recommanda officiellement à l'Electeur de Brandebourg.

Ant. Teissier était à peine arrivé à Berlin que l'Electeur, qui voyait avec plaisir les réfugiés apporter dans ses Etats la science et l'industrie, le nomma conseiller d'ambassade et son historiographe, avec une pension annuelle de trois cents écus, qui fut dans la suite augmentée à plusieurs reprises (1). En même temps, pour rendre sa position meilleure, ce prince lui demanda plusieurs travaux littéraires qu'il lui paya

(1) Ant. Teissier succéda, dans l'emploi d'historiographe, au célèbre Puffendorf.

richement, et dont la plupart étaient destinés à l'éducation de son fils (1).

Sous la protection de ce prince éclairé, qui, en 1701, prit le titre de roi de Prusse, A. Teissier passa le reste de ses jours à Berlin, dans une honnête aisance et entouré de la considération publique. Il est probable cependant qu'il regretta plus d'une fois sa patrie; ce qui fut du moins pour lui une cause continuelle de douleur, ce fut la perte de sa belle bibliothèque, qu'il avait été obligé de laisser à Nimes et dont il sentit souvent la privation. La capitale de la Prusse n'était pas encore une ville savante, Ant. Teissier y chercha vainement plusieurs des livres dans lesquels il avait puisé les matériaux de ses *Eloges des hommes savants* (2), et dont il aurait eu besoin pour compléter et pour perfectionner cet ouvrage. Il est vrai que le nombre toujours croissant des réfugiés distingués par leurs connaissances, que

(1) Nous citerons parmi ces ouvrages un *Abrégé de l'Histoire des Electeurs de Brandebourg* (1705), et un *Abrégé de la vie de divers princes illustres.* (Amst., 1710.)

(2) « Il m'eût été fort nécessaire d'avoir ici ma bibliothèque, dit-il, dans l'avertissement du troisième tome de ses additions aux *Eloges des Hommes savants* (1704); mais je l'ai laissée en France en quittant ce royaume, et j'ai cherché inutilement à Berlin la plupart des livres que j'ai allégués dans les deux premiers tomes de mon ouvrage. »

le roi de Prusse attirait dans ses Etats, ne tarda pas à faire de Berlin un centre littéraire important; mais Ant. Teissier ne fut témoin que des premiers moments de ce changement. Il s'occupa cependant de littérature presque jusqu'à la fin de ses jours. Au commencement de l'été de 1715, ses facultés s'affaiblirent, et, le 7 septembre de cette même année, il mourut, laissant quatre enfants, deux filles et deux fils; ceux-ci suivirent avec distinction la carrière militaire.

Sans être un esprit supérieur, Ant. Teissier, par la facilité de son intelligence et par des études continuelles, s'est fait une place honorable dans l'histoire des lettres. Doué d'un jugement sain, versé dans la connaissance des langues anciennes, trouvant son plus grand plaisir à étendre sans cesse ses connaissances, il fut un des érudits les plus remarquables de son temps. Aussi préférait-il consacrer ses veilles à des travaux d'érudition. On en a la preuve dans ceux de ses écrits que nous avons déjà fait connaître, et surtout dans un ouvrage in-4° qu'il publia à Genève en 1684, sous ce titre : *Catalogus auctorum qui librorum catalogos, indices, bibliothecas, virorum litteratorum elogia, vitas aut orationes funebres scriptis consignarunt*, ouvrage qui

n'est, il est vrai, qu'un remaniement de la *Bibliotheca bibliothecarum* du père Labbe, mais qui, par les nombreuses additions dont il enrichit cette *Bibliothèque des bibliothèques* (1), peut être regardé comme un livre original. Son véritable titre de gloire est son ouvrage intitulé : *Eloges des hommes savants tirés de l'histoire de de Thou, avec des additions* (2). A la fin de quelques-uns des livres de son histoire, de Thou donne une très-courte notice sur les écrivains célèbres morts dans le courant de l'année dont il vient de décrire les événements. Ant. Teissier eut l'idée de réunir ces notices, de les compléter par des développements plus ou moins étendus, selon l'importance de chaque personnage, et de faire ainsi l'histoire des lettres depuis la mort de François Ier jusque vers la fin du règne d'Henri IV, c'est-à-dire, depuis 1547 jusqu'en 1607 (3). Plus

(1) Le p. Labbe ne fait mention que de 800 auteurs; Ant. Teissier donne le catalogue de 2,500. En 1705, il publia à Genève un supplément à ce catalogue.

(2) On trouve le catalogue des écrits d'Ant. Teissier dans Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI, pag. 472 et 473, et dans Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, etc., tom. V, pag. 267-272.

(3) De Thou ne conduisit son Histoire que jusqu'à cette année. Son ami, Nicolas Rigault, la continua, avec les notes qu'il avait laissées jusqu'à la mort d'Henri IV.

de quatre cents personnages célèbres dans l'histoire des lettres (1) figurent dans cette galerie. Et si l'on considère que ces hommes appartiennent à une des époques les plus curieuses et les plus agitées de l'histoire, à une époque qui fut marquée par tant de grandes découvertes, et qui vit naître la plupart des idées qui ont si puissamment contribué aux progrès de l'humanité, on comprendra facilement l'intérêt que ce sujet peut présenter et l'importance de cet ouvrage. Il faut rendre cette justice à Ant. Teissier, qu'il a recueilli dans cet écrit, avec une rare impartialité et avec une érudition étendue, une très-grande richesse de matériaux puisés dans les livres même des auteurs dont il raconte l'histoire.

Quand cet ouvrage parut (Genève, 1683, 2 vol. in-12), les journaux de l'époque furent unanimes à en reconnaître le mérite. « M. Teissier, dit le *Journal des Savants* (2), a joint à ce que l'illustre président de Thou a touché de la vie des auteurs, quantité de choses fort sin-

(1) Le succès de l'ouvrage d'Ant. Teissier engagea Ancillon à entreprendre un travail semblable sur les hommes politiques dont parle de Thou dans son histoire. La mort l'empêcha d'exécuter ce projet. *Voir* Bayle, *Lettres*, Amst., 1729, pag. 1107, note 2.

(2) Année 1683, pag. 55 et suivantes.

gulières qui n'ont pu être ramassées qu'avec beaucoup de patience, d'application et de lecture. » Bayle, qui a mis souvent cet ouvrage à contribution dans son *Dictionnaire critique*, en rendit aussi compte dans ses *Nouvelles de la République des Lettres* (1). Après en avoir fait ressortir l'utilité, il ajoute que le lecteur y trouvera un assemblage de curiosités, si plein, si diversifié, si exact et si bien muni des citations nécessaires, qu'il ne se repentira point d'avoir profité, par une lecture de quelques heures, d'une moisson qui a coûté, sans doute, beaucoup d'années à celui qui l'a recueillie.

Le succès répondit au mérite de cet ouvrage; dans l'espace de vingt ans, il s'en fit quatre éditions, et, à chacune, de nouvelles additions en augmentèrent la valeur (2). Cet écrit est cependant loin d'être parfait. On ne saurait s'en étonner, quand on a égard à la difficulté d'un travail de ce genre et quand on considère que c'était pour la première fois qu'on entreprenait une

(1) Tome II, pag. 226.

(2) En 1704, Ant. Teissier publia un troisième volume, et la quatrième édition, Leyde, 1715, a quatre volumes. Elle fut faite par les soins de La Faye, qui réunit aux trois volumes déjà existants de nouvelles notes laissées par l'auteur.

semblable histoire littéraire. Mais ce qui surprend d'abord à plus juste titre, c'est qu'à mesure que les éditions se sont suivies, il a perdu en ordre et en arrangement logique, dans la proportion qu'il a gagné en richesses de faits et de citations. Les dernières éditions présentent des répétitions inutiles et fatigantes, qui font ressembler ce livre plutôt à un recueil de notes qu'à un ouvrage fini et soigneusement exécuté. Ce défaut s'explique cependant par ce fait qu'Ant. Teissier, après avoir amassé de nouveaux documents, en fit un troisième volume en forme de supplément, et que de La Faye, qui fit imprimer la quatrième édition, au lieu de fondre le contenu de ce troisième volume et les notes laissées par l'auteur avec les passages correspondants des deux premiers volumes, se contenta de les ajouter à chaque article, sans remanier l'ensemble.

Quoique cet ouvrage, dans l'état où il a été laissé, ne puisse être regardé que comme une riche collection de notes exactes et curieuses sur les écrivains de la fin du seizième siècle et du commencement du dix-septième, il offre peut-être plus d'intérêt et il donne une plus réelle instruction dans ses détails décousus, que la plupart des biographies ou des histoires littéraires

décida à abandonner son mari ; vers le commencement de 1701, elle s'enfuit avec ses deux filles. Elle se réfugia d'abord à La Haye, où elle obtint une gratification des Etats. Bientôt l'espérance d'une plus forte pension la conduisit en Angleterre. Mais le succès n'ayant pas répondu à son attente, elle retourna en Hollande. En quittant le sol de la France, elle s'était empressée de renoncer au catholicisme et de retourner au culte réformé.

Mme Du Noyer avait de l'esprit, de la vivacité et de l'enjouement ; elle possédait plus de connaissances que n'en ont d'ordinaire les personnes de son sexe ; elle conçut le projet de tirer parti de ses talents et de demander à sa plume des moyens d'existence. C'était pour le temps une grande hardiesse ; mais elle était douée d'assez d'audace pour se moquer des préjugés ; d'ailleurs, le besoin se faisait sentir et la littérature était sa seule ressource. Aussi, après avoir employé le peu d'argent qui lui restait à s'établir commodément à une lieue de La Haye, dans ce même village de Voorburg, que près de cinquante ans auparavant avait habité Spinosa, elle s'arrangea avec un libraire et rédigea une espèce de gazette, on pourrait presque dire de

libelle, qui parut sous le titre de *la Quintessence des Nouvelles*.

Une publication qui ne pouvait prospérer qu'en amusant le lecteur et en piquant sa curiosité, et qui était condamnée par cela même à un succès de scandale, devait créer à son auteur de nombreuses inimitiés : c'est ce qui arriva. Toutes les susceptibilités blessées se liguèrent contre Mme Du Noyer. On fouilla dans sa vie passée pour y trouver quelque point qui prêtât à l'attaque, et il ne fut pas difficile, en mêlant beaucoup de mensonges à un peu de vérité, de la peindre sous les plus noires couleurs. A ses traits d'esprit, on répondit par des grossièretés, à ses plaisanteries par des méchancetés.

Ce fut pour répondre à ces calomnies et pour en prévenir les fâcheuses conséquences, qu'elle publia les *Mémoires de sa vie*. On a reproché à cet ouvrage d'être surchargé d'une foule de détails qui n'ont pas toujours une grande importance ni un intérêt réel. Mais il ne faut pas oublier que la position dans laquelle se trouvait son auteur lui faisait une loi de prouver la sincérité de sa narration, précisément par ces mille petites circonstances qu'elle rapporte. Les *Mémoires de sa vie* ne sont qu'un plaidoyer ; c'est

dans ce sens qu'ils ont été écrits, et c'est dans ce sens aussi qu'il faut les juger. « J'ai toujours été de l'avis de ceux, dit Mme Du Noyer au commencement de cet ouvrage, qui disent que la femme la plus estimée, ou, pour mieux dire, la plus estimable, est celle dont on parle le moins. Cette raison m'empêcherait, sans doute, de me donner en spectacle au public, si je ne me croyais obligée, en conscience, de donner une juste idée de moi, dans ces temps où la calomnie tâche de défigurer les gens. C'est donc par vérité, et non par vanité, que j'entreprends d'écrire ces mémoires. »

Bien loin de réussir à réduire au silence la médisance et la calomnie, les Mémoires de Mme Du Noyer soulevèrent contre elle de nouveaux orages. Son mari, qui y était assez maltraité, publia à son tour des Mémoires pour se disculper et pour rejeter tous les torts sur sa femme, qu'il accusa des vices les plus crapuleux. Il raconte, entre autres, que Dancourt, frappé de ses ridicules, l'avait représentée, dans ses *Vendanges de Surène*, sous le nom de Mme Thomasso, et que ce nom lui était resté (1). Le fait est peu probable ; Mme Du Noyer, à l'épo-

(1) *Lettres historiques et galantes*, etc., t. x, p. 70.

que où parut cette pièce, n'était connue que du petit nombre de personnes au milieu desquelles elle vivait, et on peut croire que M. Du Noyer ayant cru trouver dans la virago des *Vendanges de Surène* quelques traits de ressemblance avec sa femme, n'avait pas manqué de les faire remarquer à ses amis. Dans tous les cas, si elle ne fut pas jouée à Paris, elle le fut plus tard à Utrecht. Le 20 mai 1713, on représenta sur le théâtre de cette ville une pièce intitulée : *Le Mariage précipité*, dans laquelle on la mit en scène avec sa fille Pimpette. Cette pièce, remplie des plus révoltantes personnalités, n'est qu'un tissu de plates injures et ne rachète, par aucun mérite littéraire, ce qu'elle a d'odieux. Quelque grands que pussent être les torts de Mme Du Noyer, sa fille devait au moins être respectée. Au reste, cette pièce, aussi bien que les Mémoires de M. Du Noyer, auraient depuis longtemps disparu, si on ne les avait reproduits avec les écrits de Mme Du Noyer.

Un autre ouvrage de cette femme, de beaucoup supérieur aux *Mémoires de sa vie*, est celui qui porte le titre de *Lettres historiques et galantes*. L'auteur suppose que deux dames, dont l'une est à Paris et l'autre en province, se communiquent

réciproquement les nouvelles intéressantes qui viennent à leur connaissance. Dans ce cadre commode, Mme Du Noyer a renfermé une foule d'événements arrivés depuis 1695 jusqu'en 1717, en les embellissant plus d'une fois de détails empruntés à son imagination et en les présentant sous des couleurs brillantes qu'ils n'avaient certainement pas dans la réalité. Souvent même, elle a mis à côté d'aventures plus ou moins vraies, des nouvelles qu'elle inventait elle-même ou dont elle trouvait l'idée première dans des écrits antérieurs, ou dans des traditions populaires. En général, elle aime à parler d'événements extraordinaires ; son ouvrage était destiné à l'amusement du lecteur ; il n'est pas étonnant qu'elle ait recherché tout ce qui peut piquer la curiosité. Au reste, elle donne de plusieurs personnages de cette époque une idée vraie, et elle fait connaître des détails qu'on chercherait vainement ailleurs. Dans les faits qu'elle embellit et même dans ce qui n'est que le produit de son imagination, elle sait rester fidèle jusqu'à un certain point à la vérité historique, en ne prêtant aux personnages qu'elle met en scène que des actions et des paroles en rapport avec leur caractère. En général, cet ouvrage n'est qu'un

recueil d'anecdotes plus ou moins développées. Le récit que nous lui avons emprunté, à propos de Fr. Graverol (1), peut donner une idée de son genre et de son style. Cependant, il contient aussi quelques fragments d'une étendue assez considérable ; tel est, entr'autres, l'intéressante histoire de l'abbé de Bucquoit (2). Mme Du Noyer n'y a pas oublié ses compatriotes : Fr. Graverol n'est pas le seul dont elle ait parlé, et les quelques historiettes qu'elle raconte de La Cassagne et de quelques autres personnes de Nimes sont propres à nous faire mieux connaître les mœurs de nos ancêtres et la manière dont on vivait dans cette ville, dans la seconde moitié du dix-septième siècle.

Les *Lettres historiques et galantes* sont écrites avec élégance et sans affectation. Les anecdotes qui y sont racontées sont amenées naturellement et présentées avec autant de simplicité que d'esprit. Mais des neuf volumes que remplissent, dans l'édition de Paris, les *Lettres historiques et galantes*, les six premiers sont, à notre jugement, bien supérieurs aux trois derniers. On sent dans ceux-ci la fatigue de l'au-

(1) Voir l'article F. GRAVEROL, dans le t. I, p. 412.

(2) *Lettres historiques et galantes*, t. IV, p. 158 et suiv.

teur ; son imagination épuisée ne lui fournit plus qu'avec peine des faits variés et piquants, et, pour remplir ce vide, Mme Du Noyer a recours aux événements politiques et aux faits et gestes des grands personnages de son temps. Au reste, cet écrit obtint un grand succès : du vivant de l'auteur, il eut plusieurs éditions ; et depuis il a été reproduit dans la *Bibliothèque historique de la France*, et dans la *Bibliothèque des Romans*, de Langlet Dufresnoy.

Des deux filles que Mme Du Noyer avait emmenées avec elle, en quittant son mari, l'aînée, Anne-Marguerite, retourna à Paris à l'insu de sa mère et à la sollicitation de son oncle Coton. Après avoir embrassé le catholicisme, elle se maria avec Jacob Constantin, capitaine de cavalerie. La plus jeune resta avec sa mère ; elle s'appelait Catherine-Olympe ; dans sa maison, on lui donnait le nom de Pimpette. Un jeune homme, qui parcourait la Hollande en 1713, en devint amoureux et fit de vains efforts pour la décider à le suivre (1). Ce jeune homme était Arouet de Voltaire. Il n'est resté de cette passion que quelques lettres de Voltaire à Pimpette, lettres qui ne figurent dans aucune édi-

(1) *Lettres historiques et galantes*, t. VII, p. 4.

tion de ses œuvres, mais qui ont été conservées dans les *Lettres historiques et galantes* (1). Pimpette épousa plus tard un M. de Winterfeld (2).

HENRI DE ROCHEBLAVE.

Henri de Rocheblave, fils d'un avocat d'Uzès, naquit dans cette ville en 1665. Sorti de France à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, il se consacra au ministère évangélique auquel il s'était destiné dès sa plus tendre jeunesse, et il en exerça les fonctions d'abord à Grenwich, ensuite à Londres, où il eut pour collègues Jean Graverol et quelques autres pasteurs, dont la plupart étaient originaires de Nimes ou des environs, et enfin à Dublin, où il termina ses jours le 16 novembre 1709, à l'âge de quarante-trois ans. Il est connu par un volume de sermons que publia sa veuve, en 1712. On trouve dans ces discours du mouvement et de la vie ; quelques passages portent même l'empreinte d'une véritable éloquence. Mais ce qui distingue leur auteur, c'est une assez grande puissance de raisonnement. On sent, en lisant ces sermons,

(1) *Lettres historiques et galantes*, t. VII, p. 6-50.
(2) *Ibid.*, t. X, p. 184.

que déjà les principes d'une philosophie irréligieuse commençaient à se répandre. De Rocheblave semble d'ordinaire préoccupé du désir de mettre le christianisme hors des atteintes de ses objections. Il est une qualité de ce prédicateur qui nous paraît devoir être relevée : c'est le talent avec lequel il sait fondre, dans son discours, les nombreuses citations qu'il fait des livres saints. Les textes de l'Ecriture sainte sont si heureusement amenés qu'il semble que l'orateur aurait dû, en leur absence, dire précisément ce qu'ils expriment.

GALLI.

Né à Nimes dans la seconde moitié du dix-septième siècle, Galli se réfugia à Londres, après la révocation de l'édit de Nantes. Il est connu par une histoire de la guerre des Camisards, écrite en anglais et publiée en 1720 (1). Cet ouvrage n'est pas, comme on l'a prétendu quelquefois et comme Court l'admet, une traduciont anglaise de mémoires rédigés en français par Cavalier ; c'est une production originale,

(1) Voici le titre de ce livre : *Mémoir of the Ward of the Cevennes under colonel Cavalier*. (Mémoires de la guerre des Cevennes, sous le colonel Cavâlier.)

mais vraisemblablement composée d'après ce que Galli avait entendu raconter à ce chef des Camisards. Cette histoire renferme de nombreuses erreurs. Court, dans son *Histoire des troubles des Cevennes*, en relève plusieurs.

PIERRE COSTES.

Pierre Costes, né à Uzès en 1668, cultivait les lettres dans le silence de la retraite, quand la révocation de l'édit de Nantes le força à chercher un asile en Angleterre. Ses goûts littéraires et ses connaissances le mirent bientôt en rapport avec la plupart des écrivains de ce pays ; il fut, entr'autres, lié par les plus intimes relations avec Locke et avec Mme Mashan, fille de Hobbes ; il vécut même longtemps auprès du comte de Shaftesbury (1).

Le service le plus considérable qu'il ait rendu aux lettres, c'est d'avoir traduit en français les *Essais sur l'entendement humain*, de Locke (2). Cette traduction, qui popularisa en

(1) Bayle, *Œuvres diverses*, t. IV, p. 853. — *Lettres* du 3 juillet 1705.

(2) Cette traduction, faite sur la quatrième édition de l'ouvrage anglais, parut, pour la première fois, à Amsterdam, en 1700, 1 vol. in-4o.

Bourbon, second du nom, prince de Condé, Cologne (Amsterdam), 1693, 1 vol. in-12. Cet ouvrage eut une seconde édition revue, corrigée et augmentée, en 1695, et une troisième à La Haye, en 1748, 1 volume in-4°. L'auteur de la notice sur P. Costes, dans la *Biographie universelle*, prétend que cette histoire n'eut aucun succès; mais s'il faut en croire Bayle (1), St-Evremond la regardait comme très-bien écrite et assurait qu'excepté ce qui regarde la bataille de Lens, son auteur avait travaillé sur de bons mémoires.

Les rigueurs exercées contre les protestants s'étant calmées après la mort de Louis XIV, P. Costes finit par rentrer en France, et il achevait même ses préparatifs pour revenir se fixer dans sa ville natale, quand il mourut à Paris, en 1747.

JACQUES SAURIN.

Jacques Saurin, le plus célèbre des prédicateurs protestants français, naquit le 6 janvier 1677, à Nimes, où son père, originaire de Calvisson et avocat distingué, fut secrétaire per-

(1) *Œuvres diverses*, t. IV, p. 845, note 6. — Le P. Le Long, *Biblioth. hist. de la France*, n° 9751.

pétuel de l'académie et contribua, comme nous l'avons déjà indiqué, à la prospérité de cette société savante. Par une incroyable méprise, Ménard raconte, dans son *Histoire de Nimes*, que J. Saurin se convertit au catholicisme, prit même le petit collet, prêcha quelquefois avec succès à Montpellier, bien qu'il fût encore dans la plus grande jeunesse, et qu'il finit par retourner au protestantisme. Ce conte, souvent répété, ne supporte pas l'examen. J. Saurin n'avait que huit ans quand il quitta la France avec sa famille, en 1685, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes (1), et depuis il n'y remit plus les pieds (2).

Après avoir commencé ses études à Genève, il s'enrôla, en 1694, dans le régiment de Galloway, que commandait le colonel Renault, et qui était au service du Piémont, alors en guerre avec la France. Entré en campagne en qualité de cadet, il prit un drapeau dans une des premières affaires et cette action d'éclat lui valut le grade d'enseigne. Quand la paix fut signée, il revint à Genève, reprit ses études et fut con-

(1) *Biographie universelle*, article SAURIN.

(2) Ménard a évidemment confondu Jacques Saurin avec Joseph Saurin, qui, en effet, se fit catholique. On peut consulter sur ce Joseph Saurin, Bayle, *Lettres*, t. I, p. 356, la note.

sacré au ministère évangélique. Dès ses débuts, il s'annonça comme un grand prédicateur. Ses exercices de prédication à l'académie attiraient un si grand concours d'auditeurs, qu'on fut obligé de le faire prêcher dans la cathédrale.

En 1700, il passa en Hollande, et de là en Angleterre. L'église Wallone, de Londres, le demanda pour un de ses pasteurs. Il en remplit les fonctions pendant quatre ans. Mais, le climat étant funeste à sa santé, il fit, en 1705, un voyage en Hollande; il y prêcha, et ses succès furent tels, que la ville de La Haye créa pour lui une place extraordinaire et le nomma prédicateur des nobles. C'est là que, pendant vingt-cinq ans, il déploya dans la chaire cette éloquence énergique et émouvante qui l'a élevé à un rang si distingué parmi les orateurs. « Il n'a peut-être manqué à Saurin, dit Maury, que l'avantage d'avoir cultivé son talent et exercé son ministère à Paris, où il eût acquit plus de précision, d'énergie et de goût, pour être placé dans le premier rang de nos orateurs. Mais le pasteur français de La Haye est, sans aucune exception, l'homme le plus éloquent dont les protestants aient le droit de se glorifier; il surpassa manifestement tous les prédicateurs étrangers à

la France, et l'Angleterre en particulier n'en fournit pas un seul qu'on puisse lui comparer (1). »

Quelque honorable, pour Saurin, que soit ce jugement de Maury, il nous paraît rester de beaucoup au-dessous de la vérité. Nous reconnaissons que le prédicateur de La Haye est très-inégal, qu'il a peu de sermons entièrement beaux dans toutes leurs parties, que son style, formé au milieu des réfugiés, n'est pas toujours pur (2). Mais, même avec ces défauts, il peut prendre place à côté de Bossuet, de Massillon et de Bourdaloue. Il diffère d'eux comme ils diffèrent entre eux ; et s'il manque des qualités par lesquelles chacun d'eux se distingue, il en a d'autres tout aussi essentielles qui le relèvent à leur niveau. Bourdaloue est plus parfait dans son ensemble. L'éloquence de ce prédicateur consiste d'ordinaire dans la manière dont il enchaîne ses arguments ; mais elle a peu de traits hardis et saillants. C'est un fleuve riche et limpide dont on suit le cours avec facilité et sans

(1) Maury, *Essai sur l'éloquence de la Chaire*, § LXII.

(2) Saurin le reconnaît lui-même : « Il est difficile, dit-il, que ceux qui ont sacrifié leur patrie à leur religion, parlent leur langue avec pureté. » Voir dans la *Notice des travaux de l'Académie du Gard*, 1845 à 1846, un article de M. d'Espinasseus sur Saurin, p. 184.

une vive émotion ; ce n'est pas un torrent qui entraîne. Son style a le mérite de la clarté, de la concision, de la pureté ; il a peu de chaleur et d'animation. Massillon se distingue par l'élégance et la riche simplicité de sa parole. En outre de ces qualités qui complètent l'éloquence, mais qui ne la constituent pas, il est remarquable surtout par l'onction, cette vertu fondamentale de l'orateur chrétien. C'est une chose admirable que la sensibilité chrétienne ait résisté chez lui à l'art infini avec lequel il a travaillé et l'ensemble et les moindres détails de ses discours. Bossuet a une majesté soutenue autant dans le style que dans les idées. Il n'est pas d'orateur qui ait pu éblouir au même degré son auditoire; mais il nous semble qu'on devait sortir de ses prédications, moins touché au fond du cœur de la doctrine qu'il avait prêchée, que plein d'admiration pour l'orateur qu'on venait d'entendre. Il n'y a dans Saurin ni la grandeur soutenue de Bossuet, ni l'onction de Massillon, ni la limpidité toujours égale de Bourdaloue. Mais quelle chaleur ! quelle impétuosité ! quelle hardiesse dans l'expression ! quelle grandeur dans la forme oratoire ! Maury le reconnaît lui-même. « Saurin écrit avec chaleur et véhémence : il ne cherche point à montrer de l'esprit ; il ne perd

point de vue ni son sujet, ni son auditoire ; il presse avec force ses raisonnements........ Nul orateur chrétien, après Bossuet, auquel il ne faut rien comparer, quand il s'agit de l'éloquence de la chaire, n'a travaillé avec autant d'habileté et de succès les péroraisons de ses discours....... Il s'élève, dans quelques morceaux, à la véhémence de Démosthènes...... Jamais orateur n'a imaginé rien de plus hardi que l'effrayant dialogue établi par Saurin entre Dieu et son auditoire, dans son sermon sur le jeûne de 1706 (1). »

Une des qualités les plus remarquables de ce grand prédicateur, c'est la manière franche avec laquelle il aborde son sujet, la clarté avec laquelle il le présente et le dispose, et la marche rapide et entraînante qu'il imprime à ses développements. Ses plans sont vastes et bien coordonnés ; les différentes parties de son discours s'enchaînent et se suivent ; les termes moyens sont heureusement choisis. Saurin ne s'arrête guère aux détails ; il procède par masse ; ce n'est pas par la finesse des aperçus, mais par la grandeur et la richesse des développements qu'il sait relever son idée. Ses arguments, soutenus par la plus

(1) Maury, *Essai sur l'éloquence de la Chaire*, § LXII.

vive dialectique, se succèdent avec une étonnante rapidité ; et une fois qu'il les a déduits, il les résume à grands traits et vous accable sous leur poids. Puis, quand vous croyez l'orateur épuisé, il se relève, armé d'une nouvelle puissance, et il termine par une péroraison dans laquelle le discours tout entier vient se condenser. Nul n'a mieux connu que Saurin cette unité de but, cette grande progression oratoire, sans laquelle il n'y a pas de véritable éloquence. C'était là le grand art de ce prédicateur. Lisez les dernières pages du sermon sur le prix de l'âme, et vous admirerèz l'énergique récapitulation des termes moyens et la forme émouvante sous laquelle elle est présentée.

Tandis que Bossuet, Massillon et Bourdaloue avaient pour auditeurs de grands personnages, éclairés sans doute, mais pleins d'orgueil et de préjugés et peu capables, par cela même, d'être profondement remués, Saurin avait l'avantage, sur eux, de parler devant des hommes dont les uns avaient tout quitté : fortune, famille, patrie, par attachement pour leurs croyances, et les autres avaient montré la plus vive sympathie pour ces infortunes. Il était impossible de s'adresser à un auditoire plus susceptible d'être ému

par la voix éloquente d'un orateur chrétien (1).

Il est un autre point encore sur lequel Saurin a l'avantage. Au milieu d'un peuple libre, il peut aborder des sujets et exposer des idées qu'un respect exagéré pour la majesté royale interdisait à cette époque aux prédicateurs français. Lequel d'entre eux eût osé parler de la royauté avec une aussi grande indépendance de langage?

« Qu'est-ce qu'un roi? qu'est-ce qu'un trône? Pourquoi des maîtres?.... Comment les hommes ont-ils pu se résoudre à se défaire de leur indépendance et à perdre leur chère liberté? Tout cela suppose des vérités humiliantes; nous ne savions pas nous conduire nous-mêmes; nous avions besoin que des esprits plus éclairés que les nôtres fussent préposés sur notre conduite. Nous étions indigents, il fallait que des êtres supérieurs suppléassent à notre indigence. Nous avions des ennemis, il fallait que nous eussions des défenseurs pour les repousser.

» Misérables hommes, que vous avez été trompés dans votre attente! Et quels désordres pouvaient naître de l'anarchie qu'on n'ait vu quelquefois sortir du sein même de l'autorité souveraine!

(1) Notice des travaux de l'Académie de Nimes, p. 180.

Vous cherchiez des conducteurs pour vous diriger, vous avez quelquefois trouvé des esprits qui, bien loin de pouvoir conduire tout un peuple, ne savaient pas se conduire eux-mêmes. Vous cherchiez des pères nourriciers qui vous secourussent dans votre indigence ; et vous avez quelquefois trouvé des hommes qui n'avaient pas d'autre but que de rendre les peuples indigents, et que de s'engraisser eux-mêmes du sang et de la substance de leurs sujets. Vous cherchiez des défenseurs pour vous protéger contre vos ennemis ; et vous avez quelquefois trouvé des bourreaux qui vous ont traité d'une manière plus barbare que n'auraient pu faire les ennemis les plus sanguinaires (1). »

Nous citerons encore un autre exemple. Voici comment il parle de la gloire militaire : « Un tyran fait attacher à un gibet un misérable que les horreurs de la faim et les images d'une mort prochaine ont porté à percer une maison. Voilà, si vous voulez, le crime puni et la société vengée. Mais qui vengera la société de la fureur de ce tyran ? — Ce tyran, à la tête de cent mille brigands, va ravager le monde ; il pille à droite

(1) Sermon pour le dimanche avant Noël.

et à gauche ; il viole les droits les plus sacrés, les édits les plus authentiques, il ne reconnaît ni bonne foi, ni religion. Allez voir, sur la trace de ses pas, des campagnes désolées, des plaines jonchées de corps morts, des palais réduits en cendres, des peuples désespérés. Cherchez l'auteur de tant de maux. Le trouverez-vous dans quelque cachot ténébreux? Le trouverez-vous sur des roues? Non! vous le trouverez sur un trône, dans des maisons royales et superbes ; vous verrez l'art et la nature contribuer à ses plaisirs ; vous verrez une troupe de courtisans, ministres de ses passions, érigeant des trophées à celui dont les pareils, dont les diminutifs, s'il m'est permis de parler ainsi, ont subi les supplices les plus infames. — Et la justice divine, que fait-elle? Je réponds avec mon texte : nous serons jugés. »

Il serait inutile de faire remarquer que dans les passages où il est question d'idées politiques, Saurin ne s'écarte jamais des convenances oratoires, si Maury n'avait pas qualifié de diatribe forcenée le plus remarquable d'entr'eux. Nous voulons parler de la célèbre apostrophe à Louis XIV, qui se trouve dans la belle péroraison du sermon sur *les Dévotions passagères*, sermon

prêché un premier jour de l'an. Pour prouver l'injustice de l'auteur de l'*Essai sur l'éloquence de la Chaire*, il suffit de mettre ce passage sous les yeux du lecteur, en le faisant précéder de celui qui l'amène. Après avoir fait des vœux pour le gouvernement de la Hollande, pour les pasteurs, pour les pères et mères de famille, pour les jeunes gens, pour les provinces ravagées par la guerre, Saurin continue en ces termes :

« Nos vœux sont-ils épuisés? Hélas! dans ce jour de joie, oublierons-nous nos douleurs? Heureux habitants de ces provinces, importunés tant de fois du récit de nos misères, nous nous réjouissons de votre prospérité; mais refuseriez-vous votre compassion à nos maux? Et vous, tisons retirés du feu (1), tristes et vénérables débris de nos malheureuses églises, mes chers frères, que les malheurs des temps jetèrent sur ces bords, oublierions-nous les malheureux restes de nous-mêmes? Gémissements des captifs, sacrificateurs sanglants, vierges dolentes, fêtes solennelles interrompues, chemins de Sion couverts de deuil, apostats, martyrs, sanglants objets, tristes complaintes, émouvez tout cet

(1) Amos, IV, 11.

auditoire. « Jérusalem, si je t'oublie, que ma droite t'oublie elle-même, etc. (1). » Dieu veuille être touché, sinon de l'ardeur de nos vœux, du moins de l'excès de nos misères ; sinon des malheurs de notre fortune, du moins de la désolation de ses sanctuaires ; sinon de ces corps que nous traînons par tout l'univers, du moins de ces âmes qu'on nous enlève.

» Et toi, prince redoutable que j'honorais jadis comme mon roi, et que je respecte encore comme le fléau du Seigneur, tu auras aussi part à mes vœux. Ces provinces que tu menaces, mais que le bras de l'Eternel soutient ; ces climats que tu peuples de fugitifs que la charité anime ; ces murs qui renferment mille martyrs que tu as faits, mais que la foi rend triomphants, retentiront encore de bénédictions en ta faveur. Dieu veuille faire tomber le bandeau fatal qui cache la vérité à ta vue ! Dieu veuille oublier ces fleuves de sang dont tu as couvert la terre et que ton règne a vu répandre ! Dieu veuille effacer de son livre ces maux que tu nous as faits, et en récompensant ceux qui les ont soufferts, pardonner à ceux qui les ont fait souffrir ! Dieu veuille,

(1) Psaum. CXXXII, 6 et suiv.

qu'après avoir été pour nous, pour l'Eglise, le ministre de ses jugements, tu sois le dispensateur de ses grâces et le ministre de ses miséricordes! »

Il y a loin, sans doute, de ce langage noble et hardi à celui que faisaient entendre, devant Louis XIV, ces prédicateurs de cour qui le félicitaient d'avoir restauré l'unité de la foi dans son royaume. Mais il n'y a rien ici qui s'écarte de la bienséance de la chaire; et si l'on tient compte de la position dans laquelle se trouvait Saurin vis-à-vis de son auditoire, on trouvera que ses paroles sont pleines de convenance. Ne pouvons-nous pas ajouter qu'elles ont devancé le jugement de l'histoire sur ce roi?

Maury reproche à Saurin de donner trop de place dans ses sermons aux discussions théologiques. Ce reproche n'est fondé que jusqu'à un certain point; car dans ses meilleurs discours il n'y a pas de commentaire de son texte, et c'est à lui précisément qu'est due la réforme radicale introduite sur ce point dans la prédication protestante qui consistait auparavant, presque tout entière, dans des explications des paroles de l'Ecriture sainte. M. d'Espinassous fait remarquer, avec raison, que ces discussions, qui n'ont aucun

intérêt pour nous, étaient peut-être alors ce qui charmait le plus des auditoires composés d'hommes habitués dès leur enfance à lire et à discuter les livres bibliques.

Pour se faire de l'éloquence de Saurin une idée vraie, il ne faut la voir que dans les sermons qu'il publia lui-même. Après sa mort, aux cinq volumes qu'il avait livrés à la publicité, son fils en ajouta sept autres; mais les sermons qu'ils contiennent sont en général inférieurs aux précédents, quoiqu'ils renferment parfois des traits d'une haute éloquence. C'est surtout dans ses péroraisons que ce grand prédicateur s'élève le plus haut. Nous ne pouvons ici en citer quelques-unes, mais nous indiquerons celles des sermons sur le prix de l'âme, sur les dévotions passagères, du jeûne célébré à l'ouverture de la campagne de 1706, sur l'immensité de Dieu, sur le renvoi de la conversion, sur la pénitence de la pécheresse, etc., sermons qui, du reste, sont de la plus grande beauté dans presque toutes leurs parties.

« Profondeur dans les pensées, force dans les raisonnements, habile enchaînement dans les parties, mouvements pathétiques, originalité de tours, traits qui saisissent l'imagination et remuent le cœur, simplicité majestueuse et impo-

sante, comme celle des livres saints, tels sont, dit Vincens-St-Laurent, les caractères de son éloquence. Rien n'y sent ni la recherche, ni l'effet de l'art; tout y est de verve; tout y semble d'inspiration; tout s'y échappe de l'âme de l'orateur; et c'est uniquement à l'ardeur et à l'énergie des sentiments dont il est animé; que son style doit la chaleur et la véhémence qui le distinguent à un si haut degré (1). »

On doit encore à Saurin des *Discours historiques, théologiques et moraux, sur les événements les plus mémorables du Vieux et du Nouveau Testament* (1720, 2 vol. in-fol.). Cet ouvrage, connu dans la librairie sous le nom de *Bible de Saurin,* fut entrepris pour l'explication de deux cent douze belles planches, que Van Der Marck avait fait graver sur les dessins de Hoët, d'Houbraken et de Bernard Picart. Roque, pasteur à Bâle, et Beausobre le fils, pasteur à Berlin, le continuèrent, et aux deux volumes dus à Saurin en ajoutèrent quatre autres. Ces discours, autant ceux de Saurin que de ses continuateurs, ne sont pas exclusivement historiques; ils sont souvent, surtout ceux de

(1) *Biographie universelle*, article SAURIN.

Roque, des dissertations critiques, remarquables par une profonde érudition.

Saurin composa aussi, pour une société qu'il avait fondée pour l'instruction des enfants, un *Abrégé de la Théologie et de la morale chrétienne* (1722). Il réduisit plus tard cet abrégé, qui était en forme de catéchisme, à un extrait encore plus élémentaire. Cet opuscule fut traduit en allemand. Il avait aussi écrit, pour l'éducation du prince de Galles, un ouvrage sur l'*Education des Princes*. Ce travail est resté inédit. Enfin il est encore auteur d'un ouvrage intitulé : L'*Etat du Christianisme en France* (1725-1727). Ce traité, dans lequel il discute les principaux points de la religion dans des lettres adressées aux catholiques, aux temporisateurs protestants et aux déistes, devait avoir une suite ; mais les contradictions qu'il souleva décidèrent Saurin à ne pas le continuer.

Ses dernières années furent troublées par les tracasseries que souleva contre lui le zèle amer de quelques-uns de ses confrères, dont l'austérité et le rigorisme ne lui pardonnaient pas sa tolérance, ni peut-être aussi ses succès. On prit prétexte, pour l'inquiéter, d'une dissertation du deuxième volume de ses discours sur la Bible,

dans laquelle il établissait l'innocence morale du mensonge officieux, dans certains cas. On le poursuivit devant plusieurs synodes, qui condamnèrent cette doctrine, sans pouvoir obtenir de lui autre chose qu'une explication de ses sentiments, au lieu d'une rétractation positive qu'on lui demandait. Cette querelle remplit d'amertume ses derniers jours ; les chagrins qu'elle lui causa eurent pour suite une inflammation de poitrine à laquelle il succomba, le 30 décembre 1730.

LOUIS BOURGUET.

Né à Nimes, le 23 avril 1678, de parents protestants, riches et occupant une haute position dans le commerce, Louis Bourguet passa, jeune encore, à Zurich, avec sa famille qui, à la révocation de l'édit de Nantes, alla établir des manufactures d'étoffe de soie dans cette ville et dans le pays des Grisons. Esprit solide et étendu, il porta à la fois ses investigations sur les antiquités, la nature et la philosophie, et dans ces trois genres d'études il fut un homme supérieur.

L'histoire naturelle lui doit des observations précieuses et des vues ingénieuses qui ont été

utiles aux progrès des sciences. Ce qui attira surtout son attention, ce furent les débris de plantes, de coquillages et d'animaux que les rochers renferment dans leur sein, et qui commençaient alors à piquer vivement la curiosité des savants. Il n'y avait pas longtemps encore qu'on avait cessé de regarder les fossiles comme les produits d'esprits architectoniques, d'archées, de vertus secrètes et formatrices qui leur avaient donné, en se jouant, la forme d'êtres vivants. On commençait à voir dans ces pierres figurées, comme on les appelait encore, soit des dépouilles de plantes et d'animaux, soit des dépôts recueillis dans le creux des coquilles. Cette opinion était loin cependant d'être générale, et elle s'arrêtait indécise devant les fossiles, dont on ne trouvait pas des analogues parmi les êtres actuellements vivants. Bourguet travailla non-seulement à la répandre, mais encore à l'asseoir sur des bases inébranlables. C'est ce qu'il fit entre autres dans sa *Dissertation sur les pierres figurées* (1715), dans ses *Lettres philosophiques sur la formation des sels et des cristaux*, etc. (1729), et dans son *Traité des pétrifications* (1742). Dans ces écrits, il combattit la creuse et fausse métaphysique du moyen-âge, qui

s'imaginait expliquer les phénomènes de la nature en les rapportant à des vertus occultes, à des espèces de puissances magiques, et il la remplaça par l'observation et les mathématiques, ces deux puissants instruments des sciences naturelles. Il y fit voir que la cristallisation n'est point le fait de quelque esprit plastique, mais d'un mécanisme géométrique, et que la conception et la naissance des êtres organisés ne sont que des développements s'opérant par un mécanisme organique. Il y montra la manière dont se forment encore, sous nos yeux, certaines espèces de roches, pour tirer de là quelques conjectures sur la manière dont se sont produites les roches anciennes, ainsi que les fossiles. Il fut conduit naturellement par là à lier l'étude des fossiles à la théorie de la terre. On trouve sur ce point, dans les écrits de Bourguet, une foule d'idées justes, d'observations exactes et de conjectures heureuses qui ont préparé la science moderne et qui, parfois, semblent même l'avoir devinée. C'est ainsi qu'un des premiers il fit remarquer la correspondance des angles saillants et des angles rentrants dans les chaînes de montagne, et qu'il comprit l'importance de ce fait pour la théorie de la terre.

L'hypothèse de l'échelle des êtres, à laquelle Ch. Bonnet donna quelques années après de si grands développements, et qui est en général attribuée à ce philosophe, appartient en réalité à Bourguet, qui en puisa, sans aucun doute, l'idée dans la philosophie de Leibnitz, dont il fut l'admirateur et l'ami, comme nous le verrons plus loin. Pendant que Woodward dressait une échelle de ce genre pour certains produits de la nature, le naturaliste nimois composait, de son côté, un travail semblable, mais plus étendu. En 1713, il en communiqua le plan à Scheuchzer (1). «Comme la nature, pensait-il, s'élève par degrés à des productions plus parfaites ; il n'y a pas une distance bien marquée de tout ce qui est minéral à tout ce qui végète ; il se trouve un milieu dans certaines plantes, où la végétation est si peu sensible, qu'elles ont divers caractères communs avec les productions minérales. C'est cette gradation qui coûte à découvrir, mais qui, une fois découverte, ouvre un vaste champ à nos réflexions, et nous conduit, comme par la main, des créatures les plus chétives aux plus excellentes (2).» Bourguet essaya

(1) *Traité des Pétrifications*, p. 6 et 21.

(2) *Ibid.*, p. 6.

même de classer les fossiles d'après cette hypothèse, dans son *Echelle des Fossiles* (1728).

Ce ne fut pas avec moins de talent et de succès qu'il cultiva l'étude des antiquités. Il ne fut pas seulement, comme la plupart des antiquaires, un manœuvre ingénieux, préparant, avec plus ou moins de bonheur, des matériaux pour l'histoire; il ne perdit jamais de vue l'histoire elle-même, au milieu des petits et minutieux détails qui font le fond de cette science et qu'il ne négligea cependant jamais. C'est à Bourguet que l'on doit l'explication de l'alphabet étrusque; il s'aperçut, le premier, qu'il n'était qu'un alphabet grec très-ancien. Il est vrai qu'il ne fut pas aussi heureux dans toutes les explications qu'il essaya des inscriptions étrusques; cependant, l'abbé Lanzi, auteur du meilleur ouvrage sur les anciennes langues de l'Italie, est d'avis que les travaux du savant nimois ont été d'une haute utilité à cette partie de l'érudition philologique.

Bourguet s'occupa aussi d'une histoire critique de l'origine des lettres. Leibnitz, qui eut connaissance de ce projet, l'encouragea beaucoup : « Je désire vivement, dit-il à cette occasion, qu'il travaille avec ardeur à son ouvrage de

l'*Histoire critique de l'écriture ou des lettres* (1). Cet écrit, dans lequel il était question de l'origine de l'écriture et de celle des différents alphabets (2), paraît avoir été terminé ou à peu près ; du moins l'érudit Cuper, ami de l'auteur (3) en donne dans ses lettres une analyse détaillée ; mais il n'a jamais été publié.

Enfin, Bourguet fut un philosophe remarquable ; nous avons sur ce point le témoignage de Leibnitz. « Après avoir vu de belles productions de votre part, lui écrivait ce penseur, sur les origines littéraires, je suis surpris de vous voir encore aussi profond sur la philosophie que votre lettre le fait connaître (4). » Bourguet, frappé des idées philosophiques de Leibnitz, lui avait écrit pour lui demander des explications sur quelques points encore obscurs et pour lui proposer des doutes sur quelques autres points qui lui paraissaient contestables. Il y eut, dès-lors, entre ces deux grands personnages, une correspondance suivie, non-seulement sur des questions

(1) Valde opto ut operi suo *De historia critica scripturæ sive litterarum* alacriter incumbat. *Leibnitzii opera*, t. VI, p. 202. Comparez *Ibid*, p. 204, 205.

(2) *Ibid.*, t. VI, p. 206.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 328.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 324.

de philosophie, mais encore sur les antiquités et l'histoire naturelle. Nous avons les lettres de Leibnitz (1); mais celles de Bourguet n'ont pas été imprimées. Dutens nous apprend qu'elles se trouvaient entre les mains du savant chirurgien Le Cat, qui se proposait de les publier, en même temps qu'une *Défense des principes de Leibnitz*, due également à la plume de Bourguet; mais ce projet n'a jamais été exécuté. Si nous ne pouvons juger le savant nimois comme philosophe, d'après ses propres écrits, nous avons du moins sur ses connaissances philosophiques et sur la profondeur de son esprit le jugement de l'homme le plus compétent qu'il y ait eu dans les temps modernes sur ces matières, et ce jugement est un bel éloge de Bourguet.

En outre des ouvrages dont nous avons déjà parlé, on lui doit encore différents mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences de Paris, plusieurs articles publiés dans le *Mercure suisse*, et quelques opuscules, réunis sous le titre de *Tempe helvetica*. De 1728 à 1734, il travailla à la *Bibliothèque Italique* (18 vol. in-8°) dont il fut un des principaux rédac-

(1) *Leibnitzii opera*, t. II, p. 324-328, et tome VI, p. 202-220.

teurs. Dans l'espace de vingt ans, de 1697 à 1717, il parcourut six fois l'Italie, et chaque fois il en rapporta de riches collections de médailles, de débris d'antiquités, de coquillages, de fossiles et de livres. Il était membre de la société royale de Berlin et de l'académie de Cortone.

Bourguet, s'étant marié en 1702 avec la fille de Claude Jourdan, réfugié à Neuchâtel, vint s'établir dans cette ville, où il ne se fixa cependant définitivement qu'en 1717. On y créa pour lui une chaire de philosophie et de mathématiques. Ce savant, recommandable à tant de titres, mourut dans cette ville, le 31 décembre 1742, d'une attaque d'asthme, qui l'emporta rapidement.

FIRMIN ABAUZIT.

Firmin Abauzit, un des hommes les plus recommandables et un des savants les plus distingués du dix-huitième siècle, naquit à Uzès, le 11 novembre 1679, de parents réformés vivant dans l'aisance et descendant d'un médecin arabe qui, au neuvième siècle, était venu s'établir à Toulouse. Il était dans l'âge le plus tendre quand il perdit son père, et quelques années après, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, il fut,

avec son frère, enlevé à sa mère, pour être élevé dans la communion catholique. Anne Darlle, c'est ainsi que s'appelait la mère de F. Abauzit, réussit cependant à tirer ses deux enfants du collége d'Uzès, où ils avaient été enfermés, et à les faire passer secrètement à Genève, en 1689. Jetée elle-même en prison pour avoir soustrait ses enfants à une conversion forcée, elle parvint à recouvrer sa liberté et elle se hâta de les rejoindre. Firmin, qui était l'aîné, fit ses études avec le plus brillant succès et visita ensuite l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre, pour perfectionner ses connaissances. Tel était déjà son mérite, que le roi Guillaume voulut le retenir à Londres. Le désir de vivre auprès de sa mère le rendit sourd à cette flatteuse proposition. De retour à Genève, il vécut dans la retraite, uniquement occupé de l'étude des lettres et des sciences. Pour conserver la plus entière indépendance, il refusa toute fonction publique, même une chaire de philosophie qui lui fut offerte en 1723, à l'académie de cette ville. Il consentit seulement, en 1727, à remplir dans sa patrie d'adoption, qui venait de l'honorer du droit de bourgeoisie, les fonctions gratuites de conservateur surnuméraire de la bibliothèque publique.

Il passa les dernières années de sa vie dans une petite maison de campagne, voisine de Genève; c'est là qu'il mourut le 20 mars 1767, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Des quelques écrits qu'on lui doit, un seul a été publié par lui-même; c'est un *Discours historique sur l'Apocalypse* (1), ouvrage dans lequel il repoussa toutes les imaginations mystiques des commentateurs antérieurs, pour établir, le premier, d'une manière suivie, que les événements dont il est question dans ce livre biblique se rapportent à la ruine de Jérusalem (2); les autres ne parurent qu'à son insu ou après sa mort. Aux premiers appartiennent les suivants: *Résultat de quelques conférences sur la théologie et la révélation judaïque* (1732); *Paraphrase de l'épître de Saint Paul aux Galates* (Leyde, 1748); — *Lettre à une dame sur la controverse, à la suite du Préservatif contre le Papisme de Lenfant.*

En 1770, de Végobre, que la révocation de l'édit de Nantes avait fait passer des Cévennes, où il

(1) L'article sur l'Apocalypse, dans l'Encyclopédie de Diderot, est dû à sa plume et n'est qu'un extrait du *Discours historique.*

(2) Les meilleurs bibliographes n'indiquent pas la date de la première édition.

était né, à Genève, où lui et ses descendants ont rendu de si grands services aux protestants français, réunit quelques traités inédits d'Abauzit à ceux qui avaient déjà été publiés et les fit paraître sous ce titre : *Œuvres diverses de Firmin Abauzit, contenant ses écrits d'histoire, de critique et de théologie*. Plus tard, Béranger publia un recueil plus étendu sous le titre d'*Œuvres de feu M. Abauzit* (Londres, 1773, 2 vol. in-8°). Ces deux volumes se composent de dissertations soit sur les livres saints et l'histoire ecclésiastique, soit sur des points d'antiquités profanes. Elles sont toutes remarquables ; mais on vante surtout celle qui parut dans le *Journal helvétique*, en 1743, sur un bouclier votif trouvé dans l'Arve en 1721, et que Montfaucon a reproduite dans le supplément de son grand et bel ouvrage : l'*Antiquité expliquée*. Il paraît qu'il restait encore d'autres écrits de F. Abauzit ; on dit que, par un zèle mal entendu, ses héritiers d'Uzès les brûlèrent et qu'il n'a été sauvé qu'une correspondance avec un de ses oncles, ministre protestant, sur des questions de théologie et de sciences.

Il est impossible de se faire du mérite scientifique d'Abauzit une idée vraie et complète d'après

les ouvrages qui nous restent de lui. N'ambitionnant pas la réputation d'écrivain et n'étudiant que pour sa propre satisfaction, il est loin d'avoir communiqué, par des écrits, à la postérité, les trésors de connaissance qu'il possédait. Celles de ses productions qui ont été publiées n'ont été composées que sur la demande de quelques-uns des savants de son temps, ou que dans le but de fixer pour lui-même ses pensées et ses réflexions. Ses contemporains, qui ont pu le juger d'après ses conversations, se faisaient de ses talents une idée bien plus relevée que celle que nous pouvons nous en faire aujourd'hui d'après ses livres. Newton le tenait pour l'homme le plus capable de décider dans la querelle qui s'était élevée entre lui et Leibnitz, sur l'invention du calcul des fluxions. « Vous êtes bien digne, lui écrivait-il en lui envoyant son *Commercium epistolicum*, de décider entre Leibnitz et moi. » Le savant géographe Pococke, après l'avoir entendu parler sur l'Egypte, la Palestine et les autres contrées de l'Orient qu'il avait visitées lui-même, ne pouvait croire qu'Abauzit n'y eût pas séjourné longtemps et qu'il n'eût pas fait de ces pays une étude particulière. Une foule d'autres faits qui nous ont été conservés prouvent qu'aucune branche

des connaissances humaines ne lui était étrangère. On rapporte que Lullin, professeur de Genève, s'entretenant un jour avec lui, fit tomber la conversation sur un point fort spécial de l'histoire ecclésiastique, sur lequel il venait lui-même de composer une dissertation. Il s'agissait de Virgiles, évêque de Salzbourg, au huitième siècle, qui fut, dit-on, censuré publiquement et même excommunié par le pape Zacharie, pour avoir soutenu qu'il y avait des antipodes. Sa surprise fut extrême de l'entendre discuter à fond ce sujet, et surtout d'apprendre qu'il y avait plus de trente ans que son savant interlocuteur n'avait rien lu sur cette matière. Il en fut de même pour J.-J. Rousseau, à qui il donna, pour son *Dictionnaire de musique*, des remarques excellentes sur la musique des anciens et qui crut qu'Abauzit s'occupait en ce moment de recherches sur cette partie de l'histoire de l'antiquité ; il y avait cependant de longues années que celui-ci avait étudié ce sujet.

On a remarqué qu'il est le seul de ses contemporains dont le philosophe genevois ait fait l'éloge, et cet éloge est dicté par la plus vive admiration.

« Non, s'écrie J.-J. Rousseau, le siècle de

la philosophie ne passera point sans avoir produit un vrai philosophe. J'en connais un, un seul, j'en conviens; mais c'est beaucoup encore, et pour comble de bonheur, c'est dans mon pays qu'il existe. L'oserai-je nommer ici, lui dont la véritable gloire est d'avoir su rester peu connu? Savant et modeste Abauzit! que votre sublime simplicité pardonne à mon cœur un zèle qui n'a point votre nom pour objet. Non, ce n'est pas vous que je veux faire connaître à ce siècle indigne de vous admirer: c'est Genève que je veux illustrer de votre séjour: ce sont nos concitoyens que je veux honorer de l'honneur qu'ils vous rendent.... Vous avez vécu comme Socrate; mais il mourut par la main de ses concitoyens, et vous êtes chéri des vôtres.»

Cet éloge est d'autant plus vrai, qu'Abauzit était aussi remarquable par son caractère que par l'étendue de ses connaissances. Laharpe dit qu'il était respectable par une longue carrière passée tout entière dans les études de la philosophie et dans l'exercice de toutes les vertus. Religieux par principe et chrétien par conviction, pieux sans hypocrisie et vertueux sans roideur, il ne blâmait jamais les autres de penser autrement que lui. Son caractère, d'une douceur ex-

trême, était d'une inaltérable égalité. Le trait suivant, rapporté dans la *Biographie universelle*, en est une preuve frappante. Il passait pour ne s'être jamais mis en colère. Quelques personnes s'adressèrent à sa servante pour s'assurer de la vérité du fait. Elle affirma que depuis trente ans qu'elle était à son service, elle ne l'avait jamais vu en colère. On lui promit une somme d'argent, si elle pouvait parvenir à l'irriter; elle eut la faiblesse d'y consentir, et sachant qu'il aimait à être bien couché, elle ne fit pas son lit. Abauzit s'en aperçut, et le lendemain matin il lui en fit l'observation. Elle répondit qu'elle l'avait oublié; il ne dit rien de plus. Le soir le lit n'était pas fait; même observation le lendemain; elle y répondit par une excuse vague et encore plus mauvaise que la première. Enfin, à la troisième fois, il lui dit: « Vous n'avez pas encore fait mon lit; apparemment que vous avez pris votre parti là dessus et que cela vous paraît trop fatigant; mais, après tout, il n'y a pas grand mal; car je commence à m'y faire. » Attendrie par tant de patience et de bonté, elle lui demanda pardon et lui avoua l'épreuve à laquelle on avait voulu mettre son caractère.

CHAPITRE II.

ÉCRIVAINS DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII° SIÈCLE.

L'histoire littéraire de Nimes et des localités voisines est, au dix-huitième siècle, d'une étonnante richesse. Plus de cent écrivains, parmi lesquels figurent des hommes supérieurs, tels que Deparcieux, Séguier, Astruc, Sauvage, Court de Gebelin, Rabaut-Saint-Etienne, viennent en remplir les pages et prouver le goût et l'aptitude des enfants de ces pays, pour les lettres et les sciences. Il est vrai que les plus distingués d'entre eux n'appartiennent au midi de la France que par leur naissance, et quelquefois encore par leur éducation, et que, comme nous l'avons déjà fait remarquer, ils portèrent leurs talents hors

de leur pays natal, sur un théâtre plus élevé et plus apparent. Mais il en est de même pour toutes les autres parties de la France. Au dix-huitième siècle, la capitale a tout absorbé, et la vie propre et indépendante des provinces est à peu près éteinte. Cependant le pays qui les a vus naître a le droit de se glorifier de leurs travaux et de leurs succès, et ils doivent naturellement fournir à notre histoire sa partie la plus brillante.

Nous attachons toutefois une extrême importance à relever le mérite des hommes qui, moins remarquables et moins richement doués de la nature, ou peut-être seulement plus modestes, ont cultivé les lettres et les sciences dans leur pays natal. Deux motifs, entre plusieurs autres, nous engagent surtout à tenir compte de leurs travaux.

Il faut, en effet, reconnaître, d'un côté, que, par leurs études et leurs écrits, ces hommes ont maintenu autour d'eux un certain mouvement intellectuel et entretenu l'amour et l'habitude des lettres, des sciences et des arts dans les lieux qui, placés loin du foyer de la vie savante, en auraient difficilement reçu quelque chaleur. Aussi on peut croire qu'ils ont, pour le moins, autant contribué au developpement moral de

leur pays que les écrivains plus habiles ou plus heureux qui ont exercé une influence plus générale, mais, par cela même, moins profonde. Si, pendant le dix-huitième siècle, la culture littéraire se soutint encore à Nimes et dans les localités voisines, à une certaine hauteur, c'est bien certainement à leurs efforts qu'il faut, en grande partie, en faire honneur.

D'un autre côté, leurs écrits nous font voir quels étaient de leur temps l'état intellectuel et le niveau de la culture de leurs concitoyens ; et c'est là précisément ce qui nous intéresse le plus dans l'ouvrage que nous avons entrepris. Les écrivains illustres qui ne tiennent à Nimes et aux localités qui se groupent autour de cette ville, comme autour de leur centre naturel, que par leur naissance ou encore par leur éducation, appartiennent au monde savant tout entier et réfléchissent la culture générale de leur temps, et non la culture particulière du lieu qui les vit naître. Au contraire, les petites célébrités de clocher, tout en s'efforçant de suivre le mouvement littéraire et scientifiqne général, n'ont pu se soustraire aux influences locales, et quelque peu d'importance qu'elles puissent avoir en elles-mêmes, elles ont l'avantage d'offrir à l'historien

une image assez fidèle du degré de développement intellectuel du petit monde au milieu duquel elles ont vécu.

Ce serait cependant une erreur de croire que tous les hommes qui, au dix-huitième siècle, ont cultivé les lettres et les sciences dans leur pays natal, aient été des écrivains sans valeur. Il en est un grand nombre qui méritent une réputation supérieure à celle qui leur a été faite. Si nous ne retrouvons plus parmi eux des Samuel Petit et des Fr. Graverol, c'est que les conditions de la vie littéraire ont changé et que l'érudition profonde et étendue a disparu, non pas seulement à Nimes mais partout ailleurs, et qu'une autre route s'est ouverte aux travaux de l'esprit; le goût de l'éloquence et de la poésie a pris la place des recherches des érudits; le dix-huitième siècle est un siècle éminemment littéraire. Nimes suivit le mouvement général. Nous allons y voir un plus grand nombre de poètes que dans le siècle précédent, et son académie, sans abandonner les travaux d'archéologie, qui ont toujours été sa principale occupation, accorde au discours académique et à la poésie une plus large part qu'elle ne l'avait fait jusqu'alors. Comment en aurait-il été autrement, quand elle avait à sa

tête, comme protecteur, un des premiers orateurs de l'époque, celui de tous qui attachait le plus d'importance au style et qui travaillait ses discours, sous le rapport de l'élocution, avec le plus de soins? Fléchier dut exercer sur elle une action irrésistible.

Son influence ne se fit pas sentir seulement sur cette société; pendant les vingt-trois années (de 1687 à 1710) qu'il occupa le siége épiscopal de Nimes, il fut le modèle sur lequel tout esprit cultivé voulut se former. Si, depuis la fin du dix-septième siècle, à Nimes et dans les localités voisines, la langue française devint la langue habituelle de la conversation parmi les classes élevées qui, jusqu'alors, avaient généralement conservé dans les rapports ordinaires de la vie l'usage du patois languedocien; si elle fut également adoptée par les érudits, dont la plupart avaient auparavant composé leurs ouvrages en latin; si le style des écrivains de ces pays acquit une correction qui manque aux précédents ouvrages, on ne peut douter que ces progrès ne soient dus, en grande partie, à la présence et à l'exemple de Fléchier, tout en reconnaissant cependant que la culture générale dut aussi les favoriser.

Deux autres écrivains, inférieurs sous tous les rapports à l'évêque de Nimes, mais ne manquant pas de quelque mérite littéraire, secondèrent ce mouvement : nous voulons parler de Jacques Marsolier, archidiacre d'Uzès, au commencement du dix-huitième siècle, et d'Antoine Béchet, qui était à la même époque chanoine de cette ville.

ANTOINE MAUBEC.

Antoine Maubec, né à Rivières, dans le diocèse d'Uzès, se fit connaître, au commencement du dix-huitième siècle, par quelques écrits de médecine, parmi lesquels on cite un *Traité de la dyssenterie* et un *Traité des tumeurs et des obstructions* (Paris, 1702). On lui doit encore un autre ouvrage qui, à en juger par son titre, semble offrir un intérêt plus général et plus grand que les deux précédents ; c'est un volume intitulé : *Principes physiques de la raison et des passions des hommes* (Paris, 1709). Malheureusement, il ne nous a pas été possible de nous le procurer et d'en juger par nous-même.

GUILLAUME-IGNACE DE MÉRETZ.

La vie tout entière de Guillaume-Ignace de Méretz fut consacrée à instruire et à raffermir dans les croyances catholiques les anciens protestants que la révocation de l'édit de Nantes avait convertis au catholicisme. C'est à l'histoire ecclésiastique du midi de la France à rappeler ses travaux ; nous n'avons ici qu'à faire mention de ses écrits. Ils se composent d'un traité de controverse, intitulé : *Entretiens d'Arquée et de Néotère sur divers sujets qui regardent la religion*, et de trois lettres sur quelques articles de dévotion. Il laissa plusieurs ouvrages manuscrits, parmi lesquels on cite, entr'autres, un traité sur la vérité de la religion chrétienne, sous ce titre : *Entretiens de Théodule et de Cosmophile*.

Guillaume-Ignace de Méretz, qui était né à Nimes le 14 octobre 1653, fut successivement prédicateur dans les Cévennes, vicaire-général de l'évêque d'Alais et abbé de Sauve. Forcé, par sa santé délabrée, de venir, en 1716, chercher quelque repos au sein de sa famille, il mourut dans sa ville natale, le 3 janvier 1721.

Un de ses neveux, qui s'appelait comme lui, Guillaume-Ignace de Méretz, et qui fut vicaire-général du diocèse de Nimes, s'occupa, à son exemple, de littérature religieuse. On a de lui un recueil manuscrit de discours de morale religieuse et de quelques panégyriques. L'académie de Nimes, presque au moment de sa réorganisation, l'admit dans son sein. Il mourut en 1776.

HENRI GAUTIER.

Né à Nimes, le 21 août 1660, de parents protestants, Henri Gautier, après s'être fait recevoir docteur en médecine, fut entraîné par son goût pour les mathématiques vers un autre ordre d'études et devint ingénieur dans la marine, et plus tard inspecteur-général des ponts-et-chaussées. Il ne se borna pas cependant aux connaissances relatives à son art ; il cultiva aussi les lettres et les sciences physiques. Il paraît même qu'il s'abandonna aux rêveries de l'astrologie judiciaire. C'était néanmoins un esprit positif, peu propre aux entraînements de l'imagination. En 1689, Fléchier le convertit au

catholicisme ; mais il ne semble pas que sa foi ait été jamais bien vive.

Le nombre des ouvrages d'Henri Gautier est considérable. Ceux qui se rapportent à sa profession d'ingénieur ne sont pas, dit-on, sans quelque valeur, du moins, pour leur temps ; la plupart des autres ne s'élèvent pas au-dessus du médiocre. Parmi les premiers, nous pouvons citer un *Traité de la construction des chemins, tant de ceux des Romains que des modernes, etc.* (Paris, 1715, 1 vol. in-8°), traité qui eut quatre éditions et qui fut traduit en allemand (Leipsic, 1759), et un *Traité des Ponts* (Paris, 1716, 1 vol. in-8°), qui eut aussi quatre éditions et qui, dans les dernières, reçut de notables augmentations. Pour donner une idée de la variété des sujets sur lesquels s'est exercé cet écrivain, nous citerons encore deux de ses productions, d'abord une *Histoire de la ville de Nimes* (1720, 1 vol. in-8°), ouvrage superficiel, sans exactitude et sans critique, et ensuite une *Bibliothèque des philosophes et des savants tant anciens que modernes* (1723, 2 vol. in-8°), indigeste compilation à laquelle ni le jugement ni le goût ne semblent avoir présidé, et dans laquelle on trouve, au nombre des philosophes

et des savants, des personnages tels que le prophète David et Alexandre de Macédoine. On lui doit encore des cartes des diocèses de Toulouse, de Béziers, d'Agde, de Nimes, d'Uzès et d'Alais. Cette dernière est restée inédite.

Henri Gautier mourut à Paris, le 27 septembre 1737.

CHARLES VALETTE.

Charles Valette, né à Uzès dans la seconde moitié du dix-septième siècle et mort à Toulon en 1737, sut allier l'amour des lettres à la bravoure militaire. Le grade de chef d'escadron, auquel il parvint dans la marine, fut la preuve de son courage, et quelques pièces fugitives qu'il communiqua à ses amis témoignent de son goût pour la poésie.

JEAN MALAVAL.

Jean Malaval s'acquit, au commencement du dix-huitième siècle, une réputation méritée par son habileté dans les petites opérations de chirurgie. Il ne se borna pas à pratiquer cet art; membre de l'académie de chirurgie, il fournit aux mémoi-

res de cette société plusieurs observations d'une véritable importance. Le docteur Necquet faisait un fort grand cas de ses lumières, de sa dextérité et de son caractère ; il ne lui trouvait qu'un seul défaut : c'était d'être protestant.

Cet habile chirurgien était né à Lézan, le 2 mars 1669. Il mourut le 16 juillet 1758, âgé de quatre-vingt-neuf ans. Le célèbre chirurgien, Antoine Louis, publia son éloge en même temps que ceux de Bassuel et de Verdier. (Paris, 1759, 1 vol. in-8°.)

BRUNO D'ARBAUD DE ROUGNAC ET PAUL-JOSEPH DES PORCELETS, MARQUIS DE MAILLANE.

Le 2 octobre 1718, le roi échangea la ville de Beaucaire pour une des possessions du comte de Belle-Isle. Les habitants de Beaucaire regardèrent cet échange comme une humiliation pour leur ville, qui, de domaine royal, devenait le fief d'un simple seigneur. Ce changement faisait craindre d'ailleurs des restrictions à leurs franchises et à leurs priviléges, et menaçait leurs intérêts, en apportant des modifications aux conditions de leur célèbre foire. S'associant à ces sentiments, Bruno d'Arbaud de Rougnac, qui

était premier consul de Beaucaire en 1718, et P.-J. des Porcelets de Maillane, qui lui succéda dans ces fonctions l'année suivante, provoquèrent les réclamations de leurs concitoyens, recueillirent tous les documents propres à faire révoquer cettetransmission, rédigèrent des mémoires et les envoyèrent à un grand nombre de personnages haut-placés, en les accompagnant de lettres pour implorer leur protection et les intéresser à leur cause. Leurs patriotiques efforts furent couronnés du plus heureux succès. Par un arrêt du conseil d'Etat, du 27 mai 1719, Beaucaire resta sous la domination immédiate du roi.

Ces deux personnages, dont les noms sont inséparables par suite de la part qu'ils prirent ensemble à cette affaire importante pour leur ville natale, nous ont laissé chacun un ouvrage qui y est relatif. Pendant les discussions qu'elle souleva, P.-J. des Porcelets de Maillane publia des *Recherches historiques et chronologiques sur la ville de Beaucaire* (1718), ouvrage assez peu important pour ce qui est des origines et de l'histoire proprement dite de cette localité, mais contenant un recueil intéressant des privilèges qui lui avaient été accordés en divers temps ; et après l'heureuse issue de leurs démarches, Bruno

d'Arbaud de Rougnac, pour en perpétuer le souvenir, fit paraître une *Relation de ce qui s'est passé entre le roi et M. le comte de Belle-Ile au sujet d'un échange, etc.* (Avignon, 1723), relation dans laquelle sont reproduites toutes les pièces écrites à cette occasion (1).

Bruno d'Arbaud de Rougnac et P.-J. des Porcelets de Maillane consacrèrent leurs loisirs à la culture des lettres. Le premier, qui était né en 1671 et qui avait servi pendant quelque temps en qualité d'officier de cavalerie, laissa en manuscrit de nombreux ouvrages, parmi lesquels on cite un *Dénombrement des barons de la ville d'Alais, jusqu'en* 1638, écrit, dit-on, curieux par les recherches historiques qu'il contient. Il mourut dans sa ville natale le 5 décembre 1747. Le second, né le 1er février 1684, descendait d'une famille ancienne et comptait parmi ses aïeux un chevalier qui prit part aux croisades

(1) Cette relation est suivie d'un récit, en cinquante pages, des mesures prises, pendant la peste qui désola la Provence en 1720, pour que la foire de Beaucaire ne fût pas transportée dans un autre lieu, et d'une description en vingt-trois pages des fêtes célébrées à Tarascon et à Arles, après la levée des lignes, quand le fléau eut disparu.

de saint Louis (1), et Guillaume des Porcelets, l'un des deux Français que leurs vertus firent, dit-on, épargner, seuls, au massacre des Vêpres siciliennes (2). Il avait formé le dessein d'écrire l'histoire de sa ville natale. Nous ne savons jusqu'à quel point il poussa l'exécution de ce projet; mais on peut regarder ses *Recherches historiques et chronologiques sur la ville de Beaucaire*, comme un extrait de l'histoire à laquelle il travaillait, extrait que les circonstances et les instances de Bruno d'Arbaud de Rougnac le décidèrent à arranger sous sa forme actuelle et à publier séparément. P.-J. des Porcelets de Maillane mourut à Aix, en 1745.

P. MIRABEAU.

P. Mirabeau, né à Aiguesvives, le 15 juin 1673, exerça la profession d'avocat à Toulouse. A une époque assez avancée de sa vie, il revint s'établir comme notaire dans le lieu de sa naissance. Il est connu par un ouvrage intitulé :

(1) Di Pietro, *Histoire d'Aiguesmortes*, p. 71.

(2) P.-J. des Porcelets fait connaître quelques autres de ses ancêtres dans ses *Recherches historiques et chroniques*, p. 113.

L'Arithmétique par tarif, contenant les comptes faits de toutes sortes de liquidation d'intérêts, d'agio et d'escompte, etc. (Toulouse, 1722, 2 vol. in-4°). On a encore de lui quelques feuilles manuscrites, dans lesquelles sont racontés l'entrevue de Cavalier avec le maréchal de Villars et le combat de Nages. P. Mirabeau mourut à Aiguesvives, le 25 décembre 1756. Deux de ses frères servirent avec distinction, l'un comme officier et l'autre comme chirurgien, dans le régiment de l'Ile-de-France. Un oncle de ces Mirabeau était établi à Paris, et eut pour fils J.-B. Mirabeau, secrétaire de l'Académie française, sous le nom duquel fut publié *le Système de la nature.*

BARGETON.

Né à Uzès, vers 1677, Bargeton fut un de ces hommes qui se recommandent au souvenir de la postérité autant par leur caractère que par leurs talents. De bonne heure, il se distingua parmi les plus habiles avocats du parlement de Paris. Les plus grandes familles du royaume lui confièrent la défense de leurs intérêts et la direction de leurs affaires. Il possédait entr'autres la con-

fiance du duc et de la duchesse du Maine. Ces rapports le compromirent un moment, quand la conspiration du prince de Cellamare fut découverte. Soupçonné d'avoir trempé dans cette intrigue, il fut enfermé à la Bastille ; reconnu bientôt innocent, il fut rendu à la liberté le 16 mai 1719.

Bargeton n'était pas moins considéré comme publiciste que comme jurisconsulte. Quand, en 1749, de Machault, contrôleur-général des finances, voulut assujettir les biens du clergé à l'impôt du vingtième, il lui communiqua son plan et lui demanda le secours de ses lumières pour éclairer l'opinion publique sur la justice de cette mesure. Bargeton était persuadé que le projet du ministre était conforme aux principes d'une sage politique ; mais il connaissait la faiblesse et la versatilité de Louis xv, et il prévoyait une vive opposition de la part du clergé. Il ne se fit pas illusion sur le résultat de cette entreprise, et il conseilla à de Machault de renoncer à son projet, ou du moins, s'il persistait à le mettre à exécution, de commencer par interdire les assemblées du clergé. Le contrôleur-général se croyait fort de l'appui de Louis xv, auquel il s'imaginait avoir inspiré le courage de le soutenir. « J'ai la



promesse du roi, » dit-il à Bargeton. « Il y manquera, » répondit celui-ci. L'événement prouva la justesse de ses prévisions. Il ne laissa pas pour cela de se rendre aux désirs du ministre et de prêter à son projet l'appui de ses connaissances. Il composa, dans ce but, un écrit auquel il donna pour titre le seul mot de *Lettres*, et qui est connu et désigné par le passage de Senèque qui lui sert d'épigraphe, *ne repugnate vestro bono* (1). Les principes de droit public et l'histoire y sont invoqués tour-à-tour pour plaider, selon les expressions de l'auteur, « la cause de la patrie, de la noblesse, des peuples, celle du roi lui-même, du droit naturel, des lois divines et humaines, des lois fondamentales du royaume, des libertés de l'église gallicane et de l'usage constant et immémorial de la monarchie. » Bargeton ne fut témoin ni de la faveur avec laquelle son livre fut accueilli par les uns, ni de la vive opposition qu'il rencontra chez les autres. Il mourut à Paris, âgé d'environ 75 ans, pendant qu'on l'imprimait. La première édition, qui est supposée de Londres, parut en 1750 (1 vol. in-12). Il s'en fit la même année une réimpression sous

(1) Seneca, *de Constantia sapientis.*

la rubrique d'Amsterdam. Cet ouvrage produisit un effet immense : on ne saurait s'en étonner ; il prouvait la nécessité d'une révolution dans la répartition des charges publiques, et il ne fallait pas être bien clairvoyant pour s'apercevoir que les principes au nom desquels on justifiait cette révolution en demandaient une foule d'autres. Ce livre se trouva bientôt entre les mains de tout le monde (1) ; et l'année même de sa publication vit paraître, soit pour en défendre les principes, soit pour les réfuter, des flots de brochures, de mémoires, d'écrits plus ou moins étendus. Les hommes éclairés le reçurent avec la plus complète approbation. Le clergé, au contraire, menacé dans ses intérêts et dans ses privilèges, se leva comme un seul homme contre le système qui y était soutenu. Ligué avec les ennemis que de Machault avait dans le conseil, il eut le crédit d'empêcher la réussite de son plan, de lui faire perdre sa place et d'obtenir la suppression des *Lettres* de Bargeton, par un arrêt du conseil, du 1er juin 1750. Mais la suppression du livre n'empêcha pas la discussion des idées qu'il contenait. Cette discussion ne fut

(1) *Commentaires des Lettres* NE REPUGNATE, 1750. *Préface*, p. 27.

pas inutile au progrès des saines idées économiques et politiques ; elle prépara pour sa part le grand mouvement qui devait terminer ce siècle.

Ce n'était pas seulement dans ses plaidoyers et dans ses écrits que Bargeton s'appuyait sur les principes d'une saine philosophie ; c'était aussi dans sa vie. A une époque où les titres nobiliaires avaient encore une grande valeur, il sut mettre au-dessus d'eux le mérite personnel. Méconnu, tant qu'il fut obscur et peu aisé, par une famille de son pays qui portait le même nom que lui et qui descendait de Nicolas de Bargeton, seigneur de Cabrières, viguier royal d'Uzès en 1580 (1), il s'en vit recherché aussitôt que, par ses talents et son travail, il eut acquis du crédit et de la fortune. Mais, dédaignant ce genre de lustre, il répondit à l'homme qui, pour l'engager à se laisser reconnaître pour son parent, vantait l'ancienneté de sa famille : « Puisque vous êtes gentilhomme, je n'ai pas l'honneur de vous appartenir (2). »

(1) Voir, sur cette famille, *la France protestante*, par Haag, t. I, p. 242 et suiv.

(2) *Biographie universelle*, article BARGETON.

LOUIS DUMAS.

Louis Dumas, fils naturel de Jean-Louis de Montcalm, seigneur de St-Véran et de Candiac, et d'une veuve de condition du Rouergue, naquit à Nimes en 1676. A Paris, qu'il alla habiter jeune encore, il entretint des relations suivies avec Malebranche, qui l'engagea à se livrer à l'étude de la philosophie et des sciences exactes. Il suivit ce conseil, mais il s'occupa principalement de la théorie de la musique, dont il chercha à rendre la connaissance plus facile. Dans ce but, il publia deux ouvrages, intitulés, l'un : l'*Art de la musique enseignée sans transposition*, et l'autre : l'*Art de composer toutes sortes de musique, sans être obligé de connaître le ton, ni le mode* (1712, 2 vol. in-4o). Ce ne fut cependant pas à ces écrits savants qu'il dut sa réputation. Ce qui le fit connaître, ce fut l'invention du bureau typographique, ingénieuse imitation des procédés de l'imprimerie pour la composition, appliquée à l'art de familiariser les enfants, dès l'âge le plus tendre, avec les signes du langage et de l'écriture, et de leur apprendre, en se jouant et avant même qu'ils puissent manier une

plume, l'orthographe et les premiers éléments de la grammaire (1). Cette découverte, qui fut au premier moment l'objet des éloges les plus exagérés, est abandonnée depuis longtemps.

L'inventeur de cette méthode en fit lui-même l'essai sur le jeune de Montcalm de Candiac. Cet enfant célèbre était né au château de Candiac, près de Nimes, le 7 septembre 1719. Il ne vécut que sept années, et cependant, outre sa langue naturelle, qu'il connaissait par principes, il avait des notions assez avancées des langues latine, grecque et hébraïque; il possédait l'arithmétique, la géographie, plusieurs parties importantes de l'histoire sacrée et de l'histoire profane, etc. A Nimes, à Montpellier, à Lyon, à Paris, tous les hommes distingués par leurs connaissances voulurent voir cet enfant extraordinaire. L. Dumas, qui lui était très-attaché et qui était d'ailleurs du même sang que lui, avait inventé son bureau typographique pour faciliter encore le développement de cette jeune intelligence si précoce. Cet enfant mourut, à Paris, d'une hydropisie de cerveau, le 8 octobre 1726. La douleur que ressentit Dumas de cette mort

(1) *Biographie universelle*, article DUMAS.

prématurée, fit craindre pour sa raison et pour ses jours. Un des beaux esprits du temps, Boindin, lui prodigua, avec tout l'empressement de l'amitié la plus tendre, les secours les plus actifs et réussit à le sauver.

Dumas fit encore usage de son bureau typographique pour les enfants de la famille royale ; pour leur en rendre l'emploi plus aisé et plus instructif, il composa la *Bibliothèque des Enfants ou les premiers éléments des lettres* (1733, quatre parties, in-4°). Il appliqua aussi son ingénieuse invention à l'enseignement de la musique. Il fit graver, pour cela, un ouvrage intitulé : l'*Art de la Musique, enseignée et pratiquée par la méthode du bureau typographique, établie sur une seule clef, sur un seul ton et sur un seul signe de mesure* (Paris, 1753, in-4° oblong, de 450 pages).

Enfin, on lui doit la traduction d'un ouvrage anglais inédit de Crawford, qui en avait donné le manuscrit au marquis d'Aubaïs. Ce sont des *Mémoires sur la reine Marie Stuart* (Paris, 1716).

Quoique L. Dumas vécût fort retiré, son caractère estimable et son mérite littéraire lui avaient attiré l'affection d'un grand nombre

d'hommes recommandables par leur position et par leurs talents. Il passa les dernières années de sa vie chez Mme de Vaujour, dans le château de laquelle il mourut, le 19 janvier 1744. Le marquis de Montcalm, qui, depuis, fut tué au siége de Québec et qui avait été son élève, fut l'héritier de la modeste fortune qu'il laissa. Boindin fit graver sur sa tombe cette épitaphe, qui rappelle les soins qu'il s'était donnés pour rendre moins pénible aux enfants l'acquisition des premières connaissances :

Heu, lugete, pueri puellæque,
Et quibus vos liberavit methodus,
Debitas auctori fundite lacrymas.

LOUIS DES OURS DE MANDAJORS ET JEAN-PIERRE DES OURS DE MANDAJORS.

Louis des Ours, seigneur de Mandajors, Cauvas, etc., bailli-général du comté d'Alais, était un de ces érudits qui aiment la nouveauté, fût-elle un paradoxe. La ténacité qu'il mit à soutenir, avec une inébranlable obstination, quelques-unes de ses prétendues découvertes, l'a fait regarder comme un homme entêté de ses propres opinions ; mais c'est là un défaut qui lui étai

commun avec presque tous les antiquaires de son temps. Ce qu'il y a en lui de particulier, c'est d'avoir voulu, dans tous ses écrits, faire jouer un rôle, bon gré mal gré, à la ville qu'il administrait. En 1696, il publia des *Nouvelles découvertes sur l'état de l'ancienne Gaule au temps de César* (1 vol. in-12). Dans cet ouvrage, il voulait prouver que César atteignit les Helvétiens, non pas dans la Bourgogne, mais sur les confins du Gévaudan et de l'Auvergne. Pour établir ce système, il prétendait que Bibracte n'était pas situé dans la Bourgogne, que Lyon était la capitale des Eduens, etc.

Au commencement du dix-huitième siècle, Louis de Mandajors fit paraître des *Eclaircissements sur la dispute d'Alise, en Bourgogne, et de la ville d'Alez, au sujet de la fameuse Alesia, assiégée par César* (Avignon, 1715, 1 vol. in-12). Cette Alesia, chef-lieu des Mandubes, peuples de l'Auxois, datait des temps les plus reculés, et passait, comme Nimes et plusieurs autres villes des Gaules, pour une fondation de l'Hercule tyrien (1). L'opinion généralement reçue, c'est qu'elle est aujourd'hui

(1) Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, troisième édition, t. I, p. 20-23, et t. II, p. 27 et 28.

Alise, bourg à quatre lieues de Sémur, dans la Bourgogne. Louis de Mandajors fut d'avis, au contraire, qu'elle est la ville d'Alais. Cette prétention trouva de nombreux contradicteurs. Pour la soutenir, son auteur publia, sur le même sujet, un écrit intitulé: *Conclusions de la dispute d'Alise*. On a passé condamnation sur l'opinion de Louis de Mandajors. Cependant, les observations présentées par M. Rivoire, à l'occasion d'une commune de l'arrondissement d'Alais, appelée Portes (1), donneraient quelque vraisemblance au système du bailli-général d'Alais.

Les premiers temps de l'histoire de France furent aussi l'objet de ses études; mais il y apporta le même amour de paradoxe; c'est du moins ce qu'on peut reprocher à ses *Nouvelles Découvertes sur Clodion et sur les Français* (2 vol. in-4o).

L. des Ours de Mandajors mourut vers 1716. Il avait épousé Marie d'Aborlène de Sévérac, et il laissa un fils, Jean-Pierre des Ours de Mandajors, qui hérita de ses goûts pour les recherches historiques, mais qui sut y apporter plus de retenue et plus d'amour pour la vérité.

(1) Rivoire, *Statistique du Gard*, t. II, p. 684.

Né à Alais, le 24 juin 1679, Jean-Pierre des Ours de Mandajors, après une jeunesse assez dissipée passée dans sa ville natale, se mit avec ardeur à l'étude des écrivains latins, attiré de ce côté par l'exemple paternel. En 1696, la seigneurie d'Alais étant échue, par un partage avec la maison de Condé, au prince de Conti, de Mandajors le père fit un voyage à Paris pour présenter son fils à ce prince et pour demander en sa faveur l'expectative de sa charge, ce qui lui fut en effet promis. Jean-Pierre de Mandajors resta à Paris depuis cette époque jusqu'en 1709. La mort du prince de Conti le privant pour le moment de toute espérance d'un établissement solide et honorable dans la capitale, il revint alors à Alais, où il s'appliqua plus particulièrement à l'étude de l'histoire ancienne de la France méridionale. C'est pendant ce séjour à Alais qu'il prépara la plupart des mémoires qu'il communiqua plus tard à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. Bientôt, cependant, il retourna à Paris. En 1712, il fut admis comme élève à cette célèbre Académie, et en 1715, obligé par ses affaires de famille de revenir en province, il passa dans la classe des associés.

Depuis cette époque, il habita sa ville natale,

qu'il ne quitta un moment que pour aller consulter à Paris les médecins, sur une maladie douloureuse dont il était attaqué. S'étant convaincu que les secours de l'art ne pouvaient arrêter les progrès du mal, il retourna bientôt à Alais, où il mourut le 15 novembre 1747, à l'âge de soixante-huit ans.

Les travaux de J.-P. de Mandajors se rapportent en général à l'histoire de la Gaule méridionale. Le recueil de l'académie des inscriptions et belles-lettres contient plusieurs mémoires dans lesquels il explique des points difficiles ou contestés d'histoire ou de littérature ancienne. Nous nous bornerons ici à mentionner celui dans lequel il chercha à prouver que Prusianum, maison de campagne de Ferréol, préfet des Gaules au cinquième siècle, était sur le même emplacement qu'occupe aujourd'hui Alais, et celui dans lequel il veut établir qu'Aresetum ou Arasidium, où Sigebert fonda un évêché et dont le territoire comprenait un certain nombre de villages enlevés aux Visigoths, n'était autre chose que cette même ville (1).

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. v, p. 336. On croit cependant que le diocèse

Son ouvrage capital est une *Histoire critique de la Gaule Narbonnaise* (Paris, 1732, 1 vol. in-12). Cet écrit, dans lequel il a réuni et mis en œuvre tous les faits incontestablement établis par le témoignage d'anciens écrivains latins, faits qu'il éclaircit, quand ils le demandent, par des notes ou même par des dissertations étendues (1), est divisé en deux livres, dont le premier est consacré à l'exposition de l'ancienne division des Gaules, au récit des premières expéditions des Gaulois-Celtes et à l'histoire de la Gaule méridionale jusqu'à l'arrivée de Jules César, et le second à l'histoire de cette partie des Gaules, sous César et sous Auguste.

L'*Histoire critique de la Gaule Narbonnaise* est remplie de vues neuves et cependant bien prouvées. Ce qui attira le plus l'attention des érudits de cette époque, ce fut la partie de ce

d'Aresetum ou Arisidium est le pays connu depuis le douzième siècle sous le nom de Larzac.

(1) Ces dissertations, qui sont au nombre de sept et qui se trouvent à la fin du volume, traitent les sujets suivants : 1o la Celtique d'Ambigat ; 2o la fondation de Marseille ; 3o la route d'Annibal entre le Rhône et les Alpes ; 4o la guerre des Cimbres dans les Gaules ; 5o le passage de Pompée dans la Narbonnaise ; 6o les significations du mot *Gallia*, et 7o les limites de la Narbonnaise et de l'Aquitaine.

travail dans laquelle il montra comment étaient séparés les différents peuples de cette partie des Gaules et dans quels rapports politiques ils se trouvaient (1). Il démontre par exemple que les peuples établis à l'orient du Rhône, entre le fleuve et les Alpes, et connus sous les noms d'Allobroges, de Vocontiens, de Liguriens, etc., ainsi que ceux qui, sous le nom de Volsques, passèrent dans la suite à l'occident de ce même fleuve, ne faisaient pas partie de la confédération politique formée par les différentes peuplades qui habitaient entre la Seine, l'Océan, les Cevennes et le Rhône, et n'étaient pas même unis par un lien politique, quoiqu'ils portassent le même nom de Celtes et qu'ils eussent entre eux et avec les autres peuplades celtiques une origine commune.

J.-P. des Mandajors n'était pas seulement versé dans la connaissance des antiquités gallo-romaines ; il possédait parfaitement, dit-on, l'histoire générale, et il s'était occupé avec suc-

(1) Dans l'éloge de J.-P. de Mandajors, qu'il prononça devant l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans l'assemblée publique de Pâques, 1748, le savant Fréret insiste surtout sur ce mérite de l'*Histoire critique de la Gaule Narbonnaise*. Voir *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXI, p. 252.

cès de l'étude du droit civil, des rapports politiques des citoyens et même du droit international. Dans sa jeunesse, il avait été séduit par la poésie ; mais les relations qu'il eut à Paris avec une foule d'écrivains, parmi lesquels se trouvaient plusieurs poètes distingués, le mirent en position de comprendre qu'il n'était pas appelé au culte des Muses et qu'il valait mieux renoncer à la poésie que de rester un poète médiocre. On a cependant de lui deux pièces de théâtre, qui ne furent guère, l'une surtout, que des écrits de circonstance ; ce sont : *Arlequin, valet de deux maîtres*, pièce jouée au théâtre Italien, et l'*Impromptu de Nimes*, pastorale en un acte (1714).

« De Mandajors, dit Fréret dans l'éloge que nous avons déjà cité (1), avait su de bonne heure allier le goût de l'érudition avec l'usage du grand monde qu'il aimait et dont il était aimé. Un extérieur grave et froid, quoiqu'aisé, prêtait chez lui de nouvelles grâces à une vivacité et à un enjoûment que sa physionomie n'avait pas annoncés. Il avait l'imagination forte, riche et fleurie, mais toujours réglée par un sens droit

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXI, p. 252.

et par une habitude de réfléchir qu'il avait contractée presque au sortir de l'enfance. »

PIERRE BAUX LE PÈRE ET PIERRE BAUX LE FILS.

Ces deux hommes, médecins l'un et l'autre, appartiennent à une famille protestante dans laquelle l'exercice de la médecine semble avoir été héréditaire. Dans l'espace d'environ un siècle et demi, on vit se succéder dans cette profession le bisaïeul, le grand-père, le père et le fils. Nous n'avons à parler ici que des deux derniers.

Pierre Baux, né à Nimes, le 12 août 1679, étudia successivement à Montpellier, à Orange, où il fut reçu docteur, et à Paris, où le désir d'augmenter ses connaissances l'entraîna, contre la volonté de son père. Les lumières supérieures qu'il rapporta de la capitale, après un séjour de deux ans, lui firent pardonner sa désobéissance. La peste qui désola la Provence, de 1720 à 1722, lui fournit l'occasion de déployer à la fois ses talents en médecine et la fermeté de son caractère. Tandis que plusieurs de ses confrères abandonnaient la ville de Nimes, menacée de la contagion, il promit à ses concitoyens ses soins

et ses services, et quand le fléau vint les atteindre, il se dévoua tout entier à leur conservation, sans que son zèle se démentît un moment. C'est dans cette circonstance qu'il composa un *Traité de la peste, où l'on explique d'une manière nouvelle les principaux phénomènes de cette maladie et où l'on donne les moyens de s'en préserver et de la guérir* (Toulouse, 1722, 1 vol. in-12). Cet écrit eut du succès et obtint entr'autres le suffrage du professeur Chicoineau.

Quelques années auparavant, il avait publié, dans le *Journal des Savants*, quelques opuscules intéressants, et plus tard il publia deux mémoires dans le procès que les médecins intentèrent devant le parlement de Paris contre les chirurgiens, qui prétendaient s'arroger le droit de pratiquer la médecine. Ces deux mémoires se firent remarquer par l'érudition et par la force du raisonnement, et furent recherchés de toutes les classes de lecteurs. P. Baux laissa en manuscrit des *Observations sur divers points de la médecine théorique et pratique, de la physique et de l'histoire naturelle*. Les hommes de l'art qui ont eu connaissance de cet écrit, fruit d'études approfondies et d'une longue expérience, ont tous regretté qu'il n'ait pas vu le jour.

P. Baux mourut subitement à St-Dionisy, le 3 septembre 1732, à l'âge de 53 ans.

Son fils, qui s'appelait comme lui Pierre Baux, fut un des plus zélés propagateurs de l'inoculation. Pour faciliter l'adoption de cette utile découverte, il publia un *Parallèle de la petite vérole naturelle avec l'artificielle ou inoculée* (Avignon, 1761, 1 vol. in-12). Il est surtout connu par des *Observations météorologiques*, fruit de quarante ans de travaux assidus. Ces utiles observations ont été depuis reprises et continuées par un de ses petits-fils, homme également recommandable par ses connaissances scientifiques (1).

Les connaissances de P. Baux le fils étaient appréciées de ses contemporains. Il fut l'ami et le collaborateur de Réaumur. L'Académie des sciences de Paris le comptait au nombre de ses membres correspondants. Le recueil des mémoires de cette société savante renferme plusieurs écrits remarquables dus à sa plume. Sprengel, dans son *Histoire de la médecine*, le dit originaire de Marseille; c'est une erreur qui est née

(1) M. Benjamin Valz.

peut-être de ce que P. Baux le fils était agrégé au collége des médecins de cette ville.

Ce savant médecin mourut en 1790.

CHARLES DE VIRGILE DE LA BASTIDE.

Charles de Virgile de La Bastide naquit en 1682, à Beaucaire, d'après l'auteur des *Nouvelles recherches pour servir à l'histoire de la ville de Beaucaire* (1) (Avignon, 1836, 1 vol. in-12), et à St-Bonnet, village situé à deux lieues de Nimes, d'après Vincens-St-Laurent, qui admet cependant qu'il descendait d'une famille originaire de Beaucaire (2). L'étude des sciences fut l'affaire de toute sa vie ; mais ce qui le préoccupa surtout dans cette étude, ce furent les applications qu'on peut en faire aux besoins de la vie. Il avait imaginé une lanterne qui s'éteignait dans l'air aussitôt qu'elle était fermée, mais qui, plongée dans l'eau au moment de s'éteindre, s'y rallumait et y éclairait pendant quelques minutes, quoique entièrement submergée. Il préten-

(1) Page 309.

(2) *Biographie universelle*, article de VIRGILE DE LA BASTIDE.

dait aussi avoir trouvé le moyen de faire rester un homme dans l'eau sans aucune incommodité et en état d'y travailler pendant l'espace de vingt ou trente heures. Ces deux découvertes devaient surtout servir à retrouver les vaisseaux coulés bas et à sauver leurs cargaisons. L'Académie des sciences chargea Cassini et Pitot de l'examen de ces deux inventions. Dans leur rapport, ces deux savants attestèrent qu'ils avaient fait eux-mêmes avec succès l'expérience de la lanterne et que, d'après le mécanisme dont l'auteur n'avait confié le secret qu'à eux seuls, il était possible de prolonger la durée de la lumière et de la faire pénétrer à une plus grande profondeur. Quant à la seconde de ces deux inventions, ils déclarèrent que le moyen proposé pour retrouver les vaisseaux coulés bas et pour faire rester un ouvrier dans l'eau pendant un temps assez long, leur paraissait d'une pratique facile, si, en effet, l'auteur de ces découvertes avait trouvé l'art de respirer sous l'eau, ainsi qu'il l'assurait, mais sans en fournir la preuve. De Virgile de La Bastide annonçait en même temps des procédés infaillibles pour remettre à flot les vaisseaux coulés bas, pourvu qu'ils ne fussent pas adhérents au fond de la mer.

Le véritable mérite de ce savant est d'avoir étudié avec soin quelques-uns des phénomènes géologiques. Il avait fait des recherches sur la formation de la butte Montmartre, sur l'origine des sources, sur la formation des coraux, etc. Ses nombreux écrits se rapportent, pour la plupart, à l'histoire physique du globe. Plusieurs ont été publiés dans le recueil des mémoires de l'Académie des sciences de Paris. Nous n'en mentionnerons ici qu'un seul, parce qu'il se rapporte plus spécialement au midi de la France ; ce sont des *Observations physiques sur les terres qui sont à la droite et à la gauche du Rhône, depuis Beaucaire jusqu'à la mer, avec un moyen de rendre fertiles toutes ces terres* (1). En 1730, il découvrit la voie romaine d'Ugernum à Nimes, et en publia la description dans le *Mercure* (août 1731). Astruc l'avait déjà reconnue comme faisant partie de la voie domitienne ; mais son travail ne fut publié qu'en 1737, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du Languedoc*.

De Virgile de La Bastide entretint longtemps avec Fontenelle une correspondance qui s'était

(1) Ce mémoire fut réimprimé à Avignon, en 1733.

conservée dans sa famille avec ses manuscrits, mais qui s'est égarée, dit-on, pendant les troubles de la révolution. Ce savant mourut à Beaucaire, en 1735.

CHARLES DE LAFONT.

Nous ne savons sur ce personnage que ce qui en est dit dans la *Topographie de la ville de Nîmes* (1). Il était docteur en médecine, et il fut chargé d'enseigner les principes de cette science à Avignon. On lui doit un ouvrage intitulé : *Dissertationes duæ medicæ de veneno pestilenti* (Amstel., 1 vol. in-12), ouvrage qui fut probablement composé à l'occasion de la peste de Marseille.

JEAN ASTRUC.

Jean Astruc, une des plus grandes célébrités médicales du dix-huitième siècle, naquit à Sauve, le 19 mars 1684. Son père était ministre protestant, mais il embrassa le catholicisme peu de temps avant la révocation de l'édit de Nantes; de sorte que, Jean Astruc, quoique bap-

(1) Page 89.

tisé dans le temple de Sauve, ne s'est jamais connu que catholique. Après sa conversion, Astruc le père se fit recevoir avocat et en exerça la profession au parlement de Toulouse. C'était, au rapport de son fils, un homme possédant de grandes connaissances, et entr'autres très-habile dans les langues classiques et dans l'hébreu (1). Il est probable que c'est à lui que Jean Astruc fut redevable de la profonde connaissance qu'il avait de la langue latine et de son goût prononcé pour les recherches de métaphysique et même pour celles de théologie.

Après avoir fait à Montpellier des études élémentaires, qui révélèrent en lui une rare force de mémoire et une grande rectitude de jugement, J. Astruc suivit les cours de médecine de la faculté de cette ville et s'y fit recevoir docteur en 1703. Dès l'âge de 18 ans, il se fit connaître par une dissertation que Raymond Vieussens, un des plus habiles anatomistes de l'époque, jugea digne d'une critique publique. Dans cette dissertation, *De motus fermentativi causa* (Montpel., 1702), il s'agissait de l'effervescence produite par l'action combinée d'un acide et d'un alcali,

(1) *Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc*, première partie, chap. 15, p. 192.

effervescence qu'on ne savait pas encore distinguer de la fermentation, et qu'Astruc expliquait, d'après la philosophie cartésienne, par les tourbillons d'un fluide subtil. Le jeune savant voulut défendre son hypothèse contre les objections de R. Vieussens ; mais il le fit avec modestie et en gardant les égards qu'il devait au mérite et à l'âge de son adversaire.

De 1703 à 1710, Astruc vécut dans la retraite pour se livrer tout entier et sans distraction à l'étude et pour se rendre un compte raisonné de toutes les parties de la science médicale. A cette époque de sa vie appartiennent seulement deux mémoires qui parurent en 1708, dans le recueil de l'Académie des sciences de Montpellier, et qui portent pour titre, l'un : *Des Pétrifications de Boutonnet* (1), et l'autre : *Conjectures sur le redressement des plantes inclinées à l'horizon.* Il commença aussi alors à se faire connaître comme professeur. De 1707 à 1709, il suppléa Chirac, qui avait été appelé à l'armée auprès du duc d'Orléans. En 1710, il publia une dissertation physico-mathématique, sur le mouvement musculaire : *Dissertatio physica de motu*

(1) Faubourg de Montpellier.

musculari (Montpellier, in-12), dissertation écrite avec une élégance de style dont l'école de Montpellier présentait alors peu d'exemples. Cette même année, il lut à l'Académie des sciences de Montpellier, un *Mémoire sur la cause de la digestion des aliments*, mémoire qui souleva, comme nous allons le voir, une vive discussion. L'année suivante, il obtint au concours une chaire d'anatomie dans l'université de Toulouse. C'est dans cette ville que parut son *Traité de la cause de la digestion* (1714, 1 vol, in-4.). Cette question était alors vivement débattue. Hecquet soutenait à Paris l'opinion de l'Ecossais Pitcairn, qui voulait que la trituration fût l'essentiel dans cette fonction. Astruc combattit cette doctrine mécanique ; mais il ne la remplaça que par une hypothèse aussi incomplète, en établissant que la digestion est produite uniquement par la fermentation. Les partisans de la trituration donnaient trop d'importance à la force des solides ; Astruc, de l'autre côté, s'en tenait pas assez de compte. Pitcairn, qui prétendait régner sur la médecine, réfuta Astruc sous le nom d'un de ses disciples, Thomas Boër, et dans sa réponse il lui prodigua les injures. Le professeur de Toulouse répondit au médecin

écossais ; ses *Epistolæ Joannis Astruc quibus respondetur epistolari dissertationi Thomæ Boeri de concoctione*, parurent à Toulouse, en 1715, et si de nos jours on trouve la cause d'Astruc aussi mauvaise que celle de son antagoniste, on peut au moins citer cet ouvrage comme un modèle de bienséance dans les controverses. Il faut ajouter que le mémoire et le traité d'Astruc qui donnèrent lieu à ce débat, sont pleins de faits et d'expériences, quoiqu'ils soient loin d'être irréprochables. De tous les écrits de sa jeunesse, c'était de son *Traité de la cause de la digestion*, qu'il faisait lui-même le plus de cas.

Cependant, sa réputation grandissait. Dès 1715, elle était assez bien établie pour que Chirac, qui se regardait comme le premier médecin de l'Europe, le prit pour juge dans la discussion qui s'était élevée entre lui et Vieussens, au sujet de l'acide que celui-ci prétendait savoir extraire du sang, découverte qu'il revendiquait lui-même. Astruc montra à l'un et à l'autre qu'il n'y avait pas d'acide semblable dans le sang et qu'il était ridicule de se disputer sur un point qui n'avait pas de réalité. Nous ignorons comment Vieussens prit ce jugement ; mais Chirac eut la générosité de n'en pas moins estimer Astruc ; et

quand, en 1716, il fut obligé de se fixer à la cour, il le désigna pour son successeur et il demanda et obtint pour lui l'exercice et la survivance de sa place de professeur à Montpellier. Astruc s'y distingua bientôt par la méthode et la clarté de son enseignement. Livré tout entier à ses nouvelles fonctions, il ne publia, jusqu'en 1723, que quelques thèses qu'il présida et qui se rapportent, en général, à des questions philosophiques; telles sont: *Dissertatio de sensatione*, 1720; *Disputatio de phantasia et imaginatione*, 1723; *Quæstio medica de naturali et præternaturali judicii exercitu*, 1720. Ces divers écrits devaient être fondus dans un ouvrage qu'il voulait intituler: *De animistica*, et qu'il destinait à expliquer les fonctions des sens par la physiologie et la psychologie. Il pensait sans cesse à cet ouvrage, dans lequel il semble qu'il avait le dessein de concilier les principes de Malebranche, dont il avait été d'abord l'admirateur exclusif, et ceux de Locke, dont l'*Essai sur l'Entendement* avait fait sur lui une profonde impression et avait apporté des modifications à ses premières opinions. Au reste, il n'est pas de sujet qui l'intéressât autant que celui

de la nature et de l'action de l'âme, et de ses rapports avec le corps.

Pendant la peste qui désolait Marseille et la Provence, Astruc s'éleva avec force contre Chirac, qui soutenait que la maladie n'était pas contagieuse et qui donnait ainsi indirectement au gouvernement le conseil d'abandonner toutes les précautions de séquestration. Il attaqua cette opinion, qui lui semblait aussi fausse que dangereuse, dans trois écrits : *Dissertation sur l'origine des maladies épidémiques, et particulièrement de la peste*, 1722 ; *Dissertation sur la peste de Provence*, 1722 ; *Dissertation sur la contagion de la peste, où cette qualité contagieuse est démontrée*, 1724 et 1725. Astruc remporta une victoire complète ; il la dut à la fois à la bonté de sa cause et à la manière dont il la défendit.

Cependant, à mesure que la masse de ses connaissances augmentait, il sentait de plus en plus vivement que Montpellier ne lui offrait pas des ressources littéraires suffisantes. Deux ouvrages, ses plus beaux titres de gloire, son écrit sur la maladie vénérienne et ses recherches historiques sur la faculté de Montpellier, l'occupaient alors et exigeaient de nombreux maté-

riaux. Il se rendit à Paris dans l'intention de s'enfermer dans les bibliothèques et de n'avoir des relations qu'avec les savants. Mais sa réputation était trop grande pour qu'il pût se flatter de vivre comme il l'entendait. En 1729, le roi de Pologne l'appela auprès de lui en qualité de premier médecin ; les conditions étaient aussi avantageuses qu'honorables ; mais le séjour d'une cour lui convenait peu; sa façon de penser, libre et hardie, et la fermeté de ses opinions, le rendaient peu propre au commerce des grands. Dès l'année suivante, il trouva moyen de retourner à ses livres et à ses études. C'est dans cette année 1730 que la ville de Toulouse, par reconnaissance pour l'enseignement qu'il y avait donné, le nomma capitoul. Il fut, presque au même moment, choisi pour médecin consultant du roi et désigné, par la faculté de médecine de Paris, pour professeur au collége royal. Dans ces nouvelles fonctions, il ne resta pas au-dessous de sa réputation ; il fut à Paris ce qu'il avait été à Toulouse et à Montpellier, un professeur remarquable à la fois par sa méthode et par son élocution. Bientôt il eut une pratique étendue, qui fut d'ordinaire heureuse, grâce surtout à sa sage temporisation.

Son grand travail sur les affections vénériennes parut en 1736, sous ce titre : *De morbis venereis libri sex*. Il en publia une seconde édition, augmentée, en 1740, en 2 vol. in-4°, et depuis, cet écrit a été réimprimé plusieurs fois et traduit en français, par Jault, sous les yeux de l'auteur (1), ainsi que dans la plupart des langues de l'Europe (2).

Au milieu de ces grands travaux, Astruc s'était occupé, en divers temps et comme par délassement, de recherches sur les antiquités et sur l'histoire naturelle du Languedoc. Il publia le résultat de ses études sur ce sujet, en 1737, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du Languedoc* (1 vol. in-4°, avec fig. et cart.). Dans cet écrit, il examine la position des routes romaines et celles des différents campements des empereurs dans cette province ; il recherche les origines de la langue, et il suit les variations de forme des noms des hommes et des noms des lieux ; il fouille l'ancien sol pour y découvrir les mouvements alternatifs de retraite et d'envahissement des eaux ; il fait

(1) *Eloge d'Astruc*, p. XLVIIJ.

(2) Louis ajouta à cette traduction des notes remarquables par l'érudition et au point de vue historique.

l'histoire des sources minérales, des fleuves, des rivières; il discute enfin les textes des anciens auteurs qui ont parlé de cette contrée, soit pour les expliquer, soit pour les corriger. « Un homme qui aurait vieilli dans l'étude de l'antiquité se ferait honneur d'un pareil ouvrage(1). »

Il ne pensait qu'à mettre la dernière main à son histoire de la faculté de médecine de Montpellier, ouvrage auquel il travaillait par plaisir, quand le procès qui s'agitait devant le parlement, entre les chirurgiens et les médecins, lui fournit le sujet de cinq lettres où il soutint avec autant d'esprit que d'érudition la cause de ses confrères en médecine. Ce service rendu à la faculté l'associa de cœur à cette compagnie; il voulut encore lui appartenir de droit; il s'y fit aggréger en 1743, et au lieu de l'examen qu'on ne pouvait raisonnablement exiger de lui, il prononça devant elle un discours sur la profession du médecin, et il soutint une thèse qui portait sur ses études favorites des rapports de l'âme et du corps, et

(1) On peut voir une analyse et une appréciation de cet ouvrage dans l'*Eloge d'Astruc* (en tête de ses *Mémoires pour l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*), p. XLV et suivantes.

qui avait pour titre : *An sympathia partium a certa nervorum positura in interno sensorio.*

Nous avons déjà vu se manifester, dans plusieurs de ses écrits, son goût pour les recherches métaphysiques. Sans les devoirs de sa position, c'est à elles qu'il aurait consacré son temps et ses talents. Il s'en occupait avec le plus vif intérêt ; elles étaient pour lui un délassement de ses travaux d'histoire naturelle et de médecine. Ces études le mirent plusieurs fois en présence des questions théologiques ; il ne recula pas devant elles et il en examina quelques-unes en philosophe. C'est ainsi qu'il s'occupa longtemps d'un ouvrage qu'il publia en 1753, sous ce titre : *Conjectures sur les mémoires originaux dont il paraît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse, avec les remarques qui appuient ou qui éclaircissent ces conjectures.* Cette question n'était pas soulevée pour la première fois ; déjà Elie Dupin, Calmet et plusieurs autres théologiens s'étaient demandé si Moïse n'avait pas consulté, pour la composition de la Genèse, des documents antérieurs. Leclerc, Richard Simon, Vitringa n'avaient pas hésité à résoudre cette question affirmativement. Mais tandis qu'on était resté jusque-là dans des

considérations générales, Astruc, le premier, chercha à distinguer ces anciens documents les uns des autres, à les déterminer et à les retrouver dans le livre même de la Genèse. Ce ne pouvait être là qu'un essai; la connaissance que l'on a acquise de l'Orient, depuis le moment qui vit paraître cet ouvrage, a porté sur ce sujet des lumières qui manquaient à Astruc; son livre n'en reste pas moins une œuvre remarquable; il marque un progrès réel dans la critique biblique. Cependant, cet ouvrage fit concevoir des doutes sur l'orthodoxie de ses croyances religieuses. Pour en détruire les dangereux effets, il publia, en 1755, deux dissertations sur l'immortalité, l'immatérialité et la liberté de l'âme.

L'indélicatesse de quelques-uns de ses élèves, qui publièrent sans son consentement et quelquefois en les dénaturant, plusieurs de ses cours (1), le détermina à les faire imprimer lui-même, et il donna successivement un *Traité des tumeurs et des ulcères* (1757, 2 vol. in-12), un *Traité des maladies des femmes* (6 vol. in-12, dont les quatre premiers parurent en 1761, et les deux

(1) L'habitude qu'il avait de dicter ses leçons facilita ces publications déloyales.

derniers en 1765), et un *Manuel des accouchements à l'usage des sages-femmes* (1766, 2 vol. in-12). Il ne lui restait plus qu'à publier ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier*, quand il mourut le 5 mai 1766, à l'âge de 82 ans ; et ce ne fut que l'année suivante que cet ouvrage parut par les soins de Lorry. Astruc avait épousé Jeanne Channel, fille d'une bonne famille du Languedoc. Il eut deux enfants de ce mariage, une fille qui se maria avec de Silhouette, ministre d'Etat, et qui mourut un an avant son père, et un fils qui fut président honoraire de la Cour des Aydes de Paris et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi.

Si nous jetons maintenant un coup-d'œil sur cette vie consacrée tout entière à l'étude, si nous considérons cette longue suite de travaux en plusieurs genres, ces nombreux ouvrages, dont la plupart se lisent encore avec intérêt, nous ne pouvons nous empêcher de regarder J. Astruc comme un des hommes les plus remarquables de son temps.

On lui a reproché de manquer, dans la pratique, de ce tact précieux par lequel le médecin saisit et prévoit la marche de la nature, et de ce

coup-d'œil rapide qui juge de suite et sans hésitation les mouvements et les développements de la maladie. Mais il y aurait de l'injustice à ne pas reconnaître qu'il savait remplacer ces qualités précieuses par une réserve et une circonspection qui le mettaient à même d'atteindre avec prudence le moment où la nature se déclarait d'une manière évidente. Astruc avait l'esprit lent, on ne peut le nier ; mais il avait trop de jugement pour ne pas sentir le besoin de dissiper peu à peu les ténèbres qui l'environnaient, et pour se reposer avant d'avoir trouvé le jour et la vérité. S'il n'avait pas beaucoup de spontanéité, si un travail un peu long lui était nécessaire pour sortir du vague dans lequel il était d'abord, il le savait et il ne négligeait rien de ce qui pouvait rémédier à ce que la nature lui avait refusé.

On lui a reproché encore d'avoir suivi, en médecine, une tendance exclusive. En effet, séduit par le système mécanique de Boerhaave, qui, au commencement du dix-huitième siècle, prenait le dessus sur les théories chimiques de Silvius de La Boé, de Graaf et de Willis, Astruc fut un des premiers à appliquer à la physique du corps humain la méthode mathématique, méthode qui devait plaire à son esprit analytique.

Il est certain que ce système n'est pas entièrement satisfaisant ; mais le système opposé ne l'est guères plus, et ceux qui l'accusent d'exclusisme et d'erreur sont aussi près que lui de l'erreur et de l'exclusisme.

On a prétendu enfin qu'il possédait plus la connaissance des livres que celle des faits et des lois de la nature. Ce jugement, ce nous semble, est empreint d'une injuste sévérité. Astruc donnait à l'observation de la nature l'importance qu'elle mérite. « L'objet principal de ses études était d'introduire dans les écoles de médecine la saine physique et le goût des expériences, dont les universités commençaient à retentir, mais dont on connaissait à peine les fruits (1). » On ne peut d'ailleurs lui refuser un esprit véritablement philosophique. Un des premiers, il apprit aux docteurs trop dogmatiques de son temps à douter, à s'arrêter à propos, à observer la nature et à avouer que souvent elle est au-dessus de nos recherches, et en même temps il enseigna aux élèves à examiner les faits avec soin et à discuter avec intelligence les doctrines qui ne s'appuient que sur l'autorité.

(1) *Eloge d'Astruc*, p. XXXVI.

Ce qu'on n'a jamais contesté à ce savant médecin, c'est l'étonnante érudition dont il fait preuve dans tant d'écrits et qui s'étendait sur tant de matières différentes. Médecine, histoire, philosophie, théologie, il a touché à tout et il a laissé son empreinte sur tout ce qu'il a touché. Les théologiens citent encore ses *Conjectures sur les mémoires originaux dont Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse*; les antiquaires, ses *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du Languedoc*, ainsi que ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de Montpellier*; les médecins, plusieurs de ses écrits sur les sciences qu'ils cultivent. S'il n'a pas imprimé à la médecine en général une impulsion puissante, il l'a développée, du moins, dans plusieurs de ses parties et il l'a servie à la fois comme écrivain et comme professeur.

Enfin, on n'a pas moins toujours admiré le remarquable talent qu'il possédait pour l'enseignement. Doué d'un esprit méthodique, il savait diviser avec habileté les sujets qu'il voulait exposer, et il avait l'art de passer d'un point à un autre par une suite de définitions rigoureuses et de déductions pleines de clarté. A cette faculté il joignait une rare facilité d'élocution et une

parfaite connaissance de la langue latine, langue qui était seule employée dans les cours publics. Un grand nombre de personnes auxquelles la médecine était indifférente, suivaient ses leçons comme des modèles de belle latinité. « Il était professeur par goût et par nature, dit l'auteur de son éloge. On retenait presque tout l'essentiel de ces discours rapides qui se font d'ordinaire à peine comprendre aux commençants. »

CHARLES DE BASCHI, MARQUIS D'AUBAÏS.

Descendant d'une famille originaire d'Italie (1), Ch. de Baschi naquit au château de Beauvoisin, le 20 mars 1686. Passionné pour les lettres, il leur consacra sa fortune et sa vie. Il est connu par deux ouvrages ; l'un, qu'il publia avec la collaboration de L. Ménard, est intitulé : *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, de* 1546 *à* 1653 (Paris, 1759, 3 v. in-4°) ; l'autre est une *Géographie historique* (1761, 1 v. in-8°).

(1) Les de Baschi prétendaient avoir été autrefois, en Italie, princes souverains. Quoi qu'il en soit de cette prétention, il est certain que cette famille possédait une grande fortune. Son nom est resté dans le langage vulgaire de Nimes le synonyme d'homme opulent et magnifique.

Le premier de ces deux ouvrages est un recueil de diverses pièces peu connues ou complètement ignorées, telles que des généalogies, des relations de voyages, des récits de batailles, de siéges et de troubles civils, des chartes, des titres, etc.. Chacun de ces morceaux est précédé d'une notice sur l'auteur, accompagnée de remarques, et suivi, quand il en est susceptible, d'une table chronologique des événements qui y sont retracés. Quelques-unes de ces pièces ont peu d'intérêt; mais Ch. de Baschi et L. Ménard pensaient que les moindres documents ont leur importance pour l'histoire. Les *Pièces fugitives* eurent du succès. Il n'en fut pas de même de la *Géographie historique.* Cet ouvrage est une compilation, manquant à la fois de méthode dans l'exécution et d'exactitude dans les détails. Cependant, Ch. de Baschi avait les plus grands secours pour ce genre de travail; il avait rassemblé dans son Château d'Aubaïs la collection de livres la plus nombreuse et la mieux choisie qu'un particulier opulent puisse former. Cette bibliothèque était surtout d'une très-grande richesse en manuscrits relatifs aux guerres de religion dans le Bas-Languedoc. Quelques-uns ont été imprimés dans les *Pièces fugitives*; plusieurs

autres ont été consultés par les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*; tels sont, par exemple, les *Mémoires de Batailler, de Castres* (1584-1586), et les *Mémoires de Gaches*, avocat à la chambre de l'édit de cette ville (1560-1610). Cette bibliothèque fut détruite avec le château qui la renfermait, pendant les orages de la révolution. Du petit nombre des manuscrits qui furent sauvés, quelques-uns se trouvent actuellement à la bibliothèque de la ville de Nimes, et quelques autres à celle de la ville de Montpellier.

Ch. de Baschi, qui parvint à une vieillesse très-avancée, fut un de ceux qui rattachèrent l'ancienne académie de Nimes à la nouvelle. Il en avait été nommé membre en 1711, et, après l'avoir vue s'éteindre peu à peu, il fut un de ceux qui la relevèrent en 1752. Il put encore, pendant plus de vingt ans, prendre part à ses travaux. Il mourut dans son château d'Aubaïs, le 5 mars 1777, âgé de quatre-vingt-onze ans.

FRANÇOIS MORGIER.

François Morgier, né à Villeneuve-lès-Avignon, en 1688, étudia d'abord la jurisprudence et se fit recevoir avocat; mais son goût pour la

littérature et pour la poésie le détourna de la carrière du barreau. A une époque où les plaisirs de la table tenaient encore un rang distingué parmi ceux de la bonne compagnie, la plupart des habitants notables d'Aramon avaient formé, sous le titre d'*Ordre de la Boisson*, une société dont le dernier des Posquières était grand-maître. Les sociétés de ce genre n'étaient pas rares en France dans des temps où, en l'absence de tout véritable intérêt, on ne trouvait rien de mieux que la gaîté pour remplir la vie (1).

Dans ce siècle de bronze, où tout le monde triche,
S'il n'est pas permis d'être riche,
Ni d'avoir de l'argent comptant,
Il doit être du moins permis d'être content (2);

Telles sont les paroles par lesquelles le grand-maître de l'ordre de la Boisson congédiait ses frères; elles expriment bien l'esprit de ces associations.

Cet ordre avait une gazette qui amusait beaucoup la France et dont Morgier, admis très-jeune dans cette réunion, devint presque aussitôt

(1) Aix avait l'ordre de la Méduse et Arles celui de la Grappe. Ces sociétés avaient succédé à l'ordre des Coteaux dont parle Boileau, et avaient leur pendant, à Londres, dans le fameux club des Beef-Steak.

(2) *Nouvelles de l'ordre de la Boisson*, numéro 4.

le principal rédacteur (1). L'abbé de Charnes eut aussi quelque part à la composition de cette feuille qui, à travers beaucoup de facéties dignes d'une réunion bachique, décèle dans ses auteurs des gens d'esprit et de goût. Les statuts promulgués par frère François Réjouissant, nom sous lequel se désignait le grand-maître, commandaient la décence à côté de la gaîté.

En voici quelques passages (2) :

Que si par malheur quelque frère
Venait à perdre la raison,
Prenez pitié de sa misère
Et le menez dans sa maison.

Dans nos hôtels si d'aventure
Un frère salit ses discours
Par la moindre petite ordure,
Je l'en bannis pour quelques jours.

Que si ces peines redoublées
Sur lui ne font aucun effet,
Je veux que son procès soit fait,
Toutes les tables assemblées.

(1) Quelques-unes de ces gazettes, dit M. Rivoire, sont encore dans la maison Sorbier de Pougnadoresse, héritière des Posquières. (*Statistique du Gard*, t. II, p. 488.) La bibliothèque de Nimes possède aussi quelques numéros de cette gazette, véritable curiosité littéraire ; ils sont marqués dans son catalogue par les numéros 9391 et 9408.

(2) *Nouvelles de l'ordre de la Boisson*, numéro 5.

Gardez-vous surtout de médire ;
Et, lorsque vous serez en train
De vous divertir et de rire,
Ménagez surtout le prochain.

La philosophie du grand-maître, qui était aussi celle de la société tout entière, est agréablement exprimée dans le quatrain suivant, qui a été souvent cité :

Je donne à l'oubli le passé,
Le présent à l'indifférence,
Et pour vivre débarrassé,
L'avenir à la Providence (1).

La gazette que publiait cette société était intitulée : *Nouvelles de l'ordre de la Boisson*, et elle était imprimée chez *Museau-Cramoisi*, *au papier raisin*, noms allégoriques, comme d'ailleurs ceux de tous les membres, parmi lesquels on trouvait *frère Jean des Vignes*, *frère Mortadelle, natif de St-Jean-Pied-de-Porc* (2), *dom Barriquez Caraffa y fuentes vinosas*, *M. de Flaconville*, *le sieur Villebrequin*, *etc.* La même plaisanterie se continuait dans les titres des prétendus ouvrages que l'on annonçait. C'était, par exemple, *Traité de l'anatomie du gibier, par*

(1) *Nouvelles de l'ordre de la Boisson*, numéro 1.

(2) C'était sous ce nom que se cachait le neveu du grand-maître.

Fr. de Couteau ; Remarques sur les langues mortes, comme langues de bœuf, de cochon et autres ; *Recueil de diverses pièces de four, par le fr. Godiveau* ; *Manière de clarifier le vin, par frères Blanc-d'Œuf, Alun et Colle-de-Poisson, dédiée aux marchands de vins de Paris* ; *l'Art de bien boucher les bouteilles, impression de Liége* ; *l'Itinéraire des Cabarets, œuvre posthume de Tavernier, etc.*

Les articles qu'elle contenait étaient écrits dans le même genre ; mais, sous une forme badine et piquante, ils renfermaient souvent de fines allusions aux événements politiques du temps. Tel est, par exemple, l'article suivant, daté de Montpellier, le 28 janvier 1734 : « La fameuse dissertation que le frère Emetique Athanor avait promise, pour prouver *que le vin est l'unique dissolvant du chagrin à qui sait en faire un bon usage*, est enfin sous presse. Elle paraîtra dans peu avec les raisons qui ont empêché jusqu'ici l'auteur de la donner, et un commentaire vinographique, par le commandeur de Bois-Raisin. Cette dissertation est dédiée au corps germanique, dont quelques membres ont à présent besoin de remèdes (1). » Quelquefois,

(1) *Nouvelles de l'ordre de la Boisson*, numéro 1.

ces articles étaient plus incisifs encore ; tel est le suivant, qui est daté de Lisbonne : « Le 20 février 1705, l'archiduc fit une superbe mascarade, suivi de l'amirante de Castille et de quelques seigneurs portugais. Il était masqué en roi, et dans cet équipage il ne fut reconnu de personne. L'amirante dansa les Folies d'Espagne, qui est sa danse ordinaire (1). »

D'autres fois, c'était en vers que les nouvelles étaient annoncées. Tel est le quatrain suivant (2) :

A la barbe des ennemis,
Villars s'est emparé des lignes.
S'il vient à s'emparer des vignes,
Voilà les Allemands soumis.

Ce badinage, qui eut une grande vogue, fit à F. Morgier une réputation qui lui facilita, quand il vint à Paris, les relations les plus agréables et les plus honorables. Il passa la majeure partie de sa vie dans la capitale, estimé des gens de lettres les plus célèbres, et de plus en plus recherché par le grand monde, à cause des agréments et de l'originalité de son esprit. Louise-Elisabeth de Bourbon, princesse de Conti, aussi célèbre par son esprit caustique et

(1) *Nouvelles de l'ordre de la Boisson*, numéro 3.
(2) *Ibid.*, numéro 4.

badin que par sa beauté, l'admit chez elle dans une sorte de familiarité et coopéra quelquefois avec lui à la composition des plaisanteries dont elle faisait son amusement et celui de sa cour. Ces bluettes et une foule de pièces fugitives, dues à sa verve originale, n'ont pas vu le jour; mais elles furent, dans le temps, avidement recueillies par les amateurs, alors fort nombreux, de ce genre d'ouvrages (1).

Morgier mourut, jeune encore, dans sa ville natale, en 1726.

ANTOINE SURET.

Antoine Suret, né en 1692, au village de Cabrières, près de Nimes, entra, à l'âge de dix-sept ans, dans la congrégation des Pères de la doctrine chrétienne. Successivement professeur de grammaire, de belles-lettres et de philosophie dans leur collége d'Aix, desservant de la paroisse confiée à leurs soins, et supérieur de leur maison dans cette ville, il passa en la même qualité à celle de Mende. La sagesse et l'habileté avec lesquelles il s'efforça de préserver son ordre de l'effervescence des passions excitées de nou-

(1) *Biographie universelle*, article MORGIER.

veau à la fin de la première moitié du dix-huitième siècle, aussi bien dans l'Etat que dans l'Eglise, par les querelles du jansénisme, lui acquirent une réputation méritée dans l'esprit des membres de la congrégation à laquelle il appartenait. Vers 1750, il publia, dans l'intention de les maintenir en dehors de ces discussions, un écrit qui fut lu dans l'assemblée des provinces, réunies à Paris cette année, et qui, appelant sur lui l'attention, le fit nommer, en son absence et à son insu, supérieur-général de la congrégation. Devenu le chef de son ordre, Suret publia quatre nouvelles exhortations en forme de lettres, pour soutenir et fortifier l'heureux effet produit par la première.

Sa réputation d'écrivain est fondée sur des titres plus solides que ces écrits de circonstances. On lui doit les *Conférences de Mende*, ouvrage en dix volumes, estimé dans son genre et plusieurs fois réimprimé, et les *Conférences sur la morale et le Décalogue, pour faire suite aux Conférences de Paris, du père Semelier*. La préface de ses *Conférences sur la morale* passe pour un morceau remarquable.

Le P. Suret était un prédicateur distingué. Un recueil de sermons, de prônes et de pané-

gyriques lui ayant été dérobé, il se mit à prêcher d'abondance, et il obtint un grand succès comme improvisateur, surtout dans les retraites ecclésiastiques de Mende.

Frappé de paralysie, il se retira, en 1762, dans la maison de sa congrégation, à Avignon. Il y mourut deux ans après, le 27 janvier 1764.

HENRI PITOT.

H. Pitot, seigneur de Launay, naquit à Aramon (1), le 31 mai 1695. Jusqu'à l'âge de vingt ans, il se montra rebelle à toute instruction. Un livre de géométrie, qu'il vit chez un libraire de Grenoble, et dont les figures piquèrent sa curiosité, opéra en lui une révolution et lui révéla son aptitude pour les mathématiques. Il lut ce livre, parvint à l'entendre, se procura d'autres ouvra-

(1) Sa famille était une des plus anciennes du pays. L'église paroissiale de sa ville natale renferme le tombeau d'un de ses ancêtres, portant la date de 1013. Cette pierre, qui est près de la chapelle des fonds baptismaux, porte cette inscription effacée en partie:

ARR. . . .
MAISTRE PITOT
DICESSIT ANNO
1013 ET DIE
. . . . . . OCTOB.

ges de ce genre et se trouva déjà un habile mathématicien, au moment même où on désespérait tout-à-fait qu'il pût jamais acquérir la moindre connaissance. Un ami de sa famille, témoin des travaux que lui inspirait son goût pour les mathématiques, persuada à ses parents de l'envoyer à Paris. Réaumur, à qui H. Pitot fut d'abord présenté, le prit en amitié et lui fournit les moyens d'étendre ses connaissances, en lui ouvrant sa bibliothèque et en l'associant à ses travaux. Il l'employa, entre autres, dans ses expériences sur le fer, sur le vernis et sur la porcelaine, ainsi que dans la réunion des matériaux destinés à la *Description des arts et métiers*. Ces travaux n'empêchèrent pas le jeune mathématicien de cultiver les sciences vers lesquelles son aptitude naturelle le portait. Dès 1722, il se fit connaître par son calcul de l'éclipse de soleil qui devait avoir lieu le 22 mai 1724, calcul qu'il fit paraître dans le *Mercure*, et dont l'observation prouva plus tard l'exactitude. Ce travail lui ouvrit alors les portes de l'Académie des sciences. Depuis cette époque, il publia, dans le recueil de cette société savante, un grand nombre de mémoires, soit sur des points de mathématiques pures, soit sur des questions

de mathématiques appliquées aux constructions hydrauliques (1). Nous ne citerons ici que sa *Théorie de la manœuvre des vaisseaux* (1731, 1 vol. in-4°), ouvrage qui fit oublier le livre du chevalier Renau sur le même sujet, et qui, fondé sur les principes de Bernouilli, en contient une démonstration plus simple et une application plus facile. Cet écrit fut traduit en anglais.

La province du Languedoc, dont il fut ingénieur, lui doit une foule de constructions utiles. Le plus beau de ses travaux est l'aqueduc de St-Clément, qui amène de trois lieues de distance quatre-vingts pouces d'eau à Montpellier. Cet ouvrage lui coûta treize ans de soins et de peines. Ce fut le 7 décembre 1765 que l'eau de St-Clément arriva pour la première fois sur la place du Peyrou, aux acclamations répétées de toute la population (2).

Pitot rendit le même service à la ville de Car-

(1) On peut voir le catalogue de ces mémoires dans la notice consacrée à H. Pitot, dans la *Biographie universelle*.

(2) Les archives des Etats du Languedoc contiennent des détails curieux sur cette grande solennité. M. Teissier en donne des extraits pleins d'intérêt, dans son ouvrage intitulé : *De Nîmes et de ses Eaux*, t. III, § 3.

cassonne. Les belles eaux qui l'arrosent sont amenées dans son sein par un canal dont il avait fait le plan et qui fut construit sur ses dessins.

Appelé en 1740, par les Etats du Languedoc, pour examiner la possibilité et pour indiquer les moyens de dessécher les marais qui s'étendent d'Aiguesmortes à Beaucaire, il publia sur ce sujet deux écrits, l'un en 1741 : *Sur les opérations relatives au dessèchement des marais d'Aiguesmortes à Beaucaire*; et l'autre, en 1746, *sur les causes des maladies nouvelles qui règnent sur les côtes de la mer, dans le Bas-Languedoc*. L'inspection générale du canal du Midi lui fut en même temps confiée. Il répara et perfectionna, par des travaux assidus, pendant plus de vingt ans, ce magnifique ouvrage. Pitot dirigea aussi les travaux publics dans la sénéchaussée de Nimes. C'est à lui qu'on doit le rétablissement de l'usage antique des pierres milliaires sur les grandes routes. Le pont qui est adossé à l'aqueduc romain connu sous le nom de Pont-du-Gard est son ouvrage et a conservé son nom chez les habitants du pays, qui l'appellent Pont-Pitot. Enfin, ce fut sur ses plans et sous sa direction que fut construit le pont de Cette ou de la Peyrades, formé de cin-

quante-deux arches. Tous ces travaux font honneur à la fois à ses talents d'ingénieur et d'architecte. On reconnaît le mathématicien habile à la solidité de ces édifices, et l'homme de goût à l'élégance de leur coupe et de leurs ornements (1).

Pitot jouissait de la considération des savants et de l'estime des grands personnages de l'Etat. Le maréchal de Saxe, entr'autres, était son protecteur et son ami ; Pitot lui enseigna les mathématiques. Au milieu de ses études continuelles et des grands travaux qui lui étaient confiés, ce savant ingénieur cherchait à réparer les lacunes de son éducation première. A l'âge de cinquante ans, il se fit enseigner par le précepteur de son fils les éléments de la langue latine, afin de se mettre en état de lire les ouvrages de mathématiques écrits dans cette langue.

Quand les infirmités le forcèrent au repos, il se retira dans sa ville natale. C'est là qu'il mourut, le 27 décembre 1771. Il fut inhumé dans le tombeau de sa famille, dans l'église du couvent des Récollets, à Aramon (2).

(1) *Biographie universelle*, article PITOT.

(2) En 1837, dans des réparations qu'on fit au château bâti sur les fondements de ce couvent, on retrouva

Grandjean de Souchy a publié, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (1771), une notice détaillée sur cet habile et savant ingénieur, sur ses écrits et sur ses travaux.

PIERRE GUISARD.

Né à Lasalle, dans les Cevennes, en 1700, Pierre Guisard se forma d'abord à la connaissance et à la pratique de la médecine, sous son père, Antoine Guisard, qui était un habile médecin. Il ne le quitta que pour aller exercer sa profession à St-Hippolyte, où le conseil de la ville lui alloua un traitement pour ses services. Le désir de se perfectionner dans son art le détermina bientôt à aller à Lyon, où il suivit le service de l'hôpital. En 1731, une chaire étant mise au concours à la faculté de Montpellier, il la disputa et il donna une idée si avantageuse de ses talents, qu'on le chargea de suppléer Marcaut, qui, attaché en qualité de médecin ordinaire aux enfants de France, était obligé de résider à la cour. P. Guisard ne conserva pas

ses ossements en même temps que ceux de plusieurs autres personnes ensevelies dans le même lieu, et on les transporta dans le cimetière commun de la ville.

longtemps cette position. Il se rendit à Paris, en 1742, pour profiter des riches moyens d'instruction que présente la capitale. Revenu plus tard à Montpellier, après avoir abjuré le calvinisme dans lequel il était né et dont la profession le rendait incapable d'occuper en titre une chaire dans la faculté de médecine, il ouvrit un cours de physique expérimentale, qui, à ce qu'on rapporte, était fort étendu et très-remarquable pour cette époque. On ne sut pas apprécier le service qu'il rendait à l'instruction médicale ; on lui suscita même des contrariétés qui l'affectèrent profondément. Sa santé, naturellement délicate, en fut tout-à-fait ébranlée, et il mourut en 1746, âgé seulement de quarante-six ans.

On doit à P. Guisard les ouvrages suivants : 1° *Questiones medico-chirurgicæ duodecim pro cathedra regia vacante* ; c'est la thèse qu'il publia pour le concours de 1731 ; 2° *Pratique de chirurgie ou histoire des plaies en général et en particulier, contenant une méthode simple, courte et aisée pour se conduire aisément dans les cas les plus difficiles* (Paris, 1733, 2 vol. in-12). Cet ouvrage eut une seconde édition en 1735, à Avignon, et une troisième en 1747, à Paris. Celle-ci, qui est la meilleure, contient,

en outre, une notice sur P. Guisard, la traduction de ses *Questiones medico-chirurgicæ*, et de nouvelles observations sur le traitement des plaies; 3° *Essai sur les Maladies vénériennes*, (Lahaye, 1741, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage parut de nouveau à Paris en 1743, en 1 vol. in-12; sous cet autre titre: *Dissertation pratique en forme de Lettres sur les maux vénériens*; 4° enfin, on cite encore, comme lui appartenant, l'*Art de guérir les plaies*, 1735, ouvrage qui eut une seconde édition en 1742, et qui pourrait bien n'être qu'un extrait de son *Histoire des Plaies*.

JOSEPH BARDON.

Joseph Bardon, docteur en médecine de l'université de Montpellier, exerçait son art à Beaucaire, quand éclata la peste de Marseille. Il s'appliqua aussitôt à l'étude de ce terrible fléau, qui s'avançait de jour en jour vers la ville où il pratiquait, et il consigna les résultats de ses travaux, dans un mémoire intitulé: *Tractatus medicus de morbo massiliensi* (Nemausi, apud G. Belle, 1721, in-12, 23 pages). Après avoir constaté que cette maladie est bien réellement la

peste et en avoir décrit les symptômes et les ravages, il en recherche naturellement la cause qu'il croit trouver dans de petits vermicules (1) répandus dans l'air et absorbés par la respiration, opinion qui a été renouvelée de nos jours, étendue même, puisqu'on a voulu voir la cause de toutes les maladies dans des animalcules introduits dans l'économie animale, et qui, comme on en a ici la preuve, n'est rien moins que neuve. En conséquence de cette théorie, les moyens propres à se garantir de l'atteinte du fléau devaient être d'empêcher l'introduction de ces vermicules dans le corps, et, dans ce but, J. Bardon recommande de s'obstruer les narines et les oreilles avec de l'eau de rose et du vinaigre aromatique. Nous ignorons si ses conseils furent suivis et s'ils eurent d'heureux effets; mais les moyens prophylactiques imaginés par ce médecin ne sont pas plus singuliers que ceux que, soixante ans environ auparavant, Pierre Formi indiquait dans son *Idée de la fièvre épidémique qui a paru et continue à Nimes*, *etc.* (1666).

(1) Les œufs de ces vermicules auraient été, selon lui, apportés dans des étoffes de laine et dans des peaux venues du Levant.

DAUDET.

Tout ce que nous savons de Daudet, c'est qu'il naquit à Nimes et qu'il fut ingénieur géographe du roi. En outre de quelques écrits de circonstance, relatifs au sacre de Louis XV et à un voyage de ce roi, il a laissé un *Nouveau guide des chemins du royaume de France* (Paris, 1724, 1 vol. in-12), un *Mémoire instructif concernant le canal de Conti* (Paris, 1733, 1 vol. in-4°), canal qui devait amener à Paris une dérivation de l'Oise, depuis l'Ile-Adam, et une *Nouvelle introduction à la géométrie pratique* (Paris, 1740, 2 vol. in-12).

JACQUES BRYDAYNE.

Jacques Brydayne naquit le 17 mars 1701, dans un village près d'Uzès, appelé Chusclan, où son père exerçait la profession de chirurgien. De bonne heure, il annonça cette facilité d'élocution et ce talent d'émouvoir et d'entraîner qui, plus tard, donnèrent tant de succès à sa prédication. Destiné aux missions intérieures, jamais homme ne posséda à un aussi haut degré les qua-

lités nécessaires à ce ministère. Chaleur d'âme, élévation de sentiments, simplicité de mœurs, entier désintéressement, raison droite et bon sens exquis, santé de fer, voix puissante, extérieur imposant, imagination brillante et hardie, tout semble s'être réuni en lui pour en faire le modèle des missionnaires. Ces dons précieux se montrèrent déjà dans des instructions catéchétiques qu'il fut chargé de faire dans quelques églises d'Avignon, pendant qu'il était encore au séminaire de la Congrégation des missions royales de St-Charles-de-La-Croix. En 1725, à peine revêtu des premiers ordres, il fut envoyé à Aiguesmortes pour y prêcher le carême. Sa jeunesse et la modestie de son équipage ne donnèrent pas aux habitants de cette ville une haute idée de ses talents. Le mercredi des Cendres, quand il monta en chaire, l'église était déserte. Après avoir vainement attendu des auditeurs, il a recours, pour se former un auditoire, à un moyen aussi hardi qu'étrange. Il sort de l'église revêtu de son surplis et il parcourt les rues et les places de la ville en agitant une clochette. A ce spectacle chacun s'arrête, la foule grossit à la suite du missionnaire, et, curieuse de voir quelle sera la fin de cette singulière scène, se précipite

sur ses pas dans l'église. Brydayne monte alors en chaire, entonne un cantique sur la mort, et pour toute réponse; aux éclats de rire qu'il excite, paraphrase ce terrible sujet avec une véhémence qui fait bientôt succéder à une bruyante dérision le silence, l'attention et l'effroi. Il employa souvent des moyens encore plus extraordinaires pour attirer le peuple à ses exercices ou pour produire sur ses auditeurs une profonde impression.

On raconte qu'un jour, pendant une procession, il termina une exhortation sur la brièveté de la vie, par ces mots : « Je vais maintenant vous ramener chacun chez vous », et il conduisit la procession au cimetière. Parfois, il introduisait dans ses prédications des scènes qui n'étaient pas toujours du meilleur goût, mais qui devaient impressionner vivement ses auditeurs. Prêchant une fois sur les péchés du monde, après avoir demandé à Dieu de pardonner son peuple et après s'être offert lui-même en victime expiatoire pour toutes ses transgressions, il continua, en s'écriant : « Mais, chargé des péchés de tout un peuple aussi bien que des miens, je ne suis pas digne de porter ce saint habit qui, par sa blancheur, est le symbole de l'innocence et de

la pureté », et aussitôt il arrache et déchire son surplis, il s'attache une corde au cou et, prenant un flambeau à la main, comme un criminel destiné au supplice, il se jette à genoux pour implorer sa grâce et celle de tout le peuple.

Si ces scènes émouvaient la foule, elles produisaient une fâcheuse impression sur les hommes éclairés. Brydayne avait, il est vrai, dans son éloquence, des ressources capables de racheter ces défauts ou de les faire oublier, et les esprits supérieurs savaient distinguer sous ce sable, pour me servir des expressions de Massillon (1), l'or pur qu'il recouvrait (2); mais tous les hommes qui tenaient la gravité et les

(1) Maury, *Essai sur l'éloquence de la Chaire*, Paris, 1827, t. I, p. 446.

(2) « C'est des missionnaires, pourtant, dit Marmontel, qu'on doit apprendre à parler au peuple avec fruit, à l'attirer en foule, à le frapper des vérités qui l'intéressent, à le toucher, à l'émouvoir. Je sais bien que cette éloquence a ses excès et ses abus; qu'on n'en a fait que trop souvent une pantomime indécente. Mais ce n'était pas lorsque Brydayne jouait de la flûte en chaire ou qu'il y montrait un squelette (si toutefois il est vrai, comme on le dit, qu'il ait employé ces moyens); ce n'était pas alors qu'il était un modèle de l'éloquence populaire; c'est, par exemple, lorsqu'en prêchant la passion, il disait: « J'ai lu, mes frères, dans les livres saints, que, lorsque sur les chemins, on trouvait un homme assassiné, on faisait

convenances oratoires pour les premières qualités du prédicateur, étaient plus frappés de ces défauts que de ce qu'il y avait de véritable éloquence dans la plupart de ses discours, et le regardaient généralement comme un bouffon (1).

L'emploi de ces moyens, plus propres au théâtre qu'à la chaire, était une erreur ; il n'é-

assembler tous les habitants d'alentour et on les faisait tous jurer, l'un après l'autre, sur le cadavre, qu'ils n'étaient ni auteurs, ni complices du meurtre ; mes frères, voilà l'homme qu'on a trouvé assassiné; que chacun de vous approche donc, et qu'il jure, s'il l'ose, qu'il n'a point de part à sa mort. » *Élém. de littér.*, article ART DE LA CHAIRE.

(1) Marmontel, *Ibid.* Brydayne fut de son temps poursuivi d'une foule d'épigrammes; en voici une que nous choisissons, entre beaucoup d'autres, qui coururent à Montpellier pendant la mission qu'il y fit en 1743; elle est censée accompagner le portrait du missionnaire. (Renaud de Vilback, *Voyages dans l'ancienne province de Languedoc*, p. 266.)

Tel est des missions et le chef et l'oracle ;
Brydayne d'un vil peuple aveugle conducteur,
Sur l'impudicité scandaleux discoureur,
De la religion faisant un vain spectacle,
Prédicateur bouffon, dévot comédien,
Ses gestes convulsifs, son zèle frénétique,
Ses cris, ses hurlements, sa rage apostolique,
Font pleurer l'imbécile et gémir le chrétien.

tait pas la suite d'un défaut de goût littéraire ; on voit trop percer dans les discours de Brydayne un esprit cultivé pour qu'on s'arrête à cette supposition. Comme on le verra plus loin, ces moyens de produire de vives émotions entraient dans l'idée qu'il se faisait de la manière dont un missionnaire doit prêcher, et leur emploi était une conséquence de sa théorie de l'art de la chaire. Il faut cependant reconnaître que la vivacité de son imagination le poussait vers cette exagération des mouvements oratoires.

La vie tout entière de cet infatigable missionnaire fut consacrée à la prédication. Dans l'espace de quarante années, il fit deux cent cinquante-six missions. Quelques provinces du Nord exceptées, il n'y a presque pas, en France, de ville, de village, de bourg où il n'ait fait entendre sa voix. Il prêcha à Paris à plusieurs reprises différentes. En 1744, il fit une mission dans l'église de Chaillot ; elle fut suivie par un grand concours d'auditeurs. Quelques années après, en 1751 selon Maury, en 1753 d'après l'abbé Carron, à son retour d'un voyage à Rome, où Benoit XIV l'avait proclamé l'apôtre de la France et lui avait conféré le pouvoir de faire des missions dans toute l'étendue de la

chrétienté, il prêcha à St-Sulpice et ce fut alors que devant une foule considérable de grands personnages, attirée par la curiosité, il ouvrit ses prédications par le sermon dont Maury nous a conservé le magnifique exorde. Il prêcha encore à Paris en 1745 et en 1755.

Brydayne venait de terminer une mission à Villeneuve-lès-Avignon, quand la mort le frappa à Roquemaure, le 22 décembre 1767. Il fut enseveli dans l'église paroissiale de cette ville, et on eut le bon goût de ne faire graver sur sa tombe que son nom, sa profession de missionnaire et la date de sa mort.

Aussi longtemps qu'on n'a connu ce célèbre missionnaire que par le témoignage de quelques-uns de ses contemporains et par les rares fragments de ses sermons qu'ils en rapportent, on n'a pu que se ranger à l'opinion de Massillon, qui, après avoir suivi assidûment ses prédications dans l'église cathédrale de Clermont, disait qu'il aurait effacé tous les prédicateurs, si une heureuse culture eût perfectionné de si beaux dons naturels (1). Mais depuis que l'abbé Carron a fait connaître de nombreux extraits de

(1) Maury, *Essai sur l'éloquence de la Chaire*, t. I, p. 446.

ses sermons, dans la biographie qu'il a publiée de Brydayne, sous ce titre : *le Modèle des Prêtres* (1804) ; depuis surtout qu'un grand nombre de ses discours ont été publiés (1), on a pu se convaincre qu'il n'était rien moins qu'un esprit inculte, ainsi qu'on l'avait généralement admis jusqu'alors, que l'art ne lui était pas aussi étranger qu'on l'avait cru, et qu'il se distingue par les qualités les plus solides et les plus réelles de l'orateur chrétien.

Les plans de ses sermons sont simples, bien tracés et fidèlement remplis. Les idées dont il se sert comme preuves sont toujours présentées d'une manière oratoire. Brydayne parle sans cesse à la conscience de ses auditeurs, et pour les convaincre ou les toucher, il ne disserte pas longuement : il leur offre, dans des tableaux animés, tantôt la peinture de leurs faiblesses, de leurs défauts, de leurs vices, tantôt l'image de leurs besoins moraux, de leurs espérances, de leurs craintes. Ses couleurs sont souvent sombres, ses tons parfois exagérés ; mais il avait

(1) On a déjà trois éditions des sermons de Brydayne, toutes les trois publiées à Avignon, par Séguier aîné. La première, qui est de 1823, est en cinq volumes in-12 ; la deuxième, ainsi que la troisième qui est de 1843, sont en 7 vol. in-12.

besoin de ces excès pour produire les effets qu'il recherchait. Dans le plus grand nombre de cas, il sait, sans rien perdre de sa force, rester dans les limites de la vérité et de la nature. En général, il aime à donner à ses idées une forme dramatique.

Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans l'éloquence de Brydayne, c'est l'art avec lequel il groupe en grandes masses ses termes moyens, et sous ce rapport il se rapproche beaucoup de Saurin, celui de tous les prédicateurs avec lequel il a le plus de traits de ressemblance (1). Ses arguments, rattachés les uns aux autres par une grande forme oratoire, se fortifient mutuellement et tombent à flots pressés sur l'esprit de l'auditeur. Cette manière de procéder est un des caractères les plus vrais et les mieux marqués de la grande éloquence et se retrouve dans tous les grands orateurs. Nous voudrions pouvoir

(1) On pourrait comparer une foule de passages des sermons de ces deux orateurs. Nous indiquerons seulement ici les deux fragments suivants, qui traitent du même sujet; celui de Brydayne commence par ces mots : « Mais je veux que ce charitable ministre, etc. », t. I, p. 103-105. et celui de Saurin, par ceux-ci : « On nous appelle auprès d'un mourant. » *Sermons de Saurin*, Lausanne, 1761, t. I, p. 56 et 57.

produire ici quelques-uns des morceaux les plus remarquables, sous ce rapport, du missionnaire de Chusclan ; mais les citations qu'il faudrait faire seraient d'une étendue trop considérable pour pouvoir trouver place dans cette rapide esquisse. Nous renvoyons aux sermons de Brydayne, et surtout aux passages suivants : t. I, p. 79-82, p. 100 et suiv. ; t. II, p. 203 et 204 ; t. VI, p. 17 et suiv., p. 197 et suiv.

L'expression n'est pas moins oratoire que la forme générale de la pensée. Si l'on peut adresser un reproche à Brydayne, c'est d'être trop coloré dans son style ; on dirait parfois qu'il court après les mots à effets, si l'on ne sentait qu'ils lui sont inspirés, sans la moindre recherche, par son imagination aussi riche que vive.

« Son organe, dit Maury, ajoutait une nouvelle énergie à son éloquence, et l'auditoire, accablé par l'impétuosité de son action et la puissance de ses figures, était alors consterné devant lui (1). » Ce même écrivain nous apprend que la voix de Brydayne pouvait se faire entendre aussi aisément de dix mille personnes en plein air, que s'il eût parlé sous la voûte du temple le plus sonore (2).

(1) Maury, *Essai sur l'éloquence de la chaire*, t. I, p. 93.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 87.

Ajoutons enfin que Brydayne savait habilement tirer parti de tout le prestige que l'orateur catholique peut emprunter aux formes du culte, à la solennité des fêtes, à la pompe des cérémonies. Suivant les temps et les lieux, le rang et l'esprit de ses auditeurs, il variait l'heure et la marche de ses exercices, le ton et le sujet de ses exhortations, et jusqu'au choix des prières et des cantiques. Il s'était fait une théorie de la manière de conduire une mission ; cette théorie formait ce qu'il appelait ses méthodes. Il en avait fait une espèce de code dont il ne permettait pas aux missionnaires qui l'accompagnaient de s'écarter. Il distribuait à chacun d'eux la fonction qu'il devait remplir et il avait égard, dans cette répartition, à leur caractère et à leurs moyens.

On ne peut se le dissimuler, tous ces arrangements semblent plus propres au théâtre qu'à la chaire chrétienne. Ses sermons ont aussi quelque chose de théâtral, et les scènes dont nous avons déjà cité quelques exemples sont également conçues dans le même sens. Est-ce à dire pour cela qu'il faille partager le sentiment de ceux de ses contemporains qui l'accusaient de charlatanisme ? Nous ne le pensons pas. Bry-

dayne fut conduit à l'emploi de ces moyens par une espèce de nécessité résultant de la nature même des fonctions qu'il remplissait, ou peut-être encore par l'idée particulière qu'il se faisait des effets qu'elles devaient produire. Ne parlant qu'un petit nombre de fois, mais à des intervalles très-rapprochés, à des auditeurs qu'il ne devait plus revoir, il devait chercher et à éviter la monotonie que pouvaient produire des prédications fréquentes, et à produire, par des coups forts, violents et extraordinaires, des résultats qu'il ne pouvait pas demander à des soins pastoraux dispensés pendant longtemps. Dans cette difficulté, il eut recours à des moyens qu'il n'aurait certainement pas employés dans une autre position. S'il ne marcha pas sur les traces de Bourdaloue et de Massillon, c'est parce qu'il comprit qu'appelé à prêcher devant d'autres auditeurs, dans des circonstances différentes et dans un but particulier, il devait donner à ses discours un ton, une couleur, un caractère, une forme en rapport avec la nature même de son ministère. On ne peut lui refuser la gloire d'y avoir réussi et d'avoir été le véritable modèle de l'éloquence du missionnaire.

En outre de ses sermons, on a encore de Bry-

dayne un recueil de cantiques spirituels ; ils ont eu quarante-sept éditions; la première qui parut, si nous ne nous trompons, à Montpellier, en 1748 (1 vol. in-12), portait le titre de : *Cantiques spirituels à l'usage des missions du diocèse d'Alais*, titre qui s'explique par ce fait qu'il consacra pendant longtemps ses travaux à cette contrée. Ajoutons enfin, qu'on lui doit aussi quelques écrits de piété qui ont été publiés, en 1821, à Avignon.

JEAN MESTRAL.

L'abbé Jean Mestral, né à Aramon, le 6 mars 1703, est connu par un recueil de *Prières et cantiques spirituels à l'usage des Missions* (Paris, 1759, 1 vol. in-12). Le titre de cet écrit nous fait supposer que son auteur, sur lequel nous n'avons pas d'autres documents, s'était consacré au service des missions. Peut-être était-il un des collaborateurs du P. Brydayne.

L'ABBÉ CHARAUT.

L'abbé Charaut, né à Nimes, vers la fin du dix-septième siècle, est auteur d'un *Panégyrique de Saint-Louis* (1723, in-4°), et d'un

recueil de discours, intitulé : *Panégyriques et autres sermons* (Paris, 1748, 3 vol. in-12).

ANTOINE DEPARCIEUX L'ONCLE, ET ANTOINE DEPARCIEUX LE NEVEU.

Antoine Deparcieux (1), un des premiers mathématiciens du dix-huitième siècle, naquit le 28 octobre 1703, au hameau de Cessoux, sur le Gardon, paroisse de Peyremale, aux environs d'Uzès. Ses parents étaient de simples cultivateurs, peu en état de fournir aux frais de son éducation. Mais il avait reçu de la nature un esprit avide de connaissances, et une fermeté capable de surmonter tous les obstacles. Il apprit à lire et à écrire à Porte et à St-Florent, deux villages voisins du lieu de sa naissance ; il conserva toute sa vie le souvenir de ces premières leçons, et, en mourant, il crut devoir payer ce qu'il regardait comme une dette de la reconnaissance, en affectant une partie de sa mince fortune à la fondation de prix en livres pour les écoles de ces deux villages. Ses dispositions

(1) Dans le *Mercure de France* et dans Voltaire ce nom est écrit de Parcieux. C'est une erreur ; le nom véritable est tel que nous le donnons.

précoces intéressèrent en sa faveur un protecteur de sa famille, qui le fit entrer au collége de Lyon. Il s'y signala par de rapides progrès dans les mathématiques. Dès qu'il eut fini ses études, poussé par le désir d'étendre ses connaissances, il se rendit à Paris, où il rencontra dans Montcarville, professeur au collége royal, un ami qui se plut à lui faciliter l'étude des hautes mathématiques.

Cependant, Deparcieux était dans le plus grand dénûment. L'impérieuse nécessité le força de tirer parti de ses connaissances; il choisit l'art qui lui était le plus accessible; il se fit constructeur de cadrans solaires. Il ne tarda pas à se distinguer dans un métier qu'il exerça en savant. La perfection des cadrans qu'il traçait le fit rechercher, et bientôt il trouva une sorte d'aisance dans le produit de son travail. Dès-lors, il put aspirer à des succès plus dignes de ses connaissances. Quelques ouvrages qu'il publia suffirent pour le placer au rang des hommes éminents dans les sciences.

Ce fut d'abord en 1740, des *Tables astronomiques*. L'année suivante, il fit paraître un *Traité de trigonométrie rectiligne et sphérique, suivi d'un traité de gnomonique et de tables de*

logarithmes. Cet ouvrage a surtout ceci de remarquable que les tables de logarithmes qu'il contient sont les premières où l'on ait mis dans la colonne des nombres la réduction en degrés et n minutes. L'écrit qui lui fit le plus d'honneur et qui fonda en quelque sorte sa réputation fut un *Essai sur les probabilités et la durée de la vie humaine* ; il parut en 1746. Quatorze ans après, il publia sur le même sujet un volume, dans lequel il ajouta quelques développements et quelques faits nouveaux aux considérations présentées dans son essai. Deparcieux ne fut pas le premier à chercher ce qu'il y a d'accessible au calcul dans le jeu, en apparence si bizarre et si irrégulier, de la nature, par rapport à l'existence humaine; Halley l'avait précédé dans des recherches de cette nature ; mais ses deux ouvrages sur ce sujet avaient, entr'autres avantages, le mérite d'offrir des comparaisons curieuses entre les lois de la mortalité, particulières à diverses classes et à diverses professions.

Deparcieux, qui n'avait qu'une seule passion, celle d'être utile à ses concitoyens, conçut le projet de faire descendre la rivière d'Yvette à Paris, et de faire circuler, avec ses eaux, la propreté et la salubrité dans tous les quartiers

de la capitale. En 1763, il publia trois mémoires *sur la possibilité et la facilité d'amener auprès de l'Estrapade de Paris les eaux de la rivière d'Yvette*; mémoires réimprimés avec des additions, en 1777. Ce projet, que le seul amour du bien public lui avait inspiré, n'a jamais été exécuté; mais le but qu'il se proposait a été depuis atteint, plus avantageusement, par le canal de l'Ourcq.

Comme on le voit, Deparcieux cherchait partout à rendre les sciences utiles par les applications qu'il en faisait. C'est le même esprit qui lui fit inventer plusieurs machines propres à simplifier ou à perfectionner des procédés employés dans l'industrie. Ainsi, sur la demande des fermiers-généraux, il imagina et fit exécuter pour la fabrication du tabac une presse qui dépassa toutes leurs espérances et tous leurs désirs. On admirait aussi la pompe ingénieuse qu'il avait construite à Arnouville, et celle qu'il avait faite pour élever les eaux à Crécy, qui appartenait alors à Mme de Pompadour. Ce que ces machines avaient de remarquable, c'était d'unir à une très-grande simplicité une puissance considérable. Enfin, nous rappellerons qu'il inventa un aréomètre destiné à comparer la

pesanteur spécifique des eaux des rivières, et que cet instrument obtint l'approbation de l'académie des sciences. En outre des écrits dont nous avons déjà parlé, la collection de l'Académie des sciences renferme, de 1735 à 1768, seize mémoires de ce savant, mémoires qui portent tous sur d'utiles applications de sciences mathématiques aux arts et à l'industrie.

Comme tous les hommes réellement supérieurs, Deparcieux était d'une remarquable simplicité de caractère. Il ne sut jamais ce que c'est que l'intrigue; il était sans ambition, comme sans vanité. Nul autre savant de son siècle ne fut aussi digne que lui du nom de citoyen philosophe que lui donna Voltaire dans son *Homme aux quarante écus*. Le géomètre qui est un des deux interlocuteurs de ce conte ingénieux, n'est pas autre que Deparcieux, et tous les calculs qui s'y trouvent lui sont empruntés (1).

L'Académie des sciences de Paris comptait au nombre de ses membres ce profond mathématicien, qui était aussi des Académies de Berlin, de Stockholm, de Montpellier, etc. La seule charge qu'il ait jamais occupée fut celle de

(1) Voltaire, *Œuvres*, Paris, 1823, t. XLIV, p. 14 et suiv.

censeur royal, emploi qui lui valut, avec un modeste traitement, un logement au Louvre.

Un rumathisme goutteux, qui ne fut pas peut-être soigné à son origine avec tous les soins nécessaires, mit fin à sa vie le 2 septembre 1768 ; il était âgé de 65 ans.

Un de ses neveux, portant le même nom que lui et né à Cessoux-le-Vieux, en 1753, fut également un physicien distingué. Appelé par son oncle à Paris, pour perfectionner des études qu'il avait déjà poussées fort loin, il fit en peu de temps de si grands progrès dans les sciences exactes qu'il fut chargé, à l'âge de vingt ans, de l'enseignement de la physique. A l'ouverture des lycées, il fut, un des premiers, nommé professeur. On dit qu'il apportait dans ses leçons une clarté que ne possèdent pas toujours ceux qui traitent des sciences de cet ordre. Comme son oncle, il s'occupa du calcul des probabilités et il tira parti de ses études sur ce sujet, dans un ouvrage intitulé : *Traité des annuités ou des rentes à termes* (Paris, 1781, 1 vol. in-4°).

Deux autres de ses écrits ont vu le jour ; l'un est une *Dissertation sur le moyen d'élever l'eau par la rotation d'une simple corde sans fin* (Amst., 1782, 1 vol. in-8°), et l'autre une *Dis-*

sertation sur les globes aérostatiques (Paris, 1783, 1 vol. in-8°). A sa mort, qui arriva le 23 juin 1799, il laissa inédit un traité complet de géométrie et de nombreux matériaux pour un traité d'algèbre et pour un traité de calcul différentiel et intégral. Il comptait fonder surtout sa réputation sur un grand ouvrage dans lequel il avait voulu unir la physique, la chimie et l'histoire naturelle, sciences dont il ne croyait pas qu'on dût séparer l'étude. L'impression de cet ouvrage, qui était commencée quand il fut frappé par la mort, ne fut pas continuée.

JEAN-FRANÇOIS SÉGUIER.

Jean-François Séguier, également célèbre par ses connaissances en botanique et par ses grands travaux sur les antiquités, naquit à Nimes, le 25 novembre 1703, d'une famille qui tenait une place honorable dans la magistrature de cette ville et qui avait une origine commune avec celle des Séguier, de Paris. Sa vocation scientifique se révéla de bonne heure. On raconte que, tout jeune encore, ayant gagné, en jouant avec un enfant de son âge, une médaille d'Agrippa, il s'éprit d'un goût très-prononcé et peu ordinaire

à cette époque de la vie, pour la connaissance des médailles. Tel était son désir d'en posséder, qu'il entreprit une nuit de descendre dans un puits où l'on en avait trouvé quelques-unes, et où il espérait en faire une ample récolte ; ce ne fut que le lendemain qu'il put sortir de là avec beaucoup de peine. Cette seule étude ne put cependant suffire à l'activité de son esprit. Il y joignit celle de l'histoire naturelle et en particulier de la botanique. Il connaissait déjà toutes les plantes du territoire de Nimes, lorsqu'il fut envoyé à Montpellier pour faire son cours de droit; mais les leçons de Chicoynau sur la botanique lui firent presque entièrement négliger l'étude de la jurisprudence. Rappelé quelque temps après dans le sein de sa famille, il s'était décidé à sacrifier ses goûts à la volonté de son père, qui voulait lui transmettre sa charge de conseiller, quand Maffei, attiré à Nimes, en 1732, par le désir d'en visiter les nombreux monuments, demanda à ses parents la permission de l'emmener pour quelques mois dans les voyages que l'amour des lettres lui avait fait entreprendre. Mais bientôt ils se lièrent d'une si étroite amitié, qu'il ne leur fut plus possible de se séparer, et que la mort seule pût rompre

cette liaison fondée à la fois sur la communauté de leurs goûts scientifiques et sur celles de leurs qualités morales. Ils parcoururent ensemble une grande partie de l'Europe, et partout, sur leur passage, Séguier s'acquit l'estime des savants. A Paris, il mit en ordre, au Jardin du Roi, un herbier très-considérable. En Hollande, il vit l'illustre Boerhaave, qui s'empressa de lui montrer les raretés de sa riche collection de plantes. A Vienne, en cherchant à observer le passage de Mercure sur le soleil et une éclipse de Vénus par la lune, en présence du prince Eugène, qui lui fit présent du télescope dont il avait fait usage, il découvrit, le 26 février, une comète que le surlendemain il suivit en plein jour au méridien et qu'il compara au soleil, quoique cet astre ne fût éloigné d'elle que de dix degrés, « première et jusqu'à présent unique observation de ce genre, dans les annales de l'astronomie, » dit le baron de Zach, dans une lettre adressée à Vincens-St-Laurent (1). Après avoir visité encore Rome et le reste de l'Italie, Maffei et Séguier s'établirent à Vérone.

Ces deux savants rapportaient de cette excur-

(1) *Biographie universelle*, article SÉGUIER.

sion plus de vingt mille inscriptions, ou inconnues ou rectifiées, et ils se proposaient de les publier, en en formant un seul corps avec toutes celles qui composent les immenses recueils de Gruter, de Reinesius, de Fabretti, de Gudius, de Spon, etc., quand Muratori les prévint, du moins en partie, par la publication de son *Novus Thesaurus veterum inscriptionum in præcipuis earumdem collectionibus hactenus prætermissarum* (Mediolani, 1739, 4 tom. in-folio). Maffei se décida alors à publier celles des inscriptions qu'il avait recueillies, qui étaient encore inédites; c'est ce qu'il fit dans son *Museum veronense* (Veronœ, 1749, 1 vol. in-fol.); et Séguier, tout en continuant ses études d'histoire naturelle, reprit un grand ouvrage qu'il avait déjà commencé et auquel il consacra sa vie presque entière. C'était un catalogue de toutes les inscriptions anciennes déjà publiées, mais éparses dans un grand nombre de recueils. Cet ouvrage se compose de deux parties: d'une introduction, dont le manuscrit forme deux volumes petit in-folio, et de l'index ou catalogue, dont le manuscrit forme deux volumes grand in-folio, sans compter les tables et les appendices, qui remplissent quatre gros cahiers.

L'introduction contient l'histoire de l'ouvrage, le récit des voyages pendant lesquels il avait recueilli et vérifié en France, en Hollande, en Allemagne et en Italie un grand nombre d'inscriptions, et enfin une notice chronologique et raisonnée de tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière depuis le seizième siècle. Ces prolégomènes forment déjà à eux seuls un ouvrage aussi curieux que savant. Dans le catalogue, Séguier énumère, en les désignant par les premiers mots, toutes les inscriptions grecques et latines mentionnées dans les recueils déjà publiés, en les rectifiant quand il y a lieu. Il a joint à cet index des inscriptions grecques et latines un catalogue des incriptions étrusques. Cet ouvrage, qui suppose une vaste érudition et qui, s'il avait vu le jour, aurait été d'une grande utilité pour l'étude des antiquités, porte ce titre : *Inscriptionum antiquarum index absolutissimus, in quo græcarum latinarumque inscriptionum quæ in editis libris reperiri potuerunt prima verba describuntur, etc., etruscarum et exoticarum indice ad calcem adjecto.*

En 1774, Séguier traita avec le libraire Detournes, de Genève, pour la publication de ce travail ; mais il avait encore besoin de deux ans

pour y mettre la dernière main. Des obstacles de différentes natures arrêtèrent l'exécution de ce traité, et le manuscrit, après être resté, après la mort de Séguier entre les mains de sa famille, devint, en 1787, la propriété de l'Académie de Nimes, qui se mit en mesure de faire jouir le public de ce savant ouvrage. Boissy d'Anglas, l'un de ses membres, et de Joubert, trésorier-général de la province du Languedoc, entrèrent en son nom en négociation avec Didot, pour le faire imprimer. Bientôt les événements politiques devinrent peu favorables à une publication de cette nature, et il fallut encore l'ajourner. Quand les académies furent supprimées, le manuscrit de Séguier passa dans la bibliothèque publique de Nimes et y resta jusqu'en 1805; le gouvernement l'en fit alors enlever par Chardon de La Rochette, pour en enrichir la bibliothèque impériale de Paris. C'est là qu'il attend encore qu'on le mette au jour, ou, pour mieux dire, c'est là qu'il est sans doute destiné à rester à jamais enseveli (1). Ainsi est demeuré

(1) Chardon de la Rochette avait cependant donné l'assurance à l'Académie du Gard que cet ouvrage serait publié aux frais de l'Etat. — *Notice des travaux de l'Académie du Gard, pendant l'an* XIII (1804-1805), p. 19.

inédit cet immense travail, qui avait été la plus grande affaire des études de Séguier, et qu'il regardait comme le titre le plus solide de sa gloire.

Ceux de ses écrits qui ont été publiés sont loin d'avoir la même importance. Cependant, sa *Bibliotheca botanica sive catalogus auctorum et librorum qui de re botanica tractant* (Hag.-Comit., 1740, 1 vol. in-4°), est un ouvrage d'une grande érudition. Mais, quoique dans de nouvelles éditions on ait cherché, par des suppléments, à le tenir au courant des publications postérieures, ce catalogue, comme tous les livres de ce genre, vieillit rapidement, devint, par les additions, d'un usage de plus en plus difficile et fut enfin éclipsé par la *Bibliotheca botanica*, de Haller (Tiguri, 1771, (2 vol. in-4). Jusqu'ici, nous n'avons vu dans les écrits de Séguier que des travaux d'une rare et patiente érudition. L'ouvrage qu'il publia de 1745 à 1754, sous le titre de *Plantæ veronenses seu stirpium quæ in agro veronensi reperiuntur methodica synopsis* (Veronæ, 3 vol. in-8°), nous montre en lui un observateur exact et intelligent. Il avait reconnu lui-même sur les lieux toutes les plantes qu'il décrit, et ce n'est pas seulement à la recherche des plantes qu'il avait consacré les

nombreuses excursions qu'il fit pendant tout le temps qu'il passa à Vérone, dans les bois, les montagnes et les lieux les plus reculés ; il avait étudié en même temps, avec autant d'ardeur que de persévérance, les pétrifications, les fossiles, les minéraux de cette contrée, et il avait préparé une description des fossiles du Véronèse, accompagnée de dessins de sa main et d'une exactitude remarquable. Cet ouvrage n'a pas vu le jour. Pendant son séjour à Vérone, Séguier, pour donner à Maffei une nouvelle preuve de son attachement, traduisit de l'italien en français les mémoires qu'avait publiés son frère aîné, Alexandre de Maffei, général au service de l'Autriche, et les fit imprimer à La Haye, en 1740, en 2 vol. in-12. Enfin, plusieurs dissertations, qu'il fit paraître encore pendant cette époque de sa vie, prouvent l'infatigable activité de son esprit et l'étendue de ses connaissances (1).

Après la mort de Maffei (1755), Séguier, ne pouvant plus supporter le séjour de l'Italie, vint

(1) Parmi ces dissertations nous citerons : *Solis defectus die 8 januarii, anno* 1750 ; *Osservazioni della cometa di quest'anno* 1744 ; *Solis defectus die* 24 *quintilis, anno* 1748 ; *Observatio eclipsis lunæ habita Veronæ die* 19 *junii*, 1750, etc. Séguier fit la plupart de ces observations astronomiques avec Guglienzi.

se fixer dans sa ville natale. Il y apporta les livres, les médailles, les plantes, les minéraux et les collections de tout genre qu'il avait amassés pendant vingt-trois ans de voyages et de travaux. Ce trésor s'accrut encore pendant trente ans des dons que sa réputation lui valait, de la part des princes, des voyageurs et des savants de toutes les parties du monde. Ce qu'il renfermait de plus rare et de plus curieux, c'était une suite plus nombreuse qu'aucune de celles qui avaient été faites jusqu'alors, de poissons fossiles qu'il avait recueillis lui-même sur le mont Bolca, près de Vérone.

Les riches débris d'antiquités qui abondent dans la ville de Nimes devinrent pour lui, depuis cette époque, l'objet d'une étude assidue. Le plus beau et le mieux conservé de ces monuments, celui auquel sa forme a fait donner le nom de Maison-Carrée, présente sur son entablement une suite de trous disposés avec une sorte de symétrie. Déjà Peiresc et Barthélemy, dont ils avaient attiré l'attention, avaient pensé qu'ils avaient servi à attacher des lettres de métal, et qu'à l'aide de ces vestiges il serait possible de rétablir l'inscription de l'édifice et de fixer ainsi l'opinion des savants, partagés sur

sa destination. Après un travail long et pénible, Séguier parvint à reconstruire cette inscription et à reconnaître que ce monument était un temple élevé en l'honneur de Caïus et de Lucius, fils d'Agrippa et petits-fils d'Auguste. Il consigna les détails de cette découverte dans sa *Dissertation sur l'ancienne inscription de la Maison-Carrée de Nimes* (Paris, 1759, in-8°). Dacier, dans l'éloge du savant Nimois, qu'il prononça après sa mort devant l'Académie (1), fait remarquer « qu'il semble que sa fortune littéraire fût due à la famille d'Agrippa; qu'une médaille de cet illustre romain lui inspira le goût de l'antiquité, et que le temple consacré à ses fils est devenu un monument de sa gloire. »

De nos jours, l'explication de Séguier a trouvé des contradicteurs. Un autre habile antiquaire de Nimes, M. A. Pelet, a cru qu'au lieu d'un C, première lettre de cette inscription, d'après Séguier, il fallait lire un M. Dans ce cas, la Maison-Carrée aurait été dédiée à Marcus et Lucius, fils adoptifs d'Antonin. Deux circonstances semblent donner raison à M. Pelet : l'une c'est que le style corinthien, qui est propre à ce

(1) *Mémoires de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLVII.

monument, atteignit toute sa perfection sous Antonin, et l'autre que cet empereur, originaire de Nimes, dut se plaire à honorer cette ville de sa munificence. Au reste, il faut ajouter que Séguier lui-même avait quelques doutes sur sa première lettre.

Les écrits par lesquels l'ami de Maffei se fit connaître au monde savant lui ouvrirent l'entrée de plusieurs académies de France et d'Italie. En 1772, il fut nommé associé de celle des Inscriptions et Belles-Lettres. Cet homme, si recommandable par ses connaissances et par son amour désintéressé pour les lettres, ne l'était pas moins par son caractère. Ceux de ses concitoyens qui le connurent se sont tous accordés à vanter sa candeur et sa modestie. La mort le frappa au milieu même de ses travaux; une attaque d'apoplexie l'enleva subitement, le 1er mars 1784, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

En outre de son grand ouvrage sur les inscriptions antiques, Séguier laissa en mourant quelques autres écrits, qui sont également restés inédits. Nous devons citer entr'autres un *Parallèle des antiquités de France et de celles d'Italie*, un *Mémoire sur les congés militaires des Romains*, mémoire composé à l'occasion

d'une plaque de bronze couverte de caractères différents de tous les alphabets connus, et découverte près de Lyon, et dans laquelle il montra un congé militaire délivré à un soldat par l'empereur Adrien, composé en langue latine et écrit en caractères cursifs, et surtout une *Histoire de l'astrologie judiciaire*, ouvrage qui, par son sujet et par les connaissances de son auteur, doit offrir un grand intérêt. Sa correspondance était considérable. La collection des lettres qui lui étaient adressées et qu'on conserve à la bibliothèque de la ville de Nimes (n° 13816 de son Catalogue), forme 16 vol. in-4°. Elle renferme des lettres de Bouhier, de Mazaugues, d'Hagenbach, de Boze, de Caylus, de Maffei, de Pellerin, de Barthélemy, de La Condamine, de St-Véran, de Court de Gebelin, etc. Il y est principalement question des antiquités et des inscriptions; dans le volume qui contient les lettres de Pellerin, se trouve un catalogue des médailles de ce célèbre numismate. On annonça vers le commencement de ce siècle la publication d'un extrait de cette correspondance; cette annonce n'a malheureusement été suivie d'aucun effet. La bibliothèque de la ville de Nimes possède aussi en manuscrits une correspondance et

des opuscules de Séguier, sur les antiquités et les inscriptions, en 9 volumes in-folio (nº 13810 de son catalogue).

Son amour pour les lettres le porta à léguer, par son testament, à l'Académie de Nimes, dont il avait été nommé protecteur peu de temps avant sa mort, sa riche bibliothèque, ses manuscrits, sa collection de médailles et son cabinet d'histoire naturelle. A l'époque de la suppression de cette académie (1791), toutes ces richesses furent réunies à la bibliothèque de la ville. Il avait voulu que sa maison, qu'il s'était plu à embellir de nombreuses inscriptions antiques et de plusieurs fragments de sculpture, fût vendue et que le produit de la vente fût distribué aux pauvres. L'Académie l'acheta, et Becdelièvre, le vénérable évêque de Nimes, en paya le prix. Devenu plus tard domaine national, elle fut aliénée; mais la ville la racheta, et elle a été affectée, jusqu'à la fin de 1849, au rectorat de l'académie. La rue où elle est située a reçu le nom de l'homme illustre qui l'habita.

LÉON MÉNARD.

Le nom de Léon Ménard est trop intimément uni à celui de la ville de Nimes, dont il a été l'historien, pour qu'on ne lui donne pas une place dans l'histoire littéraire de cette localité, quoiqu'il ait reçu le jour dans une ville qui ne fait pas partie du département du Gard. Sa famille, d'ailleurs, appartient tout entière à Nimes; elle en était originaire, et d'ordinaire elle l'habitait. Son père était un homme instruit; il avait ébauché un traité sur les antiquités, et entr'autres sur celles de Nimes. Ses fonctions de conseiller au présidial de cette ville ne lui permirent pas de donner à son ouvrage l'étendue et la perfection désirables; mais il en communiqua plusieurs parties à l'Académie de Nimes dont il était membre (1). L. Ménard hérita de ses goûts. Né à Tarascon, en 1706, il fit ses études au collége des jésuites de Lyon, et, après avoir pris ses degrés en droit à l'université de Toulouse, il succéda à son père dans la place de conseiller au présidial. Les devoirs que lui imposa cette charge ne l'empêchèrent pas de se livrer

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, t. VI, p. 320.

avec ardeur à l'étude des antiquités et de l'histoire.

Il débuta dans le monde littéraire par une *Histoire des évêques de Nimes* (La Haye, 1737, 2 vol. in-12), histoire qu'il refondit plus tard dans son *Histoire de Nimes*. Trois ans après, il publia, sous ce titre : *les Amours de Callisthène et d'Aristoclée*, un roman imité du grec et dont il avait pris l'idée dans Plutarque (2).

En 1743, il fit paraître un ouvrage intitulé : *Mœurs et usages des Grecs* (Lyon, 1 vol. in-12). Cet écrit, plein de recherches curieuses, est divisé en quatre parties ; dans la première, il est question de la religion des Grecs ; dans la seconde, de la forme de leur gouvernement ; dans la troisième, des sciences et des arts qu'ils ont cultivés ; et dans la quatrième, de leurs usages domestiques.

Ces écrits donnèrent de l'érudition de L. Ménard une idée fort avantageuse, et, en 1744, pendant un séjour qu'il fit à Paris, pour une

(2) En 1765, il donna une nouvelle édition de ce roman avec des additions et sous ce nouveau titre : *Callisthène ou le Modèle de l'amour et de l'amitié*. La première édition ne porte pas le nom de l'auteur ; mais il se trouve dans la seconde.

affaire concernant sa compagnie, il fut accueilli avec distinction par les savants, qui l'engagèrent à continuer ses travaux et surtout à pousser un grand ouvrage qu'il préparait depuis longtemps et pour lequel il avait déjà recueilli de nombreux matériaux. Ce grand ouvrage était une histoire de la ville de Nimes. L. Ménard avait pu être porté à ce travail par attachement pour la localité qu'il habitait et qui était le berceau de sa famille ; mais il lui aurait été difficile de choisir un sujet d'études plus riche et plus attrayant. Par son importance sous la domination romaine, par son organisation municipale et les restes de l'antique civilisation qu'elle avait conservés pendant le moyen-âge, par ses luttes religieuses depuis le seizième siècle, Nimes se distingue de la plupart des villes de la France ; ses annales et le sol même qu'elle couvre offrent à l'érudit un vaste champ de recherches aussi profondes que variées, et l'historien peut trouver dans les diverses phases de sa longue existence une abondante matière de tableaux émouvants, de récits dramatiques et de descriptions intéressantes. C'était d'ailleurs un champ encore neuf. Le *Discours historial* de Poldo d'Albenas et le livre de Deiron sur les *anciens bâtiments de*

Nimes ne traitaient guère que de ses antiques monuments et ne touchaient presque pas à son histoire. D'ailleurs leur style suranné ne leur laissait à cette époque d'autres lecteurs que les antiquaires de profession. Nous avons déjà dit que l'académie de Nimes, presque dès sa formation, avait exprimé le vœu de voir un écrivain à la fois érudit et habile consacrer ses talents à la composition de l'histoire de cette ville (1). L. Ménard répondit à ce désir. Mais, s'il possédait l'érudition et la patiente activité nécessaires à ce travail, il manquait de toutes les autres qualités de l'historien, et surtout de l'art de rattacher les faits les uns aux autres et d'en présenter le récit sous des formes dramatiques. Aussi, malgré sa science incontestable, il ne sut pas s'élever au-dessus du rôle de simple chroniqueur.

Après avoir rassemblé sur les lieux mêmes les documents nécessaires, il retourna à Paris pour mettre la dernière main à son ouvrage, et il le fit paraître de 1750 à 1758, sous ce titre : *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nimes* (Paris, 7 vol. in-4°). On ne

(1) *Voir* notre tome I, p. 51 et 52.

peut se le dissimuler, le principal et presque l'unique mérite de ces sept volumes consiste dans le grand nombre de pièces manuscrites qui sont imprimées dans les preuves et dans les notes et dont les originaux ont disparu, en grande partie, pendant les orages de la révolution. Il y a là une mine précieuse de documents importants qu'un historien plus habile n'aurait qu'à mettre en œuvre pour produire une véritable histoire de la ville de Nimes. Les soins que s'est donnés L. Ménard pour recueillir toutes ces pièces, qui sans lui seraient presque entièrement perdues, doivent lui assurer la reconnaissance de la postérité, et, à défaut d'autres titres, celui-là seul suffit à sa gloire. D'ailleurs, la partie historique proprement dite de cet ouvrage est écrite d'un style diffus, sans véritable critique et avec peu d'impartialité. Il n'est pas jusqu'à ses discussions d'érudition qui n'aient besoin d'être révisées et qui ne l'aient été déjà en partie.

Cette *Histoire*, qui fut connue des savants au moment même qu'elle s'imprimait, ouvrit à son auteur, en 1749, les portes de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le succès qu'elle obtint engagea les magistrats d'Avignon à l'inviter à s'occuper de l'histoire de leur ville. Il se

rendit à leur vœu, et en 1762 il se transporta à Avignon, où il passa deux années à compulser les archives et à en extraire tous les documents qui devaient servir de preuves à ce nouveau travail. Cependant, il ne l'a jamais exécuté. Nous avons déjà parlé du recueil qu'il publia avec le marquis d'Aubaïs, sous le titre de *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (Paris, 1759, 3 vol. in-4o). On lui doit encore une *Réfutation du sentiment de Voltaire sur le testament politique du cardinal de Richelieu,* (1750, in-12), opuscule qui fut fait à l'occasion d'une dissertation de Voltaire, intitulée : *Des Mensonges imprimés* (1749), dissertation dans laquelle le testament politique de Richelieu était présenté comme une pièce supposée et mis sur la même ligne que ceux de Colbert, de Louvois, d'Albéroni, etc. La réfutation de Ménard fut éclipsée par la *Lettre sur le Testament politique du cardinal de Richelieu*, par de Foncemagne (1750, in-12, réimprimé en 1764, in-8o). L. Ménard, qui était très-assidu aux séances de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a publié dans le recueil des mémoires de cette société un grand nombre de dissertations, parmi lesquelles on

remarque celles *sur l'arc de triomphe de la ville d'Orange* (t. XXVI) ; *sur l'origine de la belle Laure* (t. XXX) ; *sur la position, l'origine et les anciens monuments d'une ville de la Gaule narbonnaise appelée Glanum* (t. XXXII) ; *sur quelques anciens monuments du Comtat-Venaissin* (t. XXXII). Enfin, citons une *Vie de Fléchier*, qu'il composa pour une édition des œuvres de cet éminent écrivain et qui se trouve dans le premier volume, le seul qui ait paru.

L. Ménard mourut à Paris, d'une maladie de langueur, le 1er octobre 1767. Son éloge, que Lebeau prononça devant l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fut inséré dans le tome XXXVI des mémoires de cette société.

FRANÇOIS BOISSIER DE LA CROIX DE SAUVAGES.

François Boissier de La Croix de Sauvages, sixième fils d'un ancien capitaine au régiment de Flandre, appartenant à une des meilleures familles d'Alais, naquit dans cette ville, le 12 mai 1706, jour remarquable par une éclipse totale de soleil. Envoyé à Montpellier, en 1722, pour étudier la médecine, il se consacra tout entier à la culture des mathématiques et des sciences

naturelles. La thèse qu'il publia en 1726, pour la licence, traitait cette singulière question : *L'Amour peut-il être guéri par les plantes ?* Nous ne faisons mention de cet écrit que parce qu'il indique son inclination pour la botanique et surtout que parce qu'il lui valut, pour quelque temps, le surnom de médecin de l'amour. Mais, fait observer de Ratte, ce n'est pas sous ce titre que l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre et les autres pays savants l'ont connu depuis (1).

Sauvages, entraîné dans sa jeunesse par un très-vif penchant pour le beau sexe, avait, dans le désir de lui plaire, cultivé la poésie. Il renonça de bonne heure à cette futile occupation de ses talents, et dès qu'une fois il se fut livré à l'étude des sciences, son esprit suivit constamment une direction plus utile et plus grave.

En 1730, il se rendit à Paris. C'est pendant ce séjour qu'il conçut le projet de classer les maladies d'après leurs caractères spécifiques et d'introduire dans ce sujet la méthode naturelle qu'on avait appliqué à la classification des plantes. Il communiqua son plan à l'illustre

(1) Eloge de Sauvages, par de Ratte, p. XXXIV. (En tête des *Chefs-d'œuvre de Sauvages*, Lausanne, 1770, 2 vol. in-12.)

Boerhaave, qui, tout en louant et approuvant son projet, ne lui en dissimula pas les difficultés d'exécution. Ces observations, loin de le dégoûter, ranimèrent son ardeur, et quand, après un séjour de quinze mois à Paris, il fut forcé de revenir en Languedoc, par suite d'une ophtalmie dont il ne guérit jamais complètement, il avait achevé son *Traité des classes de maladies* (Paris, 1731, 1 vol. in-12), écrit qui peut être regardé comme l'ébauche du grand ouvrage qu'il publia plus tard sur le même sujet, sous le titre de *Nosologia methodica*. Ce traité donna de ses connaissances une opinion si avantageuse, qu'il n'eut pas besoin d'autre titre pour obtenir, à l'âge de vingt-huit ans et avec la dispense de concours, la chaire de médecine vacante à Montpellier, par la mort de Marcot.

A l'époque où Sauvages fut nommé professeur, les doctrines qu'Astruc avait soutenues régnaient dans la faculté de Montpellier, comme d'ailleurs dans presque toutes les autres écoles de médecine. La fausseté des théories d'après lesquelles les phénomènes de l'économie animale ne seraient qu'une fermentation de liquides, qu'un combat entre les alcalis et les acides, avait poussé les médecins à en appeler à la phy-

sique expérimentale, à la mécanique et à la géométrie pour expliquer ce qui se passe dans les corps vivants. Entraînés dans l'excès opposé à celui qu'ils combattaient, ils ne voulaient voir dans le corps humain qu'une machine, et ils prétendaient rendre compte de tous ses phénomènes par les lois de la mécanique et de l'hydrostatique. Mais pour y réussir, ils avaient été obligés de se faire une mécanique toute d'imagination. C'est ainsi qu'ils soutenaient, avec une singulière assurance, qu'un fluide mû par une force donnée, acquiert sur son passage un accroissement de vitesse, à mesure que ce passage est plus rétréci, c'est-à-dire que les obstacles qui doivent naturellement retarder son mouvement l'accélèrent; et, comme une erreur conduit toujours à une erreur nouvelle, ils avaient imaginé, pour expliquer comment la force naît de la résistance même, une réaction des vaisseaux sur le sang, par suite d'un ressort merveilleux du tissu de leurs fibres (1). Ces erreurs et une foule d'autres semblables auraient dû, ce semble, arrêter les partisans de cette théorie; mais sa simplicité et sa supériorité sur les doctrines

(1) Eloge de Sauvages, par de Ratte, p. xlj–xlv.

précédemment reçues, étaient des causes d'illusion qui ne pouvaient disparaître que quand cette théorie se montrerait telle qu'elle est en elle-même et non en comparaison avec celle qu'elle avait renversée.

Sauvages, conduit par l'amour de la vérité, sut se dégager des préjugés et des erreurs au milieu desquels il avait été élevé. Il crut devoir les dissiper ; mais, au lieu d'attaquer d'abord directement et en face la théorie mécanique, il prit une voie plus longue en apparence et plus sûre en réalité. Il commença par proposer avec retenue quelques difficultés, comme s'il ne voulait obtenir que quelques éclaircissements, et à mesure que par ce moyen il faisait éclater quelques vices de cette théorie, il devenait plus hardi et poussait plus avant ses attaques. « Sauvages avait raison sur bien des points ; plusieurs des explications qu'il combattait pouvaient être sacrifiées sans le moindre inconvénient. On lui demanda seulement ce qu'il prétendait mettre à la place. Il pouvait répondre, et il le fit d'abord, qu'une erreur n'est ni plus ni moins une erreur, qu'on la remplace ou non par des vérités ; mais il comprit bientôt que, dans la position où il était, cette réponse si vraie, si solide, ne

serait pas longtemps satisfaisante. Le personnage de simple destructeur n'est pas toujours propre à soumettre et à gagner les esprits ; on n'habite pas volontiers sur un tas de ruines ; on cherche un petit édifice où l'on puisse loger avec quelque sûreté. Pressé par cette considération, il se résolut enfin à mettre au jour son sentiment sur toute cette matière (1). »

Tous les phénomènes ont, selon lui, une cause animée qui, par sa nature même, a la puissance d'augmenter ses efforts et de vaincre les résistances. Cette cause, c'est l'âme. Sauvages lui attribue non-seulement les mouvements volontaires qui lui appartiennent incontestablement, mais encore les involontaires, qui ne semblent pas dériver d'elle et dont bien certainement elle n'a pas conscience d'être la cause. Pour expliquer la difficulté qui s'élevait pour les mouvements involontaires, il prétendit que l'âme, excitée par le sentiment confus de ses besoins, occupée en tout temps de la conservation du corps auquel elle est unie, poussée par le désir inné d'éloigner le terme fatal qui doit rompre cette union, agit dans cette vue par une sorte

(1) Eloge de Sauvages, par de Ratte, p. xlvij et suiv.

d'instinct, sans se rendre compte de son action. Il la présenta comme le moteur qui remonte la machine, qui combat efficacement les résistances ordinaires, tendant à suspendre le cours des liquides dans les corps organisés, qui fait circuler le sang, qui oppose de nouveaux efforts à de nouveaux obstacles. C'est dans ces sortes d'efforts qu'il fit consister la fièvre, efforts heureux ou malheureux, selon les circonstances, efforts dont l'unique but est notre guérison même (1), et que l'art du médecin doit s'appliquer à seconder. Au fond, cette théorie ne différait de celle de Stahl que dans quelques détails et dans la forme nouvelle que Sauvages sut lui donner.

Les objections ne se firent pas longtemps attendre. On prétendit que cette doctrine conduisait à donner à tous les êtres vivants, aux plantes aussi bien qu'aux animaux, une âme intelligente. Il répondit que les bêtes ne sont pas de pures machines et que les phénomènes de la végétation sont assez connus pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en rechercher d'autres causes que l'action combinée de la lumière, de la cha-

(1) Eloge de Sauvages, par de Ratte, p. L.

leur et des sucs de la terre. Mais s'il lui fut facile de repousser cette objection, il n'en fut pas de même d'une autre qui portait en plein sur la véritable difficulté de cette théorie. On nia que l'âme pût agir sans s'apercevoir de son action. Sauvages eut alors recours à la doctrine des perceptions obscures et des affections confuses de l'âme, et il en appela à l'action des passions sur nos organes, action qui est si sensible et qui est indépendante de la volonté (1). La discussion fut ainsi portée sur le point le plus difficile et le moins exploré encore de la métaphysique. Le génie de Leibnitz avait à peine jeté quelques rares lueurs sur le fait des perceptions confuses, et il était impossible que la discussion ne se perdît pas dans ces profondeurs philosophiques.

Sauvages réussit à vaincre les doctrines mécaniques ; mais il ne réussit pas à faire triompher sa théorie. Il sembla téméraire d'admettre, avec lui, que les mouvements involontaires sont des effets de l'âme ; on crut qu'il suffisait de les rapporter à une force organique qu'on appela force vitale ; et c'est ainsi que ses travaux préparèrent la doctrine de Barthès.

(1) Eloge de Sauvages, par de Ratte, p. LIJ.

Cette discussion n'absorba pas cependant tout entier cet habile professeur. En 1740, il fut désigné, avec Fitz-Gérard, pour remplacer Chicoyneau le fils, dans l'enseignement de la botanique, et à la mort de Fitz-Gérard (1748), il se trouva seul chargé de ce soin. En 1752, il reçut le titre de professeur royal de botanique : il en remplit les fonctions avec autant de zèle que de distinction. L'année précédente, il avait publié son *Methodus foliorum* (1), avec un catalogue de cinq cents plantes (2), dont il n'est pas fait mention dans le *Botanicon Monspeliense*, de Magnol. Bientôt il fit paraître ses *Physiologiæ mechanicæ elementa* (Amst., 1755, 1 vol. in-

(1) Sauvages ne regardait sa méthode des feuilles que comme un supplément aux autres méthodes. Il faut commencer, disait-il, à connaître les genres des plantes qu'on est convenu de caractériser d'après les fleurs et les fruits; ensuite on recherchera les caractères des espèces qui se tirent presque toujours des feuilles.

(2) Ce catalogue a été inséré dans les *Amœnitates*, de Linné; Sauvages avait établi les genres *Trianthemum*, *Ebenus*, *Camphorata*, *Buffonia* et *Reaumuria*. Linné, à son tour, donna le nom de *Sauvagesia* à une plante de Cayenne, que M. Auguste St-Hilaire a retrouvée depuis, du Mexique au Brésil, et qu'il a décrite avec détail dans son *Histoire des Plantes les plus remarquables du Brésil et du Paraguai* (1824, première livraison).

12) (1), et sa *Pathologia methodica seu de cognoscendis morbis* (Lyon, 1759, 1 vol. in-8o). Une dissertation (2), qu'il publia à peu près dans le même temps et dans laquelle il rassembla ses principaux arguments pour établir l'action de l'âme sur les mouvements du cœur, lui attira une critique très-mesurée du professeur allemand Eberhard. Sauvages répondit avec la même politesse. « Il avait pris ce ton de bonne heure, dit de Ratte, et il en avait acquis aisément toute la perfection (3). » Parmi les travaux qu'il mit au jour à cette époque, il faut encore citer la *Dissertation sur la nature et la cause de la rage* (4) (Toulouse, 1749); celle sur *les médicaments qui affectent certaines parties du corps humain plutôt que d'autres* (Bordeaux, 1752); celle dans laquelle il recherche *comment l'air, suivant ses diverses qualités, agit sur le corps humain* (Bordeaux, 1754) (5; celle

(1) Cet ouvrage parut la même année à Avignon, sous cet autre titre : *Physiologiæ elementa* (1 vol. in-12).

(2) Cette dissertation se trouve dans le premier volume de la collection de Haller.

(3) Eloge de Sauvages, p. LXIIJ.

(4) Couronnée par l'Académie de Toulouse.

(5) Ces deux dissertations furent couronnées par l'Académie de Bordeaux.

sur les animaux venimeux de France (1), et enfin celle *sur les Mouvements des Muscles* (Berlin, 1753 (2). En outre de ces ouvrages et d'une foule de mémoires insérés dans le recueil de diverses académies, on doit à Sauvages les écrits suivants : *Theoria febris* (Montpellier, 1787), — *Somni theoria* (Montpellier, 1740,)-- *Motuum vitalium causa* (1741), — *Theoria tumorum* (1753), — *Theoria doloris* (1757), — *Theoria convulsionis* (1759), — *Dissertatio de viribus vitalibus* (1769) ; la plupart de ces écrits ont été traduits en français. Il ne nous reste maintenant qu'à faire connaître le plus important de ses ouvrages.

On demandait depuis longtemps une nouvelle édition du *Traité des classes des maladies*, qui était devenu fort rare. Sauvages retravailla cet écrit et en fit un ouvrage nouveau : ce fut sa

(1) Cette dissertation reçut un prix de l'Académie de Rouen.

(2) Ce mémoire, qui concourut pour un prix proposé par l'Académie des sciences de Berlin, fut imprimé à la suite de celui qui avait obtenu la préférence. Les quatre premières dissertations que nous venons de mentionner ont été réunies, par Gilibert, avec l'éloge de leur auteur, par de Ratte, sous le titre de *Chefs-d'œuvre de Sauvages* (Lausanne, 1770, 2 vol. in-12).

Nosologia methodica sistens morborum classes, genera et species, juxta Syndenhami mentem et botanicorum ordinem (Amstelod., 1763, 5 vol. in-8o). Cet ouvrage, qui a eu plusieurs éditions et qui a été traduit en français, d'abord par Nicolas (Paris, 1771, 3 vol. in-8o), et ensuite et d'une manière plus parfaite, par Gouvion (Lyon, 1772, 10 vol. in-12), est une classification des maladies ; c'est le premier essai fait dans ce genre. Sauvages compte deux mille quatre cents espèces de maladie et il les range en deux cent quatre-vingt-quinze genres, qu'il renferme à leur tour en dix classes. On lui a reproché d'avoir trop multiplié les espèces ; le reproche est fondé ; mais il était presque impossible d'éviter ce défaut la première fois qu'on essayait de classer les maladies. Depuis, ses continuateurs se sont attachés à le faire disparaître, sans y avoir encore réussi. « Beaucoup de nosographies ont été faites après celle-là, disent MM. Roussel et Trinquier, sans jamais la faire oublier (1). » Linné adopta la *Nosologie méthodique* de Sauvages pour le texte de ses leçons dans l'université d'Upsal. Ce seul fait suffit pour prouver le

(1) *Journal des sciences médicales de Montpellier*, 1834.

mérite de cet ouvrage, que de Ratte appelle le Bréviaire des médecins.

Les écrits qui avaient acquis à Sauvages une si grande réputation étaient le résultat précieux de sa vaste lecture, de ses observations, de ses calculs et d'un grand nombre d'expériences de physique et d'hydraulique. Il composait, du reste, avec une extrême facilité. Dès qu'il avait une fois conçu et bien médité son sujet, il laissait aller sa plume avec une rapidité prodigieuse; c'est là la cause de quelques négligences dans son style, qui, s'il est peu châtié, a du moins le mérite de la gravité. Quoiqu'il fût consulté par un grand nombre d'étrangers et qu'il vît à Montpellier beaucoup de malades (1), il continua jusqu'à ses derniers moments de travailler avec la plus constante application. Deux mois avant sa mort, il porta lui-même à de Ratte dix mémoires qu'il venait de terminer. Après avoir souffert pendant deux ans, d'une difficulté de respirer, il mourut le 19 février 1767, âgé de soixante-un ans.

« Sauvages, dit de Ratte, était simple dans

(1) Quelque importance qu'il donnât à ses études et à ses cours, Sauvages quittait tout quand un malade pauvre ou riche réclamait ses soins.

ses mœurs comme dans son caractère ; il communiquait sans peine ce qu'il savait, et il recevait des autres aussi volontiers ce qu'ils étaient en état de lui apprendre. Ses connaissances passaient sans faste dans sa conversation ; il portait quelquefois dans le monde cet air que l'on prend dans le cabinet et qui est trop souvent contraire à la gaîté et à l'enjoûment (1). »

PIERRE-AUGUSTIN BOISSIER DE LA CROIX DE SAUVAGES.

Frère du célèbre médecin dont nous venons de faire connaître la vie et les travaux, P.-A. Boissier de La Croix de Sauvages naquit à Alais, le 28 août 1710. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut envoyé à Paris, dès que sa première éducation fut terminée, pour étudier la théologie en Sorbonne. Cependant, il n'entra définitivement dans les ordres qu'à l'âge de plus de soixante ans. Jusqu'alors, exceptés quelques moments donnés, sur l'invitation de son évêque, à l'enseignement de la philosophie dans le collége de sa ville natale, où il était retourné en 1746, enseignement qui fut terminé par des expérien-

(1) Eloge de Sauvages, p. LXXIX et LXXX.

ces de physique, les premières qu'on eût vues dans ce pays, il avait consacré sa vie presque exclusivement à la culture des sciences physiques et naturelles.

Le premier fruit de ses recherches fut un *Mémoire sur la mine de vitriol de St-Julien, près d'Alais*, mémoire qui, lu par son frère à l'académie des sciences de Montpellier, lui valut l'honneur d'être nommé membre associé de cette société savante. Ce travail, ainsi qu'un autre, intitulé : *Observations de lithologie pour servir à l'histoire du Languedoc et à la théorie de la terre*, furent publiés dans le recueil de cette académie.

Dans le but d'être utile à ses concitoyens, dont la culture du mûrier et la production de la soie constituent la principale richesse, Sauvages s'apppliqua avec autant de zèle que de patience à l'étude des vers-à-soie. Il observa leur manière de vivre ; il les disséqua, rechercha la cause de leurs maladies, visita les principales magnaneries des Cevennes, recueillit les différents procédés usités, et, pour étendre ses connaissances sur ce sujet, par la comparaison des procédés employés dans le Languedoc avec les diverses manières dont on élève ces insectes

dans les autres contrées de l'Europe où l'on se livre à cette industrie, il fit deux voyages en Piémont et en Italie. A son retour, il fit lui-même des essais nombreux ; il expérimenta à plusieurs reprises ce qu'il avait appris, et après de longues expériences comparatives, renouvelées tous les ans pendant une dizaine d'années, il crut avoir trouvé une méthode, sinon infaillible dans tous les cas, du moins meilleure et plus sûre que celles qui avaient été indiquées jusque-là. Il avait publié en 1748 un *Mémoire sur les Muscardins.* Il fondit alors ce premier travail dans un traité plus général qu'il fit paraître en 1762, sous ce titre : *Mémoire sur l'éducation des vers-à-soie.* Il en donna une nouvelle édition en 1788, après l'avoir considérablement perfectionné, sous le titre de : L'*Art d'élever les vers-à-soie.* Cet ouvrage a fait autorité. Fondé sur des connaissances théoriques et pratiques saines et solides, il a le double avantage d'offrir à l'agronome éclairé une exposition nette et précise des principes, au cultivateur vulgaire un recueil détaillé et méthodique des procédés à suivre, et à l'un et à l'autre les leçons d'une longue et heureuse expérience. Jusqu'au livre italien du comte Dandolo, il n'en a paru

aucun sur le même sujet, qui soit plus digne d'estime et de confiance, et qui ait exercé une influence aussi salutaire. A la suite de l'*Art d'élever les vers-à-soie*, Sauvages plaça un autre écrit qui, sous le titre *De la culture des mûriers*, en est le complément, et dans lequel il est traité, avec le plus grand détail, du semis, des pépinières, du plantage à demeure et du labour des mûriers de haute-tige, des mûriers nains, de la greffe, de l'émondage, des maladies de ces arbres et des moyens d'y remédier.

On doit aussi à Sauvages de curieuses observations sur la miellée, observations qui, jointes à l'ouvrage précédent, furent jugées dignes de l'attention de la société des sciences de Montpellier. La miellée est déposée en petites gouttes sur les feuilles ; les abeilles la cueillent en même temps qu'elles puisent le miel dans le nectaire des fleurs. Les anciens croyaient que la miellée tombait du ciel. Sauvages observa qu'il y en avait deux espèces : l'une qui provenait de la transpiration de la partie supérieure des plantes, et l'autre qui était la déjection des pucerons. La liqueur âpre que les insectes sucent à travers l'écorce prend dans leur estomac une saveur douce et agréable ; ils fabriquent réellement du

miel. Ces pucerons sont de deux sortes ; ce sont les noirâtres qui travaillent ainsi à la production du miel ; Sauvages conseille aux cultivateurs de les propager, pour augmenter la récolte des abeilles, qui, parfois, ne trouvent pas d'autre nourriture que la miellée.

Lorsqu'en 1764 l'abbé Gua de Malves fut envoyé dans les Cevennes pour découvrir l'origine des paillettes d'or que charrient le Gardon et la Cèze, on pressa vainement Sauvages de s'adjoindre à lui. Il avait déjà fait assez de recherches sur cet objet pour prévoir le résultat de ces nouvelles explorations, qui n'en eurent pas d'autre en effet que de jeter dix mille francs dans ces rivières.

Sauvages aimait l'idiome languedocien ; il se piquait même d'une sorte de purisme dans ce genre ; et il choisissait toujours ses servantes dans les Cevennes, afin que leur patois fût plus original et sans altération. Ce fut pour préserver cet idiome de l'invasion des gallicismes et de tout mélange adultère, qu'il composa son *Dictionnaire languedocien* (Nimes, 1753, in-8° ; 1785, 2 vol. in-8°, plusieurs autres fois réimprimé). M. d'Hombres-Firmas, petit-neveu de l'auteur, a présidé à l'édition d'Alais, 1820, 2 vol. in-8°,

et il l'a enrichie d'un grand nombre d'articles concernant la minéralogie et l'agriculture, et d'une notice biographique intéressante sur l'abbé de Sauvages. Ce dictionnaire est un précieux monument des mœurs des contréés méridionales où le patois languedocien est parlé. Non-seulement une foule d'usages y sont expliqués, mais encore les noms propres, particuliers à ces lieux, les manières de parler qui sont devenues générales, les proverbes qui sont le plus répandus, sont rapportés à leur origine. Ce dictionnaire languedocien est, à notre avis, un des ouvrages les plus intéressants et les plus utiles pour celui qui veut se faire une idée un peu nette et profonde de l'esprit et du caractère des habitants du midi de la France.

L'abbé de Sauvages mourut à Alais, le 19 décembre 1795.

ANTOINE VALÈTE DE TRAVESSAC.

Nous avons déjà parlé d'Antoine Valète de Travessac, en faisant mention, dans notre introduction, de la société littéraire qu'il fonda à Milhaud, en 1751, sous le nom de Tripot de Milhaud. Né à Nimes, le 10 février 1712, il

passa la plus grande partie de sa vie à Bernis, dont il était prieur. Il consacra les moments de loisir que lui laissaient ses fonctions ecclésiastiques à des travaux littéraires. La lettre en vers et en prose que le Tripot de Milhaud adressa, en 1759 à MM. les journalistes, est un agréable badinage dû à son esprit facile et enjoué. Il s'était déjà fait connaître, en 1740, par un petit poème sur la *Vie de saint André* (1 vol. in-18). En 1774, il fit paraître, sous ce titre : *Apothéose de la ville de Nimes*, un recueil de neuf sonnets, dont chacun est destiné à celébrer un des antiques monuments qui la décorent. Quoiqu'il eût pris pour épigraphe de cette brochure le vers de Boileau :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème,

il s'en faut de beaucoup que ses sonnets brillent par quelque mérite poétique. Ils eurent cependant plusieurs éditions en très-peu de temps ; ils avaient paru en 1748 et en 1750, sous ce titre : *Sonnets sur les Antiquités de Nimes.* On cite encore, parmi les ouvrages imprimés du prieur de Bernis, un *Abrégé de l'Histoire de Nimes*, ouvrage que nous n'avons jamais vu, mais que nous supposons être le même que celui dont la bibliothèque de Nimes

possède le manuscrit (n° 13861 de son catalogue, 1 vol. petit in-fol., provenant de la bibliothèque de Séguier). Ce manuscrit, qui porte ce titre : *Histoire de la ville de Nimes avec des remarques sur ses antiquités*, contient les neuf sonnets dont nous venons de parler, et une espèce de chronique rapide des principaux événements dont cette ville a été le théâtre. Enfin, on lui doit encore des *Etrennes aux protestants pour l'année* 1746 (petit vol. in-12).

Le plus considérable de ses ouvrages n'a jamais été imprimé ; c'est une *Histoire des Prophètes des Cevennes*. Le manuscrit, qui est déposé à la bibliothèque de Nimes (n° 13843 de son catalogue) et qui est de la main même de l'auteur, forme deux volumes in-4o, dont le premier, renfermant les deux premiers livres de cette histoire avec des additions, se compose de 647 pages, et le second, qui contient les deux derniers et des additions, en a 557. Cet écrit n'est pas, comme le titre pourrait le faire croire, un pamphlet contre le protestantisme. L'abbé Valète de Travessac, homme instruit et tolérant, distingue avec autant d'esprit que d'impartialité le protestant éclairé et raisonnable du protestant exalté et fanatique qui trouble la paix publique;

on désirerait seulement qu'il eût reconnu que sans l'absurde révocation de l'édit de Nantes, qui les força à prendre les armes et qui les poussa à une exaltation toujours produite par la persécution, les protestants des Cevennes auraient continué d'être des citoyens paisibles et seraient restés dans cette voie de réserve et de prudence dans laquelle les Rullmann et les Samuel Petit avaient contribué à faire entrer leurs coreligionnaires. « Le protestant, dit le prieur de Bernis, est un homme qui à son christianisme ajoute seulement les modifications particulières à sa religion ; le huguenot y ajoute de plus les fureurs et le fanatisme de ce qu'on appelle esprit de secte et de parti. Aujourd'hui, l'on n'est que protestant; alors, tout était huguenot (1). » Le but que se proposa l'abbé Valète de Travessac, dans cette *Histoire des Prophètes des Cevennes*, ce fut de mettre en garde contre le fanatisme religieux. « Mortels, dit-il en commençant, soyez humains ; citoyens, respectez les nœuds de la société ; chrétiens, gardez-vous des fougues de la religion : voilà les seules vues que l'on se propose dans cet ouvrage. C'est l'huma-

(1) Tome I, p. 1, la note.

nité, c'est l'amour du repos public, c'est le zèle que nous avons pour le christianisme, qui nous mettent la plume à la main. » Il finit son histoire par une réflexion aussi sage que profonde. « On croit partir du zèle et l'on part des passions ; les vices supplantent les vertus et l'on n'enfante que des crimes. » L'histoire de tous les fanatismes, soit religieux, soit politiques, est expliquée dans cette phrase.

LOUIS-CASTOR MATHIEU DE LA CALMETTE.

Né à Nimes, en 1713, Louis-Castor Mathieu de La Calmette fut docteur de Sorbonne et chanoine de Cambrai. Le Tripot de Milhaud le compta au nombre de ses membres. On lui doit un ouvrage intitulé : l'*Hiver de Paris*, *Etrennes*, (1751, in-12). Nous ne connaissons de cet écrit que le titre rapporté dans la *France littéraire* de 1769 (1). Nous ignorons s'il a produit d'autres ouvrages.

L'ABBÉ MALLE.

Parmi les noms des membres du Tripot de Milhaud se trouve celui de l'abbé Malle. Tout

(1) Tome I, p. 205, et tome II, p. 316.

ce que nous savons de ce personnage, qui devait être, comme tous ceux qui composaient cette société, un homme éclairé et ami des lettres, c'est qu'il était prieur d'Aubord et qu'il composa et fit imprimer, en 1765, une *Dissertation sur les eaux appelées Bouillants* (1).

JEAN NOVI DE CAVEIRAC.

Les sévères admonestations que, vers le milieu du XVIIIe siècle, le comte de St-Florentin adressa à l'évêque d'Aire, qui voulait faire revivre les procès intentés aux protestants pour refus des Sacrements au lit de mort, et une lettre du contrôleur-général, de Machault (2), tombée entre les mains de l'évêque d'Agen (1751), firent craindre un moment au clergé catholique que le gouvernement ne fût disposé à se relacher de sa rigueur contre les hérétiques. Les évêques du Languedoc se rassemblèrent, et celui d'Alais, Vivet de Montclus, leur organe, publia le résultat de leurs conférences dans une lettre où il

(1) La *France litt.* de 1769, t. I, p. 326 ; t. II, p. 224.

(2) De Machault désavoua cependant cette lettre qui recommandait la tolérance envers un marchand protestant nommé Frontin.

s'éleva contre toute idée de tolérance. Jean Novi de Caveirac, prieur de Cubiérètes, né à Nimes le 6 mars 1713, se fit le champion de la doctrine des prélats et publia, dans ce but, les ouvrages suivants : *La vérité vengée ou réponse à la dissertation sur la tolérance des protestants*, 1758, in-12. — *Mémoire politico-critique où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'Etat d'établir une nouvelle forme pour marier les calvinistes*, 1756, in-8o. — *Apologie de Louis XIV et de son conseil, sur la révocation de l'édit de Nantes, avec une dissertation sur la journée de la St-Barthélemy*, 1758, in-8o. Quelques exemplaires de cet ouvrage parurent sous ce titre : *Paradoxes intéressants sur la cause et les effets de la révocation de l'édit de Nantes, etc.*, titre destiné, sans doute, à ne pas éloigner de la lecture de cet écrit les protestants peu tentés de parcourir une apologie de cet acte d'intolérance. La dissertation qui termine ce volume n'est pas précisément, comme l'appelle Voltaire, une apologie de la St-Barthélemy. L'abbé de Caveirac est lui-même d'avis que « quand on enlèverait à cette journée les trois quarts des horribles excès qui l'ont accompagnée, elle serait encore assez affreuse pour être

détestée de tous ceux en qui tout sentiment d'humanité n'est pas éteint. » Mais si ce n'est pas une apologie, c'est du moins une atténuation de cet horrible massacre qu'il s'est proposé de faire. Il prétend que la religion n'eut aucune part dans cet événement et que ce fut seulement une affaire de partis politiques. Il affirme ensuite qu'il ne fut pas prémédité ; qu'il ne coûta pas la vie à deux mille personnes dans toute l'étendue de la France ; que l'amiral Coligny était un homme sans probité, un conspirateur dangereux, dont il fallait prévenir les desseins. Ces faussetés ne se réfutent pas : il suffit de les rapporter pour flétrir la mémoire de celui qui a osé les inventer. Le même système est appliqué à la révocation de l'édit de Nantes. L'abbé de Caveirac imagine une théorie d'économie politique pour montrer que cette mesure ne porta aucun préjudice à l'Etat ; qu'il ne sortit pas cinquante mille personnes du royaume ; que les fugitifs n'emportèrent guère que 1,250,000 liv. ; que la religion catholique et la réformée ne peuvent pas subsister ensemble dans un Etat monarchique, sans en troubler le repos.

L'abbé de Caveirac, qui n'avait pas été d'abord un ami des jésuites, finit par prendre parti

pour eux au moment où ils allaient être condamnés par les Parlements. Il s'associa à quelques membres de cette société pour défendre leur cause. *L'Appel à la raison, des écrits et libelles publiés par la passion contre les jésuites de France*, Bruxelles (Paris), 1762, 2 vol. in-12, fut le fruit de cette association et provoqua un décret de prise de corps contre ses audacieux auteurs. L'abbé de Caveirac, condamné par contumace, au Châtelet, en 1764, à être mis au carcan et banni à perpétuité, chercha un refuge au-delà des Alpes. Là, il publia un *Eloge chrétien du Dauphin* (*présenté à Clément XIII*), Rome, 1766, in-8°; une *Ode à l'impératrice Marie-Thérèse*, et une idylle latine intitulée : *Parthenopa*, à l'occasion du voyage de l'archiduc Léopold à Naples. Ces pacifiques écrits ne pouvaient être un aliment suffisant à l'esprit ardent, batailleur et paradoxal de leur auteur. Il essaya de négocier une réconciliation avec le duc de Choiseuil, par l'intermédiaire du consul de France à Livourne, qui était de Nimes et qui l'avait accueilli dans sa maison. Cependant, il ne revint en France qu'après la disgrâce de ce ministre et la chute des parlements, et même alors il n'osait pas

s'éloigner de sa ville natale. Il y trouva cependant plus d'une occasion d'exercer sa plume et de donner carrière à la violence de son caractère. On prétend qu'il signala surtout son zèle dans un procès scandaleux où une femme protestante mariée depuis quinze ans, au désert, changea tout-à-coup de religion et voulut faire déclarer par les tribunaux son union précédente un concubinage et ses enfants des bâtards. Du moins on lui attribua à cette époque des écrits anonymes publiés à cette occasion et portant l'empreinte de son style et de sa violence. Feller lui attribue à tort l'*Accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation et de la politique sur la tolérance*, Cologne, 1753, 2 vol. in-12, ouvrage qu'il combat sans cesse dans son *Apologie de Louis XIV*, et qui est de Charles Beaumont. On est plus fondé à le regarder comme l'auteur de l'*Accord de la religion et de l'humanité sur l'intolérance*, Paris, 1762, in-12. Il en est de même de la *Réponse aux recherches historiques* (de Pfeffel) *concernant les droits du Pape sur la ville et l'Etat d'Avignon* (1), brochure imprimée à Rome et réimprimée à

(1) Telle est du moins l'opinion de Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*).

Paris, en 1769, in-8°. Enfin, on ne peut guère attribuer qu'à lui une brochure, qui parut en 1773, avec le nom de Chlevalès, sous ce titre : *Qu'on y réponde, Lettre à M. de Voltaire.* Cette lettre n'est, en effet, qu'une pompeuse apologie de ses écrits et de son caractère contre les attaques de Voltaire, et elle contient des détails si précis sur sa vie et sur ses ouvrages, même manuscrits, qu'on ne peut lui supposer un autre auteur (1).

L'abbé de Caveirac mourut en 1782.

DARLES.

Darles, né à Beaucaire, fut curé de Congéniès et mourut en 1758. Il est auteur d'un écrit intitulé : *Requête critique du curé de C.... adressée au roi, en réponse de celle du curé de Fontenoy,* 1745, in-8°. Cette petite pièce de poésie est moins connue que celle à laquelle elle est destinée à servir de réponse ; nous n'avons pu nous la procurer, tandis qu'il est facile de trouver la *Requête du curé de Fontenoy au roi*. Ce char-

(1) Comme l'abbé de Caveirac n'a mis son nom à aucun de ses écrits, il est assez difficile de déterminer bien positivement quels sont ceux qui lui appartiennent.

mant badinage, dans lequel le curé de Fontenoy est censé demander au roi un bénéfice plus considérable, est d'un avocat nommé Jean-Henri Marchand ; il eut du succès à l'époque où il parut. Publié pour la première fois en 1745, il a été depuis souvent réimprimé.

> J'ose vous supplier, grand roi,
> De vouloir bien penser à moi ;
> Mon bénéfice est le plus mince
> Qui soit dans toute la province.

Tel est le commencement de cette requête, qui est tout entière écrite dans le même ton.

Darles ne fut pas le seul à répondre à Marchand. La même année, J.-B. Cavsillier, avocat au parlèment de Paris, fit paraître une *Requête au roi pour le curé d'Antouin contre le curé de Fontenoy*, et F.-Ch. Gaudet une *Requête de la gouvernante du curé de Fontenoy*.

L'ABBÉ JEAN DE ROUSSY.

L'abbé Jean de Roussy, né au Vigan, le 11 octobre 1705, et aumônier de la cathédrale de La Rochelle, est auteur d'une espèce de roman sur la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc. Cet ouvrage est intitulé : *Aurelia ou Orléans*

délivrée, poème latin traduit en français (Paris, 1738, in-12). Cette production est écrite en prose poétique et non en vers, comme l'a dit, par erreur, Lenglet-Dufresnoy. L'auteur, dans sa préface, assure que l'original existe, mais qu'il n'a pas été publié. Cette assertion est une petite fraude littéraire. Le même sujet a depuis été traité par Cherbuy, en langue latine, sous un titre semblable : *Aurelia liberata* (1782) ; mais ces deux ouvrages n'ont de commun que les événements et l'héroïne qu'il célèbre, et il n'est plus douteux que l'*Aurelia* de Roussy est un écrit original et non une traduction. — On doit encore à cet abbé un ouvrage intitulé : *Le Cantique des Cantiques, idyle prophétique* (La Rochelle, 1747, in-8o).

FREYDIER.

On doit à Freydier, avocat, né à Nimes, au commencement du dix-huitième siècle, un petit écrit dans le genre badin, intitulé : *Plaidoyer contre l'introduction des cadenas ou ceintures de chasteté* (1750, in-8o, avec une planche qui représente la *ceinture*).

L'ABBÉ SOUMILLE.

L'abbé Soumille, né à Villeneuve-lès-Avignon, s'appliqua à l'étude des mathématiques et des sciences naturelles. Il était membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris et de celle de Toulouse. On connaît de lui quatre ouvrages : *Le grand Trictrac ou méthode pour apprendre les finesses de ce jeu* (1738 ; seconde édition, 1756, in-8°) ; *Description du semoir-à-bras du Languedoc, avec les figures nécessaires pour pouvoir l'imiter* (Avignon, 1762, 1 vol. in-12) ; *Lettre à Messieurs de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, au bureau du Mans, touchant les Vers-à-Soie* (1768, in-8°), et une brochure *sur la Loterie*. On lui doit aussi l'invention d'un thermomètre à quatre tubes, d'une très-grande précision (1). L'abbé Soumille mourut vers 1780.

(1) De Bachaumont, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France* (Londres, 1777, in-12), t. v, p. 54.

CHAPITRE III.

ÉCRIVAINS DE LA SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE JUSQU'AU COMMENCEMENT DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Parmi les écrivains de la seconde moitié du dix-huitième siècle, il en est un certain nombre qui, au milieu de différences souvent considérables qui les distinguent, sont rapprochés par ces deux circonstances : en premier lieu d'avoir fait partie de l'académie de Nimes, qu'ils relevèrent en 1752 ou qu'ils soutinrent jusqu'au moment de sa suppression, en 1790 ; et en second lieu d'avoir, en général, cultivé les lettres et les sciences dans le lieu même où ils avaient reçu le jour. Ce double fait nous a semblé une raison suffisante pour ne pas les séparer ; nous leur consacrerons donc un chapitre particulier, qui

sera comme le tableau de l'état de la littérature à Nimes pendant les cinquante dernières années du dix-huitième siècle. Mais, avant de parler de ces hommes qui, par leur vie et leurs travaux, sont, en quelque sorte, les plus rapprochés de nous et auxquels tient la génération qui nous a précédés, nous allons consacrer deux chapitres à ceux des écrivains de cette époque qui n'appartiennent pas à cette catégorie. Dans l'un, nous nous occuperons de ceux d'entre eux qui se sont fait connaître par leurs ouvrages avant le commencement de la Révolution, et, dans l'autre, de ceux qui ont pris une part plus ou moins directe à ce grand événement, ou qui ont péri victimes de ses orages. Dans l'un et dans l'autre de ces deux chapitres, nous rencontrerons des hommes dont le nom est resté célèbre. Ici, Paulian et Labaumelle ne redoutent pas de s'attaquer à Voltaire; là, Court de Gebelin jette dans le monde savant ses séduisantes hypothèses sur les temps primitifs; ailleurs, Rabault St-Etienne lutte pour le triomphe des principes nouveaux, tandis qu'Antoine Rivarol consacre sa verve et son esprit à la défense de l'ancien ordre des choses; enfin, la poésie légère choisit Imbert pour un de ses plus gracieux inter-

prètes, èt Florian, au milieu de la tourmente révolutionnaire, fait raisonner la lyre de Phèdre et le chalumeau de Gessner. C'est par ces hommes remarquables que Nimes et les localités qui l'entourent ont payé leur tribut à l'histoire générale des sciences et des lettres pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle.

P.. ROUVIÈRE.

P. Rouvière, né à Uzès, avocat au parlement de Paris, est auteur d'un *Essai de réunion des protestants aux catholiques romains* (Paris, 1756, 1 vol. in-12). Nous ignorons dans quelles intentions et par suite de quelles circonstances il publia cet ouvrage.

JOSEPH ROUSSEL.

Né à Bagnols, où il mourut en 1778, Joseph Roussel exerça la profession d'avocat auprès du parlement de Toulouse. En outre d'un *Mémoire pour la comtesse de Lannion*, on lui doit deux ouvrages intitulés, l'un : *Instructions pour les Seigneurs et pour leurs gens d'affaires* (1770, 1 vol. in-12), et l'autre : *L'Agenda ou Manuel des gens d'affaires*, etc. (Paris, 1772, in 8o).

GUILLAUME AMOREUX ET PIERRE-JOSEPH AMOREUX.

Né à Beaucaire, en 1714, Guillaume Amoreux se fit recevoir médecin à la faculté de Montpelllier. A un goût très-prononcé pour les arts et pour les sciences physiques, il joignait des connaissances positives et très-variées. On lui doit l'invention de plusieurs machines et le perfectionnement de divers instruments de chirurgie. En 1761, appelé par les vœux de plusieurs médecins de Montpellier, qui étaient ses amis, il s'établit dans cette ville avec toute sa famille. C'est là qu'il mourut le 16 février 1790, Il a laissé deux ouvrages, l'un, sur la suette, publié à l'occasion des ravages que cette maladie exerça dans le Languedoc en 1782, et l'autre, intitulé : *Précis d'un ouvrage sur les épidémies*.

Pierre-Joseph Amoreux, son fils, et médecin comme lui, naquit à Beaucaire, en février 1741. Il avait vingt ans quand sa famille s'établit à Montpellier, et, depuis lors, il habita constamment cette ville. Il renonça de bonne heure à l'exercice de la médecine, pour lequel il avait peu de goût ; il abandonna également la carrière de l'enseignement, qui lui avait été ouverte à

l'école centrale, et il refusa deux fois une chaire à la faculté de médecine. Le seul emploi qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours et qui convenait à ses goûts, fut celui de conservateur de la bibliothèque de cette école. Ami de l'étude et de la tranquillité qu'elle donne et qu'elle demande, P.-J. Amoreux trouva son bonheur dans les recherches scientifiques et principalement dans celles qui se rapportent à l'histoire naturelle. Ses ouvrages sont nombreux ; presque tous sont utiles et intéressants ; quelques-uns sont fort remarquables. Nous n'indiquerons que les principaux.

En 1789, l'Académie de Lyon couronna son *Mémoire sur les Haies*. Il remania plus tard cet écrit et en fit un *Traité sur les Haies vives*, traité qui est justement estimé. Il fait connaître dans ce travail : 1o quels sont les arbustes constamment épineux et propres, par l'entrelacement de leurs branches, à fermer les passages et à défendre les champs ; 2o quels sont ceux qui sont susceptibles de fournir quelque agrément, et 3o quels sont ceux qui peuvent donner des fruits et offrir ainsi un double degré d'utilité. Son *Mémoire sur les lichens employés en médecine et dans les arts*, couronné aussi par l'Académie

de Lyon, fut également retouché ou, pour mieux dire, retravaillé à fond plus tard et devint, sous cette dernière forme, un ouvrage digne de figurer avec honneur dans l'histoire des sciences. Il refondit de même un travail sur la *Culture de l'olivier*, couronné par l'Académie de Marseille, et en fit son *Mémoire sur l'olivier*, qui doit être regardé comme un manuel indispensable à quiconque cultive cet arbre. Il faut aussi compter au nombre des écrits les plus remarquables de cet infatigable observateur de la nature, son ouvrage sur les *Insectes de la France réputés vénimeux*, ouvrage qui, publié en 1787, fut bientôt traduit en allemand. L'histoire de la médecine était encore l'objet de ses études de prédilection. Il avait l'intention d'en exposer successivement les différentes phases ; de ce projet, qu'il n'exécuta jamais, il est résulté un *Essai historique et littéraire sur la Médecine des Arabes* (1805).

P.-J. Amoreux mourut à Montpellier en 1824. Il légua sa bibliothèque, qui renfermait tous les livres de choix se rapportant aux sciences qu'il étudiait, et le magnifique cabinet d'histoire naturelle qu'il avait formé, à la ville de Nimes, dont la bibliothèque s'est enrichie par ce don

précieux d'un grand nombre d'ouvrages importants et utiles (1) qu'il serait difficile de se procurer, et entre autres d'une curieuse collection des flores de presque toutes les contrées du globe.

GUILLAUME-ALEXANDRE DE MÉHÉGAN.

G.-A. de Méhégan, né à Lasalle, en 1721, descendait d'une famille originaire d'Irlande et venue en France à la suite de Jacques II. D'une constitution trop délicate pour suivre la carrière des armes, dans laquelle plusieurs de ses ancêtres s'étaient distingués, il laissa la gloire militaire à son frère aîné (2), et il aspira à se faire

(1) Plusieurs de ces ouvrages portent de la main d'Amoreux des notes qui ont souvent une véritable valeur scientifique et qui sont le fruit de sa grande érudition.

(2) Ce frère aîné, Jacques-Antoine-Thadée de Méhégan, se fit remarquer par son courage pendant la guerre de sept ans. Quand, après la bataille de Minden (1759), on se vit obligé de rendre cette place, il refusa de signer la capitulation, acceptée déjà par tous les autres membres du conseil de guerre, et il proposa d'en éviter la honte en faisant une trouée à travers la ligne des assiégeants. Il offrit lui-même de se mettre à la tête de la garnison pour exécuter cette périlleuse entreprise. Cette proposition fut rejetée, parce que le général en chef ne voulut pas consentir à abandonner les équipages. La bravoure de J.-A. de Méhégan ne resta pas cependant sans récompense; il

un nom dans les lettres. Il avait pris d'abord l'habit ecclésiastique ; mais il le quitta avant d'avoir reçu les ordres. Il se sentait, sans doute, déjà porté à ces hardiesses philosophiques qui lui inspirèrent la plupart de ses ouvrages et qui déchaînèrent contre lui Fréron et ses croupiers. C'est principalement dans les deux écrits suivants : *L'origine des Guèbres ou la religion naturelle mise en action* (Paris, 1751, 1 vol. in-12 (1), et *Origine, progrès et décadence de l'Idolâtrie* (Paris, 1756, 1 vol. in-12), que se trouvent le plus ouvertement soutenues sur la religion des opinions que Fréron dénonça comme d'abominables impiétés. De Méhégan repoussa ces attaques dans une lettre intitulée : *Lettre à M..., sur l'année littéraire et en particulier sur la feuille du* 11 *mai* 1755 (Paris, 1755, in-12). La même année il publia deux

obtint le commandement d'un régiment de grenadiers-royaux, et à l'époque de sa mort (1792) il était maréchal-de-camp.

(1) Ce même ouvrage parut sous cet autre titre : *Zoroastre, histoire traduite du chaldéen* (Berlin, 1751, in-8°). Il a été réimprimé dans l'*Abeille du Parnasse* (1752), t. v et vi. On le trouve aussi sous le titre d'*Origine des Guèbres, histoire traduite du chaldéen*, dans les *Pièces fugitives extraites des œuvres de M...* (La Haye, 1755, in-12).

ouvrages, l'un en vers et l'autre en prose ; le premier sous ce titre : *Pièces fugitives* (Paris, 1755, in-12), et le second sous celui de *Considérations sur les révolutions des arts* (Paris, 1755, 1 vol. in-12 (1). On ne peut parler de ces deux volumes sans faire remarquer que, tandis que la prose de cet auteur, surtout dans ses premières productions, est pleine d'images recherchées et brille d'un éclat fatigant (2), ses poésies sont singulièrement ternes et décolorées.

Dès 1756, il devint un des collaborateurs du *Journal encyclopédique*, et presque au même moment il fit paraître deux nouveaux ouvrages, ses *Mémoires de la marquise de Terville* (Paris, 1756, 1 vol. in-12), et ses *Lettres d'Aspasie* (Amsterd., 1756, 1 vol. in-12) (3). De Méhégan ne fut pas témoin du succès du plus remarquable de ses écrits. Son *Tableau de l'histoire moderne depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à la paix de Westphalie* (Paris, 1766, 3 vol. in-12), son principal titre de gloire, n'était pas

(1) *Les lettres sur l'éducation des femmes et sur leur caractère en général* (Saint-Omer, 1758, in-12), n'est qu'un extrait textuel fait par le chevalier de Laborie ; *des Considérations sur les révolutions des arts.*

(2) Sa conversation était, dit-on, extrêmement fleurie.

(3) Ces lettres sont supposées traduites du grec.

encore tout-à-fait imprimé, quand il mourut à Paris, le 23 janvier 1766, à l'âge de quarante-cinq ans. Ce *Tableau de l'histoire moderne* porte l'empreinte de connaissances historiques étendues et d'un esprit solide et judicieux. Le style, quoique encore brillant, est plus simple que celui des précédentes productions de cet auteur, et se distingue en général par une élégante précision. Les événements y sont considérés d'un point de vue philosophique et présentés par rapport à l'influence morale qu'ils ont exercée. De Méhégan voulait, dans cet ouvrage, peindre le développement de l'esprit humain, marchant à travers les illusions et les préjugés qui tombent peu à peu, et cherchant à découvrir la vanité des mensonges dont il a été la proie et à s'attacher à un petit nombre de vérités qu'il voit surnager sur une mer d'erreurs (1). Cette idée est grande et heureuse; mais on ne peut pas raisonnablement espérer que sa mise en œuvre soit entièrement irréprochable. De Méhégan ne saisit pas toujours les faits sous leur véritable jour; parfois leur enchaînement lui échappe; mais à part ces quelques défauts, inévitables dans un travail si vaste et si difficile,

(1) *Tableau de l'histoire moderne*, préface, p. xx et xxj.

et surtout à une époque où la véritable critique historique n'était pas encore née, cet ouvrage a une valeur incontestable et offre une lecture toujours attrayante, souvent instructive.

Un des premiers, de Méhégan fit remarquer, dans cet écrit, que les principes des vicissitudes des empires et des connaissances humaines ne commençant pas avec les siècles, il y a de graves inconvénients à diviser l'histoire par siècles, comme on le faisait ordinairement. « Il vaut mieux, dit-il, se fixer des époques de ces grands événements qui ont changé une partie de la terre et qui ont été les sources de presque tous ceux qui les ont immédiatement suivis (1). » Il crut donc devoir diviser en sept époques l'histoire moderne qu'il fit partir de la chute de l'empire d'Occident, dont les débris formèrent les premiers commencements des Etats actuels. Dans chacune de ces époques, il décrit successivement la situation géographique et politique des différentes puissances, les événements les plus intéressants et les plus considérables, les causes du déclin ou de l'accroissement des empires, ainsi que celles des changements survenus

(1) *Tableau de l'histoire moderne*, préface, p. xxvij.

dans leur gouvernement intérieur et dans leur constitution ; enfin les progrès du commerce et des arts et le développement des connaissances humaines. Tel est le plan de cet ouvrage, qui présente une suite de tableaux resserrés dans un petit cadre, mais pleins de mouvement et de vie.

Une autre composition historique de de Méhégan fut publiée après sa mort ; c'est l'*Histoire considérée vis-à-vis de la religion, de l'Etat et des beaux arts* (Paris, 1767, 3 vol. in-12). Nous ne pouvons entrer dans l'examen de cet écrit, qui est inférieur au précédent ; nous ferons observer seulement qu'il est conçu d'un point de vue philosophique semblable (1).

JACQUES MONTET.

Jacques Montet, né en 1722, au hameau de Beaulieu, près du Vigan, fut porté par un goût naturel à l'étude de la chimie. Un Anglais éclairé, qui apprécia ses dispositions, l'engagea à l'ac-

(1) Il est parlé, dans l'avertissement de la deuxième édition du *Tableau de l'histoire moderne* (Paris, 1778, 3 vol. in-12), d'un *Tableau de l'histoire ancienne*, dont le manuscrit était entre les mains de la veuve de de Méhégan. Nous ne croyons pas qu'il ait été imprimé.

compagner dans ses courses en Suisse et le mit à même de suivre à Paris les leçons de Rouelle. A son retour dans le midi de la France, J. Montet s'établit à Montpellier comme pharmacien. Démonstrateur des cours de chimie que faisait Vanel, il ne contribua pas moins que ce célèbre professeur à répandre le goût et la connaissance de cette science. Nommé, à vingt-six ans, adjoint, et, bientôt après, associé ordinaire de l'Académie royale des sciences de Montpellier, il publia un grand nombre de mémoires dans le recueil de cette société. On en trouve également plusieurs dans celui de l'Académie des sciences de Paris, dont il était membre correspondant. La société royale de Montpellier tenait à l'Académie des sciences de Paris par les liens d'une association intime. D'après les conditions de cette association, l'Académie de Montpellier était tenue de fournir annuellement un mémoire pour le recueil de l'Académie des sciences de Paris. Les écrits de J. Montet furent longtemps choisis pour acquitter ce tribut. Il attachait lui-même une si grande importance à ce que le travail envoyé de Montpellier fût digne du recueil dans lequel il devait prendre place, qu'il fonda un prix destiné à être adjugé chaque année à

celui de ses confrères dont le mémoire serait préféré pour cet envoi. Enfin, il composa pour l'encyclopédie un grand nombre d'articles de chimie dans lesquels il consigna les résultats de ses expériences.

Ce savant étendit ses recherches sur une foule d'objets différents, mais appartenant à l'histoire naturelle. Nous citerons principalement ses trois mémoires sur la fabrication du vert-de-gris (1), mémoires réunis ensuite en un volume, sous ce titre : l'*Art de faire le vert-de-gris* ; ses recherches sur les volcans éteints, qu'on trouve dans le Bas-Languedoc (2) ; sa description des salins de Peccais (3) ; enfin ses travaux sur la physique, l'histoire naturelle et l'agriculture de la partie des Cevennes qui s'étend depuis l'Hérault jusqu'à la montagne de l'Espérou (4).

Jacques Montet mourut à Montpellier, le 13 novembre 1782.

(1) Publiés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*, 1750, 1753 et 1776.

(2) Publiées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*, 1760.

(3) Publiés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*, 1763.

(4) Dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Montpellier*.

HENRI-AIMÉ PAULIAN.

Henri-Aimé Paulian, petit-fils de Pierre Paulian, dont nous avons raconté l'abjuration et fait connaître les écrits (1), naquit à Nimes le 23 juillet 1722. Après avoir étudié chez les jésuites, il entra dans leur société et il se livra principalement à l'étude de la physique. H.-A. Paulian était loin d'être un homme supérieur ; mais il avait une certaine facilité d'intelligence et il aimait le travail. Aussi, dans les nombreux ouvrages qu'il publia et qui ne renferment pas peut-être une seule idée qui lui appartienne en propre, il sut, profitant des nouvelles découvertes que d'habiles observateurs faisaient à cette époque en abondance, exposer sous des formes populaires les résultats les mieux établis de la science de son temps. Les travaux modernes ont enlevé toute espèce d'intérêt à ses écrits depuis longtemps oubliés ; mais au moment qu'ils parurent, ils obtinrent un grand succès. Le premier ouvrage qu'il publia est un *Dictionnaire portatif de physique* (Avignon, 1758, 1 vol.

(1) Voir le t. I, p. 397 et suiv.

in-8.). Le succès obtenu par cet écrit, qui eut assez rapidement trois éditions, l'encouragea à donner au public un ouvrage plus étendu sur le même sujet; ce fut son *Dictionnaire de Physique* (Avignon, 1761, 3 vol. in-4°). Ce dictionnaire, que nous regardons comme la plus remarquable de ses productions, eut en peu de temps de nombreuses éditions; la meilleure est celle de Nimes, 1789, en 5 vol. in-8o. Un *Dictionnaire des nouvelles découvertes faites en physique* (Nimes et Avignon, 1787, 1 vol in-8°), destiné à servir de supplément aux diverses éditions de l'ouvrage précédent, fut refondu dans l'édition de 1789 du *Dictionnaire de physique*. Voltaire, qui vit avec plaisir cet écrit, en fit demander un exemplaire à son auteur. Celui-ci, vivement flatté de cette attention, s'empressa de lui envoyer son ouvrage et l'accompagna d'une lettre qui nous a été conservée (1) et dans laquelle il l'appelle « le plus beau génie de ce siècle. » Cependant plus tard il eut la maladresse d'attaquer Voltaire. En 1770, il fit paraître un *Dictionnaire philosophico-théologique* (Nimes, 1 vol. in-8o). Il se proposa d'y réfuter « les faux principes

(1) *Œuvres de Voltaire*, Paris, 1823, t. I, p. 531.

établis dans les écrits des philosophes modernes. » Il revint sur ce même sujet dans quelques autres de ses ouvrages, entr'autres dans son *Véritable système de la nature, ouvrage où l'on expose les lois du monde physique et moral d'une manière conforme à la raison et à la révélation* (Avignon, 1788, 2 vol. in-12). Dès que Voltaire eut connaissance de ces attaques, il mit le père Paulian sur la même ligne que l'ex-jésuite Nonotte et le prédicant Labeaumelle (1), et en fit un des plus fréquents objets de ses mordantes railleries. C'est surtout dans l'*Homme aux quarante écus*, cet écrit où Deparcieux est présenté sous des couleurs si favorables, que le professeur d'Avignon fut couvert de ridicule (2).

A vrai dire, le pauvre Père Paulian ne méritait pas une si grosse colère. Il n'était pas, comme Voltaire l'en accuse injustement, « un de ces marouffles qui font des libelles pour gagner du pain et qui crient *Dieu*, *Dieu*, *Dieu*, *religion*, *religion*, pour attraper quelque petit bénéfice. » Par respect pour la robe qu'il portait et par attachement à son ordre, il crut devoir prendre la défense des croyances religieuses ; son seul tort

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XLIV, p. 67.
(2) *Ibid.*, p. 83 et suiv.

fut d'avoir moins de talent que de zèle. Par un bizarre destin, son *Dictionnaire philosophico-théologique*, qui excita si fort la bile de Voltaire, fut aussi l'objet des attaques d'un théologien. Pelvert, dans ses *Lettres d'un théologien* (1776, 2 vol in-12), releva plusieurs assertions de Paulian, qui se vit contraint de se défendre contre ce nouvel adversaire.

En outre des ouvrages que nous avons déjà fait connaître, on doit encore au Père Paulian quelques écrits de mathématiques; ce sont un commentaire de l'*Analyse des infiniment petits*, du marquis de l'Hôpital (1768, 1 vol. in-8o); le *Guide des jeunes mathématiciens sur les leçons de l'abbé de Lacaille* (Avignon, 1766, 1 vol. in-8o), et un *Commentaire des leçons de mécanique*, de ce même savant (Avignon, 1771, 1 vol. in-8o). Il faut citer enfin deux autres ouvrages d'un plus grand intérêt et qui forment, avec son *Dictionnaire de Physique*, ses titres les plus solides; nous voulons parler de son *Traité de paix entre Descartes et Newton* (Avignon, 1763, 3 vol. in-12), et son *Système général de philosophie, extrait des ouvrages de Descartes et de Newton* (Avignon, 1769, 4 vol. in-12.) Le but de Paulian, dans ces deux écrits

était « non pas seulement de concilier ces deux philosophes, mais surtout de proposer un système général de philosophie que la raison adopte, que la mécanique étaie, que l'expérience confirme, et dans lequel il entre à-peu-près autant de cartésianisme que de newtonianisme (1). » Ce projet était, pour le temps où il fut conçu, aussi utile que louable. Que pouvait-on faire de mieux que d'emprunter à Descartes et à Newton ce qu'ils avaient enseigné de plus satisfaisant sur les lois de la nature, pour le fondre en un tout bien lié ? Malheureusement, Paulian manquait à la fois de l'élévation de vues nécessaires à une si haute conception et de l'art d'exposition indispensable dans un travail si difficile. Et comme si ce n'était pas assez de tirer de ces deux grands philosophes une théorie générale de la nature, il rendit sa tâche plus pénible encore, en voulant embrasser tout le champ de la philosophie et en ajoutant à la physique qu'il connaissait, la logique, la métaphysique et la morale dont il n'avait pas fait une étude spéciale. Il est vrai que dans le tome III de son *Traité de paix*, où il expose son système,

(1) *Traité de paix entre Descartes et Newton*, t. III, p. 1 et 2.

il se contente de consacrer quelques pages à ces trois dernières parties, tandis qu'il traite beaucoup plus au long la physique générale, la physique céleste et la physique terrestre. Descartes et Newton lui fournissent les principes de sa physique générale. « Je crois, dit-il, qu'on pourra l'appeler, dans toute la rigueur des termes, physique newto-cartésienne (1). Dans la physique céleste, Newton est écouté comme un oracle, et dans la physique terrestre Descartes est presque constamment son guide (2). »

En 1790, le Père Paulian entreprit la publication hebdomadaire d'un recueil intitulé : *La physique à la portée de tout le monde*. Ce genre de travail lui convenait mieux ; il y aurait réussi, et il aurait ainsi rendu le service de populariser des connaissances utiles ; mais les graves événements de cette époque ne permirent pas à cette entreprise de se soutenir.

Le Père Paulian avait un frère qui s'occupait de littérature et avec lequel il prit soin de quelques-unes des grandes publications que faisait à cette époque Baumes, libraire à Nimes. Ils

(1) *Traité de paix entre Descartes et Newton*, t. III, p. 3.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 4.

surveillèrent entre autres la réimpression des *Mémoires chronologiques et dogmatiques du père d'Avrigny*.

Pendant les orages de la révolution, le Père Paulian se retira à Manduel, où il passa le reste de sa vie dans la retraite et dans l'exercice des devoirs de son ministère. C'est là qu'il mourut au commencement de 1801.

JEAN NICOLAS.

Né à Nimes, vers le milieu de la première moitié du dix-huitième siècle, Jean Nicolas était fils d'un chirurgien et embrassa la même profession que son père. C'est à lui que sa ville natale doit l'introduction, dans son sein, de l'inoculation. Sa vie tout entière fut consacrée à faire triompher cette utile découverte. En 1756, il se rendit à Genève pour entendre Tronchin, qui venait d'inoculer le duc de Chartres et Mademoiselle. Après un séjour de quelques mois auprès de cet habile médecin, il rapporta dans sa patrie les connaissances qu'il venait d'acquérir. Il obtint de l'évêque la permission de pratiquer l'ino-

culation sur les enfants de l'Hôtel-Dieu (1); mais les préjugés, l'ignorance et la routine s'élevèrent aussitôt contre cette pratique nouvelle, et au lieu de la reconnaissance qu'il était en droit d'espérer pour les services qu'il venait rendre à ses compatriotes, Jean Nicolas se vit en butte aux traits de la sottise publique. Pour faire taire les clameurs qui s'élevaient contre l'efficacité de l'inoculation, il ne trouva pas de meilleur moyen que d'en appeler à l'expérience, en publiant un *Journal des Inoculations* (2) qu'il avait pratiquées (Avignon, 1766). Un grand nombre de médecins condamnaient cette nouvelle méthode qui devait sauver la vie à tant de personnes, avec autant de persistance que leurs prédécesseurs en avaient mis à repousser l'emploi du quinquina et de l'antimoine. « Les vieux médecins, dit Jean Nicolas, firent à l'égard de l'inoculation ce que faisaient, un siècle avant, à l'égard de la philosophie de Descartes, les professeurs de l'Université (3). » La faculté de

(1) *Journal des Inoculations*, Discours préliminaire, p. xij.

(2) Ce *Journal* renferme la description détaillée de 80 inoculations.

(3) *Journal des Inoculations*.

Montpellier fut même au nombre des opposants. J. Nicolas la traite assez durement. « Quand on a vu, dit-il, les Moscovites se défaire généreusement de leur barbe, il est à présumer qu'on verra l'école de Montpellier se défaire de ses préjugés contre l'insertion (1). » Cependant, les professeurs les plus distingués de cette faculté, Sauvages, Venel, Leroi, Barthez, se prononcèrent hautement en faveur de cette découverte. A Nimes même, quelques médecins habiles, entr'autres Razoux, secondèrent les efforts de J. Nicolas.

On doit à ce chirurgien un autre ouvrage concernant également sa profession ; c'est un *Manuel du jeune chirurgien, dans lequel on trouve en abrégé toutes les vérités anatomiques, physiologiques et pratiques dont la connaissance constitue le véritable chirurgien, etc., en faveur des élèves en chirurgie et des gens de la campagne*. (Paris, 1770, 2 vol. in-8°.)

LOUIS DE SAINT-AULAS.

Un esprit fin et piquant, une conception facile et rapide auraient pu faire de Saint-Aulas

(1) *Journal des Inoculations*, p. xv.

un écrivain distingué, s'il avait su mettre un frein à l'excessive vivacité de son imagination. Mais, entraîné sans cesse par ses mobiles caprices, il fut plutôt un aventurier qu'un littérateur, et ses quelques ouvrages ont péri depuis longtemps avec les circonstances qui les inspirèrent. Il naquit à Aiguesmortes le 17 septembre 1724. Son père, qui n'était pas originaire de cette ville, y remplissait les fonctions de major depuis 1716; il s'appelait simplement Aulas; et c'est sous ce nom que le fils est aussi désigné dans son acte de baptême. Mais, quand il se fut lancé dans le monde, il trouva ce nom trop plébéïen et il le transforma en celui de St-Aulas, qui lui sembla plus sonore et plus aristocratique (1).

Très-jeune encore, il entra avec l'épaulette dans un régiment où son oncle, de Lestrade, était lieutenant-colonel. Un duel, dans lequel il tua un de ses camarades, l'obligea de s'expatrier. On ignorait ce qu'il était devenu, lorsque son oncle, qui faisait la guerre en Italie, le vit reparaître à l'armée, sous un uniforme étranger. Il était aide-major dans un régiment suisse au service de la France. Ce régiment ayant été

(1) Di Pietro, *Hist. d'Aiguesmortes*, 1849, p. 367 et 368.

licencié à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, de Saint-Aulas se rendit à Paris, où il chercha à se créer des ressources par le jeu et par la littérature. L'un et l'autre lui réussirent peu. Le jeu lui valut de nombreuses dettes ; et un opuscule satyrique, qu'il publia en 1751, sous ce titre : *le Flibustier littéraire* (1 vol. in-12), souleva contre lui de nombreux ennemis.

Le prince de Monaco, dont il avait gagné la bienveillance par l'enjouement de son esprit, lui fit obtenir l'une des quatre compagnies qu'on envoyait alors aux Indes orientales. Le commandant de l'expédition, l'ayant pris en amitié, le fit monter sur son propre vaisseau ; cette circonstance lui sauva la vie ; car le bâtiment qui portait sa compagnie périt corps et biens.

Dans les Indes, il donna des preuves de sa bravoure ; il s'y montra surtout fort habile dans les affaires, puisqu'après un séjour de cinq ans, il rentra en France avec une centaine de mille francs. Dégoûté des voyages et du monde, et privé depuis longtemps de son père, mort à Aiguesmortes en 1732, il se retira auprès de son oncle, qui commandait un petit fort dans l'île d'Oléron. Là, il acheta un coin de terre, y fit bâtir une jolie maison, plaça solidement ses

capitaux et se maria. Mais, s'il avait condamné son corps au repos, il n'en put faire autant de son esprit, toujours actif et remuant. Il forma une foule de plans et de projets, dont plusieurs renfermaient, dit-on, des vues utiles et il les communiqua au gouvernement dans des mémoires qui furent ensevelis, sans être lus, dans les cartons du ministère. En même temps, il se livra de nouveau à la culture des lettres. Les recueils littéraires de cette époque publièrent souvent des épîtres et des madrigaux dus à sa plume et depuis longtemps oubliés ; il écrivit dans des feuilles de province, et sous un nom d'emprunt, des articles qui mouraient chaque jour avec ces feuilles. On a cependant de lui quelques écrits plus considérables, tels que des brochures facétieuses, parmi lesquelles on cite surtout celle qui porte pour titre : *Mon sermon à rebrousse-poil*, et deux ouvrages de critique, intitulés, l'un : *Considérations sur quelques œuvres de l'esprit en matière de littérature* (1 vol. in-8o, 1756), et l'autre *le Croupier littéraire* (2 vol. in-12, 1760). L'esprit dont ces ouvrages sont pleins et la verve avec laquelle ils sont écrits n'ont pas suffi pour les faire survivre à leur auteur.

A la mort de son oncle, auquel il était très-attaché, de St-Aulas se décida à quitter l'île d'Oléron. Il vendit sa maison et se retira avec sa femme dans le Languedoc, sans doute à Aiguesmortes, selon M. di Piétro (1). C'est là qu'il termina, en 1775, sa vie aventureuse.

CHARLES CLAPIÈS.

Charles Clapiès, docteur en médecine, naquit à Alais, le 26 octobre 1724. Il publia, sous le titre de *Paradoxe sur les femmes, où l'on tâche de prouver qu'elles ne sont pas de l'espèce humaine*, une traduction d'un petit traité fort curieux, attribué à Valens Acidalius, et intitulé : *Disputatio perjucunda qua anonymus probare nititur mulieres homines non esse* (Leipsig, 1595, in-4°). Charles Clapiès a enrichi cet opuscule de notes intéressantes ; mais soit qu'il ne comprît pas le but de cet écrit, soit qu'il crût qu'un certain nombre de passages n'offriraient aucun intérêt aux lecteurs français du dix-huitième siècle, il retrancha de sa traduction plusieurs traits qui se rapportent aux opinions

(1) *Hist. d'Aiguesmortes*, 1849, p. 370.

et aux ouvrages des Sociniens; il fit disparaître par là tout le mérite de cet ouvrage, qui n'est qu'une satire contre les théologiens de cette secte. Son auteur, en effet, a voulu prouver que la manière dont les Sociniens interprètent la Bible est pleine d'arbitraire, en montrant qu'avec cette méthode on peut établir, au moyen des textes sacrés, que les femmes ne sont pas des créatures humaines. Il faut dire, au reste, pour disculper Ch. Clapiès de n'avoir pas saisi le but de cette fine plaisanterie, que, déjà même au commencement du dix-septième siècle, des théologiens ne furent pas plus clairvoyants. C'est ainsi que Simon Gediccus, pasteur dans le Brandebourg, répondit sérieusement, en 1641, à ce traité badin, qu'il prit pour une invective contre le sexe féminin (1).

Ch. Clapiès mourut à Alais, le 7 septembre 1801. Il est probable qu'il appartenait à la même famille que l'ingénieur Clapiès, qui fut appelé à Nimes en 1719, pour examiner s'il ne serait pas possible d'avoir des fontaines jaillissantes en

(1) Le traité de Simon Gediccus est intitulé : *Defensio sexûs muliebris* (Hagæ.-Comit, petit in-12). Il est imprimé d'ordinaire à la suite de la *Disputatio perjucunda, etc.*, qui a eu un grand nombre d'éditions.

divers endroits de la ville. Ménard rapporte avec détail les expériences faites à cette occasion (1). On a d'un Clapiès, qui est sans doute le même personnage que cet ingénieur, une *Dissertation sur les diverses apparences de la lune éclipsée* (Montpellier, 1710, in-4°).

ANTOINE COURT DE GIBELIN.

Quand, en 1719, au commencement de la guerre d'Espagne, Alberoni cherchait à semer le trouble dans les provinces méridionales de la France et à soulever les protestants, habitants de ces contrées, les ministres de leur culte, proscrits cependant par les lois du royaume, déployèrent le zèle le plus magnanime pour maintenir la tranquillité parmi leurs coreligionnaires, et ils réussirent à faire repousser les séductions du cabinet espagnol (2). Un d'entre eux, Ant.

(1) Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. VI, p. 486 et suiv. et 565.

(2) Plusieurs pasteurs réfugiés à l'étranger, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, entr'autres le savant Basnage, employèrent toute leur influence sur leurs coreligionnaires restés en France, pour les engager à rester sourds aux sollicitations d'Alberoni. — Dampmartin, *la France sous ses Rois*, t. IV, p. 243 et 244.

Court, né en 1676, à Villeneuve-de-Berg, dans le Vivarais, ce même bourg dans lequel avaient reçu le jour Jean de Serres, le restaurateur du collége des Arts, et son frère, le fameux agronome, Olivier de Serres, se distingua surtout dans cette circonstance.

Le régent, pour récompenser sa belle conduite, lui offrit une pension considérable, avec la permission de vendre tous ses biens et d'aller s'établir hors du royaume. Court ne voulut pas abandonner son troupeau (1). En 1730, un séminaire, destiné à former des pasteurs instruits pour les églises protestantes de France, ayant été établi à Lausanne, Antoine Court en fut nommé directeur; mais, en quittant la France, il fut obligé d'abandonner une grande partie de son patrimoine qu'il ne lui fut pas permis alors de vendre. Pendant trente ans, il remplit ces utiles et importantes fonctions. Il travailla en même temps à divers ouvrages, dont l'un : *le Français patriote et impartial* (Villefranche, 1753, 2 vol. in-12), avait pour but de plaider la cause de la liberté de conscience, et dont l'autre, *Histoire des troubles des Cevennes* (1760, 3 vol. in-12),

(1) Court de Gebelin, *le Monde primitif*, t. VIII. — *Vues générales*, p. V-IX.

était destiné à faire connaître ce triste et dramatique épisode de l'histoire du protestantisme en France. L'année même que fut imprimé le dernier de ces ouvrages, Ant. Court mourut à Lausanne, laissant un fils qui l'égala en zèle religieux, mais qui le surpassa de beaucoup en science. Ce fils, né à Nimes en 1725, fut le savant Antoine Court de Gebelin.

Les plus heureuses dispositions, cultivées avec le plus grand soin par son père, annoncèrent de bonne heure qu'il était destiné à prendre place parmi les hommes les plus distingués de son temps. Il étudia d'abord la théologie ; mais il cessa bientôt d'exercer les fonctions du ministère évangélique pour se livrer tout entier à l'étude de l'histoire, de la philologie et des sciences. L'étude n'était cependant pas son unique passion; il voulut, à l'exemple de son père, travailler à la restauration des églises protestantes de France. En 1763, il s'établit à Paris, comprenant que ce n'était que là qu'il pourrait trouver les ressources littéraires nécessaires à ses travaux et agir avec quelque chance de succès en faveur de ses coreligionnaires.

Lié bientôt avec les savants les plus recommandables de cette époque et avec les grands

personnages qui se faisaient un honneur de protéger les lettres, il put profiter de tous les secours que pouvaient lui donner les bibliothèques publiques, ainsi que les collections de livres et d'objets d'art et d'antiquité, formées par des amateurs opulents, pour continuer un travail d'une importance considérable qu'il avait entrepris déjà depuis plusieurs années. Il ne se proposait rien moins que d'expliquer l'antiquité tout entière, avec ses traditions historiques, ses mythologies, ses cosmogonies. L'incohérence, le vague, l'obscurité de toutes les interprétations essayées jusqu'à ce moment lui semblaient une preuve de leur fausseté, et cependant c'est dans la connaissance de l'antiquité qu'il faut aller chercher la connaissance de tous les temps postérieurs, puisqu'elle contient les origines de la plupart des idées, des lois, des coutumes qui sont communes à tous les peuples, et qu'elle est, comme il s'exprime lui-même, la clé de toutes les institutions modernes (1). Pour arriver à une explication plus fondée que celles qui avaient déjà été tentées, il crut qu'il fallait prendre une route nou-

(1) *Plan général de l'ouvrage qui a pour titre* : MONDE PRIMITIF, etc., p. 1 et 2.

velle et procéder d'après une méthode plus rationnelle.

Pour connaître l'antiquité la plus reculée, on n'avait jusqu'alors demandé des lumières qu'aux documents divers, langues, mythologie, traditions, monuments qu'elle nous a légués. On n'était arrivé, par cette étude, qu'à des hypothèses peu satisfaisantes et souvent opposées les unes aux autres. C'est que ces documents ne peuvent rien expliquer ; c'est eux, au contraire, dont il s'agit de trouver l'explication. Ils ne sont que des produits, et des produits déjà bien postérieurs, de l'histoire primitive ; ils ne sont que des effets dont il faut rechercher les causes. Pour pouvoir connaître l'histoire des premiers temps, il faudrait pouvoir étudier les hommes de ces époques reculées, les voir agir, les suivre dans le développement de leur vie intellectuelle et morale. Cette étude ne peut se faire ; mais comme la nature humaine est toujours la même, comme l'homme ne fait jamais rien que suivant ses facultés, on peut admettre que si nous étions placés dans une position pareille à celle des hommes des temps primitifs, nous ferions précisément ce qu'ils firent, puisque nous serions poussés par les mêmes besoins et que

nous n'aurions pour les satisfaire que les ressources des mêmes organes et des mêmes capacités (1). Pour savoir ce que firent les hommes primitifs, il n'y a donc qu'à rechercher ce que nous ferions nous-mêmes si nous étions placés dans les circonstances au milieu desquelles ils vécurent. Et si l'on est conduit par là à des résultats qui puissent expliquer les antiques documents qui nous restent, on aura une preuve de fait qu'on est arrivé à la vérité.

Telle est la méthode au moyen de laquelle Court de Gebelin crut pouvoir pénétrer dans la connaissance des temps primitifs. On ne peut se dissimuler que sous certains rapports elle prête à l'arbitraire. Pour qu'elle pût donner des résultats assurés, il faudrait pouvoir se faire une idée nette et complète de la position dans laquelle se trouvèrent les premiers hommes ; mais on ne peut se faire illusion au point de croire possible de se placer exactement par l'imagination dans les mêmes circonstances. Sous d'autres rapports, cette méthode n'est pas sans valeur. La nature humaine, qui est aujourd'hui la même qu'autrefois, peut nous donner quelques indica-

(1) *Plan général de l'ouvrage qui a pour titre:* MONDE PRIMITIF, p. 4.

tions générales sur ce que, dans telles ou telles circonstances, les hommes ont dû faire. Quand les documents historiques manquent, la connaissance de la nature humaine peut, jusqu'à un certain point, les remplacer, et quand ils existent, c'est elle encore qui doit les compléter et les expliquer. Quoi qu'il en soit de cette méthode, voici les principaux résultats auxquels elle conduisit Court de Gebelin.

Comme les choses dépendent, en grande partie, des mots et qu'on ne peut les discuter avec utilité qu'autant qu'on a acquis la connaissance des mots auxquels elles tiennent, Court de Gebelin crut devoir s'occuper du langage et de sa formation dans les temps primitifs. Le premier fait qu'il constate, c'est que la parole est naturelle à l'homme. L'homme, étant un être intelligent, doit être nécessairement un être parlant, puisque la parole est le véhicule de la pensée. Si la parole est naturelle à l'homme, il faut la considérer comme l'effet des organes mis naturellement en jeu pour peindre les idées (1). C'est par une suite de sa nature que l'homme parle, comme il marche par l'effet des organes destinés

(1) *Monde primitif*, t. VIII. — *Vues générales*, p. XXXVJ et suiv., p. 70 et suiv.

à la locomotion. Dès le principe, il prononça des sons articulés avec la même facilité qu'il chantait ou qu'il criait, et une fois qu'il eut aperçu les propriétés de l'instrument qu'il possédait, il ne lui fut pas difficile d'en étendre les sons presque à l'infini, de peindre et d'analyser par son moyen toutes ses idées (1).

Ce ne fut pas au hasard que telle intonation fut appliquée à la désignation d'un objet et telle autre à la désignation d'un autre objet. Pour désigner un objet ou une idée, on choisit le son le plus analogue à cet objet ou à cette idée (2). Mais quel rapport peut-il exister entre les sons et les idées? Pour résoudre cette question difficile, Court de Gebelin remarqua que les voyelles ou sons peignent les sensations, et que les intonations ou consonnes peignent les idées (3); il dressa ensuite un tableau des sensations exprimées par chaque voyelle (4) et il détermina les propriétés et la valeur de chaque consonne (5). La première langue se forma ainsi par suite

(1) *Monde primitif*, t. VIII, p. 100.
(2) *Ibid.*, p. 275 et suiv.
(3) *Ibid.*, p. 283 et suiv.
(4) *Ibid.*, p. 288 et suiv.
(5) *Ibid.*, p. 328 et suiv.

même de l'organisation de l'homme. Cette langue doit donc être immuable, puisqu'elle est le produit de la nature humaine. Et, en effet, elle existe dans toutes les autres langues qui n'en sont que des développements, des extensions, si nous pouvons ainsi dire, et c'est en ramenant les langues dérivées à la langue primitive, qu'on trouve les véritables étymologies des mots (1).

Le langage était d'une utilité admirable pour vivre en société ; mais il était d'un usage borné, parce qu'il n'opérait que dans le moment présent. On chercha un moyen de donner de la permanence à la parole. Ce moyen fut l'écriture, qui, aussi bien que le langage, a sa source dans

(1) *Monde primitif*, t. VIII, p. 275 et 276. Court de Gebelin chercha, avec un soin extrême, à suivre cette langue primitive à travers les langues postérieures. C'est dans ce but qu'il composa des dictionnaires étymologiques des langues française (t. V du *Monde primitif*), latine (t. VI et VII), grecque (t. IX). Dans ce travail, il se flattait de trouver l'origine des mots, non dans une langue simplement antérieure, comme l'avaient fait jusqu'alors les philologues, mais dans celle qui est antérieure à toutes les autres. Et ce n'est pas seulement des mots qu'il voulait expliquer avec le secours de cet instrument : il croyait pouvoir rendre compte de la plupart des traditions qui forment l'édifice de la mythologie, des cosmogonies et de la partie fabuleuse de l'histoire des peuples.

la nature. C'est chez les peuples agricoles qu'elle prit naissance. La raison en est que celui-là seul invente des signes, qui en éprouve le besoin. Un peuple agriculteur, qui pratique un grand nombre d'opérations suivies et disséminées dans les diverses saisons de l'année, ne trouve plus dans la langue parlée les ressources nécessaires ; sa mémoire ne peut suffire à tant de faits différents ; il lui faut des signes pour se les rappeler au besoin (1). Pour peindre les objets physiques, les premiers qu'on eût à marquer, l'imitation de ces objets suffit. La première écriture fut une peinture plus ou moins grossière (2). Quand, dans le langage, on avait voulu rendre des idées abstraites, c'est-à-dire, un ordre de choses qui ne tombent pas sous les yeux, on avait été obligé d'employer au figuré les mots qui avaient déjà un sens; on fit de même pour l'écriture. Des signes, représentant des objets sensibles, prirent un sens figuré, par suite d'une espèce de comparaison établie entre une chose sensible et une idée abstraite. Ce fut l'écriture hiéroglyphique. Plus tard, ces peintures longues et fatigantes furent remplacées par un procédé plus expé-

(1) *Monde primitif*, t. VIII, p. 377-379.
(2) *Ibid.*, p. 379 et suiv.

ditif. L'écriture hiéroglyphique devint, en s'abrégeant, une écriture alphabétique. La preuve de cette transformation est, selon Court de Gebelin, dans ce fait que les lettres des antiques alphabets ne sont que des hiéroglyphes (1).

Si le langage et l'écriture furent nécessairement figurés, les premiers enseignements des anciens durent être symboliques ; les plus antiques traditions ne sont en effet que des allégories. De Gebelin chercha à les expliquer. L'allégorie ne pouvait avoir pour objet que ce qui était l'objet des idées des premiers hommes, et ces idées ne pouvaient être que celles de leurs besoins. Or, comme l'agriculture fut nécessairement l'occupation des peuplades qui s'établirent dans des demeures fixes et devinrent le premier noyau des grandes nations, et que la connaissance de la marche des saisons, de celle du soleil qui les règle, des mouvements de la lune et des astres, était pour des agriculteurs une affaire de première nécessité, Court de Gebelin crut devoir demander à l'agriculture et à l'astronomie l'interprétation des usages, des cérémonies, des monuments et des traditions de toute espèce de

(1) *Monde primitif*, t. VIII, p. 385 et suiv., 400 et suiv.

l'antiquité. Il fut conduit par là à ne voir, dans la mythologie et dans l'histoire de ces rois imaginaires que chaque peuple a mis à la tête de ses origines, que la peinture des premières connaissances de l'homme et le tableau de ses premiers efforts pour soumettre la nature. C'est ainsi qu'il découvrit que, dans l'histoire de Saturne (1) comme dans celle d'Osiris (2), on chante les heureux effets de l'agriculture, et dans celle de Cérès, la culture du blé (3); que dans la fable de Mercure on donne les notions vulgaires d'astronomie pratique, nécessaires à l'agriculture (4); que dans les travaux d'Hercule on célèbre les défrichements des terres, les premiers exploits par lesquels les hommes et les chefs des peuples domptèrent la terre elle-même en desséchant les marais, en donnant aux eaux un libre cours, en abattant les forêts, en détruisant les animaux nuisibles, en un mot, en assurant la vie des hommes, et en rendant possible la culture des terres (5). C'est ainsi encore que, dans la vic-

(1) *Monde primitif*, t. I, p. 76 et 77.
(2) *Ibid*, t. IV, p. 512 et suiv.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 574 et suiv.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 100 et suiv.
(5) *Ibid.*, t. I, p. 173 et suiv.

toire remportée sur les géants, il vit les révolutions physiques de l'univers (1), dans la plupart des premiers rois des peuples anciens, Bellus, Romulus, Minos, etc., des allégories du soleil, et dans la plupart des premières reines des temps antiques, Hélène, Sémiramis, Pasiphaée, des allégories de la lune (2). Presque toutes les traditions de l'antiquité, ainsi que la plupart des institutions civiles, militaires ou religieuses des temps anciens et des temps modernes furent soumises à une minutieuse analyse et trouvèrent, dans ce système, leur origine dans quelque fait se rapportant à l'agriculture ou à l'astronomie.

Court de Gebelin consacra plus de vingt années de sa vie à ce prodigieux travail, et quand il en eut achevé la conception complète, il annonça l'ouvrage qui devait l'exposer, dans un prospectus intitulé : *Plan général et raisonné des divers objets des découvertes qui composent le Monde primitif*, *etc.* (Paris, 1772, in-4°). A la vue d'un projet aussi vaste, d'Alembert demanda s'il y avait quarante hommes pour l'exécuter, et les rédacteurs du *Journal des*

(1) *Monde primitif*, t. IV, p. 227.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 479-502.

Savants doutèrent qu'une société des plus savants hommes de toutes les nations, qui sauraient toutes les langues et qui auraient sous les yeux tous les monuments, pût mener à bonne fin une semblable entreprise. Trois ans après, Court de Gebelin commença la publication de ce grand ouvrage, sous ce titre : *Le Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*. De 1775 à 1784, il en parut 9 volumes in-quarto (1). La mort l'empêcha de terminer cette immense entreprise. Six ou sept volumes in-quarto restaient encore à publier. Il en avait préparé les matériaux, et on espéra pendant quelque temps qu'ils pourraient être mis en ordre et publiés. Court de Gebelin les avait communiqués à Moulinié, jeune ministre genevois ; il lui avait fait connaître l'ordre dans lequel ils devaient être classés, et il l'avait en même temps initié à tous ses travaux ; en un mot, il l'avait mis en état de

(1) Court de Gebelin inséra dans cet ouvrage non-seulement le prospectus par lequel il l'annonça en 1772 ; mais encore la réponse qu'il fit à une critique peu bienveillante de ce prospectus, réponse qu'il avait d'abord publiée séparément, en 1774, sous ce titre : *Lettre à l'auteur anonyme de deux prétendus extraits insérés dans le Journal des Savants*. La premiere de ces pièces est dans le tome I du *Monde primitif*, et la seconde dans le tome III.

terminer son ouvrage ; malheureusement, par une circonstance que nous rapporterons plus loin, les manuscrits de Court de Gebelin furent dispersés et disparurent en grande partie, et le *Monde primitif* est resté une œuvre inachevée. Tel qu'il est, cet ouvrage n'en est pas moins l'entreprise la plus hardie et la plus étendue qui ait jamais été faite pour expliquer l'antiquité. Que les conjectures de son auteur soient souvent hasardées, ses interprétations forcées, ses vues trop systématiques, on ne peut le contester ; mais on ne peut, du moins, lui refuser la gloire d'avoir compris que la plupart des traditions antiques sont des mythes, et d'avoir ouvert la voie à une manière plus philosophique d'expliquer l'antiquité. A notre avis, le reproche le plus grave qu'on puisse lui adresser, c'est de n'avoir tenu compte que des besoins physiques des premiers hommes et d'avoir trop négligé l'élément moral qui dut nécessairement aussi jouer un rôle dans les premiers âges du monde. Pour des peuplades au milieu desquelles la faim fit, sans aucun doute, sentir souvent ses cruelles angoisses, l'agriculture fut le plus grand des bienfaits, comme elle fut aussi, en assignant aux hommes des demeures fixes, la racine féconde de la civi-

lisation. Il n'est pas étonnant qu'elle ait pris une place importante, la première même, dans les traditions et les mythes antiques. Mais on ne peut douter que la vue du mal physique et du mal moral n'ait exercé aussi quelque action sur l'esprit d'hommes qui ne pouvaient ni les conjurer, ni les expliquer. La maladie et la santé, la mort et la vie, d'un côté les cieux embrasés par les feux de la tempête, les bouleversements de la nature physique, les ténèbres de la nuit, et de l'autre la sérénité du printemps, le spectacle des vertes prairies et des forêts verdoyantes, l'éclat du jour, et peut-être encore les éclats des passions indomptées et la simplicité des vertus enfantines, tous ces contrastes ne devaient-ils pas éveiller l'attention et toucher ou troubler l'imagination des hommes des temps primitifs? Nous ne voulons pas nier qu'une foule de mythes de l'antiquité ne soient destinés à raconter les luttes de la race humaine avec la nature et n'aient été inspirés par l'agriculture et tout ce qui se rattache à ce premier de tous les arts; mais nous pensons qu'un grand nombre d'autres ont été consacrés à l'explication d'idées plus élevées et de besoins religieux et moraux qui se firent sentir presque en même temps que les

besoins physiques. Il est même probable que plus tard ces deux ordres de faits ont été liés ensemble et comme combinés dans plusieurs des traditions qui nous restent. Court de Gebelin a été, à notre avis, trop exclusif (1). Mais ajoutons qu'il était bien difficile à celui qui, le premier, chercha d'expliquer l'antiquité par le mythe et l'allégorie, de comprendre et d'appliquer son idée dans toute son étendue.

(1) Peut-être ne fut-il pas entraîné seulement à cette vue exclusive par ce qu'elle a de vrai dans de légitimes limites, l'art de cultiver la terre ayant été en réalité un des faits les plus importants dans la vie des hommes primitifs; il serait possible que ses opinions économiques eussent exercé sur lui quelque influence. Il appartenait, en effet, à la secte des économistes qui, comme on le sait, ne placent que dans l'agriculture la richesse d'une nation. Il était lié, entr'autres, d'une manière très-intime avec Quesnay, qui l'appelait son disciple bien aimé. Il portait un très-vif intérêt et prenait même une grande part aux discussions sur tout ce qui regarde la culture des champs. Au reste, nous n'avons ici aucun document qui puisse fixer notre jugement, et il serait encore possible que le contraire fût vrai; c'est-à-dire, qu'il eût pris parti pour les économistes, par suite de l'importance exclusive qu'il attribuait à l'agriculture, dans la formation et la conservation des premières sociétés humaines. On peut dire du moins qu'il était conséquent avec lui-même et qu'il professait en économie les mêmes opinions que dans ses recherches d'érudition.

Le *Monde primitif* fut reçu avec la plus grande faveur par tous les savants de cette époque. L'Académie française décerna deux fois à son auteur le prix annuel fondé par de Valbelle, en faveur de l'ouvrage le plus utile, et le gouvernement joignit son approbation à celle des savants en le nommant censeur royal, malgré sa qualité de protestant, qui devait le faire exclure de toute fonction publique.

En même temps qu'il s'enfonçait dans les plus profondes recherches d'érudition; qu'il prenait part à toutes les nouvelles littéraires; qu'il recueillait avec passion les monuments chinois, égyptiens, arméniens, phéniciens; qu'il s'initiait à la connaissance des langues orientales; qu'il discutait agronomie et systèmes de petite et grande culture avec le chevalier de Soissons, Court de Gebelin continuait l'œuvre, entreprise par son père, de ranimer, de fortifier les églises protestantes de France et de leur faire obtenir cette liberté de conscience après laquelle elles soupiraient encore en vain. Au moment même où il allait s'établir à Paris, il fit paraître, pour plaider la cause de la tolérance religieuse, un écrit intitulé: *Les Toulousaines ou lettres historiques et apologétiques en faveur de la religion*

réformée et des divers protestants condamnés dans ces derniers temps par le parlement de Toulouse et dans le Haut-Languedoc. Edimbourg (Lausanne), 1763, 1 vol. in-12 de 458 pages. Ce livre, qui ne formulait pas d'une manière assez méthodique les griefs des églises protestantes, ne produisit pas l'effet qu'en attendait son auteur (1) ; mais il fut comme un engagement pris par Court de Gebelin, de consacrer sa vie à la défense de la liberté de conscience. Dès son arrivée à Paris, il fonda un bureau d'agence destiné à centraliser les vœux et les demandes des protestants de tout le royaume et à recommander aux hommes influents les mesures qui pourraient leur être utiles. « En se fixant à Paris, le fils du pasteur Antoine Court donna tous ses soins aux intérêts des églises du désert. Il les confondit avec l'intérêt de sa propre gloire dans le champ des lettres et de ses liaisons avec tous les hommes distingués de l'époque. Court de Gebelin eut à Paris comme un petit ministère des affaires de l'Eglise réformée. Les démarches qu'il fit, les mémoires qu'il

(1) Ch. Coquerel, *Histoire des Eglises du Désert*, t. II, p. 269, 493 et 494.

rédigea, les grâces qu'il obtint, formeraient une série immense (1). »

« Son activité, dit plus loin l'auteur de l'*Histoire des Eglises du désert*, était prodigieuse; malgré les soins de sa vaste correspondance avec les intendants, les gens d'affaires, les ministres et beaucoup de seigneurs favorables à ses projets, avec la plupart des érudits de son temps, et enfin avec presque toutes les églises de France, il prenait encore la précaution de conserver, dans des registres spéciaux, un résumé substantiel de ses dépêches. C'était un singulier phénomène pour le temps que cette vie d'érudition et de zèle religieux, que cet empressement d'un infatigable travailleur à poursuivre à la fois les conquêtes de la philologie et celles de la tolérance politique. Ainsi, au même moment que de Gebelin faisait des visites répétées à Versailles pour l'affaire Calas, il encourageait de Beaumont à traiter la question du procès Sirven; il s'occupait des persécutions de l'église d'Orange auprès du duc de Choiseul; il allait conférer avec M. d'Etigny, l'intendant d'Auch, sur les rigueurs exercées contre les églises du Béarn;

(1) Ch. Coquerel, *Histoire des Eglises du Désert*, t. II, p. 376.

il s'élevait partout contre un arrêt rigoureux du parlement de Grenoble, condamnant à mort des ministres contumaces ; il se mettait en rapport avec les membres du parlement qui se trouvaient à Paris et les disposait à la tolérance ; il conseillait ou déconseillait la convocation des synodes ; il rédigeait de nombreux placets sur les mariages des protestants et sur l'abolition des lois pénales, qu'il présentait au ministre de St-Florentin ; il se constituait l'intermédiaire entre les églises du Nord, qui demandaient des pasteurs, et le séminaire de Lausanne (1). » M. C. Coquerel fait remarquer que dans les affaires qui absorbaient l'ardeur infatigable de Court de Gebelin, l'érudition, la passion de sa vie, cédait le pas aux travaux qui avaient pour but la défense des protestants persécutés. Si sa vie tout entière n'en était la preuve, il suffirait, pour nous faire connaître ses sentiments, de cette courte observation consignée par lui-même sur son registre : « Arabe et visites des savants, tout a été interrompu pour composer des mémoires et solliciter en faveur de nos frères (2). »

(1) Ch. Coquerel, *Histoire des Eglises du Désert*, t. II, p. 487 et 488.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 491.

Antoine Court de Gebelin termina sa laborieuse carrière le 10 mai 1784. Sa dépouille mortelle fut déposée dans les jardins de Franconville. Il est probable que sa fin fut hâtée par les nombreux chagrins que lui causèrent la création et l'administration d'un établissement littéraire qu'il avait contribué à fonder sous le nom de Musée (1) et dont il avait accepté la présidence. Paul Rabaut, avec ce sens exquis qu'il appliquait aux petites choses comme aux grandes, l'avait prévenu que cette entreprise le ruinerait. C'est ce qui arriva en effet. Court de Gebelin était un savant du premier ordre ; mais il n'entendait rien aux affaires. Comptant sur des engagements que des confrères avaient contractés envers lui par écrit, pour la fondation de ce Musée, il avait laissé la comptabilité de cet établissement à deux hommes qui abusèrent de sa confiance et lui firent contracter des dettes dont il ignorait même la quotité. La dernière année de sa vie fut tourmentée par des créanciers qu'il ne connaissait pas. Pour les apaiser, il sacrifia toutes ses économies ; et, quand il mourut, il était depuis un mois au bout de

(1) En 1780.

toutes ses ressources, et il n'avait plus rien pour vivre, ni pour faire vivre sa sœur et ses deux nièces, qu'il avait auprès de lui. Ces tristes détails nous sont connus par une lettre que son ami, l'abbé de Beaulieu, écrivit, le 4 août 1784, aux souscripteurs du *Monde primitif*. « Telle a été, dit-il en terminant, la fin de votre frère, de votre ami, du génie le plus vaste que la France ait produit, et tel est le sort de sa malheureuse famille; il reste trente mille livres de dettes à payer, et point de succession. » Les créanciers firent saisir et vendre le Musée en même temps que tous les papiers de Court de Gebelin. Ainsi disparurent les nombreuses notes destinées à la suite de son grand ouvrage, notes que Moulinié devait, ainsi que nous l'avons dit, mettre en ordre et publier. Ce ne fut pas la seule perte qui suivit la ruine de ce savant. Son père lui avait laissé une immense quantité de papiers parmi lesquels se trouvaient des documents détaillés pour une histoire complète des protestants français dans leurs divers lieux de refuge, depuis la révocation de l'édit de Nantes. Court de Gebelin se proposait de faire de la rédaction de ces documents l'occupation de sa vieillesse. Avec tous ces papiers fut aussi vendue l'immense cor-

respondance qu'il avait entretenue avec les diverses églises protestantes, pendant qu'il gérait l'agence qu'il avait établie à Paris, correspondance qui aurait été si précieuse pour l'histoire des protestants pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle. Malgré les rapides secours que donna une souscription ouverte par l'abbé de Beaulieu, toutes ces richesses littéraires furent vendues à l'encan, dispersées, et, selon toutes les probabilités, perdues pour toujours (1).

Aux écrits de Court de Gebelin que nous avons mentionnés, il faut joindre encore une *Lettre sur le magnétisme animal* (Paris, 1784, in-4°), lettre destinée à recommander le magnétisme animal, dans lequel il avait cru trouver un remède aux maux qui tourmentèrent la dernière année de son existence, et un ouvrage qui fut publié cinq ans après sa mort, sous ce titre : *Devoirs du prince et du citoyen* (Paris, 1789, 1 vol. in-8°). Il faut enfin ajouter qu'il coopéra, avec Franklin, Robinet et quelques autres écrivains de cette époque, à une publication à peu près périodique, consacrée à la défense de l'indépendance des Américains, et intitulée : *Affai-*

(1) Ch. Coquerel, *Histoire des Eglises du Désert*, t. II, p. 603-608.

res de l'Angleterre et de l'Amérique. Cette publication, qui fut commencée en 1776, et qui dura quelques années, forme 15 volumes in-8°.

LAURENT ANGLIVIEL DE LA BEAUMELLE.

Laurent Angliviel, généralement connu sous le nom de La Beaumelle, nom qu'il ajouta au sien, comme l'avait fait avant lui un de ses oncles maternels (1), naquit à Valleraugue, le 28 janvier 1726, d'une famille appartenant à la bourgeoisie protestante (2). Après avoir fait ses études au collége des Jésuites, à Alais, se sentant peu de goût pour le commerce, il se rendit à Genève, le 20 septembre 1745, probablement dans le dessein d'étudier la théologie et de se consacrer au ministère évangélique; mais il renonça à ce projet, et après un séjour de dix-huit mois soit à Genève, soit dans les environs de cette ville, il

(1) Celui-ci avait adopté ce surnom pour se distinguer des autres personnes qui, comme lui, s'appelaient d'Arnal.

(2) Sa mère, Suzanne d'Arnal, mourut en 1729; elle était la nièce du célèbre général du génie, Pierre Carle, que la révocation de l'édit de Nantes avait forcé à mettre ses talents au service du prince d'Orange, depuis Guillaume III, roi d'Angleterre.

accepta la place de gouverneur du fils du baron de Gram, à Copenhague, où il arriva le 15 avril 1747. Il avait déjà à cette époque débuté dans le monde littéraire par une *Lettre sur les assemblées des réformés* (1), et il continua depuis à faire paraître dans les journaux de cette époque diverses pièces de vers et quelques opuscules en prose. A Copenhague, il fonda sous ce titre : *la Spectatrice danoise ou l'Aspasie moderne*, un recueil hebdomadaire, à la rédaction duquel il eut la plus grande part et qui forme trois parties in-8° (1749 et 1750). Parmi les articles qui lui appartiennent, il faut citer trois essais moraux, l'un sur l'*Envie*, un autre sur l'*Amour de la gloire*, et un troisième sur le *Bonheur des vrais Fidèles* ; deux essais philosophiques, l'un sur l'*Infini*, et l'autre sur *la Nature du Plaisir* ; plusieurs pièces de vers et cinq *Lettres sur l'esprit des Lois*, consacrées à faire l'éloge de ce célèbre ouvrage, dont il faisait sa lecture favorite.

La Beaumelle s'occupait cependant d'un écrit plus considérable et plus important que les opuscules qu'il avait publiés jusqu'alors. C'était un ouvrage en faveur de la liberté de conscience.

(1) Publiée dans le *Journal de Neuchâtel*, décembre 1745 et janvier 1746.

Le spectacle des calamités dont la révocation de l'édit de Nantes avait frappé les lieux où il était né, et la comparaison des mœurs pures et simples des protestants des Cevennes, poursuivis pour quelques points abstraits de théologie, et les mœurs relâchées et dissolues de ceux qui les persécutaient sous prétexte de religion, lui avaient fait prendre l'intolérance en haine, et il regarda comme un devoir de consacrer à la combattre son premier ouvrage un peu étendu. Le temps n'était pas encore venu, en France, de plaider ouvertement la cause de la liberté de conscience. Les mêmes obstacles n'existaient pas en Danemarck ; mais La Beaumelle voulait que son livre pût pénétrer en France et y être lu. Il fallut prendre un détour. Un ouvrage, dans lequel Crébillon le fils venait de peindre les amours de Louis xv, sous le voile assez transparent d'une histoire orientale (1), lui suggéra l'idée de présenter sous une forme semblable les funestes effets de l'intolérance et les droits imprescriptibles de la conscience. Adoptant même les noms imaginés par celui-ci (2), et désignant par

(1) *Les Amours de Zeokinizul, roi des Kofirans* (Amsterd., 1746, 1 vol. in-8o).

(2) Ce fut, sans aucun doute, l'usage qu'il fit de ces

des anagrammes les hommes et les événements dont il avait à parler, il supposa qu'un gentilhomme de *Rispa* (Paris), capitale de la *Kofiranie* (la France), attaché par sa naissance à *Emor* (Rome), mais élevé par les qualités de l'esprit autant que par celles du cœur au-dessus des préjugés de ceux qui appartenaient à ce parti, présente à son roi *Zeokinizul*, surnommé le *Chéri* (Louis XV), un mémoire sur la tolérance. C'est la prétendue traduction de ce mémoire qu'il publia sous ce titre: l'*Asiatique tolérant*, *traité à l'usage de Zeokinizul*, *roi des Kofirans*, *etc.*, par M. de . . . . , Paris, (Amsterdam), l'an XXIV du traducteur (1750).

Cette même année, La Beaumelle conçut le projet de faire créer à Copenhague une chaire de langue et de littérature françaises. Cet enseignement ne pouvait qu'être accueilli avec faveur par la noblesse danoise, qui professait, avec tout le reste de l'Europe, une admiration sans réserve pour les œuvres de nos écrivains. Ce projet fut

noms, qui fit attribuer l'ouvrage de La Beaumelle à Crébillon le fils, supposition qu'auraient dû faire rejeter les nombreuses citations des textes bibliques et la connaissance étendue des affaires protestantes et des discussions de controverse qu'on trouve dans cet écrit.

communiqué à Frédéric v, qui l'approuva, et la chaire ayant été créée le 20 mars, La Beaumelle en fut nommé professeur, sans l'avoir sollicité et par la protection du grand-maréchal comte de Moltke, qui faisait grand cas de ses talents. Il fit aussitôt un voyage à Paris pour solliciter l'autorisation d'occuper cet emploi (1). Pendant le séjour qu'il fit dans la capitale (2), il eut occasion d'acheter de Racine le fils un recueil manuscrit de lettres de Mme de Maintenon (3) et de nouer des relations avec quelques-uns des écrivains les plus distingués de cette époque, entr'autres avec Montesquieu, pour lequel il professait une vive admiration, et qui, de son côté, lui resta fort attaché. En même temps, il s'associa avec son frère aîné, Jean Angliviel (4), de Méhégan et Moraud, pour la publication d'une gazette que devait imprimer Rey, d'Amsterdam ; mais, après le premier numéro, le seul

(1) Cette autorisation lui était nécessaire pour ne pas perdre sa qualité de Français, et, par suite, ses droits de légitime et de succession.

(2) Du mois de mai au mois de décembre 1750.

(3) *Réponse au Supplément du Siècle de Louis XIV*, p. 53.

(4) Avocat au parlement de Toulouse, né le 13 février 723 à Valleraugue, où il est mort le 9 avril 1812.

qui ait paru, ce projet fut abandonné, nous ignorons pour quelles raisons. Cette publication fut aussitôt remplacée par un journal manuscrit intitulé : *La Gazette de la Cour*, *de la Ville et du Parnasse*. C'était un compte-rendu des nouvelles de Versailles et de Paris, ainsi que des productions littéraires qui paraissaient. Jean Angliviel le composait à Paris et l'envoyait à son frère, qui en faisait tirer des copies (1) et les distribuait à la haute société de Copenhague.

De retour à Copenhague, La Beaumelle ouvrit son cours de littérature française par un discours dans lequel il développa cette idée, que les princes et les Etats qui adoptent les arts étrangers sont mus par des sentiments plus nobles et plus désintéressés que ceux qui protégent les arts qu'ils ont créés. Cet opuscule, qui

(1) A cette époque, presque tous les princes étrangers avaient à Paris un correspondant qui les instruisait des bruits de la cour et de la ville, et qui leur faisait connaître les ouvrages nouveaux. (Voir Dampmartin, *Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II*, p. 153 et 154.) La gazette manuscrite de Jean Angliviel était une correspondance de ce genre, avec cette différence qu'elle était adressée à plusieurs personnes à la fois. Elle paraissait deux fois la semaine, en une feuille de quatre pages in-4°; elle fut continuée jusqu'au moment où La Beaumelle quitta le Danemarck.

parut sous ce titre : *Discours prononcé à l'ouverture des leçons publiques de langue et de belles-lettres françaises* (Copenhague, 1751, in-4° de VIII et 44 pages), est un chef-d'œuvre de typographie (1).

(1) De Méhégan revendiqua plus tard cet écrit et le fit imprimer comme son ouvrage, sous ce titre : *Combien un Empire se rend respectable par l'adoption des arts étrangers, discours prononcé devant la cour de Danemarck* (Paris, 1757, in-12 de X et 50 pages). Pour expliquer ses prétentions, il raconte dans la préface que La Beaumelle, absorbé par mille affaires pendant son séjour à Paris, l'avait prié de lui indiquer un sujet de discours analogue à la position dans laquelle il devait le prononcer, ce qu'il avait fait en lui proposant de traiter cette question : Un empire se rend-il plus respectable par les arts qu'il crée ou par ceux qu'il adopte ? Satisfait de ce sujet, le jeune professeur invita son ami à en tracer le plan, et le peu de liberté que lui laissaient ses affaires continuant toujours, de Méhégan se vit insensiblement engagé à composer le discours en entier. La Beaumelle, en prenant possession de sa chaire, le prononça, en y faisant quelques additions et quelques changements. Quand celui-ci eut quitté le Danemarck, de Méhégan crut pouvoir, sans faire aucun tort à son ami, rentrer en possession de son ouvrage, ce qu'il fit d'abord en insérant le commencement à la fin de ses *Considérations sur les révolutions dans les arts*, et ensuite en en donnant l'édition de 1757, édition dans laquelle il conserva, dit-il, quelques-unes des additions de La Beaumelle (*Tableau de l'histoire moderne*, par de Méhégan, Paris, 1778, t. II, p. vij de

Peu de temps après, La Beaumelle fit paraître une *Suite de la Défense de l'esprit des lois ou examen de la réplique du gazettier ecclésiastique à la défense de l'esprit des Lois* (Berlin, 1751, 76 pages (1). Les *Nouvelles Ecclésiastiques* avaient accusé Montesquieu de spinosisme et de déisme (2); celui-ci s'était défendu contre ces inculpations dans sa *Défense de l'esprit des Lois*; mais le journal ecclésiastique étant revenu à la charge (3), et Montesquieu ne l'ayant pas jugé digne d'une nouvelle réponse, La Beaumelle saisit cette occasion pour venger l'illustre écrivain, non-seulement des attaques des *Nouvelles ecclésiastiques*, mais encore des plaisanteries de Bonneval (4) et des reproches de Voltaire, qui, dans son *Remercîment sincère*, avait prétendu que l'*Esprit des Lois* manquait de plan et ses différentes parties de liaison.

l'Avertissement). On semble autorisé, par ce récit de de Méhégan, à regarder ce discours comme l'œuvre commune de ces deux écrivains.

(1) Réimprimé dans la seconde édition des *Observations sur l'esprit des Lois*, de l'abbé de La Porte (Amsterdam, 1751, 2 vol. in-12), et dans les *Pièces pour et contre l'esprit des Lois* (Genève, 1752, 1 vol. in-8o).

(2) Numéros des 9 et 16 octobre 1749.

(3) Numéros du 24 avril et du 1er mai 1750.

(4) Dans une épître en vers sur l'*Esprit des Lois*.

C'est encore pendant son séjour à Copenhague qu'il composa le recueil qu'il publia plus tard sous ce titre : *Pensées de Sénèque* (texte et traduction , Paris , 1752, 2 vol. in-12). Ce recueil, qui est précédé d'une vie de Senèque (67 p.), est dédié à l'abbé d'Olivet et a eu plusieurs éditions.

A la fin de 1751 , La Beaumelle quitta Copenhague pour se rendre à Berlin. Il venait de publier sous ce titre : *Mes Pensées* (Copenhague, 1751 , 1 vol. in-12) , un ouvrage qui eut en quelques années un grand nombre d'éditions (1), et qui était digne de ce succès par la vigueur du style et par la hardiesse de plusieurs des réflexions qui y sont présentées. Par une erreur qui l'honore et qui suffit pour en constater le mérite, cet écrit, publié d'abord sans nom d'auteur , fut attribué à Montesquieu. Mais, tandis que des traductions en anglais et en allemand le faisaient goûter aux étrangers , en France une police ombrageuse le jugeait dangereux et en saisissait les exemplaires sur lesquels elle pouvait mettre la main (2).

(1) Voir l'indication de ces diverses éditions dans la *France littéraire*, par Quérard , t. IV, p. 331.

(2) *Histoire de la détention des Philosophes et des gens de Lettres à la Bastille*, par Delort , t. II, p. 232.

C'est un passage de cet ouvrage qui valut à son auteur l'implacable inimitié de Voltaire. Pendant son séjour à Copenhague, La Beaumelle avait eu avec lui quelques relations épistolaires, à propos d'une édition des classiques français qu'il se proposait de publier, à l'usage du prince royal de Danemarck. A son arrivée à Berlin, il lui rendit visite. Voltaire lui demanda un exemplaire de l'ouvrage qu'il venait de publier, et il se trouva très-offensé d'y lire le passage suivant : « Qu'on parcoure l'histoire ancienne et moderne, on ne trouvera point d'exemple de prince qui ait donné sept mille écus de pension à un homme de lettres. Il y a eu de plus grands poètes que Voltaire ; il n'y en eut jamais de si bien récompensé. Le roi de Prusse comble de bienfaits les hommes à talents, précisément par les mêmes raisons qui engagent un petit prince d'Allemagne à combler de bienfaits un bouffon ou un nain (1). » Dès ce moment, il fit tous ses efforts pour nuire à un écrivain qui osait ne pas le placer au nombre des plus grands poètes, et il réussit, à force de tracasseries, à lui faire quitter Berlin (mai 1752). *Le Siècle de Louis XIV* avait paru peu de temps auparavant. La Beau-

(1) *Mes Pensées*, septième édition, Berlin, 1753, p. 317.

melle trouva que ce livre était aussi plein de fautes que d'esprit et, pour le prouver à ceux qui ne partageaient pas ce sentiment, il entreprit de relever les défauts et les erreurs de cet ouvrage dans une série de notes dont il fit imprimer le commencement à Gotha. Quatre feuilles étaient déjà tirées, quand, par égard pour une personne amie de Voltaire, il les jeta au feu. Mais, ayant appris à Francfort que son ennemi avait écrit, à Paris, contre lui, il livra ce qu'il avait déjà fait au libraire Eslinger (1), qui préparait une contrefaçon du *Siècle de Louis XIV*, et qui fit continuer et achever ce travail par le chevalier de Mainvilliers (2). Le dépit qu'éprouva Voltaire de cette publication fut d'autant plus vif, que les remarques de La Beaumelle faisaient ressortir une foule d'erreurs qu'il était aussi difficile d'excuser que de nier. Il l'essaya pourtant, dans son *Supplément au*

(1) *Lettre de La Beaumelle sur ce qui s'est passé entre lui et Voltaire*, dans le *Siècle politique de Louis XIV* (Siécopolis, 1753), p. 333 et 334.

(2) *Le siècle de Louis XIV, par M. de Voltaire, nouvelle édition, augmentée d'un grand nombre de remarques, par M. de La B.........* (Francfort, 1753, 3 vol. in-12.) Les notes du premier volume sont de La Beaumelle; celles des deux autres volumes, du chevalier de Mainvilliers.

Siècle de Louis XIV (1) ; mais, trompé par la colère, il répondit à des raisons par des injures, et il reprocha également à La Beaumelle et les notes du premier volume qui, en effet, étaient de lui, et celles des deux autres volumes qu'il savait bien, lui-même, être d'une autre main. Il y a plus ; il prit soin de le signaler au gouvernement français comme un homme dangereux, en attirant l'attention du ministère sur quelques-unes des notes du *Siècle de Louis XIV*, et, ce qu'il y a de plus odieux, c'est que les notes qu'il désigna ne sont pas prises dans le premier volume, et ne sont pas, par conséquent, de La Beaumelle. Le résultat de ces menées fut l'arrestation de celui-ci ; il fut enfermé à la Bastille, le 24 avril 1753, pour avoir offensé, dans quelques remarques, la maison d'Orléans, dont il n'est pas question dans le premier volume du *Siècle de Louis XIV* (2).

Cette captivité ne fut pas de longue durée. La Beaumelle sortit de la Bastille le 12 octobre

(1) Cet écrit parut d'abord sous ce titre : *Réfutation des notes critiques que M. de La Beaumelle a faites sur le siècle de Louis XIV.*

(2) *Histoire de la détention des Philosophes, etc.*, par Delort, t. II, p. 234-246.

suivant, et le premier usage qu'il fit de sa liberté fut de publier une *Réponse au Supplément du Siècle de Louis XIV* (Colmar, 1754, 1 vol. in-12 de 166 pages), réponse dans laquelle et le *Siècle de Louis XIV* et le *Supplément* sont jugés avec une juste sévérité.

« Vous assurez, y dit-il à Voltaire, que je n'ai relevé aucune de vos fautes. Je n'en ferai point ici l'énumération ; j'écris une lettre et non un in-folio. Mais, dans l'introduction seule, qui n'est que de quelques pages, j'en ai relevé quinze, et dans tout le reste à proportion.

» Je n'ai relevé aucune de vos fautes ! Pourquoi avez-vous donc si souvent profité de mes remarques dans votre nouvelle édition, où vous annoncez des augmentations que vous n'y avez pas mises et où vous avez mis des corrections que vous n'annoncez pas ? Pourquoi ne répondez-vous qu'à quelques-unes de mes notes critiques ? Pourquoi y répondez-vous en homme piqué de ses erreurs ?

» Je n'ai relevé aucune de vos fautes ! J'en ai, sans livres, sans secours, en quelques après-midi, relevé trois cent quarante dans les deux tiers du premier volume ; que serait-ce si j'avais continué ? Ne vous plaignez point de ma sévé-

rité. Rendez grâce à mon indulgence. Que ne pourrais-je pas dire aujourd'hui de votre silence sur Descartes, qui fit une révolution bien digne d'entrer dans votre tableau ? De ce morceau si embarrassé sur la préséance des couronnes ? De la réflexion cruelle dont vous vous servez pour excuser les ravages du Palatinat ? De la fausseté du principe que vous imaginez pour rendre raison des guerres de religion ? De l'article du quiétisme, où il y a presque autant de méprises que de mots ? Du chapitre du gouvernement intérieur, où les objets les plus intéressants pour des citoyens sont passés sous silence ? De cette attention à rassembler des anecdotes curieuses et à omettre les faits essentiels ? De l'inexactitude avec laquelle ces anecdotes mêmes sont écrites ? Des omissions affectées, de l'ignorance et de la partialité qui salissent à l'envi cette liste d'écrivains que vous avez « *tous parcourus* » *pour en bien saisir l'esprit* (1) ? »

Nous citerons encore le passage suivant ; il complète la critique de l'ouvrage de Voltaire :

« Pour remplir votre objet, il fallait, lui dit

(1) Ces derniers mots sont de Voltaire, dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV*. — *Réponse au Supplément*, etc., p. 39–41.

La Beaumelle, offrir à votre lecteur le spectacle de l'univers, depuis 1640 jusqu'en 1720, et non lui présenter l'*epitome* du règne de Louis XIV. Il fallait, à l'exemple de Bossuet, fondre la statue tout d'un jet, et non poser sur une base irrégulière et fragile une petite figure à pièces de rapport. Il fallait, à l'exemple d'un illustre moderne, considérer les révolutions qui sont arrivées dans les mœurs et dans la politique, et dans la religion, en établir la réalité, en chercher les causes, en marquer les moments, en un mot, peindre les hommes, comme vous l'aviez promis, et non peindre quelques hommes, comme vous l'avez fait. Il fallait, si vous le pouviez, imiter Tacite, qui n'annonce pas fastueusement le tableau des nations, mais qui, sous le titre modeste d'Annales, peint l'univers, et en rapportant les actions des princes, et en mêlant à ses récits les jugements des peuples; vous auriez fait un livre utile, et vous n'avez fait qu'un livre agréable (1). »

Il serait difficile d'apprécier avec plus de vérité et en traits aussi rapides et aussi vifs l'ouvrage agréable, mais frivole, de Voltaire.

(1) *Réponse au Supplément au Siècle de Louis XIV*, p. 50 et 31.

Cette *Réponse au Supplément*, *etc.*, écrite à la hâte et presque improvisée, ne satisfit pas La Beaumelle ; il la remania et donna plus de développement à quelques-unes de ses parties ; mais, soit que la première ardeur de sa colère fût éteinte, soit par suite de toute autre circonstance, il n'avait pas dessein de publier ce nouveau travail. Il parut cependant, mais sans son consentement, sous ce titre : *Lettres de M. de La Beaumelle à M. de Voltaire* (Londres, 1763, 1 vol. in-12 de 213 pages). En outre de ce qui se rapporte à la querelle littéraire dans laquelle était engagé son auteur, ce livre contient, à côté de la discussion approfondie de plusieurs faits importants défigurés par Voltaire, un jugement du règne de Louis XIV, qui put paraître alors d'une excessive sévérité, et qui a été cependant ratifié en grande partie par la postérité. Nous en citerons pour preuve les quelques traits suivants.

« Je défie, avait dit Voltaire dans son *Supplément au Siècle de Louis XIV*, qu'on me montre aucune monarchie sur la terre dans laquelle les lois, la justice distributive et les droits de l'humanité aient été moins foulés aux pieds. »

« Je ne puis relire ce passage sans indigna-

tion, répondit La Beaumelle, qui prit ici le rôle de vengeur des lois de l'humanité, rôle si souvent et si heureusement rempli par Voltaire; je ne puis relire ce passage sans indignation, quand je me rappelle toutes les injustices générales et particulières que commit le feu roi. Quoi! Louis XIV était juste, quand il oubliait, et il l'oubliait sans cesse, que l'autorité n'était confiée à un seul que pour la félicité de tous! Etait-il juste, quand il armait cent mille hommes pour venger l'affront fait par un fou à un de ses ambassadeurs? quand, en 1667, il déclarait la guerre à l'Espagne pour agrandir ses Etats, malgré la légitimité d'une renonciation solennelle et libre? quand il envahissait la Hollande uniquement pour l'humilier? quand il bombardait Gênes pour la punir de n'être pas son alliée! quand il s'obstinait à ruiner totalement la France pour placer un de ses petits-fils sur un trône étranger?

» Etait-il juste, respectait-il les lois, était-il plein des droits de l'humanité, quand il écrasait son peuple d'impôts? quand, pour soutenir des entreprises imprudentes, il imaginait mille nouvelles espèces de tributs, telles que le papier marqué, qui excita une révolte à Rennes et à

Bordeaux ? quand, en 1691, il abîmait par quatre-vingts édits bursaux quatre-vingt mille familles ? quand, en 1692, il extorquait l'argent de ses sujets par cinquante-cinq édits ; quand, en 1693, il épuisait leur patience et appauvrissait leur misère par soixante autres ? quand il créait des billets de monnaie qu'il donnait à ses sujets et qu'il ne recevait point d'eux en paiement ? quand, par la déclaration de 1704, il ordonnait que ces billets, qui perdaient douze ou quinze pour cent, seraient reçus dans toutes les parties du commerce pour argent comptant ? quand il chargeait toutes les années l'Etat d'un million de rente, non pour encourager l'industrie, pour défendre les frontières, mais pour donner des fêtes et bâtir Versailles ?

» Etait-il juste, quand, dans ses jugements particuliers ou secrets, il était plus sévère que la loi ? quand, sur un soupçon, il couvrait d'ignominie le duc et la duchesse de Noailles ? quand il jetait dans une prison éternelle Fouquet, que des commissaires n'avaient pourtant condamné qu'au bannissement ?...... quand il remplissait les prisons d'Etat de Sacy, savant d'une vertu respectée de ses ennemis ; de Mme de Mondonville, pour avoir une piété suspecte ; de Dupin,

pour avoir été impartial ; de d'Aremberg, pour avoir délivré Quénel ; d'Aubery du Maurier, pour avoir publié, quoique avec privilége, son traité *De justis prætentionibus regis Galliæ super imperium*, et de tant d'autres dont l'unique crime était ou d'être jansénistes ou de déplaire aux jésuites, ou d'avoir un ennemi puissant ?

» Protégeait-il les lois, observait-il la justice distributive, faisait-il de grandes choses pour le bien public, mettait-il la France au-dessus de toutes les monarchies de la terre, quand, pour abattre par les fondements un édit accordé au cinquième de la nation, il surseyait, en 1676, pour trois ans les dettes des prosélytes ? quand, en 1679, il ôtait aux seigneurs haut-justiciers le droit d'établir des officiers religionnaires ? en 1680, aux femmes grosses, le secours des accoucheuses ? à tous ses sujets la liberté de changer d'opinion ? aux malades, la consolation de mourir en paix ? quand, par la déclaration du 17 juin 1681, il permettait aux enfants de sept ans de se convertir et de se soustraire à l'autorité paternelle ? aux consuls et aux marguilliers, d'inquiéter la conscience des agonisants ? aux jésuites, de s'emparer de l'académie de Sédan ?

aux hôpitaux, de se saisir des biens légués aux pauvres de la religion (1)? »

C'est ainsi, qu'aux éloges quelque peu déclamatoires de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, La Beaumelle oppose des faits qui rétablissent, dans toute sa simplicité, la vérité si souvent altérée par Voltaire. Il ne faut pas, au reste, s'en laisser imposer par la gloire de celui-ci ; son adversaire avait acquis, par des études sérieuses, une connaissance plus réelle de cette époque que celle qu'il avait recueillie lui-même dans des mémoires de peu de valeur et dans le commerce des hauts personnages de la cour.

Quelque temps avant d'être enfermé à la Bastille, La Beaumelle avait fait imprimer, sous le titre de *Lettres de Madame de Maintenon* (1752, 2 volumes in-12), la correspondance qu'il avait achetée en 1750 à Racine, et une *Vie de Madame de Maintenon*, qui devait avoir deux volumes, mais dont le premier seul parut (2). Voltaire ne laissa pas passer ces deux écrits sans attaquer leur auteur. Il eut le triste courage d'insinuer d'a-

(1) *Lettres à Voltaire*, p. 88 et suiv.

(2) Nanci (Francfort), 1753, in-12.

bord (1), et d'affirmer ensuite (2), que La Beaumelle s'était mis en possession des lettres de Mme de Maintenon par un vol. Celui-ci se contenta de répondre : « Je vous dis que j'en ai quittance, et cela est clair (3). » Il put, au reste, se consoler de l'aveugle inimitié de Voltaire, par l'honorable estime du savant Maupertuis, par l'attachement de Montesquieu, qui lui en donna plusieurs fois des preuves non équivoques (4), par les sentiments affectueux de La Condamine, qui le traita toujours comme un fils, et par la constante amitié de Formey, le secrétaire perpétuel de l'académie de Berlin, et du pasteur Roques, l'érudit continuateur des *Discours historiques* de Saurin. Ces deux derniers prirent spontanément sa défense, et on voit dans

(1) Lettre à M. d'Argental, du 22 novembre 1752. — *OEuvres de Voltaire* (Paris, 1825), t. LIX, p. 228 et 229.

(2) *Ibid.*, p. 249. C'était là, du reste, une ancienne calomnie que Voltaire avait lancée et qu'il avait été obligé de rétracter déjà à l'époque du séjour de La Beaumelle à Berlin, en 1751. *Lettre de La Beaumelle à M. .... sur ce qui s'est passé entre lui et Voltaire*, dans le *Siècle politique de Louis XIV*, p. 322 et 323.

(3) *Lettres de La Beaumelle à Voltaire*, p. 33.

(4) Quand La Beaumelle fut mis à la Bastille, Montesquieu, qui était à la campagne, accourut à Paris pour solliciter sa mise en liberté.

la correspondance de Voltaire qu'ils essayèrent à plusieurs reprises de le faire revenir de ses injustes préventions (1).

Cependant, La Beaumelle avait été mis en relation avec le duc de Noailles et les dames de St-Cyr, probablement par la publication des *Lettres de Madame de Maintenon* et par le premier volume de sa vie, ou, du moins, à la suite de cette publication. Celles-ci mirent à sa disposition tous les documents qu'elles possédaient sur la fondatrice de leur maison, et celui-là lui confia les diverses pièces qu'il avait sur le règne de Louis XIV. Cette abondance de matériaux lui fit agrandir son cadre. Laissant de côté les trois volumes précédemment publiés, il entreprit, sur un plan plus étendu, une nouvelle histoire de Mme de Maintenon, et il prépara une édition de toutes les lettres qu'il possédait alors de cette dame. Ce double travail fut terminé en 1755; La Beaumelle se rendit aussitôt en Hollande, où il passa environ un an (2),

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. LIX, p. 141-153, 251, 269, 279, 287, 290.

(2) Il en repartit le 20 février 1756. Les *Lettres de M. de La Beaumelle à M. G.* (Gosse), 1755, in-12 de 14 pages, sont relatives à cette publication.

pour faire imprimer ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon et à celle du siècle passé* (Amst., 1755-56, 6 vol. in-12) et les *Lettres de Madame de Maintenon pour servir d'éclaircissements aux Mémoires* (Amst., 9 vol. in-12(1). Ces deux ouvrages, dont l'un est le complément de l'autre, eurent un grand succès(2). « Ces mémoires, dit Fréron, furent les

(1) Une nouvelle édition de ces lettres a été publiée à Paris en 1807, chez Léop. Collin, 6 vol. in-12. Elle est précédée d'une notice par M. Auger. L'éditeur a corrigé quelques erreurs qui se trouvaient dans la première édition et que l'abbé Millot avait déjà signalées dans ses *Mémoires politiques et littéraires*. Cette édition contient plusieurs lettres encore inédites ; mais on a eu le tort d'en retrancher d'autres qui se trouvaient dans l'édition d'Amsterdam. On a publié en 1815, en 4 vol. in-12, un extrait de l'édition de 1807.

(2) Les *Mémoires* furent traduits en allemand et en anglais. On a reproché à cet ouvrage d'être plutôt un roman qu'une histoire. Voir, entr'autres, *Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes* (de Rulhières), t. I, p. 141 et 155. Mais, quand on connaît l'origine des nombreux documents dont se servit La Beaumelle, on est en droit de regarder cette accusation comme injuste, ou, pour le moins, comme fort exagérée. Quant aux *Lettres*, Rulhières fait remarquer lui-même que jamais on n'a jeté sur ce recueil le plus léger soupçon d'infidélité, *Ibid.*, p. 153 ; seulement, on a reproché à La Beaumelle de n'avoir pas mis assez de soin à les ranger dans leur ordre chronologique, *Ibid.*, p. 149 et 155.

avec avidité et le sont toujours, parce que le fond en est très-intéressant et qu'en général ils sont bien écrits. Le recueil de lettres de Mme de Maintenon est pour l'histoire des dernières années du règne de Louis XIV une source abondante de faits qu'on ignorait ou qu'on avait défigurés. Ces lettres, surtout, sont précieuses, parce qu'on y découvre quelquefois les raisons, les motifs, les ressorts cachés des événements (1). »

La publication de ces deux ouvrages fit enfermer de nouveau La Beaumelle à la Bastille (le 6 août 1756). Après un emprisonnement de plus d'un an (2), la liberté lui fut rendue (le 1er septembre 1757); mais il fut exilé dans le Languedoc, avec défense de continuer à écrire. Obligé de quitter Paris, La Beaumelle partit (le 6 septembre 1757) pour Valleraugue, où l'appelait d'ailleurs son père, depuis longtemps malade et dont, trois jours après son arrivée, il reçut le dernier soupir. En septembre 1759, il se rendit à Toulouse. La famille Lavaysse, avec laquelle son frère, Jean Angliviel, qui avait fait

(1) *Précis de la vie de La Beaumelle*, dans les *Commentaires sur la Henriade*, t. I, p. XV.

(2) *Histoire de la détention des philosophes et des gens de Lettres à la Bastille*, par Delort, t. II, p. 247-266.

ses études de droit à Toulouse et qui y avait été avocat au parlement, avait eu des relations l'accueillit comme un ami. Il est probable que par son intermédiaire, La Beaumelle fit connaissance avec Calas; on sait, du moins, que quand cette malheureuse famille fut poursuivie par un aveugle fanatisme, il n'hésita pas à prendre sa défense, attachant moins d'importance à sa sûreté personnelle qu'à la pitié pour une grande infortune et qu'à l'amour de la justice et de la vérité. Cette conduite n'était pas sans danger. Sa qualité de protestant, ses relations antérieures avec les accusés, ses querelles avec le capitoul David, contre lequel il avait soutenu un procès (1), c'était là plus qu'il n'en fallait pour soulever contre lui une ville tout entière, en proie à ce moment à un esprit de vertige et d'erreur. Il y avait certainement plus de danger et aussi plus de mérite à défendre à Toulouse même, les victimes du fanatisme, que d'écrire au loin des brochures en leur faveur. Plusieurs écrivains lui attribuent positivement le

(1) C'est à cette affaire que se rapporte le *Mémoire pour le sieur Laurent Angliviel de La Beaumelle, appelant, contre le procureur-général du roi, prenant la cause de son substitut* (Toulouse, 1760, in-12 de 138 pages).

premier mémoire qui parut dans cette affaire. Peut-être fut-il l'auteur de l'écrit que reçut l'avocat de Sudre, et dont il tira parti dans sa défense de Calas (1), et du mémoire attribué, dans le temps, à de La Salle, conseiller au parlement. Ce qui est certain, c'est qu'il fit, à la fin de 1762, le placet par lequel la veuve Calas obtint la liberté de ses filles (2), et que le 30 juin 1764 il écrivait à son frère qu'il devait faire un factum pour les Calas (3). Cette même année, le 23 mars 1764, il épousa Rose-Victoire de Lavaysse, veuve Nicol et sœur du jeune Lavaysse, impliqué dans l'affaire Calas, et il se retira à La Nogarède, maison de campagne que sa femme possédait aux portes de Mazères.

Malgré la défense qui lui avait été faite, La Beaumelle publia, pendant son exil en Languedoc, en outre de plusieurs opuscules relatifs à des procès (4), les ouvrages suivants, en ayant soin toutefois de ne pas y attacher son nom. Le premier est intitulé *Préservatif contre le déisme*

(1) *Les Toulousaines*, p. 138 et 141.

(2) *Ibid.*, p. 452.— *La France littéraire*, de Quérard, t. IV, p. 230.

(3) *La France littéraire*, de Quérard, t. IV, p. 230.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 330.

ou instruction pastorale de M. Dumont, ministre du saint Evangile, à son troupeau, sur le livre de M. J.-J. Rousseau, intitulé : Emile ou de l'éducation (Paris, 1763, 1 vol. in-12 de 204 pages (1). Comme l'indique le titre, cet écrit est une apologie de la révélation chrétienne et se compose d'une introduction dans laquelle l'auteur pose la question et détermine le point de vue auquel il va la discuter, de trois parties, dont la première montre la nécessité de la révélation ; la seconde, la vérité de la révélation écrite ; et la troisième contient des réponses aux objections, et enfin d'une conclusion générale, dans laquelle l'auteur s'attache à prouver que, si l'Eglise a le droit d'être intolérante, c'est-à-dire, de retrancher de son sein ceux qui n'adoptent pas ses croyances, l'Etat doit être essen-

(1) Cet ouvrage fut composé, à ce qu'il semble, uniquement pour Mme Nicol. C'est à elle qu'est adressée la courte dédicace, imprimée sans signature et sur une feuille volante. Cette circonstance explique l'excessive rareté de ce volume, dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, à part ceux, en petit nombre, qui sont entre les mains de la famille de l'auteur. Quérard, la *France littéraire*, t. IV, p. 332. Ajoutons que La Beaumelle n'avait pas donné d'autre titre à son livre que celui d'*Instruction pastorale*, *etc.* ; ce fut l'éditeur qui, contre la volonté de l'auteur, le fit précéder de ces mots : *Préservatif contre le déisme.*

tiellement tolérant et accorder une entière liberté aux dogmes et aux pratiques qui ne préjudicient point aux lois, au bon ordre et au repos de la cité. — Les *Gasconismes corrigés* (Toulouse, 1766, 1 vol. in-8°), qui parurent sous le nom de Desgrouais, sont en grande partie de La Beaumelle; on en a pour garant le témoignage de M. de Senovert (1), un de ses neveux, qui l'a vu travailler à cet ouvrage (2). — Une troisième production qui lui appartient et qu'il fit paraître sous le nom de son ami Belesta, est un *Examen de la nouvelle histoire de Henri IV, de M. de Bury, par le marquis de B*.... (Genève, 1768, 1 vol. in-8° de 99 pages (3). Cet ouvrage est destiné à venger Henri IV des fausses appréciations de son nouvel historien, Coligny, de ses décla-

(1) Général au service de la Russie, né à Toulouse, le 2 juillet 1753, et mort à Honfleur, le 22 septembre 1831.

(2) Quérard, la *France littéraire*, t. IV, p. 380.

(3) L'*Examen de la nouvelle histoire, etc.*, n'occupe que les 69 premières pages; le reste du volume est rempli par un opuscule de Voltaire sur le même sujet, intitulé: *Le président de Thou justifié contre les accusations de M. de Bury, etc.* C'est, sans doute, la présence de cet opuscule qui a fait croire à Naigeon l'aîné que l'*Examen de la nouvelle histoire* était aussi de Voltaire, erreur qui a été partagée par Mme du Deffand, dans ses *Lettres à H. Walpole*, t. I, p. 277.

mations calomnieuses, et de Thou et Mezerai, du reproche d'avoir à dessein défiguré la vérité. Voltaire, qui n'avait jamais cessé de poursuivre La Beaumelle et qui, à partir de la fin de 1766, redoubla de violence contre lui, fit tous ses efforts pour faire supprimer cet écrit, qui était cependant tout-à-fait en harmonie avec ses propres vues; il réussit en partie; six cents exemplaires en furent mis au pilon (1).

Ce nouvel accès de colère de Voltaire se montre et dans ses lettres de cette époque, pleines des plus grossières injures contre son ancien annotateur (2), et dans un article de ses *Honnêtetés littéraires* (1767), dans lequel il fait une critique aussi injuste qu'intempestive des *Mémoires de Madame de Maintenon* (3), ouvrage qui avait alors douze années d'existence. Celui-ci n'avait cependant donné aucun prétexte à cette recrudescence de haine ni par ses écrits, ni par sa conduite. Par quels motifs Voltaire fut-il poussé à ces nouvelles violences? Il est assez difficile de le décider; peut-être peut-on

(1) Cet écrit a été réimprimé dans le tome II de l'*Evangile du jour* (1769, in-8°), avec des notes de Voltaire.

(2) *Œuvres de Voltaire*, t. LXV, p. 434, 443, 449, etc.

(3) *Ibid.*, t. XXVII, p. 145-154.

attribuer sa mauvaise humeur aux craintes qu'il conçut pour le succès d'une nouvelle édition qu'il préparait alors du *Siècle de Louis XIV* (1), en apprenant de différents côtés que, dans les pays étrangers, on ne recherchait pas d'autre édition de cet ouvrage que celle qui contenait les annotations de son adversaire (2). Il lui sembla que le meilleur moyen d'assurer la vente de son livre serait d'obtenir de La Beaumelle une rétractation (3). En conséquence, il essaya de l'intimider par ses violences ; dans ce but, il fit répandre à Mazères des libelles dans lesquels il le dénonçait comme professant la religion protestante et comme en ayant été autrefois prédicateur ; et, en même temps, il l'accusa auprès du gouvernement d'avoir, dans plusieurs de ses écrits, attribué les crimes les plus odieux à Louis XIV, à la famille royale, au duc d'Orléans, etc. (4). On aurait peine à croire jusqu'à quel

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. LXV, p. 462.

(2) *Ibid.*, t. LXV, p. 481.

(3) *Ibid.*, t. LXV, p. 448, 457.

(4) On a des détails très-circonstanciés de toute cette affaire dans le *Tableau philosophique de l'esprit de Voltaire* (1771, in-12). Dans cet écrit, l'abbé Sabatier rapporte textuellement plusieurs des pièces écrites par Voltaire contre La Beaumelle.

degré d'absurdité l'amour-propre froissé et une haine aveugle ont pu entraîner un des hommes les plus spirituels qui aient jamais existé, si l'on n'avait pas, comme un témoin irrécusable, le mémoire qu'il adressa à cette occasion au ministère (1). Il nous suffira d'en rapporter les conclusions. « L'intérêt de la société, dit Voltaire, demande qu'on effraie les criminels insensés; car il peut s'en trouver quelqu'un parmi eux qui joigne un peu d'esprit à ses fureurs. Ses écrits peuvent durer; Bayle lui-même, dans son dictionnaire, a fait revivre cent libelles de cette espèce. Les rois, les princes, les ministres peuvent dire alors : à quoi nous sert de faire du bien, si le prix en est la calomnie ! » Dans la crainte que le ministère n'accordât aucune attention à une accusation dictée par la vanité blessée d'un écrivain, Voltaire parvint à mêler à cette affaire les avoyers du canton de Berne, en faisant revivre le mécontentement que leur avait fait éprouver un passage de *Mes Pensées*, relatif à la constitution de leur pays (2). Le gouvernement

(1) *Mémoire présenté au ministère de France et qui doit être mis à la tête de la nouvelle édition qu'on prépare du Siècle de Louis XIV.* Ce mémoire parut dans le *Journal encyclopédique*, 1767, numéros du 1 et du 15 août.

(2) *Mes Pensées* (Berlin, 1753), p. 413–415.

bernois porta donc plainte au duc de Choiseul contre La Beaumelle, et, cédant à toutes ces menées, le comte de St-Florentin le fit menacer de la part du roi des châtiments les plus sévères (1).

La Beaumelle ne se laissa cependant pas abattre; il se prépara à venger son nom des calomnies de son ennemi; mais il ne lui parut pas suffisant de lancer dans le public un écrit contenant la rectification de tous les faits hardiment dénaturés par celui-ci. « Cette justification, dit-il, sera lue par quelques-uns de mes contemporains et tombera bientôt dans l'oubli; au lieu que la diffamation parviendra sûrement aux siècles à venir, puisqu'elle est consignée dans le recueil des œuvres de M. de Voltaire. Il arrivera donc que je me serai bien justifié et que je resterai pourtant flétri. Mon siècle m'aura plaint et la postérité me méconnaîtra....... En vérité, il est bien fâcheux de prévoir qu'on sera diffamé à jamais dans un recueil qui, selon toutes les apparences, sera sans cesse réimprimé (2). » Le

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. LXV, p. 452 et 478.

(2) *Lettre de M. de La Beaumelle à MM. Philibert et Chirol, libraires à Genève*, du 25 août 1770, dans l'*Année littéraire* 1770.

seul remède infaillible qu'il crut trouver, ce fut de donner une édition des œuvres de Voltaire avec des notes ; il pensait attacher ainsi sa justification à chaque calomnie et présenter l'antidote avec le poison jusqu'à la postérité la plus reculée, ou, du moins, aussi longtemps que son ennemi trouverait de lecteurs. Il s'engagea, sans hésiter, dans ce travail aussi long que fastidieux, sans réfléchir qu'il ne pouvait pas plus être flétri, aux yeux de la postérité, par les injures de Voltaire, que, par exemple, J.-J. Scaliger ne l'a été par celles de Scioppius, ou tant d'autres érudits du dix-septième siècle par les épithètes outrageantes que J.-J. Scaliger, de son côté, a prétendu attacher à leurs noms, et qu'en général, les gros mots que les écrivains se lancent mutuellement avec une si grande prodigalité, ne prouvent que leur propre susceptibilité. Cependant, il faut plutôt plaindre que blâmer La Beaumelle de cet excès de sensibilité ; on doit surtout regretter qu'il ait perdu à une inutile défense un temps qu'il aurait pu consacrer à des travaux plus propres à faire connaître ses talents.

De ce commentaire qu'il voulait joindre à tous les ouvrages de Voltaire, une seule partie

a paru ; c'est la *Henriade avec des Remarques.* « J'ai commencé, dit-il à Philibert et Chirol, par ce poème, qui paraît le premier dans la collection des œuvres de M. de Voltaire et sur lequel il fonde principalement ses droits à l'immortalité. » Cet écrit fut imprimé en 1769 (Henrichemont et Bidache, 1 vol. in-12 de 336 pages) ; mais Voltaire eut assez de crédit pour en faire saisir l'édition tout entière (1), et il ne fut connu du public que deux ans après la mort de l'auteur, par l'édition que Fréron en publia sous ce titre : *Commentaire sur la Henriade, par feu M. de La Beaumelle, revu et corrigé par F. Berlin* (Paris, 1775, 2 vol. in-8°). Dans cette nouvelle édition, il est un grand nombre de remarques qui ont été développées ; ces additions renferment d'ordinaire des critiques encore plus amères du poème de Voltaire. Sont-elles l'œuvre de La Beaumelle ou bien les corrections annoncées et exécutées par Fréron ? Il est impossible de le décider positivement ;

(1) Cette édition fut rendue en 1793 aux héritiers de La Beaumelle, qui la mirent en vente quelques années plus tard, après avoir fait remplacer le frontispice par un nouveau qui porte ce titre : *La Henriade de Voltaire avec le commentaire de La Beaumelle* (Toulouse, an XI-1803).

cependant la dernière supposition est la plus probable. Ce qu'on est en droit de reprocher à Fréron, c'est d'avoir consulté plutôt sa haine contre Voltaire que le soin qu'il devait à la réputation de La Beaumelle, en faisant imprimer à la suite du commentaire et sous le titre de *Changements à faire dans la Henriade*, des essais de correction de vers et de passages entiers de ce poème, qui sont loin de valoir pour la forme poétique les traits qu'ils sont destinés à remplacer, mais qui l'emportent souvent sur eux par la justesse de l'idée et même parfois par la pureté du langage. Ces *Changements à faire dans la Henriade* fournirent un facile triomphe aux amis de Voltaire; mais, même en admettant que Fréron n'a rien mis du sien dans ces essais de correction, on ne peut en accuser La Beaumelle, qui ne les destinait pas à la publicité et qui, par conséquent, les condamnait lui-même (1). Quant au commentaire, il con-

(1) Ce qui prouve que La Beaumelle ne destinait pas à la publicité les *Changements à faire dans la Henriade*, c'est que l'édition de 1769 contient, dans quelques-unes des remarques de semblables essais de correction, et qu'en jugeant ceux-ci dignes d'être communiqués au public, il ne pensait pas de même de ceux que Fréron fit imprimer à la fin du *Commentaire sur la Henriade*.

tient une juste appréciation de cette œuvre de Voltaire. En général, il est destiné à montrer que la *Henriade* n'a aucun des caractères de l'épopée, puisque son héros ne se trouve jamais dans des situations propres à inspirer l'admiration, la terreur et la pitié; qu'elle abonde en passages prosaïques, en idées communes, en sentiments faux, en termes impropres ou peu assortis à la grandeur d'un poème épique; qu'elle est un assemblage de pièces mal unies, dont on peut, sans inconvénient, supprimer les unes et transposer les autres.

En 1770, on mit fin à l'exil de La Beaumelle, qui se hâta de retourner à Paris. Bientôt, il fut attaché à la bibliothèque du roi (1), et en 1772 il obtint une pension de douze cents livres, laissée vacante par la mort de son confrère Duclos. En arrivant à Paris, un de ses premiers soins avait été de renouer ses relations avec les dames de St-Cyr, et il avait été arrêté qu'il publierait pour leur maison un abrégé de l'histoire de Mme de Maintenon. Il se proposait en même temps de donner une nouvelle édition des mémoires et des lettres de cette dame, et il est permis de

(1) En remplacement de l'abbé Alary, qui mourut à la fin de 1770.

croire que, parvenu à la maturité de ses talents, il aurait fait disparaître de ces deux ouvrages les imperfections qu'on leur reproche. Le temps lui manqua pour ces travaux et pour plusieurs autres qu'il a laissés inachevés. Attaqué, vers le milieu de 1772, d'une maladie grave, il fut ramené par sa femme à Mazères. Il put cependant retourner à Paris en mars 1773; mais il était au terme de sa carrière; il mourut le 17 novembre de cette année, âgé de 47 ans, dans la maison de son ami de La Condamine.

En outre des ouvrages dont nous avons fait mention, on a encore de La Beaumelle trois opuscules composés pour la *Galerie française* (publiée par Gautier d'Agoty, Paris, 1770, in-4°) et intitulés : *Vie de Louis XV; Abrégé historique de la vie de Marie-Thérèse*, *reine de Hongrie*, et *Notice sur Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne* (1); trois autres contenus dans les *Mélanges de morale et de littérature* (publiés par Barret, Strasbourg, 1754, in-12 de 80 pages (2); ce sont : *Idée d'une République*, écrit dans lequel est présenté un système singu-

(1) Quérard, la *France littéraire*, t. IV, p. 329.

(2) Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, attribue à La Beaumelle l'ouvrage tout entier.

lier pour n'avoir que des hommes beaux et vertueux; *Ode sur les couches de la Dauphine*, composée à la Bastille, et *Lettre à M. de La C....* (Condamine); quelques lettres et mémoires relatifs à ses discussions avec Voltaire, et dont nous avons déjà cité la plupart; une épître en vers au comte de Schmettow, publiée dans le *Mercure de France* (1752, mars, pages 73-83), et quelques autres petites pièces, les unes en vers, les autres en prose, insérées soit dans ce journal, soit dans quelques autres recueils périodiques. Enfin, on lui doit un ouvrage posthume, l'*Esprit* (Paris, 1802, 1 vol. in-12 de 270 pages), publié par ses deux enfants, Mme Gleizes et La Beaumelle fils. Cet écrit, conçu et commencé à l'époque où il habitait Copenhague, et, depuis, souvent repris et abandonné, contient une suite d'observations pleines de finesses sur l'esprit. Après avoir montré que l'esprit est la faculté de saisir promptement et avec justesse les rapports déliés d'idées semblables ou différentes, et de s'exprimer en traits vifs et piquants, La Beaumelle passe en revue les diverses circonstances qui peuvent favoriser ou arrêter son développement, telles que le tempérament, l'âge, le sexe, les idées philosophi-

ques, les différents modes de gouvernement, etc. Il fait remarquer ses rapports avec le bon sens, le génie, etc., et il le suit dans la conversation où il est à sa véritable place, dans la chaire où on a eu parfois le tort de le faire monter, etc.

L'*Esprit* est le seul des nombreux ouvrages manuscrits de La Beaumelle qui ait été publié. De ceux qui n'ont pas vu le jour, quelques-uns étaient terminés, d'autres n'étaient qu'ébauchés ou exécutés en partie. Les premiers sont : 1° *Requête des gens faisant profession de la religion prétendue réformée au roi*; cet écrit fut communiqué par son auteur à La Condamine et à Lalande (1); 2° *Catéchisme universel*, tiré

(1) La Beaumelle s'occupa constamment de la cause des réformés; il ne cessa jamais, en recommandant la tolérance, de demander pour eux une position civile. En mai 1759, il proposa au comte de St-Florentin de lui présenter des observations sur cet important sujet, dont il s'occupait, lui dit-il, depuis longtemps. Le ministre ayant accepté, il lui envoya au moins un mémoire; on sait qu'il en avait écrit trois qu'il se proposait de lui communiquer; mais nous ignorons s'ils furent en effet remis à ce ministre. M. Weiss, dans ses *Mémoires sur les protestants de la France au dix-septième siècle* (dans les Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, 1852, février, page 196, la note), cite un mémoire de La Beaumelle sur ce sujet, daté de Toulouse, 1759.

mot à mot de l'Ecriture, composé en 1763, probablement en même temps que le *Préservatif contre le déisme*, et dans le même but; 3° *Réponse à l'examen de la religion*, écrit de 200 pages, composé en 1748; 4° *Claude et Bossuet ou Conférence sur l'autorité de l'Eglise*, ouvrage qui est de 1767; 5° *Vie de Maupertuis suivie de ses lettres et de celles du roi de Prusse*; ce manuscrit a 1,400 pages, ce qui forme la matière de 4 vol. in-12. La Beaumelle se proposait, en 1770, de le faire imprimer en même temps que l'ouvrage suivant; 6° *Traduction d'Horace*, faite, à la Bastille, en commun avec l'abbé d'Estrées; 7° *Traduction de Tacite*, composée en partie pendant sa première détention à la Bastille, et en partie pendant la seconde. En 1758, tout était prêt pour la publication de ce travail; l'autorisation des censeurs était même obtenue; il ne fut pas donné suite à ce projet, nous ignorons pour quelles raisons. L'abbé Sabatier, qui trouvait que La Beaumelle avait quelque chose de la manière d'écrire de Tacite et à qui l'auteur avait communiqué plusieurs fragments de cette traduction, affirmait qu'elle était digne de l'original, et lui avait prédit un grand succès. — Les seconds se composent : 1° d'une

grande partie d'un roman historique intitulé : *Mémoires du grand chancelier de Danemarck, écrits par lui-même et traduits du danois*; 2o d'une ébauche d'une *Vie de Christine*; 3o de fragments d'une *Histoire des Francs et des Germains*; 4o d'un projet de *Mémoires pour servir à l'histoire de Danemarck*; 5o du commencement d'un roman intitulé : *Mémoires de Baby Semillion, femme de chambre de la duchesse de* *** (octobre 1748); 6o de la première partie des *Mémoires de la marquise de Malaspina*, 7o enfin de fragments d'une tragédie intitulée : *Virginie ou le Décemvirat* ; il en conçut le plan pendant sa première détention à la Bastille et il en écrivit sept cents vers sur des assiettes d'étain, avec la pointe d'une aiguille, dans un moment qu'il était privé de papier, de plume et d'encre. — On trouva aussi dans ses papiers une correspondance assez considérable ; la partie la plus intéressante est celle qui contient les lettres échangées avec La Condamine.

« La Beaumelle, dit Fréron, avait une figure noble et agréable, une taille dégagée, un maintien modeste, le ton d'un homme bien élevé. Il mettait dans sa conversation beaucoup d'esprit et d'aménité ; il avait un grand fond de littéra-

ture et possédait supérieurement l'histoire ancienne et moderne(1). » On a la preuve dans ses écrits qu'il avait reçu de la nature de belles facultés. A une grande facilité pour le travail, il joignait une imagination vive et brillante et un jugement solide et incapable de céder aux préjugés. Ses ouvrages, même ceux de sa jeunesse, annoncent un observateur judicieux, souvent un penseur profond, toujours un écrivain guidé par le seul amour de la vérité. Sa pensée, d'une rare vigueur, ne se laissa ni diriger, ni même troubler par un faux respect pour des opinions qui n'ont d'autre appui que l'ignorance des uns, et que l'intérêt des autres, et son style, animé, pittoresque, remarquable de précision et de fermeté, rappelle à la fois Tacite et Montesquieu, les deux écrivains qu'il plaçait au premier rang et qu'il avait étudiés avec le plus grand soin. Ce fut sans doute un malheur pour lui d'aller, au début de sa carrière, se heurter à Voltaire et d'être ainsi jeté, malgré lui, dans de fâcheux démêlés qui, en consumant la plus grande partie de sa courte existence, ne lui laissèrent ni assez de loisirs, ni assez de repos

(1) *Précis de la vie de La Beaumelle* dans le *Commentaire sur la Henriade*, t. i, p. xvj.

d'esprit pour faire porter à ses talents tous les fruits qu'ils auraient pu produire. Il est permis cependant de croire que, malgré ces difficultés, il serait parvenu à conquérir une des premières places dans la littérature française, si la mort ne l'avait pas frappé dans toute la force de l'âge.

Nous ne pouvons terminer cet article sans ajouter quelques mots sur ses enfants. Son fils, Victor-Laurent-Suzanne-Moïse La Beaumelle, né à La Nogarède, le 21 septembre 1772, quatorze mois avant la mort de son père, a été un officier du génie distingué, un mathématicien profond, un publiciste habile, un littérateur savant et plein de goût. Après avoir fait la guerre d'Espagne, il fut licencié en 1815 avec l'armée de la Loire, dont il faisait partie. Il était alors commandant de bataillon du génie et chevalier de la Légion-d'Honneur. Après avoir demandé en vain de rentrer dans l'armée avec son grade, il finit par entrer, en 1823, au service de Don-Pedro, avec le grade de colonel du génie (1). En 1830, la révolution du Brésil le dépouilla, comme

(1) Avant d'aller prendre possession de ces fonctions, il publia un ouvrage intitulé : *De l'Empire de Brésil, considéré sous ses rapports politiques et commerciaux* (Paris, 1823, 1 vol. in-8° de 260 pages).

tous les autres étrangers, de son emploi. Il mourut l'année suivante (le 29 mai 1831), à Rio-Janeiro.

En outre de quelques brochures sur les changements à introduire dans la loi électorale (1), de quelques écrits sur la guerre d'Espagne (2) et d'une collaboration étendue à la *Minerve littéraire* (plus tard l'*Abeille*) et à quelques autres journaux, La Beaumelle fils est auteur de la traduction de quatorze pièces espagnoles imprimées dans le recueil des *Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers* ; ces pièces sont précédées et accompagnées de notices, de dissertations et de notes d'un grand intérêt ; il faut citer entr'autres la *Vie de Lope de Vega* (dans la 8e livr.), la *Vie de Calderon* (dans la 4e), et le remarquable travail qui suit la traduction de la *Jeunesse du Cid*, de Guillem de Castro (dans la vingt-quatrième). Des nombreux ouvrages manuscrits qu'il laissa, un seul a été publié ; c'est une *Arithmétique*

(1) Nous citerons entr'autres l'écrit qui porte pour titre : *Sept chapitres sur les changements proposés à la loi des élections* (Paris, 1820, in-8o de IV et de 144 pages.)

(2) Il faut surtout faire mention de sa traduction de l'ouvrage de Cavallero : *Défense de Sarragosse ou relation des deux siéges soutenus par cette ville en* 1808 *et* 1809 Paris, 1815, in-8o).

maternelle (Toulouse, 1841, 1 vol. in-12(1). Sa famille avait fait espérer la publication de trois volumes d'*Observations sur l'Espagne*; cette promesse ne s'est pas réalisée. Enfin, on a souvent parlé avec de grands éloges d'une *Statistique du Brésil*, ouvrage qu'on regardait comme le chef-d'œuvre du genre et dont l'infidélité d'un libraire semble avoir privé pour toujours le monde savant.

La fille de Laurent Angliviel de La Beaumelle, Aglaé de La Beaumelle, née à La Nogarède, le 6 septembre 1768, femme aussi distinguée par les qualités de l'esprit que par celles du cœur, épousa, en 1794, Jean-Antoine Gleizes (2), vertueux pythagoricien qui préféra à une gloire littéraire presque assurée (3) les

(1) Pendant les Cent jours, Carnot voulait faire imprimer cette arithmétique à l'imprimerie impériale et en prescrire l'usage dans les Lycées. La Beaumelle fils avait composé une *algèbre* pour faire suite à cet ouvrage.

(2) Né à Dourgne (Tarn), le 26 décembre 1773, et mort à La Nogarède, le 17 juin 1843.

(3) *Les Nuits Elysiennes* (Paris, an IX, 1 vol. in-8o de 285 pages) et *les Agrestes* (Paris, an XIII, in-8o) ouvrages de sa jeunesse, révèlent à la fois le penseur, l'homme de bien et le grand écrivain. « Il y a dans ce livre (*les Agrestes*), dit la *Revue Britannique* (janvier 1846), tant d'imagination et d'harmonie d'un bout à l'autre, que l'on croirait lire les plus belles pages de Chateaubriand. »

déceptions réservées à tout homme de bien qui se dévoue à la régénération de ses semblables. Persuadé que l'alimentation animale développe les penchants grossiers et féroces, obscurcit l'intelligence et introduit dans l'organisation humaine des principes délétères, sources des maladies et des infirmités corporelles, il crut qu'un régime végétal ramènerait l'homme à son état normal (1), et cette idée, qui n'était pas neuve, il sut la rajeunir par des considérations profondes sur la nature de l'homme, et en tirer, par une suite d'ingénieuses déductions, un système complet de philosophie religieuse et sociale (2). C'est dans la *Thalysie ou la nouvelle existence* (Paris, 1840-42, 3 vol. in-8o), qu'il a exposé l'ensemble de ses vues (3). J.-A. Gleizes ne se

(1) La *Vegetarian Society* a placé le portrait de J.-A. Gleizes dans le local de ses séances.

(2) Si ce qui ne semble être qu'un système d'alimentation est devenu, sous sa pensée féconde, presque une religion, c'est que J.-A. Gleizes était un homme profondément religieux et qu'il considérait son propre système sous un point de vue moral.

(3) J.-A. Gleizes a cherché à prouver la conformité de son système avec le christianisme dans *le Christianisme expliqué ou l'unité de croyance pour tous les chrétiens* (Paris, 1830, in-8o), réimprimé sous ce titre : *Le Christianisme expliqué ou le véritable esprit de ce culte méconnu jusqu'à ce jour* (Paris, 1837, in-8o).

borna pas à prêcher son système ; il le pratiqua lui-même avec la plus entière fidélité. Mme Gleizes, sans partager ses idées et ses illusions, s'associa constamment aux sentiments d'humanité avec lesquels il secourait les malheureux, qui pour lui étaient des frères. Voici des vers qu'elle composa pour mettre au bas de son portrait :

Dans son regard scintille le génie ;
Sincère adorateur d'un Dieu plein de bonté,
De tout être sensible il respecta la vie,
Et fit rougir l'humanité
Qu'étonna sa phrase hardie.

ANTOINE DE CHABAUD LA TOUR.

Né à Nimes, le 3 février 1727, d'une famille protestante considérée, Antoine de Chabaud, seigneur de La Tour, fit ses premières études au collége de sa ville natale et les compléta avec beaucoup de succès à Genève. En 1746, il entra en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Bourbon-Infanterie. Une éducation soignée, une instruction solide et l'amabilité de son caractère lui gagnèrent bientôt l'affection de ses camarades et de ses chefs. Il prit part, en 1746, aux siéges de Mons et de St-Guilain, comme aide-de-camp

du marquis de Chaumont, et à ceux de Charleroy et de Namur, comme officier de grenadiers. Il fit également, en 1748, celui de Maestricht; il y eut son chapeau percé et jeté loin de lui par un éclat de grenade. Il avait déjà été cité pour sa bravoure à la bataille de Rocoux (11 octobre 1746), où il eut son cheval blessé sous lui. A la bataille de Lawfeld (2 juillet 1748), gagnée par le maréchal de Saxe, la compagnie de grenadiers dont il était lieutenant eut vingt-six hommes tués ou blessés; son capitaine et son sous-lieutenant furent blessés à ses côtés, et, comme il le dit lui-même dans des mémoires qu'il a laissés, tous ceux qui n'eurent pas des coups de fusil dans le corps en eurent dans les habits.

Désirant ensuite entrer dans le génie, Chabaud La Tour se livra avec ardeur, sans maître et sans autre secours que des livres, à l'étude des mathématiques; il vint à Paris subir l'examen exigé, et il fut reçu, en 1755, à l'école de Mézières. Une année d'étude lui suffit pour acquérir toutes les connaissances enseignées dans cet établissement scientifique et militaire, et, par une honorable exception, il fut admis aussitôt dans l'arme du génie avec le grade de capitaine. A la bataille d'Hastembeck (1757), où il se trou-

vait comme capitaine en second au corps royal de l'artillerie et du génie, alors réunis, il pointa le canon sur l'ennemi et porta et fit exécuter lui-même différents ordres importants de MM. de Valière et de Fontenay. Le marquis de Paulmy lui adressa une lettre de félicitations et d'éloges pour sa brillante conduite dans cette journée. A la retraite de Hanovre, il remplit les fonctions d'aide-maréchal-des-logis du corps de six mille hommes que commandait le marquis de Voyer d'Argenson.

Au retour de la paix, le service ordinaire des places ne pouvant suffire à l'extrême activité de son esprit, et son amour pour son pays lui faisant un devoir de consacrer ses connaissances à son service, il composa de nombreux mémoires sur les diverses parties de son art et sur leur application aux diverses localités où il était employé. Ces mémoires sont conservés dans les archives du département de la guerre. Le plus remarquable, comme le plus important de ses travaux, est son projet pour les canaux de la Picardie.

Les ministres St-Germain et Turgot, peu contents de ceux qu'on avait commencés pour joindre la Seine à l'Escaut, par l'Oise et la Somme,

l'avaient chargé d'examiner si cette communication ne pourrait pas s'opérer par une voie plus avantageuse. Chabaud La Tour montra que la jonction désirée pouvait s'opérer par l'Oise et par la Sambre, sans renoncer à la communication de l'Oise à la Somme par un canal particulier, s'embranchant dans l'une et l'autre de ces rivières. Ce système avait l'avantage d'ouvrir des communications plus étendues, plus utiles en cas de guerre; de les ouvrir dans un pays où elles étaient plus nécessaires, et d'assainir une contrée couverte d'eaux stagnantes. Ces idées obtinrent l'assentiment des savants et des gens de l'art; elles furent particulièrement goûtées par Turgot et l'exécution en était assurée, si ce ministre fût resté plus longtemps à la tête des affaires. Ses successeurs revinrent à l'ancien projet. Chabaud La Tour n'eut pas la liberté de publier celui qu'il avait présenté. Il fut cependant cité dans l'*Histoire des Canaux*, de Lalande, et Condorcet en releva le mérite dans un écrit anonyme, intitulé : *Mémoire sur le canal de Picardie*.

Des travaux de cette importance n'empêchaient pas Chabaud La Tour de se livrer à des recherches historiques. Il fit l'histoire des villes

de Montmédy, de Péronne, de St-Quentin, dans lesquelles il fut successivement employé ; ces écrits sont pleins de détails curieux, de vues utiles sur les positions militaires, l'agriculture, le commerce et l'industrie de ces villes.

Il fut fait major en 1778. Né protestant, il refusa la croix de St-Louis, à cause du serment de catholicité exigé par les statuts de l'ordre. Plusieurs personnes distinguées, et entre autres le comte de Périgord, commandant la province de Languedoc, qui le comblait de bonté, le pressèrent de l'accepter, en lui faisant entendre qu'il serait dispensé du serment. « Il ne me serait pas » permis, répondit-il, d'écrire autour de la » croix que je n'ai pas prêté le serment ; je ne » veux pas d'un honneur qui pourrait me faire » soupçonner d'un parjure. »

On sent qu'un homme de ce caractère ne sollicita jamais de faveur, se contentant d'acquérir de nouveaux titres par d'incessants et utiles services. Aussi, se croyait-il oublié, lorsque, en 1783, après avoir été fait lieutenant-colonel, il fut choisi pour une mission importante, pendant le ministère de MM. de Ségur et de Vergennes. Le gouvernement français sentait bien à cette époque combien il lui importait de

soutenir la Porte ottomane ; mais, manquant de moyens ou d'énergie pour le faire ouvertement, il envoyait dans le Levant des officiers distingués de toutes les armes pour diriger les opérations et les armées des Turcs. Le lieutenant-colonel de Chabaud La Tour fut mandé à Versailles et y reçut les instructions des ministres de la guerre et des affaires étrangères. Un bâtiment du roi fut armé pour le conduire à Constantinople, qu'il devait fortifier ainsi que d'autres places et le détroit des Dardanelles ; sa mission portait qu'il donnerait des conseils aux Turcs dans toutes les parties de l'art de la guerre. Le général Dumas, alors officier de l'état-major de l'armée, fut envoyé en même temps à l'île de Candie.

Le zèle de Chabaud La Tour fut moins contrarié par l'ignorance et les préjugés de ceux qui étaient l'objet de sa mission, que par les obstacles que lui suscitèrent les agents diplomatiques.

Chabaud La Tour, rentré en France, fut envoyé à Sédan, à la fin de 1785, et là, comme dans les autres villes où il avait été employé, il envisagea la contrée sous ses divers aspects militaires, agricoles, commerciaux et industriels. Ce savant, qui s'intéressait ainsi à la prospérité des villes et des pays où il était momentanément

appelé, ne pouvait négliger sa ville natale où il fut employé plusieurs fois. Après plusieurs mémoires et des démarches multipliées, il obtint la démolition des murs de Nimes et contribua ainsi à la salubrité et à l'embellissement de cette antique cité.

Nous dirons ici, pour rappeler à la fois ses divers travaux, que, plus tard, résumant tout ce que l'expérience et les travaux de sa vie entière lui avaient appris, il considéra la France sous les rapports militaires et politiques, et établit les bases d'un système général de défense dans un grand ouvrage qui a recouvré toute son utilité depuis la perte des acquisitions de l'Empire français, et qui a été souvent consulté avec fruit par les ingénieurs militaires, dans les archives du dépôt des fortifications. Les matières qu'il traite n'en ont pas permis la publication.

Chabaud La Tour avait dans sa jeunesse cultivé la poésie ; il condamna lui-même à l'oubli ses essais littéraires. Les seuls écrits qu'il a donnés au public sont ses *Mémoires sur les volcans et les tremblements de terre* (1785), ouvrage dans lequel, appliquant la théorie de la pompe à feu aux terribles effets de ces phénomènes, il en explique les causes d'une manière plus satisfai-

sante qu'on ne l'avait fait jusqu'alors ; et des *Observations sur la disposition des pierres de parement de maçonnerie baignées par des masses d'eau quelcônque et plus particulièrement de celles qui sont exposées à la mer* (1787). L'Académie des sciences de Montpellier le nomma l'un de ses membres.

Quand la révolution éclata, Chabaud La Tour, né protestant, ne pouvait qu'embrasser les principes de 89 qui assuraient à sa religion un libre exercice, et à ceux qui la professaient la jouissance entière de leurs droits naturels et civils ; mais il le fit avec autant de modération que de sagesse. Honoré des suffrages de ses concitoyens, il était membre de la première assemblée électorale, lors des troubles de Nimes, en 1790. L'urgence et la gravité des circonstances firent créer un comité militaire dont il fut nommé président. Il sut faire prévaloir l'avis de réduire à deux mille hommes d'élite les neuf ou dix mille hommes armés qui étaient accourus au secours de la ville ; il pourvut par ses soins à la subsistance de tous et prévint, par ces mesures, un pillage de la part de ces mêmes auxiliaires, dont une partie, très-suspecte, n'était venue que dans ce coupable but et n'eût pas mieux demandé

que la raison ou le prétexte du manque de pain pour se livrer à des excès. Chabaud La Tour calma l'effervescence des partis et sauva la ville d'une disette momentanée et de tous les malheurs prêts à fondre sur elle ; il exposa vingt fois sa vie pour dérober à la mort des malheureux poursuivis par la vengeance et les passions populaires. Le calme rétabli, il se démit de ses pouvoirs et reçut des témoignages multipliés de la reconnaissance publique. L'assemblée électorale le mit à la tête du directoire du département du Gard ; il y développa de véritables talents pour l'administration et une énergie qui s'alliait chez lui à une extrême bonté. Il continuait cependant sa carrière militaire, et le ministre de la guerre, ayant reçu des autorités du département et de l'Assemblée constituante la demande expresse qu'il restât à Nimes, l'y autorisa. C'est à cette époque qu'il mit la dernière main à son ouvrage sur le système général de défense de la France, dont une expédition fut adressée au comité militaire de l'Assemblée nationale.

Cependant, la multiplicité des travaux auxquels il se livrait, et plus encore la douleur que lui causaient les désordres enfantés par l'excitation des esprits, altérèrent sa santé ; il éprouva

une longue et cruelle maladie pendant laquelle ses concitoyens lui prodiguèrent les preuves de la vénération et de l'affection qu'il leur avait inspirées.

En 1791, il fut nommé colonel directeur du génie à Cette (Hérault); sa santé était fortement ébranlée, et il partit pour sa nouvelle destination, malade et soutenu seulement par sa rare vigueur d'âme. Il termina son utile et honorable carrière le 5 août 1791, peu de temps après son arrivée à Cette.

La mémoire de ce citoyen vertueux, de ce savant modeste, de ce soldat sans reproche, est restée en vénération dans le département du Gard. Son fils, le baron Antoine-Georges de Chabaud La Tour, n'y a pas laissé un nom moins respecté. Né à Paris, le 15 mars 1769, mais attaché à la ville de Nimes par des affections de famille et d'amitié, il fut le commandant supérieur des gardes nationales du département du Gard, après avoir servi comme officier dans le régiment de Rohan, et comme officier supérieur à l'armée de Savoie, sous les ordres du général de Montesquiou, en 1792. Jeté en prison à Nimes, en 1793, il fut sauvé par l'héroïque dévoûment de sa sœur et de sa jeune et charmante femme,

Mlle de Lacoste, de l'échafaud révolutionnaire sur lequel il devait monter le lendemain, et il réussit à se réfugier en Suisse (1). Rentré en France dans des temps plus calmes, il fit successivement partie du conseil des Cinq-Cents, du Tribunat, du Corps législatif, de la commission chargée de rédiger la charte constitutionnelle de 1814, et de la Chambre des Députés. Dans ces hautes positions, on le vit constamment au nombre des défenseurs d'une sage liberté et des véritables intérêts nationaux. Les habitants du Gard, qui l'ont toujours regardé comme leur concitoyen, n'oublieront pas de longtemps les services signalés qu'il a rendus à un si grand nombre d'entre eux.

(1) Pendant que Chabaud La Tour était en Suisse, où, comme tous les réfugiés, il avait changé de hom, le duc d'Orléans, qui s'y trouvait aussi, et qui était reconnu et tourmenté sous les noms en l'air qu'il prenait, lui demanda par l'intermédiaire du général de Montesquiou, de prendre le sien. Ce fut, en effet, sous ce nom qu'il fut professeur pendant plus d'une année au collége de Reichenau, sans y être inquiété. On conservait daus les archives de la famille d'Orléans un certificat délivré par les régents de ce collége au professeur Chabaud La Tour, pour sa moralité et sa haute capacité. Nous ignorons si cette pièce a été retrouvée après les désordres commis aux Tuileries dans la journée du 24 février 1848.

« Nous déclarons, lui écrivaient, en avril 1828, » plus de 400 notables habitants de ce dépar- » tement, que pendant près de trente années » vos soins, votre zèle, votre infatigable obli- » geance furent exclusivement consacrés à vos » concitoyens, sans distinction de culte, sans » différence d'opinions. Vous devez, Monsieur, » jouir, avec délices, de tout le bien que vous » avez fait. Combien de familles vous durent le » succès d'une réclamation d'où dépendait leur » honneur? combien d'autres trouvèrent en vous, » dans les moments les plus difficiles, un pro- » tecteur et un appui? Vous devez surtout, Mon- » sieur, reporter, avec une vive émotion, vos » regards sur ces malheureux pour lesquels vous » n'implorâtes jamais en vain la clémence royale. » A ces souvenirs, si doux pour l'homme de » bien, se joindront les souvenirs de votre vie » publique. Une sagesse et une modération di- » gnes de meilleurs temps, une loyauté intacte, » un dévoûment sans réserve aux principes cons- » titutionnels s'allièrent dans votre âme aux » qualités les plus recommandables dans l'homme » privé. Aucun de nous, Monsieur, n'oubliera » que toute votre vie a été employée au bien » des contrées où vous reçûtes le jour. »

Il n'y a rien à ajouter à cet hommage rendu spontanément aux vertus de l'homme public et de l'homme privé. Ce respectable citoyen fut enlevé à sa famille et à son pays le 19 juillet 1832, au moment où le roi Louis-Philippe allait l'appeler à la chambre des Pairs où sa place était marquée au milieu des illustrations politiques, littéraires et scientifiques de notre pays,

Le baron de Chabaud La Tour a laissé deux fils, dont l'un, M. James de Chabaud La Tour, après être entré comme sous-lieutenant, en 1814, dans la Maison-Rouge du roi, a servi honorablement pendant plusieurs années, et dont le second a suivi la même carrière que son grand-père; celui-ci, M. Ernest de Chabaud La Tour, sorti le premier de la promotion du génie, de l'école polytechnique et de l'école d'application de Metz, a pris part à l'expédition d'Alger en 1830. Il a été pendant dix ans l'un des officiers du duc d'Orléans, qu'il a accompagné au siége d'Anvers et dans ses brillantes campagnes en Afrique, et l'un des députés du département du Gard depuis 1837 jusqu'à la révolution de 1848. Pendant sa carrière parlementaire, il a pris part à la discussion de la plupart des projets de loi sur des questions importantes de notre organisation

militaire, et, pour plusieurs de ces projets, il a rempli les fonctions de rapporteur. Depuis plusieurs années, il est colonel du génie.

L'ABBÉ FAVÈDE DE MONTEILI.

L'abbé Favède de Monteili, né à Alais, le 18 mai 1728, est connu par un traité intitulé : *Dissertatio theologico-mathematica de veritate religionis christianæ,* 1756. On lui doit encore une *Dissertation touchant la diminution des eaux de la mer*, 1756 ; un *Précis de la Vie des Saints*, 1760, et un *Précis de l'Histoire de France*, 1760.

HENRI-FRANÇOIS DE GRAVEROL.

H.-F. de Graverol, né à Bernis, vers 1728, et mort le 19 mai 1771, appartient à la même famille que les deux frères François et Jean Graverol, dont nous avons déjà fait connaître la vie et les travaux. Il est anteur d'une *Dissertation sur l'origine de la loi Papia-Poppea* (1), 1765, in-12.

(1) Cette loi, qui porte le nom des deux consuls, Papius et Poppeus, sous lesquels elle fut portée, frappait d'un impôt les célibataires.

FONTANIER.

Depuis plusieurs siècles, le rêve des Nimois est de posséder d'abondantes fontaines, et comme c'est d'ordinaire au sein de la plus profonde misère que naissent les plus gigantesques désirs, il s'est trouvé des hommes doués d'une imagination assez riche et assez hardie pour concevoir le projet de faire de la ville de Nimes un véritable port de mer.

Quand verrai-je à nos murs s'amarrer des vaisseaux ?
Quoi ! ces utiles vœux, quoi ! ces désirs sincères,
Ne seront-ils jamais que de belles chimères (1) !

Fontanier, avocat féodiste, ne prenait pas ces désirs pour de pures chimères. Dans une *Lettre à un Académicien sur les canaux navigables et particulièrement sur celui qui a été projeté pour la ville de Nimes* (Nimes, 1780), il fait valoir l'opportunité et il cherche à prouver la possibilité d'un canal navigable, canal dont on demande, dit-il, l'exécution, depuis l'an 1285. Voici, en quelques mots, les moyens qu'il propose : il faudrait d'abord ménager les eaux de la Fontaine, en en empêchant l'écoule-

(1) Trélis, dans *Notice des travaux de l'Académie du Gard, pendant* 1810, p. 480.

ment pendant les heures et les jours que les bateaux n'arriveraient pas. Il conviendrait, en second lieu, d'établir un réservoir capable de contenir six mille toises cubes d'eau, quantité suffisante pour alimenter le canal pendant les quatre mois de basses eaux ; ce réservoir, qui conserverait les eaux surabondantes fournies par les crues de la source de la Fontaine, devrait être creusé dans le lit du Cadereau au nord du chemin d'Avignon, et recevrait les eaux de la Fontaine par des canaux couverts. En troisième lieu, il serait nécessaire de ramasser, dans un second réservoir supérieur au premier, les eaux des torrents venant du côté du chemin d'Uzès et du chemin de Russan, ainsi que celles qui se perdent dans le Cadereau du chemin d'Alais.

Quoique la lettre de Fontanier soit datée de Marsillargues (25 avril 1780), on voit à la manière dont il parle de la ville de Nimes, qu'elle était le lieu de sa naissance. Nous ne savons rien, d'ailleurs, de sa vie et nous ignorons s'il a publié d'autres écrits.

YCARD.

Ycard, docteur en médecine, de Bagnols, est connu par un *Mémoire sur l'histoire natu-*

relle des lieux de Laudun, Orsan et Caudoulet, mémoire qui fut couronné par la société royale de médecine de Paris, le 27 février 1787, comme un des meilleurs écrits sur la topographie médicale.

GASPARD DE PAGÈS.

Gaspard de Pagès, né à Beaucaire le 11 juin 1730, fut avocat au parlement de Navarre ; mais il paraît que la poésie avait pour lui plus d'attraits que la jurisprudence. Séduit par la pompe quelque peu théâtrale des *Nuits* d'Young, que Le Tourneur venait de traduire en français, il entreprit de les reproduire en vers. Nous ignorons si cette traduction a été publiée ; mais nous en avons vu, dans le sixième volume du *Nouveau trésor du Parnasse* (Liége, 1772, 6 vol. in-18), de nombreux fragments, qui nous ont semblé avoir les mêmes qualités et les mêmes défauts que l'original. Nous devons ajouter cependant que le style de Pagès n'est pas toujours pur et correct. S'il faut en juger par les quelques pièces de ce poète que renferme le *Nouveau trésor du Parnasse*, il aurait mieux réussi dans le genre léger et badin que dans le genre empha-

tique d'Young. Les extraits suivants d'une *Epitre à de Mironnette, avocat au parlement*, ne manquent ni de mérite, ni de grâce.

Le Dieu de qui nous tenons l'être,
Ne fit point l'homme pour connaître :
Il ne le fit que pour jouir.
Ne nous laissons point éblouir
De l'éclat de la renommée ;
Ce n'est qu'une vaine fumée
Qu'un instant voit s'évanouir.

. . . .

Notre humeur fait nos destinées ;
Rions et folâtrons toujours.
Les plus belles de nos années
Sont celles qu'on donne aux amours.

Mais ne soyons jamais esclaves
D'une capricieuse Iris.
Dans les ennuis, dans les entraves,
Les amours perdent tous leurs prix.
Que me sert d'adorer des charmes
Qui ne m'offrent que des rigueurs ?
Ce n'est point au prix de mes larmes
Que je veux goûter des douceurs.

. . . .

Ainsi, que les plaisirs en foule
Sur tous nos pas viennent s'unir !
C'est arrêter le temps qui coule,
Que de trouver l'art d'en jouir.

Fuyons loin de la route ingrate
Et de Chrisippe et de Zénon.
Livrés à l'espoir qui nous flatte,

Préférons, malgré leur jargon,
Aux rides d'un sombre Socrate
Les ris, les jeux d'Anacréon.

Pourquoi cette noire tristesse,
Et cette misanthrope humeur?
Qu'est-ce en effet que la sagesse,
Que l'art d'enfanter son bonheur

. . . .

Ami, les fous de la raison,
Quoi que leur verbiage assure,
Sont, sans exagération,
Plus fous que ceux de la nature;
Et je donnerais sans façon
Et sans redouter leur murmure,
Tous les préceptes d'un Platon,
Pour un seul grelot d'Epicure.

Une imitation de l'ode d'Horace, *Pindarum quisquis*, etc., est, à notre avis, la plus remarquable des pièces de Pagès que contient ce recueil. Le langage en est noble et soutenu, et n'est point déparé par les incorrections et les termes impropres qui se rencontrent si fréquemment dans ses autres écrits. Nous en citerons quelques strophes.

Tel qu'un fleuve indompté, qui, du haut des montagnes,
Précipite, en grondant, son cours impétueux,
Et vient inonder les campagnes,
Gonflé des flots divers des torrents écumeux;
Tel Pindare s'élance, en sa course féconde,
Signalant ses efforts puissants,

Et roule, en bouillonnant, de sa verve profonde,
Les rapides accents.

. . . .

Aux plaines de l'Ether, sur une aile rapide,
Le cygne des Thébains fuit les vulgaires yeux,
Et dans son essor intrépide,
Il dédaigne la terre et vole dans les cieux.
Pour moi, tel que l'abeille au mont Himette éclose,
Au retour des zéphirs nouveaux,
Je forme et je produits un miel que je compose
Avec de longs travaux.

Tantôt loin de l'envie, en un bois solitaire,
Je suis les pas d'Horace ou ceux d'Anacréon;
Tantôt sur les bords de Cythère,
Les traces de la muse, amante de Phaon;
Mais je cherche toujours, quelque route qu'on m'ouvre,
Ces sentiers rares et chéris,
Où marche le génie et qu'Apollon découvre
A ses seuls favoris.

JEAN PAULET.

Né à Nimes, en 1731, Jean Paulet, dessinateur et fabricant d'étoffes de soie, proposa et exécuta une foule d'améliorations dans la fabrication des soieries. On peut le regarder comme le véritable prédécesseur de Jacquard. Frappé de l'insuffisance et même de l'inexactitude de l'article de l'*Encyclopédie* sur le tissage, il conçut le dessein de traiter ce sujet dans toute

son étendue. Il était à cette époque l'homme le plus capable d'exécuter une pareille entreprise.

« Je ne le cache pas, dit-il dans la préface de cet ouvrage, je suis fabricant et j'ai plus encore travaillé par mes mains que je n'ai fait travailler. Peu habitué à rédiger mes idées par écrit, j'ai fait la triste expérience qu'il y a loin d'un bon ouvrier à un auteur même médiocre. Mais si je me fais entendre, si mes descriptions sont claires, j'aurais atteint mon but. »

Quoi qu'en dise Paulet, la simplicité et la facilité du style dans lequel est écrit son ouvrage prouvent qu'il avait recu de l'instruction. Ce qu'il dit de cette triste expérience qu'il a faite, qu'il y a loin d'un bon ouvrier à un auteur même médiocre, semblerait indiquer que ce n'est pas la première fois qu'il écrit pour le public. Il serait intéressant de savoir quelle avait été sa jeunesse. Malheureusement, il paraît qu'on ne connaît de sa vie et de sa personne que ce qu'on peut recueillir là-dessus dans son livre. Le passage suivant, que rapporte M. Rivoire dans la notice qu'il donne de J. Paulet, dans la *Statistique du Gard*, est dû bien certainement à un homme instruit et ayant même quelque habitude de l'art d'écrire.

« Le principe de notre travail, dit J. Paulet, est une des merveilles du Créateur : la nature est le livre où nous puisons nos idées; les fleurs, les fruits, les oiseaux, tout nous offre sans cesse des images riantes, tout nous y porte à admirer la grandeur de Dieu. *Cæli enarrant gloriam Dei*. Nos ustensiles même sont des fruits du génie; chez nous, un métier est d'autant plus estimé que ses opérations sont plus simples. La physique et la mécanique sont sans relâche mises en usage pour leur procurer cette importante qualité. M. Vaucanson, dont le nom est un éloge, a rendu les plus importants services aux manufactures dont il s'occupe sans cesse. »

Voici maintenant le titre de l'ouvrage ou, pour mieux dire, les titres de la série d'ouvrages qui composent l'*Art du fabricant d'étoffes de soie*, de Jean Paulet. Nous croyons devoir les donner avec presque tous leurs détails, parce qu'ils sont comme une description de ce grand et important travail:

L'*Art du fabricant d'étoffes de soie*, *en sept sections*, savoir : Première et deuxième sections, *Dévidage des soies teintes et ourdissage des chaînes* (Paris, 1773, 26 planches); — Troisième et quatrième sections, l'*Art du plieur de*

chaînes et de poils pour les étoffes de soies unies, rayées et façonnées, et celui de faire les cannettes pour les étoffes de soie et les espolins pour brocher (1773, avec 15 planches); — Cinquième section, l'*Art du remisseur ou faiseur de lisses, tant pour les étoffes de soie que pour les autres étoffes* (1774, avec 12 planches); — Sixième section, l'*Art du peignier ou faiseur de peignes pour les étoffes de soie et toutes les autres* (1775, avec 37 planches); — Septième section, *la Fabrique des taffetas, serges et satins unis et de toutes les étoffes façonnées à la marche et à la petite-tire*, première partie (1776, avec 33 planches); — Suite de la première partie, *la Fabrique des taffetas et serges* (1777, avec 24 planches); — Troisième division de la première partie, *Satins, étoffes et taffetas façonnés par la marche, etc.* (1778, avec 33 planches); — Septième section, seconde partie, *la Description des ustensiles pour la fabrication des étoffes de soie façonnées par la tire*; l'*Art de dessiner pour les étoffes de soie, etc.* (1789, avec 13 planches).

Cette série d'ouvrages forme sept parties in-folio, avec 195 planches, et fait partie de l'édition in-folio des *Descriptions des arts et métiers*,

faites ou approuvées par l'Académie des sciences, ainsi que de l'édition in-4° de ce même ouvrage faite à Neuchâtel, avec des observations et des augmentations par J.-E. Bertrand. Chacune des six premières sections se vendait, dans le principe, séparément; cependant la pagination se suit dans tous les volumes. Jean Paulet dédia son travail à l'administration municipale de la ville de Nimes.

JEAN-JOSEPH LABROUSSE.

Jean-Joseph Labrousse, né à Aramon, le 2 mai 1733, exerça la médecine dans sa ville natale, dont il fut aussi premier consul. C'est en cette dernière qualité qu'il assista aux Etats du Languedoc. Il mourut le 4 juillet 1810. On lui doit quelques écrits dont les principaux se rapportent à l'agriculture. Il faut d'abord citer un *Mémoire sur une espèce d'insecte qui attaque les oliviers et les détruit, et sur les moyens d'en garantir ces arbres* (Montpellier, chez Martel aîné, 1774). D'après Labrousse, cet insecte, long de trois pouces et de couleur citrine (1), se creuse dans la racine de l'olivier une demeure de forme

(1) Cette chenille pond en mars.

ovale ; l'arbre, attaqué dans ses racines, dépérit peu à peu. Pour détruire cet insecte, le médecin d'Aramon fait mettre autour du pied de l'olivier un panier de suie qu'il fait arroser par une assez grande quantité d'eau pour qu'elle pénètre, tout imprégnée de cette suie, jusqu'aux racines de l'arbre ; la chenille est tuée par ce moyen et l'olivier revient à la vie. Les nombreuses expériences faites par Labrousse et répétées plus tard par Granier, semblent prouver la valeur de ce procédé. L'année suivante, il parut du même auteur un *Mémoire et Journal d'observations et d'expériences sur la manière de cultiver l'olivier et de le préserver des insectes*. Cet ouvrage avait été approuvé par l'assemblée des Trois-Etats du Comté-Venaissin, le 11 août 1775. Labrousse conseille de ne point complanter un même terrain d'oliviers et de vignes, la vigne portant un préjudice notable à l'olivier et celui-ci à la vigne ; de laisser d'un arbre à l'autre une distance de trente pieds ; de labourer les champs d'olivier quatre fois par an ; de couper jusqu'au vif les branches sèches ; d'émonder légèrement en hiver ; de se servir delitière de brebis pour engrais ; enfin, d'employer la suie contre les chenilles qui attaquent les racines de l'arbre, et le

goudron de Sieuve contre les vers qui mangent le parenchyme des olives. Telles sont les principales recommandations qu'il donne dans cet écrit.

PIERRE AUZÉBI.

Pierre Auzébi, né à Nimes en 1736, étudia la chirurgie à Toulouse et à Bordeaux. Il se rendit ensuite à Paris, où il s'appliqua particulièrement à la connaissance des maladies des dents. Il fut pendant quelque temps élève de Mouton, dentiste du roi. Enfin, il se retira à Lyon où, après avoir été reçu chirurgien-dentiste en 1762, il pratiqua son art avec un grand succès jusqu'en 1791, époque de sa mort. On lui doit un *Traité d'odontalgie* publié en 1772. Dans cet ouvrage, en outre d'une description des différentes maladies qui affectent la bouche et des moyens de les prévenir et de les guérir, on trouve un nouveau système sur l'origine et la formation des dents. L'auteur de ce traité combat l'opinion de ceux qui les considèrent comme des os produits par un organe membraneux. Il pense qu'une simple apparence a fait admettre cette opinion, qui ne résiste pas à un examen approfondi.

JEAN-JACQUES PAULET.

Jean-Jacques Paulet, savant botaniste et médecin, naquit à Anduze, le 27 avril 1740. A l'âge de vingt-huit ans, il publia une *Histoire de la petite-vérole, avec les moyens d'en préserver les enfants et d'en arrêter la contagion en France, etc.* (Paris, 1768, 2 vol. in-12.) « ouvrage remarquable, dit Deizemeris, comme premier essai d'un auteur encore bien jeune. » Cette histoire renferme une traduction du traité de Rhazés sur la petite-vérole; J.-J. Paulet voulait prouver au moyen de cet écrit du médecin arabe que cette maladie, originaire de l'Egypte, avait été apportée en Europe par les Sarrazins. On l'aurait bien certainement laissé soutenir en paix cette opinion ; mais, au milieu de ses recherches sur ce point, il avançait que la petite-vérole était contagieuse; et c'était là un crime irrémissible aux yeux de l'administration, qui s'endormait dans l'idée contraire et qui voyait avec dépit attaquer des préjugés favorables à son incurie. En conséquence, on menaça J.-J. Paulet de la Bastille, tandis que les journaux l'attaquaient d'un autre côté avec

la plus grande violence. Il ne se laissa cependant pas intimider ; il défendit son opinion et il publia dans ce but, d'abord un *Mémoire pour servir à l'histoire de la petite-vérole* (Paris, 1768, in-12), et ensuite un *Avis au peuple sur son grand intérêt ou l'art de se préserver de la petite-vérole* (Paris, 1769, in-4° et in-12).

Quelques années après, il fit paraître un ouvrage qui n'était pas susceptible d'une si vive polémique et qui lui valut même les faveurs de l'administration. C'était des *Recherches historiques et physiques sur les maladies épizootiques* (Paris, 1775, 2 vol. in-8o). En 1775, il entreprit la rédaction de la *Gazette de Santé* ; il continua ce travail pendant plusieurs années. Quand la doctrine de Mesmer commença à faire du bruit, J.-J. Paulet l'attaqua dans deux écrits qui parurent presque en même temps : l'*Anti-magnétisme* (Paris, 1784, 1 vol. in-8°), et *Mesmer justifié* (Paris, 1784, brochure de 49 pag.)

L'ouvrage qui fit le plus d'honneur à ce médecin et qui est, en réalité, un travail très-remarquable, est un *Traité des Champignons* (Paris, 1793, 2 vol. in-4°, avec un atlas petit in-folio, de 247 planches gravées et coloriées d'après nature). Imprimé par ordre du gouvernement,

cet utile écrit présente la description de plus de six cents espèces de champignons et contient le résultat de nombreuses expériences soit sur leurs qualités, soit sur leurs effets pernicieux et sur les moyens de les prévenir ou d'y remédier.

Retiré à Fontainebleau, J.-J. Paulet y remplit les fonctions de médecin des hospices, des établissements de charité et du château royal. Ayant eu occasion de traiter, en différents temps, trente-cinq personnes mordues par des vipères et ayant eu le bonheur de les guérir radicalement, il fit paraître sur ce reptile dangereux un petit écrit intitulé : *Observation sur la vipère de Fontainebleau* (1805). Nous ferons enfin mention d'un autre ouvrage intéressant de cet actif écrivain ; c'est, sous le titre de *Flore et Faune de Virgile* (Paris, 1824, in-8o), une description des plantes et des animaux dont il est parlé dans les *Eglogues*, les *Georgiques* et l'*Enéïde* du prince des poètes latins (1).

J.-J. Paulet mourut à Fontainebleau, le 4 août 1826.

(1) On peut voir le catalogue complet des nombreux écrits de J.-J. Paulet, dans la *France littéraire*, de Quérard ; t. VI, p. 637 et 638.

JEAN-THOMAS-BASILE DE FERRAND.

Né à Nimes, en 1741, d'une ancienne famille de magistrats, J.-T.-B. de Ferrand était, avant la révolution, précenteur de la cathédrale de sa ville natale ; sous l'Empire, il remplit les fonctions de vicaire-général dans le Gard, et, plus tard, après la création du diocèse de Nimes, il fut vicaire-général et curé de St-Castor. Il mourut le 22 avril 1826, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Nous ne connaissons de lui que l'*Oraison funèbre de messire Ch. Prudent de Becdelièvre, évêque de Nimes, prononcée à l'église cathédrale le 6 février* 1784. Dans ce discours, écrit d'un style correct, simple et coulant, l'abbé de Ferrand célèbre la douceur de ce digne prélat et montre que la paix du pays fut le fruit de sa charité et de son amour pour tous les habitants de son diocèse, sans distinction de culte. « Les monuments élevés à la gloire disparaissent, s'écrie l'orateur ; les trophées consacrés à la paix sont seuls immortels. » De Ferrand rappelle avec bonheur les encouragements que Becdelièvre donna aux lettres et l'intérêt qu'il prit à la conservation des monuments antiques, et faisant

allusion à l'achat qu'il avait fait de la maison de Séguier, pour la donner à l'Académie, il dit, en s'adressant à ce corps : « Becdelièvre, en fixant par ses bienfaits le lieu de vos exercices, a mérité à jamais, dans vos annales, le glorieux titre de fondateur. »

REBOUL-DAMMALET.

Reboul-Dammalet, docteur en médecine, né à Genolhac en 1741, se distingua surtout par son goût pour la botanique. La flore de la montagne de la Lozère, au pied de laquelle il habitait, fut le principal objet de ses observations et de ses travaux. Il constata qu'elle possédait un très-grand nombre de plantes alpines. Il est à regretter qu'il n'ait pas mis ses observations par écrit et qu'il ne les ait pas livrées à la publicité. En outre de plusieurs opuscules sur la médecine pratique, communiqués à l'Académie du Gard, on lui doit un mémoire imprimé en l'an x, sous le titre de *Classification méthodique des fièvres*, mémoire qui, dit-on, devait assurer à son auteur un rang distingué parmi les médecins nosologistes (1).

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an* XIII, p. 29.

JOSEPH VAILHEN.

Joseph Vailhen, prêtre à Villeneuve-lès-Avignon où il était né, a laissé une histoire de sa ville natale, sous ce titre : *Essai d'un abrégé chronologique sur Villeneuve-lès-Avignon, où est décrit tout ce qui s'est passé de plus considérable dans cette ville*, *principalement pendant les soixante-douze années que les Souverains-Pontifes ont siégé à Avignon, etc.* (Avignon, 1744, 1 vol. in-8°). Cet ouvrage ne remonte pas au-delà de l'époque que la tradition assigne à l'introduction du christianisme dans ce pays ; le premier fait qui y est raconté est la résurrection d'un jeune berger, opérée l'an 63 de l'ère chrétienne, par sainte Marthe, qu'on suppose avoir apporté le christianisme dans la Provence. On doit aussi à J. Vailhen une espèce de facétie satirique intitulée : *Critique de chose.* (1742, in-12) (1).

A. MATHIEU.

La *France littéraire* de 1784 nous fait connaître A. Mathieu, négociant à Nimes, comme

(1) Quérard, *la France littér.*, t. x, p. 9.

auteur d'un ouvrage intitulé : *Projet d'un moyen pour diriger le globe aérostatique* (1784, in-4°).

SIMON-CASTOR GAUDE.

Né à Nimes, en 1742, Simon-Castor Gaude mourut bien jeune encore au Port-au-Prince, en 1766. Il avait du goût pour la poésie ; malheureusement, il ne vécut pas assez longtemps pour que son talent pût acquérir la maturité désirable. Nous ne croyons pas que ses diverses pièces de poésie aient jamais été réunies en un volume ; elles se trouvent éparses dans plusieurs recueils de la seconde moitié du dix-huitième siècle. Voici quelques strophes d'une pièce intitulée le *Bonheur* ; elles n'ont rien de bien saillant ; elles sont même tachées par plusieurs termes impropres qui ne rendent pas précisément la pensée de l'auteur ; mais elles portent l'empreinte d'une assez grande facilité :

Ce n'est ni l'or ni la naissance
Qui peuvent rendre l'homme heureux.
Les fastes des cours, l'opulence
Ne sont point l'objet de mes vœux.

. . . .

Le plaisir vaut mieux que la gloire :
Je lui consacre mes beaux jours.

Mon âme au temple de Mémoire
Préfère celui des Amours.

. . . .

Je ne veux point à la mollesse
Offrir un sacrilége encens,
Ni par une austère sagesse
Condamner des jeux innocents.
Je veux faire un juste partage
Entre le trop et le trop peu.
Qui fuit l'excès, voilà le sage.
La volupté tient le milieu.

BARTHÉLEMY IMBERT.

Barthélemy Imbert, un des poètes les plus gracieux dont puisse se glorifier la littérature française, naquit à Nimes, en 1747. Après avoir terminé ses études et obtenu quelques faciles succès dans sa ville natale, il fut entraîné à Paris par son goût pour les lettres et par l'espoir de s'y faire un nom. La réputation que s'était acquise Dorat, dans la frivole société de cette époque, séduisit facilement un jeune homme qui, tout en aspirant à la gloire, ne pouvait rester insensible aux attraits du plaisir. Il essaya de marcher sur ses traces, et il ne tarda pas à se distinguer parmi les jeunes auteurs qui alimentaient les journaux de leurs éphémères produc-

tions. Le poème du *Jugement de Pâris* (1), qu'il composa à l'âge de 20 ans, fixa sur lui l'attention et fit concevoir de ses talents les plus grandes espérances (2). «Peu d'auteurs, dit Sabatier dans ses *Trois Siècles de la Littérature française*, ont eu dans la carrière poétique un début aussi brillant. Ce poème est une espèce de phénomène. Ce trait de la fable, si rebattu dans la poésie ancienne, si souvent et si faiblement traité dans la poésie moderne, a paru rajeuni sous la plume d'Imbert, et enrichi d'une invention plus piquante et d'un nouveau ressort qui produit le plus grand effet. Sans s'assujettir aux traditions de la mythologie, le génie d'Imbert a créé son héros, et le caractère qu'il lui a donné est des mieux imaginés et des plus agréablement soutenus. Les trois déesses y sont présentées sous des couleurs riantes et très-distinctes, selon les attributs que la fable leur a départis. Pour les détails,

(1) La première édition est d'Amstérdam (Paris), 1772, in-8°.

(2) Le *Mercure* (juin, 1772) se hâta d'annoncer ce poëme comme un bel ouvrage de poésie fait pour être distingué par les connaisseurs et propre à donner les plus grandes espérances des talents heureux et naturels de son auteur, et, dans le premier numéro de juillet de cette même année, il en rendit compte dans un long article.

on ne saurait trop y applaudir. L'élégance, le naturel, l'aménité, y répandent un air de vie qui égaie l'imagination, la fixe sur tous les objets et les lui rend sensibles. »

Tandis que le jeune Pâris dépensait ses jours en frivoles amusements, la Discorde, pour se venger de n'avoir pas été invitée aux noces de Thétis, avait jeté sur la table du festin une pomme sur laquelle étaient écrits ces mots : *A la plus belle*.

Chaque déesse a demandé le prix :
Il est à moi, voyez : *A la plus belle !*
On se partage, et bientôt, à grands cris,
Chaque immortel protége une immortelle.
L'un voit la pomme et l'arrête en volant ;
Une autre main plus agile ou plus forte
Saisit le fruit qu'une troisième emporte,
Pour le reperdre ; et toujours circulant,
De main en main, la pomme va roulant.
On voit déjà les tables renversées,
Et de Thétis les roses dispersées
Nagent au sein du nectar ruisselant.

Jupiter impose silence au tumulte, et l'assemblée des dieux se forme en aréopage pour décerner le prix.

On délibère, et le Sénat plus sage
D'abord exclut les vulgaires appas,
Choisit encore, et bientôt se partage
Entre Junon et Vénus et Pallas.

Le roi des Dieux propose alors de porter la cause devant le tribunal d'un homme, et de par les dieux, Pâris est nommé juge de la beauté. Les trois déesses paraissent bientôt devant lui.

Mais tout-à-coup, l'amant de la nature,
Zéphir s'éveille, et des airs qu'il épure,
Chassant bientôt l'été morne et brûlant,
Avec son aile il sème la verdure
Sur la forêt qu'il tapisse en volant.
Des arbres verts déjà l'ombre incertaine
Fond sur Pâris et descend vers la plaine.
L'ambre plus pur exhale ses odeurs;
Un gazon frais couvre la terre ardente,
Et fait jaillir une moisson de fleurs
Pour nuancer sa robe verdoyante.
Des fruits vermeils chargent le grenadier;
Sur les buissons la rose se balance,
Et l'oranger, fier de son opulence,
Mêle son or à l'or du citronier.
La violette ici brille dans l'herbe;
A ses côtés sur un arbre voisin,
La vigne monte et court, vaine et superbe,
Près du cédrat suspendre le raisin.

C'est au milieu de ce paysage ravissant que s'avancent les trois rivales. Elles ont cherché à rehausser par le prestige de la parure les charmes de leur ravissante beauté.

L'art est un dieu qu'au ciel même on implore;
On le chérit, quand on est sans appas;
Quand on est belle, on le chérit encore.

Junon paraît, fastueuse beauté,
Qui s'embellit d'une grâce nouvelle.
Le diamant dans l'or pur incrusté
Mêle ses feux à la pourpre immortelle.
Sa noble écharpe à replis onduleux
Ceint la déesse et retombe avec grâce,
Divin tissu dont la splendeur efface
Le coloris de cet arc lumineux
Qui peint la nue et les airs qu'il embrasse.
Reine superbe, elle a le front paré
D'un diadème où l'éclat d'un or pâle
Ranime un fond tendrement azuré,
Et dans sa main brille un sceptre d'opale.

Pallas ornée avec simplicité
N'est pas moins belle avec moins d'opulence.
Dans ses regards une douce fierté,
Dans sa parure une sage élégance
Balancent bien, Junon, ta majesté.
Un voile blanc, monument de sa gloire,
Sert ses attraits en marquant sa pudeur,
Voile charmant où d'un doigt créateur
De son triomphe elle traça l'histoire.
L'œil étonné voit sa lance d'airain
Frapper la terre, avec un long murmure,
Et l'olivier qui jaillit de son sein,
Agite encor sa bruyante verdure.
A son oreille on suspendit en nœuds
Des boucles d'or errantes et captives;
Et des brillants d'un vert faible et douteux
Ceignent son front, façonnés en olives.

Sous ses habits, avec art négligés,
Vénus paraît dédaigner l'artifice.
Les fleurs, le myrthe ornent l'humble édifice
De ses cheveux en boucles partagés.

L'une des sœurs qui veillent auprès d'elle
(C'est Aglaé), d'abord après le bain,
Sous le tissu d'une gaze infidèle
Avait caché les trésors de son sein.
Mais des odeurs l'essence la plus pure
Avait déjà parfumé ses atours,
Quand on plaça la divine ceinture
Qui sert d'asile et de trône aux amours.
Parmi les plis de ce magique ouvrage
Erre toujours un essaim de plaisirs,
Les doux attraits et les ardents désirs,
Les ris, les jeux, le charmant badinage,
Les vœux secrets, les détours innocents,
Le feint courroux et les agaceries,
Piéges adroits qui surprennent les sens,
Et livrent l'âme aux douces rêveries.

Les yeux de Pâris sont éblouis; il ne sait à laquelle des trois adjuger la pomme. Mais, rassuré bientôt, il conçoit l'espoir audacieux de profiter de la position de juge, que lui a faite l'assemblée des Dieux, et après avoir exprimé aux déesses son regret de n'avoir qu'une pomme à donner, il ajoute :

O déïtés, l'une des trois sans doute,
L'une des trois brille de plus d'appas.
Mais, pardonnez, votre juge redoute
De prononcer sur ce qu'il ne voit pas.
En est-ce assez, j'en appelle à vous-même,
De deux beaux yeux et des plus heureux traits?
Il faut encor, il faut d'autres attraits:
D'un tout parfait naît la beauté suprême.
Sous les atours qu'emprunte la grandeur,

Quoi ! vous cachez cet heureux assemblage !
Quand le soleil veut montrer sa splendeur,
Emprunte-t-il le voile d'un nuage ?
Ah ! que la gloire enchaîne la pudeur !
Vains ornements, inutile imposture,
Disparaissez. . . . .

A cette hardie proposition, l'orgueil de Junon s'irrrite et la pudeur de Pallas est blessée.

Vénus rougit et garde le silence,
Rougit encore, et d'un air d'innocence
Baisse son front, le cache sous sa main :
Il faut, dit-elle, obéir au destin.
Junon résiste et Minerve balance,
Et Vénus donne avec un ris malin
A leur pudeur le titre de prudence.

Pâris les quitte et les laisse combattues entre la pudeur et l'ambition, bien assuré que celle-ci l'emportera.

Tel est le premier chant. Au commencement du second, le stratagème de Pâris a réussi. Les déesses paraissent devant leur juge dans l'éclat éblouissant de toute leur beauté. Mais l'admiration et l'ivresse enchaînent son jugement; il demande grâce; il veut qu'on lui donne le temps de revenir à lui pour prononcer, promettant de décider le lendemain. Son audace a crû cependant avec ses succès; il ne veut donner la pomme qu'à celle des trois déesses qui se livrera à ses amoureux désirs. Il ne se croit pas moins aimable

qu'Endymion et ne les croit pas plus sages que Diane. A son réveil, Nœris, une des jeunes esclaves qui le servent, lui raconte, comme pour le distraire, les heureuses amours du berger Zilas pour la déesse de la chasse.

Ainsi Nœris, qui du prince volage
Semblait alors deviner les secrets,
Sans le savoir, enflamme son courage;
Et ce récit, conforme à ses projets,
Aux yeux du prince est un heureux présage.

Au troisième chant, Pâris se rend dans un belvédère :

C'est le théâtre où le jeune Pâris,
Sollicité par la troupe immortelle,
A la plus tendre accordera le prix
Que le destin promit à la plus belle.

Junon vient l'y trouver la première, et pour lui donner une idée de sa puissance et des richesses dont elle peut le combler, elle transforme le belvédère en un palais magique.

Le Belvéder, comme un léger nuage,
A disparu; ses murs sont remplacés
Par une voûte, orgueilleux assemblage
De cent trésors, avec choix entassés.
Le diamant et la douce argentine,
L'ardent rubis, le saphir orgueilleux,
Tous ces brillants, fossiles précieux
D'autres encor, de céleste origine,
Et réservés pour le palais des dieux,
Artistement façonnés en étoiles,

Sous cette voûte où se peignent les cieux,
Feraient pâlir ces astres radieux,
Qui de la nuit percent les sombres voiles.
De lames d'or le sol est parqueté;
Le pur argent s'arrondit en colonnes,
Et des bandeaux, des sceptres, des couronnes,
Brillent sans ordre, épars à son côté.

Voilà sa récompense, s'il lui adjuge la pomme; mais s'il la lui refuse, les maux les plus terribles vont fondre sur Troyes, sur Priam et sur sa race, et, après lui en avoir déroulé le sinistre tableau, elle ajoute:

Rassure-toi, mortel; ta crainte est vaine.
Que je triomphe, et la gloire, à ce prix,
De tes longs jours embellira la chaîne:
Junon le jure, et sans doute Pâris
Va préférer mes bienfaits à ma haine.
Parle, réponds, que veut ta vanité?
De l'or? — C'est peu, dit-il avec fierté.
— Eh bien! Pâris, joins-y le diadème.
— Non! je veux plus. — Soit! l'immortalité?
— C'est encor peu. — C'est peu! Quoi donc? — Vous-[même.
Vous.... Pardonnez, souveraine des cieux!
Votre destin, c'est de charmer les Dieux;
Vous adorer, sans doute, c'est le nôtre;
Punirez-vous un amour orgueilleux?
Vous l'inspirez, et mon crime.... est le vôtre.
— Qu'ai-je entendu? Quoi! Pâris à Junon!
Sans la pitié qui suspend ma justice,
J'aurais déjà, par un nouveau supplice,
Puni l'orgueil d'un nouvel Ixion.
Et ne crois pas qu'une pudeur austère

A mes plaisirs puisse donner la loi,
Si pour les dieux je fus toujours sévère,
C'est qu'aucun dieu ne fut digne de moi.
Jupiter seul eut le droit de me plaire.
Juge combien cet aveu téméraire,
Vain dans l'Olympe, est coupable en ce lieu!
Songe aux moyens d'apaiser ma colère;
Il n'en est qu'un; tu dois m'entendre, adieu!

Minerve se présente ensuite devant Pâris et le transporte au milieu du temple des Arts. Là, dans un discours plein de convenance et d'élévation, comme si elle était persuadée

Que la plus sage est aussi la plus belle,

elle cherche à enflammer l'âme de son juge pour la véritable gloire.

Mais de mes dons le plus digne d'un roi,
C'est la sagesse, ô prince; elle est à toi.
Qu'elle te guide au temple de Mémoire.

Et par une espèce de pressentiment des désirs audacieux de Pâris, elle lui dit:

Quant à la pomme, où j'ai droit de prétendre,
Nos seuls appas doivent la disputer.
J'attends le prix; je veux le mériter,
Et ne viens point te forcer à le vendre.

Ce discours de Pallas devait inspirer du respect à son juge; par une erreur du poète, erreur causée sans aucun doute par la légèreté des mœurs de cette époque, il ne produit sur lui qu'une impression d'ennui.

Plus de désir, plus d'aveu ; la déesse,
Grâce à l'ennui, garantit sa pudeur.

Nous devons ajouter cependant que, vivement censuré sur ce point par le *Mercure* et mieux conseillé par quelques littérateurs qui lui firent sentir que le persiflage, qui est rarement plaisant et qui n'est jamais poétique, était entièrement déplacé au milieu de la peinture de l'antiquité, le poète essaya, dans les éditions suivantes, de corriger ce passage. Il ne fut pas plus heureux, parce qu'il ne s'agissait pas de corriger, mais de changer tout-à-fait ce trait.

Vient enfin Vénus qui entoure Pâris des délices de Paphos. Cédant à l'impression de cette douce magie, le jeune Troyen offre la pomme à Vénus pour prix de ses faveurs. La déesse l'écoute sans colère ; mais elle ne consent pas à acheter la victoire et elle demande à Pâris de se prononcer d'abord en juge, et d'attendre, comme amant, la récompense que l'amour voudra bien lui accorder :

Sur nos appas que le juge prononce.
L'amant bientôt entendra son arrêt.

Au commencement du quatrième chant, nous voyons Pâris plongé dans une grande perplexité.

Si de Vénus il couronne les charmes,
Vénus, demain, peut braver son amour.

Mais Vénus n'est-elle pas la déesse des amours ? Peut-elle être aimée sans aimer ?

En visitant les corbeilles de Flore ,
Vénus rêvait , comme on rêve en aimant.
De fleurs en fleurs , un instinct qu'elle ignore ,
Guide ses pas vers ceux de son amant.
Deux cœurs épris se fuiraient vainement ;
Sans le savoir , ils se cherchent encore.

Pâris arrive bientôt auprès de la déesse. Vénus veut fuir, craignant la faiblesse de son cœur ; mais Pâris jure d'être respectueux.

Vénus alors s'assied sur la verdure ;
Et le Troyen , vers la belle élancé ,
Vole à ses pieds , s'approche , se rassure ,
Et peu fidèle au serment prononcé ,
Par le désir, il est déjà parjure.

Cependant

L'un des oiseaux que Vénus a nourris ,
Le dos chargé des couleurs de l'iris ,
Vient étaler son plumage autour d'elle ,
Prend son essor et frémissant de l'aile ,
Va se poser sur le sein de Cypris.

C'est l'Amour qui a pris la forme d'un oiseau, et

Le dieu malin , usant d'un doux loisir ,
Et plus hardi par sa métamorphose ,
En se jouant , la dispose au plaisir ,
Et de son bec , dans ses lèvres de rose ,
Fait circuler tous les feux du désir.

Vénus cède à ce charme tout puissant et bientôt

Des deux amans le rang est confondu ;
Plus de barrière entre le ciel et l'homme ,
Un frais nuage , autour d'eux étendu ,
D'un or fluide a déjà fait un dôme ;
Et cet arrêt dans l'air est entendu :
Pâris triomphe et Vénus a la pomme.

Cette analyse et surtout les fragments que nous avons cités peuvent suffire pour mettre hors de doute le talent poétique d'Imbért. Les beautés de ce poème lui appartiennent toutes ; ses défauts sont dus à l'inexpérience d'un jeune homme qui essaie ses forces, et surtout à l'école dont l'esprit et la grâce facile l'avaient séduit. Cependant, tout en reconnaissant qu'Imbért est en général inférieur à Dorat pour la finesse des détails , pour l'éclat du coloris et pour la délicatesse et la facilité de la touche, il nous semble qu'il y a dans le *Jugement de Pâris* plus de véritable poésie que dans le poème de *la Déclamation*, et que l'élève était plus capable que le maître de s'élever à des beautés solides (1). Malheureusement , la réputation précoce que lui fit cette première production lui fut dangereuse. Enivré de ce succès , il négligea le travail et l'étude , et il ne justifia

(1) *Notice sur Imbert*, dans la *Collection des pièces de théâtre*, Paris , 1830 , t. XI , p. 400.

pas les espérances que cet heureux début avait fait concevoir. Il n'eut pas même le bonheur de se soutenir à la hauteur de ce premier ouvrage. Un autre poème, qu'il publia plus tard sous le titre de *Grisélidis*, est de beaucoup inférieur au *Jugement de Pâris*, quoiqu'il porte dans quelques passages des traces des dons heureux qu'il avait reçus de la nature. Courant après de petits triomphes de société, travaillant avec une rapidité qui ne lui permettait pas de soigner ses productions, promenant tour à tour son esprit facile dans presque tous les genres, depuis l'épître badine jusqu'à la comédie de caractère, depuis l'épigramme et le madrigal jusqu'à la tragédie, il affaiblit la consistance de ses facultés en les partageant trop, et il n'ajouta rien à la réputation que lui avait faite son premier ouvrage, le seul qui soit encore lu.

Des nombreuses pièces de théâtre qu'il composa, une seule est restée au répertoire ; c'est *le Jaloux sans amour*, comédie en cinq actes et en vers libres. Jouée pour la première fois en 1781, elle n'eut que quatre représentations. « Elle est tombée dans les règles » dit Grimm. Molé, qui y avait joué un rôle, ne partageait pas l'avis du public ; seul, il soutint que la pièce

était bonne et qu'on y reviendrait. On y revint, en effet. Reprise le 20 juillet 1785, elle obtint un succès complet. On trouva l'action comique, le sujet neuf, le dialogue pétillant d'esprit, l'ensemble très-amusant. Une femme douce et attachée à ses devoirs, un mari qui compte peu sur sa vertu et qui, tout en cherchant les moyens de garder son honneur, entretient une intrigue avec une courtisane, un ami de celui-ci offrant d'une manière assez originale le contraste de la sensibilité d'un cœur honnête avec le ton léger à la mode, aspirant à la main de sa sœur et travaillant à rompre son intrigue avec la courtisane et à le ramener à de meilleurs sentiments, la sœur du mari jaloux, un vieil oncle bavard, un valet et une soubrette, tels sont les personnages de cette pièce dont on comprend l'intrigue par cette seule énumération, et dont l'action, quoique faible, marche avec facilité. On y chercherait en vain la *vis comica* ; mais les détails en sont agréables, et le dialogue, s'il manque de nerf, est écrit du moins avec simplicité et brille par la finesse et l'élégance. Quelques scènes sont fort heureuses. Geoffroi, qui n'aimait pas Imbert et qui dit beaucoup de mal de cette comédie, avoue que la scène entre Frontin

et la soubrette, sa femme, est assez plaisante. Enfin, le laisser-aller des vers de toutes mesures et de rimes croisées n'est pas sans quelque charme et répond à la négligence naturelle de l'auteur, dont la versification, souvent lâche et décolorée, est cependant coulante et aisée.

Quoique Imbert dût, ce semble, être peu porté, par la nature même de ses facultés, vers le genre tragique, il fit néanmoins jouer une tragédie en cinq actes et en vers, sous ce titre: *Marie de Brabant, reine de France* (Paris, 1790, in-8o). Elle eut peu de succès. Le sujet était cependant heureusement choisi et la pièce offre quelques situations attachantes ; mais l'intrigue est mesquine et les caractères faiblement tracés. Le seul personnage un peu prononcé est le chambellan La Brosse, que l'auteur peint comme un scélérat consommé et auquel il donne quelque noblesse, en lui prêtant un courage que réellement il n'eut jamais (1).

Les autres pièces de théâtre d'Imbert n'eurent aucun succès et tombèrent presque toutes à la première représentation (2).

(1) *Notice sur Imbert*, dans la *Collection des pièces de théâtre*, t. XI, p. 396 et suiv.

(2) Ces pièces sont : *Gabrielle de Passi* (Paris, 1777,

On doit à Imbert des *Fables nouvelles* (Amsterdam, 1773, 1 vol. in-8o). qui, supérieures à celles de Dorat, mais de beaucoup inférieures à celles de La Fontaine, et même au-dessous de celles de Lamothe, n'ont pas d'autre mérite qu'une versification facile. Quelques-unes sont imaginées avec esprit et narrées avec élégance. « L'esprit, dit Philippon de la Madelaine, y remplace, autant qu'il peut, l'incomparable naïveté. »

En 1776, il publia un roman dont le sujet est aussi absurde que révoltant, mais dont le style se distingue par la pureté et l'élégance. C'est l'histoire d'un mari qui fait passer pour morte sa

in-8o), parodie de Gabrielle de Vergi, en société avec d'Ussieux; le *Gâteau des Rois*, comédie en cinq actes et en vers; le *Lord anglais et le chevalier français*, comédie en un acte et en vers libres (Paris, 1780, in-8o); *les deux Sylphes*, comédie en un acte et en vers libres (Paris, 1781, in-8o); *Florine*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes; l'*Inauguration du Théâtre-Français*, pièce en un acte et en vers libres (Paris, 1782, in-8o); cette pièce fut jouée pour l'ouverture de la nouvelle salle au faubourg St-Germain; la *Fausse apparence ou le Jaloux malgré lui*, comédie en trois actes et en vers (Paris, 1789, in-8o); cette pièce est une des moins mauvaises; elle a peu de fonds; mais elle offre quelques intentions comiques; *les Rivaux*, comédie en cinq actes; elle n'a pas été imprimée.

première femme qu'il tient enfermée dans un château, afin de pouvoir épouser une jeune personne dont il est épris. Ce roman est intitulé : *Les égarements de l'amour ou Lettres de Fanny et de Milfort* (Amsterdam, 1776, 2 vol. in-8°).

Un recueil de contes, dans le genre de ceux de Marmontel, qu'il fit paraître sous le titre de *Lectures variées ou Bigarrures littéraires* (Paris, 1783, 1 vol. in-12), offre un intérêt plus réel. Ces contes, quoique inférieurs à ceux de son modèle, ne manquent pas d'un certain mérite. On peut porter le même jugement de deux volumes d'historiettes, intitulés, l'un : *Lectures du matin ou nouvelles historiques en prose* (Paris, 1782, in-12), et l'autre : *Lectures du soir, etc.* (Paris, 1783, in-12.). Enfin il a été imprimé au commencement de ce siècle, par les soins de M. N.-L. Pissot, sous le titre de *Contes moraux* (Paris, 1806, 2 vol. in-12), un recueil de contes dus à Imbert et dont quelques-uns, après avoir paru dans le *Mercure*, avaient été déjà réimprimés dans les *Soirées amusantes* (Amsterdam, 1785, 2 vol. in-12) (1).

Imbert eut la malheureuse idée de mettre en

(1) Peu de temps après sa mort, il parut, sous son nom, un ouvrage intitulé : *Les deux Noms* (1790).

vers les fabliaux que Legrand-d'Aussy avait fait connaître par des traductions ou des analyses. Rien n'est plus opposé à la naïve grossièreté de ces vieux récits que le style brillant et plein de recherche d'un émule de Dorat. En passant par sa plume, ils sont devenus des contes licencieux sans gaîté. Ce recueil est intitulé : *Choix d'anciens fabliaux* (Paris, 1788, 2 vol. in-12).

Enfin, en outre d'un volume d'*Historiettes en vers* (1771, in-8°), il a laissé un grand nombre de poésies publiées dans l'*Almanach des Muses* et dans divers journaux de cette époque, et dont quelques-unes furent réimprimées à part (1). Pendant quelques années, il rédigea les nouvelles du théâtre dans le *Mercure*, auquel il fournissait aussi d'autres articles, et dont il devint plus tard le principal rédacteur. On trouve un grand nombre de pièces qui lui appartiennent dans la *Bibliothèque universelle des Romans*,

(1) Voici les titres de celles-ci : *Ode présentée à Sa Majesté le roi de Danemarck* (1769, in-8°); *Poinsinet et Molière, dialogue dédié à Piron* (Londres et Paris, 1770, in-8°); *Thérèse d'Anet à Euphémie* (1771; in-8°); *Elégie sur la mort de Piron* (1773, in-8°); *Lettre d'une religieuse à la reine* (Paris, 1774, in-8°); *Les bienfaits du Sommeil ou les quatre Rêves accomplis* (1776, in-8°).

ainsi que dans les *Annales poétiques*, dont il était un des éditeurs.

La légèreté de l'esprit n'excluait pas dans Imbert les qualités du cœur. « Personne, dit un de ses biographes, ne fut meilleur ami. Il portait la générosité à l'excès ; mais il eut le tort, bien excusable du reste, de compter trop sur la reconnaissance de ceux qu'il avait obligés. Aussi, après avoir joui pendant quelque temps d'une existence brillante, il mourut à Paris, dans un état voisin de la misère, le 23 août 1790, à l'âge de quarante-six ans. »

BAUMIER.

Baumier, né au Vigan, dans les premières années de la seconde moitié du dix-huitième siècle, a chanté son illustre compatriote, le chevalier d'Assas. La pièce qu'il a consacrée à sa mémoire et qui est intitulée : *le Tombeau du chevalier d'Assas*, se trouve dans un recueil de poésies qu'il publia sous ce titre : *Hommage à la patrie* (Bruxelles et Paris, 1782, in-8° de 93 pages). On a encore de Baumier un *Tableau des mœurs de ce siècle en forme d'épître, suivi du*

Tombeau et de l'apothéose de J.-J. Rousseau (Londres et Paris, 1788, in-8°).

CHARLES CHASSANIS.

Né à Nimes, vers 1750, d'une famille honorable et connue dans le commerce, Charles Chassanis suivit la même carrière, tout en donnant ses loisirs à la culture des lettres. On lui doit trois ouvrages consacrés à la défense du christianisme : 1° *Essai historique et critique sur l'insuffisance et la vanité de la philosophie des anciens, comparée à la morale chrétienne* (1) (Paris, 1792, 1 vol. in-12); 2° *la Morale universelle tirée des livres sacrés, rédigée pour la jeunesse* (Paris, 1771, 1 vol. in-8°); 3° *du Christianisme et de son culte contre une fausse spiritualité* (Paris, 1802, 1 vol. in-8°). Chassanis eut le bonheur d'échapper aux orages de la révolution. Il mourut en 1802.

PIERRE-LOUIS DE CARRIÈRE.

Pierre-Louis de Carrière, né à St-Quentin, en 1751, d'une famille noble et ancienne, origi-

(1) Cet écrit est donné pour la traduction d'un ouvrage italien de dom Gaëtan Sextor ; mais c'est, en réalité, une œuvre originale.

naire de Toulouse, fut élevé au collége d'Harcourt, où il eut pour condisciple et pour ami Lally-Tolendal. Comme délassement de leurs études, ces deux jeunes gens composèrent un roman intitulé : *Philarète ou l'ami de la vertu.* Cet ouvrage, écrit tout entier de la main de P.-L. de Carrière, est conservé dans les papiers de sa famille et n'a jamais été publié. Revenu plus tard en Languedoc, il succéda à son père dans la charge de secrétaire des Etats de cette province. A ce moment, cette assemblée venait de prendre la résolution de faire imprimer chaque année le procès-verbal de ses séances ; de Carrière fut naturellement chargé de sa rédaction. Il fut aussi l'un des principaux collaborateurs de l'ouvrage imprimé par ordre des Etats-généraux, sous le titre de *Compte-rendu des impositions et des dépenses générales de la province de Languedoc.*

De Carrière présida, en 1806 et en 1812, le collége électoral de l'arrondissement d'Uzès. Depuis 1807, il fit partie du conseil général du département, qu'il présida en 1811. Il mourut à St-Quentin, le 13 février 1819.

ALEXANDRE PIEYRE.

Alexandre Pieyre, né à Nimes, en 1752, appartenait à une de ces riches familles protestantes qui, privées encore à cette époque des avantages communs au reste des Français, cherchaient dans le commerce et dans une éducation soignée les moyens de se distinguer dans la société. Porté par un goût décidé à la culture des lettres, il consacra les loisirs que lui laissait la pratique des affaires à la composition de pièces de théâtre. En 1782, il fit représenter à Nimes et à Montpellier une comédie en cinq actes et en vers, intitulée : l'*Ecole des Pères.* Le succès qu'elle obtint sur les théâtres de ces deux villes lui fit espérer qu'elle réussirait à Paris. Elle fut, en effet, reçue au Théâtre-Français, où elle fut jouée à la fin de mai 1787. Accueillie avec faveur, elle eut quarante représentations dans le courant de cette année (1). En voici une rapide analyse :

(1) Cette pièce fut presque aussitôt traduite en hollandais (Amsterdam, 1788, in-8o) et en allemand (Vienne, 1788, in-8o). La traduction allemande est due à F.-J.-J. Muller.

Courval, riche armateur, remarié à Hortense, a, d'un premier lit, un fils et une fille, St-Fonds et Rosalie. Ces trois objets chéris, qui devraient faire son bonheur, font son tourment. Sa femme, légère et coquette, est à la veille de donner dans le travers. Son fils a pour ami un certain d'Orsini, chevalier d'industrie, libertin qui a déjà corrompu St-Fonds, qui s'est insinué dans l'esprit d'Hortense, et qui voudrait, en épousant Rosalie, jouir de la fortune qu'elle doit avoir. Il faut que le père découvre les projets de ce scélérat trop séduisant, l'écarte de sa maison et ramène son épouse et son fils, en leur ouvrant les yeux sur le bord du précipice où d'Orsini les entraîne, et cela sans éclat, sans qu'il en transpire rien au dehors. Du reste, il a un ami qui l'aide dans ses desseins et qui comme lui, père de deux enfants, n'est pas éloigné de faire un double mariage avec ceux de Courval, ainsi que le désire celui-ci. Pour éloigner d'Orsini, cause de tout le mal, Courval lui fait arriver la nouvelle de la mort prochaine d'un oncle, habitant très-opulent de la Martinique. Cependant, une courtisane, dont St-Fonds est épris, prétexte un besoin pressant d'argent et profite de son ascendant sur son amant pour le déterminer à voler

son père. Courval en est instruit par l'intendant auquel St-Fonds a demandé les clés du coffre-fort. Le père, qui a cherché vainement à regagner la confiance de son fils par les offres les plus touchantes, ne trouve plus qu'un seul moyen d'agir sur lui et ordonne à cet intendant de remettre les clés à son fils. Celui-ci va pour exécuter son criminel projet, et en ouvrant le coffre-fort il aperçoit un billet sur lequel sont écrits ces mots : « Acceptez, ne dérobez pas. » Bouleversé par ces paroles, il fait connaître ce qui se passe dans son âme à sa belle-mère qui survient, et le père, empressé de jouir des remords de son fils, dessille entièrement les yeux et à sa femme et à St-Fonds. D'Orsini et la courtisane s'embarquent ensemble, et les mariages projetés s'accomplissent (1).

« Les deux premiers actes, dit un contemporain, promettaient peu ; le troisième annonçait une horreur effrayante ; mais le quatrième, de la plus grande beauté, d'une énergie rare, a fait voir combien l'auteur avait de ressources dans le génie, pour se tirer d'un mauvais pas et tourner à sa gloire ce qu'on croyait devoir être

(1) *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XXXV, p. 258 et suiv.

son écueil. Le cinquième ne pouvait pas être aussi beau, mais le dénoûment très-moral a complété le succès (1). » Quelques scènes sont, en effet, de la plus grande beauté. Nous en citerons comme preuve le passage suivant du quatrième acte. D'Orsini a reçu la nouvelle de la fin prochaine de son oncle ; il se doute que c'est un piége que lui tend Courval pour l'éloigner, et il vient le trouver pour le sonder.

D'ORSINI.

Allons voir le mari ; lisons dans son regard ;
Il va m'encourager sans doute à ce départ,
Me rendre tout facile ; il va m'offrir, je gage,
Un navire, de l'or, pour faire ce voyage.
Pour l'or, je le prendrai, car j'en ai grand besoin ;
Mais je veux voir plus clair, avant d'aller si loin.......
Il vient ; nous allons donc jouer la comédie.

COURVAL.

Vous êtes seul, Monsieur ? Ma femme ?....

D'ORSINI.

Elle est sortie.

COURVAL.

Je ne vous offre pas dans ce cas de rester :
Vos moments sont trop chers pour oser me flatter......

D'ORSINI.

C'est pour vous que je viens, Monsieur.

COURVAL.

Vous voulez rire ?
Me ferez-vous penser qu'un vieillard vous attire ?

(1) *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XXXV, p. 188 et suiv.

Un homme de mon âge a pour vous peu d'appas,
Messieurs, et c'est beaucoup, quand on ne le fuit pas.

D'ORSINI.

Lorsqu'il dépend de vous de me rendre service....

COURVAL.

Parlez, si vous croyez, Monsieur, que je le puisse.

D'ORSINI.

On me l'assure, au moins.

COURVAL.

Vous pouvez donc compter.....

D'ORSINI.

Je suis venu chez vous, Monsieur, sans en douter.

COURVAL.

C'est fort bien fait.

D'ORSINI.

Voici ce qu'on vient de m'écrire.
Voulez-vous vous donner la peine de le lire?

COURVAL.

Volontiers. (*Il prend et lit la lettre par laquelle on annonce à d'Orsini la maladie mortelle de son oncle.*)

Quoi! Monsieur! ... Mon pauvre ami d'Erbains!
Ah! que m'apprenez-vous! Ah! comme je le plains!
Quand on est à ce point, on n'en échappe guères.

D'ORSINI.

S'il faut sur son état croire l'homme d'affaires....

COURVAL.

Triste sort! Nous étions grands amis!

D'ORSINI (*à part*).

Grands amis!

COURVAL.

Nous nous étions liés au collége, à Paris.

D'ORSINI.

Cela date de loin.

COURVAL.

La nouvelle m'accable!

D'ORSINI.

Vous le montrez assez.

COURVAL.

Quel garçon estimable!
A servir ses amis se portant avec feu.

D'ORSINI (*à part*).

Qu'il est fin !

COURVAL.

Si je puis obliger son neveu ...

D'ORSINI (*à part*).

L'ai-je dit ?

COURVAL.

Dites-moi ce qu'il me reste à faire.

D'ORSINI (*à part*).

L'y voilà !

COURVAL.

Je suis prêt.

D'ORSINI (*à part*).

La chose est-elle claire?
(*Haut*).
La lettre vous dira l'objet dont il s'agit.

COURVAL.

Ah! fort bien.

D'ORSINI.

Vous allez être au fait.

COURVAL.

Il suffit. (*Il achève la lecture de la lettre.*

D'ORSINI (*à part*).

Il est à découvert, malgré toute sa ruse,
Et je vais lui montrer à quel point il s'abuse.
(*Haut*).
Vous voyez qu'on m'appelle, et qu'il m'y faut courir

COURVAL.

Oui!

D'ORSINI.

Qu'il me faut trouver un vaisseau pour partir.

COURVAL.

Sans doute.

D'ORSINI.

J'ai besoin, en faisant ce voyage,
De quelques cents louis pour payer mon passage,
Et.... satisfaire ici des gens à qui je dois.

COURVAL.

Cela s'entend.

D'ORSINI.

Eh bien !

COURVAL (*lui rendant froidement la lettre*).

Ne comptez pas sur moi.

D'ORSINI

Comment ?

COURVAL.

Je voudrais fort pouvoir vous être utile !
Mais cela me serait aujourd'hui difficile.

D'ORSINI.

Quoi ! Monsieur !

COURVAL.

Je n'ai pas de place à vous offrir ;
Avant deux ou trois mois, je ne fais rien partir.

D'ORSINI.

Je croyais.

COURVAL.

Et d'Erbains, puisqu'il faut vous le dire
Jusqu'à présent, Monsieur, ne m'a rien fait écrire.

D'ORSINI.

Vous n'avez rien reçu ?....

COURVAL.

Non ! je suis sans avis.

D'ORSINI.

Et vous ne voulez pas me prêter cent louis ?

COURVAL.

Je vous tiens sûrement pour un très-galant homme ;
Mais.... cent louis, Monsieur, c'est encore une somme.

D'ORSINI (*à part*).

Comment diable!

COURVAL.

Pardon, si je vous parle ainsi....

D'ORSINI (*à part*).

Il me refuse net!

COURVAL.

Mais, dans ce moment-ci..
Je n'ai pas tous les fonds que je voudrais moi-même.

D'ORSINI.

Vous....

COURVAL.

La guerre nous rend d'une indigence extrême.

D'ORSINI.

Mais....

COURVAL (*tirant sa montre*).

Un ami m'attend ; je me vois obligé
D'aller au rendez-vous.

D'ORSINI (*à part*).

Aurais-je mal jugé?

COURVAL.

Vous me permettez donc.....

D'ORSINI.

Liberté tout entière

COURVAL (*le reconduisant au fond du théâtre*).

Vous ne m'en voudrez pas de ce refus, j'espère?

D'ORSINI.

Ah! Monsieur, point du tout.

COURVAL.

C'est que j'ai le défaut
De parler franchement.

D'ORSINI.

Et voilà ce qu'il faut.

COURVAL.

D'autres, en vous comblant de fausses politesses,

Vous diraient de grands mots, vous feraient cent promes-
[ses ;
Mais je suis de ces gens....

D'ORSINI.

Dont je fais un grand cas.

COURVAL.

On ne perd avec moi ni son temps ni ses pas.

D'ORSINI.

Si vous le vouliez bien...

COURVAL.

Tenez, en conscience,
Il faut que je vous dise ici ce que je pense.

D'ORSINI.

Dites, Monsieur.

COURVAL.

Je vais vous parler sans détours.....
Non ! vous vous fâcheriez.

D'ORSINI.

Point.

COURVAL.

Si.

D'ORSINI.

Dites toujours.

COURVAL.

Eh bien !.... vous le voulez.... peut-être je m'abuse ;
Mais ce voyage-là m'a bien l'air d'une ruse.
En regardant de près, je crois qu'il m'est permis
De n'y voir qu'un moyen de trouver cent louis.

D'ORSINI.

Quoi ! vous m'accuseriez d'une telle imposture ?

COURVAL.

Je vous le disais bien....

D'ORSINI.

Monsieur, je vous assure....

COURVAL.

Je savais que cela vous mettrait en courroux ;

Mais vous l'avez voulu....

D'ORSINI.

Comment donc ! Pensez-vous ?...

COURVAL.

Moi, je ne pense rien ; mais vous m'avez fait lire
Un billet sur lequel j'aurais beaucoup à dire.
Il vient de l'autre monde, écrit par une main
Dont je ne reconnais la plume ni le seing.
Franchement...

D'ORSINI.

Mais, Monsieur, vous me faites outrage.

COURVAL (*en riant*).

Monsieur le chevalier, on dit tout à mon âge ;
Et je me ressouviens comment de notre temps
Nous tendions nos filets aux pauvres bonnes gens ;
Mais ne vous fâchez point ; il faut plutôt en rire.
Convenez....

D'ORSINI.

C'en est trop, Monsieur, je me retire.

COURVAL (*seul*).

Je me suis mis, je pense, à l'abri du soupçon.
Oui ! je vois qu'il mordra sans peine à l'hameçon.
Dermont va m'y servir ; la chose l'intéresse.
Je me crois excusable en employant l'adresse :
Il se déshonorait, affligeait ses parents,
Et c'est un vrai service enfin que je lui rends.

Comme on le voit, il y a dans ce passage de la verve, de l'esprit, du naturel, et nous avouons que nous l'avons choisi à dessein, quoiqu'il ne soit pas le seul où se retrouvent ces qualités, pour montrer qu'Alexandre Pieyre possédait un véritable talent pour la comédie. Le succès obtenu

par l'*Ecole des Pères* ne désarma pas cependant la critique. On lui adressa plus d'un reproche. Nous allons laisser parler sur ce sujet un contemporain, homme d'esprit, qui rend compte des événements de son temps et que nous avons souvent cité.

« 1° L'on reproche à cette pièce, comédie au commencement, de se convertir en drame sur la fin : ce qui est relatif, sans doute, aux scènes déchirantes du quatrième acte. Mais le pathétique n'est pas exclu de la bonne comédie. Il nous semble que ce qui constitue principalement le genre dramatique, c'est un amas d'événements romanesques, amenés souvent d'une façon merveilleuse et presque toujours sans la moindre vraisemblance ; au contraire, tout est naturel dans l'*Ecole des Pères*.

» 2° L'on trouve que le caractère du père est le seul établi dans toutes ses proportions ; ce qui est conforme au premier précepte de l'art, sur la scène comme sur la toile, de faire ressortir, entre tous, le principal personnage ; ensuite le fils sur qui doit porter l'intérêt en second ; après, l'aventurier, comme agent essentiel de l'intrigue ; enfin, la jeune femme, doivent se dégrader à mesure qu'ils sont moins nécessaires ; ce sont

des têtes à n'offrir que des trois quarts, de profil, du quart.

» 3o L'on est fâché que le fils résiste aux offres de son père et l'on voit trop le dessein de l'auteur de se ménager le coup de théâtre du billet. Premièrement, le spectateur ne voit pas cela, et il en résulte au contraire un nouvel imbroglio qui redouble la curiosité; d'ailleurs, la honte du fils est naturelle et part d'un cœur qui n'est pas vraiment corrompu; entraîné par une passion irrésistible, il ne surmonte ses remords que dans l'espoir d'exécuter et de réparer les suites de son criminel dessein avant que rien en ait éclaté.

» 4o Le dénoûment est froid; défaut inévitable après les beautés du quatrième acte, le plus plein, le plus chaud, le plus rapide qu'il y ait peut-être au théâtre.

» 5o Enfin, il n'est pas digne de la prudence d'un père de marier si tôt son fils, avant d'être sûr de la sincérité de son retour et de sa persévérance; mais on conçoit que cet hymen ne se conclut si brusquement que pour compléter la satisfaction du spectateur; comme il n'est qu'accessoire de l'action principale, il ne rompt pas l'unité des vingt-quatre heures, et l'on peut sup-

poser très-bien que cet événement n'a lieu que plusieurs mois après.

» Quant au style, on y critique des négligences, des incorrections, même des fautes de grammaire ; cela se peut ; mais il est en général clair, facile, sans affectation (1). »

L'*Ecole des Pères* valut à son auteur une honorable distinction. Louis XVI, pour lui exprimer sa satisfaction de la morale de cette pièce, lui fit remettre une riche épée portant ces mots autour de la poignée : « *Don du roi à M. Pieyre, auteur de l'*ÉCOLE DES PÈRES, 1er *février* 1788. » D'un autre côté, le duc d'Orléans l'attacha à son fils, le duc de Chartres (2), alors âgé de quatorze ans, pour achever l'éducation de ce jeune prince. Alexandre Pieyre ne porta pas le nom de gouverneur du duc de Chartres ; on ne donnait pas alors un titre si élevé à un plébeïen ; mais, de fait, il en remplit les fonctions. Depuis ce moment, il fit partie de sa maison, et, vers la fin de 1790, il eut son logement à côté de lui, au Palais-Royal. Il le suivit dans les diverses villes où il tint garnison, et quand,

(1) Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXV, p. 260-262.

(2) Depuis, Louis-Philippe. Pieyre lui avait dédié sa comédie.

en 1792, le duc de Chartres quitta la France, Pieyre, qui avait épousé depuis peu une veuve appelée de Bastin, se retira avec sa femme dans sa famille, et ensuite à la campagne, à 15 lieues de Nimes. Il y vécut à l'abri des agitations de cette époque, mais non sans de vives inquiétudes. Le 9 thermidor lui rendit quelque calme; il resta cependant encore quelques années dans le département du Gard, et ce ne fut qu'en 1800 qu'il s'établit à Paris. Quoiqu'il eût éprouvé des pertes assez considérables, il lui restait encore quelque aisance, et il préféra son indépendance au traitement d'une place qu'il aurait pu obtenir, mais qu'il ne rechercha pas. En 1806, il perdit sa femme; elle lui laissa toute sa fortune qui pouvait s'élever à douze mille francs de rente; il n'accepta pas cet héritage et s'en dessaisit en faveur de parents de sa femme, honorables négociants qui avaient été malheureux dans leurs entreprises commerciales. Depuis cette époque jusqu'à la Restauration, Alexandre Pieyre, qui n'avait point d'enfant, partagea l'année entre Paris et Orléans, où son frère était préfet. En 1815, il reprit ses anciennes relations avec la famille d'Orléans, qui lui montra la même bienveillance qu'avant la révolution, et dont il resta

l'ami le plus dévoué et, il faut ajouter, le plus désintéressé. Le duc d'Orléans lui proposant un jour de le faire nommer membre de la Légion-d'Honneur, « Ne me parlez pas de croix, lui ré-
» pondit-il, je vous suis assez attaché pour ne
» pas avoir besoin d'être lié par un cordon de
» plus. » Il se chargea de la gestion de la fortune de Mlle Adélaïde d'Orléans, gestion peu pénible à cause de la modicité de cette fortune. Quand, par suite de l'héritage qu'elle eut de sa famille, cette princesse put former une maison, Alex. Pieyre y eut le titre de secrétaire des commandements; mais il ne voulut jamais recevoir aucun traitement. La famille d'Orléans lui était de son côté très-attachée. Quand la vieillesse l'eut forcé à une vie plus retirée, le duc d'Orléans ne manqua jamais d'aller chaque jour passer quelques instans auprès de lui. Alex. Pieyre mourut en juillet 1830, quelques jours avant la révolution qui fit un roi du prince qu'il regardait à la fois comme son élève et comme son ami.

Après l'*Ecole des Pères*, c'est le *Garçon de cinquante ans,* comédie en cinq actes et en vers, qui, par les situations, les caractères et le style est le meilleur ouvrage d'Al. Pieyre. Le sujet en est simple, intéressant et vrai. « J'ai observé

en plus d'un lieu, dit-il, qu'un homme à bonnes fortunes qui arrive à la cinquantaine, en conservant des prétentions, offre une proie assez aisée à toute jeune femme un peu adroite, surtout si elle est placée de manière à pouvoir lui rendre de petits soins continuels, à lui être devenue nécessaire ; alors elle doit finir par s'emparer entièrement de lui et par le conduire où elle voudra. » Le garçon de cinquante ans est placé dans cette pièce entre sa gouvernante, qui veut l'amener à l'épouser, et sa famille, qui veut empêcher cette sottise. Qui l'emportera de la gouvernante ou de la famille ? Tel est le sujet de cette comédie. Cette pièce n'a jamais été représentée. Reçue en 1800 à la Comédie-Française, sous le titre de *la Maison de l'oncle* (1), elle était, en 1802, sur le point d'être jouée, quand, soumise à une nouvelle lecture, elle fut rayée du tableau, à cause de quelques ressemblances qu'on trouva dans le fond du sujet avec le *Vieux Célibataire*, de Collin d'Harleville. Des autres pièces d'Al. Pieyre, une seule a été représentée ; c'est l'*Intrigue anglaise*, comédie en cinq actes et en vers, jouée à l'Odéon en 1809, sous le titre de

(1) Elle a été imprimée sous ce titre à Paris, an VII (1799), in-8o.

la Famille anglaise, et imprimée d'abord sous ce dernier titre (Paris, 1809, in-8°). Ces trois comédies, jointes à deux autres, *les Amis à l'Epreuve*, en un acte et en vers croisés (Paris, 1788, in-8°), et *Orgueil et Vanité*, en trois actes et en vers, encore inédite, ont été publiées sous ce titre : *Pièces de théâtre d'Al. Pieyre* (Orléans et Paris, 1808 et 1811, 2 vol. in-8°). On trouve dans le premier volume deux pièces de Molière, qu'à l'exemple de Thomas Corneille il a arrangées : *le Dépit Amoureux*, en le réduisant en trois actes, et la *Princesse d'Elide*, en finissant de la mettre en vers, et une pièce de Destouches, *le Philosophe amoureux*, qu'il a aussi réduite en trois actes ; et dans le second volume une pièce de vers : *la Quatrième race*, qui avait été déjà imprimée à Paris, en 1804, et à laquelle il ajouta un *Complément*, en 1814. Enfin, on a encore d'Alexandre Pieyre une autre pièce de théâtre, *la Veuve mère* (1), comédie en un acte et en vers (Paris, 1825, in-8°), et trois pièces de vers intitulées, la première : *la France*, *abrégé historique et philosophique* (Paris, 1815, in-8° de 32 pages) ; la deuxième,

(1) Elle n'a pas été représentée.

Vers adressés à Mgr le duc de Chartres, à l'occasion de son baptême (1788, in-8o), et la troisième, *la Naissance du roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques*, publiés par Eckart et Lucet, Paris, 1811, in-8o).

JEAN-PIERRE-CLARIS DE FLORIAN.

Jean-Pierre-Claris de Florian naquit le 6 mars 1755, au château de Florian, dans les basses Cevennes. Il s'est plu lui-même plusieurs fois à peindre le tableau de la riante vallée dans laquelle s'élève la maison où il vit le jour. « Sur les bords du Gardon, au pied des hautes montagnes des Cevennes, entre la ville d'Anduze et le village de Massane, est un vallon où la nature semble avoir ramassé tous ses trésors. Là, dans de longues prairies où serpentent les eaux du fleuve, on se promène sous des berceaux de figuiers et d'acacias. L'iris, le genet fleuri, le narcisse, émaillent la terre; le grenadier, l'aubépine, exhalent dans l'air des parfums ; un cercle de collines, parsemées d'arbres touffus, ferme de tous côtés la vallée; et des rochers couverts de neige bornent au loin l'horizon (1). » Il

(1) *Estelle* (Paris, chez A.-A. Renouard, 1820), p. 22.

conserva toute sa vie un vif attachement pour son pays natal. « Beaux vallons, s'écrie-t-il, fortunés rivages, où, jeune encore, j'allais cueillir des fleurs! Beaux arbres que mon aïeul planta et dont la tête touchait les nues, lorsque, courbé sur son bâton, il me les faisait admirer! Ruisseaux limpides qui arrosez les prairies de Florian et que je franchissais dans mon enfance avec tant de peine et tant de plaisir, je ne vous verrai plus! Je vieillirai tristement, éloigné du lieu de ma naissance, du lieu où reposent mes pères; et si je parviens à un âge avancé, le beau soleil de mon pays ne ranimera pas ma faiblesse. Ah! que ne puis-je au moins espérer que ma dépouille mortelle sera portée dans le vallon où, enfant, j'ai vu bondir mes agneaux (1)! »

Le grand père de Florian, conseiller à la chambre des comptes de Montpellier, avait la manie de bâtir; il se ruina à faire élever une superbe habitation dans une petite terre. En mourant, il ne laissa guère à ses fils que des dettes. Le père de J.-P.-C. de Florian se vit obligé, pour relever les affaires de sa famille, de se livrer à l'agriculture; c'était, d'ailleurs,

(1) *Estelle*, p. 156 et 157.

un brave et honnête gentilhomme de campagne, auprès duquel la sensibilité de son fils trouvait peu d'écho. Sa mère était morte de bonne heure. Cette perte fut une des causes principales qui firent naître dans son cœur cette douce mélancolie qui fait le charme de ses écrits. Il eut toute sa vie le regret que celle qui lui avait donné le jour ne fût pas témoin de ses succès. Sa prédilection pour la langue espagnole, prédilection qui exerça une véritable influence sur ses écrits, lui venait de sa tendresse pour la mémoire de sa mère, qui tirait son origine d'Espagne.

L'ancien conseiller de la chambre des comptes de Montpellier fut pour son petit-fils comme une seconde mère. Il se plaisait à l'amener avec lui dans ses promenades et à lui faire admirer ses plantations. C'est peut-être dans ces courses et dans la vue du bonheur qu'éprouvait le vieillard en contemplant ses arbres, que Florian se pénétra de cet amour de la nature qui embellit ses écrits. Après la mort de son aïeul, il fut mis en pension à St-Hippolyte. Plus tard, un de ses oncles, le marquis de Florian, qui avait épousé une nièce de Voltaire (1), le prit avec lui et l'a-

(0) C'était une sœur de Mme Denis et de l'abbé *Mignot.*

mena à Ferney, où sa gaîté vive et franchè et ses heureuses dispositions excitèrent un très-grand intérêt.

Florian avait quinze ans, lorsqu'en 1768, il fut reçu parmi les pages du duc de Penthièvre. De même que chez Voltaire, son amabilité, son esprit, et surtout la sensibilité de son caractère produisirent un heureux effet à la petite cour du château d'Anet et lui valurent, de la part du prince, une bienveillance qui ne se démentit jamais. Ce fut pendant qu'il était page qu'il composa les premières lignes qui soient sorties de sa plume. On parlait un jour, chez le prince, de sermons, et l'on en parlait gravement. Tout-à-coup Florian se mêla à la conversation pour soutenir qu'un sermon n'est pas une œuvre difficile et qu'il se sentait en état d'en composer un, si la chose était nécessaire. Le prince le prit au mot et paria cinquante louis qu'il n'en viendrait pas à bout. Le curé de St-Eustache, qui était présent, fut choisi juge du pari. Le jeune page se met à l'ouvrage et apporte son travail au bout de quelques jours. Quel fut l'étonnement du prince et du curé, en entendant réciter un sermon sur la mort, qui aurait pu soutenir la comparaison avec ceux de plusieurs prédicateurs renommés

de cette époque ! Le premier convint qu'il avait perdu le pari et paya sur le champ et avec plaisir le prix convenu ; le second s'empara du sermon et le fit prêcher dans sa paroisse (1).

Lorsque Florian eut atteint l'âge où il ne pouvait plus remplir les fonctions de page, il entra dans la carrière militaire ; c'était le désir de son père, qui avait lui-même porté les armes pendant onze ans, et ses propres goûts, un peu chevaleresques, le portaient d'ailleurs vers cette profession. Il voulut d'abord servir dans l'artillerie, et, dans ce but, il suivit les exercices de l'école de Bapaume, où il s'appliqua avec quelques succès à l'étude des mathématiques, qui lui offraient cependant peu d'attraits. Bientôt il passa dans le régiment de dragons de Penthièvre, dans lequel son protecteur lui accorda une lieutenance et ensuite une compagnie. Enfin, il se rendit aux vœux du duc de Penthièvre, qui désirait de l'avoir auprès de lui, et ayant obtenu une réforme au moyen de laquelle son service comptait toujours, sans qu'il fût obligé d'être présent à son régiment, il accepta la place de gentilhomme ordinaire auprès de ce prince. C'est par lui que

(1) *OEuvres inédites de Florian* (Paris, 1824), t. IV, 407-414.

cet homme bienfaisant faisait distribuer ses secours aux familles malheureuses dont il soulageait la misère à Paris et aux environs de ses châteaux d'Anet et de Sceaux, et Florian suivait les intentions du généreux donateur, en apportant dans ces actes de charité la plus grande délicatesse et la sensibilité la plus touchante.

Le genre de vie qu'il mena dès ce moment lui permit de se livrer presque tout entier à son goût pour la littérature. Ce fut alors qu'il étudia la langue espagnole. Le plaisir qu'il trouva à cette étude lui fit former le projet de traduire en français quelque ouvrage espagnol, et après avoir hésité entre quelques auteurs, il s'arrêta à la *Galatée* de Cervantes, dont il crut possible, malgré les imperfections, de tirer un heureux parti. Il lui sembla que la peinture des douces chimères de l'amour pastoral pourrait offrir quelque attrait au lecteur; son amour pour la nature lui faisait d'ailleurs trouver des charmes dans ce genre depuis longtemps abandonné. La *Galatée* de Cervantes devint sous sa plume un ouvrage nouveau. Il y ajouta des scènes entières, par exemple celle de l'échange des houlettes dans le premier livre, la fête champêtre et l'histoire des tourterelles dans le second, et les adieux au chien

d'Elicio dans le troisième. Le quatrième livre tout entier lui appartient en propre et termine heureusement cette pastorale que l'écrivain espagnol avait laissé inachevée. Enfin, les stances naïves et délicates répandues dans tout l'ouvrage et amenées avec une rare habileté, concoururent au succès de ce premier essai, qui fut publié en 1783, et dont on admira la grâce des pensées, la délicatesse des sentiments, le choix et la variété des tableaux et la fraîcheur du coloris.

Une circonstance imprévue engagea Florian à composer les *Deux Billets* (comédie en un acte, Paris, 1779, in-8o); c'était pour plaire qu'il se décida à écrire cette pièce, et c'est ce qui explique pourquoi, tout en conservant à Arlequin un peu de la balourdise qui appartient à ce personnage, il lui donna, pour ainsi dire, quelque empreinte de son propre caractère et le rendit beaucoup plus aimable qu'il n'était auparavant, en le rendant plus sensible et plus moral. C'est une excellente idée, au jugement de La Harpe, que d'avoir donné au simple et crédule héros de la farce italienne, qui n'était connu que par sa balourdise et par ses facéties birgamesqùes, une bonhomie et même des vertus naïves qui ne sont altérées par aucun mélange. « Et tout l'es-

prit qui les relève, ajoute ce critique, n'est qu'un composé fort heureux de bon cœur, de bon sens et de bonne humeur. » Le succès qu'obtint cette pièce et l'intérêt qu'il prit à un personnage qui, par le nouveau caractère qu'il lui avait donné, était de sa création, le portèrent à le représenter dans diverses autres positions de la vie, marié dans le *Bon Ménage* (Paris, 1783), père dans le *Bon Père et la bonne Mère*, *etc.* Florian prenait un grand plaisir à composer ses pièces de théâtre (1) et même à y remplir lui-même le rôle d'Arlequin sur des théâtres de société, particulièrement chez M. d'Argental. Mais, quand il s'aperçut que ces ouvrages légers blessaient le duc de Penthièvre, qui ne lui adressa cependant jamais la moindre observation sur ce point, et qui se bornait à ne lui pas parler de ces écrits et à les ignorer, il fit à son bienfaiteur le sacrifice de ce goût; il renonça à écrire pour le théâtre et il garda en manuscrits quelques pièces qu'il avait déjà composées et qui n'avaient pas été représentées.

En 1784, il publia *Six Nouvelles* (Paris,

(1) *Théâtre de Florian* (Paris, 1784, 2 vol. in-18). Ses *Œuvres inédites* contiennent quelques autres pièces de théâtre.

1 vol. in-8°), et plus tard il en fit paraître sept autres sous ce titre : *Nouvelles nouvelles* (Paris, 1792, 1 vol. in-8°). C'est encore dans la littérature espagnole, si riche en ce genre de compositions, qu'il puisa le goût de ces petits ouvrages. Mais il dépassa ses modèles, et ses *Nouvelles*, qui sont toutes le développement d'une idée morale sous une forme historique, l'emportent autant par la simplicité et la grâce touchante du récit que par la richesse du fond.

Son *Numa Pompilius* (Paris, 1786, 1 vol. in-12), eut peu de succès. Ce n'est qu'une froide imitation du *Télémaque*. « *Télémaque*, fait remarquer Lacretelle, a l'air de la traduction d'un ouvrage antique ; mais la couleur de l'antiquité manque à *Numa*. L'histoire y est trop violée, et la fable ne s'y montre pas avec assez de prestige. » Florian avait fait cependant des recherches considérables pour la composition de ce roman. Nous avons, avec la liste des ouvrages qu'il consulta pour se pénétrer de l'histoire de son héros, l'indication des passages d'un grand nombre d'autres qu'il voulait prendre pour modèle des différentes parties de cet écrit (1).

(1) Cette liste, qui se trouve dans ses *Notes* et qui a été imprimée dans ses *Œuvres inédites*, t. IV, p. 226-231,

L'Académie Française, qui l'avait couronné deux fois, d'abord pour une épître en vers : *Voltaire et le Serf du Mont Jura* (Paris, 1782, in-8°), et ensuite pour sa touchante églogue de *Ruth* (1784), le reçut au nombre de ses membres en remplacement du cardinal de Luynes, le 6 mars 1788. Il n'était âgé que de trente-trois ans. « M. Vicq-d'Azir, mon concurrent, écrivit-il à Boissy d'Anglas, le lendemain de sa nomination, m'a disputé la place de si près, que j'ai eu la pluralité d'une seule voix. Quinze contre quatorze m'ont fait gagner ma cause. Ceci est le combat d'Argan et de Tancrède ; le vainqueur est peu différent du vaincu (1). » « M. de La Harpe, lui disait-il peu de temps après, m'a marqué une amitié à laquelle je suis bien sensible et dont j'aime à vous devoir une partie ; mais celui à qui je dois ma place, c'est M. de Marmontel, qui m'a servi avec beaucoup de succès et de zèle. Je ne l'oublierai jamais (2). » Cette honorable nomination ne fut pas son seul motif de joie.

nous prouve avec quel soin il préparait ses compositions ; elle nous initie en même temps à sa manière de travailler.

(1) *Lettres de Florian à de Boissy d'Anglas* (Paris, 1820, in-18), p. 37.

(2) *Ibid.*, p. 39.

« Depuis le mois de janvier, écrit-il encore à son ami Boissy d'Anglas, avec une touchante bonhomie, je n'ai pas respiré un instant. J'ai été écrasé de bonheur; tout m'est arrivé à la fois, et les jours m'ont à peine suffi pour les visites et les devoirs indispensables que tant de félicité m'a imposés. J'ai obtenu en trois semaines le brevet de lieutenant-colonel, la croix de St-Louis, mon fauteuil académique, et une abbaye à six lieues de Paris pour une tante à moi, religieuse à Arles (1). »

Ce fut pendant cette heureuse année qu'il composa *Estelle* (2). On peut regarder cette pastorale comme son œuvre de prédilection. Il en a placé la scène dans les lieux même où il était né et où il avait passé son enfance; c'est avec amour qu'il en décrivit les sites et les mœurs locales, et ses peintures sont d'une rigoureuse exactitude. Avec une diction aussi pure et des tableaux aussi gracieux, *Estelle* l'emporte sur *Galatée* par des situations plus touchantes et une plus douce mélancolie.

Un jour, le duc de Penthièvre l'engagea à s'es-

(1) *Lettres de Florian à de Boissy d'Anglas* (Paris, 1820, in 18), p. 41.

(2) Elle parut en 1789.

sayer dans la fable. Florian suivit ce conseil; il n'eut qu'à s'en féliciter; car c'est peut-être le genre dans lequel il a le mieux réussi; ses fables sont supérieures à toutes celles qui ont paru depuis l'inimitable La Fontaine, avec lequel personne, dans aucune langue, ne peut soutenir de comparaison. Elles ont de l'originalité; les sujets en sont neufs et heureux; le style en est simple, spirituel et concis; la morale en est aussi aimable que naturelle; les pensées en sont justes et piquantes, et elles sont toujours présentées avec une agréable facilité (1). Florian travailla avec un soin tout particulier ses compositions de ce genre; ce ne fut qu'après les avoir tenues plusieurs années sur le métier, qu'il se hasarda à les publier en 1792.

Gonzalve de Cordoue ou Grenade reconquise (Paris, 1791, 2 vol. in-12), eut à peu près le même sort que *Numa Pompilius*. La prose poétique dans laquelle est écrit ce roman, est d'une monotonie que ne peut relever le fond même de l'ouvrage. Mais le *Précis historique sur les Maures*, qui lui sert d'introduction, est une pièce fort remarquable, pleine de recher-

(1) *Notice sur Florian*, par Boissy-d'Anglas, p. 13 et 14.

ches intéressantes et écrite d'un style simple et noble à la fois (1). Ce *Précis historique*, qui remplit les trois quarts du premier volume de *Gonzalve de Cordoue*, put faire croire que son auteur, après avoir traité avec bonheur différents genres de littérature, aurait pu se faire un nom comme historien. On est confirmé dans cette opinion par son *Plan d'un ouvrage historique, et qui doit faire partie de l'éducation nationale*, plan vaste, bien pensé, bien coordonné, et que sa mort prématurée ne lui laissa pas le temps de développer (2).

Après avoir eu la douleur de perdre son protecteur, Florian se retira à Sceaux et il consacra tous ses loisirs à traduire *Don Quichotte* et à composer quelques-uns des ouvrages dont nous avons déjà parlé et son *Eliezer et Nephtali* (3) qui ne fut publié que plusieurs années après sa mort. A la création des gardes nationales, soit en sa qualité d'ancien militaire, soit en souvenir des bienfaits qu'il avait répandus dans ces lieux

(1) La Harpe, qui traita fort mal *Gonzalve de Cordoue*, faisait grand cas du *Précis historique sur les Maures*. — *Lettres de Florian à Boissy d'Anglas*, p. 53 et 55.

(2) *Œuvres inédites de Florian*, t. IV, p. 14-99.

(3) *Lettres de Florian à Boissy d'Anglas*, p. 49.

au nom du duc de Penthièvre, il fut nommé commandant de la garde nationale de la localité qu'il habitait. Mais il finit par devenir suspect à une partie de la milice qu'il commandait. « Vous devez juger, écrivit-il alors à Boissy d'Anglas, qu'avec ma sensibilité, cette position fait le malheur de ma vie, puisque je vois mon honneur et mon repos au moins compromis. Dans les temps où nous sommes, personne ne peut savoir où cela peut s'arrêter (1). » Florian n'était pas un ennemi de la liberté. « Vous connaissez dès longtemps mes principes, disait-il dans cette même lettre à Boissy-d'Anglas ; peut-être y a-t-il quelque mérite à les avoir dits tout haut dès avant la révolution, et depuis la révolution, ils n'ont jamais varié. » Aussi, tandis que sa qualité de noble et la position qu'il avait occupée auprès du duc de Penthièvre le faisaient regarder par les uns comme un aristocrate, certains de ses amis l'appelaient démagogue (2); la vérité, c'est que son cœur était trop bon et trop généreux pour ne pas désirer le bonheur de tous les hommes, et que sa profonde

(1) *Lettres de Florian à Boissy d'Anglas*, p. 50. Lettre du 26 juin 1791.

(2) *Ibid.*, p. 55.

sensibilité l'élevait au-dessus des préjugés de l'ancienne noblesse (1).

Il est probable que Boissy d'Anglas, Rabaut-St-Etienne et les autres amis qu'il comptait parmi les hommes qui avaient embrassé le parti de la révolution, dissipèrent les doutes et les soupçons élevés sur ses sentiments patriotiques. Il continua, du moins, à vivre à Sceaux, sans être inquiété, mais attristé des violentes dissensions qui agitaient la France. « Je passe doucement ma vie au coin de mon feu, écrivait-il à Boissy d'Anglas, le 17 février 1792, lisant Voltaire, faisant des fables, et fuyant des sociétés qui sont devenues des arènes affreuses, où tout le monde hait la raison, où les vertus ne sont même plus louées, où l'humanité, la première des vertus, et la modération, la première des qualités, sont méprisées par tous les partis (2). »

Le décret du 16 avril 1794, d'après lequel les ci-devant nobles ne pouvaient habiter Paris ni les environs dans un rayon de dix lieues, vint de nouveau troubler son existence. Ce n'est qu'avec

(1) L'auteur de la préface d'*Eliezer et Nephtali* était un philosophe dans le sens le plus noble et le plus étendu de ce mot.

(2) *Lettres de Florian à Boissy d'Anglas*, p. 55.

le plus vif regret qu'il se voyait obligé de quitter Sceaux. Boissy d'Anglas lui suggéra l'idée de se faire exempter de l'application de ce décret, en obtenant d'être mis en réquisition pour quelque travail utile à la nation. Précisément, en ce moment, Florian travaillait à un ouvrage destiné à l'enseignement de l'histoire à la jeunesse ; il en avait déjà écrit le plan général. Boissy-d'Anglas s'en fit donner une copie et demanda au comité de l'instruction publique de mettre Florian en réquisition pour composer un nouveau cours d'histoire pour l'éducation nationale (1). Il lut même, pour appuyer sa demande, quelques morceaux du manuscrit qui lui avait été remis. « On m'avait écouté avec intérêt, raconte Boissy d'Anglas, et je me croyais sur le point de réussir, lorsqu'un membre du comité, nommé Bouquier, en qui je n'eusse pas soupçonné cet excès de mémoire, se mit à réciter l'épître dédicatoire de *Numa*, adressée plus de dix ans auparavant à la reine, et en conclut qu'on ne pouvait rien attendre de bon ni d'utile de celui qui en était l'auteur, quoique j'osasse le recommander. Ma demande fut donc rejetée ; elle le fut tout d'une voix ; il ne me resta que le regret de l'avoir faite,

(1) *Lettres de Florian à Boissy d'Anglas*, p. 56–58.

et la crainte qu'elle ne fût nuisible à celui qui en était le sujet (1). »

Cette crainte ne tarda pas à se réaliser. Le 15 juillet, Florian fut arrêté par ordre du comité de sûreté générale et renfermé à la prison de la Bourbe, dite alors Port-Libre. « Dès qu'il y fut, nous raconte Boissy d'Anglas, il m'écrivit pour réclamer encore mon faible appui (2). L'illustre et respectable Ducis, qui avait pour lui beaucoup d'amitié, vint se joindre à moi pour solliciter sa liberté ; mais nos démarches furent inutiles, quoique répétées jusqu'à l'obstination. On nous parla encore de la dédicace de *Numa*, et on nous conseilla impérieusement de laisser oublier notre ami, pour son intérêt comme pour le nôtre (3). »

Le 7 du mois d'août, Florian s'adressa à un autre député pour l'intéresser à sa triste position. Qu'on nous permette de rapporter ici en entier la lettre qu'il lui adressa ; elle peint le caractère si noble et si doux de son auteur. « Citoyen

(1) *Lettres de Florian à Boissy d'Anglas*. Notice sur Florian, p. 15 et 16.

(2) Nous avons cette lettre, *Ibid.*, p. 16 et 17.

(3) *Lettres de Florian à Boissy-d'Anglas*. Notice sur Florian, p. 17 et 18.

représentant, tu chéris, tu cultives les lettres; mais tu chéris davantage la patrie et la liberté; mais tu exiges que les arts, dont tu fus l'ami dès l'enfance, soient utiles à la cause du peuple pour lequel tu voudrais mourir; c'est à ce seul titre que je t'écris.

» Méditant depuis longtemps de refaire l'histoire ancienne pour l'éducation nationale, j'en ai instruit, par une missive, le comité de salut public. J'ai pris soin de parler de moi dans un moment où l'homme timide qui aurait eu le moindre reproche à se faire ne se serait occupé que de se faire oublier. Tranquille sur cette démarche, je travaillais dans la solitude et j'avais achevé déjà plusieurs morceaux sur l'Egypte, quand, tout-à-coup, un ordre du comité de salut public m'a fait mettre en arrestation dans la maison de Port-Libre; j'y suis depuis 22 jours, sans compter les longues nuits, qui ne diffèrent des jours que par le manque de lumière; sans livres, presque sans papier, au milieu de six cents personnes, appelant en vain, pour me secourir, l'imagination que j'avais autrefois, et ne trouvant à sa place que la douleur et l'abbattement.

» J'ai pourtant voulu travailler. J'ai conçu le

plan d'un ouvrage que je sais utile à la morale publique. J'ai chanté dans ma prison le héros de la liberté (1). Je t'envoie mon premier livre ; je te demande de le juger.

» Si tu ne penses pas que le poème puisse fortifier dans l'âme des jeunes Français et l'amour de la république et le respect des mœurs simples, ne me réponds point.... Laisse-moi mourir ici : l'altération de ma santé m'en fait concevoir l'espérance.

» Si ton civisme et ton goût, dépouillés de tout intérêt pour moi, te persuadent qu'il est bon que mon ouvrage soit fini, parles-en à tes collègues, membres de comité du salut public, et dis-leur :

» De quoi peut être coupable l'homme qui pensa être mis à la Bastille pour les premiers vers qu'il fit dans le *Serf du Mont-Jura* ; qui écrivait avant la révolution le onzième livre de *Numa*, et qui, depuis la révolution, libre, orphelin, sans autre fortune que son talent qu'il pouvait porter partout, n'a pas quitté un moment sa patrie, a commandé trois ans une garde nationale, a donné plusieurs ouvrages, et dans

(1) Le poème de *Guillaume Tell*, en quatre livres.

son recueil de fables a imprimé celle des *Singes et du Léopard*?

» Un fabuliste, un berger, chantre de *Galatée* et d'*Estelle*, peut-il commettre des crimes? peut-il seulement en concevoir? La lyre de Phèdre, le chalumeau de Gessner (1), trop sourds, trop faibles sans doute au milieu des trompettes guerrières, peuvent-ils jamais nuire ou déplaire à ceux qui veulent établir la liberté sur la base de la morale? La fauvette qui chantait auprès des marais de Lerne lorsque Hercule combattait l'hydre, n'excita point la colère du héros libérateur! Peut-être même après la victoire l'écouta-t-il avec bienveillance.

» C'est à ce peu de mots que je réduis, que je réduirai ma défense. Si l'on me croit coupable, qu'on me juge; mais, si je suis innocent, que l'on me rende à la liberté, que l'on me rende à mes ouvrages, à mes ouvriers d'imprimerie que j'ai fait vivre depuis quinze ans et que ma déten-

(1) Le 30 juin 1785, Florian écrivait à Gessner: « J'éprouve une très-douce joie à vous parler de ma vénération pour vous, de mon amour pour vos charmants ouvrages, de l'étude presque continuelle que j'en fais pour former mon cœur et mon style. J'aimerais tant à passer pour votre écolier! » *La jeunesse de Florian*, p. 144.

tion empêche de poursuivre une très-grande entreprise : que l'on me rende à une vie pure et au désir d'être utile encore à mon pays. »

Trois jours après, la liberté lui fut rendue ; il s'empressa de retourner à Sceaux, dans le petit appartement qu'il occupait à l'Orangerie ; mais il emporta de la prison le germe d'une maladie mortelle à laquelle il succomba bientôt. Après avoir langui environ un mois, il mourut le 13 septembre 1794, à l'âge de 38 ans. La modération de ses goûts, sa gaîté naturelle, sa jeunesse semblaient lui promettre une vie beaucoup plus longue. Quoique d'une taille au-dessous de la moyenne, il était fortement constitué. Ses traits n'étaient pas réguliers ; mais la sérénité qui brillait sur son visage, ses grands yeux noirs, pleins de feu, lui donnaient une physionomie agréable.

Ce n'est que plusieurs années après sa mort que fut publiée sa traduction de *Don Quichotte* (1799, 6 vol. in-12). Il l'avait entreprise de bonne heure ; il y avait mis tous ses soins, trop peut-être ; il accommoda trop au goût de son époque l'œuvre de Cervantes. Sous sa plume, le héros de la Manche perdit le ridicule qui le caractérise et Sancho sa naïveté quelque peu grossière. Il

est probable que, s'il avait vécu plus longtemps, il aurait senti la nécessité de rendre à sa traduction le ton et le cachet particulier de l'original. La même année on publia, sous le titre d'*Œuvres posthumes* (1799, 2 vol. in-18), plusieurs fables inédites, *Rosalba, nouvelle sicilienne*, et *Guillaume Tell*, qu'il avait composé pendant sa détention à la Bourbe (1). Quelques années après parut, pour la première fois, un de ses meilleurs ouvrages : *Eliezer et Nephtali* (1803, 1 vol. in-18). La scène se passe dans la Judée, du temps des Juges ; le sujet est l'héroïsme de l'amour fraternel. Ce roman poétique, rempli de sentiments touchants, offre quelquefois des situations pathétiques ; il est écrit dans un style facile et noble à la fois ; c'est la simplicité grave dans toute sa pureté, et, après la *Mort d'Abel*, dit Boissy d'Anglas, c'est l'ouvrage profane où l'on retrouve le mieux le charme des livres saints.

La première édition des œuvres de Florian est celle de Didot (Paris, 1784-1786, en 24 volumes in-18). Il en a paru, depuis, plusieurs autres, auxquelles il faut joindre les *Œuvres*

(1) Ce volume contient aussi une *Vie de Florian*, par Jeauffret.

inédites de Florian, recueillies par de Pixérécourt (Paris, 1824, 4 vol. in-18).

Les historiens de la littérature française n'ont pas donné à Florian la place qu'il nous semble mériter dans l'histoire des lettres. Peu de noms sont cependant aussi populaires que le sien. Ses écrits, lus avec délices dans la jeunesse, le sont encore avec plaisir dans l'âge mur. On ne trouve pas un bien grand nombre d'auteurs qui aient travaillé dans des genres aussi différents, avec autant de bonheur, et qui aient fait preuve d'un talent plus souple, plus varié, plus étendu. Il y a, ce nous semble, une injustice flagrante à laisser dans les rangs épais des écrivains du second ordre un homme qui, enlevé à la fleur de l'âge, a cependant, dans sa courte carrière, brillé tour-à-tour dans la pastorale, dans le roman, dans la poésie légère, dans la comédie, dans l'histoire et dans la fable. Son *Estelle*, quelques-unes de ses pièces de théâtre, sa préface d'*Eliézer et Nephtali*, son *Précis de l'histoire des Maures*, et surtout ses *Fables*, seront toujours des écrits estimés et trouveront encore des lecteurs, quand des ouvrages, bruyamment célébrés, auront disparu depuis longtemps.

JACQUES-ANSELME DORTHÈS.

Jacques-Anselme Dorthès, né à Vauvert, le 19 juillet 1759, se destinait à l'état ecclésiastique ; mais, au moment de recevoir les ordres, entraîné par un goût irrésistible pour l'histoire naturelle, il quitta brusquement le séminaire et fit des études de médecine. Bientôt, il put communiquer à l'Académie des sciences divers mémoires dans lesquels il présenta des observations intéressantes et utiles sur des insectes qui avaient jusqu'alors échappé à l'attention des naturalistes. On remarqua surtout la description qu'il donna, en 1784, d'une espèce que Bosc-Dantic proposa d'appeler : *Dorthesia-Characias*, mais qu'il nomma lui-même, avec autant de bonne foi que de modestie, *Coccus characias*, après que de nouvelles observations lui eurent prouvé que cet insecte singulier appartient par sa forme et par ses caractères distinctifs au genre *Coccus* (1). Il faut encore citer son *Eloge de Richer de Belleval*, fondateur du Jardin des plantes de Montpellier, éloge qui, couronné par

(1) *Journal de physique*, 1784, t. XXIV, p. 171, et 1785, t. XXVI, p. 188.

la Société de médecine de cette ville, lui valut l'honneur d'être admis dans son sein. Enfin on lui doit, en outre d'un grand nombre de mémoires relatifs à l'histoire naturelle et à l'économie rurale et publiés dans divers recueils scientifiques, un ouvrage intitulé : *Aperçus sur les atterrissements de la Méditerranée dans le Bas-Languedoc, et application d'une nouvelle méthode lithologique aux diverses pierres qu'on y rencontre* (1787, in-8° de 40 pages). Cet écrit, remarquable pour le temps où il fut composé, renferme des observations générales sur les atterrissements et sur les principes de classification des minéraux, ainsi qu'une nomenclature méthodique des cailloux qui se trouvent dans les atterrissements du Bas-Languedoc.

Parti volontairement pour l'armée des Pyrénées, en qualité de médecin attaché aux hôpitaux, ce jeune naturaliste, qui donnait de si belles espérances, mourut dans l'exercice de ses fonctions, en 1794, à peine âgé de trente-cinq ans.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA DU SECOND VOLUME.

Pages	lignes		
10,	au titre et dans l'article, au lieu de *Téron*, lisez *Térond*.		
21,	20,	au lieu de	*aliarumque quales*, lisez *aliarumque rerum quales*.
35,	1,	—	*Laplacette*, lisez *La Place*.
82,	21 et 22,	—	*réunis sous le titre de*, lisez *dans la*.
84,	3,	—	*Darlle*, lisez *Deville*.
99,	23,	—	1723, 2 *vol.*, lisez 1723 et 1734, 3 *vol.*
122,	15,	—	*contre les*, lisez *aux*.
140,	6,	—	*d'atteindre*, lisez *d'attendre*.
168,	17,	—	*en rapportent*, lisez *rapportent*.
179,	7,	—	*de*, lisez *des*.
230,	11,	—	*qu'il célèbre*, lisez *qu'ils célèbrent*.
250,	14,	—	*nécessaires*, lisez *nécessaire*.
260,	7,	—	GIBELIN, lisez GEBELIN.
343,	2 et 3,	—	*depuis plusieurs années, il est colonel du génie*, lisez *après avoir été pendant plusieurs années colonel du génie, il a été nommé, à la fin de* 1852, *général dans cette arme*.
350,	10,	—	*j'aurais*, lisez *j'aurai*.
354,	15,	—	*avait été*, lisez *fut*.

NIMES. — Imprimerie BALLIVET et FABRE, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE NIMES

ET DES

LOCALITÉS VOISINES

QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT

DU GARD.

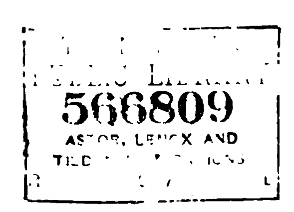
HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE NIMES
ET DES
LOCALITÉS VOISINES
QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT
DU GARD,

PAR MICHEL NICOLAS.

TOME III.

NIMES
CHEZ BALLIVET ET FABRE, IMPRIMEURS,
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 11.

1854.



HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE NIMES

ET DES LOCALITÉS VOISINES

QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT DU GARD.

CHAPITRE PREMIER.

—

ÉCRIVAINS QUI ONT PRIS PART A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Parmi les écrivains qui appartiennent, par leur naissance, à quelqu'une des localités formant actuellement le département du Gard, il en est quelques-uns qui ont joué un rôle important dans les grands événements de la Révolution française; presque tous ont péri victimes des excès de cette époque de rénovation, soit qu'ils aient professé les principes constitutionnels, soit qu'ils aient tenu au parti royaliste. Nous avons cru devoir les grouper dans un même chapitre. A côté

d'eux, nous placerons quelques autres écrivains qui, sans avoir pris une part aussi directe à la marche des événements, en subirent cependant l'influence d'une manière plus ou moins marquée.

ETIENNE-DAVID MEYNIER DE SALINELLES.

Né à Nimes, en 1729, d'une honorable famille protestante, Etienne-David Meynier se livra au commerce jusqu'au moment où éclata la révolution. Il fut alors envoyé aux Etats-généraux par le tiers-Etat de la maréchaussée de Nimes. S'il joua dans cette Assemblée un rôle moins remarquable que son jeune ami Rabaut-Saint-Etienne, il défendit, du moins, avec lui, les principes d'une sage liberté. Appelé, après la session de la Constituante, à la présidence de l'administration départementale, il occupa ce poste important et difficile jusqu'à l'époque où cette institution fut désorganisée. Les services qu'il avait rendus en maintenant le calme et la paix au milieu d'une population alors fortement remuée par les passions les plus puissantes, le firent nommer maire de la ville de Nimes. Les sentiments de justice, de modération et de

conciliation qu'il déploya dans ces fonctions, lui furent plus tard reprochés comme des crimes.

En 1793, quand l'armée révolutionnaire fut entrée dans le département du Gard, il fut mis en accusation par le représentant Bories, à raison de son administration comme maire de la ville de Nimes. Il parvint, pendant quelque temps, à se cacher dans les environs de Lasalle ; mais, sa retraite ayant été découverte, il fut arrêté et transféré à Paris, où le tribunal révolutionnaire l'envoya à l'échafaud, le 26 floréal an II (15 mai 1794).

Les quatre vers suivants, écrits de la main d'Alex. Pieyre, leur auteur, derrière un portrait de David-Etienne Meynier, représenté dans son costume de membre de la Constituante, peignent avec autant de bonheur que de vérité cet honorable citoyen :

Au milieu des partis immuable et tranquille ;
Dédaignant de briller, satisfait d'être utile,
Toujours du bien public on le vit animé ;
Et plus il fut connu, plus il fut estimé.

Les talents que, pendant les dernières années de sa vie, Meynier consacra au bien de ses concitoyens, dans l'exercice des fonctions publiques, il les avait formés, dès sa jeunesse, par

la culture assidue des lettres et de la philosophie. A l'âge de vingt-quatre ans (1753), il remporta le prix d'éloquence sur une question mise au concours par l'académie de Pau ; il s'agissait de prouver que : *la calomnie donne plus de lustre à la vertu que la flatterie* (1). Ce discours est la seule pièce qu'il ait laissé imprimer ; mais il avait composé plusieurs autres ouvrages qu'il communiqua à l'Académie de Nimes, dont il était membre depuis l'époque de son rétablissement, et dont il était le doyen au moment où elle fut supprimée. Parmi ses divers écrits, on cite surtout des mémoires sur *l'Hospitalité exercée par les anciens* ; sur *les cérémonies que les Romains observaient à leurs funérailles* ; sur *les découvertes faites à Herculanum* ; sur *les vœux et les dévoûments des Romains* (2), et sur *les sciences des Gaulois avant Jésus-Christ* (3).

(1) Ce discours se trouve dans le *Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nimes*, 1756, p. 41-56.

(2) *Topographie de la ville de Nimes*, p. 99.

(3) *Le Recueil des pièces lues dans les séances de l'Académie royale de Nimes*, renferme une analyse de ce dernier mémoire, p. 153-158.

JEAN-ANTOINE TEISSIER, BARON DE MARGUERITTES.

Jean-Antoine Teissier, baron de Marguerittes, né à Nimes, le 30 juillet 1744, aurait pu devenir un auteur dramatique distingué, si, placé dans une autre position, il avait consacré sa vie tout entière à la culture des lettres. Son principal ouvrage est une tragédie intitulée : *La Révolution de Portugal* (Amsterdam, 1775, in-8°). L'intrigue est assez commune ; elle roule sur l'amour de Dalmada, fils d'un patriote tenu en prison depuis longtemps, pour Junie, fille de Vasconcellos, gouverneur de Portugal au nom de l'Espagne. A côté de cette passion, se déroule un mouvement bien autrement dramatique et qui est loin d'occuper dans la pièce la place qu'il méritait ; c'est le mouvement patriotique qui va chasser l'Espagnol et rétablir le duc de Bragance. La mère de Dalmada, à laquelle l'auteur a voulu donner un caractère tragique, n'est qu'une virago d'une espèce heureusement rare. Elle poignarde elle-même le ministre espagnol. A la nouvelle de ce malheur qui la frappe doublement, Junie se tue, et Dalmada court chercher la mort au milieu de l'émeute qui rem-

plit en ce moment les rues de Lisbonne. Quelque faible que soit cette tragédie, elle indique cependant dans son auteur des qualités que le travail et l'étude auraient pu développer. Malheureusement, sa position et les circonstances l'entraînèrent dans les luttes politiques dont il fut la triste victime. Envoyé en 1789, par la noblesse du Languedoc, aux Etats-généraux, il fut du nombre des députés de son ordre qui crurent devoir défendre l'ancien ordre de choses. Poursuivi plus tard à raison des troubles qui avaient ensanglanté en 1790 la ville de Nimes, dont il était maire en ce moment (1), il fut condamné à mort et exécuté le 20 mai 1794.

En outre de la tragédie dont nous avons parlé, on doit au baron Teissier de Marguerittes un *Discours prononcé à la séance publique de l'Académie de Nimes en* 1774, *sur l'avènement du roi à la couronne* (1774, in-8o de 10 pages), des opuscules sur l'Amphithéâtre de Nimes et une

(1) En 1790, il avait fait lui-même à la Constituante un rapport sur ces déplorables événements : *Compte-rendu les 22 et 23 février à l'Assemblée nationale, au nom de la municipalité de Nimes, des troubles du mois de mai, des funestes effets et des atrocités multipliées du mois de juin, ainsi que des causes qui les ont produits* (brochure in-8o).

instruction sur l'éducation des vers-à-soie. Il laissa en manuscrit un drame en cinq actes et en prose intitulé : *Clémentine ou l'ascendant de la vertu* ; ce drame avait été représenté sur quelques théâtres de province.

JEAN-PAUL RABAUT-SAINT-ETIENNE.

Jean-Paul Rabaut, surnommé Saint-Etienne, naquit à Nimes vers 1742. Il était le fils de Paul Rabaut, dont le nom est si célèbre dans l'histoire du protestantisme français au dix-huitième siècle. Frappé, dès sa naissance, par les lois de proscription qui pesaient sur les protestants, il passa les années de son enfance dans des retraites cachées que lui ménageaient la tendresse maternelle et une généreuse amitié. « Il m'a souvent raconté, dit Boissy d'Anglas, qu'il ne savait jamais, durant le jour, où on le mènerait coucher le soir; son père avait le seul secret de la marche commune; et quand on voulait le faire changer de place, on l'emportait à l'entrée de la nuit dans le lieu où il devait être reçu. Malgré cela, il put trouver dans les soins que son père lui donnait en secret, et dans les leçons de quelques amis, les moyens d'acquérir les premiers

éléments des sciences et des lettres, qui devaient honorer son nom et le consoler dans ses infortunes (1). »

Plus tard, Rabaut-St-Etienne, qui se destinait au ministère évangélique, alla continuer ses études en Suisse, où des fondations, dues à la munificence des puissances protestantes de l'Europe, assuraient aux jeunes Français qui se consacraient aux études théologiques les moyens de subsister à l'étranger. Il eut pour premier maître Court de Gebelin, qui lui enseigna les langues savantes, le dirigea dans l'étude des faits historiques et l'initia dans les principes du système qu'il a exposé dans le *Monde primitif* (2).

Dans l'exercice du ministère évangélique, Rabaut-St-Etienne marcha sur les traces de son père. « Jamais un seul mot d'aigreur, une seule provocation à la révolte ne souillèrent les discours de l'un et de l'autre; et leur influence, qui était grande, fut constamment employée à ins-

(1) *Notice sur Rabaut St-Étienne*, au commencement du tome I de ses OEuvres (Paris, 1821), p. x et xj.

(2) Rabaut Saint-Etienne, qui survécut à son maître, devenu son intime ami, publia, après la mort de Court de Gebelin, une notice remarquable sur la vie et les écrits de cet homme célèbre.

pirer la patience et la résignation, à éviter les troubles et à maintenir l'ordre et la paix dans des contrées qu'avaient ensanglantées si souvent et que devaient ensanglanter encore d'une manière si cruelle les erreurs de l'intolérance et du fanatisme (1). « Plusieurs de ses sermons ont été publiés. On y trouve une éloquence douce et pleine d'onction. » Il y avait dans sa manière de penser et d'écrire quelque chose du précieux talent de Massillon, qu'il admirait beaucoup et qu'il étudiait sans cesse (2). » A la mort du vénérable Becdelièvre, évêque de Nimes, Rabaut-St-Etienne se rendit l'interprète des regrets qu'inspira la perte de ce prélat dont la génération qui existait alors avait admiré la modération et la tolérance ; il composa son éloge, et Boissy d'Anglas, qui, à cette époque habitait la ville de Nimes, le fit parvenir à Laharpe avec lequel il était lié. « Vous m'avez envoyé un excellent écrit, lui répondit cet illustre critique ; voilà la véritable éloquence, celle de l'âme et du sentiment. On voit que tout ce qui sort de la plume de l'auteur est inspiré par les vertus qu'il

(1) Boissy d'Anglas, *Notice sur Rabaut-Saint-Etienne*, p. XIV et XV.

(2) *Ibid.*, p XV.

célèbre. Je vous prie de remercier votre digne ami (3). »

Rabaut-St-Etienne trouvait dans la culture des lettres un délassement aux travaux souvent fatigants et difficiles de son ministère. Il avait entrepris un poème épique dont le héros était Charles-Martel. Il ne paraît pas qu'il l'ait jamais achevé, ni même que les fragments qu'il en avait composés aient été conservés. Il avait aussi à cette époque travaillé à une espèce de poème historique en prose, à l'imitation du *Télémaque*; il y mettait en action les institutions de l'ancienne Egypte.

Mais ce qui le préoccupa le plus dans ce moment, ce fut la défense de ses coreligionnaires; qui, pour n'être plus poursuivis avec le même acharnement qu'autrefois, ne se trouvaient pas moins toujours sous le coup des anciennes lois qui n'étaient point abrogées. Rabaut-St-Etienne conçut le dessein de demander en leur nom qu'on constituât en droit ce qui n'était qu'une tolérance qu'un ministre rigoureux pouvait faire cesser à son gré; et, dans

(3) Boissy d'Anglas, *Notice sur Rabaut-Saint-Etienne*, p. xviij.

ce but, il essaya de montrer ce qu'avait de contraire à toutes les idées de la justice la position faite en France aux protestants. C'est ce qu'il fit dans un écrit publié d'abord à Londres, en 1779, et ensuite en France en 1784, sous ce titre : *Le vieux Cévenol ou anecdotes de la vie d'Ambroise Borely*. Le tableau de la vie d'un protestant français qui avait traversé la fin du dix-septième siècle et la plus grande partie du dix-huitième, lui servit de cadre pour mettre en action les lois rendues depuis la révocation de l'édit de Nantes contre les réformés, et pour en rendre sensibles la barbarie et les désastreux effets. Les conseils de Lafayette, qu'il avait connu à Nimes dans les premiers temps du retour d'Amérique de ce soldat de la liberté, le déterminèrent à se rendre à Paris pour solliciter plus activement la concession d'un état civil pour les protestants. Tout semblait prêt pour ce grand acte de justice ; cette cause était gagnée déjà dans l'opinion publique ; elle était soutenue dans les conseils du gouvernement par des magistrats distingués par leur talent et leurs vertus, en particulier par le respectable Malesherbes. Appuyées par ces puissantes influences, les démarches de Rabaut-Saint-Etienne eurent un plein

succès. L'édit de 1788 mit fin à la grande erreur de Louis XIV.

L'activité qu'il avait déployée dans cette affaire si importante pour ses coreligionnaires et l'heureuse issue de ses négociations lui acquirent une considération méritée. Malesherbes l'honora de sa bienveillance; les hommes du plus haut rang dans l'état, les écrivains et les savants les plus célèbres l'accueillirent avec distinction. Il venait d'ailleurs de donner une nouvelle preuve qu'il était digne de ces témoignages d'estime, en publiant ses *Lettres à Bailli sur l'histoire primitive de la Grèce* (Paris, 1787, 1 vol. in-8°). Cet ouvrage, qui trahissait à la fois l'érudit ingénieux et l'habile écrivain, lui donna une place honorable dans le monde littéraire. L'ordre de faits et d'idées sur lequel il portait, était alors l'objet d'un vif intérêt et de savantes discussions. Composé dans les principes de Court de Gebelin, il jetait une nouvelle lumière sur les premiers temps de l'histoire grecque (1).

Le succès de cet ouvrage ne contribua pas peu

(1) Rabaut-St-Etienne avait fait une étude approfondie de l'antiquité grecque; c'était une voie que lui avait ouverte son maître, Court de Gebelin. Il composa vers cette époque un autre ouvrage sur ce sujet; c'était un livre sur

à fixer sur lui l'attention publique, quand il fut question des hommes qu'il fallait recommander aux suffrages du Tiers-Etat, pour l'Assemblée nationale ; les services qu'il avait rendus à ses coreligionnaires, services qui devaient être appréciés par tous les vrais amis de la liberté, puisqu'ils étaient une conquête sur l'ancien ordre de choses, et les talents littéraires qu'il avait déployés dans ses écrits furent des titres qui le désignaient aux électeurs de la sénéchaussée de sa ville natale ; ils le nommèrent en effet un de leurs députés aux Etats-généraux.

Les *Considérations sur les intérêts du Tiers-État*, qu'il venait de publier (1788), peu de temps avant son élection, indiquaient à l'avance quelle serait sa ligne de conduite dans les débats qui allaient s'ouvrir. Ce que demandait Rabaut-St-Etienne, c'était qu'il n'y eût plus dans l'Etat de corps privilégiés, ayant des intérêts particuliers en opposition avec les intérêts généraux, et engagés par position, si ce n'est par orgueil et par égoïsme, à défendre et à maintenir de

Hésiode ; malheureusement, il ne fut pas publié dans ce moment, et le manuscrit a depuis été perdu avec la plupart de ses autres papiers.

prétendus droits contraires à ceux de la masse des citoyens. Il pensait qu'il ne doit y avoir dans une société qu'un intérêt unique; c'est celui de la nation en général, disait-il, et la nation c'est le Tiers-Etat. Il n'allait pas cependant jusqu'à vouloir immédiatement la recomposition du corps social ; c'était bien à ce but qu'il fallait tendre ; mais le moment ne lui semblait pas encore venu d'entreprendre et surtout d'accomplir ce grand et difficile travail. Il croyait que les Français, en général, n'étaient pas encore assez éclairés pour sentir que jamais on ne fait mieux son affaire particulière que lorsqu'on fait la chose publique, et qu'en politique, comme en morale, les sacrifices que nous faisons à la société tournent toujours à notre profit (1). Il craignait surtout que le Tiers-Etat, constamment éloigné des affaires publiques, n'eût que de l'indifférence pour la discussion des questions politiques et économiques qui avaient été jusqu'alors résolues sans sa participation et contre ses intérêts, et qu'il ne fût pas assez avancé pour soutenir de toute la puissance de sa volonté les députés des commu-

(1) *Considérations sur les intérêts du Tiers-Etat*, dans les *Œuvres de Rabaut-St-Etienne*, t. II, p. 75.

nes qui seraient disposés à faire valoir ses droits (1). Il n'y avait pas en France d'esprit public, cette indispensable condition du gouvernement d'une nation par elle-même. Rabaut-St-Etienne en déplorait l'absence, et c'est en partie pour aider à le former qu'il publia ses *Considérations sur les intérêts du Tiers-Etat*. Aussi, quoique persuadé qu'il fallait reconstruire toute la machine (2), il acceptait pour le moment ce qui était; il admettait que chaque ordre eût ses députés; mais il voulait qu'ils ne formassent tous ensemble qu'une Assemblée unique et qu'on sacrifiât les intérêts particuliers à l'intérêt général de la nation. « Quoiqu'il y ait trois ordres dans une Assemblée, disait-il, il ne devrait y avoir qu'un seul intérêt; mais il y en a trois, et c'est ce que vous ne devez pas perdre de vue. Dans le corps social, comme dans les sociétés du monde, ajoutait-il, il faut écarter ces tyrans particuliers, ces égoïstes dangereux qui exigent des sacrifices sans en faire et qui profitent ou de la condescendance ou de la pusillanimité des

(1) *Précis de l'Histoire de la Révolution française*, dans les *Œuvres de Rabaut-St-Etienne*, t. II, p. 138.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 101.

autres, pour établir des prétentions qui troublent et détruisent l'accord général (1). »

La première question qui se posa à l'ouverture des Etats-Généraux fut précisément celle de la distinction des trois ordres. Fidèle aux principes qu'il avait défendus dans ses *Considérations sur les intérêts du Tiers-Etat*, Rabaut-St-Etienne soutint avec énergie que les pouvoirs ne devaient être vérifiés qu'en commun. Telle n'était pas l'opinion des députés de la noblesse et du clergé. Les députés du Tiers crurent cependant devoir nommer quinze commissaires pour discuter cette question et pour examiner si, au moyen de quelque concession, il serait possible de s'entendre. Rabaut St-Etienne fut désigné le premier pour faire partie de cette commission, et dans les conférences qui s'ouvrirent sur ce point, le 23 mai 1789, il prit, avec son collègue Chapelier, la plus grande part au débat.

Nous ne pouvons ici suivre Rabaut-St-Etienne dans toute sa vie politique. Nous devons nous borner aux points les plus saillants, et surtout à ceux qui ont été passés sous silence ou trop

(1) *Considérations sur les intérêts du Tiers-Etat*, dans les *Œuvres de Rabaut-St-Etienne*, t. II, p. 75.

légèrement indiqués par les nombreux historiens de la Révolution française.

Parmi les discussions importantes auxquelles il prit une part active, il faut citer d'abord celle qui eut lieu sur la déclaration des droits. Il aurait voulu qu'on eût mis en délibération le projet présenté par Siéyès ; mais quel que fût des trois projets mis en avant celui qu'on discutât, l'essentiel pour lui était qu'il établît d'une manière claire l'égalité des droits, non-seulement en matière civile, mais aussi en matière religieuse. C'est dans ce sens qu'il parla à la séance du 13 août 1789, pour appuyer la motion faite par de Castellane, que nul homme ne pût être inquiété sur ses opinions religieuses et que nul ne pût être troublé dans son culte. Rabaut-St-Etienne montra que la liberté des opinions qui se concentre dans le sanctuaire de la conscience échappe à tous les pouvoirs et qu'elle est inséparable des principes que l'Assemblée avait déjà établis.

« Tout privilége en fait de religion, dit-il, combat vos principes, parce qu'il est fondé sur la gêne et sur la contrainte du petit nombre. — Il est banni pour jamais, s'écria-t-il, ce mot d'intolérance ; ce mot barbare ne se pro-

noncera plus désormais. Ce n'est pas la tolérance que je réclame ; ce mot emporte une idée de compassion qui avilit l'homme ; je réclame la liberté qui doit être une pour tout le monde (1). »

Le lendemain, il prit la parole en faveur d'une liberté entièrement unie à la précédente : celle de la liberté de la presse ; et ses observations pleines de sens et de vérité contribuèrent à faire adopter l'article suivant, proposé par le duc de Larochefoucault : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux à l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre des abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi. »

Le 31 du même mois, s'ouvrit la discussion sur la sanction royale. Dans la séance suivante, Rabaut-St-Etienne fit observer que ce n'était pas le moment de s'occuper de cette question. Il fit voir qu'elle ne pouvait être décidée qu'autant qu'on aurait d'abord établi s'il y aurait une Chambre unique ou s'il y en aurait deux, et si cette Chambre unique ou ces deux Chambres seraient permanentes ou seulement convoquées

(1) La motion de Castellane ne fut admise qu'avec un amendement qui n'en changeait cependant pas le sens.

à des termes indéterminés, selon le bon plaisir du roi. En conséquence, il demanda l'ajournement de la discussion d'une question dont la solution était subordonnée à celle de questions qui n'avaient pas encore été débattues. Mirabeau appuya en vain cette opinion ; elle fut repoussée par la majorité, qui avait hâte de régler les attributions du roi. Mais, comme les observations de Rabaut-St-Etienne étaient fondées en raison, on accorda, à tous ceux qui prirent la parole sur la sanction royale, la faculté de discuter d'abord les questions de la Chambre unique ou des deux Chambres, et de la permanence du pouvoir législatif. Rabaut-St-Etienne exposa ses idées sur ces divers sujets. Pour ce qui est de la sanction royale, il refusa au roi le veto absolu ; c'était là une conséquence de l'idée qu'il se faisait de l'autorité souveraine, qu'il plaçait dans la nation. « Le roi, dit-il, ne peut avoir de veto qui soit un acte de législation. Il peut avoir un veto suspensif ; c'est-à-dire qu'il consultera la volonté générale. C'est, si je puis m'exprimer ainsi, un plus ample informé ; c'est un appel des représentants de l'Assemblée à la nation elle-même (1). »

(1) Séance du 4 septembre.

La question de la composition et de la nature du pouvoir législatif était bien autrement difficile. Le roi et une partie de la noblesse et du clergé étaient pour le système des deux Chambres. Le suffrage de Montesquieu et l'ouvrage plus récent de Delolme donnaient un grand poids à cette opinion. La Constitution anglaise comptait aussi des partisans parmi les députés des communes et parmi les écrivains. On admirait cet équilibre de trois pouvoirs qui se mesurent l'un l'autre et empêchent qu'aucun des trois ne l'emporte. Rabaut-St-Etienne qui, après la dissolution du comité de Constitution, avait été nommé membre de celui qui lui succéda et qui fut son organe dans plusieurs questions majeures, ne regardait cet équilibre du gouvernement anglais que comme un traité de paix entre trois puissances existantes, à chacune desquelles on avait fait sa part, et, sans nier que l'Angleterre ne s'en trouvât bien, il ne croyait pas que la nation française fût dans les termes d'un pareil accommodement (1). Déjà, à l'occasion de la question de la sanction royale, il avait défendu

(1) *Précis de l'Histoire de la Révolution française*. *Œuvres de Rabaut-St-Etienne*, t. II, p. 176 et 177.

le système d'une Chambre unique. « La nation est une, avait-il dit dans cette circonstance, sa représentation doit l'être. Voter des subsides, faire des lois en son nom, c'est toujours une suite de cette unité. On comprend comment un peuple armé de divers priviléges a cherché à les conserver par une mauvaise organisation. Que l'on jette les yeux sur l'Angleterre. La Chambre haute n'est qu'un reste du gouvernement féodal, tandis que la chambre des Communes nous offre le résultat de la liberté nationale qui respecte les débris impuissants d'un pouvoir usurpé. L'équilibre des deux Chambres vient des Anglais, et ce fut pour ménager les intérêts des grands et ceux des Communes. Sans ces intérêts particuliers, on n'aurait jamais songé à l'établissement de deux Chambres..... Je ne conçois pas, ajoutait-il, comment on peut parler de diviser le pouvoir législatif. Il n'est qu'un seul pouvoir : c'est celui qui appartient à la nation. La puissance de se gouverner réside dans le corps de la nation avec autant de simplicité, que chaque individu a le droit de se gouverner lui-même (1). »

(1) Séance du 4 septembre. On sait que le système défendu par Rabaut-St-Etienne l'emporta. Le 10 septembre 1789, il fut adopté par 499 voix contre 89, qui se

Nous devons ajouter que Rabaut-St-Etienne était un de ceux qui, effrayés ou seulement effarouchés de l'ombre même du despotisme, ne voyaient de sauvegarde à la liberté publique que dans la permanence du Corps législatif, faisant les lois et les présentant à la sanction du monarque (1). Il ne faut pas conclure cependant de ce mot de permanence qu'il fut d'avis que l'Assemblée siégeât constamment. Ce qu'il voulait, c'est qu'on ne fît pas pour les Assemblées législatives ce qu'on faisait autrefois pour les Etats-généraux, qu'on ne convoquait que dans des moments difficiles et souvent à des siècles de distance. On aurait ainsi pu rendre la Constitution inutile. Il fallait prévenir cet abus, et il suffisait pour cela de rendre obligatoires l'existence d'une Législative et sa session pendant quelques mois par année. Rabaut-St-Etienne proposait que chaque Législative durât deux ans et qu'elle siégeât chaque année quatre mois.

Cependant, les ennemis des principes proclamés par la Constituante s'agitaient dans toute la

prononcèrent pour les deux Chambres, et 122 qui furent perdues.

(1) *Précis de l'Histoire de la Révolution française*, *Œuvres de Rabaut St-Etienne*, t. II, p. 75.

France ; on répandait les bruits les plus alarmants ; on répétait partout que les impôts ne se payaient pas, que la banqueroute était inévitable, qu'elle était sur le point d'éclater. Dans ces circonstances difficiles, Rabaut St-Etienne monta à la tribune dans la séance du 7 mars 1790, et dans un énergique discours il réfuta toutes les calomnies semées sur le gouvernement et sur l'Assemblée. « Dans ce moment de crise, dit-il, que cherchent les ennemis de la révolution ? Ce qu'ils cherchent ? à égarer le peuple, à jeter des semences de discorde, particulièrement dans l'espoir de causer une insurrection générale. On veut lui faire regretter le temps où le despotisme, pesant sur sa tête, avait tellement engourdi ses sens, sous les apparences d'une tranquillité perfide, qu'il était réduit à la nullité la plus absolue. Vous l'avez fait rentrer dans ses droits. Il jouira de toute leur plénitude, malgré les efforts multipliés que l'on fait pour détruire la liberté naissante et suspendre le destin qui s'avance sur la France pour y répandre le bonheur... Détruire votre ouvrage, voilà le but de tous ces hommes qui profitent des abus de l'ancien régime, en voyant échapper de leurs mains l'instrument de leur scandaleuse fortune. Vous calomnier, voilà

leur seul moyen. Ils profitent de cette liberté pour répandre contre vous des brochures affreuses ; on les fait colporter jusque dans l'Assemblée nationale même. Enfants ingrats, qui, délivrés de leurs fers, les tournent contre leurs libérateurs, ils abusent de vos bienfaits. » Et après avoir discuté la vanité des bruits semés par toute la France, après avoir démontré que les ressources de l'Etat étaient suffisantes pour parer à toutes les dépenses, il s'écria : « Le patriotisme et la loyauté française devraient suffire pour rassurer. Au moment même où l'on serait prêt d'éprouver le malheur qu'on veut nous faire craindre, tous les Français réuniraient leurs efforts et écarteraient ce fléau. La banqueroute est impossible, parce que, quoi qu'on en dise, les impôts se paient dans les provinces. » Ces derniers mots sont accueillis par les cris de : Oui ! oui ! qui retentissent sur tous les bancs. « O bon peuple ! dit Rabaut-St-Etienne en finissant, vous qui savez tant aimer, on vous opprime quand vous courbez la tête ; on vous calomnie quand vous osez la lever. »

Ce discours, dont on vota l'impression, fut envoyé dans toute la France, comme une adresse de l'Assemblée à la nation, et quelques jours

après l'Assemblée prouva à son auteur l'estime qu'elle avait pour ses talents et pour son caractère, en l'appelant à l'honneur de la présider (1). Cette nomination fut un événement. « La promotion de M. Rabaut-St-Etienne, dit le *Journal des Etats-Généraux* (2), est un exemple frappant que la dignité des droits de l'homme est profondément gravée dans l'âme des représentants de la nation. Plus de superstition ; elle est pour jamais anéantie chez une nation qui élève indifféremment un prêtre de Rome et un prêtre de Luther à la place de président de l'Assemblée nationale (3), dès qu'elle reconnaît en eux de la vertu et du mérite. Le contraste est frappant, mais il est beau, il est grand ; c'est parler par les faits. La promotion de M. Rabaut-St-Etienne sanctionne pour l'éternité le décret sur les opinions religieuses. »

C'est à ce sincère ami de la liberté que l'on doit la première proposition d'étendre l'institution du jury aux délits de presse. Les circonstances dans lesquelles il fit cette proposition

(1) Séance du 15 mars 1790.

(2) Tome IX, p. 305.

(3) Rabaut-St-Etienne succédait, comme président, à l'abbé de Montesquiou.

montrent qu'il ne se laissait jamais influencer par l'esprit de parti et qu'il était un adversaire décidé de l'arbitraire et de toutes les mesures vexatoires. On venait, sur sa motion, dans la séance du 1er août 1790, de décider que l'on poursuivrait les auteurs, imprimeurs et colporteurs de tous les écrits qui invitaient les princes étrangers à envahir le royaume, quand il prit la parole pour demander que ces délits fussent jugés par le jury. « J'espère, dit-il, que, malgré la latitude du décret, les juges commis n'en abuseront pas et que la commission qu'on leur a donnée ne dégénèrera pas, entre leurs mains, en une inquisition condamnable. Je demande que, conformément à votre décret qui établit des jurés en matière criminelle, il soit nommé un jury pour les affaires de cette nature. » Malheureusement, cette motion ne fut pas appuyée.

De tous les travaux de Rabaut-St-Etienne, pendant le courant de cette année, le plus important fut l'organisation de la gendarmerie, qui remplaça l'ancienne maréchaussée. D'après son rapport, elle fut mise sous les ordres des nouvelles autorités qui, formées sur un système démocratique, étaient moins disposées aux actes

arbitraires que le pouvoir central. Trois séances furent consacrées à cette affaire (1). « L'Assemblée, dit le *Journal des Etats-Généraux* (2), satisfaite du travail de ses comités sur la gendarmerie, a applaudi singulièrement M. Rabaut-St-Etienne lorsque le dernier article a été consacré. »

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, pour terminer cette rapide esquisse de ses travaux à l'Assemblée constituante, que ce fut sur sa proposition que fut proclamée l'unité indivisible de la France; ce qui n'empêcha pas qu'il fût plus tard poursuivi et condamné avec les autres Girondins, sous l'absurde accusation de fédéralisme. « Dans tous les décrets concernant la division du royaume, dit-il dans la séance du matin du 9 août 1791, l'on a tout rapporté au principe de l'unité, afin qu'on ne pût jamais, dans la Constitution, trouver un argument pour une subdivision en République fédérative. Je demande que ce principe soit consacré et qu'il soit dit : Le royaume est un et indivisible; son territoire est distribué pour l'administration en quatre-vingt-trois départements, chaque dépar-

(1) 22, 23 et 24 décembre 1790.
(2) Tome XIX, p. 119.

tement en districts, et chaque district en cantons. » Cette rédaction fut adoptée.

Rabaut-St-Étienne s'était fortement opposé au décret par lequel la Constituante arrêta que la Législative serait entièrement composée d'hommes nouveaux. Mais ce fut en vain qu'il montra les dangers de cette mesure et qu'il fit, entr'autres, ressortir qu'on romprait par là tout lien entre le passé et l'avenir, qu'on effacerait toutes les traditions et qu'on ne laisserait que la possibilité des secousses et des mouvements désordonnés. Ces considérations ne firent alors aucune impression; les événements en ont depuis prouvé la sagesse. Par suite de ce décret, il ne put être nommé à la Législative. Il se fixa cependant à Paris; mais il resta entièrement étranger aux affaires publiques, quoiqu'il prît part à la rédaction du *Moniteur*. La plus grande partie de son temps fut consacrée à la composition de son *Précis de l'Histoire de la Révolution française* (Paris, 1792, 1 vol.). Dans cet ouvrage, qui raconte les événements qui amenèrent la convocation de l'Assemblée nationale et surtout les travaux de cette Assemblée, il ne voulait, comme il le dit lui-même, que tracer un tableau rapide de la révolution, comme on

décrit un combat le lendemain du jour où il a été donné. Il se proposait de développer plus tard, avec plus de détails, des événements aussi intéressants pour la nation française (1). Pour le moment, il croyait utile de resserrer, dans un court espace, l'histoire de la partie de la révolution qui venait de s'accomplir, afin que, mise à la portée de tous les lecteurs et facilement répandue dans tous les pays, elle pût détruire les impressions que cherchaient à faire naître contre la France les ennemis de la liberté (2). Cet ouvrage est, en effet, plutôt une apologie des travaux de la Constituante qu'une histoire proprement dite. Nous doutons cependant que les nombreux écrivains qui, depuis, ont raconté cette intéressante époque de la révolution française, en donnent une idée plus vraie, plus nette et plus complète; et cette supériorité, selon nous incontestable, de cet écrit de Rabaut-St-Etienne est due, moins encore à la circonstance importante qu'il avait été lui-même un des acteurs principaux des événements de cette époque, qu'à l'élévation de ses vues, à ses principes philosophi-

(1) *OEuvres de Rabaut-St-Etienne*, t. III, p. 262.
(2) *Ibid.*, t. II p. 83.

ques et politiques et à l'esprit de sage modération et d'inébranlable fermeté dont il était animé.

En 1792, Rabaut-Saint-Etienne fut nommé membre de la Convention, dans le département de l'Aube, où il ne connaissait personne et sans qu'il eût sollicité cet honneur qu'il ne désirait pas et qui devait lui être si funeste. Pour bien comprendre le rôle qu'il joua dans cette Assemblée, il est nécessaire de se faire une idée de ses sentiments à cette époque. Il s'en fallait de beaucoup qu'il fût animé de la généreuse ardeur qu'il avait apportée à la Constituante. Les événements avaient trompé ses espérances. A la fin de 1791, il ne se dissimulait pas que des nuages se promenaient encore sur le ciel de la France, que c'était avec peine que les intérêts particuliers se voyaient obligés de céder à l'intérêt général, et que la lutte des priviléges n'était pas finie (1), qu'elle ne le serait peut-être pas même de longtemps. « Voici, dit-il, une grande querelle pour les siècles dix-huit et dix-neuf. C'est de savoir si les peuples appartiennent aux rois, ou si les rois appartiennent aux peuples ; si l'autorité est instituée pour le plaisir de ceux qui gouvernent,

(1) *Précis de l'Histoire de la Révolution française*, *OEuvres*, t. II, p. 84.

ou pour le bonheur de ceux qui sont gouvernés (1). » Telle était cependant sa confiance dans la puissance de la vérité sur la raison humaine, qu'il espérait que la liberté de discussion, sanctionnée par la Constituante, hâterait le développement et le triomphe des grands principes qu'elle venait de proclamer. « En général, pensait-il, une vérité nouvelle a besoin de trente ans pour s'établir chez un peuple nombreux, quand il est calme et sans passion. Avant qu'elle ait retenti plusieurs fois à toutes les oreilles, qu'elle ait réveillé les indolents, frappé les insouciants, converti les entêtés et les superstitieux, ce qui est la même chose, et démasqué les hypocrites, la génération est passée. Mais, dans les temps extraordinaires, et quand deux opinions se choquent, celle qui est la vérité est proclamée avec tant d'éclat, qu'elle fait des progrès rapides ; elle se fortifie par la contradiction et se propage par les passions ; un an de guerre fait plus qu'un siècle en d'autres temps (2). »

Mais, quel que fût le temps qu'il fallût aux principes posés par la Constituante pour s'établir

(1) *Réflexions politiques*, *Œuvres*, t. II, p. 270.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 271.

définitivement, il ne demandait leur triomphe qu'à une pacifique discussion. Il regardait la révolution française comme le produit des lumières. « Elle a commencé, disait-il, du moment où les hommes ont réfléchi. Lorsque Bacon faisait ses premières expériences, lorsque Montaigne doutait, lorsque Bayle se faisait l'avocat-général de la philosophie, ils préparaient la révolution de France (1). » Il espérait, en conséquence, que ses principes feraient leur chemin dans le monde, de la même manière que se propagent d'ordinaire les idées et les connaissances humaines, au moyen d'un enseignement progressif que les hommes instruits donneraient dans des livres et dans des journaux à la masse de la nation, et, qu'éclairé peu à peu par la discussion qui avait déjà commencé, le peuple français finirait par être entraîné par la force de la vérité et adopterait, par une conviction réfléchie, des opinions politiques qui n'étaient encore le partage que des esprits d'élite. Ainsi, la révolution française devait, selon lui, continuer son ouvrage avec cette lenteur et cette sagesse qui font mûrir les événements sans les précipiter (2).

(1) *Précis de l'Histoire de la Révolution française*, *OEuvres*, t, II, p. 263.
(2) *Ibid.*

Telles étaient les espérances de ce sage ami de la liberté. Mais, comme la plupart des penseurs, il connaissait mieux les idées que les hommes ; il n'avait pas tenu compte de l'entraînement des passions, et sa douleur fut aussi profonde que son étonnement, quand il vit que la révolution descendait de la tribune dans la rue, des livres dans les clubs, et qu'on voulait enlever par la violence ce qui ne pouvait s'établir d'une manière solide que par une longue et paisible discussion. Les nombreuses fautes de la Législative, et surtout les mouvements qui amenèrent la convocation d'une Convention, le remplirent de tristesse. Il trembla pour la liberté prête à périr sous les excès de ses aveugles partisans, et il lui sembla qu'on courait à l'anarchie et au despotisme populaire. La perte de ses espérances et ces tristes prévisions aigrirent son caractère naturellement doux et facile, et il apporta à la Convention une irritation qui étonnait ses amis (1), et un découragement qui se trahit dans presque tous les discours qu'il prononça dans cette Assemblée. Au reste, ces sen-

(1) *Notice sur Rabaut-St-Etienne, Œuvres*, t. I, p. xxxvj t. xxxvij.

timents étaient ceux de la plupart des Girondins. Non-seulement les mesures violentes répugnaient à ces hommes qui appartenaient en général à des professions libérales et qui s'étaient formés dans le silence du cabinet ; mais encore ils étaient convaincus qu'un régime de liberté ne peut s'établir d'une manière solide et durable que par le développement intellectuel et moral des masses. Ajoutons qu'après avoir, les premiers, défendu les principes nouveaux, après les avoir fait triompher à la Constituante, se sentant d'ailleurs capables de les défendre encore et d'assurer leur victoire dans l'avenir, ils ne pouvaient voir qu'avec peine l'influence leur échapper, pour passer dans des mains qui leur semblaient compromettre la cause de la révolution. De là, une secrète irritation qui, dès les premières séances de la Convention, devint chaque jour plus profonde et par les regrets que devait leur inspirer la faiblesse avec laquelle ils firent céder plus d'une fois leurs convictions aux exagérations passionnées de leurs adversaires, et par le sentiment de leur fausse position vis-à-vis d'hommes énergiques qui, partant des mêmes principes, en réclamaient la réalisation immédiate et qui pouvaient à tout moment leur reprocher,

avec une apparence de raison, de se mettre en contradiction avec eux-mêmes et de s'opposer aux conséquences de leur propre système.

Les questions dont la Législative avait laissé les dangereuses solutions à la Convention jetèrent le parti girondin dans les plus grands embarras. L'état des esprits, dans la capitale du moins, rendait en ce moment la République inévitable. En théorie, Rabaut-St-Etienne regardait le gouvernement républicain comme préférable au gouvernement monarchique, et il espérait même qu'il viendrait un jour où les peuples civilisés ne formeraient qu'une seule et même société de frères ; on en trouve la preuve dans une foule de passages de ses écrits (1). Mais il ne lui semblait pas que le peuple français fût encore mûr pour ce mode de gouvernement, et il craignait que la démocratie, si elle réussissait à triompher un moment, ne finît par l'anarchie ou par le despotisme (2). Cependant, quand, sur la proposition de Grégoire, l'abolition de la royauté fut acclamée, le 21 septembre 1792,

(1) Voir entr'autres la comparaison de ces deux modes de gouvernements, dans ses *OEuvres*, t. I, p. 214 à 216, 279, 280, etc.

(2) *OEuvres*, t. II, p. 48.

par l'Assemblée tout entière, Rabaut-Saint-Etienne suivit l'entraînement général, soit qu'il lui parût inutile de protester, soit qu'il crût alors possible l'établissement de la République.

Il se trouva dans une position bien plus délicate quand il s'agit du jugement de Louis XVI. Il n'était pas de ceux qui, en rendant justice aux bonnes intentions du roi, s'étaient aigri contre la royauté (1), et il avait l'esprit assez droit pour être convaincu que, si Louis XVI avait rompu le contrat qu'il avait passé avec la nation, en donnant sa sanction à la Constitution, tout ce que la nation avait à faire, par l'intermédiaire de ses représentants, c'était uniquement de le déposer, et que lui infliger une nouvelle peine c'était le frapper deux fois pour le même fait. C'était là les principes qu'aurait dû soutenir le parti girondin. Il le fit jusqu'à un certain point, en s'opposant à ce que le roi fût mis en jugement; mais il abandonna trop vite ce terrain pour recourir à des termes moyens qui manquaient de franchise et de courage et qui accordaient au parti opposé que Louis XVI pouvait être mis en jugement, après avoir été déjà frappé d'une

(1) *Œuvres*, t. II, p. 163.

première condamnation par l'abolition de la royauté. On peut dire que le rôle que joua Rabaut-St-Etienne dans ces débats, comme d'ailleurs celui que soutinrent tous les hommes qui partageaient ses vues, fut moins celui d'un philosophe et d'un législateur que celui d'un avocat qui, battu successivement sur le fond même de sa cause, se rejette sur les circonstances accessoires et finit par invoquer des moyens dilatoires. Peut-être les circonstances ne permirent pas une autre conduite; mais on regrette que les girondins n'aient pas fait preuve, dans cette affaire, du courage qu'ils montrèrent plus tard, quand il était devenu inutile à leur propre salut.

Rabaut-St-Etienne s'attacha surtout à prouver que la Convention n'avait pas le droit de juger elle-même Louis XVI. Dans la séance du 28 décembre 1792, il tâcha de l'arrêter en lui représentant la terrible responsabilité qu'elle allait assumer en s'érigeant en tribunal. « Le premier principe de toutes les Républiques, dit-il, c'est que le législateur ne soit pas juge, ni le juge législateur. Si vous êtes juges, dressez un tribunal, citez les accusés, écoutez les témoins, jugez; mais ne faites point de lois. Si vous êtes législateurs, faites des lois; mais ne

jugez pas. Quant à moi, je vous l'avoue, je suis las de ma portion de despotisme ; je suis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'exerce pour ma part, et je soupire après le moment où vous aurez créé un tribunal national qui me fasse perdre les formes et la contenance d'un tyran. » Il montre ensuite que c'est une fausse politique que celle qui demande que ce soit la Convention qui juge Louis XVI. L'exemple de la condamnation de Charles Iᵉʳ, par la chambre des Communes, le prouve, selon lui, suffisamment. Cette condamnation n'assura pas le maintien de la République ; car ce même peuple qui avait applaudi au Parlement qui la prononça, applaudit ensuite à Cromwell qui chassa le Parlement, et plus tard à Charles II, qui fit périr les juges de son père.

Le 15 janvier 1793, il insista de nouveau sur ce point, que la Convention n'avait pas reçu mission de ses commettants de prononcer sur le sort du roi. « Je suis convaincu, dit-il, que le peuple, dans ses assemblées primaires, n'a pas entendu mettre sur la tête de ses législateurs les fonctions de juge ; j'en suis d'autant plus convaincu, qu'à la même époque où il nomma ses députés à la Convention, il y avait une Haute-

Cour nationale chargée de juger les crimes de haute-trahison. » Ce n'était là qu'une vaine protestation ; la Convention avait décidé qu'elle jugerait le roi ; il ne restait même plus qu'à prononcer la peine à appliquer. Rabaut-St-Etienne vota pour l'appel au peuple. Cette mesure ayant été rejetée, il essaya du moins de sauver la vie de Louis XVI. Dans la séance du 17 de ce même mois, il représenta à la Convention qu'en frappant le roi il s'agissait moins de venger la nation du passé que de veiller à sa sûreté à l'avenir. « Je suis convaincu, ajouta-t-il, que Louis mort serait plus dangereux à la liberté publique que Louis vivant et renfermé, et que les cendres du bûcher des rois en engendrent d'autres, comme les cendres des martyrs. » En conséquence, il conclut à la réclusion. Enfin, la sentence de mort fut prononcée ; il ne resta plus à Rabaut-St-Etienne qu'à voter pour un sursis.

Quoique battu dans cette grande affaire, le parti girondin était encore puissant dans la Convention ; la nomination de Rabaut-St-Etienne à la présidence de l'Assemblée, le 23 janvier, peut en être une preuve. Le 21 mai, il fut désigné pour faire partie de la commission chargée de l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris

et de la recherche des complots contre l'ordre et la liberté publique. Les douze membres qui la composaient n'eurent pas de peine à saisir les fils d'un vaste complot qui avait pour but d'en finir avec le parti girondin. Dans ces circonstances difficiles, la commission résolut de frapper un coup énergique ; le 24 mai, elle fit arrêter Hébert, substitut du procureur de la République, le chef apparent de l'insurrection qui se préparait. Cette arrestation, loin de conjurer l'orage, en rendit l'explosion plus terrible. Le 28, une foule compacte vint assiéger la Convention. Rabaut-St-Etienne monta aussitôt à la tribune pour faire le rapport de la commission, sur le complot qui éclatait en ce moment ; il ne put parvenir à se faire entendre ; il lutta en vain, pendant trois heures, contre les cris de la Montagne, les clameurs des tribunes et le tumulte des attroupements du dehors.

Les événements du 31 mai sont assez connus. L'Assemblée cassa par un décret, rendu sans discussion, la commission qu'elle avait créée pour veiller à sa sûreté et à sa liberté, et mit en accusation les députés qui l'avaient composée. Le 2 juin, Rabaut-St-Etienne fut mis en arrestation chez lui. Mais il s'évada et se réfugia dans

les environs de Versailles. Mis hors la loi le 28 juillet, il revint à Paris où il trouva un asile dans une maison du faubourg Poissonnière, chez M. et Mme Payzac, auxquels il avait eu occasion de rendre quelque service. Une malheureuse indiscrétion fit découvrir sa retraite. On prétend que Fabre d'Eglantine, voulant faire pratiquer chez lui une cachette, fit appeler un menuisier qui, pour lui donner une preuve de son adresse en ce genre, lui dit qu'il en avait exécuté, chez M. Payzac, une dont il était bien sûr qu'on ne soupçonnait pas même l'existence. Fabre d'Eglantine fit aussitôt connaître le fait, et Rabaut-St-Etienne fut découvert et arrêté ; c'était le 4 décembre. Comme il était hors la loi et qu'il était, par cela même, condamné, il fut envoyé le lendemain à l'échafaud. Le 6, M. et Mme Payzac payèrent leur dévoûment de la même peine.

Ainsi finit, à l'âge de cinquante ans, un des hommes les plus recommandables par ses talents et par son caractère. Doué d'une grande facilité d'intelligence, d'un sens droit, d'un goût pur et élevé, animé de sentiments nobles et généreux, possédant des connaissances variées et profondes, il avait toutes les qualités qui distinguèrent

à un si haut point les hommes qui étaient à la tête du parti girondin ; mais il manquait, comme eux, de cette opiniâtre roideur de caractère et de cet esprit d'intrigue et d'audace qui donnèrent la victoire à leurs adversaires. Il n'eut qu'un tort : ce fut de ne pas voir qu'il n'était pas fait pour les ardentes luttes de cette époque. Ce tort, il le paya de sa vie. Mais sa mémoire est restée pure, et la postérité le regardera comme une des plus intéressantes victimes des grands mouvements de la révolution française.

Au moment où il fut mis hors la loi, ses papiers furent dispersés, détruits ou enlevés. Parmi eux se trouvaient quelques ouvrages qu'il se proposait de publier plus tard. C'était, en outre de sa dissertation sur Hésiode, dont nous avons déjà parlé, un *Traité d'éducation nationale*, une *Continuation du Précis de l'Histoire de la Révolution*, continuation qu'il avait écrite sous la forme d'une correspondance, et un *Mémoire sur les Conspirations* qui menaçaient la Convention et pesaient sur elle. Le rapport de la commission des douze, sur le complot du mois de mai, fut également trouvé dans ses papiers et détruit avec eux. Rabaut-Pomier, un de ses frères, ne put retrouver, malgré toutes ses

recherches, que quelques lettres séparées; cependant, soit qu'il espérât être plus heureux plus tard, soit qu'il voulût obtenir une espèce de réhabilitation politique de la mémoire de son frère, il demanda et obtint de la Convention, le 4 octobre 1795, un décret d'après lequel les écrits de Rabaut-St-Etienne, relatifs à la révolution, qui pourraient être retrouvés, devaient être imprimés aux frais de la nation et distribués à tous les membres de la représentation nationale.

JACQUES-ANTOINE RABAUT-POMIER.

Jacques-Antoine Rabaut-Pomier, frère puîné de Rabaut-St-Etienne, naquit à Nimes, le 24 octobre 1744. Il était pasteur à Montpellier quand il fut nommé, dans le département du Gard, membre de la Convention. Il se conduisit dans cette assemblée avec la plus grande circonspection; mais les événements ne lui permirent pas de persévérer dans cette salutaire obscurité. Obligé de se prononcer dans le jugement du roi, il vota pour l'appel au peuple, et, quand il fut question de la peine à appliquer, il vota pour la mort, mais à la condition qu'il serait sursis à l'exécution de

cette peine ; il ajouta que sur ce point son opinion était indivisible. Il ne fut pas proscrit avec son frère, Rabaut-St-Etienne ; mais, quelques jours après, le 6 juin 1793, ayant protesté contre la tyrannie de la Convention, il fut un des 73 députés décrétés d'arrestation. Il réussit à s'évader, trouva, comme son frère, un asile dans la maison de Payzac, et fut arrêté, avec lui, le 4 décembre ; mais, comme il n'était pas hors la loi, il fut enfermé à la Conciergerie, où il fut oublié. Le 9 thermidor le fit rentrer dans l'Assemblée nationale. Au conseil des Anciens, dont il fut membre et où il remplit les fonctions de secrétaire, pendant la présidence de Portalis, il apporta la même circonspection qu'à la Convention. Il échappa ainsi à la proscription du 18 fructidor et il arriva sans événement fâcheux au 18 brumaire, dont il se déclara le partisan.

Depuis cette époque, il fut successivement employé dans les bureaux de la Trésorerie et sous-préfet du Vigan. Au rétablissement des cultes, il fut nommé pasteur à Paris. Proscrit en 1816 comme régicide, il représenta en vain à Desèze qu'il n'avait voté la mort de Louis XVI que conditionnellement. Desèze reconnut que ses réclamations étaient fondées, mais Rabaut-Po-

mier n'en fut pas moins obligé de quitter la France. Cependant, deux ans après, il reçut la permission d'y rentrer.

Rabaut-Pomier n'a publié que deux opuscules : *Napoléon libérateur*, *discours religieux* (Paris, 1810), et un *Sermon d'action de grâces sur le retour de Louis XVIII* (Paris, 1814). Il est une importante découverte dont il est prouvé qu'il eut la première idée ; c'est celle de la vaccine. Pendant qu'il était pasteur à Montpellier, il avait remarqué que, dans le midi de la France, on désigne du nom de *Picotte* et on regarde, par conséquent, comme des maladies identiques, la petite vérole qui atteint l'homme, le claveau de mouton et les pustules du trayon des vaches. En poursuivant cette observation, il apprit que la picotte des vaches est toujours très-bénigne, et il pensa qu'il y aurait avantage à l'inoculer à l'homme, puisqu'elle est toujours sans danger. En 1781, il eut occasion, dans une conversation sur la petite-vérole et sur l'inoculation, d'exposer son idée à un riche marchand de Bristol, nommé Irland, et à un médecin anglais nommé Pew, qui, depuis plusieurs années, venaient passer l'hiver à Montpellier. Celui-ci promit de faire part de cette communication, dès qu'il

serait de retour en Angleterre, au docteur Jenner, qui était son intime ami et qui s'occupait beaucoup de ce sujet. Plusieurs années après (en 1799), Rabaut-Pomier, ayant entendu parler de la découverte de la vaccine, y vit la réalisation de l'idée qu'il avait proposée à Irland et au docteur Pew, et il écrivit au premier pour lui rappeler leur conversation sur ce point. Irland lui répondit, dans deux lettres, dont Chaptal, qui rapporte ces détails, a vu et lu l'original, qu'il se rappelait fort bien cette conversation, ainsi que la promesse qu'avait faite le docteur Pew d'en parler à Jenner; mais il ne lui disait rien de ce que le docteur Pew avait pu faire, à son retour en Angleterre (1). Quoi qu'il en soit, et sans prétendre en rien diminuer la gloire de Jenner, il faut revendiquer pour Rabaut-Pomier l'honneur d'avoir eu la première idée de la vaccine.

RABAUT LE JEUNE.

Rabaut le jeune (connu aussi sous le nom de Rabaut-Dupuis), frère des deux précédents et

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. LVI, p. 394 et 395, article VACCINE.

négociant à Nimes, sa ville natale, fut également proscrit en 1793 ; il sauva sa vie, ou, du moins, sa liberté, par la fuite, et il fut porté sur la liste des émigrés. Député du Gard au conseil des Anciens, en 1797, il se fit remarquer par ses principes de modération, et ce fut sous leur inspiration qu'il écrivit dans les journaux en faveur du Directoire, quoiqu'il n'approuvât pas tous ses actes, et qu'il prît à la tribune la défense des émigrés du Bas-Rhin, en général pauvres paysans, qui s'étaient momentanément sauvés de leur pays pour se soustraire aux vexations et aux réquisitions qui pesaient sur eux, et celle des émigrés d'Avignon et du Comtat-Venaissin, qui avaient été forcés de fuir devant les rigueurs des Jacobins.

Au mois de décembre 1799, il passa au Corps législatif, dont il fut élu président le 6 mai 1802. C'est sous sa présidence que fut voté le consulat à vie, mesure qu'il appuya chaudement. Envoyé par les Consuls dans les départements du Midi, en qualité de commissaire, pour établir le nouvel ordre de choses, il apporta dans cette mission les mêmes sentiments d'humanité et de modération dont il avait déjà fait preuve. On raconte qu'au moment de son arrivée à Toulouse, on allait

fusiller un émigré rentré, nommé Seguy, condamné par le conseil militaire, et que Rabaut le jeune lui sauva la vie en prenant sur lui, et malgré les réclamations du général commandant, de faire différer l'exécution, mesure que le premier Consul approuva.

Rabaut jeune se retira plus tard dans sa ville natale où il remplit les fonctions de conseiller de préfecture. Il mourut en 1808 des suites d'un accident dont son dévoûment le rendit victime. Des cavaliers d'un régiment de passage à Nimes conduisaient leurs chevaux à l'abreuvoir dans le bassin circulaire situé près de la Bouquerie, au moment que de jeunes enfants jouaient à côté, sur des monticules de terre provenant des déblais de vieilles maisons démolies dans les environs. L'un d'eux, poussé par un de ses petits camarades, roulait déjà sur une pente rapide et allait tomber sur la voie où il aurait été probablement foulé aux pieds d'un cheval fougueux que son cavalier ne pouvait maîtriser, quand Rabaut-Dupuis, ne consultant que son cœur, se précipita entre l'enfant et le cheval. Cet élan généreux eut pour lui une fatale issue : l'obstacle imprévu présenté par le corps de cet homme dévoué fit bondir l'animal

dont les pieds effleurèrent la tête de l'enfant qui reçut une légère blessure ; Rabaut-Dupuis fut renversé par le choc. Quand on le releva, il avait perdu connaissance, et une congestion cérébrale, provoquée par la violence de sa chute, amena sa mort en peu de jours (1).

On lui doit deux ouvrages qui intéressent principalement les protestants ; l'un est intitulé : *Détails historiques et recueil de pièces sur les divers projets qui ont été conçus depuis la réformation jusqu'à ce jour pour la réunion de toutes les communions chrétiennes* (Paris, 1806, 1 vol. in-8o), et l'autre, *Annuaire ou Répertoire ecclésiastique à l'usage des Eglises réformées et protestantes* (Paris, 1807, 1 vol. in-8o de 506 pages et deux tableaux).

J. CHAS.

J. Chas, né à Nimes, vers 1750, allait entrer dans la société des Jésuites, quand eut lieu sa

(1) Nous empruntons ces détails au récit que M. Gache, l'enfant sauvé par. Rabaut-Dupuis, aujourd'hui chef de division à la préfecture dans Gard, a fait de cet événement dans une lettre insérée dans le *Courrier du Gard*, numéro du jeudi 30 décembre 1852.

fusiller un émigr
damné par le co
le jeune lui sauv
malgré les réclam
de faire différer l
mier Consul appr

Rabaut jeune s
natale où il rem
de préfecture Il n
accident dont son
Des cavaliers d
Nimes conduisaie
dans le bassin cir
querie, au mom
jouaient à côté, s
provenant des débl
lies dans les envir
un de ses petits cama
pente rapide et allait
aurait été probableme
cheval ux que s
maitri Raba
tant q , se p
et le ch n gén
fatale is cle im
rps de dévou

Biographie des faux Prophètes vi-
…s, 1821, 2 vol. in-8o).

…ue soit la faiblesse de ces productions, … est désarmée devant la misère qui … vieillesse de leur auteur. Cet infati- … lateur, cet homme qui avait tant lu …, et qui aurait pu réussir, s'il avait … fermeté et de caractère pour travail- … ages avec plus de soin et pour pré- … lité à la quantité, tomba, vers la fin … lans cet excès de dénûment, qu'il … t de solliciter au Palais-Royal la … ssants. Il est mort vers 1830, si … t oublié, qu'aucun journal ne lui a … ouvenir.

… 'un grand nombre de brochures, … e Chas les écrits suivants : *J.-J.* … *fié ou réponse à M. Servan* (Neu- … *Esprit, maximes et principes* … s, 1788, in-12) ; *Esprit, maxi-* … *de Fontenelle* (Paris, 1788, … *axîmes et principes de d'A-* … 89, in-12) ; *Esprit, pensées* … *bbé Maury* (Paris, 1791, … *rique et politique des opé-* … *aires de Bonaparte, etc.*

suppression. Il se rendit alors à Paris, y étudia la jurisprudence et se fit recevoir avocat. Mais il donna moins de temps à la pratique du barreau qu'à la culture des lettres. Le nombre de ses écrits est considérable ; aucun ne s'élève au-dessus de la médiocrité. Parmi les moins mauvais, il faut compter ceux qui se rapportent à l'histoire d'Angleterre. En voici le catalogue : *Tableau historique et politique de la dissolution et du rétablissement de la monarchie anglaise, depuis* 1625 *jusqu'en* 1702 (Paris, 1799, 1 vol. in-8°) ; *Histoire philosophique et politique des révolutions d'Angleterre jusqu'à la paix de* 1783 (Paris, 1799, 3 vol. in-8°) ; *Introduction au tableau historique des révolutions d'Angleterre, depuis la descente de Jules-César jusqu'au traité d'Amiens, en* 1802 (Paris, 1813, 1 vol. in-8°, seconde édition, 1816) ; *Tableau historique des Constitutions civile et religieuse de l'Angleterre et de leurs variations* (Paris, 1816, 1 vol. in-8°) ; *Réflexions sur l'Angleterre* (Paris, 1803, 1 vol. in-8°). Il faut joindre à ces ouvrages une *Histoire politique et philosophique de la révolution de l'Amérique septentrionale* (Paris, 1800, 1 vol. in-8°, en collaboration avec Lebrun). On lit encore avec quelque

intérêt sa *Biographie des faux Prophètes vivants* (Paris, 1821, 2 vol. in-8o).

Quelle que soit la faiblesse de ces productions, la critique est désarmée devant la misère qui assaillit la vieillesse de leur auteur. Cet infatigable compilateur, cet homme qui avait tant lu et tant écrit, et qui aurait pu réussir, s'il avait eu assez de fermeté et de caractère pour travailler ses ouvrages avec plus de soin et pour préférer la qualité à la quantité, tomba, vers la fin de sa vie, dans cet excès de dénûment, qu'il fut contraint de solliciter au Palais-Royal la pitié des passants. Il est mort vers 1830, si complètement oublié, qu'aucun journal ne lui a consacré un souvenir.

En outre d'un grand nombre de brochures, on a encore de Chas les écrits suivants : *J.-J. Rousseau justifié ou réponse à M. Servan* (Neuchâtel, 1784); *Esprit, maximes et principes de Thomas* (Paris, 1788, in-12); *Esprit, maximes et principes de Fontenelle* (Paris, 1788, in-12); *Esprit, maximes et principes de d'Alembert* (Paris, 1789, in-12); *Esprit, pensées et maximes de l'abbé Maury* (Paris, 1791, in-12); *Tableau historique et politique des opérations civiles et militaires de Bonaparte*, etc.

(Paris, 1801, in-8°, traduit en allemand, Leipzig, 1802); *la Mort de Robespierre*, drame en trois actes et en vers (Paris, an IX); *Parallèle de Bonaparte le Grand avec Charlemagne* (Paris, 1803); *Réflexions sur l'hérédité du pouvoir souverain* (1804, in-8°); *Coup d'œil d'un ami de la patrie sur les grandes actions de Napoléon, depuis ses opérations militaires à Toulon jusqu'à son avènement au trône* (Paris, 1804, in-8°; seconde édition, 1805); *Coup d'œil rapide sur M. Schimmelpenninck, grand-pensionnaire de la république batave* (Paris, 1805, in-12); *Analyse sommaire d'un ouvrage sur la souveraineté et l'indépendance des rois, que M. Chas se propose de publier* (Paris, 1816); *Manuel des Rois, ou des droits et des devoirs des souverains* (Paris, 1816); *Biographie des Pairs et des Députés qui ont siégé dans les deux dernières sessions* (Paris, 1820, 2 vol. in-8°).

CHARLES-PHILIPPE-TOUSSAINT GUIRAUDET.

Né à Alais, en 1754, Charles-Philippe-Toussaint Guiraudet annonça de bonne heure d'heureuses dispositions pour la poésie. Il débuta dans

le monde littéraire, à l'âge de vingt-six ans, par un recueil de *Contes en vers, suivis d'une épître sur les Bergeries* (Amsterdam, 1780, 1 vol. in-12). Les espérances que faisaient concevoir ses talents poétiques se seraient probablement réalisées, quand l'âge et le travail les auraient eu mûries; mais bientôt la révolution vint donner à son esprit une nouvelle direction; il se livra presque entièrement à l'étude des questions qui préoccupaient si vivement alors l'attention publique, et en particulier à celle de l'économie politique. Il déposa le fruit de ses recherches dans quelques écrits qui ne furent pas sans utilité à l'époque où ils parurent. Deux d'entr'eux sont consacrés à l'examen de la théorie de l'impôt, question aussi importante que difficile; l'un est intitulé: *Erreurs des économistes sur l'impôt et le nouveau mode de perception qui remédie à l'un des principaux vices de l'impôt prétendu direct* (1790, in-8°), et l'autre: *Doctrine sur l'impôt*, mémoire lu à l'Institut national, en 1800. Deux autres traitent de matières plus relevées; l'un: *De l'influence de la tyrannie sur la morale publique* (1795, in-8°); et l'autre: *De la Famille comme élément des Sociétés* (1797, in-8°).

Pendant qu'il composait ces différents ouvrages d'économie politique, Guiraudet s'occupait d'un travail littéraire considérable : c'était la traduction des écrits politiques de Machiavel. Elle parut sous ce titre : *Œuvres de Machiavel* (Paris, an VII, 1798, 9 vol. in-8° (1). Cette traduction est précédée d'un discours préliminaire dans lequel le célèbre écrivain italien est étudié et jugé d'un point de vue très-élevé. Quelques-unes des considérations qui y sont présentées méritent surtout de fixer l'attention ; ce sont celles qui se rapportent au livre du *Prince*. On sait combien les avis sont partagés sur le but que s'est proposé Machiavel en écrivant cet ouvrage, détestable manuel des tyrans, selon les uns, ingénieuse satire, selon les autres, destinée à faire haïr la tyrannie en dévoilant les odieux moyens dont elle a besoin de se servir. Guiraudet envisagea ce livre sous un jour tout nouveau. « Le dernier traducteur français des œuvres de Machiavel, dit Ginguéné, avance, dans son discours préliminaire, une opinion toute nouvelle sur les intentions de cet écrivain. Selon lui, Machiavel, qui aimait passionnément sa patrie,

(1) Les contes et les pièces de théâtre ne sont pas compris dans cette traduction.

frappé de l'état malheureux où elle languissait depuis longtemps, en vit les deux principales causes dans la division de l'Italie en un grand nombre de petites principautés et de républiques, et dans la domination des étrangers. Le sort de la république de Florence semblait désormais fixé ; les Médicis en étaient les maîtres et paraissaient l'être sans retour. Un nouveau prince de cette maison y commandait ; il pouvait seul, en réduisant peu à peu sous sa puissance plusieurs petits Etats, réunir enfin en un seul, sinon l'Italie entière, au moins toutes les belles parties qui, d'un côté, s'étendent au midi jusqu'à la pointe de la presqu'île ; qui, de l'autre, confinent à la Toscane et s'étendent de proche en proche entre les Alpes et les deux mers. Alors, et quand l'Italie aurait enfin secoué le joug des étrangers, selon le vœu si éloquemment exprimé dans le dernier chapitre de l'ouvrage (1), elle serait, pour une longue suite de siècles, puissante, indépendante et heureuse.

» Mais, pour accomplir de si hauts desseins,

(1) C'est principalement sur le chapitre intitulé : *Exhortation à délivrer l'Italie des Barbares*, que Guiraudet appuie son opinion.

il ne fallait point s'arrêter aux scrupules de la morale ; il fallait prendre pour modèle un Castruccio Castracani, et surtout un César Borgia, fils d'un Pape, comme Julien était frère d'un autre Pape, et comme Laurent en était neveu. Borgia, parti de commencements bien plus faibles, était cependant parvenu à former de plusieurs petites principautés, une domination déjà très-étendue, et aurait immanquablement accru encore et consolidé son pouvoir, si Alexandre VI avait pu vivre aussi longtemps que paraissait le devoir faire espérer un Pape aussi jeune que l'était alors Léon X. Les crimes de ce Borgia, sa cruauté, sa perfidie, ses assassinats politiques n'étaient que des moyens ; Machiavel n'en fait point l'apologie, mais il en montre le succès ; et, selon lui, dans une telle entreprise, tout moyen qui réussit est bon. C'est à cette maxime que se réduit le livre entier du *Prince* et que se rapportent même plusieurs endroits d'un autre grand ouvrage de l'auteur (1). Son traducteur n'excuse point de tels principes ; mais il dit qu'on peut au moins les concevoir et les concilier même avec un ardent amour de la liberté,

(1) *Les Discours sur Tite-Live.*

dans un homme qui sacrifiait tout au projet de l'agrandissement et de l'affranchissement de sa patrie.

« Cette idée de M. Guiraudet paraît d'abord très-plausible et la plus vraisemblable, comme la plus naturelle de toutes celles qui ont été avancées jusqu'à ce jour (1). »

Quelques années avant la révolution, Guiraudet avait accompagné, en qualité de gouverneur, le prince de Rohan dans ses voyages, il en avait tiré plus de profit que son élève. A son retour, il fut attaché à Madame avec le titre de lecteur. Député par la ville d'Alais à l'Assemblée constituante, en 1790, il se lia particulièrement avec Mirabeau. Ce célèbre orateur, qui savait si habilement mettre en œuvre dans ses discours les matériaux que lui préparaient d'utiles amis, allait même parfois jusqu'à publier sous son nom des ouvrages qu'ils avaient composés. C'est ce qui arriva pour la traduction de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*, dont le commencement parut sous le nom de Mirabeau et qui appartient à Guiraudet (2). Il eut

(1) Ginguéné, *Hist. littéraire d'Italie*, t. VIII, p. 83-85.

(2) La preuve irrécusable de ce fait subsiste entre les mains de la famille de Guiraudet. (*Biographie univers.*)

aussi des relations suivies avec quelques autres hommes éminents de cette époque, surtout avec Condorcet, Grouvelles, La Rochefoucault et André Chénier. Il fut, avec eux, un des fondateurs du *Journal de la société de* 1789, journal dont la publication commença le 5 juin 1790, et qui n'alla pas au-delà du quinzième numéro.

Guiraudet fut successivement secrétaire en chef de la mairie de Paris, secrétaire-général du ministère des relations extérieures sous le Directoire (juin 1796), et préfet du département de la Côte-d'Or, après le 18 brumaire. Il mourut à Dijon, le 5 février 1804.

En outre des ouvrages dont nous avons déjà fait mention, on lui doit les quatre écrits suivants : *Examen rapide d'un mode d'organisation de la garde nationale* (1790, in-8o) ; *Explication de quelques mots importants de notre langue politique, pour servir à la théorie de nos lois, et d'abord de la loi, discours prononcé dans l'assemblée des amis de la Constitution* (1792, in-8o) ; *Mémoires sur les forges du département de la Côte-d'Or* (1802, in-8o) ; *Discours prononcé le* 1er *vendémiaire an IX, par le préfet de la Côte-d'Or.*

MICHEL DE CUBIÈRES.

Il existe un certain conte dans lequel un barbier gascon, optimiste par excellence, s'enthousiasme successivement pour tous les événements de la révolution française, quelque contraires qu'ils soient dans leurs principes et dans leurs conséquences. « Il fallait çà », s'écrie-t-il chaque fois d'une voix de triomphe. Michel de Cubières a été ce barbier gascon. Jamais caractère plus inconsistant, jamais esprit plus facile à se laisser entraîner par les influences extérieures. Né à Roquemaure, le 27 septembre 1752, il est destiné à l'état ecclésiastique; mais sa conduite peu régulière le fait renvoyer de St-Sulpice, et, pour prouver sans doute aux directeurs de cet établissement qu'ils avaient bien fait de l'en exclure, il se hâte de publier une héroïde pleine de détails licencieux. C'était le moment où Dorat était dans toute sa gloire; Michel de Cubières brigue son amitié et se fait son imitateur. Il inonde aussitôt le public de petits vers galants, doucereux et fadement spirituels dans lesquels il célèbre toutes les Iris et les Chloé de cette époque. Bientôt la révolution

vient mettre fin à tous ces jeux frivoles, et le poète qui regrettait la veille les

Temps heureux où règnaient Louis et Pompadour,

et qui était si vain de son titre de chevalier, prend le nom de Dorat-Cubières (1), chante la prise de la Bastille (2) et célèbre la déclaration des droits de l'homme (3). Il ne s'arrête pas en si bon chemin. En 1793, il devient secrétaire de la commune de Paris; il pleure Marat et Lepelletier (4); il met en vers le calendrier républicain (5). Le 18 brumaire ouvre une ère nouvelle; il consacre à ce grand événement son poème de *Trasybule*, et plus tard il entonne lés louanges du vainqueur de Marengo (6). Enfin, à la Restauration, il

(1) Mémoire de Morellet, t. II, p. 68.

(2) *Voyage à la Bastille, fait le 16 juillet et adressé à Mme de G., à Bagnole*, par Cubières, 1789, in-8o.

(3) *Les Etats-généraux de l'Europe*, 1791, in-8o. — *Les Etats-généraux du Parnasse, de l'Europe, de l'Eglise et du Cythère*, 4 poèmes politiques, 1792, in-8o.

(4) *Les deux Martyrs de la liberté ou portraits de Marat et de Lepelletier*, 1793, *in-8o*.

(5) *Le calendrier républicain*, poème, 1795, in-8o.— Nouvelle édition avec 36 *hymnes pour les 36 décades de l'année, etc.*, 1798, in-8o.

(6) *Epître à Virgile sur la bataille de Marengo*, 1800, in-12.

remercie Barruel-Beauvert de lui avoir fait accorder la décoration du Lys,

Ce signe révéré de tout le genre humain.

Cette étonnante mobilité de caractère et ces fréquents changements d'opinion méritent à Michel de Cubières une des premières places dans le dictionnaire des girouettes, mais ne suffisent pas pour justifier l'affreux portrait qu'a tracé de lui Mme Roland (1). C'était un homme faible et sans principes ; il n'était ni sanguinaire ni méchant. Il est impossible de trouver dans sa vie un seul acte de vengeance ou de cruauté. Morellet lui reproche, il est vrai, d'avoir fait connaître au président de la commune son véritable nom, au moment où il demandait, sous un nom d'emprunt, un certificat de civisme ; mais cette révélation n'eut aucune suite fâcheuse pour l'ex-abbé (2). Sans conviction en politique comme en littérature, incapable de résister aux événements, Michel de Cubières ne voyait dans les catastrophes dont il était témoin que des occasions d'écrire des vers élogieux (3). Doué

(1) *Mémoires de Mme Roland*, troisième édition, Paris, 1827, t. II. p. 268 et suiv.

(2) *Mémoires de Morellet*, t. II, p. 68-70.

(3) Il a composé un nombre étonnants d'éloges: *Eloge de Dorat*, 1781, in-8o ; *Eloge de Voltaire*, 1783, in-8o ;

d'une excessive facilité et tenant, probablement, plus à la quantité qu'à la qualité, il s'essaya dans tous les genres, sans réussir décidément dans aucun. De 1776 à 1804, il fit jouer et imprimer quinze ou seize pièces de théâtre, comédies, opéras, tragédies, drames burlesques; celles qui furent jouées furent sifflées, et celles qui ne le furent pas s'attirèrent la réprobation unanime de tous les critiques de cette époque (1).

Ce qui a manqué à Michel de Cubières, c'est le travail et la réflexion. Aussi ses nombreuses productions n'ont pas survécu au moment qui les a vues naître. Il paraît, au reste, qu'il n'aspirait lui-même qu'à de petits succès de société au sein des cercles frivoles qu'il fréquentait. Sous ce rapport, ses poésies amoureuses et galantes (2) ne sont pas tout-à-fait sans

Regrets d'un Français sur la mort de Latour d'Auvergne, 1800, in-12; *Coup d'œil rapide sur Cérutti*, 1772, in-8o, etc.

(1) Ses pièces ont été réunies et publiées sous le titre d'*Œuvres dramatiques de Michel de Cubières, précédées d'une Notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur*, Paris, 1810, 4 vol. in-8o. Cette notice est écrite par lui-même.

(2) *Les Hochets de ma jeunesse*, Paris, 1781, 2 vol. in-8o. — *Opuscules poétiques*, Orléans et Paris, 1786, 3 vol. in-18, et en 4 vol., en 1791.

mérite ; elles ont de la grâce, mais point de naturel, et leur versification coulante ne peut faire oublier les pénibles efforts de leur auteur pour trouver le trait piquant qui les termine. Nous citerons deux de ces pièces. Elles donneront une idée du genre et du talent de Michel de Cubières.

LE FAUX AVEUGLE.

Est-on aveugle alors qu'en décochant des traits,
On touche au but qu'on se propose ?
Il m'a percé le cœur cet enfant qu'on suppose
Ne voir ni de loin, ni de près.
Il a des yeux d'aigle, le traître :
Trop bien à mes dépens, il me l'a fait connaître.
J'ai beau le prier nuit et jour
De lancer dans le cœur d'Aminthe
Un de ces traits cruels qui m'a blessé d'amour ;
Il n'écoute, n'entend ni prière ni plainte ;
Il n'est pas aveugle, il est sourd.

LA DERNIÈRE RÉSOLUTION.

Jaloux d'avoir une place
Au Pinde, ainsi qu'à Paphos,
En tous lieux je suis la trace
Des Ninons et des Saphos.
Un philosophe en délire
Me dit, pour me réformer :
Il ne faut pas tant écrire,
Il ne faut pas tant aimer.
De ce conseil tout me prouve.
Qu'une moitié ne vaut rien ;

Quant à l'autre, je l'approuve
Et je m'en trouverai bien.
Brisez-vous donc, ô ma lyre
Par qui je me vois blâmer.
Non, je ne veux plus écrire ;
Mais je veux toujours aimer.

Michel de Cubières est mort à Paris, le 23 août 1820.

LE COMTE ANTOINE DE RIVAROL.

A une époque où l'esprit était devenu une profession, et la conversation un genre de littérature qui menait aussi sûrement à l'Académie que la tragédie et le poème épique, au milieu d'une société usée, déterminée à ne rien prendre au sérieux et ne demandant qu'à être amusée, tout homme doué d'une imagination vive, d'une élocution facile et brillante et d'une imperturbable assurance, pouvait aspirer aux plus grands succès et à la plus brillante réputation dans les salons du grand monde. C'est un triomphe de ce genre qu'ambitionna Antoine Rivarol.

Né à Bagnols, en 1754, d'une famille obscure, il alla, jeune encore, chercher à Versailles un théâtre où il pût déployer ses talents et donner carrière à son ambition. Une conver-

sation piquante, rapide, entraînante, semée de mots à effet, le fit bientôt regarder comme le plus beau parleur de la France et le rendit l'objet de l'admiration des réunions aristocratiques. Sa conversation, cependant, manquait d'abandon ; elle était une sorte de spectacle (1), et il est difficile de croire qu'elle fût improvisée. Champfort n'était pas alors le seul qui préparât le matin les bons mots qu'il devait improviser le soir (2) ; on travaillait une saillie avec autant de soin qu'un poème. La difficulté consistait à les amener avec assez d'habileté pour qu'on les prît pour les produits de l'inspiration du moment. Cette difficulté, Rivarol avait su l'éluder ; il avait un compère qui lui donnait la réplique dans cet escrime d'esprit : c'était Champcenetz, qu'il appelait lui-même son clair de lune.

En arrivant à Versailles, il changea son nom pour un autre qu'il croyait plus capable de lui

(1) « La conversation de Rivarol, dit un écrivain qui l'avait souvent entendu, était quelquefois à celle de l'homme aimable ce que les lettres de Balzac sont à celles de Mme de Sévigné. » *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 382.

(2) Après la mort de Champfort, on trouva dans un de ses tiroirs ses bons mots écrits sur de petits carrés de papiers.

faire honneur. Il se fit appeler de Parcieux et il se donna pour le neveu du célèbre mathématicien de ce nom (1). Mais le véritable neveu de Deparcieux le força de renoncer à cette prétention. « Il s'est vengé fort noblement, dit Grimm, en prenant le nom du chevalier de Rivarol, lequel, dit-on, ne lui appartient pas mieux, mais dont il faut espérer qu'il voudra bien se contenter tant qu'on ne l'obligera pas à en chercher un autre. » Il ne s'en contenta cependant pas ; il garda, il est vrai, ce nom qui sonne bien (2) ; mais il le fit bientôt précéder du titre de comte. Ses ennemis, et un diseur de bons mots en a beaucoup, découvrirent et publièrent que le prétendu comte était tout simplement le fils d'un aubergiste d'une petite ville du Bas-Languedoc (3). En effet, le père de Rivarol,

(1) Sa mère était, il est vrai, cousine de Deparcieux ; mais cette parenté ne lui donnait le droit ni de se donner pour le neveu de ce célèbre mathématicien, ni de s'accommoder de son nom.

(2) Champfort prétendit que le véritable nom de Rivarol était Riverot.

(3) A l'occasion de la *Parodie du Discours de Théramène*, par le comte de Rivarol et Champcenetz, fils du premier valet de chambre du roi, Beaumarchais, contre qui elle était dirigée, se vengea par ce quatrain :

Au noble hôtel de la Vermine

après avoir épousé, en 1720, une cousine de Deparcieux, avait acheté l'auberge des *Trois-Pigeons*, à Bagnols, et l'avait fait valoir. C'est dans ce modeste asile que vinrent au monde Antoine Rivarol et son frère puîné, François Rivarol (1). Le comte de Rivarol n'essaya pas même de nier le fait; mais il l'expliqua. Son père, selon lui, descendait d'une ancienne famille de la Lombardie, des célèbres comtes de Rivarola, et la nécessité l'avait seule forcé de tenir une auberge à Bagnols. Personne ne crut à cette explication, et, moins que tout autre, l'aristocratie qui le recevait dans ses salons. Il avait de l'esprit, il amusait, on ne lui demandait rien de plus (2); on n'y regardait d'ailleurs pas de si près dans ce monde où l'on tenait cependant si fortement à l'honneur de sa race et de ses titres. Cette indifférence n'alla pas d'ailleurs jusqu'à lui laisser croire qu'on était dupe de ses

L'on est reçu très-proprement :
Rivarol y fait la cuisine,
Et Champcenetz l'appartement.

On remplirait un volume de semblables épigrammes lancées contre le comte de Rivarol.

(1) Celui-ci prit le titre de chevalier, quand son aîné se fut donné celui de comte.

(2) *Liberté de Penser*, t. III, p. 226.

prétentions. On rapporte qu'un jour, dans les premiers moments de la révolution, Rivarol, discourant, dans une réunion de nobles personnages, sur les attaques dirigées contre la noblesse, s'écria avec emphase : « Nos droits, nos priviléges sont menacés. » Le duc de Créqui se mit à sourire et à répéter entre ses dents :

— Nos droits, nos priviléges !

— Eh bien ! oui, reprit Rivarol, sans se déconcerter ; que trouvez-vous là de si singulier ?

— C'est votre pluriel que je trouve singulier, répartit le duc.

La réplique était bien positivement improvisée, et il est douteux que Rivarol en ait jamais rencontré une aussi heureuse et aussi mordante.

Insensible aux affronts de ce genre, il l'était tout aussi peu, dit-on, à d'autres qui auraient dû atteindre plus directement son honneur. « Rivarol, raconte Grimm, était déjà connu par une lettre sur l'excellent poème *des Jardins*, de M. Delille (1), et plus encore, et à son grand

(1) *Lettres critiques sur le poëme des Jardins, suivies du Chou et du Navet* (Amsterd. et Paris, 1782, in-8°, 29 pages). Cet écrit parut sous le nom de Barruel.

regret, par le prix de vertu, que l'Académie française a adjugé cette année à la garde-malade qui a nourri et soigné Mme son épouse. » Il avait, en effet, abandonné sa femme et l'avait laissée sans aucune espèce de ressources. L'affront public que lui infligea l'Académie ne diminua rien de sa vanité; il ne parut même pas l'avoir senti (1).

Les premiers écrits de Rivarol furent des brochures sur quelques-unes de ces mille bagatelles qui occupent un moment l'attention publique ; telles sont ses *Lettres sur les Aérostats, sur les Têtes parlantes*, etc. Il lança aussi dans le public de petits pamphlets contre quelques-uns des écrivains de cette époque; on peut citer entr'autres celui contre Mme de Genlis et celui contre l'abbé Delille ; ce dernier fut souvent le but de ses plaisanteries jusqu'au moment où l'émigration les réunit à Hambourg et les réconcilia (2). Ces opuscules ne sont guère que des bons mots délayés en plusieurs pages. Chacun d'eux fit une grande sensation, pendant presque une semaine, dans le monde élégant que fréquentait leur auteur.

(1) Houssaye, *Portraits du dix-huitième siècle.*

(2) Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, 1844, t. II, p. 89.

Cependant, tout en courant après les applaudissements de la société frivole des salons de Versailles, il nourrissait de plus hautes prétentions et il aspirait à se faire un nom dans la littérature. Pour se préparer à des œuvres sérieuses et pour assouplir et fortifier son style, comme Rousseau, par l'exercice de la traduction, il traduisit l'*Enfer du Dante* (Paris, 1784, in-8°). Malgré l'admiration qu'elle inspira à Buffon, on peut dire que cette traduction est une trahison (1). Il est facile de se convaincre, en la comparant avec l'original, que presque constamment son auteur, lassé de lutter avec l'âpre énergie du poète italien, passe à côté de la difficulté. Que pouvait, d'ailleurs, devenir la sévère simplicité du Dante sous le style plein d'affectation d'un homme accoutumé à ne viser qu'à l'effet ?

La même année, l'Académie de Berlin couronna son *Discours sur l'universalité de la langue française* (2) (Berlin, 1784, in-8°). Cet ouvrage est son meilleur titre littéraire. Plein d'idées neuves, justes et convenablement ex-

(1) *Liberté de Penser*, t. III, p. 228.

(2) Ce discours est suivi d'une *Epître en vers à Frédéric II.*

primées, il mérite de surnager dans le naufrage immense de ces discours académiques que le dix-huitième siècle produisit avec une si prodigieuse fécondité. On aurait pu comparer avec plus de profondeur les différentes langues et donner plus d'ampleur à la pensée ; mais on ne pouvait pas être plus riche en aperçus fins et ingénieux. Ce discours valut à son auteur de nombreux éloges. Buffon lui témoigna sa satisfaction et Frédéric II lui écrivit que, depuis Voltaire, il n'avait rien lu de meilleur en littérature. Malheureusement, ces éloges augmentèrent la confiance, déjà excessive, qu'il avait en lui-même, et, dès-lors, il se crut capable, sans se donner la peine de faire des études sérieuses, de traiter en maître toutes les questions. Il ne tarda pas à donner une preuve de cette absurde arrogance.

Quand parut l'ouvrage de Necker sur l'*Importance des Opinions religieuses* (1787), Rivarol, qui ne doutait de rien, l'attaqua sans la moindre hésitation, quoiqu'il n'entendît pas le premier mot des graves questions qui y sont soulevées. Dans la brochure qu'il publia sous ce titre : *Lettres sur la Religion et la Morale* (Paris, 1787, in-8°), il fait la leçon à Necker

avec la plus imperturbable assurance. A ses yeux, la religion n'est qu'un expédient imaginé pour rendre tolérable l'extrême inégalité des fortunes, pour faire supporter au pauvre son malheur (1), pour mettre une barrière de plus autour des possessions des riches (2); c'est un code d'erreurs que les habiles ont rédigé pour régner sur la foule (3), et pour mener les hommes qui aiment à être trompés (4). Prêcher la religion, quand on sait qu'elle n'a pas d'autre but, c'est une grande immoralité, c'est une hypocrisie philosophique qu'il vient dénoncer aux grandes âmes, dont il voudrait irriter le mépris contre cette classe nombreuse de raisonneurs politiques qui, refusant leur esprit au dogme et leur cœur à la morale, ne sont ni chrétiens, ni philosophes, gens qui se concentrent dans leur égoïsme et s'entourent de dupes, dont la vie entière se passe sous le masque et qui, se servant de la religion encore plus que de leur or, se croient irréprochables, après avoir usé la vie du pauvre, en l'enchaînant à leur suite par des

(1) *OEuvres de Rivarol* (1852), p. 148.
(2) *Ibid.*, p. 147.
(3) *Ibid.*, p. 147.
(4) *Ibid.*, p. 117.

craintes et des espérances mensongères (1). Il n'est pas difficile de voir que cette sortie est dirigée contre l'auteur de l'ouvrage de l'*Importance des opinions religieuses*. Admettant comme un fait incontestable que Necker sait très-bien à quoi s'en tenir sur l'origine et la valeur de la religion, qu'il est tout aussi persuadé que lui-même de son impuissance contre les passions et de son insuffisance contre les préjugés (2), Rivarol s'étonne qu'il propose d'en resserrer les liens, qu'il soutienne que la morale ne peut rien sans le dogme (3), et qu'il s'associe à cette grande et triste comédie qui se joue sur la terre et dans laquelle chacun recommande la religion et la laisse au petit peuple (4).

Ce qu'il voudrait, ce que commanderait l'honnêteté, c'est que, renonçant à prôner la religion dont ils dédaignent le joug et qu'ils imposent aux dupes de tout état, les hommes éclairés avouassent franchement, avec lui, que, tandis que la religion a tout à craindre du progrès des lumières et de la raison, la morale, cette

(1) *Œuvres de Rivarol*, p. 148 et 149.
(2) *Ibid.*, p. 136.
(3) *Ibid.*, p. 155.
(4) *Ibid.*, p. 150.

planche qui nous reste dans le naufrage, ce contrat immortel de la raison et de la conscience, cet apanage dont on ne peut nous déshériter (1), en a tout à espérer (2) et qu'aujourd'hui le premier besoin de la nation est un catéchisme de morale(3). « L'académie, ajoute-t-il, l'a proposé, les sages l'attendent, les dévots le craignent, le gouvernement l'a rendu nécessaire. » — « C'est à vous, Monsieur, dit-il, en s'adressant à Necker, à lui faire un tel présent : nos mœurs sont encore plus dérangées que nos finances. Songez que Confucius fut, comme vous, le ministre d'un grand roi et qu'il n'abandonna point le peuple auquel on l'avait forcé de renoncer : il acheva, comme philosophe, l'œuvre qu'il ne put continuer comme ministre, éclairant et consolant ceux qu'il n'avait pu rendre heureux. Il ne crut pas, comme vous, devoir écrire en faveur des différentes sectes et des bonzes qui inondaient la Chine ; il ne prêcha que la morale pure et simple, et sa doctrine et son école sont encore si florissantes, que, quoi que la superstition ait tenté, la philosophie a prévalu (4). »

(1) *OEuvres de Rivarol*, p. 160 et 161.
(2) *Ibid.*, p. 151.
(3) *OEuvres de Rivarol*, p. 165.
(4) *Ibid.*, p. 167 et 168.

Voilà qui est clair : cet écrivain, qui bientôt proclamera que la religion est la base éternelle des Etats, en demande ici la suppression et ne sait pas la distinguer de la superstition et de la fraude ; cet homme, qui passa toute sa vie au milieu des roués, se fait l'apologiste de la morale et la propose pour l'unique et infaillible direction des peuples. Il est inutile de discuter ces idées confuses ; mais il importe de faire remarquer les outrageantes railleries que ce futur défenseur du trône et de l'autel lance contre les idées et les croyances religieuses, et contre ceux qui en soutiennent la valeur et la nécessité. Qu'on nous permette encore deux courtes citations, pour montrer le cas qu'il fait du christianisme et ce qu'il pense du clergé.

« Le christianisme entier peut-il soutenir la comparaison des cinq premiers siècles de la république romaine et de Lacédémone ? St. Augustin lui-même est si embarrassé des vertus des Romains, qu'il suppose que Dieu, ne pouvant leur donner le paradis, s'est acquitté avec eux par l'empire du monde (1). »

« Quant à notre clergé, on sait qu'il n'est pas rare d'y rencontrer des hommes dont les lu-

(1) *Œuvres de Rivarol*, p. 155.

mières honoreraient la philosophie, et qui sont dans l'obligation de la combattre. Cette guerre est pénible pour des gens d'esprit et d'honneur ; mais elle est si lucrative, qu'elle ne finira qu'avec la fortune et les dignités de l'Eglise (1). »

Tout le reste est écrit dans le même esprit et sur le même ton. Les admirateurs de Rivarol gardent, en général, un prudent silence sur cet ouvrage qui, pour le dire en passant, est la seule de toutes ses productions dont le style soit à l'abri de toute critique ; c'est à cause même de ce silence que nous avons dû nous arrêter sur cette brochure plus longtemps qu'elle ne le mérite, si l'on ne considère que sa valeur propre ; mais c'est une pièce importante pour la juste appréciation de l'écrivain que nous voudrions faire connaître tout entier et tel qu'il fut.

L'année suivante, il eut le bon goût de revenir à un genre de littérature qui convenait mieux à ses facultés. Il composa, en commun avec son ami Champcenetz, un écrit satirique et plein d'esprit, sous ce titre : *Petit almanach de nos grands hommes* (Paris, 1788, in-12). Les deux collaborateurs avaient cherché jusque

(1) *Œuvres de Rivarol*, p. 169.

dans les recoins les plus obscurs de la littérature contemporaine les nôms les plus inconnus et s'étaient amusés à en exalter les pauvres productions avec une solennité burlesque et un enthousiasme d'une exagération comique. La préface est charmante ; mais on se figure aisément que le dictionnaire où sont consignés les noms et les titres de ces lilliputiens littéraires a perdu tout son intérêt. Ce persiflage, continué pendant deux cents pages, serait insupportable si l'on ne trouvait parmi ces auteurs persiflés les noms de quelques hommes qui ont acquis depuis une juste réputation dans l'histoire des lettres, tels que Ginguené, Andrieux, Legouvé, Joseph Chénier, et ceux de quelques autres qui ont joué un rôle dans les orages de la révolution, tels que Carra, Collot-d'Herbois, Fabre d'Eglantine, Fréron fils, Louvet, Riouffe.

La révolution vint bientôt couper court à ces jeux d'une société frivole. Il ne put plus être question de l'amuser ; il fallut la défendre. Rivarol eut du moins le mérite d'accepter courageusement ce nouveau rôle et de le remplir avec une fermeté et une constance que ses antécédents n'auraient pas fait supposer en lui. Il fit

ses premières armes contre le nouvel ordre d'idées politiques dans le *Journal politique national des Etats-généraux et de la révolution de* 1789, journal publié d'abord (1) à Paris, par Sabatier, et ensuite à Cambrai par Salomon (2) (2 séries in-8°; la première de 18 numéros, et la seconde de deux volumes). Les articles qu'il publia dans ce journal furent réunis plus tard par son frère, sous ce titre : *Tableau historique et politique des travaux de l'Assemblée constituante, depuis l'ouverture des Etats-généraux jusqu'après la journée du* 6 *octobre* 1789 (Paris, 1797, 1 vol. in-8° de 379 pages). Cet ouvrage est moins une histoire des premiers temps de la révolution qu'une appréciation de la conduite des différents partis qui étaient en présence ; mais pour un homme aussi fortement imbu des préjugés aristocratiques, et n'ayant vécu jusqu'à

(1) Le premier numéro est du 12 juillet 1789.

(2) On a prétendu que le nom de Salomon de Cambrai n'était qu'un pseudonyme sous lequel se cachait Rivarol. Nous ne pouvons rien affirmer sur ce point; tout ce que nous savons, c'est que Claude-François de Rivarol, frère du comte de Rivarol, parle de Salomon de Cambrai comme d'un personnage réel, dans l'avertissement du *Tableau historique et politique des travaux de l'Assemblée constituante*.

ce moment qu'au sein d'une société légère et égoïste, cette appréciation est plus impartiale qu'on ne l'aurait attendu. Ce n'est pas à dire que Rivarol comprenne le sens et la portée de la révolution, qu'il rende justice à ceux qui sont à sa tête, qu'il soit disposé à tenir compte des besoins intellectuels et moraux du peuple. Où aurait-il appris à connaître les idées, les hommes et les choses? « La peur et la vanité, dit-il, sont les deux pivots sur lesquels roulent toutes les actions des membres les plus purs de l'Assemblée nationale (1). La *Déclaration des Droits* est le code des sauvages et le recueil des maximes en faveur de l'égoïsme et de toutes les passions ennemies de la société (2), et le moyen qu'a pris l'Assemblée nationale pour réussir, c'est de prêcher la haine des riches. De là au partage des biens, ajoute-t-il, il n'y a qu'un pas (3). »

Quant à l'élan irrésistible de tout un peuple vers sa liberté, c'est la révolte du pauvre contre le riche (4), révolte soulevée par de pré-

(1) *Tableau historique et politique, etc.*, p. 260. Comparez p. 228, 229, 208, 145, 271, etc.
(2) *Ibid.*, p. 116.
(3) *Ibid.*, p. 154.
(4) *Ibid.*, p. 75, 80, 154, 245.

tendus philosophes qui ont cru aller à la liberté parce qu'ils fuyaient les lois, et haïr la servitude parce qu'elle ne les tirait pas de la misère (1); par des hommes d'un esprit vulgaire et d'un caractère hasardeux, qui, ayant à se plaindre de leur ancienne réputation, avaient besoin d'un nouvel ordre de choses pour se régénérer (2); par les intrigues de Necker, qui avait conçu le dessein d'attacher la fortune publique à sa personne et qui rêvait pour lui le *Protectorat* (3); par la faction du duc d'Orléans, qui, dès le commencement de l'année 1788, parut vouloir se rapprocher du peuple, dont il n'avait jusque là négligé ni le mépris, ni la haine, et qui sut le mouvoir à son gré, tantôt par des disettes factices, tantôt par des distributions de vivre (4). Quant au peuple, c'est un tigre qu'il faut se garder de démuseler (5); il ne goûte de la liberté, comme des liqueurs violentes, que pour s'enivrer et devenir furieux. Il n'est point de siècle de lumière pour la populace; elle n'est ni française, ni anglaise, ni es-

(1) *Tableau historique et politique, etc.*, p. 209.
(2) *Ibid.*, p. 161.
(3) *Ibid.*, p. 201 et 202.
(4) *Ibid.*, p. 248 et suiv.
(5) *Ibid.*, *etc.*, p. 66, 77.

pagnole. La populace est toujours et en tout pays la même ; toujours cannibale, toujours anthropophage (1). En général, dit-il ailleurs, le peuple est un souverain qui ne demande qu'à manger, et Sa Majesté est tranquille quand elle digère (2). » Ces idées, ces sentiments, ces jugements reviennent presque à chaque page du livre de Rivarol ; on ne peut en être surpris ; ils étaient la conséquence naturelle de ses prétentions et de ses habitudes. Mais ce qui étonne, c'est qu'il ait conservé, au milieu du monde frivole dans lequel il avait vécu jusqu'alors, une raison assez droite et assez ferme pour reconnaître et pour écrire qu'une révolution était nécessaire ; que, dans l'ancien ordre de choses, personne n'était à sa place (3) ; qu'il est singulier que la patrie s'accorde à dire à un enfant qui a des parchemins : « Tu seras un jour prélat, maréchal de France ou ambassadeur, à ton choix, » et qu'elle n'ait rien à dire à ses autres enfants (4) ; que l'énorme fortune du haut clergé était aussi depuis longtemps un objet insupportable aux yeux du peuple et augmentait encore

(1) *Tableau historique*, *etc.*, p. 74.
(2) *Ibid.*, p. 149.
(3) *Ibid.*, p. 133.
(4) *Ibid.*, p. 101.

la haine et l'envie contre les nobles, qui avaient le privilége exclusif des grandes dignités et des gros bénéfices (1); que le gouvernement s'était laissé devancer par le peuple qu'il devait diriger, et que la France offrait depuis longtemps le spectacle du trône éclipsé au milieu des lumières (2). « Ce spectacle est dégoûtant, ajoute-t-il, et ne saurait être long. Il faut des rois administrateurs aux Etats industrieux, riches et puissants; un roi chasseur ne convient qu'à des peuples nomades. » Cette révolution, demandée par le progrès des lumières, il aurait voulu qu'elle s'opérât pacifiquement et que le roi, la noblesse et le tiers-Etat, écoutant la voix de la raison et comprenant leurs véritables intérêts, se fussent entendus pour réformer les abus et élever une Constitution nouvelle. Et cependant, tout en déplorant la lutte fatale qui a commencé entre le roi et la nation, il doute lui-même de la possibilité d'une entente cordiale. « Si l'Assemblée avait voulu, ou, pour mieux dire, si elle l'avait pu, la révolution n'aurait détruit que des préjugés et des priviléges (3). » Il y a plus :

(1) *Tableau historique*, *etc.*, p. 109.
(2) *Ibid.*, *etc.*, p. 101 et 102.
(3) *Ibid.*, p. 139.

il pousse l'impartialité jusqu'à ne pas rejeter tous les torts sur le tiers-Etat. « Il faut convenir, dit-il, que les sottises de la cour et les griefs de la nation étaient montés à leur comble, nous ne saurions trop le répéter (1). » Il avait déjà reconnu « que la cour, l'Assemblée nationale et la ville de Paris sont également coupables dans la révolution actuelle (2), » « la cour en n'ayant ni prévu ni compris ce que devaient être des Etats-généraux, accordés après tant de prières, après tant de sujets de mécontentement, après de si longues déprédations et en s'exposant, par de mauvaises manœuvres, par des mesures toujours intempestives (3), à s'annuler dans l'opinion publique et à se heurter à la masse d'une population énorme; l'Assemblée en se laissant entraîner par des orateurs qui sont les passions des grandes Assemblées (4), au-delà du but qu'elle devait atteindre (5), à l'usurpation du pouvoir exécutif qui ne lui appartenait pas et qui ne pouvait ni ne devait lui

(1) *Tableau politique, etc.*, p. 101.
(2) *Ibid.*, p. 69.
(3) *Ibid.*, p. 242 et 243.
(4) *Ibid.*, p. 139.
(5) *Ibid.*, p. 140 et 141.

appartenir (1) ; la capitale enfin, ville de luxe et de plaisir, en sacrifiant ses intérêts réels à la folle vanité de faire la brave, à l'impolitique fantaisie de prendre des formes républicaines, en se laissant pousser à l'insurrection, tour à tour, par les clubs du Palais-Royal, par les imprudentes déclamations de l'Assemblée, par les agents du parti d'Orléans, en voulant ranger tout le royaume sous elle (2). » Mais « la populace de Paris et celle même de toutes les villes du royaume ont encore bien des crimes à faire, avoue Rivarol, avant d'égaler les sottises de la cour (3). » « Depuis longtemps, ajoute-t-il, le cabinet de Versailles était, pour les lumières, fort au-dessous du moindre club du Palais-Royal. La postérité aura peine à croire tout ce qu'a fait le gouvernement et tout ce qu'il n'a pas fait. Il y a eu comme un concert de bêtises dans le conseil (4). »

Si nous consacrons une si large place, dans cette notice, au *Tableau historique et politique des travaux de l'Assemblée constituante*, ce

(1) *Tableau historique*, p. 155 et 156.
(2) *Ibid*, *etc.*, p. 65, 71, 72, 82, 83, 211, etc.
(3) *Ibid.*, p. 86.
(4) *Ibid.*, p. 87.

n'est ni pour faire valoir cet écrit comme œuvre d'art, ni pour lui attribuer une importance historique et politique qu'il n'a certainement pas; c'est pour défendre l'honneur de son auteur. On peut sourire des prétentions aristocratiques aussi bien que des prétentions littéraires de Rivarol; mais la justice exige qu'on reconnaisse qu'il défendit, avec un désintéressement qui l'honore, des opinions qui lui étaient propres et qu'il n'avait vendues à aucun parti. Non! Rivarol ne fut pas pensionné par la cour; il ne demanda, il n'espéra jamais de l'être. La plupart des passages que nous avons cités devaient la blesser. « Quand, dit son frère dans le discours placé en tête de cet ouvrage, il écrivit ce mot si vrai: *Les vices de la Cour ont commencé la révolution, les vices du peuple l'achèveront*, la Cour lui en sut mauvais gré; ce n'était pas le moyen d'en avoir des récompenses. »

Pour en finir avec ce livre, disons que la révolution que Rivarol regardait comme nécessaire aurait dû consister à « asseoir à jamais la Constitution française sur ses vrais fondements, conserver la monarchie, établir des communes et créer l'aristocratie dans un Sénat essentiellement inamovible, c'est-à-dire, héréditaire et peu

nombreux (1). » Partisan de la pondération des pouvoirs, qu'il croit nécessaire à la liberté, à l'ordre et au développement régulier d'un Etat, il trouvait dans l'organisation de l'Angleterre un modèle à imiter, en évitant les imperfections que l'expérience et la raison y ont fait apercevoir (2). Aussi, ce qui excite le plus ses reproches dans les travaux de l'Assemblée constituante, c'est, en outre de l'esprit d'opposition tracassière de ses membres, d'avoir affaibli l'autorité royale au point d'avoir transformé l'ancienne monarchie en une république qu'on n'ose cependant avouer et qui est d'ailleurs impossible dans un pays comme la France, et d'avoir engagé, par l'institution d'une seule chambre, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif dans une déplorable lutte qui ne peut avoir pour conséquence décisive que l'anarchie ou le despotisme. Quant à la noblesse de son temps, Rivarol en fait bon marché ; il l'avait vue de trop près pour l'estimer. « Les nobles qui nous restent, dit-il, ne sont tout au plus que les médailles de leurs ancêtres (3). » Mais ce n'était pas

(1) *Tableau historique et politique des travaux de l'Assemblée constituante*, p. 237.

(2) *Ibid.*, p. 231, 238, 239. Comparez p. 142-141.

(3) *Ibid.*, p. 232.

là, selon lui, une raison de ne pas établir une chambre des Pairs, dont l'existence est indispensable dans une monarchie constitutionnelle. « MM. de Clermont-Tonnerre, de Mortemart et de Larochefoucault s'étant fait peuple, pourquoi MM. Petion, Populus et Regnault n'auraient-ils pas été sénateurs (1)? »

En 1789, Rivarol avait fondé, avec ses amis, un journal destiné à combattre la révolution avec l'arme du ridicule, si puissante autrefois en France. Cette publication, appelée les *Actes des Apôtres*, devint bientôt le Coblentz de la petite littérature ; ses écrivains dirigèrent d'abord un feu roulant d'épigrammes et de quolibets contre le nouvel ordre de choses et contre ceux qui le soutenaient ; mais à mesure que la marche des événements leur prouvait l'impuissance de leurs petites attaques, leur irritation croissait, et peu à peu l'ironie fit place à de sanguinaires déclamations (2). « Ce n'est, disent alors les *Actes des Apôtres*, que du sang de nos modernes Catilina, plus monstrueux mille fois que leur modèle, que peuvent être cimentés et le pacte d'alliance qui rendra les sujets au mo-

(1) *Tableau historique*, p. 239. Comparez p. 104-109.
(2) *La Liberté de Penser*, t. III, 233.

narque, et les nœuds de concorde et de fraternité qui réuniront de généreux compatriotes (1). » Tel est le ton dans lequel est écrite la dernière moitié de ce journal de gentilshommes.

Après de pareilles fureurs, il n'était plus possible à Rivarol de rester en France ; aussi, après s'être retiré pendant quelque temps dans un village près de Noyon, il passa, en 1792, à Bruxelles. C'est là qu'il écrivit ses *Lettres à la noblesse française au moment de son entrée en France sous les ordres du duc de Brunswick* (Bruxelles, 1792, in-8°). Ce fut là encore qu'il apprit l'arrestation de Lafayette par les Autrichiens et son emprisonnement à Olmütz. Trouvant sans doute le moment bien choisi pour lancer un libelle contre le proscrit, il publia une brochure intitulée : *De la Vie politique, de la fuite et de la capture de M. de Lafayette* (Bruxelles, 1792, in-8°). Qu'on juge du ton et du contenu de cette brochure par sa conclusion : « Ce n'est plus, dit-il de Lafayette, un homme indécis entre la sottise et la scélératesse ; mais un homme qui se compose sans cesse de l'une et de

(1) Numéro 114. Ces modernes Catilina, c'étaient les Lameth, les Barnave, les Duport, c'est-à-dire des royalistes constitutionnels.

l'autre : toujours faux dans ses plans, toujours cruel dans l'exécution, absurde dans l'ensemble, et criminel dans les détails,

« Et dubitamus adhuc mercedem extendere factis ! »

A Londres, où il habita ensuite quelque temps, il fut accueilli avec la plus grande faveur par Pitt et par Burcke, les deux hommes les plus acharnés à la ruine de la France. En 1796, il se rendit à Hambourg, espérant s'y faire une ressource de sa plume. Il avait, entr'autres projets, le dessein de publier un nouveau dictionnaire de la langue française, conçu, disait-il, sur un plan plus simple et plus vaste en même temps que celui de l'Académie. Le libraire Fauch traita avec lui pour cette publication et s'engagea à lui compter mille francs par mois pendant un certain temps jugé nécessaire pour la composition de l'ouvrage. Le terme fixé était déjà passé que Rivarol n'avait pas écrit un seul article de son dictionnaire. Les choses en étaient à ce point, quand Fauch l'attire un jour chez lui, l'y enferme et lui annonce qu'il ne sera libre que quand le dictionnaire sera achevé. Rivarol, obligé de se mettre au travail, recueille ses notes et au bout de trois mois il livre à l'imprimeur le

discours préliminaire qui parut sous ce titre : *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de la Langue française, suivi d'un discours sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme* (Hambourg, 1797, in-4°). Mais le dictionnaire en resta là, le libraire s'étant lassé de faire des avances dont il ne pouvait espérer d'être dédommagé. Le *Discours sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme* prend les choses d'un peu trop loin pour être une véritable introduction à un dictionnaire, et malgré quelques belles pages et une analyse quelquefois vigoureuse et profonde, il est de beaucoup inférieur au *Discours sur l'universalité de la Langue française*. On y rencontre trop souvent une métaphysique subtile, obscure, déplacée, et l'abus le plus vicieux de l'esprit et du style figuré. Et ces défauts sont d'autant plus blâmables qu'ils sont dus probablement moins à l'absence de goût et de connaissance qu'à un système erroné. On est conduit à cette opinion par quelques passages de cet écrit, surtout par le suivant. « Toute langue, dit Rivarol, marche sans cesse, et ses changements entraînent ceux du goût. Le style des grands écrivains du siècle de Louis XIV est devenu depuis longtemps trop

simple, pour ne pas dire trop parfait. Voltaire, Buffon et Rousseau ont, par d'heureux changements, captivé des suffrages unanimes; mais on voit à regret s'éclipser tous les jours quelques rayons de la gloire de ces grands prosateurs. D'après ces observations, je me suis proposé de devancer mes contemporains et de me transporter à un demi-siècle. J'écris avec la persuasion que je deviendrai classique. » Il s'est écoulé plus d'un demi-siècle depuis que Rivarol écrivait ces lignes, et ses espérances ne se sont pas réalisées. Il est vrai qu'il a eu, sinon des imitateurs, du moins des successeurs dans sa manière d'écrire; mais ce style tourmenté et visant sans cesse à l'effet, après avoir surpris un moment l'admiration par un faux éclat, n'a jamais obtenu un succès incontesté et soutenu. Il se peut que Rivarol soit un coloriste, ou bien, comme on l'a dit encore, un artiste en style. Mais son art rappelle un peu trop celui que Molière a livré au ridicule dans ses *Précieuses*. Aurait-on parlé, à l'hôtel Rambouillet, des premiers aéronautes autrement qu'il le fait dans la phrase suivante? « C'est en France et à la face des nations que deux hommes se sont trouvés entre le ciel et la terre, comme s'ils eussent rompu le contrat

éternel que tous les corps ont fait avec elle (1). » N'y aurait-on pas donné de bruyants applaudissements à celui qui, pour exprimer la continuelle succession des opinions humaines, aurait dit que « les systèmes passent tour à tour sur la meule du temps qui leur donne d'abord du tranchant et de l'éclat et qui finit par les user (2). » Ces erreurs sont d'autant plus déplorables que Rivarol savait, quand il le voulait, écrire avec autant de goût que de grâce et de pureté, et qu'il n'est peut-être pas un autre écrivain qui ait plus profondément connu et plus heureusement décrit le caractère de la langue française (3).

Peu de temps après son aventure avec Fauch, Rivarol quitta Hambourg pour Berlin. D'après Dampmartin, ce fut par ordre des Bourbons qu'il se rendit auprès de la cour de Prusse, pour essayer de la gagner à leur cause (4). « La demande d'une pension, que le départ de M. de Boufflers laissait vacante à l'Académie,

(1) *Œuvres de Rivarol* (Paris, 1852), p. 123.

(2) *Ibid.*, p. 67.

(3) Dans son *Discours sur l'Universalité de la langue française.*

(4) On peut d'autant mieux ajouter foi au récit de Dampmartin qu'il était lui-même à cette époque à Berlin et très-bien placé pour savoir ce qui se passait à la cour.

colora ce voyage, dont le but secret n'était rien moins que d'influencer et de changer l'opinion publique de la capitale et de la cour de Prusse. Quelques gens de lettres, les étrangers, les envoyés de plusieurs souverains et une partie des grands seigneurs de Berlin s'entendirent pour que l'arrivée de Rivarol fût transformée en une espèce de triomphe. Les partisans des Français, les vrais amis de leur patrie, s'alarmèrent de ses intentions. A cette époque, le cabinet de Postdam se défendait du funeste aveuglement qui naguère a consommé sa ruine (1). Un monarque, ami de la vertu et père de ses sujets, puisait dans les conseils du comte de Haugwitz et de M. Lombard l'énergie salutaire pour repousser les instigations par lesquelles on cherchait à le détacher du gouvernement français et d'une alliance dont la Prusse devait attendre le maintien de sa splendeur. Rivarol reconnut bientôt la vanité des espérances qu'un brillant début lui avait fait concevoir...... Ses tentatives sur l'esprit du roi furent infructueuses, et la reine n'accorda que des sourires agréables à diverses pièces de poésie qui rendaient hommage à sa beauté, à ses grâces et à sa bienfaisance.

(1) Ceci fut écrit en 1808.

Le prince Henri se garda bien d'accueillir Rivarol : le frère, le compagnon d'armes du grand Frédéric remplissait le vague de son imagination de rêveries républicaines. Né sur les marches du trône et fier de sa haute naissance, il repoussait cependant les défenseurs de la royauté de ce château de Reinsberg, que les poètes et les philosophes avaient célébré comme la demeure d'un héros et la retraite d'un sage (1).

Rivarol avait entrepris un grand ouvrage intitulé : *Théorie des Corps politiques*. A Hambourg, il en lut le début à Chênedollé. « Aucun morceau de prose, dit celui-ci, ne m'a jamais fait autant d'effet. Il est évident que Rivarol, dans ses quatre chapitres sur la nature et la formation des corps politiques, a voulu lutter contre les chapitres sur l'*Homme*, de Pascal. » Il n'est pas probable que la postérité eût témoigné le même enthousiasme pour cette œuvre. Il n'y avait pas dans son auteur l'étoffe d'un Montesquieu. Ses plus ardents admirateurs, et Chênedollé était du nombre, ne peuvent vanter que la vivacité de son esprit, l'éclat quelque peu excessif de son imagination, et la brillante har-

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1808, p. 376 et 377.

monie de son style. L'auteur de sa notice dans la *Biographie universelle*, après avoir découvert en lui quelque chose de la pompe de Buffon, de l'énergie de Tacite, ou plutôt de l'originalité du cardinal de Retz, est obligé d'ajouter à cette appréciation exagérée ce correctif, qui en détruit toute la portée : « Mais ces qualités ne sont pas complètes; son élévation ne va pas jusqu'à la gravité, sa véhémence jusqu'au sentiment, son esprit jusqu'au naturel. De là un peu de fatigue et d'éblouissement. C'est cependant toujours un écrivain agréable, et c'est souvent un grand peintre. » Il y a loin d'un écrivain agréable et même d'un grand peintre à un grand penseur tel que Montesquieu ou tel que Pascal, et il faut autre chose que du style, en accordant même que celui de Rivarol soit irréprochable, et il ne l'est pas, pour écrire une théorie des corps politiques. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage n'a jamais vu le jour ; peut-être n'a-t-il pas même été achevé (1). Il n'en a paru qu'un court chapitre intitulé : *De la Souveraineté du Peuple*

(1) « Une grande partie du manuscrit de Rivarol fut volée (à la lettre) par l'abbé Sabatier de Castres, qui le pilla et le défigura à sa manière dans l'ouvrage *De la Souveraineté*, imprimé à Hambourg, en 1806. » Sainte-Beuve, *Revue des Deux-Mondes*, 1849, 1er juin, p. 733.

(Paris, 1831). Chênedollé ne dut pas être étranger à cette publication. « J'ai sous les yeux, dit M. de Ste-Beuve, de nombreux essais de mise en ordre et de rédaction dans lequel ce dernier, en disciple fidèle, tenta jusqu'à la fin de sa vie de recomposer et de restituer une œuvre dont la perte lui semblait un malheur irréparable pour la cause des justes doctrines politiques (1). »

Rivarol mourut à Berlin, après une maladie violente, le 13 avril 1801, à l'âge de quarante-sept ans. L'année suivante, Sulpice-Imbert de La Plâtrière publia une notice étendue sur cet écrivain, sous ce titre : *Vie philosophique, politique et littéraire de Rivarol* (Paris, 1802, in-12(2). La même année, Mather-Flint, la veuve de Rivarol, séparée de lui depuis longtemps, comme nous l'avons déjà dit, fit paraître une *Notice sur la vie et la mort de M. de Rivarol, en réponse à ce qui a été publié dans les jour-*

(1) Ce fragment a été reproduit dans un volume intitulé : *Pensées inédites de Rivarol, suivies de deux discours sur la Philosophie moderne et sur la Souveraineté du peuple*. Paris, 1836, 8°.

(2) Cette notice a été reproduite dans l'ouvrage intitulé: l'*Esprit de Rivarol* (Paris, 1808, 2 vol. in-12 avec son portrait); elle est contenue dans le premier volume ; le second renferme le *Discours sur l'universalité de la langue française*.

naux de Paris (1802, brochure in-8°, 30 pages (1). Ajoutons, enfin, que les diverses productions de cet écrivain ont été recueillies sous ce titre : *Œuvres de Rivarol*, Paris, 1805, 5 vol. in-8° (2) ; ce fut par les soins de Chênedollé.

CLAUDE-FRANÇOIS RIVAROL.

Né à Bagnols, en 1757, Claude-François Rivarol marcha sur les traces de son frère aîné, le comte de Rivarol, dont, au jugement de celui-ci, il ne fut guère que la copie. « Mon frère a de l'esprit quand il me quitte, disait de lui le comte ; c'est ma montre à répétition. » Partisan déclaré

(1) On doit à cette dame, qui mourut, à Paris, le 21 août 1821, la traduction de plusieurs ouvrages anglais. Elle était la fille d'un maître de langue anglaise. S'il faut en croire Champfort, la manie des titres nobiliaires l'avait aussi gagnée ; il se trouva qu'elle descendait de la maison de Saxe, comme son mari descendait de la maison de Savoie. Rivarol eut de ce mariage un fils qui s'appelait Raphaël et qui est mort au service du Danemarck.

(2) Le volume qu'on vient de publier à Paris, sous le titre d'*Œuvres de Rivarol* (1852, in-12), ne renferme que des extraits, sauf ses *Lettres sur la Religion et la morale* et son *Discours sur l'Universalité de la langue française*, qui y sont reproduits en entier.

de l'ancien ordre de choses, Claude-François Rivarol le défendit de sa plume dans les *Actes des Apôtres*, dont il fut un des rédacteurs, et dans quelques brochures imprimées plus tard; mais ce fut surtout par d'impuissantes conspirations politiques qu'il essaya de le sauver tant qu'il ne fut pas tout à fait détruit, et de le relever quand il eut été abattu. Dès les premiers jours de la révolution, il conçut le plan d'une association destinée à en arrêter les progrès. Après la prise de la Bastille, cette association, déjà fort nombreuse, fut obligée de se dissoudre; mais il en réunit bientôt quelques débris épars et en forma une nouvelle société connue sous le nom de *Salon français*. Tout ce zèle ne sauva pas le trône et l'autel; et il fut funeste à Claude-François Rivarol, qui fut forcé de sortir de France en 1790. Fidèle à ses convictions, il ne se laissa pas rebuter par ces échecs multipliés. Il noua des intelligences avec l'intérieur; il rentra lui-même en France à plusieurs reprises, toujours poursuivi par la police qui déjouait constamment ses plans. Arrêté sous l'Empire, il fut interné dans le département du Gard. Il parvint cependant à se rendre à Paris en 1812. Il y fut découvert et retenu en prison pendant

quelques mois. En 1813, il quitta de nouveau la France ; il n'y revint qu'au commencement de la Restauration. Ses longs et constants efforts pour le rétablissement de la royauté avaient toujours échoué ; mais ils étaient la preuve d'un zèle et d'une fidélité inébranlables ; ils furent récompensés, le 10 mai 1816, par le grade de maréchal-de-camp.

Quoique doué d'un esprit moins brillant que son frère, C.-F. Rivarol aurait pu se faire un nom dans les lettres, s'il n'avait pas perdu les plus belles années de sa vie à d'inutiles intrigues politiques. Il avait un goût réel pour la littérature : il l'avait cultivée, non sans quelque succès, avant la révolution ; il y revint dans sa vieillesse. Les plus remarquables de ses écrits sont deux petits poèmes intitulés, l'un : *De la nature et de l'homme* (Paris, 1782, in-8°) ; et l'autre, *Le Chartreux* (Paris, 1784, in-8°). On lui doit, en outre, quelques poésies fugitives, une comédie en un acte et en vers, intitulée : l'*Emprunteur* (Paris, 1785, in-8°) ; un roman : *Isman ou le Fatalisme* (Paris, 1785, 2 petits volumes in-8°) ; *Les Amours de Lysis et de Thémire dans l'île de Délos* (Paris, 1787, in-4°) ; un petit poème politique : *les Crimes de Paris*

en 1789 (Paris, 1789, in-8o); une tragédie en cinq actes et en vers : *Guillaume-le-Conquérant*, qui n'a été imprimée que plus tard avec *le Véridique*, comédie en un acte (Paris, 1827, in-8o). Quelques-uns de ces ouvrages (les contes et les romans) ont été réunis sous ce titre : *Œuvres littéraires de C.-F. Rivarol* (Paris, 1799, 4 vol. in-12 (1). Sous la Restauration, il fit imprimer quelques opuscules, parmi lesquels il faut citer son *Essai sur les causes de la Révolution française, suivi de deux Lettres à milord***, et d'une pièce de vers inédite*, par un officier-général (Paris, 1827, in-8o de 52 pag.). « Les rois faibles, dit-il dans cet écrit, sont les fléaux de leurs peuples. Il faut tenir la verge haute pour contenir les Français. Bonaparte les frappa d'abord avec une verge de fer, c'était assez; mais ensuite il la fit rougir au feu, c'était trop. En dernier résultat, il faut à la France plus de gouvernement que de Constitution ; à l'Angleterre, plus de Constitution que de gouvernement. » Cette courte citation suffit pour prouver que Claude-François Rivarol ne fut pas ébranlé dans ses premières convictions politi-

(1) Réimprimées en 1803 et en 1808.

ques par la vue du régime constitutionnel sous la Restauration. C'est dans le même esprit qu'il s'occupa d'un ouvrage sur les *Annales de la Révolution française*, ouvrage qui n'a pas encore vu le jour. Enfin, on lui doit des *Vers à Mgr le prince don Miguel* (Paris, 1827, in-4°), et une *Satire par le comte de R**** (Paris, 1832, in-8°).

Le lieutenant-général Rivarol eut un fils qui, né à Paris en 1786, est mort, jeune encore, le 14 novembre 1827. Le vicomte Jean-Baptiste-Auguste de Rivarol, après avoir passé par l'école polytechnique, fut officier dans le régiment d'Issembourg, avec lequel il fit les campagnes de la Calabre, et ensuite capitaine-adjudant-major dans la garde royale. Comme son père et comme son oncle, il cultiva les lettres. On lui doit un *Discours sur la vie et les ouvrages de Rollin* (Paris, 1819, in-8° de 86 pages), et une *Notice historique sur la Calabre, pendant les dernières révolutions de Naples* (Paris, 1817, in-8°). Il travaillait à une *Histoire de St. Louis*, que la mort ne lui a pas permis d'achever.

LE BARON JEAN PIEYRE.

Jean Pieyre, frère de l'auteur de l'*Ecole des Pères*, naquit à Nimes, en 1755. Doué d'une imagination vive et brillante et d'un esprit facile, il fut porté, dès sa jeunesse, à la culture des lettres, et, dans un voyage qu'il fit en Italie, il fut reçu membre de l'Académie des Arcades de Rome, à un âge où l'on quitte à peine les bancs de l'école. A son retour à Nimes, il fut admis dans l'Académie de cette ville; il passa les quelques années qui s'écoulèrent depuis ce moment jusqu'au commencement de la révolution, dans la société d'hommes de son âge, tous distingués par leurs talents et destinés, pour la plupart, à jouer un rôle dans le grand drame qui allait bientôt régénérer la France et étonner le monde. Boissy d'Anglas, Rabaut-St-Etienne, Vincens-St-Laurent étaient ses amis, et ces hommes, jeunes encore, formaient comme un petit cercle littéraire, qui se réunissait d'ordinaire dans les salons de Mme Bourdic-Viot. La révolution les dispersa et les appela à de rudes et difficiles épreuves. En 1790, Jean Pieyre fut nommé membre du directoire départemental du

Gard, et l'année suivante il fut envoyé à l'Assemblée législative. Il y siégea au côté droit et s'y montra constamment le partisan et le défenseur de la monarchie constitutionnelle. Pendant la Terreur, il faillit payer de sa tête la conduite qu'il avait tenue à cette Assemblée. Après le 9 thermidor, la Convention le nomma procureur-syndic du district de Nimes, et bientôt après président administrateur du département. En l'an VIII (1800), quand on organisa les préfectures, le consul Lebrun et Boissy-d'Anglas, ses anciens collègues et ses amis, firent connaître ses services au premier Consul, qui le nomma préfet de Lot-et-Garonne. Plus tard, il lui donna la croix de la Légion-d'Honneur ; dès le principe même de l'institution, et plus tard encore il lui conféra le titre de baron de l'Empire. Au commencement de 1806, Jean Pieyre fut appelé à la préfecture du Loiret, poste de faveur à raison de l'importance de ce département et surtout de son voisinage de la capitale. Il conserva ses fonctions jusqu'en 1814. A cette époque, il fut révoqué ; ajoutons qu'il fut le premier des préfets de l'Empire que l'on crut devoir remplacer. On l'accusait d'avoir été la cause indirecte de la bataille de Toulouse, et on lui

reprochait le sang français versé inutilement dans cette affaire. Le baron Pieyre n'eut pas de peine à se justifier. Il est vrai qu'il avait fait arrêter, à leur passage à Orléans, deux messagers que le gouvernement provisoire envoyait au maréchal Soult pour le prévenir du nouvel état de choses, et qu'il les avait dirigés sur Blois auprès du gouvernement de la Régence. Il est bien probable que, si le maréchal Soult avait été prévenu à temps de ce qui se passait à Paris, il n'aurait pas livré la bataille de Toulouse. Mais, en faisant arrêter des envoyés du gouvernement provisoire qu'il ne reconnaissait pas et en les mettant entre les mains du gouvernement de la régence, le seul véritable gouvernement pour lui, Jean Pieyre n'avait fait que remplir son devoir; il était resté fidèle à la cause de l'Empereur, qui était celle de la France.

Après un séjour de quelques mois à Paris, il revint à Nimes avec sa famille. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé membre de la Chambre des représentants; il n'accepta pas ces fonctions, et à la seconde Restauration il quitta Nimes pour se fixer à Paris. Il renonça depuis cette époque à la vie publique, qu'auraient pu plus tard lui ouvrir de nouveau ses relations avec la famille

d'Orléans. Il mourut à Paris en 1839, à l'âge de 84 ans.

Placé par les circonstances dans une autre position, Jean Pieyre se serait fait, sans aucun doute, un nom dans la littérature, pour laquelle il avait une rare aptitude et un goût prononcé. Mais poussé, dès l'âge de trente-cinq ans, au moment où il était dans toute la maturité de ses talents, dans une carrière qui réclamait une constante application de toutes ses facultés, à une époque où les travaux administratifs étaient d'autant plus difficiles que tout était à refaire sur de nouvelles bases, il ne put chercher dans les lettres qu'une agréable distraction à des occupations sérieuses et pénibles, et il ne cultiva dès-lors la poésie qu'en amateur. Nous ne connaissons du baron Pieyre que trois pièces de vers imprimées; mais nous avons lieu de croire qu'avant la révolution il en avait publié quelques autres dans les journaux de cette époque, et nous parlerons plus loin de plusieurs pièces de théâtre qu'il avait composées pendant sa jeunesse et que nous avons vues manuscrites. Ces trois pièces imprimées sont : une *Epître à mon ami, écrite de la Fontaine de Nimes* (dans le premier volume des *Mémoires de la société lit-*

téraire d'Agen, an XII); un *Discours en vers pour l'abolition de la peine de mort* (Paris, 1830, in-8° de 11 pages); et *Ma profession religieuse, morale et naturelle, telle que je l'adopte après y avoir pensé toute ma vie* (Paris, 1839, in-8° de 8 pages). Il s'en faut de beaucoup, à notre avis, que ces trois productions soient du nombre de ses meilleurs ouvrages; elles renferment cependant quelques traits heureusement rendus; tel est, par exemple, le suivant, que nous prenons dans son *Discours pour l'abolition de la peine de mort*. Après avoir montré la loi qui frappe le coupable,

Oser de son destin accélérer le temps,

s'écrie-t-il:

Tu ne lecroiras pas,
Postérité!!! pour qui la raison épurée
Fera luire l'éclat d'une flamme sacrée;
Tu mettras ces récits au rang des fictions!
Et pourtant au milieu de tant de nations,
Qui toutes ont de sang empreint leur code impie,
Vainement les conseils de la philosophie
Avaient fait, un moment, à de petits Etats
Abjurer l'odieux de ces grands attentats;
Le pouvoir absolu, protecteur du carnage,
Leur a bientôt rendu leur sanglant apanage,
Et par la politique écarté sans détour,
L'humanité n'a vu son vœu durer qu'un jour.
Il est temps, plus que temps, que la France éclairée

L'adopte, et dans son code en proclame l'entrée ;
Qu'en aucun cas la mort ne puisse le souiller.

. . . .

Enlevez à Thémis les carreaux du tonnerre,
Et n'adoptez jamais l'affreux cri de la guerre.
La guerre! ce fléau des humains pervertis,
Ces meurtres consacrés par la voix des partis,
Cette arène où les rois conduisaient des esclaves,
Ce massacre légal où s'illustrent les braves,
Où de beaux noms de gloire on dote la fureur
Et qui rend sans pitié le plus sensible cœur!

Il y a de la chaleur, de la verve dans ces vers, et dans les trois pièces dont nous avons donné les titres, ils ne sont pas les seuls qui se fassent remarquer par les mêmes qualités ; mais le genre didactique et philosophique n'était pas celui qui convenait à la nature du talent du baron Pieyre. Dans un volumineux recueil de ses poésies manuscrites, nous avons lu des poésies légères et des contes badins d'une grâce infinie, et c'est dans les compositions de ce genre que devait briller son esprit facile, aimable et élégant. Cet habile administrateur, qui a laissé des souvenirs encore vivants de sa profonde connaissance des affaires dans les départements dont il a été préfet, était, avant tout, distingué par la finesse et la vivacité de son esprit. On raconte qu'au couronnement de l'Empereur, le charme

et l'élégance de sa conversation et le piquant à-propos de ses réparties attirèrent l'attention du Souverain Pontife et furent remarqués de Napoléon. « Votre préfet est un homme d'esprit! » dit celui-ci à un de ses hauts fonctionnaires né dans le département de Lot-et-Garonne (1) Il s'est conservé dans la mémoire de ceux qui ont vécu auprès de lui un grand nombre de petites pièces de vers, enfants de la circonstance, véritables impromptus, pleins de sel et de finesse. Nous citerons entr'autres les quatre vers suivants, adressés à la célèbre Mlle Raucourt, qui, retirée près d'Orléans, lui recommandait un conscrit qu'elle voulait faire réformer comme *court* :

Il n'est ni trop long ni trop court;
Son œil est vif, sa jambe est bonne;
S'il est trop petit pour Raucourt,
Il est assez grand pour Bellone.

« Je ne sais, dit M. de Crazannes, qui rapporte ces vers, si le chevalier de Boufflers a jamais fait mieux et plus vite (2). »

(1) Le comte de Lacépède.

(2) Dans une notice nécrologique insérée dans le *Journal politique et littéraire de Lot-et-Garonne*, du 5 octobre 1839. M. le baron Chaudruc de Crazannes, membre correspondant de l'Institut, fut pendant longtemps secrétaire-général de la préfecture du Loiret, pendant que le baron Pieyre en était préfet.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter de nouvelles preuves pour mettre hors de doute que Pieyre aurait pu, s'il n'en avait été probablement retenu par la gravité de ses hautes fonctions, inscrire son nom à côté de ceux des Boufflers, des Chaulieu, des Bâchaumont et de tous ces spirituels poètes dont les aimables badinages charment encore les esprits plus sévères et plus positifs de notre temps. Nous devons ajouter ici que dans le recueil manuscrit dont nous avons parlé, il y a des pièces de toutes les époques de sa vie. Parmi les plus anciennes, un assez bon nombre sont adressées à Mme Bourdic-Viot. Les titres de quelques-unes et des passages de quelques autres indiquent clairement que plusieurs furent publiées dans des journaux antérieurement à la révolution; c'est, du moins, ce qu'on peut assurer pour une épître à Mme Bourdic-Viot, sur ses relations avec Franklin, épître qui fut insérée dans le *Journal de Paris*, du 5 juillet 1784.

Les plus considérables de ses ouvrages manuscrits sont des pièces de théâtre qui appartiennent toutes à sa jeunesse et qui furent composées de 1775 à 1788. Elles sont au nombre de neuf; en voici les titres : *Le philosophe soi-disant*, comédie en cinq actes et en vers (1775);

les Prétentions ridicules, comédie en cinq actes et en vers ; *la Dupe de soi-même* , comédie en trois actes et en prose ; *Ma Maîtresse avant tout*; comédie en prose dans le genre espagnol ; l'*Inconnu*, comédie en un acte et en prose ; le *Mari Sylphe*, opéra en deux actes et en vers ; *les Amis*, comédie en cinq actes et en vers (1783) ; *les Femmes de province*, comédie en trois actes et en vers (1785) ; *Daphnis et Pandrose*, opéra en quatre actes et en vers, avec un prologue (1788) (1). Les quatre comédies en vers sont certainement les plus remarquables ; on ne peut cependant pas les regarder toutes comme également finies ; mais, dans toutes, il y a des scènes fort bien filées et pleines d'esprit. Elles sont, en général, dans le même genre que celles de son frère, c'est-à-dire, plus distinguées par le sentiment et la marche quelque peu dramatique que par un ton franchement comique. Une d'elles avait été reçue au Théâtre-Français et allait être représentée quand la révolution éclata.

(1) Cette dernière pièce, dont le sujet est emprunté aux *Veillées du château de Mme de Genlis*, est dédiée à cette dame.

FRANÇOIS-MARIE DE FROMENT.

François-Marie de Froment, né à Nimes, le 9 juillet 1756, exerçait la profession d'avocat dans sa ville natale, quand la révolution éclata. Il se fit remarquer alors par une opposition décidée aux principes nouveaux. On prétend qu'il fut l'auteur de la requête que les catholiques du Midi présentèrent à l'Assemblée nationale pour demander le maintien exclusif du culte catholique en France. En juin 1790, il courut les plus grands dangers et vit périr son frère victime des déplorables désordres qui ensanglantèrent à cette époque la ville de Nimes. Il publia à ce sujet un *Mémoire historique et politique*, *contenant les relations du massacre des catholiques de Nimes.*

Vers la fin de cette année, il se rendit auprès du comte d'Artois qui se trouvait à Turin. Bien accueilli par ce prince, il fut chargé par lui de diverses missions en Espagne, en Angleterre et en France; il s'en acquitta avec habileté et il reçut pour prix de ses services un brevet de colonel, le titre de secrétaire de la chambre et du cabinet du roi, et des lettres de noblesse pour

lui et sa famille. Ces lettres lui furent confirmées en 1814; mais ces stériles honneurs furent la seule récompense de son dévoûment à la cause royaliste; non-seulement il n'obtint aucun emploi, mais encore il ne put parvenir à se faire indemniser des dépenses considérables qu'il avait faites dans les missions dont il avait été chargé. Pendant les Cent-Jours, il se retira en Espagne. Rentré en France à la seconde Restauration, il sollicita de nouveau vainement une juste indemnité pour les sacrifices qu'il avait faits dans l'intérêt de la famille royale. Après de longues et inutiles démarches, il prit le parti d'intenter à cet effet une action devant les tribunaux; un jugement le débouta de sa demande et supprima en même temps un mémoire fort curieux qu'il avait publié sur cette affaire[1], sous ce titre: *Procès de M. Froment contre S. A. R. Monsieur, frère du roi, relativement aux missions politiques données par ce prince pendant son émigration, avec les pièces officielles* (Paris, 1823, in-8°). On lui doit encore un *Recueil de divers écrits relatifs à la révolution* (Paris, 1816, in-8°); une *Lettre à M. le marquis de Foucault, colonel du génie, etc.* (Paris, 1817, in-8°); et une *Réponse à des Lettres des* 15

avril et 16 *août* 1817, *de M. le maréchal duc de Feltre* (Paris, 1819, in-8° de 68 pages).

Le baron Fr.-Marie de Froment est mort le 22 septembre 1825.

JEAN-ANTOINE-XAVIER EMERY.

Jean-Antoine-Xavier Emery, né à Beaucaire, en 1756, était conseiller à la cour des aides de Montpellier, avant la révolution. Quand elle éclata, il se déclara ouvertement contre les principes qu'elle proclamait. Arrêté comme contre-révolutionnaire, il fut jeté dans les prisons de Nimes, où il mourut le 30 juillet 1794, avant qu'on eût procédé à son jugement. On lui doit un *Traité des successions, obligations et autres matières contenues dans les troisième et quatrième livres des Institutes de Justinien* (Avignon, 1787, 1 vol. in-4° (1). Cet ouvrage fait honneur à l'étendue et à la solidité de ses connaissances en matière de jurisprudence. Il avait composé un *Traité des Testaments*, dont la révolution empêcha la publication.

(1) A la suite de ce traité, on trouve un grand nombre d'arrêts du parlement de Toulouse.

L'ABBÉ JEAN-PONT-VICTOR LEGOUTZ DE LÉVIZAC.

Né dans les Cevennes, vers le milieu du dix-huitième siècle, l'abbé de Lévizac se fit connaître en 1776 par une idylle : *le Bienfait rendu*, couronnée par l'Académie des Jeux-Floraux. La révolution le força de s'expatrier. Après avoir parcouru la Hollande et une partie de l'Angleterre, il se fixa à Londres, où il donna des leçons de langue française. On lui doit un grand nombre d'ouvrages destinés tous à l'enseignement de notre langue et de notre littérature ; quelques-uns sont fort remarquables. En voici la liste : l'*Art de parler et d'écrire correctement la langue française, ou nouvelle grammaire raisonnée de cette langue, à l'usage des étrangers qui désirent en connaître à fond les principes et le génie* (Londres, 1797, 1 vol. in-8° de 308 pages, cet écrit a eu huit éditions ;) — *Discours sur l'article* (Londres, 1797, in-8°) ; — *Abrégé de la grammaire française* (Londres, 1798, in-12), — *Traité des sons de la langue française, suivi d'un traité de l'orthographe et de la prononciation* (Londres, 1800, in-8°) ; — *Bibliothèque portative des Ecrivains français*

(Londres, 1800-1803, 6 vol. in-8°); cet ouvrage a été souvent réimprimé sous des titres différents; — *Dictionnaire français et anglais* (Londres, 1808, in-8°); — *Dictionnaire des synonymes* (Londres, 1809, in-12); — *A theoretical and practical grammar of the french tongue* (Paris, 1815, in-12). Cette grammaire a eu beaucoup d'éditions.

L'abbé de Lévizac a publié quelques ouvrages d'écrivains français, en les accompagnant de préfaces, d'observations et de notes grammaticales à l'usage de ses élèves. Nous indiquerons les plus importantes de ces publications: *Lettres choisies de MMmes de Sévigné et de Maintenon, avec une préface et des notes grammaticales, pour servir à l'instruction de la jeunesse* (Londres, 1798, in-12); — *Poésies de Boileau avec des notes historiques et grammaticales, et un Essai sur sa vie et sur ses écrits* (Londres, 1800, 2 vol. petit in-12); — *Fables de Fénelon avec des notes et des explications* (Londres, 1803, in-12); — *Leçons de Fénelon, extraites de ses ouvrages, pour l'éducation de l'enfance, et accompagnées de notes* (Londres, 1803, in-12, etc.) Ces extraits, comme aussi les diverses éditions de Racine et de Lafontaine, ont été

plusieurs fois réimprimés à Londres et quelques-uns l'ont été en France.

On s'accorde à louer le caractère honorable de l'abbé de Lévizac qui, dans l'exil, fit toujours des vœux pour le repos et la prospérité de sa patrie. Il mourut à Londres, en 1813.

JEAN-MARIE-ANTOINE GRIOLET.

Doué d'une imagination vive et facile, d'un jugement solide, d'une élocution claire, élégante, et, au besoin, animée, également propre aux travaux de l'esprit et au maniement des affaires, aux études morales et scientifiques et à l'administration publique, J.-M.-A. Griolet n'aurait eu besoin, pour conquérir une place parmi les hommes les plus distingués par leurs talents et par leur caractère, que d'être placé sur un théâtre propre à mettre en jeu et en relief les belles facultés qu'il avait reçues de la nature. Né à Nimes, le 5 septembre 1763, il commença par suivre avec succès la même carrière que son père, Antoine Griolet, avocat recommandable de cette ville. Ses connaissances et son caractère le firent nommer conseiller au présidial à un âge où il semble qu'on n'a pas acquis encore

la gravité et l'expérience nécessaires à ces honorables fonctions. Il montra bientôt qu'il avait étudié la jurisprudence en philosophe. Frappé des vices de la procédure criminelle de son temps, et regardant la création des adjoints comme un premier pas vers un système plus humain et plus raisonnable, il crut l'occasion favorable pour faire connaître une partie de ses sentiments sur les réformes à introduire dans les lois ; c'est ce qu'il fit dans une *Lettre à un notable adjoint sur les fonctions des adjoints dans la nouvelle procédure criminelle*. Dans cette production, distinguée autant par la netteté et la convenance du style que par la profondeur des idées, l'homme de goût ne se montre pas moins que le publiciste.

A l'étude des lois, Griolet avait joint la culture des lettres. Mais ce n'était pas un simple délassement de travaux plus sérieux, ni seulement l'art d'embellir la pensée, qu'il cherchait dans la littérature. Il pensait que les belles-lettres, les *humaniores Litteræ*, comme les anciens les appelaient avec raison, étaient ce qu'il y avait de plus propre à former l'homme tout entier. Ici encore, il jugeait en philosophe. Ne séparant point la pensée et son expression,

convaincu que la clarté et la justesse, ces signes caractéristiques de la rectitude des idées, tiennent intimément aux principes de l'art d'écrire, il avait compris que la grammaire générale a les plus intimes rapports avec la logique. Il conçut de ce point de vue élevé le plan d'un travail considérable sur la grammaire générale. Plusieurs années furent employées à rassembler les matériaux de cet important ouvrage qui, se rattachant aux principes de Port-Royal, de Duclos, de Desmarais, de Beauzée et de Condillac, sur ce sujet, les aurait développés, complétés et présentés en un corps de doctrine. Les événements politiques de la fin du siècle dernier ne lui laissèrent pas assez de loisir pour l'achever, et quand la tourmente révolutionnaire fut passée, il porta l'activité de son esprit sur des études qu'il crut plus propres à le consoler des pertes douloureuses qu'elle lui avait fait essuyer (1).

Il était livré à ces recherches quand l'Académie de Nimes mit au concours l'étude de l'influence de Boileau sur la littérature française. Griolet traita ce sujet, qui se rattachait par plusieurs points aux questions de grammaire géné-

(1) Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1806, p. 122 et 123.

rale et de logique auxquelles il travaillait. Son ouvrage, quoique classé, à deux reprises différentes, au premier rang dans le concours, n'ayant obtenu chaque fois qu'une mention honorable de la part de l'Académie, rendue difficile par le mérite des mémoires qui lui avaient été soumis, il le publia sous le titre de *Discours sur l'influence de Boileau*. Dans cet écrit, il étudie Boileau comme réformateur, comme législateur et comme modèle, et il montre l'heureuse influence qu'il exerça sur les lettres sous ce triple rapport. Cette publication lui ouvrit les portes de l'Académie de Nimes.

Dans les premières années de la révolution, ce fut dans le sein de l'Académie, qui renfermait les hommes les plus éclairés de cette ville, que furent choisis les principaux administrateurs. Quand une nouvelle division de la France eut été décrétée, Griolet, dont l'extrême jeunesse avait seule empêché la nomination aux Etats-généraux, fut l'un des trois commissaires du roi chargés de l'organisation du département. Ses efforts, joints à ceux de ses deux collègues, Roques de Clausonnette et Meynier de Salinelles, réussirent plus d'une fois à arrêter l'effusion du sang et à ramener l'ordre et le calme.

L'Assemblée électorale reconnut ses services en le nommant procureur-syndic du département. Il se trouva encore associé à des membres de l'Académie dans l'administration du département, placée entre les mains de Vincens-Devillas, qui avait été le guide volontaire de son enfance et qui ne l'avait jamais distingué de ses propres fils ; de Meynier de Salinelles et de Roques de Clausonnette, qui avaient été déjà ses collaborateurs ; de Trélis, que ses talents appelèrent, dès ses premiers pas dans la carrière, au milieu de ces hommes d'élite ; de Chabaud-Latour qui, sous les glaces de l'âge, conservait pour son pays et pour la liberté une âme étincelante de tous les feux de la jeunesse. Griolet se dévoua tout entier au bien public, le défendant à la fois contre le double danger du fanatisme d'un côté et de l'exagération révolutionnaire de l'autre. Il ne suffisait pas dans ces moments difficiles de combattre pour le nouvel ordre de choses, il fallait tout organiser. Un nouveau système de contributions, de comptabilité, de recrutement, de régime ecclésiastique, d'aliénation et de régie des propriétés nationales, venait d'être établi ; les autorités avaient changé de formes comme d'agents ; tout était

neuf; les hommes et les choses. Le procureur-syndic traça à tous les administrateurs secondaires leurs devoirs, il les éclaira de ses lumières, il les dirigea de ses conseils, et lorsque Meynier de Salinelles, qui avait passé de la Constituante à la tête de l'administration départementale, eut été nommé maire de la ville de Nimes, Griolet devint procureur de la commune; il n'en resta pas moins l'âme de tout le mouvement administratif du département.

Bientôt, cependant, tous les hommes qui avaient avec lui dirigé les affaires, furent entraînés dans la chute du parti girondin. Frappé du même coup, il chercha son salut dans la fuite. Quand, après quinze mois de proscription, il put sortir de sa retraite, il vit avec effroi le vide qui s'était fait autour de lui: ses amis avaient péri sur l'échafaud; son père avait subi le même sort; sa mère était morte de douleur. Ne pouvant supporter la vue des lieux qui lui rappelaient des pertes si cruelles, n'ayant plus de confiance ni dans l'esprit public des masses, ni dans la fermeté des dépositaires du pouvoir, il quitta sa ville natale et se retira à Gênes, où l'appelait Emile Vincens, qu'il regardait comme son frère. Là, il chercha une consolation dans

l'étude ; mais, éloigné, par des souvenirs douloureux, des travaux philosophiques et historiques qui le ramenaient aux temps déplorables qu'il venait de traverser, il leur préféra l'histoire naturelle ; la botanique, qui en est la partie la plus riante, devint l'objet de son application. La supériorité de son esprit le rendit bientôt maître dans cette branche des sciences naturelles. La découverte et la description de quatre plantes qui avaient jusqu'alors échappé à l'observation, un riche herbier, une correspondance suivie avec les plus habiles botanistes de l'Italie, le firent connaître avantageusement. Il composa une Flore très-considérable des environs de Gênes. Pressé de publier cet ouvrage, il se refusa constamment à ce vœu, n'aspirant dans la science qu'au titre modeste d'amateur.

Le spectacle de l'un des plus grands marchés de l'Europe n'avait pu frapper ses regards sans l'intéresser vivement. Il voulut pénétrer dans la connaissance intime des principes, des causes et des effets des affaires commerciales qui lient mieux les peuples les uns aux autres qu'aucun des autres rapports qu'ils soutiennent entr'eux. Les circonstances l'engagèrent enfin à joindre la pratique à la théorie, et plus tard il fut appelé à

la direction d'une ancienne maison de commerce de Gênes, qui avait Emile Vincens à la tête de son comptoir. A la réunion de cette ville à la France, il fut président du tribunal de commerce. Dans cette position, il devint comme l'intermédiaire entre l'autorité et le commerce de Gênes. Il se fit estimer du premier et il rendit des services nombreux au second. Cet homme, d'un esprit si distingué, avait à peine atteint l'âge de quarante-trois ans, quand la mort l'enleva aux lettres et aux sciences, qu'il aurait pu encore enrichir, et à ses nouveaux concitoyens, qui avaient la plus grande confiancé en ses lumières et en sa probité. Les négociants gênois, pour rendre hommage au mérite de l'homme qu'ils venaient de perdre et en témoignage de leur reconnaissance pour les services qu'il leur avait rendus, placèrent son portrait dans la salle du tribunal de commerce.

JOSEPH-SECRET PASCAL-VALLONGUE.

Joseph-Secret Pascal-Vallongue, né à Sauve, le 14 avril 1763, fut d'abord ingénieur des ponts-et-chaussées. Pendant la révolution, il passa dans le génie militaire et fit les campagnes

du Nord et de l'Italie. Après le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797), on lui confia le commandement des îles de la Grèce. Il quitta bientôt ce poste pour prendre part à l'expédition d'Egypte. Fait prisonnier à Aboukir, il fut, avec quarante-cinq autres officiers français, livré aux Turcs, conduit à Constantinople et enfermé dans les prisons du bagne. La poésie, qu'il avait cultivée comme un amusement, devint, en cette circonstance, la cause de son salut et de celui de ses compagnons d'infortune. Une épître en vers, qu'il adressa à la femme de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, pour l'intéresser au sort des malheureux officiers français, toucha cette dame qui, par l'entremise de sir Sidnei-Smith, son beau-frère, alors en grand crédit auprès de la Porte, obtint leur liberté.

Pascal-Vallongue, qui avait trouvé au bagne une centaine de Français, restes mutilés des quatre cents braves qui avaient succombé sous l'effort de onze mille Turcs, au combat de Napoli (23 octobre 1798), publia la relation de cette affaire et raconta dans cet écrit les horribles traitements que les vainqueurs firent subir à ceux qui avaient eu le malheur de ne pas périr sur le champ de bataille.

Les services qu'il rendit en Allemagne et en Italie lui valurent le grade de général. Après la bataille d'Austerlitz, il alla commander le génie au siége de Gaëte ; il y fut tué le 17 juin 1806. Les troupes, qui entrèrent dans la place quatre jours après, consacrèrent un monument à sa mémoire, et le gouvernement napolitain de cette époque lui en fit ériger un autre, dû au ciseau de Canova.

Le général Pascal-Vallongue a fourni plusieurs articles aux six premiers volumes (1) du *Mémorial typographique et militaire*, importante collection, dressée au dépôt de la guerre.

J.-M. BOYER-BRUN.

J.-M. Boyer-Brun, né à Nimes, en 1764, se déclara contre les principes de la révolution, qu'il combattit d'abord dans le *Journal du Languedoc*, qui se publiait, si nous ne nous trompons, à Montpellier, et ensuite dans le *Journal du Peuple*, feuille périodique dont il fut le principal rédacteur, et qui paraissait à Nimes (1792 à 1794, in-8°). C'est surtout dans

(1) Première édition in-8°.

son *Histoire des Caricatures de la révolte des Français* (1792, 1 vol. in-8°), qu'il donna carrière à sa verve contre les idées nouvelles, et qu'à l'exemple de Rivarol et d'un grand nombre de royalistes, hommes d'esprit, il chercha à les écraser sous l'arme du ridicule (1). Ses efforts n'arrêtèrent pas le torrent et tournèrent à sa perte. Il avait été substitut du procureur de la commune en 1790. Arrêté plus tard comme un des auteurs des troubles qui avaient à cette époque ensanglanté la ville de Nimes, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 30 mai 1794.

Il est probable que Brun-Boyer, qui cultivait, dit-on, avec application les sciences physiques, se serait fait un nom honorable par ses écrits, s'il n'avait pas péri victime de nos dissensions civiles, presqu'à l'entrée de sa carrière. On parle d'un ouvrage étendu qu'il se proposait de publier sous ce titre : *Cours élémentaire de philosophie naturelle*, et qui, divisé en douze sections, devait conduire le lecteur depuis les phé-

(1) Ce curieux ouvrage est devenu fort rare, et, par suite, d'un prix excessif. Il n'y a que quelques mois qu'un libraire de Paris demandait 140 francs d'un exemplaire qu'il possédait.

nomènes de la physique terrestre jusqu'aux plus hautes considérations sur l'homme et sur Dieu. Nous ignorons si la part qu'il prit aux affaires politiques lui laissa le temps d'achever cet immense travail.

LOUIS-FRANÇOIS LESTRADE.

Né dans les Cevennes, vers 1768, Louis-François Lestrade fut un ardent antagoniste de la révolution. Poursuivi pour ses opinions politiques, il se sauva dans le Comtat-Venaissin, de là à Lyon, où il se trouva pendant le siége, et enfin en Suisse, où il resta quelque temps et d'où il ne revint en France que pour se joindre aux Vendéens. Sous l'Empire, il remplit divers emplois administratifs. A la Restauration, il se trouva naturellement en évidence ; mais son zèle ne reçut pas la récompense qui semblait lui être due. Il n'en resta pas moins fidèle à ses anciennes opinions. Le *Drapeau Blanc* le compta au nombre de ses principaux rédacteurs ; il prit en même temps une part très-active à la publication de la *Biographie des Hommes vivants* ; les notices qui lui sont dues portent l'empreinte de l'esprit de parti le plus marqué. Le plus intéres-

sant de ses ouvrages est, ce nous semble, les *Nuits romaines au tombeau des Scipion* (Paris, 1805, 2 vol. in-12). Si l'on en excepte une *Vie d'Erostrate*, traduite de l'italien, de Verri (Paris, 1817, 1 vol. in-12), ses autres écrits ne sont que des brochures de circonstances sur des sujets de politique et d'administration.

ARMAND-CHARLES-DANIEL COMTE DE FIRMAS-PÉRIÈS.

Le comte de Firmas-Périès, né à Alais, le 4 août 1770, et appartenant à une maison noble qui, depuis le douzième siècle, porte ce nom et possède la terre de Périès, commença sa carrière militaire en 1785, en qualité de sous-lieutenant, dans le régiment de Piémont-infanterie : son père et son aïeul maternel, La Condamine, y avaient été capitaines, et son bisaïeul était mort à sa tête en 1734. Dans les premiers temps de la révolution, il prit part à l'insurrection royaliste du camp de Jalès. Arrêté pour ce fait et enfermé au fort d'Alais, il fût remis en liberté un mois après, et il se rendit à Worms, auprès du prince de Condé. Depuis cette époque, il partagea toutes les vicissitudes de l'armée de ce prince et se distingua plusieurs fois à la tête

du régiment de Hohenlohe-Schillingsfurts, dont il était colonel. En 1799, il épousa la sœur du prince-régent de Waldbourg. De 1806 à 1813, il resta auprès de Frédéric, roi du Wurtemberg, en qualité de chambellan et de conseiller intime. Après la Restauration, Louis XVIII lui confia quelques missions diplomatiques; bientôt après il fut nommé maréchal de camp. En 1819, il fut admis à la retraite avec le grade de lieutenant-général; il se fixa alors en Allemagne, où il est mort en 1828.

On a du comte de Firmas-Périès quelques écrits politiques, dont le plus intéressant est une brochure dans laquelle, sous le titre de : *Bigamie de Napoléon Bonaparte* (Paris, 1815, in-8°, 280 pages), il a réuni quelques anecdotes piquantes sur les faits qui précédèrent et sur ceux qui accompagnèrent le divorce de l'Empereur. Ses autres ouvrages sont : *Le jeu de stratégie ou les échecs militaires* (Memmingen, 1808, in-8°; — sec. édition, Paris, 1816); *Pasitélégraphie* (Stuttgard, 1811, in-8°), écrit dans lequel il a refondu, de concert avec l'inventeur, la Pasigraphie de Maimieux, et l'a adaptée à un système de signaux; —*Réflexions politiques sur le projet d'une constitution pour le royaume*

de Wurtemberg (Paris, 1815, in-8. de 50 pages); —*Examen impartial du projet de Constitution pour le royaume de Wurtemberg, ou réflexions sur ce projet tel que S. M. le roi l'a présenté à l'assemblée des Etats le* 3 *mars* 1817 (Paris, 1817, in-8° et la même année à Stuttgard); — *Notice historique sur Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, suivie de son Oraison funèbre, prononcée par l'abbé de Bouveux* (Paris, 1814, in-8° de 40 pages); — enfin plusieurs articles dans la *Biographie universelle* de Michaud.

LES FRÈRES D'ARNAL.

Parmi les hommes nés dans le département du Gard dont le nom mérite d'être connu de la postérité, il faut compter les trois fils de Maurice d'Arnal, de Valleraugue, garde-du-corps du roi et ensuite officier de dragons, et de son épouse, Marguerite Finiels, du Vigan.

L'aîné, appelé Jean d'Arnal et né à Valleraugue, en 1729, n'est connu par aucun titre littéraire; mais il s'acquit une brillante réputation par ses talents militaires. Il servit d'abord en France dans le corps royal du génie, et après

la guerre de sept ans il passa au service de la maison d'Autriche. Nommé directeur de la classe du génie à l'académie militaire de Vienne, il rédigea pour cette école un plan d'instruction qui fut approuvé et qu'il fut chargé de mettre en pratique. Dans la guerre de 1788 et 1789, contre les Turcs, le commandement du génie lui fut confié. Il se distingua pendant ces deux campagnes, particulièrement au siége de Belgrade. Après avoir été successivement major et lieutenant-colonel du génie, il fut nommé colonel en 1789, avec le titre de baron de l'Empire. Au commencement de la guerre de 1792, il fut fait prisonnier par les Français à la surprise du château de Namur. Echangé l'année suivante, il retourna à Vienne, où il mourut peu de temps après. Le prince de Ligne avait une haute estime pour Jean d'Arnal. « C'était, dit-il, dans une lettre adressée à M. Maurice Angliviel, neveu de La Beaumelle, le génie de notre génie; c'était la valeur de votre province, la pureté d'un enfant, la simplicité d'un ancien, la science de Vauban, la philosophie de Montaigne, la modestie de Catinat. »

Le second fils de Maurice d'Arnal naquit aussi à Valleraugue, le 12 avril 1733; il reçut

le prénom d'Etienne. Il embrassa l'état ecclésiastique, devint chanoine à Alais, et vers 1780 il résigna son canonicat pour venir faire à Nimes l'essai d'un moulin à feu de son invention. Cet essai ne réussit pas et fut abandonné. L'abbé d'Arnal ne fut pas plus heureux dans l'invention d'une autre machine à feu pour la remonte des bateaux sur les rivières navigables. Poussé par une irrésistible passion pour les sciences mécaniques, il consuma sa vie et sa fortune en projets qui avaient un but d'utilité incontestable, mais qui, mal compris ou mal conduits, n'eurent aucun résultat pratique. Il est probable, cependant, que ces essais ont contribué, pour leur part, à la découverte des puissantes machines qui réalisent aujourd'hui les effets qu'il avait vainement cherché à produire. L'abbé d'Arnal mourut à Nimes, le 23 février 1801, dans la plus grande misère.»

En outre d'un *Prospectus de la Navigation générale des rivières par le moyen de la machine à feu* (Paris, 1781, in-4°), et d'un *Mémoire sur les machines à feu établies à Nimes* (Nimes, 1783, in-4°), on lui doit un petit écrit par lequel il se rattache à la révolution; c'est *la Déclaration des Droits de l'homme mise en vers*

(Nimes, an VII, in-8°). Ce petit ouvrage fut adopté par le jury d'instruction du département du Gard pour l'usage des écoles primaires, dans lesquelles, pendant quelque temps, on le fit réciter aux enfants. Ajoutons enfin qu'il cultivait avec succès les arts, et particulièrement la peinture. M. Maurice Angliviel possède quelques tableaux à l'huile dus à son pinceau; ils ne sont pas sans mérite; il faut citer entr'autres un *Hercule terrassant l'Hydre*, grande toile de six pieds dix pouces de haut sur quatre pieds six pouces de large.

Le plus jeune frère des deux personnages précédents s'appelait Maurice d'Arnal. Né à Valleraugue, le 12 septembre 1735, il se distingua de bonne heure par ses dispositions pour les mathématiques, dont il apprit les éléments sans maître, à l'aide des *Institutions de géométrie*, de l'abbé Lachapelle. Il se destina au génie militaire et il entra à l'école de La Fère, d'où il sortit le 26 janvier 1758, pour passer à l'école de Mézières. Nommé ingénieur ordinaire, le 1er janvier 1760, il fut capitaine neuf ans après, major en 1788, et lieutenant-colonel en 1791. A la fin de la guerre de sept ans, il fut employé en qualité d'ingénieur dans l'île de Mi-

norque, et en 1769 en Corse, où il passa deux ans. En 1792, il fut chargé de la défense et de la fortification de diverses places de guerre. Pendant longtemps, il fut directeur des fortifications à Schelestadt. Sa mauvaise santé le força de prendre sa retraite à la fin de 1794, après quarante-deux ans de services honorables. Il se retira alors à Scherwiller, près de Schelestadt, où il avait acquis une propriété, et il mourut dans cette dernière ville le 31 décembre 1801. Il avait épousé, en 1774, la fille du colonel Mareschal, directeur des fortifications du Languedoc, le même à qui l'on doit le plan de la promenade de la Fontaine de Nimes. En 1766, le chevalier d'Arnal composa un mémoire historique et statistique de la commune de Valleraugue avec une carte topographique. Cette carte est probablement perdue ; mais le mémoire, qui n'a jamais été imprimé, est entre les mains de M. Maurice Angliviel.

CHAPITRE II.

L'ACADÉMIE DE NIMES, DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1752 JUSQU'À SA SUPPRESSION, EN 1791.

L'Académie établie à Nimes en 1682 n'avait guère survécu à ses fondateurs ; elle s'éteignit peu à peu dans le premier quart du dix-huitième siècle, et vers 1750, de tous ceux qui l'avaient composée, il ne restait plus que Charles de Baschi. La ville de Nimes comptait cependant dans son sein, à cette époque, un grand nombre d'hommes qui faisaient de l'étude des lettres et des sciences leur principale occupation ou le plus agréable de leurs délassements, et il y avait autour d'eux un public assez considérable, prenant intérêt aux travaux de l'esprit et capable de suivre une discussion littéraire ou scientifique. On en a la preuve, non-seulement dans les nombreuses publications dues, dans la seconde

moitié du dix-huitième siècle, à des écrivains nés à Nimes ou dans les environs, mais encore dans le succès obtenu sur le théâtre de Nimes par diverses pièces qui n'avaient pas encore reçu la sanction de la capitale, entr'autres, en 1752, par *Thalie corrigée*, petite pièce en vers libres, de l'abbé Lebeau de Schosne (1), et en 1782, par l'*Ecole des Pères*, comédie en cinq actes et en vers, d'Alex. Pieyre.

Ce fut dans ces circonstances favorables que quelques amis des lettres se joignirent, en 1752, au marquis d'Aubais, ce vénérable débris de l'ancienne Académie, pour relever cette société et l'asseoir sur des bases solides. Il se trouvait parmi ces restaurateurs de l'Académie de Nimes assez d'hommes distingués pour la rendre florissante, et ils eurent soin de n'appeler successivement dans leurs rangs que des penseurs et des savants capables de maintenir et de continuer leur œuvre. Grâce à leur zèle, cette société prit bientôt place parmi les Académies les plus

(1) *Thalie corrigée* était une critique du drame larmoyant qui commençait déjà à se produire sur la scène et servit de prologue au *Légataire universel*, de Régnard. Le *Mercure* (1752, numéro de décembre) parle avec éloge de cette production de l'abbé Lebeau de Schosne.

recommandables de la province. Elle ne leur fut longtemps inférieure qu'en un seul point : elle manquait des ressources nécessaires pour fonder des prix et encourager, par ce stimulant, la culture des lettres et des sciences. Nous avons dit un mot, dans notre introduction, des longs et vains efforts qu'elle fit pour faire disparaître cette fâcheuse lacune (1). Elle dut cependant, enfin, à la libéralité d'un de ses membres, la possibilité d'ouvrir des concours bisannuels. L'abbé Dornac de St-Marcel (2), marchant sur les traces de son oncle, le vénérable Becdelièvre, qui soutenait l'Académie de son influence et de sa fortune, fonda, vers 1772, un prix d'encouragement.

La première question qui fut mise au concours était d'un intérêt majeur pour la ville de Nimes, et malheureusement elle l'est encore. Il s'agissait d'*indiquer les moyens les plus simples et les moins dispendieux d'avoir des fontaines*

(1) Tom. I.

(2) Né en 1744, au château de Crupias, paroisse de St-Marcel-de-Carreiret, dans le diocèse d'Uzès, et mort dans cette ville en septembre 1808. On a une notice de la vie de cet homme respectable dans la *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 478-485.

dans les différents quartiers de la ville. Le prix fut remporté par Angrave, inspecteur des ponts-et-chaussées. Son mémoire fut imprimé à Nimes, en 1774, in-4°. Après avoir montré leur sollicitude pour les intérêts de leurs concitoyens, en provoquant la solution de la difficile question des eaux, les membres de l'Académie voulurent payer un juste tribut de reconnaissance à l'illustre prélat qui avait si puissamment contribué à la première fondation de cette société et qui avait été son premier protecteur ; ils mirent au concours, en 1774, l'*Eloge de Fléchier*.

Un jeune avocat de Nimes, Trinquelague, obtint ce prix et fit imprimer son discours à Nimes, en 1776, in-8°. Depuis, plusieurs autres concours furent ouverts, tantôt sur des questions économiques et agricoles, tantôt sur des questions littéraires (1). Un des plus remarquables fut celui de 1783. Il fallait déterminer *Quelle a été l'influence de Boileau sur la littérature française ?*

(1) On peut voir la liste des questions mises au concours par l'Académie de Nimes jusqu'en 1785, ainsi que l'indication des résultats obtenus, dans les *Couronnes académiques*, par Delandine (Paris, 1787, 2 vol. in-8°), t. II, p. 56 et 57.

Avant de nous occuper de la vie et des travaux des membres de l'Académie de Nimes nés dans le département du Gard, qu'on nous permette de dire ici un mot de ceux qui étaient originaires d'une autre contrée de la France; ils ne contribuèrent pas moins que les premiers au succès de la société dont ils firent partie.

Parmi ceux qui soutinrent ses premiers pas, il faut compter, en première ligne, l'abbé Lebeau de Schosne. C'était un homme d'un esprit facile et aimable. Le *Mercure* contient un assez grand nombre de ses productions, et, en outre de *Thalie corrigée*, dont nous avons parlé, il fit représenter sur les théâtres de Paris plusieurs pièces qui eurent du succès. A côté de lui viennent prendre place deux doctrinaires, professeurs, vers le milieu du dix-huitième siècle, au collége de Nimes; l'un est le père Olieu, humaniste de mérite, et l'autre le père Balze, auteur de plusieurs pièces de poésie et d'une tragédie en cinq actes et en vers, intitulée: *Coriolan* (Avignon et Paris, 1776, in-8°). Quelque temps après l'Académie appela dans son sein Edme-Louis Desbans, spirituel auteur des *Anecdotes sur Nimes et sur*

Montpellier; et plus tard elle s'adjoignit un jeune homme déjà connu par quelques essais poétiques et destiné à jouer un rôle des plus honorables dans les scènes orageuses de la révolution : nous voulons parler de Fr.-Ant. Boissy d'Anglas qui, quoique né à St-Jean-Chambre, dans le Vivarais, peut presque être regardé comme un enfant de la ville de Nimes, soit à cause du séjour de dix ans qu'il y fit, soit à cause de ses relations avec les Vincens, les Rabaut et la plupart des autres personnages considérables de cette localité à la fin du dix-huitième siècle. Enfin, il faut citer deux femmes célèbres par leurs talents poétiques, qui firent partie de l'Académie. L'une, Mme Bourdic-Viot, née à Dresde, en 1746, de parents provençaux, et morte à La Ramière, près de Bagnols, le 7 août 1802, est connue par plusieurs poésies pleines de grâce, publiées dans l'*Almanach des Muses*, en 1769 et années suivantes, entr'autres par une *Ode au silence*. Un *Eloge de Montaigne* (Paris, an VIII-1800, in-8°) qu'elle se décida enfin à publier, prouve qu'elle joignait aux charmes de l'imagination des connaissances solides et un esprit capable de travaux sérieux. L'autre, Mme Verdier, née à Montpellier, le

19 janvier 1745, et morte à Uzès, le 27 février 1813, peut être regardée comme la muse du Gard, dont elle a chanté les champs et les travaux agricoles dans ses *Géorgiques languedociennes*, poème en quatre chants, dont on ne connaît encore que des fragments (1), et qu'il serait à désirer de voir publier en entier. Parmi les pièces qu'elle fit paraître dans divers recueils périodiques, et principalement dans l'*Almanach des Muses* (1775, 1777, 1785, 1786, 1787), il en est une, son idylle de *la Fontaine de Vaucluse*, qui est mise, par La Harpe, au nombre des beaux morceaux de la poésie française ; c'est à l'occasion de cette pièce que ce célèbre critique a dit :

Et Verdier dans l'idylle a vaincu Deshoulières.

Nous avons maintenant à faire connaître la vie et les écrits des hommes nés dans le département du Gard, qui coopérèrent à la réorganisation de l'Académie de Nimes ou qui la maintinrent jusqu'à l'époque de sa suppression. Mais nous devons faire remarquer ici que ce chapître n'est consacré qu'aux écrivains qui ont plus spécialement cultivé les lettres et les sciences

(1) Dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* pour 1807 et 1810.

dans leur ville natale ; nous avons parlé déjà de ceux qui, comme Séguier et Ménard, composèrent le plus grand nombre de leurs ouvrages, soit avant de faire partie de l'Académie de Nimes, soit en d'autres lieux que cette ville, ainsi que de ceux qui, comme Meynier et Griolet, ont dû, à cause de la part qu'ils prirent à la révolution française, avoir une place dans un autre chapitre. La plupart d'entr'eux sont, sans aucun doute, les plus beaux fleurons de cette société ; mais, nous l'avons déjà dit, c'est le tableau de la littérature dans le sein même de la ville de Nimes, pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, que nous voulons retracer ici ; et nous devons nous en tenir aux écrivains qui ont constitué ce que nous pourrions appeler la partie permanente de l'Académie.

Tous les hommes qui en furent membres pendant cette période ne sont, comme écrivains, ni également connus, ni aussi dignes de l'être ; il en est même qui n'ont aucun droit au titre d'écrivains ; les quelques ouvrages qu'ils ont pu composer sont restés inédits et ne furent que le tribut payé de temps à autre à leur compagnie. D'autres consacrèrent leurs loisirs à des compositions plus ou moins étendues, dont plusieurs,

si nous nous en rapportons au témoignage de ceux qui ont pu les juger, portaient l'empreinte d'un véritable talent, mais dont la modestie de leurs auteurs ou toute autre circonstance a empêché la publication. Il en est d'autres enfin qui, par la suite et la nature de leurs travaux et par la publicité qu'ils leur ont donnée, méritent plus réellement, comme s'exprime l'auteur de la *Topographie de la ville de Nimes*, le titre d'écrivains et d'hommes de lettres. A la rigueur, et pour être fidèle à notre plan, nous ne devrions parler que de ceux-ci ; mais, comme les académiciens des deux autres catégories ont, pour leur part, contribué par leurs lumières et par leur position à entretenir l'amour des lettres et des sciences dans leur pays natal, nous croyons devoir rappeler les noms des principaux d'entre eux.

Parmi les membres de l'Académie de Nimes dont on ne connaît les écrits que par la mention qu'en font les procès-verbaux de cette société, il faut citer entr'autres :

Pierre Lecointe qui, vers la fin de sa vie, fut membre du tribunal de cassation, et qui est mort en 1798 ;

Jacques Aldebert, versé, dit-on, dans la

jurisprudence et dans la philosophie, mort en 1801;

Jean-Charles Pascal, baron de La Reyranglade, distingué par ses connaissances mathématiques, mort en 1788.

Parmi les académiciens qui paraissent avoir donné plus de temps et plus de soins aux études littéraires ou scientifiques, mais qui ne crurent pas devoir publier leurs travaux, quelques-uns étaient des hommes d'un talent réel et possédaient des connaissances étendues. On en jugera par les quelques lignes que nous allons consacrer à chacun d'eux.

Louis-Marc-Antoine de Bérard appartenait probablement à une famille d'Alais; peut-être était-il frère de François de Bérard, chanoine de cette ville. Il communiqua à la société dont il faisait partie divers mémoires, et ce fut sur son rapport qu'elle adopta les deux inscriptions latines placées à la fontaine le 8 novembre 1753. Il mourut en 1769.

Jean-Jacques-Maurice Reynaud, de Gênas, conseiller au présidial, avait formé un riche cabinet de gravures et une bibliothèque digne, par le choix et par le nombre des livres, d'un amateur opulent et distingué par ses lumières et

par son goût. Il était toujours disposé à faire jouir de ses collections quiconque manifestait le désir d'en profiter. Non-seulement il contribua à relever l'Académie de Nimes ; mais encore il en fut un des membres les plus zélés et les plus assidus. Des dissertations intéressantes sur divers sujets, lues dans ses séances, auraient eu du succès, si sa modestie lui avait permis de les publier. Pendant le cours de la révolution, appelé, par la confiance publique, aux fonctions municipales, il périt victime des mouvements politiques, en 1794, après avoir vu son fils monter sur l'échafaud quelques jours avant lui.

François Causse, seigneur de Serviès et de Vallongues, nommé membre de l'Académie quelques jours après sa réorganisation, communiqua à cette société plusieurs travaux intéressants, entr'autres des *Recherches sur l'origine du Théâtre-Français*. Cet ouvrage n'a jamais été publié.

François Tempié, subdélégué de l'intendant, reçu dans l'Académie presque au moment de son rétablissement, laissa des mémoires remarquables sur plusieurs sujets d'histoire naturelle. Il mourut en 1789.

Jean Ducros, conseiller au présidial, reçu à

l'Académie le 1er février 1753, est auteur d'une traduction en vers des *Odes d'Anacréon*. On trouve, dans les registres de l'Académie, quelques pièces de vers qu'il lut à ses séances. Il communiqua aussi à cette société quelques mémoires sur l'agriculture. Il mourut en 1787.

Louis-Mathieu de Valfons, marquis de La Calmette, conseiller au présidial de Nimes, et plus tard président à mortier honoraire au parlement de Metz, entra à l'Académie le même jour que François Tempié. Le discours de réception qu'il prononça devant elle, et qui est inséré en entier dans ses registres, nous montre qu'il faisait de l'étude des lettres ses plus agréables occupations. Nous ignorons s'il a laissé quelques autres écrits. Il mourut en 1784.

Jacques Salles de Lascel, nommé membre de l'Académie le 10 janvier 1765, est auteur d'une tragédie intitulée : *Ajax-Oïlée*, et d'un drame lyrique de *Danaé*. Ces deux ouvrages n'ont pas été imprimés. Salles de Lascel mourut le 9 novembre 1772.

Henri Verot, reçu à l'Académie le 15 décembre 1768, laissa deux traductions de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse, l'une en prose et l'autre

en vers; ni l'une ni l'autre n'a été publiée. Verot mourut en 1789.

Louis de Rouvière de Cernay de La Boissière entra à l'Académie à peu près un an après le précédent. Après avoir suivi avec distinction la carrière militaire et avoir obtenu la décoration de St-Louis pour prix de ses services, il quitta l'épée pour la robe, et il devint premier président du conseil supérieur et conseiller d'Etat. Il composa, dans ses loisirs, des mémoires agronomiques, pleins de vues utiles et fondés sur de longues observations et sur sa propre expérience. Il mourut en 1780.

Il nous reste, maintenant, à faire connaître, avec de plus grands détails, la vie et les travaux des membres de l'Académie de Nimes, dont les écrits plus ou moins remarquables ont été publiés.

DE LA FERRIÈRE.

Tout ce que nous savons sur la vie de La Ferrière, c'est qu'il était chanoine de l'église de Nimes et qu'il fut admis, comme membre libre, dans l'Académie de cette ville, le 18 mai 1752. Ce fut l'année suivante qu'il publia son *Abrégé*

de l'histoire de la ville de Nimes (1753, 1 vol. in-12). Il mourut le 28 septembre 1757.

ALEXANDRE-HENRI-PIERRE DE ROCHEMORE.

Alex. de Rochemore, marquis de St-Cosme, l'un de ceux qui reconstituèrent l'Académie de Nimes, dont il fut le premier secrétaire perpétuel, se distingua à la fois comme poète, comme érudit, comme historien et comme antiquaire. On lui doit un grand nombre d'ouvrages qui, tous, portent l'empreinte de connaissances étendues, d'une imagination riche et d'une grande fermeté de jugement. Il est à regretter qu'il n'ait cultivé les lettres qu'en amateur et qu'il n'ait pas porté sur un théâtre plus large et plus élevé les belles facultés dont il était doué. Il avait entrepris, avec le docteur Razoux, un grand ouvrage sur les antiquités et sur l'histoire de la ville de Nimes. De ce travail, qui n'a pas été terminé, il ne reste qu'un *Mémoire sur les anciens Volces Arécomiques et sur la ville de Nimes, capitale de ces peuples* (1). Une *Vie*

(1) Ce mémoire se trouve dans le *Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nimes*, 1756, p. 89-108.

d'Apollonius de Thyane, et une *Histoire de Ptolémée Soter*, imitation d'un ouvrage du numismate Vaillant, sur le même sujet, donnent une idée avantageuse de ses talents d'historien. Ses poésies ne manquent ni de pureté, ni de goût. On lui doit des *Odes*, un poème intitulé *Nemausus*, et une imitation de l'*Othello*, de Shakespeare.

CHARLES-JOSEPH GIRARD.

Charles-Joseph Girard, né à Nimes, fut l'un des restaurateurs de l'Académie de sa ville natale. Nous ne connaissons de lui que deux discours : l'un sur *les Avantages de l'amour-propre* (1), et l'autre sur *la Nécessité de soumettre l'imagination à la raison* (2). Les idées contenues dans ces deux écrits manquent parfois de justesse ; ainsi, dans le premier de ces discours, l'auteur confond tantôt l'instinct de la conservation et tantôt l'ambition avec l'amour-propre. Malgré ces défauts, ces opuscules se font lire avec intérêt. Charles-Joseph Girard laissa iné-

(1) Ce discours est imprimé dans le *Recueil des pièces lues dans les séances de l'Académie royale de Nimes*, 1756, p. 66-84.

(2) *Ibid.*, p. 14-36.

dits des *Mémoires sur le Canada*, et trois discours, dont l'un traitait de l'ingratitude, le second de l'injustice des hommes envers les femmes, et le troisième des passions.

Cet écrivain mourut en 1783.

FRANÇOIS-HERCULE DE MASSIP.

François-Hercule de Massip, avocat du roi au présidial, et plus tard avocat-général au conseil supérieur, passait pour l'homme le plus éloquent de son temps; on le surnomma *Bouche d'or*. Un *Discours de remerciements prononcé dans l'assemblée publique de l'Académie royale de Nismes, le 4 janvier* 1753, le seul ouvrage de Massip que nous connaissions (1), ne répond pas tout-à-fait à la haute idée que pourrait faire concevoir de son talent de la parole le titre pompeux que lui donnèrent ses contemporains. Le fond de cet écrit ne se distingue en rien de celui de tous les discours prononcés dans des circonstances semblables. C'est une série d'éloges assez communs adressés successivement aux membres

(1) Ce discours se trouve dans le *Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nimes* (1756, 1 vol. in-8° de 168 pages), p. 8-14.

de l'Académie, à Fléchier, son ancien protecteur, à La Parisière, qui ne put rendre ses beaux jours à cette société alors en décadence, et à l'évêque actuel, de Becdelièvre, qui fut pour elle un nouveau Mécène (1). Mais son style pur et élégant et sa forme oratoire indiquent un homme habitué à l'usage de la parole.

JEAN RAZOUX.

Né à Nimes, le 6 juin 1723, Jean Razoux fut, comme son père, docteur en médecine et lui succéda dans les fonctions de médecin de l'Hôtel-Dieu. Un fait assez curieux et qu'il nous apprend lui-même, c'est que le soin qu'il donna à sa pratique dans cette maison fut fort mal accueilli par ses administrateurs, qui trouvaient ses visites trop longues et trop minutieuses (2). Ne tenant aucun compte de ces absurdes reproches, il continua de remplir ses fonctions avec conscience. Il recueillit, au reste, dans cette pratique, un grand nombre de faits qu'il mit plus tard en œuvre dans l'ouvrage qui fit sa réputa-

(1) *Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nimes*, page 18.

(2) *Tables nosologiques et météorologiques*, préf., p. 10.

tion. A l'exemple de la plupart des membres de l'Académie de Nimes, dont il fut un des restaurateurs, il se livra à l'étude des antiquités ; c'était une distraction à ses occupations ordinaires. Nous avons déjà dit qu'il avait entrepris avec Rochemore de Saint-Cosme un travail sur les antiquités et l'histoire de la ville de Nimes, travail dont le plan était trop vaste pour pouvoir être rempli par ces deux écrivains. Il est probable que deux mémoires publiés par Razoux, l'un *sur les grands chemins des Romains*, et l'autre *sur la Consécration des anciens, particulièrement sur celle d'Auguste et sur le temple de ce prince établi à Nimes*, devaient faire partie de cet ouvrage. Le plus grand nombre de ses écrits se rapportent à la médecine, qui était sa principale et sa plus sérieuse étude. On lui doit dans cette partie un *Essai sur l'usage de la douce-amère* (solanum scandum) *dans les maladies dartreuses ;* une *Dissertatio epistol. de cicuta, stramonia, hyosciano et aconito* (Nemausi, 1784, in-8°) ; une *Lettre à M. Belletête, sur l'inoculation* (1764, in-4°); des *Lettres physiques et anatomiques sur l'organe du goût* (1755); un *Mémoire sur les épidémies* (1786 (1) ;

(1) Ce mémoire lui valut une médaille d'or, qui lui fut

un grand nombre d'articles dans le *Journal de Médecine*, et enfin des *Tables nosologiques et météorologiques très-étendues, dressées à l'Hôtel-Dieu de Nimes, depuis le* 1er *juin* 1757 *jusqu'au* 1er *janvier* 1762 (Bâle, 1767, 1 volume in-4° (1).

Ce dernier ouvrage, le principal titre scientifique de Razoux, n'avait été entrepris que pour l'usage particulier de son auteur, qui ne pensait pas à le livrer jamais au public. De La Condamine, ayant logé dans sa maison, en se rendant aux bains de Balaruc, en 1760, vit ces *Tables*, les parcourut, les lui emprunta pour quelques jours, et, en passant à Montpellier, les montra à Sauvages, qui trouva l'idée de cet ouvrage très-heureuse et son exécution fort remarquable. « Si quelque chose, lui écrivit aussitôt ce savant professeur de médecine, est capable de perfectionner notre art, c'est un pareil ouvrage exécuté pendant cinquante ans par une trentaine de médecins aussi exacts et aussi laborieux, pourvu

décernée par la société royale de médecine de Paris.

(1) A la fin de ce volume se trouvent quelques petits écrits de médecine qui avaient déjà paru, sauf un *Mémoire sur les maladies exhanthémateuses*, et une *Lettre à M. de Sauvages sur différents pouls critiques*, qui n'avaient pas encore vu le jour.

qu'ils soient fidèles comme vous......... Si vous voulez héroïquement continuer votre ouvrage et m'en faire part, je vous serai obligé (1).» De La Condamine, à son retour de Balaruc, renchérit encore sur les éloges de Sauvages et engagea Razoux à envoyer une copie de son travail à l'Académie des sciences de Paris. C'est ce que fit celui-ci, et l'Académie, après avoir examiné cet écrit, exhorta son auteur à le continuer, pour l'y encourager, le nomma membre correspondant et en fit paraître une partie dans son recueil des *Mémoires des savants étrangers*, tome v. Appuyé de l'approbation de tant d'hommes éminents, Razoux se décida à publier ses *Tableaux nosologiques et météorologiques*, qui eurent, en effet, un grand succès dans le monde savant. La forme de cet écrit a été souvent imitée depuis ; mais c'est au médecin de Nimes que l'invention en est due. Ainsi que le titre le fait suffisamment entendre, les diverses maladies qui sont décrites dans cet ouvrage, leurs symptômes, leurs développements, les moyens thérapeutiques employés pour les combattre, sont présentés sous forme

(1) *Tables nosologiques et météorologiques*, p. 14.

de tableaux, ce qui permet d'embrasser chaque cas d'un seul coup d'œil et de comparer plus facilement entr'eux les différents cas qui ont quelque analogie. Ces tables sont précédées de considérations générales sur la pratique médicale et d'observations curieuses et intéressantes sur les maladies propres aux différentes classes de la population nimoise, ainsi que sur les causes soit physiques, soit morales qui les provoquent ou les favorisent.

Razoux entretenait une correspondance très-étendue avec les plus célèbres médecins de l'Europe, correspondance qui fut tout à la fois le principe et le résultat de sa réputation. La société royale de médecine, la société médico-physique de Bâle, la société des sciences de Montpellier le comptaient, comme l'Académie des sciences de Paris, au nombre de leurs membres correspondants. Ajoutons enfin qu'il prit toujours le plus vif intérêt à la prospérité de l'Académie de Nimes, dont il fut un des membres les plus actifs et les plus utiles, et dont il devint le secrétaire perpétuel à la mort de Rochemore de Saint-Cosme. Il survécut à cette société, qu'il avait contribué à rétablir. Il mourut en 1798, à l'âge de 75 ans.

JEAN-LOUIS LECOINTE DE MARCILLAC.

Jean-Louis Lecointe de Marcillac, né à Nimes, le 28 juillet 1729, est connu par quelques ouvrages fort remarquables sur l'art de la guerre. Il avait servi dans le régiment de cavalerie du prince de Conti; il y était capitaine, quand il publia les écrits que nous avons à faire connaître. Le plus important de tous, peut-être par le sujet, et certainement par l'érudition déployée par l'auteur, est intitulé : *Commentaire sur la retraite des dix mille de Xénophon ou nouveau traité de la guerre à l'usage des jeunes officiers* (Paris, 1766, 2 vol. in-12). Cet ouvrage est divisé en sept livres. Dans le premier, Lecointe rend compte d'abord des événements qui portèrent Cyrus à prendre les armes contre son frère, Artaxerxès. Il explique ensuite quels furent les préparatifs de cette guerre, et après avoir détaillé les moyens employés par le jeune Cyrus pour assurer le succès de son expédition, il décrit, d'après Xénophon, la marche de son armée, jour par jour comme dans un itinéraire. Enfin, il présente ses réflexions sur la disposition des troupes de ce prince en présence de

celles d'Artaxerxès, devant Cunaxa, et sur les causes qui lui firent perdre la bataille et la vie. Le second livre est consacré à raconter les différentes manœuvres du roi des Perses, d'abord pour envelopper et détruire les treize mille Grecs qui se trouvaient dans l'armée de son frère ; ensuite, quand il eut échoué dans ce dessein, pour faire assassiner Cléarque, leur commandant, et les autres généraux grecs, pensant avoir meilleur marché d'un corps de troupe privé de ses chefs. Dans le troisième livre, on voit Xénophon, simple volontaire dans l'armée grecque, relever le courage des soldats, élu leur général et préparant la retraite des Grecs vers leur patrie. Les mesures prises par ce chef improvisé pour assurer le succès de sa difficile entreprise, sont l'objet d'un grand nombre de judicieuses observations. Le quatrième livre contient la description de la marche et des opérations de Xénophon jusqu'à Trébizonde, ainsi que les savantes remarques de Lecointe sur les obstacles vaincus et les nombreux combats pendant cette retraite opérée à travers des nations barbares et ennemies, par dix mille hommes dépourvus de tout, éloignés de sept cents lieues de leur pays natal et continuellement harcelés par quatre à

cinq cent mille Perses. Dans le cinquième livre, qui comprend plusieurs expéditions faites par les Grecs aux environs de Trébizonde, dans le dessein de s'enrichir, l'auteur fait voir les dangers de cette guerre de pillage et discute les diverses manières de la conduire. Il suit ensuite les Grecs de Trébizonde à Cérasonte ; il ne restait plus alors de l'armée grecque que huit mille six cents hommes ; tout le reste était mort de fatigue, de maladie ou sur les champs de bataille. Les Grecs arrivent enfin à Cotyore, où ils s'embarquent. Le sixième livre décrit leur navigation jusqu'à Héraclée. Là, ils se séparent en trois corps, dont un reste sous la conduite de Xénophon. Les irruptions des Grecs, toujours avides de pillage, à travers les pays qu'ils parcouraient, donnent lieu à d'utiles observations sur cette espèce de guerre, la plus difficile et la plus savante de toutes, selon Lecointe, mais aussi la moins connue et la moins étudiée. Enfin, nous voyons dans le septième livre l'arrivée des Grecs à Byzance, la terreur qu'ils y inspirent, les propositions qu'on leur fait pour se débarrasser de la présence de tant d'hommes armés, rendus farouches et redoutables par la longue marche qu'ils venaient de faire à travers des pays enne-

mis, et l'assaut, qu'à l'excitation des officiers inférieurs, ils donnent à cette ville, dont ils se rendent maîtres. A Pergame, terme des maux sans nombre que cette poignée de vaillants soldats avaient essuyés depuis la défaite du jeune Cyrus, Xénophon remet le commandement au général lacédémonien que les Ephores envoyaient de nouveau contre les Perses, et il se retire auprès d'Agésilas, roi de Lacédémone, n'emportant de ses longues fatigues que la gloire et la satisfaction d'avoir conservé à la patrie une armée qui semblait condamnée à périr.

Telle est l'analyse rapide de cet ouvrage, qui ne brille pas moins par la science militaire de son auteur que par ses connaissances archéologiques. Ajoutons que ces *Commentaires* sont accompagnés d'une carte géographique que Lecointe, pour faciliter l'intelligence de son travail, dressa lui-même d'après la narration de Xénophon, et qui est de beaucoup supérieure à toutes celles qui avaient été publiées auparavant. Le succès de cet ouvrage, qui valut à son auteur, de la part du roi, une pension de mille livres, dépassa les limites de la France; il fut traduit en anglais et en allemand.

Après avoir fait connaître, avec quelques

détails, cet écrit de Lecointe, nous nous bornerons à indiquer les titres de deux autres, tout aussi remarquables cependant que le précédent. L'un est intitulé : *La science des Postes militaires ou Traité de fortification de campagne* (Paris, 1759, 1 vol. in-12 (1). Cet ouvrage obtint l'approbation des officiers-généraux les plus distingués. L'autre se compose de *Mémoires sur les moyens de conserver la santé des gens de guerre*. Le titre seul de cet ouvrage, en en indiquant le sujet, suffit pour en faire connaître l'importance.

On doit encore à ce savant deux dissertations; l'une *sur la Pêche des paillettes d'or dans la rivière de Cèze, dans les Cevennes*, et l'autre *sur les Cartes militaires*. Elles se trouvent dans les *Observations sur la physique, l'histoire naturelle et les arts*, de Toussaint.

Lecointe de Marcillac était un des plus anciens membres de l'Académie du Gard. Il mourut vers la fin du siècle dernier, laissant en manuscrit quatre ouvrages qui n'ont pas été publiés depuis ; ce sont : *Le Partisan français : Mé-*

(1) C'est, d'après la *France littéraire*, de Quérard (tome v, p. 57), un extrait de l'*Ingénieur de campagne*, de Clairac.

moires sur la Géométrie militaire; Mémoire sur les Jardins anglais; et *les Fastes militaires de la Monarchie française.*

JEAN-ANDRÉ ALISON.

Jean-André Alison, né à Nimes, fut membre du conseil supérieur et subdélégué du commandant en chef de la province. En 1761, il prit part, en qualité de premier consul de sa ville natale, aux Etats du Languedoc. Au moment même que les troupes françaises étaient battues dans la Hesse, nos colonies devenaient la proie de l'Angleterre, notre marine était anéantie, nos derniers vaisseaux étaient incendiés jusque dans les ports de Cherbourg et de Saint-Malo. Dans ces pénibles circonstances, les Etats du Languedoc prirent une généreuse résolution : ils firent hommage au gouvernement d'un vaisseau de soixante-et-quatorze canons. Cette honorable initiative fut suivie par les Etats de Bourgogne et par ceux de Bretagne, par la ville de Paris, par la chambre de commerce de Marseille et par un grand nombre d'autres corps, qui s'empressèrent de fournir à leurs frais des vaisseaux plus ou moins considérables, selon

que la richesse de chacun d'eux répondait à leur patriotisme. C'est à Alison que revient la plus grande part dans la délibération des Etats du Languedoc ; aussi fut-il chargé d'aller présenter au roi le cahier des doléances.

Très-versé dans les sciences économiques, il donna à plusieurs reprises des preuves de l'excellence de ses vues. L'industrie de Nimes lui a de grandes obligations. Il travailla avec autant de persévérance que d'habileté à faire relâcher les entraves dont le régime réglementaire voulait de plus en plus garrotter la fabrique. C'est dans ce but qu'il publia divers écrits, parmi lesquels il faut citer, entr'autres, un *Mémoire sur la liberté du commerce et particulièrement des manufactures*.

Cet habile administrateur fut reçu à l'Académie de Nimes le 6 juillet 1769. Il mourut le 26 novembre 1781.

ALEXANDRE-VINCENS DEVILLAS.

La famille d'Alexandre Vincens-Devillas, une des plus honorables de la ville de Nimes, nous offre un fait peut-être unique dans l'histoire de la littérature. Non-seulement Alexandre

Vincens-Devillas fut un écrivain remarquable, mais encore trois de ses fils héritèrent de ses goûts et de ses talents et surent se faire une position honorable par leurs connaissances solides et étendues et par des ouvrages justement estimés. L'ordre chronologique que nous avons adopté nous oblige à ne parler ici que de deux de ces quatre hommes de mérite et à renvoyer au chapitre suivant ce que nous avons à dire des deux autres, qui appartiennent, par leur vie et leurs écrits, à la première moitié du dix-neuvième siècle, quoiqu'il y eût peut-être quelque intérêt à ne pas les séparer.

Alexandre Vincens-Devillas naquit à Nimes, le 29 janvier 1725. Il appartenait à une de ces familles protestantes qui, exclues par la législation de cette époque de toutes les carrières libérales, consacraient leur activité et leur fortune au commerce, mais qui joignaient à cette profession l'étude de la philosophie et la culture des lettres. Alexandre Vincens-Devillas, tout en se livrant aux travaux du commerce, s'adonna d'abord à la poésie et à des recherches d'érudition sur l'histoire et principalement sur les antiquités. Plus tard, il approfondit les principes de l'économie politique, surtout dans

ce qui concerne le commerce en général, et plus spécialement celui de son pays natal. Le gouvernement eût souvent recours à ses lumières, par l'intermédiaire des intendants du commerce. De Cotte et de Trudaine le consultèrent en outre et profitèrent plus d'une fois de ses connaissances. Il leur communiqua souvent, sur leur demande, des notices et des mémoires sur la liberté du commerce en général et sur l'état des fabriques de Nimes. Ses coreligionnaires trouvèrent aussi en lui un habile défenseur. En 1774, à l'occasion d'un procès où il s'agissait de la validité d'un mariage entre protestants, il publia, sans y mettre son nom, quelques brochures sur la législation relative à cette matière. Il prit également une grande part à la rédaction de plusieurs des mémoires qui furent publiés à cette époque pour réclamer un état civil pour les protestants et qui contribuèrent à amener l'édit de 1787.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, le *Mercure* et le *Journal des Savants* accueillirent quelques-unes des productions de sa jeunesse. Le recueil de pièces publié par l'Académie de Nimes, en 1756, contient un de ses écrits intitulé : *Mémoire historique sur les anciennes*

Amazones. En 1790, le conseil du département du Gard, dont il était membre, ordonna l'impression des *Réflexions sur les greniers d'abondance*, qu'il lui avait présentées. Enfin, on lui doit encore divers écrits *sur les intérêts particuliers du commerce et des manufactures de Nimes* et *sur l'impôt supporté par l'industrie*. Tels sont ceux de ses ouvrages qui ont été publiés ; un bien plus grand nombre sont restés inédits ; son fils en donne la liste dans une note de la *Topographie de Nimes* (page 100). On y remarque surtout une *Dissertation sur l'origine des Français* ; un *Essai historique sur l'origine de la soie* ; un *Essai sur l'agriculture et l'industrie, relativement à la population et à la richesse de la ville de Nimes et de son territoire*, et des *Observations importantes sur l'état actuel du commerce* (1790).

Les titres seuls de ces divers ouvrages prouvent à la fois et le goût de leur auteur pour les recherches d'histoire et d'économie politique, et le zèle soutenu avec lequel il cultiva ces deux branches importantes de la science. La lecture que nous avons pu faire de quelques-uns d'entre eux nous a convaincu qu'Alexandre Vincens-Devillas était un de ces hommes qui, déjà

avant 89, comprenaient nettement et travaillaient à répandre et à faire goûter les principes d'une sage liberté, principes qui sont devenus ceux de la société moderne. Cependant, ni les services qu'il avait rendus à l'industrie et au commerce de sa ville natale, ni son amour éclairé du bien public ne purent le soustraire aux rigueurs d'un long emprisonnement qui dura autant que le régime de la Terreur. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il mourut peu de jours après, en août 1794, à l'âge de 69 ans.

JEAN-CÉSAR VINCENS.

Né à Nimes, le 16 septembre 1755, et élevé par son père, qui lui transmit les connaissances aussi variées que profondes qu'il possédait et ce goût des lettres et cet amour du beau et du bon qui le distinguaient à un si haut degré, Jean-César Vincens appartient à cette pléïade d'hommes recommandables à la fois par leur caractère, par leurs principes et par leurs talents, qui honorèrent leur ville natale à la fin du siècle précédent. L'Académie le reçut dans son sein en 1783, et, pendant les premières années de la révolution, il fut successivement membre du Directoire,

vice-président de la première administration du district de Nimes et député à la Législative. Dans cette Assemblée, il prit peu de part aux discussions publiques ; mais il fut un des membres les plus utiles et les plus laborieux du comité des domaines. Emprisonné pendant la Terreur, et amené à six reprises différentes devant le tribunal révolutionnaire, désireux, à ce qu'il semble, de trouver quelque apparence de motif pour l'envoyer à l'échafaud, il n'échappa à la mort que grâce à l'intérêt qu'il avait inspiré aux habitants de la commune où il s'était retiré et dont les dépositions lui furent constamment favorables. Retenu cependant en prison pendant cinq mois, sous prétexte d'un plus ample informé, il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Cette longue détention et les douloureux regrets causés par les pertes cruelles qu'il essuya dans sa famille et parmi ses amis, altérèrent profondément sa santé qui, depuis cette époque, resta faible et chancelante, et le conduisit au tombeau au mois d'août 1801, à l'âge de 46 ans.

Jean-César Vincens est principalement connu par le bel ouvrage qu'il composa avec le docteur Baumes, sous le titre de : *Topographie de la*

ville de Nimes et de sa banlieue (Nimes, an x, 1802, 1 vol. in-4° de 588 pages). La partie médicale est du docteur Baumes; tout le reste, histoire, antiquités, statistique proprement dite, étude du sol, de ses eaux, de ses productions, etc., est due à J.-C. Vincens. En 1790, ce travail fut présenté à la société de médecine de Paris, qui en attesta le mérite en décernant une médaille d'or à chacun des deux auteurs. Les troubles de la révolution en empêchèrent longtemps la publication; ce ne fut qu'en 1802, un an après la mort de son principal auteur, qu'il fut imprimé par les soins de son frère, Vincens-St-Laurent.

Si l'on excepte ce qui concerne les mœurs et les coutumes des habitants qui, dans ces derniers temps, se sont quelque peu modifiées, et la physionomie de la ville, si nous pouvons ainsi dire, qui a bien autrement changé, depuis 50 ans, la *Topographie de la ville de Nimes et de sa banlieue* est un livre excellent à consulter pour quiconque veut connaître cette localité et ses environs; la seconde partie, qui traite de la météorologie, des eaux, du sol et de ses productions, et de l'histoire naturelle, est surtout d'un haut intérêt. Les ouvrages qui ont été pu-

bliés depuis sur le même sujet sont peut-être plus étendus et plus complets ; mais ils ne peuvent faire oublier un travail qui leur a servi de base et dans lequel leurs auteurs ont trouvé une foule de faits, d'observations et de considérations dont ils ont eu raison, du reste, de tenir compte. Dans tous les cas, il restera toujours à J.-C. Vincens et à son collaborateur le mérite d'avoir, les premiers, étudié la ville de Nimes sous ses différents aspects et d'en avoir tracé un tableau aussi intéressant qu'instructif. Ajoutons enfin que ce qu'on trouve dans ce livre, sur les établissements qui n'existent plus, en nous faisant connaître ce qu'était la ville de Nimes avant la révolution, sera pour les futurs historiens d'un prix inestimable.

J.-C. Vincens s'était proposé d'étendre à toute la partie inférieure du département du Gard le travail qu'il avait déjà fait pour le chef-lieu et pour son territoire. Il consacra, à réunir les matériaux de cette topographie de nos plaines depuis le Saint-Esprit jusqu'à la mer, tous les loisirs que lui laissaient les soins d'une santé de plus en plus délabrée. La mort ne lui laissa pas le temps d'exécuter son projet ; il paraît cependant qu'une grande partie des notes qu'il avait

rassemblées, entr'autres un travail *sur les causes qui s'opposent, dans le Bas-Languedoc, au succès de l'éducation des vers-à-soie*, travail qui devait faire un chapitre de cet ouvrage, auraient pu être publiées (1). Le docteur Nysten, à qui Vincens Saint-Laurent avait communiqué ce mémoire (2), le cite avec éloge dans ses *Recherches sur les maladies des vers-à-soie* (Paris, 1808, 1 vol. in-8o). Enfin, en outre de sa *Topographie de la ville de Nimes*, on a de J.-C. Vincens plusieurs dissertations sur des points d'histoire naturelle, écrits qui ont été publiés dans divers recueils scientifiques de cette époque.

JEAN GRANIER.

Jean Granier, né à Nimes, en 1743, était fils d'un habile chirurgien de cette ville. Il étudia lui-même la médecine à Montpellier, sous les savants professeurs qui y enseignaient à cette époque avec tant d'éclat. De retour dans sa ville natale, à la fin de 1766, il rechercha

(1) *Topographie de la ville de Nimes*, préface de l'éditeur, p. xvij.

(2) Voir sur ce travail manuscrit de J.-C. Vincens la *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 33-67.

avec empressement les conseils et l'amitié de Baux, de Razoux, de Deydier (1) et de quelques autres médecins distingués. Deydier lui ouvrit, le premier, la route de la pratique médicale; Baux encouragea et éclaira son goût pour la botanique, et Razoux, qui était alors le secrétaire-perpétuel de l'Académie, le fit bientôt nommer membre de cette société. Granier montra par ses travaux qu'il était digne de la confiance et de l'estime qu'on lui accorda dès son entrée dans la carrière. Après Séguier et Baux, il est le botaniste le plus remarquable qu'ait produit la ville de Nimes. Vers 1768, il introduisit dans son pays natal l'*Aylante* (vernis de la Chine), arbre qui, à l'avantage d'une rapide croïssance, d'une grande élévation, d'un port distingué et d'un élégant feuillage, joint le mérite de n'être attaqué par aucun insecte. Le premier, il tira le gaînier de nos garrigues, où il n'est qu'un arbuste, pour le transporter dans les jardins, où la culture en a fait un arbre digne de

(1) Nimes doit la plus grande partie de sa salubrité à ce médecin qui, devenu premier consul de la ville, n'oublia jamais qu'il devait être le père du peuple et le protecteur de la patrie. *Topographie de la ville de Nimes, etc.*, p. 63.

rivaliser avec ceux qui en font le plus bel ornement (1). On lui doit la découverte et la description de deux plantes originaires du département du Gard ; ce sont une espèse d'althéa, à laquelle il donna le nom d'*Althéa de Nimes*, et une espèce de colchide à bulbe fort gros, à fleurs nombreuses, plus précoce et plus intéressante que la colchide ordinaire ; il l'appela *Colchide à larges feuilles*.

Il n'est pas une partie du département du Gard et des localités voisines qu'il n'eût parcouru avec le plus grand soin et dont il ne connût exactement la flore. Le préfet d'Alphonse, qui avait projeté une topographie du département qu'il administrait, demanda à Granier de se charger de la partie botanique de cet ouvrage. Ce fut pour répondre à ce désir qu'il fit son *Essai sur la Flore du département du Gard*, production qui n'a pas été imprimée, mais dont on trouve une analyse étendue dans la *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, page 144-162. Dans cet essai, Granier n'a suivi aucune des classifications adoptées par

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 148.

les botanistes ; il préféra classer les plantes du département du Gard en vingt-quatre sections, selon leur usage dans l'agriculture, le commerce et les arts.

Quoiqu'il portât principalement ses recherches sur la botanique, il les étendait sur l'ensemble de l'histoire naturelle dont la connaissance lui était familière. On lui doit la découverte d'une des plus jolies espèces des petits lézards de nos contrées. Sa réputation ne resta pas enfermée dans les limites du pays qu'il habitait; il était connu au loin de tous ceux qui s'occupaient, comme lui, de botanique, et il était en correspondance avec les botanistes les plus célèbres de la France et des pays étrangers. Les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* contiennent quelques analyses de mémoires qu'il présenta à cette société, sur diverses parties des sciences qu'il cultivait (1).

Quand on organisa les écoles centrales, il fut chargé de l'enseignement de l'histoire naturelle à celle de Nimes.

(1) Voir, entr'autres, *Notices*, *etc.*, *pendant les années* 1807, p. 156. — 1808, p. 90. — 1809, p. 183.

JEAN-JACQUES BARON.

Né à Saint-Gilles, en 1756, Jean-Jacques Baron, d'abord conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, plus tard conseiller à la cour impériale de Nimes, est auteur d'une brochure intitulée : *Mémoire sur le canal d'Aiguesmortes à Beaucaire* (Nimes, 1785, in-4o). Il chercha, dans ce petit travail, à prouver les avantages que ce canal aurait pour le commerce, pour la salubrité des lieux qu'il traverserait et pour l'amélioration du sol. Le canal a été construit depuis et les prévisions de Baron se sont réalisées. Le pays qu'il parcourt a singulièrement gagné à sa construction ; les joncs, sa principale production, n'avaient auparavant presque aucune valeur et ne s'utilisaient que dans le voisinage ; aujourd'hui, ils sont transportés fort loin, et le sol sur lequel ils croissent constitue une des propriétés les plus recherchées. J.-J. Baron est mort, à l'âge de 86 ans, le 6 décembre 1842.

CHAPITRE III.

—

L'ACADÉMIE DU GARD PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE.

Nous avons déjà dit, dans notre introduction, que l'Académie de Nimes fut reconstituée en 1801, par les soins du préfet Dubois, sous le nom de Lycée, nom qu'elle échangea bientôt pour celui d'Académie du Gard. C'est sous ce dernier titre qu'elle existe encore. Au moment de sa réorganisation, il ne restait qu'un petit nombre de membres de l'ancienne Académie, et encore parmi ceux qui avaient survécu aux orages de la révolution, quelques-uns n'habitaient plus la ville de Nimes. Mais il y avait alors dans cette localité assez d'hommes distingués par leurs connaissances et par leur amour pour les lettres ou les sciences, pour constituer

immédiatement un corps respectable de savants et de littérateurs.

Des prix furent fondés au moment du rétablissement de cette société, et il faut dire, à l'honneur des hommes estimables qui en ont fait partie, que, très-souvent, elle a mis au concours des questions d'une haute importance et provoqué par là le développement et la propagation d'idées utiles et la découverte ou le perfectionnement de procédés et de méthodes dont les arts, le commerce et l'agriculture ont tiré de grands avantages. Dès les premières années de sa réorganisation, elle proposa à l'examen la détermination du principe fondamental de l'intérêt de l'argent (1), l'utilité des foires par rapport à la prospérité publique (2), les questions relatives au défrichement considéré soit dans ses avantages, soit dans ses inconvénients, et au dessèchement des marais, dessèchement qui devait rendre bientôt la santé à des populations entières et des terrains considérables à l'agriculture (3); elle mit au concours les éloges de

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1806, p. 107; 1807, p. 386-414.

(2) *Ibid.*, 1810, p. 518, et 1811, seconde partie, p. 293-297.

(3) *Ibid.*, 1808, p. 76-107.

Malesherbes (1) et de Servan (2) ; elle demanda un mémoire historique et critique sur le séjour des Sarrazins dans les provinces méridionales de la France et sur les traces qu'ils y ont laissées (3), etc. En général, elle a été heureuse dans le choix des sujets qu'elle a proposés et dans les résultats de ses concours, qui ont produit des écrits intéressants ou amené des découvertes utiles.

En 1805, elle commença la publication d'un compte-rendu annuel de ses travaux, compte-rendu qui s'est continué jusqu'à ce jour, quoique avec quelque interruption. Jusqu'en 1812, il a été rédigé par J. Trélis, secrétaire perpétuel, et parfois aussi par Vincens-St-Laurent, secrétaire-adjoint. Depuis cette époque jusqu'en 1822, il y eut une lacune qui fut remplie par les soins du docteur Phélip, alors secrétaire perpétuel, dans un ouvrage intitulé : *Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis* 1812 *jusqu'en* 1822 (Nimes, 1823, 2 vol. in-8°). La collection

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an* XIII (1804–1805), p. 37.

(2) *Ibid.*; 1811, seconde partie, p. 318–328.

(3) *Ibid.*, 1807; 1809, p. 480.

nécessaire de rappeler ses travaux, placés si haut dans l'estime des savants. Disons seulement ici que c'est à Nimes que parurent les *Annales mathématiques*, qu'il publia avec la coopération de Thomas de Lavernède et le concours de plusieurs mathématiciens distingués.

Solimani, médecin à Nimes, a rendu de véritables services au département du Gard pour la part qu'il prit à la découverte et au perfectionnement d'instruments de distillation qui, en rendant plus rapide la transformation du vin en eau-de-vie et en alcool, ont contribué à la richesse du pays.

Nous avons déjà parlé du docteur Phélip, qui a été pendant longtemps secrétaire perpétuel de l'Académie. Doué d'un esprit étendu et pénétrant, il a laissé quelques ouvrages qui témoignent à la fois de ses connaissances en médecine et de son goût pour les lettres. Il était né à Lyon; mais il a passé presque toute sa vie à Nimes, où il vint s'établir jeune encore et où il épousa la fille du botaniste Granier, dont nous avons déjà fait connaître les travaux. Le docteur Phélip est mort dans cette ville, en 1852.

Terminons enfin cette liste par le nom de Claude Eymar, nom inséparable de celui de

J.-J. Rousseau, dont il était l'admirateur passionné. Les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* contiennent, en outre de plusieurs mémoires sur des sujets de philosophie, quelques discours destinés à faire ressortir les grandes qualités des ouvrages du philosophe de Genève et à le défendre des accusations dont il a été si souvent l'objet. On lui doit encore un morceau intitulé : *Mes visites à J.-J. Rousseau*, inséré par Musset-Pathay dans le supplément de son édition de 1825 des œuvres de cet écrivain. En célébrant J.-J. Rousseau, Eymar ne faisait que payer la dette de la reconnaissance. Il raconte, en effet, que, porté dans sa jeunesse à la dissipation, il fut ramené par la lecture de l'*Emile* à une vie régulière et laborieuse. Le sentiment de profonde gratitude en même temps que de vive admiration qu'il conçut pour son auteur le conduisit à Paris en 1774, et, grâce à une lettre de recommandation de son ancien instituteur, Julien Dentand, de Genève, pour un autre genevois, M. Daudiran, ami et banquier de J.-J. Rousseau, grâce aux moyens ingénieux d'introduction que lui suggéra celui-ci, il parvint à visiter plusieurs fois le célèbre et malheureux philosophe, à son cinquième étage de la

rue Plâtrière. Eymar avait alors vingt-six ans. Il était né à Marseille en 1748, et il est mort en 1822, dans une propriété qu'il possédait à Bellegarde, dans les environs de Nimes.

CHARLES-FRANÇOIS DE TRINQUELAGUE.

Ch.-Fr. de Trinquelague, né à Uzès, le 31 décembre 1747, exerça d'abord la profession d'avocat à Nimes. Plus tard, il remplaça son père dans l'emploi d'avocat-syndic de sa ville natale. Les talents qu'il déploya dans la seconde assemblée des notables lui valurent des lettres de noblesse, et, sans les modifications introduites par la révolution dans l'administration, il aurait été nommé syndic-général de la province de Languedoc.

Sans adopter dans toutes leurs conséquences les principes de 89, il ne les repoussa pas, du moins, d'une manière patente, puisqu'il fut successivement nommé maire d'Uzès et président du district ; on a, du reste, une preuve de ses sentiments à cette époque dans son *Eloge de Fléchier*, discours qui, comme nous l'avons déjà dit, fut couronné par l'Académie de Nimes, en 1776. « Et si jamais, dit-il en finissant, de fu-

nestes idées de discorde venaient encore agiter nos esprits, si le fanatisme, écrasé par la philosophie, soulevait encore sa tête abhorrée, citoyens, accourez au tombeau de Fléchier; implorez les mânes de ce grand homme; jurez par elles d'aimer la patrie, de servir l'humanité, de déposer tout ressentiment; jurez de ne vous regarder que comme les membres d'une même famille, de vous secourir sans vous interroger sur votre croyance, d'adorer la divinité sans persécuter les hommes, et le bonheur luira sur vos contrées. »

Bientôt, cependant, il fut obligé de se soustraire à la proscription qui le menaçait, et il ne reparut qu'après la Terreur. Il reprit alors l'exercice de sa profession d'avocat. A la formation des cours impériales, il fut nommé premier avocat-général à Nimes. Il fut plus tard au nombre des candidats à l'Assemblée législative; mais il ne fut pas appelé à y siéger. S'il fut à cette époque un partisan déclaré du gouvernement impérial, c'est qu'il lui attribuait le mérite d'avoir arrêté les excès populaires et assuré l'ordre public, en rétablissant la forme monarchique qui lui semblait le seul gouvernement possible en France. « C'est la monarchie, dit-il

dans un discours qu'il prononça comme vice-président de l'Académie du Gard, à la séance publique de 1806, qui a fermé le gouffre où allait s'engloutir la France ; c'est elle qui nous a rendus à l'honneur et à la gloire ; c'est à elle que nous devons le héros qui commande à nos destinées. Sa grandeur est devenue la nôtre ; il a appelé sur la France désolée l'ordre, la justice, la religion, la victoire ; et à sa voix puissante, l'anarchie a fui de nos contrées, la justice est venue nous donner des lois, la religion nous consoler de nos peines, la victoire mettre à nos pieds nos ennemis. Avec quel sentiment profond de reconnaissance, ne devons-nous pas nous attacher à ce gouvernement réparateur ! »

Remplacé dans ses fonctions en 1814, il n'occupa aucun emploi ni pendant la première Restauration, ni pendant les Cent-Jours. Après la seconde rentrée des Bourbons en France, il fut élu député par le département du Gard, et, dans cette position, il manifesta avec une grande vivacité ses sentiments, qui avaient toujours été pour la royauté et pour les Bourbons. A cette époque, il fut nommé procureur-général de la cour royale de Pau et sous-secrétaire d'Etat au département de la justice. Elu député une se-

conde fois par le département du Gard, il continua de voter avec la majorité. Quelques-uns des discours qu'il prononça à la chambre ont été imprimés à part. Dans le courant de ses travaux législatifs, il reçut de nouvelles lettres de noblesse, celles qu'il avait obtenues en 1789 n'ayant pu être enregistrées par suite de la révocation des parlements. En 1817, le ministère ayant été changé, de Trinquelague cessa ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat et passa au conseil-d'Etat en service ordinaire. Le 29 avril 1819, il fut nommé conseiller à la cour de cassation et conseiller d'Etat en service extraordinaire. Quelques années après, sur son désir de revoir son pays natal, il obtint, en 1825, les fonctions de premier président à la cour royale de Nimes, et l'année suivante à celle de Montpellier. Il est mort dans cette dernière ville, le 21 août 1837, à l'âge de 90 ans.

Doué d'un esprit clair, facile et élégant, de Trinquelague aurait pu réussir dans les lettres ; c'est vers leur culture qu'il était principalement porté, et il leur aurait consacré sa vie si les événements ne l'avaient pas poussé dans les agitations de la politique. Nous devons ajouter qu'il a laissé la réputation d'un habile et profond

jurisconsulte. En outre des écrits que nous avons déjà cités, on lui doit encore un *Discours prononcé à la rentrée de la cour royale de Montpellier, le* 6 *novembre* 1826. (Montpellier, Aug. Seguin, 1826, in-8° de 14 pages.)

ROMAN.

Roman, né à Nimes en 1752, et mort dans cette ville en 1829, a laissé, dans l'*Almanach des Muses* et dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, dont il était membre, un assez grand nombre de poésies pleines de grâce et d'esprit (1). C'est surtout dans la fable et dans l'ode anacréontique qu'il semble s'être exercé de préférence. Pour donner une idée de son talent, nous citerons une de ses pièces, imitée d'une ode d'Anacréon :

Où vas-tu, colombe folâtre ?
Qui te députe parmi nous ?
Et quel est ce parfum si doux
Que répand ton aile d'albâtre ? —

Anacréon m'envoie ici ;
Je suis sa courrière fidèle :

(1) *Notices des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1806, p. 60 ; — *pendant l'année* 1807, p. 346 ; — *pendant l'année* 1808, p. 404 ; — *pendant l'année* 1809, p. 472.

Ce billet, caché sous mon aile,
Est pour Bathyle, son ami.
Autrefois j'étais à Cyprine,
Et le poète Anacréon,
En échange d'une chanson,
Me reçut de sa main divine.
Pour prix de ma fidélité,
Il m'a souvent fait la promesse
De me remettre en liberté.
Mais je veux le servir sans cesse.
Irais-je à la cime d'un mont,
Ou sur un stérile rivage,
Fureter pour un grain sauvage,
Exposée au froid, au faucon,
Aux traits, aux réseaux, à l'orage ?
Non, je veux toujours le servir,
Le maître à qui je fus donnée :
Anacréon me fait jouir
D'une trop douce destinée.
Entre ses doigts je prends du pain
Qu'il assaisonne d'un sourire ;
Dans sa coupe je bois du vin ;
Puis, si je dors, c'est sur sa lyre.

Mais je dois retourner ce soir ;
Il est tard ; ici je m'oublie ;
Adieu ; sans m'en apercevoir,
J'ai caqueté comme une pie.

ANNE-HENRI DE DAMPMARTIN.

A la fin du seizième siècle, P. de Dampmartin, nommé, après une vie agitée et errante,

conseiller du roi et gouverneur de Montpellier, conçut le dessein de consacrer ses loisirs à la composition d'une histoire universelle depuis Auguste jusqu'au moment où il vivait, en mettant surtout en relief les grands hommes de chaque époque, autour de chacun desquels il se proposait de grouper les principaux événements de son temps. Cet ouvrage devait se composer de dix parties, et chacune d'elles présenter le portrait de cinq personnages éminents. Par suite de cette dernière circonstance, il donnait à chaque partie le nom de cinquain. Voici, d'ailleurs, le titre de cet écrit, dont le premier cinquain a seul été publié : *Les vies de cinquante personnes illustres avec l'entredeux des temps, contenant l'histoire universelle depuis Auguste jusqu'à nous, divisées par cinquains, par le sieur de Dampmartin, conseiller de Sa Majesté et gouverneur de Montpellier.* — Le premier cinquain parut à Montpellier, imprimé par Jean Gillet, en 1599, en 1 vol. in-4°. Il comprend

Octavien-Auguste,
Tibère.
L'entredeux des temps,
Vespasien,
L'entredeux,

Nerva,
Trajan,
L'entredeux,
Les Antonins.

P. de Dampmartin dédia ce volume à Messieurs des Etats-généraux du pays de Languedoc, comme une preuve de l'obligation qu'il a, dit-il, à cette province où il est né et où son père, son aïeul et son bisaïeul ont exercé des charges considérables.

C'est de cet ancien historien que descend Anne-Henri de Dampmartin, né le 30 juin 1755, à Uzès, dont son père était gouverneur. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut envoyé à Paris, à l'âge de quinze ans; mais ses goûts ne répondant pas aux intentions de ses parents, il obtint la permission d'embrasser la profession des armes, et il reçut un brevet de sous-lieutenant dans le régiment de Limousin. Plus tard, il passa, avec le grade de capitaine, dans le Royal-Cavalerie. Militaire par état et par position, Anne-Henri de Dampmartin était littérateur par goût. Il avait une passion aussi vive que sincère pour les lettres (1); il leur consacrait tous

(1) *Lettre à Mme la baronne de N...*, dans le second

ses loisirs. A l'âge de vingt-neuf ans, il débuta dans le monde littéraire, où il aspirait de se faire un nom, par la publication d'un ouvrage intitulé : *Idées sur quelques objets militaires* (Paris, 1784, 1 vol. in-8o — Seconde édition, Avignon, 1788, 1 vol. in-8o). Quatre ans plus tard, il fit paraître un ouvrage d'une bien plus haute portée ; c'est une *Histoire de la rivalité de Carthage et de Rome* (Strasbourg, 1789, 2 vol. in-8o). Le premier volume est consacré à l'étude de l'origine, des mœurs, des lois, de la religion, de la politique, etc., de ces deux républiques, étude faite dans le but spécial de montrer qu'il y avait dans l'organisation la plus intime et comme dans la nature de ces deux Etats des causes inévitables d'une guerre future, d'une guerre qui ne pouvait se terminer que par la ruine complète de l'une ou de l'autre. Dans le second volume, l'auteur raconte les trois guerres puniques, en faisant connaître pour chacune d'elles les circonstances qui l'amenèrent et celles qui la suivirent. Ces deux volumes se font lire avec intérêt ; mais le sujet était bien difficile

volume de son *Histoire de la rivalité de Rome et de Carthage*, p. 21.

pour un écrivain si jeune et encore inexpérimenté. On trouve à la fin du second volume une traduction de la *Mort de Caton*, tragédie d'Addisson ; et cette traduction est précédée d'un essai sur l'art dramatique, sous la forme d'une *Lettre à Mme la baronne de N....* Dans cet essai, il déplore la chute du Théâtre-Français et il propose l'étude des théâtres étrangers, comme un moyen propre à faire sortir de la routine, à enseigner de nouvelles combinaisons dramatiques et à éveiller le génie des écrivains français.

Tandis qu'il était livré à ces travaux littéraires, la révolution éclatait; il n'en fut pas ému : il avait puisé dans l'étude des lettres des idées libérales dont une heureuse réalisation semblait à cette époque se préparer. Les officiers du Royal-Cavalerie votèrent une adresse à l'Assemblée constituante ; Dampmartin, qui l'avait sans doute inspirée, fut chargé d'aller la présenter. Il s'acquitta de cette mission avec autant de tact que de dignité. Ce fut au retour de ce voyage, et probablement pour rendre compte de ses impressions, qu'il publia *le Provincial à Paris, pendant une partie de l'année* 1789 (Strasbourg, 1790, 1 vol. in-8°).

Cependant, la révolution alla bientôt plus loin qu'il n'aurait voulu. Les événements du 20 juin 1792 lui inspirèrent surtout une profonde crainte pour la monarchie. Il était alors lieutenant-colonel d'un régiment de dragons ; il réunit ce corps et il lui proposa de protester contre la violence faite au roi dans cette journée. Cette proposition excita dans les rangs une vive opposition et il se vit obligé de quitter aussitôt la France. Il se retira à Bruxelles où il resta jusqu'au moment où Dumouriez y arriva. Il rejoignit alors l'armée des princes à Trèves et il servit dans la compagnie des gentilshommes du Languedoc ; quand elle fut licenciée, il passa en Hollande, et là il reprit ses travaux littéraires. Il fit paraître bientôt des *Essais de littérature à l'usage des dames* (Amsterdam, 1794, 2 vol. in-8°). En 1795, il quitta Amsterdam pour Hambourg, et quelques mois après il fut appelé à Berlin pour y prendre la direction de la *Gazette Française.* Invité par une note ministérielle à cesser toute coopération à ce journal, il trouva dans la bienveillance du baron de Keith (1) les moyens de se

(1) De Dampmartin a rendu aux qualités et aux écrits du baron de Keith un juste hommage qui honore à la fois le protecteur et le protégé, dans son ouvrage intitulé :

soutenir honorablement à Berlin, en attendant des circonstances plus favorables. Elles ne tardèrent pas à se présenter. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II le chargea de diriger l'éducation du fils qu'il avait eu de Mlle Euke, alors Mme de Rietz et comtesse de Lichtenau. Dampmartin aurait bien voulu refuser un emploi qui l'exposait à partager la haine que le peuple, la reine, le prince royal et, en général, la famille royale, portaient à la favorite ; mais il ne pouvait reculer, et, d'ailleurs, l'avantage d'être presque tous les jours en rapport avec le roi, lui fit vaincre sa répugnance. Au reste, ses préventions disparurent à mesure qu'il connut mieux Mme de Lichtenau, et quand, après la mort du roi, cette dame infortunée fut traitée avec une indigne inhumanité, il ne l'abandonna pas dans cette triste position, qu'elle aurait pu peut-être éviter en se fiant moins au sentiment de son innocence et en écoutant les conseils dictés par la prudence du gouverneur de son fils.

Ces fonctions, qu'il remplit pendant une partie de son séjour à Berlin, l'avaient introduit dans le cercle intime au sein duquel vivait Frédéric-

Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II, p. 251.

Guillaume II. Il en traça plus tard un tableau du plus haut intérêt ; nous voulons parler de son ouvrage intitulé : *Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse* (Paris, 1811, 1 vol. in-8o). Les portraits des hommes les plus remarquables de la monarchie prussienne, à cette époque, y sont peints de main de maître et avec une vérité que lui seul, peut-être, était en état de donner à ce tableau. Il est des pages de cet ouvrage qui réunissent à la fidélité de la narration tout le charme et tout l'attrait du roman. Entr'autres passages remarquables, nous citerons le récit des derniers moments du roi, récit profondément émouvant et écrit avec une touchante sensibilité. L'ouvrage entier est composé, non dans le but de faire de l'effet ou d'amuser le lecteur, mais dans celui de faire connaître sous leur vrai jour des personnages qu'on n'avait vu que de loin et à travers de fâcheuses préventions, et surtout de rendre justice au caractère, aux qualités et à l'esprit de Frédéric-Guillaume II, qui, placé entre le grand Frédéric et les brillants événements de l'Empire français, passe dans l'histoire presque inaperçu.

Pendant son séjour à Berlin, Dampmartin

publia trois ouvrages ; l'un est une *Esquisse d'un plan d'Education* (Berlin, 1795, 1 vol. in-8°) ; l'autre contient des *Fragments moraux et littéraires* (Berlin, 1797, 1 vol. in-8°) ; et le troisième est intitulé : *Evénements qui se sont passés sous mes yeux pendant la révolution française* (Berlin, 1800, 2 vol. in-8°). Après le 18 brumaire, il s'empressa de rentrer en France. Il ne comptait plus alors sur le rétablissement de l'ancienne famille, et, chose étrange, c'est dans le cercle intime de Frédéric-Guillaume II, qu'il s'était habitué à voir dans Napoléon le futur restaurateur de la société française (1), et à puiser les germes de l'excessive admiration qu'il devait professer plus tard pour ce grand génie. Des travaux littéraires l'occupèrent alors tout entier. En 1802, il publia un roman intitulé : *Brasseman ou le Père inexorable* (Paris, 4 vol. in-12). En composant cet ouvrage, que nous ne connaissons pas et qui n'est sans doute ni meilleur ni pire que la plupart des romans de cette époque, il fut conduit à porter ses réflexions sur ce genre de productions, et c'est ce qui donna lieu à son écrit *Des Romans* (Pa-

(1) *Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II*, p. 360.

ris, 1803, 1 vol. in-12), écrit qui est généralement regardé comme la meilleure de ses compositions. La même année, il fit paraître les *Nouveaux essais d'éducation de Goldsmith, traduits de l'anglais et accompagnés de Remarques* (Paris, 1803, 1 vol. in-12), et les *Annales de l'Empire français, précis de l'histoire de France* (Paris, 1803, 1 vol. in-12). Ce dernier ouvrage fut comme une esquisse d'une histoire de France plus étendue qu'il publia sept ans plus tard sous ce titre : *La France sous ses Rois, essai historique sur les causes qui ont préparé et consommé la chute des trois premières dynasties* (Paris, 1810, 5 vol. in-8o). Comme ce titre l'indique déjà, cet ouvrage est consacré à légitimer et à célébrer la quatrième dynastie qui commence avec Napoléon « l'homme, ainsi qu'il le dit, auquel les destinées de la terre étaient soumises. » Nous citerons un passage de la conclusion de cet ouvrage comme une preuve des sentiments de son auteur en même temps que comme un échantillon de son style :

« Pendant que les trophées militaires s'amoncelaient, l'Etat s'abîmait dans des torrents de sang et sous des monceaux de ruines : le Français, craint au dehors, gémissait sur ses plaies

intérieures. La patrie était à la fois triomphante et dévorée par des maux que la sagesse humaine jugeait sans remède. Tout à coup les agitations sont calmées et la gloire française est portée à son comble.

» Un homme paraît : administrateur, politique, législateur et guerrier, dans la fleur de la jeunesse, il marque chacun de ses pas par des triomphes. Il soumet l'Italie, dompte les farouches Mamelucks, sauve l'Etat prêt à retomber dans le gouffre de l'anarchie, signe en vainqueur une paix modérée sur le champ de bataille, sanctionne un code de lois, assure les jours et les propriétés des citoyens, encourage les arts et les sciences, protége toutes les branches de l'industrie et ramène près du tombeau de leurs pères ces infortunés qui tournaient sans cesse vers le lieu de leur naissance des yeux baignés de larmes; il relève avec pompe les autels abattus, rend au sanctuaire ses prêtres et son éclat, fonde sur la tolérance la force de la religion, pose enfin le faîte du plus superbe monument politique, dont il assure la durée par l'unité du pouvoir et par son hérédité. Une quatrième dynastie commence. L'Empire s'élève avec majesté; les nations et les souverains s'ac-

coutument à respecter les Français, et les destinées de la terre sont soumises à Napoléon (1). »

» La comparaison de Napoléon avec Charlemagne, dit-il plus loin, inspirée d'abord par la flatterie, sanctionnée bientôt par la justice, est à cette heure une trop faible louange (2). »

Dampmartin n'avait jamais été un royaliste fanatique ; il n'avait quitté la France que pour pourvoir à sa sûreté ; il n'avait demandé qu'à sa plume et à ses connaissances des moyens d'existence pendant son émigration. Il est probable qu'à ses yeux, comme à ceux de beaucoup d'autres membres de l'ancienne noblesse, qui, sans pousser jusqu'à ce point l'admiration pour l'Empereur, se rallièrent à son gouvernement, Napoléon avait arrêté la révolution, et, en en conservant ce que ses principes avaient de réalisable, ramenait la France à un état de sécurité et de prospérité, qu'après tant de jours d'angoisse on devait s'estimer heureux de retrouver. Peut-être même regardèrent-ils comme un devoir de l'aider dans cette reconstruction d'un gouvernement solide et régulier. Dampmartin, d'ailleurs, n'avait point eu de relations avec les

(1) *La France sous ses rois*, t. V, p. 284 et 203.
(2) *Ibid.*, p. 294.

Bourbons, pendant l'émigration; ses connaissances historiques et son éducation littéraire l'avaient élevé au-dessus des préjugés de l'ancien ordre de choses, et il était trop instruit et trop clairvoyant pour se nourrir de futiles espérances et de frivoles illusions. Enfin, s'il faut ajouter foi à ses paroles, et rien ne peut les rendre suspectes, c'est à Berlin et de la bouche même de Frédéric-Guillaume II, qu'il avait commencé d'apprendre à voir dans Napoléon le restaurateur de l'ordre et de la sécurité publique en France.

« Lorsque, courbé vers la tombe, dit-il de ce » roi, il gémissait de l'ingratitude générale, nous » l'entendions souvent répéter : *la cause des puis-* » *sances liguées est perdue sans retour*. La » France, de son côté, me paraîtrait prête à » s'abîmer si le jeune Bonaparte ne fixait mes » regards; tout en lui m'annonce le sauveur de » sa patrie et le grand homme de son siècle (1). »

Ces considérations nous ont paru nécessaires pour expliquer l'attachement et l'admiration de Dampmartin pour l'Empereur. Il importe à l'honneur de sa mémoire et à la droiture de son

(1) *La France sous ses rois*, t. V, p. 282.

caractère qu'on y ait égard avant de se prononcer sur les sentiments qui lui dictèrent cet ouvrage. Nous ne les avons, d'ailleurs, présentées que parce qu'on a voulu parfois lui faire un crime de cet écrit.

En 1807, Dampmartin avait été nommé conseiller de préfecture à Nimes. Après la publication de *La France sous ses rois*, il fut nommé censeur impérial et bientôt membre du conseil des prises. Plus tard, il fut député au Corps législatif pour le département du Gard. Quand les alliés s'approchèrent de Paris, il combattit contre eux dans la plaine de Monceaux, à la tête d'un bataillon de la garde nationale, et il ne quitta ce poste qu'à la dernière extrémité. Il adhéra cependant à la déchéance de Napoléon, ainsi qu'au rappel des Bourbons. Après la Restauration, il fit partie de la chambre des députés et il y défendit en général les principes constitutionnels. C'est ainsi que, chargé du rapport sur l'admission dans les écoles militaires, il proclama ce principe, repoussé par les prétentions renaissantes de l'aristocratie, que les institutions de la patrie appartiennent à tous ceux qui ont le bonheur de naître sur le sol français. Il fut aussi, en 1815, réintégré dans les

cadres de l'armée, avec le grade de maréchal-de-camp. Enfin, le 20 août 1816, il fut nommé bibliothécaire conservateur des dépôts de la guerre. On n'a de cette époque de sa vie qu'un seul ouvrage; c'est un roman intitulé : *Jules ou le frère généreux* (Paris, 1821, 2 vol. in-12 (1). Les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* contiennent quelques opuscules dus à sa plume, ainsi que quelques extraits de son écrit sur la vie privée de Frédéric-Guillaume II.

Dampmartin mourut à Paris, d'une fluxion de poitrine, le 12 juillet 1825.

JEAN-JULIEN TRÉLIS.

Savant antiquaire, critique plein de goût et de jugement, poète distingué, Trélis fut, dans les premières années de ce siècle, une des gloires de l'Académie du Gard, dont il fut pendant dix ans le secrétaire-général. Né à Alais en 1757, il fut élevé par son père, homme versé dans la connaissance des lettres et doué d'une raison supérieure. Après avoir achevé ses études classiques, il passa quelque temps à Paris, où

(1) Le premier volume contient son *Essai sur les Romans.*

l'avait poussé son amour de la littérature et des arts. De retour, jeune encore, dans sa ville natale, il y aurait passé une vie paisible et heureuse, exclusivement consacrée à la culture des lettres, si, dès les premiers jours de la révolution, la confiance de ses concitoyens, frappés de son éloquence et de la sagesse des vues qu'il manifesta dans les assemblées du Tiers-Etat, ne l'avait appelé au maniement des affaires publiques, en le nommant membre du directoire du département du Gard. Les mouvements qui agitèrent si fréquemment ce pays ne lui fournirent que trop d'occasions de signaler, souvent au péril de ses jours, son amour pour la liberté et son respect pour les lois.

Mis hors la loi en 1793, il parvint, à travers mille dangers, à se réfugier en Suisse. La plus cordiale hospitalité l'y accueillit, et il trouva dans la poésie une douce distraction aux peines de l'exil. Il se trouvait au milieu des plus beaux et des plus étonnants spectacles de la nature; il essaya de les peindre. Son premier essai fut un petit poème sur la cascade de Laufen. Une société de gens de lettres, de Zurich, fit imprimer avec luxe cette composition. Il entreprit ensuite de lutter avec Haller, dont le poème

sur les Alpes lui inspira l'idée de traiter le même sujet. Mais il n'y a de commun, entre l'ouvrage de Trélis et celui du poète allemand que le rhythme qui est le même. Le poème de l'illustre Bernois appartient plutôt à l'églogue qu'au genre descriptif ; il ne contient guère que des réflexions sur le bonheur de la vie champêtre, et ces réflexions n'ont rien qui s'applique spécialement aux Alpes et pourraient convenir à tout autre ouvrage consacré à célébrer les champs. Trélis se fit un devoir de s'attacher non à des descriptions générales, mais à la peinture du spectacle qu'il avait sous les yeux. Particulariser ainsi son sujet, c'était lui donner un intérêt que ne sauraient avoir des réflexions qui s'appliquent à tout et des tableaux qui ne représentent rien de positif ni d'arrêté. Trélis avait d'abord écrit son ouvrage en prose et l'avait donné comme une traduction d'un poème anglais. Sous cette forme, il obtint les suffrages de plusieurs hommes instruits de la Suisse, entre autres de Lavater. Cette approbation encouragea l'auteur, et il crut avec raison que le charme de la poésie rehausserait le mérite et la valeur de son œuvre.

Les citations suivantes donneront une idée de

ce poème. Après avoir décrit le spectacle imposant que présentent les Alpes, Trélis s'écrie :

Les voilà ces rochers où la main créatrice
Du séjour des mortels posa les fondements,
Majestueuses tours du terrestre édifice,
Qu'ont en vain assailli tous les efforts des ans!
Voilà ces boulevarts dont les informes masses
De l'antique chaos gardent encor les traces,
De l'enfance du monde éternels monuments ;
Colonnes qui du temps redisent les annales,
Ces époques de mort et ces crises fatales
Qui du globe entr'ouvert ont déchiré les flancs !

Et cependant

Ces monts de qui l'amas altier
Montre si bien l'excès de notre petitesse,
Que sont-ils à leur tour auprès du globe entier ?
Un point, un vil atôme, une légère trace
Qui, du sein de Cybèle effleurant la surface,
Forme un sillon furtif qu'elle n'aperçoit pas.
Sans doute c'est ainsi que l'insecte insensible,
Des fruits de nos jardins habitant invisible,
Trouve dans leur tissu le Caucase et l'Atlas.

Trélis fait ensuite contraster avec ces images grandioses les scènes riantes des vallées, et avec les sentiments élevés qu'inspire la vue des montagnes, les sentiments plus doux qui naissent dans l'âme à l'aspect des lacs et des vastes prairies de la Suisse.

Que j'aime à contempler ces humides rivages,
Les golfes et les caps de leurs bords festonnés,

Les astres, les cités, les airs, les paysages,
Ainsi qu'en un miroir sur les eaux dessinés.
Que j'aime à contempler la vague obéissante
Courber au gré des vents sa crête blanchissante,
Et de l'azur des cieux l'azur du flot rival !
Que j'aime à voir s'enfler les voiles fugitives,
La barque fendre l'onde, et l'écueil de ces rives,
Comme l'écueil des mers, au nautonnier fatal.

Après le 9 thermidor, Trélis rentra en France; il s'établit à Nimes, où il fut bientôt nommé bibliothécaire de la ville et secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard. Depuis ce moment jusqu'en 1815, il passa doucement sa vie, uniquement occupé des travaux littéraires. Le plus grand nombre des comptes-rendus de l'Académie du Gard de cette époque sont dus à sa plume. En outre de ces écrits, on lui doit quelques ouvrages que nous allons faire connaître.

En 1805, il lut à l'Académie du Gard un petit poème sur les antiquités de Nimes (1). Après avoir décrit les événements qui firent de cette ville une colonie romaine, la construction successive des monuments qui la décorent, et enfin la destruction de ces édifices par les Barbares,

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1805, p. 51-55.

le poète finit en engageant les modernes à honorer

Ces débris de grandeur, ces pompes effacées,
Ces pavés entrouverts, ces voûtes renversées,
Et ces palais brisés, et ces tronçons épars,
Poussière du génie et semence des arts,
Et ces marbres parlants dont la voix éloquente
D'un fils ou d'un ami dit la douleur touchante.

L'année suivante, il communiqua à cette société la traduction en vers du dernier chant de l'essai sur la critique de Pope et un poème intitulé : *la Prairie d'Alais* (1). Dans ce dernier ouvrage, hommage que Trélis rend au plus beau site de sa ville natale, il peint les quatre saisons de l'année et les quatre âges de la vie, mais avec des couleurs locales qui donnent à ses vers un charme particulier. Il est surtout un passage d'une grande beauté et d'un effet touchant ; c'est la description d'une assemblée du désert, à laquelle il raconte qu'il a été conduit dans son enfance par son aïeul.

En voici quelques vers :

Ces pieux proscrits,
Loin des débris récents de leurs temples détruits,
Sous l'asile des bois, dans l'ombre des vallées,

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1806, p. 61-72.

Rassemblaient, en tremblant, leurs tributs désolées,
Présentaient à leur Dieu leurs vœux et leurs douleurs,
Et priaient, comme lui, pour leurs persécuteurs.
C'était leur assemblée où, devançant l'aurore,
Mon digne aïeul guidait ma marche faible encore.
Déjà nous approchions, et les sacrés concerts
Au loin retentissaient dans le vague des airs;
Ces accents prolongés que le seul zèle anime;
Des âmes et des voix cet unisson sublime;
Ce chant égal et lent, par l'écho répété,
De l'hymne solennel l'auguste majesté;
Les vents qui, s'agitant sous les chênes antiques,
Unissaient leurs murmures à ces pieux cantiques;
Tout un peuple accourant, tant de fronts prosternés,
De regards accueillis, de genoux inclinés,
Des monts, des champs, des eaux les ravissants specta-
De la création étalant les miracles; [cles,
Le soleil pour flambeau, la terre pour autel;
Pour temple la nature et pour dôme le ciel:
Tout de l'Etre éternel annonçait la présence.

Nous avons vu jusqu'ici Trélis se plaire dans la poésie descriptive; nous allons le suivre dans une région plus élevée. En 1806, l'Institut avait demandé pour le concours d'éloquence un discours sur les progrès de l'esprit humain au dix-huitième siècle. Trélis crut que la poésie pouvait s'emparer de ce brillant sujet. Mais le poète devait rencontrer ici des difficultés qui ne se présentaient pas, du moins au même degré, à l'orateur. La plus grande consistait dans l'ordre

à donner à la marche du poème. Tous les produits de l'esprit humain s'enchaînent les uns aux autres ; mais cet ordre encyclopédique ne pouvait convenir à la poésie. L'ordre chronologique, qui exposait à des redites continuelles, lui convenait encore moins. Pour sortir d'embarras, Trélis suppose que la déesse de Mémoire lui ouvre son temple et déroule à ses yeux une série de tableaux dans chacun desquels sont réunis les faits et les personnages qui appartiennent au même sujet (1). Ce plan n'est pas sans défaut ; on lui a reproché avec raison de laisser sans liaison les différentes parties qui composent ce poème et de ne les présenter que comme les tableaux isolés d'une lanterne magique. Si on ferme les yeux sur ce vice radical, mais peut-être inévitable, on ne pourra qu'admirer la beauté des détails, l'habileté avec laquelle l'auteur choisit le rhythme le plus convenable à chaque sujet et les formes poétiques dont il revêt avec un art infini des matières qui n'en semblaient pas susceptibles. Voici un morceau relatif aux poésies légères de Voltaire :

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1807, p. 361. — *Ibid.*, *pendant* 1808, p. 410-437.

Mais tout à coup de la lyre imposante
Je n'entends plus les éclatantes voix ;
Trop de grandeur est souvent fatigante,
Et volontiers on quitte quelquefois
D'un beau palais la pompe éblouissante
Pour les coteaux, les vergers et les bois.
A leur ombrage, au sein des fleurs nouvelles,
Aux doux baisers des douces tourterelles,
Aux tendres sons des amphions ailés,
Au souffle pur des zéphirs rappelés,
Sous des berceaux qu'une onde fraîche arrose,
Voltaire, assis sur des touffes de rose,
Fait à son luth redire ces accords
Qui de Théos enchantèrent les bords.
L'esprit lui-même anime son délire ;
Le goût le suit et la gaîté l'inspire.
De vifs essaims de légers papillons,
Fiers d'étaler leurs couleurs diaprées,
Des battements de leurs ailes dorées
Applaudissaient ses riantes chansons.
Sa main portait en forme de trophée
Ce talisman, ce hochet merveilleux
Qu'à l'Arioste une puissante fée
Donna jadis. Des enfers jusqu'aux cieux,
Tous les sujets du monde poétique
Sont enchaînés à son pouvoir magique,
Et les enfants de Gnide et de Paphos
Dansent en cercle au son de ses grelots.
A ce signal la délicate Urgèle,
Le preux Robert, la naïve Isabelle,
Jeanne, Dunois, l'officieux Bonnau,
Joyeux enfants de son joyeux cerveau,
De beaux festons et de myrthe et de lierre
S'empressaient tous de couronner leur père,

Et saint Denis, du haut des cieux ouverts,
Se pamait d'aise et riait à ses vers.

Rhythme, images, pensées, tout rappelle ici le joyeux auteur de *La Pucelle*, qui n'aurait pas désavoué la plupart de ces vers. Comme opposition à cette innocente débauche d'esprit et de gaîté, nous rappellerons l'ode qui termine ce poème. Trélis y peint à grands traits les progrès que la raison perfectionnée promet aux âges futurs. Le fléau de la guerre de plus en plus rare, l'abolition de l'esclavage, l'affranchissement de l'Inde, la liberté du commerce, la fin des dissensions religieuses et le règne des lois, voilà les espérances ou plutôt les vœux du poète ; et il s'écrie en finissant :

Perdez, vils oppresseurs, perdez votre espérance ;
Non, non, l'esprit humain à l'antique ignorance
Ne sera point rendu.
Le fleuve bienfaisant qui baigne la campagne,
Remonte-t-il jamais au sommet des montagnes,
Dont il est descendu ?

En 1810, Trélis revint au genre descriptif. Les changements aussi utiles que considérables que la ville de Nimes venait de voir s'opérer dans son sein depuis la révolution, ses boulevarts élevés sur l'emplacement de fossés infects et malsains, ses monuments que l'on commen-

çait à restaurer à grands frais, de nouveaux édifices ajoutés aux anciens et les nombreux projets d'amélioration qui n'ont été exécutés que postérieurement, mais qu'on avait conçus et dont on parlait beaucoup de son temps, lui inspirèrent un petit poème consacré à célébrer tous ces embellissements. Nous ne citerons de cet ouvrage, qui a surtout un intérêt local, que les quelques vers dans lesquels il engage ses concitoyens à des travaux plus grands encore et surtout à l'exécution de ce canal de navigation qui a été si longtemps leur rêve favori (1).

O mes concitoyens, quelle est votre paresse ?
Armez-vous du niveau ; courage, le temps presse :
Imitez cet exemple ; aux pieds de ces remparts,
Que le Vistre, grossi par les ondes du Gard,
Aille bientôt porter à des rives lointaines
Les produits de nos arts et les fruits de nos plaines.
Quand verrai-je à nos murs s'amarrer des vaisseaux ?
Quand entendrai-je au loin les cris des matelots ?
Quoi ! ces utiles vœux, quoi ! ces désirs sincères
Ne seront-ils jamais que de belles chimères !

Trélis n'était pas seulement un poète ; il possédait une vaste érudition. On en a des preuves dans ses nombreux rapports à l'Académie sur une foule de sujets différents, dans plusieurs

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1810, p. 473-483.

mémoires qu'il lut à cette société sur des points d'antiquité, surtout dans ses *Dissertations sur le Prométhée enchaîné*, d'Eschyle (1); *sur l'Antigone*, de Sophocle (2), et *sur l'Hécube*, d'Euripide (3), dissertations qui contiennent de savantes explications de ces pièces et la traduction en vers de leurs principaux passages. Nous dirons ici un mot seulement du premier de ces écrits. Legouvé avait déjà publié une traduction ou, pour mieux dire, une imitation du *Prométhée enchaîné*, précédée d'une explication. Trélis lui est de beaucoup supérieur, et par son habileté à pénétrer dans l'idée du poète grec, et par la méthode avec laquelle il le traduit. Dans sa traduction, il s'attache à la lettre et se tient aussi près du texte que le lui permet le génie de la langue française, et, dans son explication, il fait admirer la profondeur philosophique d'Eschyle qui, selon lui, a voulu peindre la chute des tyrannies successives et montrer que l'esprit humain s'affranchit peu à peu lui-même à travers des défaites et des esclavages sans nom-

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1811, seconde partie, p. 184 et 228.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

bre. On doit encore à Trélis deux autres écrits de ce genre, l'un sur l'Antigone et l'autre sur les Trachiniennes de Sophocle.

Sa vie s'écoulait heureuse et paisible au sein de ces occupations littéraires et au milieu des livres qu'il aimait et qu'il se plaisait à faire connaître aux amis des lettres (1), quand, en 1815, sa qualité de protestant et la part qu'il avait prise aux premiers actes de la révolution appelèrent sur lui la persécution. Il se décida alors à quitter pour toujours un pays où les haines religieuses et politiques n'ont point de fin, et, après avoir passé quelques mois à Alais ou dans les environs, et l'hiver suivant à Clermont, il se fixa à Lyon. En 1822, il fut nommé membre de l'Académie de cette ville, et, bientôt après, il fut chargé du soin de la bibliothèque de cette société. La vieillesse n'avait pas refroidi la verve de Trélis; la culture des lettres était devenue pour lui un besoin, et l'Académie de Lyon le compta au nombre de ses membres les plus laborieux. Parmi les différents ouvrages qu'il lui communiqua, on cite des contes où il

(1) Trélis était très-versé dans la bibliographie; il en a souvent donné des cours publics dans la salle de la Bibliothèque de la ville de Nimes.

se montre l'heureux imitateur d'Addisson et de Marmontel, un petit poème en prose, *Moïse et Séphora* qui, par ses beautés simples et touchantes, rappelle *Eliézer et Nephtali*, de Florian, et *Joseph*, de Bitaubé ; les *Ibériques*, pièce de vers dans laquelle il devança le jugement de l'histoire au sujet de la guerre d'Espagne, de 1822, et une lettre en vers, dans laquelle il répand une malice pleine de finesse et de bon goût à l'occasion de l'érection de la statue de Louis XIV sur la place Bellecour.

En 1808, il avait lu à l'Académie du Gard une traduction en prose des satires de l'Arioste et une notice sur la vie et les ouvrages de ce poète (1). Plus tard, pensant avec raison qu'un poème ne peut être bien traduit en prose, il reprit cette traduction et la mit en vers. C'est là le seul ouvrage qu'il ait jamais consenti à laisser paraître en entier (2) ; les autres ne nous sont connus que par les fragments plus ou moins étendus qui sont cités dans les *Notices des tra-*

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1808, p. 355-374.

(2) Excepté toutefois son petit poème sur la chute de Lauffen, qui ne fut imprimé que sur les instances et aux frais d'une réunion littéraire de Zurich.

vaux de l'Académie du Gard; et encore ne livra-t-il cette traduction qu'à une demi publicité, puisqu'elle ne fut tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires, distribués à des amis, qu'elle ne fut pas mise en vente et qu'elle parut sans nom d'auteur. Elle a été imprimée sous ce titre : *Satires de l'Arioste, traduites en français avec le texte en regard, précédées d'un aperçu sur l'auteur et accompagnées de notes explicatives* (Lyon, 1826, 1 vol. in-8° de 240 pages, avec un portrait de l'Arioste).

Trélis est mort à Lyon, le 24 juin 1831, à l'âge de 73 ans et 7 mois.

JACQUES VINCENS-SAINT-LAURENT.

Jacques Vincens-St-Laurent, le second des fils d'Alexandre Vincens-Devillas, naquit à Nimes le 9 janvier 1758. Dès l'âge de neuf ans, il fut envoyé dans une maison d'éducation près de Coire, dans le pays des Grisons. Il en revint à l'âge de seize ans, avec un tempérament rendu robuste par les exercices du corps et par le climat salubre des Alpes, et avec le germe des connaissances presque universelles qu'il a déployées

dans ses nombreux ouvrages et qui avaient été préparées par une étude sérieuse des éléments des sciences, de l'histoire, de la géographie, de la littérature classique et des premiers principes de plusieurs langues vivantes. Trompé par la force de sa constitution et par l'activité de son esprit, il se crut appelé à la carrière militaire, et, malgré les répugnances de sa famille, il entra, à l'âge de vingt ans, comme sous-lieutenant, dans le régiment de Barrois-infanterie. Fatigué bientôt de la vie oisive et monotone des garnisons, il essaya de remplir ses loisirs en se livrant à l'étude de l'administration militaire. Cette occupation ne lui suffisant pas, il quitta le service au bout de quelques années, retourna dans sa ville natale, et, après s'être marié, se retira dans un domaine où il se livra avec ardeur à l'agriculture. Eclairé par ses connaissances d'histoire naturelle et par les observations qu'il avait eu occasion de faire dans ses voyages, il chercha à introduire dans sa propriété d'heureuses améliorations. Les résultats de ces essais sont déposés dans les nombreux rapports qu'il fit plus tard, soit à l'Académie du Gard, soit à la société centrale d'agriculture, sur presque tous les objets d'économie rurale, dans ses observa-

tions *sur la vaccination des bêtes à laine* (1), dans son mémoire *sur la culture du coton dans le département du Gard* (2), dans son travail sur l'*origine de la soie et sur l'introduction du mûrier en France* (3), enfin dans l'excellent article *Vers à soie* dans le *Nouveau cours d'agriculture*, publié par la section d'agriculture de l'Institut (4). Ce morceau est un traité complet sur la meilleure manière d'élever les vers à soie ; la théorie est partout appuyée sur la pratique ; plusieurs des expériences dont il y est fait mention lui appartiennent en propre, et celles qui ne sont pas de lui, il les avait répétées et vérifiées avec soin (5).

La révolution vint troubler le repos et le bonheur qu'il goûtait dans sa laborieuse vie des champs. Partisan sincère des principes de liberté proclamés par la Constituante, il se prononça contre les conséquences, selon lui, exagérées et

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1808, p. 80-90.

(2) *Ibid.*, p. 98-114.

(3) *Ibid.*, pendant 1809, p. 17-39.

(4) L'article de cet ouvrage sur les *Vins du Languedoc* est aussi dû à sa plume.

(5) *Notice biographique sur M. Vincens Saint-Laurent*, par A. F. de Silvestre (Paris, 1826, in-8°), p. 18 et 19.

dangereuses, qu'en voulait tirer la Convention ; et, incapable de reculer devant ses convictions, il signa à Paris, où il se trouvait dans l'été de 1792, les pétitions qui demandaient la punition des auteurs du 20 juin et l'éloignement des fédérés de la capitale. La même année, il fut nommé capitaine dans un bataillon de volontaires du département du Gard, et, à la tête de sa compagnie, il eut le bonheur de sauver Lunel des horreurs d'un massacre. Bientôt ce bataillon fut joint au corps d'armée dirigé contre la Savoie, et les connaissances que Vincens-Saint-Laurent avaient déjà acquises, quand il servait dans le régiment de Barrois-infanterie, l'appelèrent aux fonctions de commissaire de guerre et ensuite à celle de commissaire-ordonnateur en chef de l'armée des Alpes, commandée par le général de Montesquiou. Le plus grand désordre régnait dans le service dont il se trouvait chargé ; son zèle et sa persévérance surmontèrent tous les obstacles, et il finit par organiser régulièrement l'administration dans le corps d'armée dont il faisait partie.

Vincens-Saint-Laurent avait quelque raison de croire que les fonctions qu'il remplissait le sauveraient des coups de la proscription, qui

frappait alors tant d'hommes dont il partageait les opinions politiques ; mais la faction qui dominait, voulant perdre le général de l'armée des Alpes, commença par attaquer son commissaire-ordonnateur. En conséquence, celui-ci fut arrêté sous l'absurde accusation de concussion, pour un marché qui avait été passé par des commissaires de la Convention et avant qu'il fût chargé du service de l'administration. Traduit à la barre de l'Assemblée, il présenta les pièces signées par les commissaires de la Convention près l'armée des Alpes. Il n'en fut pas moins renvoyé devant le tribunal criminel de Lyon ; mais, là et à une époque où il suffisait d'un simple soupçon pour porter sa tête sur l'échafaud, il fut entièrement lavé de l'accusation qui lui était intentée. Les dangers qu'il venait de courir le dégoûtèrent de ses fonctions de commissaire-ordonnateur ; il les résigna et il alla chercher au sein de sa famille un repos et une sécurité qui lui furent bientôt enlevés de nouveau. Ayant pris part, après le 31 mai 1793, à l'insurrection qui éclata dans le Midi contre la Convention, il fut mis hors la loi et contraint, pour sauver sa vie, de se réfugier en Suisse, où il n'arriva qu'à travers des périls sans nombre et après avoir erré quatre

mois dans l'intérieur de la France. Ses biens furent confisqués, et son père, son frère aîné et sa femme jetés en prison. Inquiété à Genève et dans la partie de la Suisse voisine de la France, il se retira dans le pays des Grisons, dans le voisinage des lieux où il avait passé son enfance. Mis en rapport avec le duc de Chartres (Louis-Philippe), il eut le bonheur, dans ces lieux où il comptait plusieurs anciens camarades de collége, de lui faire obtenir une place de professeur de mathématiques. Nous avons déjà dit que ce fut sous le nom d'un autre de nos compatriotes que le futur roi des Français remplit ces modestes fonctions.

Après le 9 thermidor, Vincens-St-Laurent rentra en France. Son premier soin fut de faire annuler le divorce auquel on avait forcé sa femme de consentir. Cependant, le séjour de sa ville natale n'était pas sans danger pour sa liberté; il jugea prudent d'aller passer deux années à Gênes, auprès de son frère Emile Vincens. Jusqu'alors, la vie agitée à laquelle l'avaient obligé les événements ne lui avait guère permis de cultiver les lettres. Ses goûts le portaient cependant de ce côté. A son retour à Nimes, il se livra tout entier à l'étude. Il aimait surtout

les travaux littéraires et scientifiques qui demandent des recherches approfondies. On en a la preuve dans la plupart de ses écrits. Nous citerons surtout son *Mémoire sur l'industrie manufacturière du département du Gard* (1). Cet ouvrage était, pour l'époque où il fut composé, d'un genre entièrement neuf. Il fut obligé d'en recueillir lui-même tous les matériaux; cependant, rien n'y est oublié ; tout y est traité avec une rare exactitude, et les détails minutieux, qui forment naturellement le fond d'un écrit de statistique, prennent, sous sa plume, un grand intérêt par les vues d'économie publique qu'il a l'art d'y rattacher. « Nous devons considérer le tableau que nous présente M. Vincens-Saint-Laurent, dit Trélis en rendant compte de cet ouvrage, comme une carte générale et sûre à consulter de notre industrie manufacturière et à laquelle devront se rapporter toutes les recherches du même genre qui seront entreprises à l'avenir. » Dans ce mémoire, l'auteur passe en revue toutes les ressources industrielles de Nimes, depuis les plus petits objets de l'industrie et du commerce jusqu'aux établissements les

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1807, p. 18-76.

plus importants. Il y retrace l'histoire de leur naissance et de leur destinée ; il décrit leur état présent , recherche la cause des progrès de ceux qui ont prospéré et celle de la décadence de ceux qui déclinent ; il indique les moyens de soutenir la splendeur des uns et d'empêcher la ruine des autres. Il suppute les pertes occasionnées par l'anéantissement de quelques fabriques jadis florissantes. Ajoutons enfin que l'intérêt de cet ouvrage n'est pas purement local ; car des faits que Vincens-Saint-Laurent a réunis sur l'origine , la valeur , la quantité , la préparation et l'emploi des matières premières, ainsi que sur le nombre des bras que leur transformation occupe , et sur les prix et les débouchés des marchandises manufacturées, il tire des conséquences générales qui ont de la valeur et de l'importance pour la science de l'économie politique.

Vincens-Saint-Laurent tenait beaucoup à l'honneur et à la prospérité du département dans lequel il était né. Tout ce qui se rapportait à son histoire , à son industrie , à son agriculture , à ses mœurs , avait droit à son intérêt ; la plus grande partie de ses travaux n'eurent pas d'autre objet. C'est dans ce sentiment qu'il composa la plupart des écrits dont nous avons parlé et aux-

quels il faut joindre un *Mémoire sur l'extinction de la mendicité dans la ville de Nimes* (1), des recherches sur *les divers monuments antiques découverts à Nimes et dans ses environs, depuis l'année* 1758 (2), et des notices biographiques sur la plupart des hommes célèbres qui ont vu le jour dans le département du Gard (3).

Quand les préfectures furent organisées, Vincens-Saint-Laurent fut nommé conseiller de préfecture à Nimes. Ces fonctions, qu'il remplit avec le plus grand soin, ne le détournèrent pas de la culture des lettres. Ce fut à peu près à la même époque que l'Académie du Gard le chargea d'aider Trélis dans le travail de secrétaire. « Il a fait plusieurs fois le rapport annuel des séances de cette Académie, et il se montre tellement au courant de chacune des parties qu'il est appelé à traiter, qu'on peut alternativement

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 28-45.

(2) Dans la *Topographie de la ville de Nimes, etc.*, p. 533-588.

(3) De ces notices, quelques-unes se trouvent dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* et le plus grand nombre dans la *Biographie universelle.* Nos lecteurs ont dû s'apercevoir que nous les avons souvent mise à contribution.

supposer qu'il est physicien, naturaliste, agriculteur, antiquaire ou poète, et l'on trouve toujours en lui l'excellent écrivain (1). »

Au retour des Bourbons, poursuivi à la fois pour ses opinions religieuses et pour ses opinions politiques, Vincens-Saint-Laurent fut obligé de s'éloigner de sa ville natale. Il se fixa à Paris, et, depuis cette époque, il ne s'occupa plus que de littérature. Il traduisit le second volume (2) du *Manuel historique du système politique des Etats de l'Europe et de leurs colonies, depuis la découverte des deux Indes par Heeren* (Paris, 1822, 2 vol. in-8°). Il joignit à cette traduction des notes et une préface. On lui doit aussi la traduction de quelques pièces de Kotzebue (Paris, 1822, 1 vol. in-8°). Une notice sur cet auteur et des préfaces en tête de chacune des pièces traduites montrent que Vincens-Saint-Laurent connaissait très-bien la littérature allemande (3). Le *Coup d'œil sur la littérature suédoise* qui, dans le recueil des *Chefs-d'œuvre*

(1) Notice biographique sur Vincens St-Laurent, par de Silvestre, p. 11 et 12.

(2) Le premier volume avait été traduit par J.-J. Guizot.

(3) Ce volume fait partie de la belle collection des *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*.

des théâtres étrangers, se trouve au commencement du volume des pièces traduites du suédois et les notices sur les cinq pièces qu'il renferme sont dus également à sa plume.

Vincens-Saint-Laurent cultiva aussi la poésie. Cependant, il ne se croyait pas né poète ; s'il ne pouvait toujours résister au désir de rimer, il avait du moins assez de fermeté de caractère pour détruire lui-même ses vers presque aussitôt qu'il les avait écrits, et ses enfants, fidèles observateurs de sa volonté, ont condamné à l'oubli ceux qui, à sa mort, avaient échappé à ce rigoureux arrêt. Les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* qui font mention de quelques-unes de ses poésies (1) contiennent la traduction en vers d'une élégie de Lotichius Secundus, poète latin du treizième siècle, sur les monuments de Nimes : *de Monumentis in agro nemausensi* (2). Cette traduction est précédée d'une remarquable dissertation sur les poètes latins du moyen-âge.

Nous ne pouvons terminer cette notice sans faire mention d'un fait de la vie littéraire de

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1806, p. 61.

(2) *Ibid. pendant l'année* 1809, p. 427-448.

Vincens-Saint-Laurent, qui eut, dans son temps, quelque retentissement. Nous voulons parler du changement qu'il proposa d'introduire dans le dénoûment du *Tartufe*. « Je n'ai jamais pu trouver aucune raison, dit-il, qui excusât l'intervention, dans la catastrophe, d'un personnage subalterne, jusqu'alors entièrement étranger à l'action, ni la singulière fantaisie du roi, lorsqu'il a reconnu dans Tartufe un fourbe renommé, de l'envoyer encore braver, insulter d'honnêtes gens, et de ne faire exécuter l'ordre de l'arrêter qu'en présence d'Orgon et de sa famille, ni cet éloge intempestif du monarque qui, dans le moment où il est prononcé, produit l'effet de l'eau froide sur un corps brûlant. Il s'offrait un expédient simple, naturel, naissant du fond du sujet, lié à l'action, formant un trait de caractère de l'un des personnages secondaires, mais essentiel à la pièce, et propre, en mettant ce personnage en jeu d'une manière plus active, à accroître l'intérêt et la satisfaction du spectateur. Ne vaudrait-il pas mieux, en effet, que le dévoûment de Valère ne se bornât pas à donner avis à Orgon du danger qui le menace et à l'offre de l'accompagner dans sa fuite ; mais qu'en outre ce fût lui qui trouvât le moyen d'é-

clairer la justice du prince, de sauver l'innocence et de faire punir le coupable ? Cette idée se présente si bien d'elle-même, du moins à mes yeux, que je regarde comme indubitable qu'elle était venue à Molière et qu'il n'a préféré le dénoûment qu'il nous a laissé que pour en faire un rempart à sa pièce contre ses ennemis. Telle est la pensée, dit-il plus loin, qui me poursuit depuis ma plus tendre jeunesse. Chaque fois que j'ai lu le *Tartufe*, l'envie d'en essayer l'effet est venue assiéger mon esprit. Je l'avais constamment repoussée ; mais j'arrive sur les confins de la vieillesse et je dois croire que ma force morale se ressent du voisinage, puisque j'ai eu la faiblesse de succomber à la tentation. Je ne m'en vante pas, je m'en accuse ; j'en fais, par mon aveu, amende honorable (1). »

On voit à peu près en quoi consistent les modifications qu'il propose aux scènes 6 et 7 du cinquième acte ; il est inutile de les rapporter ici ; mais nous devons ajouter qu'elles excitèrent la bile de Geoffroy, qui les traita de sacriléges. Vincens-Saint-Laurent avait mis assez de mo-

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 394-396.

destie et de désintéressement dans cet essai pour ne pas mériter une si grande colère. Au reste, le sentiment de Geoffroy ne fut pas reçu sans contestation ; le changement proposé suspendit un moment le jugement du public éclairé, et cela seul suffit pour l'absoudre.

Tels sont les titres littéraires et scientifiques de ce modeste et consciencieux écrivain. Peu d'hommes ont embrassé un si grand nombre d'objets différents d'étude, et il n'en est aucun qui ait mis plus de soin à connaître réellement le sujet qu'il voulait traiter. Vincens-Saint-Laurent regardait comme le plus sacré des devoirs de ne communiquer au public que des faits certains, que des idées longtemps et sévèrement mûries. Soit qu'il discute quelque théorie d'économie politique, soit qu'il explique quelque point d'agriculture, il n'avance rien qu'après un solide examen, et, laissant de côté tout ce qui n'est pas essentiel à la question, il développe sa pensée avec autant de simplicité et de clarté que de force et d'enchaînement logique. Ses écrits littéraires sont empreints du même caractère. Pleins de goût et d'érudition, qualités qu'il est si rare de voir réunies, ils portent en eux-mêmes la preuve qu'ils n'ont été composés que

pour répandre des connaissances ou ignorées ou vagues encore et pour élargir par là le cercle des conceptions de l'esprit humain. Jamais l'ambition d'une vaine gloire ne conduisit sa plume. Il ne s'inspira que de l'amour du bien public et du désir d'être utile. Ses talents, au reste, furent hautement appréciés. Nous avons dit qu'il fit partie de l'Académie de Nimes ; nous devons ajouter qu'il fut membre de plusieurs autres sociétés savantes et entr'autres de la société royale et centrale d'agriculture et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Ce savant laborieux ne fut pas moins recommandable dans sa vie que dans ses écrits. Soit à Nimes, soit à Paris, il fit partie de plusieurs sociétés de bienfaisance qu'il dirigeait de ses conseils et qu'il soutenait de ses dons. Le consistoire de Nimes, celui de Paris, la société biblique et la société de la morale chrétienne le comptèrent parmi leurs membres les plus actifs et les plus dévoués.

Cet homme de bien mourut à Paris, le 6 mai 1825, à l'âge de 67 ans. Sa famille, s'inspirant sans doute de l'amour qu'il avait pour son pays natal et suivant le généreux exemple de Séguier et d'Amoreux, vient de donner près de deux

mille volumes de sa bibliothèque à la bibliothèque publique de la ville de Nimes.

MARC-ANTOINE-EMILE VINCENS.

Marc-Antoine-Emile Vincens, le plus jeune des fils d'Alexandre Vincens-Devillas, naquit à Nimes en 1764. Marchant sur les traces de son père, il joignit à la pratique des affaires la culture des lettres, et il était appelé à devenir un des hommes les plus distingués et les plus utiles de sa ville natale, quand les troubles de la révolution le forcèrent à quitter la France. Il alla s'établir à Gênes où il s'occupa aussi de commerce, tout en continuant à se livrer aux travaux de l'esprit. Quand la Ligurie eut été réunie à la France, il fut nommé professeur des sciences commerciales à l'Académie de Gênes. Cette ville était pour lui comme une nouvelle patrie; et, pendant qu'il répandait au milieu de ses riches négociants la connaissance des théories du commerce, il puisait dans ses archives des documents inédits d'après lesquels il écrivit une série d'articles qui forment une véritable histoire de la République génoise, depuis la fin du moyen-

âge jusqu'au moment où elle fut incorporée à la France. Ces articles, qui ont été publiés dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard*, ont une plus grande valeur et un intérêt plus réel qu'un nombre d'écrits historiques qui ont fait une brillante réputation à leurs auteurs. Plus tard, Emile Vincens a fait entrer ces articles dans une *Histoire de la République de Gênes* (Paris, 1842, 3 vol. in-8°).

C'est surtout par ses ouvrages sur le commerce qu'il mérite d'être connu. Un *Mémoire sur les écoles de commerce* (dans la *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1810, pages 18-35), et une *Exposition méthodique et pratique du droit commercial* (Paris, 1819, in-8° de 20 pages) furent les préludes d'un grand ouvrage qu'il publia sur cette matière, sous ce titre : *Exposition raisonnée de la législation commerciale* (Paris, 1829, 3 vol. in-8°). Dans cet écrit, un des plus complets et des plus remarquables sur cette matière, Emile Vincens se proposa d'exposer et de discuter les lois et les règlements de toute nature qui atteignent le commerce. Le premier volume traite des institutions publiques établies pour veiller sur les transactions commerciales, de la juri-

diction qui les concerne et des principes généraux qui les régissent ; des sociétés, de leur liquidation, de la faillite, et enfin des auxiliaires qui prêtent leur ministère au commerce pour ces opérations. Le second volume contient ce qui est relatif aux opérations commerciales ; l'auteur y recherche quels sont les principes généraux du droit civil applicables aux obligations et aux contrats des commerçants ; aux achats et aux ventes, au mandat, à la commission, au prêt. La lettre de change fournit le sujet d'un ample traité. Les diverses branches du commerce, de la banque, des manufactures, sont ensuite passées en revue. Le commerce maritime et ses accessoires occupent presque entièrement le troisième volume. Un appendice renferme tout ce qui est relatif aux compagnies d'assurance contre l'incendie, aux compagnies mutuelles et à celles à primes, aux assurances sur la vie, aux tontines et aux autres établissements ayant pour objet le placement en commun des économies des particuliers. Emile Vincens indique ensuite un grand nombre d'arrêts qui se rapportent à des questions commerciales controversées, et l'ouvrage se termine par une table contenant tous les articles du Code de commerce par ordre

de numéros, avec le renvoi au passage de l'ouvrage où ils sont cités et discutés. Une autre table fait connaître les passages où sont énoncés ou comparés les articles du Code civil et ceux du Code de procédure.

On doit encore à l'auteur de l'*Exposition raisonnée de la législation commerciale*, deux autres écrits sur le commerce ; l'un est intitulé : *Des sociétés par action, des banques en France* (Paris, 1837, 1 vol. in-8°) ; l'autre est l'article *Approvisionnement* dans l'*Encyclopédie progressive*.

Les connaissances commerciales de ce savant économiste le firent appeler, en 1814, à Paris, auprès de la direction du commerce. Bientôt après, il fut placé comme chef de bureau, puis comme chef de division au ministère de l'intérieur, dans la section commerciale. Quand un ministère spécial fut créé pour cette branche importante de la richesse publique, il passa sous les ordres du nouveau ministre et, tout en conservant son service de chef de division, il fut nommé maître des requêtes et attaché comme secrétaire au conseil du commerce et des manufactures. Enfin, ses services furent récompensés par sa nomination au conseil-d'Etat ; il

remplit ces fonctions avec la plus grande distinction jusqu'à l'époque de sa mort.

On a encore d'Emile Vincens quelques poésies (1) ; entr'autres, une pièce imitée du prologue des fables de Laurent Pignotti et intitulée: l'*Origine de la Fable* (2). On lui doit aussi un *Eloge de Michel de Montaigne* (Paris, 1812, in-8° de 112 pages).

LOUIS AUBANEL.

Né à Nimes, en 1758, Louis Aubanel, cédant à un goût qui a toujours été dominant dans le sein de l'Académie du Gard dont il était membre, s'occupa avec quelque succès de l'étude des antiquités. Il communiqua à cette société quelques mémoires sur les monuments antiques de sa ville natale, mémoires qui sont mentionnés ou analysés dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard*. On trouve aussi dans ce recueil deux autres écrits qui lui sont dus : une *Statistique morale du Gard* et une collection d'*Inscriptions diverses* qu'il avait recueillies et

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1807, p. 346-348.

(2) *Ibid., pendant l'année* 1811, p. 288-292.

expliquées en société avec son collègue Trélis (1). Mais c'est surtout par ses poésies languedociennes qu'Aubanel est connu. Son ouvrage le plus remarquable en ce genre est une traduction d'Anacréon. On ne saurait nier que le traducteur n'ait tiré tout le parti possible de l'idiome dont il s'est servi ; mais quiconque connaît la nature du patois languedocien ne sera pas étonné si nous ajoutons que cette traduction est infiniment inférieure au texte grec. Il est impossible, quoi qu'on fasse, qu'un langage uniquement consacré depuis plusieurs siècles à exprimer les choses de la vie commune, puisse rendre la grâce simple et naïve d'Anacréon. Il paraît, au reste, qu'Aubanel, dans ses traductions languedociennes, voulait essayer jusqu'à quel point le patois peut se plier à tous les tons. C'est, du moins, dans ce but qu'il traduisit quelques fragments du quatrième chant de la *Jérusalem délivrée* (2). Il nous semble qu'après ces deux essais, dus à un homme d'esprit et de goût, il doit être acquis que le patois languedocien n'est

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 107, p. 331-345.

(2) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1807, p. 345.

propre ni au genre gracieux, ni au genre élevé et qu'il ne peut être employé avec succès que dans le genre grivois et dans le poème burlesque. Le mieux serait qu'on ne l'employât plus du tout.

LE COMTE HENRI VERDIER DE LACOSTE.

Le comte Henri Verdier de Lacoste, né à Nimes, dans la seconde moitié du siècle dernier, adopta, dès le commencement de la révolution, les principes constitutionnels. C'est dans ce sens qu'il se prononça à l'Assemblée législative, où il avait été nommé par le département du Gard. Aussi, en 1793, il fut décrété d'arrestation comme un des chefs du prétendu parti fédéraliste. Il réussit à sauver sa vie, en passant à l'étranger ; mais il fut mis hors la loi et inscrit sur la liste des émigrés. Le 9 thermidor lui permit de rentrer en France. Depuis, il remplit plusieurs fonctions administratives ; de l'an VIII à l'an XIII, il fit partie du Corps législatif, et, immédiatement après, il fut nommé chef de division aux archives de la police générale

Le comte de Lacoste fut un de ceux qui crurent que le retour des Bourbons, en rendant la paix à la France, assurerait sa prospérité ; il

attendait du pouvoir royal un régime de sage liberté qui ne se réalisa pas. Envoyé en 1814, au nom du roi, dans les départements de l'Ouest, il parla des événements et il blâma certaines tendances du gouvernement avec une franchise et une indépendance qui le firent aussitôt rappeler. En 1815, il fut élu membre de la chambre des Représentants, par l'arrondissement de Nîmes, et il se montra très-opposé au gouvernement des Cent-Jours; il publia même, sous le titre d'*Appel aux promesses de l'Empereur* (Paris, 1815, in-8°), une brochure pleine d'observations d'une grande hardiesse. Après la bataille de Waterloo, il se déclara vivement pour la déchéance de Napoléon. Depuis le second retour des Bourbons, il ne reparut plus sur la scène politique. Il ne renonça pas cependant tout à fait à la vie publique; il écrivit dans plusieurs journaux et principalement dans la *Quotidienne*. Ses loisirs furent surtout consacrés à la culture des lettres qui, au milieu de ses travaux politiques et administratifs, avaient été toujours pour lui un indispensable délassement. Le comte de Lacoste mourut à Paris, en 1821.

Les premiers ouvrages, par ordre de date,

que nous connaissons de lui, sont deux odes, l'une sur la comète de 1807, et l'autre sur l'amphithéâtre de Nimes (1). Dans cette dernière pièce, l'auteur, après avoir, par la bouche du fondateur de Nimes, adressé de justes reproches aux habitants de cette ville pour l'insouciance avec laquelle ils laissent périr les antiques monuments romains, appelle la protection de l'Empereur sur le monument qu'il célèbre dans ses vers, et présente sa restauration comme une conquête sur le temps, digne du vainqueur de l'Europe.

Et pourquoi loin de nous rechercher des conquêtes?
Triomphe dans nos murs et dérobe aux tempêtes
Les restes de notre grandeur.
Que tes bienfaits pour nous soient des titres *de gloire*;
Que nos derniers neveux, bénissant ta mémoire,
T'appellent le réparateur!

Ces vœux furent entendus, et, quelques années après, l'amphithéâtre de Nimes fut débarrassé des masures qui le cachaient et le déshonoraient.

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1807, p. 348-351. Le recueil de cette même société, pour l'année 1806, p. 25, fait mention, mais sans en faire de citations, de contes de Lacoste, pleins, est-il dit, de facilité, de grâce et de gaîté. Nous ne croyons pas qu'ils aient été imprimés.

Le comte de Lacoste eut l'idée d'essayer quel effet pourrait produire sur la scène française une tragédie imitée du grec et conservant toute la simplicité antique. Il choisit dans ce but les *Héraclides* d'Euripide. Cette pièce fut présentée au Théâtre-Français ; mais nous ignorons si elle fut reçue et représentée (1). En 1813, il fit jouer à l'Odéon un drame intitulé : *Washington*. Cette pièce eut du succès ; nous ne savons si elle a été imprimée.

Après la seconde Restauration, il publia un roman politique, tableau allégorique des événements qui venaient de se passer. Il est intitulé : *Alfred le Grand ou le trône reconquis* (Paris, 1817, 2 vol. in-12). La même année, il fit paraître un autre roman : *Quelques scènes de la vie des femmes ou aventures d'un chevalier français* (Paris, 1817, 3 vol. in-12). Le plus intéressant et le meilleur de ses écrits en ce genre est une collection de trois nouvelles imitées de l'allemand et réunies sous ce titre commun : *Chroniques allemandes*. La première de ces nouvelles : *Le Templier, le Juif et l'Arabe*

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1811, p. 228-230.

(Paris, 1818, 2 vol. in-12) est le développement de la grande et féconde idée que Lessing a mise en scène dans son célèbre *Nathan le sage*. La seconde : *La fille du baigneur d'Augsbourg* (Paris, 1818, 1 vol. in-12), est une imitation d'un conte assez connu dans la littérature allemande ; et la troisième : *Oppression et révolte ou la guerre des nobles et des paysans* (Paris, 1818, 3 vol. in-12) est le tableau de la guerre des paysans, cet épisode si tragique de l'histoire de l'Allemagne, que Goethe a peint dans son *Goetz von Berlichingen*.

Nous devons ajouter qu'une fille du comte de Lacoste a traduit un roman de miss Anna-Maria Porter : *Les frères hongrois* (Paris, 1818, in-12).

FRANÇOIS LARNAC.

François Larnac, né à Nimes, le 20 juillet 1760, d'une ancienne famille protestante vouée au commerce, se sentit, de bonne heure, entraîné vers la culture des lettres. Pendant qu'il achevait son éducation à Genève, il eut le bonheur d'assister à quelques-unes des représentations des tragédies de Voltaire, que Lekain donna au château de Ferney devant leur immor-

tel auteur. L'impression qu'elles produisirent sur Larnac lui donna pour la poésie dramatique une prédilection qu'il conserva toute sa vie. A son retour de Genève, on l'envoya étudier le droit à Montpellier. Il en revint avec un diplôme de licencié, et il fut placé à Nimes dans l'étude d'un procureur. La théorie du droit lui avait offert peu de charmes ; la pratique lui inspira un insurmontable dégoût, et il se hâta de sortir de l'antre de la chicane, avec l'intention bien arrêtée de ne jamais y remettre les pieds. Ce fut alors que, dans les loisirs d'une vie commode et facile, pendant les quelques années qui précédèrent l'explosion de 1789, lié d'amitié avec tous les hommes éminents que Nimes comptait à cette époque dans son sein, Larnac composa ses premières productions, qu'il condamna lui-même à l'oubli, malgré la flatteuse approbation de ses amis qui en louaient le style heureux et l'allure vive et piquante de la pensée. Quand la révolution éclata, il en adopta les principes qu'il ne poussa cependant jamais au-delà des limites de la monarchie constitutionnelle. Obligé de quitter Uzès, où son mariage l'avait fixé en 1791, il trouva, pendant les orages de ce temps, un asile assez tranquille dans une propriété qu'il

possédait à Bellegarde. Le calme s'étant rétabli, il retourna à Uzès. Sa tragédie de *Thémistocle* fut composée à cette époque. Elle fut jouée avec succès au théâtre de l'Odéon. Elle était d'abord en cinq actes, et c'est sous cette forme qu'elle fut représentée et imprimée. Larnac la réduisit ensuite en trois actes pour rendre la marche moins lente. Sous cette nouvelle forme, elle fut encore représentée plusieurs fois et elle fut réimprimée à Paris, l'an VI (1798), in-8°. Cette pièce a toutes les qualités comme aussi tous les défauts des tragédies françaises. Les pensées et les sentiments en sont élevés ; la versification en est harmonieuse et élégante avec sobriété ; mais il y a peu de mouvement et d'action, et elle n'est guère, comme d'ailleurs presque toutes les tragédies de notre théâtre, qu'une suite de dialogues plus ou moins intéressants.

Larnac s'était rendu à Paris pour présider aux répétitions et à la représentation de sa pièce. Il eut bientôt des relations suivies avec Legouvé, Picard, Lemercier, Luce de Lancival, et la plupart des autres auteurs dramatiques de cette époque. Ils reconnurent tous dans l'auteur de *Thémistocle* un poète plein d'avenir. La carrière dramatique était désormais ouverte devant lui ;

les premières difficultés, les seules vraiment sérieuses pour un talent réel, étaient vaincues ; Larnac n'avait qu'à travailler à de nouvelles productions. Mais le caractère fit en lui défaut au talent. L'insouciance, qui faisait comme le fond de sa nature, aurait peut-être pu être secouée par le besoin ou encore par la vie agitée de la capitale. Malheureusement, il était dans une position dorée, et, le séjour de Paris le fatiguant, il retourna bientôt dans sa province. « Abeille, faites du miel », lui dit Saint-Lambert, quand Larnac fut prendre congé de lui. Cette recommandation du vieux chantre des saisons fut vite oubliée. Renfermé dans sa douce solitude, éloigné de la capitale, ce foyer d'activité intellectuelle, l'auteur de *Thémistocle* laissa sans regret s'éteindre sa verve. Il lui vint une fois à l'esprit le projet de peindre son propre défaut : l'insouciance, dans une comédie de caractère. Il traça le plan de la pièce, en disposa les scènes, en versifia les trois premières ; et puis il abandonna cette entreprise et l'oublia entièrement. Il en a été de même de cinq ou six comédies ou tragédies dont on a trouvé les ébauches dans ses papiers. Il eut aussi l'intention de traduire en vers la *Jérusalem délivrée* ; il ne fit qu'un essai de

cent cinquante ou deux cents vers (1). Son dernier ouvrage est un petit poème intitulé : *Le dévoûment héroïque de Rotrou* (Paris, 1816, in-8° de 16 pages). Les notices des travaux de l'Académie du Gard contiennent aussi quelques petites pièces échappées à sa plume.

Par une exception qui a besoin d'être expliquée, ce n'est pas dans les écrits dout nous venons de parler qu'il faut chercher ce qu'était Larnac, ce qu'il aurait pu être. Une enfance et une jeunesse maladives, et une éducation, à cause de cela même, assez mal dirigée, eurent pour effet de lui enlever toute confiance en lui-même, et cet homme, dans lequel, au jugement de Rabaut-St-Etienne, il y avait du Jean-Jacques Rousseau, et qui était réellement un curieux mélange de misanthropie et de bienveillance, de faiblesse et d'étrange vivacité, de fougueuse indépendance et de docilité, prenait le plus grand soin, quand il écrivait, d'abdiquer entièrement son individualité et de se transporter dans un milieu de convention, où tout est également usé, pâle et décoloré. Il est probable

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 406-410.

que, s'il avait eu le courage de peindre les contrastes de son caractère et de laisser percer dans ses écrits un peu de sa personnalité, notre pays aurait eu à se glorifier d'un grand écrivain de plus.

Ce qui porte le mieux l'empreinte de son talent, ce sont des lettres qui se sont conservées dans le portefeuille de quelques amis, deux ou trois discours prononcés dans les séances publiques de la société biblique d'Uzès, et surtout un fragment de mémoires autobiographiques, fragment qui frappe par la finesse des observations, la netteté de la pensée et l'originalité du style. On trouve une partie de ce fragment ainsi que des extraits de ses autres écrits, soit imprimés, soit inédits, à la fin d'une intéressante notice biographique sur François Larnac, publiée par son fils, M. Emile Larnac, conseiller à la cour impériale de Nimes, notice qui, tout en nous faisant connaître l'auteur de *Thémistocle* dans sa vie intime, nous prouve que le don du style est héréditaire dans cette famille.

François Larnac est mort à Uzès, le 28 octobre 1840, à l'âge de 80 ans.

JOSEPH-ESPRIT-THOMAS DE LAVERNÈDE.

J.-E. Thomas de Lavernède, né en 1764 à St-Laurent-de-Lavernède, près de Bagnols, fit ses études à Paris, dans la congrégation des Oratoriens. Il se destinait à la marine royale; mais ses études furent interrompues par la révolution. A la réorganisation de l'enseignement, il fut nommé professeur de mathématiques à Bagnols et plus tard au lycée de Nimes. Il eut l'avantage de rencontrer dans cet établissement un mathématicien distingué, M. Gergonne, avec lequel il publia, de 1810 à 1829, les *Annales de mathématiques* (19 vol. in-4°). Thomas de Lavernède avait la plus rare aptitude pour les problèmes d'analyse indéterminée, cette partie transcendante des mathématiques que Fermat, Montmort, Euler, et, de nos jours, Ganss et Cauchy ont poussée si loin. Placé sur un plus grand théâtre, le professeur de Nimes aurait pu devenir l'émule de ces grands hommes; mais il avait besoin d'être poussé; sa modestie, disons plus, son insouciance aurait dû être excitée par des encouragements et par le mouvement qui lui manquaient dans une ville de province. Aussi, il a laissé imparfaits de beaux travaux

qu'il avait entrepris, lorsqu'il était encore dans la force de l'âge. On a cependant de cet esprit éminent quelques écrits qui suffisent pour lui assurer une place distinguée parmi les plus habiles mathématiciens. Nous dirons quelques mots de quatre de ces mémoires.

Le premier est consacré à la recherche des divers caractères propres à reconnaître la présence des racines imaginaires dans les équations numériques (1). Plusieurs analystes s'étaient déjà occupés à rechercher les caractères auxquels on peut reconnaître la présense des racines imaginaires dans certaines équations, indépendamment du recours à l'équation entre les carrés des différences de leurs racines. L'abbé de Gua, en particulier, en démontrant pour la première fois la *Règle de Descartes*, en avait déduit, comme corollaire, diverses propositions propres à conduire à ce résultat; mais il n'avait pas tiré du principe d'où il était parti, toutes les conséquences qu'il pouvait fournir. Thomas de Lavernède se propose, dans le mémoire dont il est question en ce moment, d'ajouter quelques lumières à celles qu'on avait déjà sur ce sujet.

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1809, p. 195–209.

Pour parvenir à son but, il établit d'abord divers théorèmes relatifs à la nature et aux signes des racines des équations, théorèmes qui étaient connus, pour la plupart, mais qu'il démontre d'une manière nouvelle. Partant alors de la *Règle de Descartes*, il fait une revue exacte de toutes les conséquences qui peuvent en être immédiatement déduites, relativement aux équations incomplètes. Ensuite, par divers moyens aussi simples qu'ingénieux, il modifie ces conséquences de manière à les rendre applicables, dans un grand nombre de cas, à des équations qui ont tous leurs termes; et de là résultent plusieurs théorèmes nouveaux, propres à faire reconnaître, pour beaucoup d'équations, *le* nombre de racines imaginaires qu'elles doivent au moins avoir. Il termine en montrant de quelle manière on pourrait étendre indéfiniment la théorie dont il a posé les bases. Cependant, sans se faire illusion sur les méthodes qu'il indique, il observe lui-même que les caractères d'imaginarité auxquels ces méthodes conduiraient, se compliquant de plus en plus et embrassant un nombre de termes trop considérables, deviendraient, pour ainsi dire, inutiles, soit parce que leur vérification exigerait de trop longs calculs,

soit parce qu'ils ne seraient applicables qu'à des équations d'un degré très-élevé.

Le second de ces mémoires a pour but la *Recherche systématique des formules les plus propres à calculer les logarithmes* (1). Dans cet écrit, Thomas de Lavernède cherche d'abord deux équations qui, ne différant que par leur dernier terme, aient l'une et l'autre leurs racines commensurables et entières. Il est mis par là en mesure de trouver plusieurs formules propres à calculer les logarithmes avec une approximation indéfinie. Il ne donne ensuite qu'un exemple d'une de ses formules (la septième) et il calcule par son secours un logarithme jusqu'à la quarante-cinquième décimale; mais il indique la route à suivre à ceux qui voudraient pousser plus loin cette recherche (2).

Dans le troisième de ces mémoires, il s'agit de la résolution de ce problème : Inscrire dans un

(1) Annales de mathématiques, t. 2.

(2) Les résultats obtenus par Thomas de Lavernède sont cités par Lacroix, dans son *Traité de calcul différentiel*, t. I, p. 50. Ajoutons que, parmi les formules trouvées et données dans ce mémoire, se trouve celle qui avait été déterminée par Haros, chargé, dans les bureaux du cadastre, de diriger les calculateurs de cette administration.

triangle trois cercles qui se touchent deux à deux et dont chacun touche deux côtés du triangle (1). Ce problème n'est que la généralisation de celui qu'a résolu Malfati ; Thomas de Lavernède trouve trente-deux solutions dont il donne les formules.

Enfin, la quatrième contient la solution de la question connue sous le nom de problème de situation (2). Il s'agit dans ce problème, qui avait déjà occupé un grand nombre de savants mathématiciens, de trouver le moyen de faire parcourir au cavalier du jeu des échecs toutes les cases de l'échiquier, sans passer deux fois par la même. Thomas de Lavernède rendit la question plus difficile, en se la posant de la manière suivante : « La case pour commencer et la case pour finir étant données, faire parcourir au cavalier toutes les cases de l'échiquier sans passer deux fois par la même. » Après avoir résolu ce problème, il fait remarquer que tel est le nombre de solutions dont il est susceptible, qu'il croit pouvoir affirmer qu'en mettant cinquante mar-

(1) *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1832, p. 137-176, avec 2 planches.

(2) *Ibid.*, 1838 et 1839, p. 151-179.

ches par page, il faudrait plus de dix mille rames de papier pour les écrire toutes.

Cet habile analyste a laissé en manuscrit de grandes tables des facteurs premiers des nombres jusqu'à un million. Il est d'autant plus à regretter que cet immense travail n'ait pas été publié, que les grandes tables de Burckardt ne donnent que le plus petit facteur premier et que toutes celles qui donnent tous les facteurs premiers sont, à l'exception de celles de Chernac, remplies de nombreuses erreurs.

Ce n'est pas seulement comme mathématicien qu'il mérite d'être connu. Quand, après un long et utile enseignement, il eut été chargé de la conservation de la bibliothèque publique de la ville de Nimes, il eut le courage, malgré les infirmités de l'âge, d'en dresser un catalogue qui a été imprimé sous ce titre : *Catalogue des livres de la bibliothèque de Nimes* (Nimes, 2 vol. in-8°). En parcourant ces deux volumes, tous ceux qui connaissent les difficultés sans nombre d'un travail de ce genre rendront un juste hommage aux connaissances bibliographiques de son auteur.

Thomas de Lavernède est mort à Nimes, le 14 mai 1848.

LOUIS-ANTOINE DONZEL.

Louis-Antoine Donzel, fils d'Antoine Donzel et d'Elisabeth Valz, né à Nimes, en 1768, et mort dans cette ville en 1835, se livra par goût à la culture des lettres et se distingua principalement par sa connaissance approfondie de la langue grecque, langue qu'il ne commença cependant à étudier qu'à l'âge de quarante ans. Les écrits des grands maîtres d'Athènes et de Rome faisaient ses délices. Il s'essaya plus d'une fois à faire passer dans notre langue les beautés de Virgile et d'Horace ; mais c'est surtout à une traduction de Thucidide qu'il consacra ses loisirs (1). Nous ignorons si elle a été achevée. Les mémoires de l'Académie du Gard renferment plusieurs pièces dues à sa plume, et, entr'autres une traduction du discours de Chrysostôme à Flavien (2).

ALEXANDRE VINCENS.

Né à Nimes, le 12 juillet 1771, d'une ancienne famille de négociants professant la religion

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1811, seconde partie, p. 265 et 266.
(2) *Ibid. pendant l'année* 1832, p. 408-420.

réformée, Alexandre Vincens se forma, auprès de ses parents et dès ses premiers ans, à cette droiture de cœur, à cet instinct du bien, à cette vie patriarchale qui auraient suffi, à défaut de ses connaissances, pour le recommander à l'affection et à l'admiration de ses concitoyens. Ceux qui ont connu cet esprit distingué, touchant à peine aux choses de la vie commune et vivant d'ordinaire dans la sphère élevée de la pensée, ont quelque peine à se figurer qu'on ait pu, dans sa jeunesse, le destiner au commerce. Telle était cependant la profession qu'il devait embrasser, et il avait été même envoyé à Paris, à la fin de ses études, pour se former à la pratique des affaires chez un de ses parents du même nom que lui et régent de la Banque de France. La révolution fit manquer ce singulier projet. Indifférent aux plaisirs de la jeunesse et sourd aux orages du moment, il se réfugia dans l'étude des lettres et il amassa, dans le silence de la retraite, ces vastes connaissances littéraires qui furent toujours un nouveau sujet d'étonnement pour ceux qui eurent le bonheur de vivre dans son intimité.

Quand le calme fut rétabli, il fut nommé professeur d'histoire à l'école centrale du Gard ;

plus tard, il occupa la chaire de littérature grecque à la faculté des lettres de Nimes, qu'il préféra à celle de Paris qui lui fut offerte ; enfin, il fut professeur de rhétorique au collége de cette ville. Il ne dépendait que de lui de se faire un nom dans le monde littéraire ; il ne lui manquait, pour y prendre une des premières places, ni la solidité du jugement, ni la délicatesse du goût, ni l'étendue d'une saine érudition ; mais Alex. Vincens était un homme de la trempe d'Abauzit, qu'il égalait par les connaissances et auquel il ressemblait par son excessive modestie et par le peu de cas qu'il faisait du bruit et de l'éclat. Aussi, les écrits qu'il composait plutôt pour lui-même que pour les autres, il se contentait de les communiquer à quelques amis et parfois à l'Académie du Gard dont il faisait partie. Les quelques productions, la plupart fragmentaires, qu'il a livrées à cette demi-publicité, font vivement regretter qu'il n'ait pas été animé d'un peu d'ambition et qu'il n'ait trouvé aucun intérêt à léguer à la postérité des ouvrages finis et travaillés avec persévérance et avec soin. Le peu que nous possédons porte les marques incontestables d'un esprit supérieur. Nous citerons entre autres une analyse raisonnée et une traduction

du neuvième chant de l'*Illiade* (1), et surtout des études sur les poètes tragiques grecs (2), études qui sont faites à un autre point de vue que le travail de M. Patin sur le même sujet, mais qui ne lui sont en rien inférieures. Alex. Vincens fait suivre les considérations qu'il présente sur chacune des pièces qu'il examine, d'une traduction en vers des plus beaux passages. Nous ne pouvons montrer ici tout ce qu'il y a de science, de goût et de saine critique dans ces dissertations; mais nous citerons quelques fragments de ses traductions; elles ont la grandeur et la simplicité de l'original grec. Nous choisissons un passage de l'*Antigone*, de Sophocle :

LE CHOEUR.

A tes pieux regrets notre estime est bien due ;
Mais, quand le Souverain fait entendre sa voix,
Rien ne peut dispenser d'obéir à ses lois.
Dans un noble dessein trop d'ardeur t'a perdue.

ANTIGONE.

Que vois-je? Autour de moi, ni pitié, ni regrets!
Nul à mon sort ne s'intéresse!
Voilà le dernier coup du destin qui m'oppresse.

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1806, p. 56-60.

(2) *Ibid. pendant* 1807, p. 288-312. — *Ibid., pendant* 1810, p. 423-451.

Douces clartés du jour, je vous perds pour jamais.
Par cette route affreuse, à mes regards ouverte,
Je vais descendre au sombre bord;
Nul ami ne pleure ma perte;
Aucun d'eux n'honore ma mort.

Et plus loin :

Seule, dans l'abandon, sans parents, sans amis,
Vivante, dans la tombe enfin je vais descendre,
Sans que d'un œil ami les pleurs mouillent ma cendre.
Et qu'ai-je fait aux Dieux? ou par quels attentats
Ai-je de leur courroux mérité les éclats?
Aimer les siens, voilà le crime que j'expie!
Pieuse, je subis la peine de l'impie.
Eh bien! si j'ai failli, punissez mon erreur;
Frappez, dieux ennemis! j'accepte mon malheur.
Mais, si sur mes tyrans tourne votre justice,
Puissent leurs maux jamais n'égaler mon supplice!

LE CHOEUR.

Que de constance et de fierté!
Rien ne fléchit son caractère.

CRÉON.

Citoyens, craignez ma colère,
Si vous n'accomplissez l'ordre que j'ai dicté.

ANTIGONE.

Voix funèbre! accents redoutables!
Tout mon cœur se sent déchirer.
C'est la mort! c'est la mort!

CRÉON.

Va, cesse d'espérer :
Mes décrets sont irrévocables.

ANTIGONE.

Salut, Thèbe, aimable séjour,
Qui d'un espoir plus doux avait flatté ma vie.

Dieux antiques de ma patrie,
Recevez mes adieux dans ce funeste jour.
On m'entraîne ; je touche à mon heure dernière.
Peuple, témoin de ces adieux,
Pourrez-vous sans douleur voir périr sous vos yeux
Des rois la fille et l'héritière,
Unique rejeton d'un sang si respecté,
Qui, comme tous les siens, par le sort poursuivie,
Va dans cet antre redouté,
Finir ses malheurs et sa vie,
Victime de sa piété !

Alexandre Vincens est mort à Nimes en 1830.

VALÉRIEN MARTIN.

Valérien Martin, né à Saint-Victor-Lacoste, en 1773, fut d'abord officier de santé. Il ouvrit ensuite une école à Uzès, et plus tard il fut à la tête d'une institution à Bagnols. Cet établissement ne prospérant pas, il l'abandonna et entra à Nimes dans l'administration des contributions directes. En 1814, on lui confia le secrétariat de la sous-préfecture d'Uzès. Quelque temps après, il acheta une étude d'avoué. Il est mort dans cette charge le 20 avril 1824. Il était membre correspondant de l'Académie du Gard. Les notices des travaux de cette société contiennent plusieurs mémoires qui lui sont dus, entre autres un travail considérable *sur l'Etat de*

l'agriculture dans le deuxième arrondissement du Gard (1), une *Dissertation tendant à déterminer le point précis où l'armée d'Annibal passa le Rhône* (2), et une rapide analyse de la description d'un insecte appelé Bêche par Valmont de Bomare, et funeste aux vignes dans les feuilles desquelles il enveloppe ses œufs (3). On lui doit enfin une brochure intitulée : l'*Ami des champs*, et traitant particulièrement de la culture du mûrier.

ISIDORE DE RICARD.

Isidore de Ricard, né à Aimargues, en 1779, a été successivement avocat-général à la cour de Nimes, conseiller à celle de Montpellier et à la cour de cassation, député à plusieurs reprises, et enfin pair de France. On lui doit un *Mémoire sur l'intérêt de l'argent chez les Romains* (4), une *Epitre en vers à l'évêque de Montpellier*,

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1811, première partie, p. 66-106.

(2) *Ibid. pendant l'année* 1811, seconde partie, p. 143-160.

(3) *Notice des travaux les plus remarquables de l'Académie du Gard depuis* 1812 *jusqu'en* 1822, première partie, p. 35.

(4) *Ibid.*, première partie, p. 259-270.

sur l'athéïsme (1), une tragédie en trois actes, *La Mort d'Annibal* (2), et des *Leçons sur la poésie des Hébreux* (Paris, 1812, in-8°), traduites du latin de Lowth. Cette traduction est préférable à celle de F. Roger, qui ne contient pas les considérations générales sur la poésie, servant d'introduction à cet écrit ; mais, dans l'une et dans l'autre, on a laissé de côté les notes qui, dans l'ouvrage original, ont pour objet la critique du texte hébreu et la plupart de celles que Michaelis a ajoutées aux éditions de 1753 et de 1763. On trouve à la fin du second volume de ces *Leçons sur la poésie des Hébreux* la traduction d'un opuscule de Lowth, intitulé : *Généalogie de Jésus-Christ*, *représentée sur la fenêtre orientale de la chapelle du collége de Winchester*.

FRANÇOIS-ALEXANDRE ROUGER.

F.-A. Rouger, docteur en médecine, membre de l'Académie du Gard, né au Vigan et mort dans cette ville vers 1825, travailla avec succès

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant les années* 1812-1822, p. 118-122.

(2) *Ibid.*, p. 104-117.

à la propagation de la vaccine. On connaît de lui un *Mémoire sur les effets funestes des marais*, dont on a une analyse étendue dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1809 (page 118-122), et une *Topographie statistique et médicale de la ville et canton du Vigan, etc.* (Montpellier, J. Martel aîné, 1819, in-8°).

FOURNIER.

Fournier, né à Nimes le 6 janvier 1756 et pharmacien dans cette ville, a doté le département du Gard de la culture en grand du Palma-Christi et de la fabrication de l'huile de ricin. Il s'était assuré que les sables des torrents et des plages de ce département étaient propres à la culture de cette plante, et il avait trouvé un procédé d'en extraire l'huile, préférable à ceux qu'on employait généralement en France. Il communiqua ses vues à ce sujet dans un mémoire présenté à l'Académie du Gard, dont il était membre (1). Les essais de Fournier réussirent et le département du Gard fabrique et expédie aujourd'hui une

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1809, p. 122-134.

assez grande quantité d'huile de ricin. En 1809, époque où se firent ces essais, il y avait des raisons pressantes d'acclimater le Palma-Christi dans le midi de la France. L'huile de ricin, qu'on tirait d'Amérique, ne pouvait alors arriver que difficilement en France ; la longueur de la traversée le faisait rancir, et, d'ailleurs, la cupidité avait intérêt à falsifier une denrée dont le prix était élevé.

A la même époque, on cherchait activement le moyen de produire du sucre au moyen de produits français. Fournier travailla à l'extraire du suc du raisin. Il y avait plus de vingt ans que J.-C. Vincens avait converti du moût en sucre concret ; mais ce n'était guère qu'une cassonade jaune et commune. Fournier parvint à obtenir une plus belle cristallisation ; il fit part à l'Académie du Gard de ses procédés (1).

Les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* contiennent encore quelques autres écrits

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1807, p. 131-135.—*Ibid.*, *pendant l'année* 1811, première partie, p. 14. Parmentier cite le chimiste nimois comme un de ceux qui se sont occupés avec le plus de zèle et de succès de la fabrication du sucre de moût.

de ce chimiste, sur des objets d'utilité publique (1). Nous devons ajouter qu'il inventa un appareil pour la distillation des eaux-de-vie, appareil qui, avec quelques améliorations, est encore aujourd'hui en usage.

Fournier est mort à Nimes, le 4 juillet 1834.

CASIMIR-ANTOINE MARTIN.

Né à Nimes, le 17 janvier 1785, Cas.-Ant. Martin était fils d'un médecin ; il suivit la même carrière que son père. A peine reçu docteur, en 1808, il fut nommé médecin-adjoint dans les armées et bientôt médecin ordinaire. Il fit sous l'empire les campagnes d'Espagne et celle de Russie, où il fut fait prisonnier. Rentré en France en 1814, il vint se fixer dans sa ville natale, où il ne tarda pas à se faire connaître avantageusement; la place de médecin en chef de l'Hôtel-Dieu lui fut accordée en 1817. Il s'est acquitté de ces pénibles fonctions jusqu'à la fin de sa vie, avec une assiduité persévérante, un dévoûment, une charité, une patience qui,

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1807, p. 140-143. — *Ibid. pendant l'année* 1808, p. 131-135.

à défaut d'autres titres, suffiraient pour recommander sa mémoire à ses concitoyens. Comme médecin, il appartenait à l'école vitaliste de Montpellier, « et c'est cette conviction hippocratique, dit M. Esprit Raizon, dans un discours prononcé sur sa tombe, chez un homme incapable de feindre, qui fit prendre sa prudence pour de la timidité. Ses détracteurs eux-mêmes, devenus ses malades, obéissaient à la médecine expectante, comprenant bien vite que son inaction n'était pas le signe de l'ignorance, à moins qu'elle n'eût pour cause cette seconde ignorance dont parle Pascal, celle qui vient après la science (1). » La médecine était sa principale, mais non son unique occupation. La philosophie était pour lui une étude de prédilection. M. Esprit Raizon nous apprend que, quelques mois avant sa mort, il affectionnait surtout les dialogues de Platon. A côté de ces travaux sérieux, il aimait l'étude des lettres; il était principalement versé dans les littératures espagnole et italienne.

Cet homme recommandable est mort à Nimes, le 17 janvier 1853. Nous ne connaissons point

(1) *Courrier du Gard* du 22 janvier 1853.

d'autres écrits dus à sa plume qu'un *Discours sur le courage dans les maladies*, imprimé dans les *Mémoires de l'Académie du Gard* (1838-39, p. 7 et suiv.). Il faisait partie de cette société, et il avait contribué à la fondation de la société de médecine de Nimes, dont il fut un des membres les plus actifs. Il a légué sa bibliothèque, qui est fort belle, à la bibliothèque publique de la ville de Nimes.

ALPHONSE DE SEYNES.

Alphonse de Seynes, né à Nimes en 1786, et mort dans cette ville le 7 octobre 1844, a, le premier, publié un recueil lithographié des monuments romains que renferme sa ville natale. Ce recueil, qui se compose de 16 planches in-folio, lithographiées par Motte, est intitulé : *Monuments romains de Nimes* (Paris, chez Didot, 1818). Une de ces planches, celle qui représente la Porte-de-France, attira à son auteur une petite persécution. On remarqua qu'il avait mis un aigle sur la giberne du factionnaire placé près de ce monument ; on l'accusa aussitôt de bonapartisme. Pour se soustraire à une accusation qui pouvait à cette époque avoir de dangereuses conséquences, il fut obligé de se réfugier

pendant quelque temps à Saint-Jean-du-Gard. On lui doit encore un *Essai sur les fouilles faites en* 1821 *et en* 1822 *autour de la Maison-Carrée* (Nimes, 1823, in-8° de 32 pages, avec 3 planches, dont une coloriée). L'auteur déclare dans l'avertissement que cet *Essai* n'est qu'un extrait d'un ouvrage plus étendu dont il s'occupe ; cet ouvrage n'a jamais été publié.

Alphonse de Seynes était un très-habile dessinateur ; on a de lui quelques petites toiles qui ne manquent pas de mérite. En 1808, il fut chargé avec M. Liotard, par l'administration municipale, en exécution de la loi du 16 septembre 1807, de dresser un plan général d'alignement de la ville de Nimes. MM. de Seynes et Liotard ne se bornèrent pas à suivre le plan des projets antérieurement proposés ; ils indiquèrent certaines modifications d'alignement dont il serait possible de tenir compte pour les travaux futurs. C'est d'après ce travail que, le 20 juin 1841, le conseil municipal a fixé, pour les diverses rues et places de la ville, des rectifications dont plusieurs ont été déjà opérées et dont on doit désirer l'entière exécution.

FRANÇ.-ADOLP.-FULCRAN DELPUECH D'ESPINASSOUS.

Né au Vigan, en 1786, F.-A.F. Delpuech d'Espinassous a laissé dans les notices et les mémoires de l'Académie du Gard quelques travaux intéressants, un entr'autres sur le célèbre prédicateur Saurin, dont il savait apprécier l'éloquence (1). Il avait consacré sa vie à la traduction en vers de la *Jérusalem délivrée*. Nous ignorons si ce travail considérable a été achevé. Cet homme honorable a été enlevé à l'âge de 66 ans, le 19 octobre 1852, par une fièvre typhoïde qui a sévi à Salinelles, dont il était maire depuis de longues années.

CHARLES DURAND.

Charles Durand, un des écrivains les plus féconds du département du Gard, né à St-Hippolyte vers 1796 et mort à Paris en 1847, abandonna la magistrature pour se livrer tout entier à la culture des lettres. En outre de journaux politiques qu'il fonda, successivement à Lyon, à Genève, à Francfort-sur-le-Mein et dans quelques

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard*, 1845 à 1846.

autres villes importantes, il a composé un grand nombre d'ouvrages, dont M. Quérard, dans la *France littéraire*, donne le catalogue suivant: *Marseille, Nimes et ses environs en* 1815 (Paris, 1818, 3 parties in-8°). La première partie a eu une seconde édition en 1819. — *Un mot sur les nouveaux troubles de Nimes* (Paris, 1819, in-8° de 8 pages).—*Du ministère et des partis; en réponse aux derniers écrits de M. Fiévée*, (Paris, 1818, in-8° de 40 pages). — *La fille de Jussain ou les mœurs corses* (Paris, 1822, 2 vol. in-12). — L'*Etna ou les Campieri, suivi du Mendiant du village* (Paris, 1824, 2 vol. in-12). — *Le Barde* (Paris, 1824, 2 vol. in-12). Ce roman a eu une seconde édition sous ce titre: *Le Barde ou les mystères de Riga, roman historique* (Paris, 1825, 2 vol. in-12).— L'*Ombre de J.-J. Rousseau* (Genève, 1826, brochure in-8°, avec cette épigraphe: « Il » était pareil à la chandelle qui se détruit elle- » même pour éclairer autrui. ») — *Cours d'éloquence à l'usage des jeunes gens qui se destinent au barreau ou à la tribune nationale, professé publiquement dans la salle de la Société des Arts à Genève, et dans celle de l'Académie provinciale à Lyon* (Paris, 1827, 2 vol. in-8°),

— *Des passions, considérées sous le rapport philosophique et littéraire, discours improvisé dans la salle de la Bourse du Havre, recueilli et publié par M. J. Morlent et revu par le professeur* (au Havre, 1828, in-8° de 36 pages.) — *Soirées littéraires ou Cours de littérature comparée, à l'usage des gens du monde, improvisé par Ch. Durand et recueilli par M. Tougard* (Rouen, 1828, in-8°). Ce volume fut publié en dix livraisons. — *Lettres à M. de Potter* (Gand, 1829, in-8°). — *Réponse à M. de Potter sur l'union des catholiques et des libéraux* (Gand, 1829, in-8°). — *Réplique à M. de Potter* (Gand, 1829, in-8°). Ces trois opuscules furent publiés sous le nom déguisé de l'*Anonyme de Gand*. — *Dix jours de campagne ou la Hollande en* 1831 (Amsterdam, 1832, in-8°).

JACQUES-LOUIS-SAMUEL VINCENT.

Jacques-Louis-Samuel Vincent, né à Nimes, le 8 septembre 1787, fils et petit-fils de pasteur, et pasteur lui-même dans sa ville natale, a été un des hommes les plus remarquables qu'ait produits le département du Gard. Philosophe, théologien, littérateur, agronome, il a embrassé

dans ses études presque toutes les parties de la culture humaine. Il a laissé dans quelques-unes des traces profondes de son passage ; il ne dépendit que de lui de se placer, dans plusieurs autres, au premier rang.

Il débuta dans le monde littéraire par la traduction de deux ouvrages anglais qui jouissent, au-delà du détroit, d'une réputation justement méritée ; ce sont les *Principes de philosophie morale et politique, par Will. Paley, trad. sur la dix-neuvième édition* (Paris, 1817, 2 vol. in-8°), et *Des preuves et de l'autorité de la révélation chrétienne, par Thom. Chalmers, trad. sur la sixième édition* (Paris, 1819, in-8° de VIII et 270 pages). Il s'attaqua bientôt à une philosophie plus savante et plus profonde que celle des Anglais ; il publia un volume intitulé : *Les premiers éléments de la philosophie morale, selon les principes du Kantisme, extraits de l'ouvrage allemand de Snell* (Paris, 1825, in-8° de 68 pages). Cet écrit peut être regardé comme la suite et le complément de celui de Ch. Villers, sur la philosophie de Kant. Ch. Villers ne s'était attaché qu'à faire connaître les principes fondamentaux de ce système, sans donner une place suffisante à l'exposition de la

partie morale; le pasteur de Nimes se proposa de combler cette lacune en prenant pour guide Snell, un des plus habiles vulgarisateurs du kantisme.

De 1820 à 1824, il publia, sous la forme d'un recueil périodique, des *Mélanges de religion, de morale et de critique sacrée* (Nimes, 10 vol. in-8°), « destinés surtout à initier les pasteurs français au mouvement de la théologie allemande dans les quatre-vingts dernières années. La tâche était ingrate. Il fallait, en quelque sorte, créer son public avant de pouvoir l'instruire, et Samuel Vincent eut lieu de se convaincre qu'il est quelquefois plus difficile d'inspirer le goût de la science que de communiquer la science même (1). » A ce jugement, qui n'est malheureusement que trop vrai, nous ajouterons seulement que cette publication, quoiqu'elle date déjà de trente ans, est encore une des plus riches sources auxquelles puisse puiser en France celui qui étudie les sciences théologiques, et qu'elle renferme, à côté de nombreux et précieux extraits et d'analyses exactes et étendues des meilleurs ouvrages théo-

(1) *Histoire des Protestants de France*, par de Félice, p. 627.

logiques de l'Allemagne et de l'Angleterre, des pièces originales, surtout des méditations religieuses remarquables par la profondeur de la pensée.

Quand parut le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, de l'abbé de Lamennais, Samuel Vincent répondit aux attaques contre le protestantisme qui y sont contenues, dans un ouvrage intitulé : *Observations sur l'unité religieuse, en réponse au livre de M. de Lamennais, etc.* (Paris, 1820, in-8ₒ de VIII et 226 pages). M. de Lamennais, dans la préface de son second volume, répliqua à ces observations sur un ton peu convenable en semblable matière, oubliant trop, fait remarquer M. de Félice, que, dans un pareil débat, la victoire se gagne, non par la fierté du langage, mais par de bonnes raisons. Le pasteur de Nimes opposa à ces nouvelles attaques des *Observations sur la voie d'autorité appliquée à la religion, en réponse au second volume de l'Essai sur l'indifférence, etc.* (Paris, 1820, in-8º de VIII et 74 pag.). Ce dernier écrit avait paru d'abord dans les *Mélanges de religion*.

Vers la fin de la Restauration, Samuel Vincent exposa sous ce titre : *Vues sur le protestantisme en France* (Nimes, 1829, 2 vol. in-8º)

ses réflexions sur les principales questions de doctrine et d'organisation ecclésiastique. Cet ouvrage, qui porte le cachet d'une intelligence indépendante et forte, est, à notre avis, avec l'écrit dont nous allons parler, ce qui a été publié de plus remarquable parmi les protestants français dans la première moitié du XIXe siècle.

Peu de temps après parurent ses *Méditations religieuses* (Nimes, 1830, in-8°. — Seconde édition, Valence, 1839, in-8° de LXIX (1) et de 363 pag.). Nous connaissons peu de livres dans lesquels des sentiments plus élevés soient unis à des pensées plus profondes. Ces méditations, conçues au point de vue d'une haute philosophie religieuse, révèlent une belle intelligence qui s'est développée par un travail intérieur, et par l'étude des grands philosophes et des premiers théologiens de l'Allemagne.

En 1830 et 1831, il publia, avec M. Ferd. Fontanès, un recueil périodique : *Religion et Christianisme* (Nimes, 4 vol. in-8°). Cette revue religieuse, qui peut être considérée comme la suite des *Mélanges de religion*, contient quel-

(1) Ces LXIX pages sont consacrées à une notice sur Samuel Vincent, notice due à M. le pasteur Ferdinand Fontanès, son parent et son ami.

ques méditations de Samuel Vincent d'un très-grand intérêt. On lui doit encore une *Notice sur les Sectes religieuses qui se partagent l'Angleterre, extrait d'Evans* (Paris, 1822, in-8o) ; une traduction de *Sermons sur un ton qui n'est pas de tous les jours, par Sintenis* (Paris, 1820, in-12 de VIII et 122 pages); un *Catéchisme à l'usage de l'église réformée de Nimes* (Nimes, 1817, in-12 de 72 pages) ; des *Principes de lecture à l'usage des écoles protestantes* (Nimes, 1817, in-18 de 72 pages), et quelques sermons, dont un intitulé : *De l'union du Christianisme à la civilisation grecque* (Nimes, 1826, in-8° de 32 pag.), fut apprécié par M. Dubois, dans le *Globe* (1), d'une manière très-flatteuse pour son auteur.

On se souvient, sans doute, encore à Nimes, des leçons qu'il donna, de 1831 à 1833, sur les littératures comparées, à l'Athénée fondé dans cette ville. En outre des langues classiques, de l'allemand et de l'anglais, il possédait les langues italienne et espagnole, et les écrivains de l'Europe moderne lui étaient aussi familiers que ceux de l'antiquité. Leurs œuvres occupaient une large place à côté des philosophes et des

(1) Le *Globe* du 12 août 1826.

théologiens, dans sa bibliothèque qui était fort riche et dont une grande partie a passé, après sa mort, dans celle de la faculté de théologie protestante de Montauban.

Ajoutons enfin qu'il fut un des fondateurs du *Courrier du Gard* et qu'il le soutint de sa collaboration pendant les premières années de son existence.

Dans les dernières années de sa vie, tourmenté par une maladie chronique qui finit par l'emporter, il fut obligé de déposer sa plume, de renoncer à des travaux théologiques dont il avait conçu le plan, et de vivre presque constamment à la campagne. Pour remplir ses loisirs forcés, il se livra à l'agriculture; il apporta dans ces occupations nouvelles ses habitudes de réflexion et il réussit à introduire dans notre pays plusieurs améliorations importantes dans la culture des champs.

« On trouvait chez lui, dit M. Ferd. Fontanès dans la notice qu'il a consacrée à rappeler sa vie et ses écrits (1), des qualités bien rarement réunies dans le même homme. Robuste de corps

(1) Cette notice se trouve au commencement de l'édition de 1839, des *Méditations religieuses*.

et fortement constitué, il avait une grande finesse d'organes. Quoique l'expression se fît parfois un peu attendre, on l'écoutait avec intérêt. Esprit solide et judicieux à un très-haut degré, il ne dédaignait pas de jouer quelquefois sur les mots dans la causerie, et d'aiguiser sa phrase en épigramme; habile dans la spéculation, il se distinguait aussi par le tact et l'entente des affaires; plein de bonhomie et de laisser-aller, il avait une force de volonté très-remarquable et une énergie puissante, sans secousses comme sans violences; sérieux et occupé d'idées graves, il savait égayer la conversation, et son âme s'épanouissait alors dans un doux et gracieux sourire. »

Comme théologien, Samuel Vincent n'a pas été apprécié à sa juste valeur, quoique les éloges ne lui aient pas manqué. On ne s'est pas fait une juste idée de ses principes philosophiques et religieux, par la raison toute simple qu'ils étaient, qu'ils sont encore de beaucoup supérieurs au petit cercle de vieilles conceptions dans lequel est renfermé chez nous tout ce qui se rapporte à la philosophie et à la religion. Le premier, en France, il étudia, il comprit les grands systèmes qui, depuis un peu plus

d'un demi-siècle, agitent tous les esprits en Allemagne. Ce travail sérieux l'amena à une conception du christianisme singulièrement analogue à celle de Schleiermacher, le père de la théologie moderne. On en a la preuve dans ses *Vues sur le Protestantisme* et dans ses *Méditations religieuses*, qui sont pleines d'idées tenant de très-près à celles du professeur de Berlin. N'est-ce pas un fait étrange et bien propre à faire ressortir la puissance intellectuelle de Samuel Vincent, qu'il ait su s'inspirer des écrits du plus grand théologien des temps modernes, à une époque où, même dans son propre pays, cet homme de génie ne jouissait pas encore de la réputation et de l'influence qui lui sont désormais acquises!

CHAPITRE IV.

SUITE DES ÉCRIVAINS DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE.

Après avoir parlé dans le chapitre précédent des écrivains, nés dans le département du Gard, qui ont appartenu à l'Académie de Nimes, nous allons passer rapidement en revue ceux qui n'ont pas été membres de cette société. Comme nous l'avons déjà annoncé, il ne peut être question ici que de ceux qui sont morts, et laissant à la postérité le soin de juger ceux d'entr'eux dont le nom arrivera jusqu'à elle, nous nous bornerons en général à faire connaître les principaux événements de leur vie et à donner le catalogue de leurs ouvrages.

JACQUES OLIVIER-DESMONT.

Jacques Olivier-Desmont, né à Durfort le 31 janvier 1744, étudia en théologie à Lausanne

et fut successivement pasteur à Valleraugues, à Anduze, à Bordeaux, et enfin, en 1802, à Nimes où il fut président du consistoire. Pendant les temps qui suivirent la Restauration, temps difficiles pour les protestants de Nimes, il n'abandonna pas un moment son poste; ce ne fut pas sans courir des dangers, et peut-être aurait-il été victime de son attachement à son devoir sans le secours de M. de Vallongue, maire de la ville. Le gouvernement apprécia et récompensa sa conduite généreuse en le nommant chevalier de la Légion-d'Honneur. Olivier-Desmont était, du reste, un homme d'une rare fermeté de caractère. On raconte qu'en 1806, dans un voyage qu'il faisait à Paris avec MM. de Tessan, de Comméras et d'Autun, la diligence dans laquelle ils se trouvaient ayant été arrêtée près de Valence par trois voleurs, il désarma un de ces bandits et mit les deux autres en fuite. L'Empereur, qui apprit ce trait de courage, félicita le pasteur de sa bravoure militaire. Membre, pendant vingt-trois ans, du conseil municipal de Nimes et du conseil général du Gard, il donna plus d'une fois, dans ces assemblées, des conseils utiles. C'est lui, dit-on, qui proposa de construire des magasins sur la façade de

l'hôpital général ; ce projet, qui fut mis à exécution, assure un revenu considérable à l'entretien des pauvres, des orphelins et des vieillards. Olivier-Desmont est mort à Nimes, le 19 juillet 1825, emportant les regrets de ses concitoyens, sans distinction de culte et de parti politique. On lui doit les ouvrages suivants : *Discours moraux* (1766, in-12), — *Réflexions impartiales d'un philanthrope sur la tolérance* (1786, in-8°), écrit destiné à réclamer la liberté de conscience et qui produisit dans son temps une grande impression, — et un *Discours sur les devoirs des pauvres, relatif aux circonstances actuelles* (Bordeaux, 1790, in-8° de 27 p.)

JEAN PONS.

Jean Pons, fils de J. Pons, agent du roi de Pologne à la cour de Naples, naquit à Nimes le 15 mai 1747. Il est connu par un ouvrage intitulé : *Réflexions philosophiques et politiques sur la tolérance religieuse* (Paris, 1808, 1 vol. in-8°), ouvrage dans lequel il plaide avec habileté la cause de la tolérance, au point de vue philosophique et au point de vue politique. L'art avec lequel il rapproche d'idées générales des faits curieux et souvent peu connus, rend la

lecture de ce livre très-attachante. Un membre du clergé catholique crut devoir le réfuter dans une brochure intitulée : *Les prétendues lumières du commencement du dix-neuvième siècle ou analyse des réflexions philosophiques et politiques sur la tolérance religieuse, par l'auteur du Catholique clairvoyant et du Catéchisme sur le célibat ecclésiastique*. On doit encore à J. Pons une *Notice biographique sur Paul Rabaut*, et une *Notice nécrologique sur Rabaut-Dupuis*, dont il était le beau-frère.

La plus grande partie de sa vie se passa dans l'intimité des Rabaut et surtout de Rabant-Saint-Etienne, qu'il accompagna à Paris et dont il faillit partager la triste fin. Il ne fut sauvé que par le 9 thermidor. Successivement juge de paix et directeur de la poste à Nimes, J. Pons mourut dans cette ville, le 15 janvier 1816.

SIMON-LOUIS-PIERRE MARQUIS DE CUBIÈRES.

Le marquis de Cubières, frère aîné du poète de ce nom dont nous avons déjà parlé, naquit à Roquemaure le 12 octobre 1747. A seize ans, il fut admis dans les pages de la petite écurie ; il en sortit à vingt-deux, et, bientôt après, il fut pourvu de la charge d'écuyer-cavalcadour du roi,

avec le grade de capitaine dans le régiment dauphin-cavalerie. Maître de ses loisirs, il s'appliqua à perfectionner ses études littéraires, et en même temps il travailla à acquérir des connaissances dans la physique, la chimie et l'histoire naturelle. Il fit des progrès assez rapides et assez marqués dans ces sciences, pour mériter l'estime des savants, et entr'autres de Buffon, qui lui prédit qu'il se ferait un nom comme naturaliste. Comme distraction à ces études sérieuses, il cultivait parfois la poésie. « Je vois, lui écrivait Voltaire, le 5 octobre 1777, que vous avez ressaisi votre droit d'aînesse et que vous faites d'aussi jolis vers que M. votre frère le chevalier (1). »

Appelé en Italie par son oncle, le cardinal de Bernis, le marquis de Cubières fit servir ce voyage à son instruction. A Rome, il fréquenta les antiquaires et les naturalistes; à Florence, il se lia avec Fontana; à Naples, il étudia le Vésuve, dans le cratère duquel il descendit. Quelque temps après, il fit un voyage en Angleterre, où le prince de Galles lui facilita les moyens de voir avec fruit les diverses manufactures et d'en

(1) *Œuvres de Voltair.*, t. LXIX, p. 429.

étudier les procédés. Les jardins des environs de Londres attirèrent surtout son attention ; il les examina avec intérêt et il recueillit un grand nombre de matériaux dont il fit usage plus tard dans un ouvrage qu'il composa sur ce sujet, mais qu'il n'a pas publié (1). Il visita aussi avec la plus vive satisfaction les riches pépinières des environs de cette capitale, et il rapporta d'Angleterre quelques espèces rares encore en France et qu'il propagea assez rapidement. L'horticulture faisait ses délices ; il cultivait lui-même à Versailles une magnifique collection de plantes. Au reste, tout ce qui intéressait le progrès des sciences excitait ses sympathies. Il possédait une collection minéralogique remarquable par le nombre et la beauté des échantillons, ainsi qu'un cabinet de physique et un laboratoire de chimie où il répétait les expériences les plus curieuses de la science de son temps. Quand la découverte des aérostats vint éveiller la curiosité publique, il fit lui-même uue ascension dans un ballon, et il se livra à des recherches nombreuses, mais vaines, pour trouver quelque moyen de diriger la navigation aérienne qui préoccupa beaucoup

(1) Cet ouvrage avait obtenu l'approbation de l'Académie des sciences.

les esprits, pendant quelques années, à la fin du siècle dernier.

Le marquis de Cubières était honoré de la confiance de Louis XVI, à la personne duquel sa charge l'attachait et qui l'avait choisi pour distribuer ses aumônes secrètes. De son côté, il était tout dévoué à ce malheureux roi, dont il partagea la mauvaise fortune. Le 17 juillet 1789, en l'accompagnant à Paris, il eut, sur le quai de La Ferraille, son chapeau percé par une des balles lancées de l'autre côté de la Seine. Ne songeant qu'au danger que courait le roi, il revint au galop se placer devant la portière, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il parvint à ramener le cortége jusqu'à Sèvres, où des gardes-du-corps l'attendaient. Le même jour, il sauva la vie à un postillon qui, pour avoir voulu faire prendre à la voiture du roi le chemin de St-Cloud, avait été jeté à bas de son cheval par une foule furieuse et était déjà entraîné vers la rivière, où on allait le précipiter. Cubières parvint à faire entendre à cette masse égarée que ce n'était qu'une méprise et qu'elle serait punie. Le 5 octobre suivant, lorsque le peuple de Paris se porta sur Versailles, il montra autant de zèle que de sang-froid; sa

vie fut plusieurs fois menacée. Après le 10 août 1792, il sollicita vainement la permission de partager la captivité du roi. Il fut lui-même, quelques mois après, enfermé, comme suspect, dans la maison des Recollets, à Versailles. Pendant sa longue détention, il conserva assez de calme et de tranquillité d'esprit pour consoler ses compagnons d'infortune. Il ne sortit de prison que pour tomber dans une grave maladie, suite inévitable de toutes les agitations intérieures qu'il venait d'éprouver. Ses amis parvinrent cependant à le faire entrer dans la commission des Arts. Il fut un des commissaires envoyés à Rome pour veiller sur le transport des tableaux et des statues que la France devait au succès de ses armes. A son retour, il fut nommé conservateur des statues du jardin de Versailles.

La révolution avait enlevé à Cubières la plus grande partie de sa fortune; mais il eut le bonheur de conserver sa pépinière, et ce qui n'avait été d'abord qu'un objet d'études et d'amusement lui fut alors d'une grande ressource. Il fit le commerce des arbres d'agrément et en même temps il publia, sur les arbres qu'il avait contribué à naturaliser en France, les écrits suivants : *Histoire du Tulipier* (Paris,

1800, in-8°); *Mémoire sur le Genevrier rouge de Virginie* (1805, in-8°); *sur l'Erable à feuilles de frêne* (1805, in-8°); *sur le Micocoulier* (1808, in-8°); *sur le Cyprès de la Louisiane* (1809, in-8°); *sur le Magnolier articulé* (1810, in-8°). La publication de ces différents ouvrages avait été précédée par celle de son *Histoire abrégée des coquillages de mer, de leurs mœurs et de leurs amours* (Versailles, l'an VIII-1800, in-4° de 202 pages et 21 planches). « Mon but, en composant cet ouvrage, dit le marquis de Cubières, a été d'écrire pour les femmes ; c'est donc à vous, sexe aimable, que je l'adresse et que je le dédie. » En outre des écrits dont nous venons de donner les titres, on doit encore à leur auteur plusieurs autres mémoires sur des sujets divers, mais se rapportant, cependant pour la plupart, à l'histoire naturelle.

A la Restauration, le marquis de Cubières fut rétabli dans ses anciennes fonctions. Il ne profita de l'accès que sa position lui donnait auprès du roi que pour lui recommander les nouveaux établissements scientifiques et les hommes capables de les faire prospérer. Il mourut le 10 août 1821, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, en se rendant au collége Bourbon,

où il allait s'informer des progrès de son petit-fils. Ajoutons ici que le général Cubières, connu par l'occupation d'Ancône, est le fils du savant horticulteur dont nous venons de retracer la vie et les travaux.

JOSEPH ROUSTAN.

Joseph Roustan, fils d'un chirurgien de Nimes, naquit dans cette ville en 1756. Il remplit, pendant la plus grande partie de sa vie, les fonctions de magistrat, et il consacra ses loisirs à la composition de joyeuses poésies en patois languedocien. Le premier recueil qu'il a publié est intitulé : *Lis Passo-Temps de mesté Martin, counténen leis quatré saizouns, etc.* (Nimes, 1822, in-12 de 24 pages). Son ouvrage le plus estimé est celui qui a pour titre : *Boufounados en vers patois, ounté i a dé qué riré et dé qué ploura* (Nimes, in-12). Publiées pour la première fois en 1824, ces poésies eurent une quatrième édition en 1832. On lui doit encore : *Lou troubadour languédocien* (Nimes, 1832, in-8°).

ADRIEN SOULIER.

Adrien Soulier, né à Milhaud le 2 octobre 1756, fut successivement pasteur aux Vans, à

Saint-Jean-de-Maruéjols et à Uzès. En 1792, il se réfugia en Suisse, et, après le 9 thermidor, il se fixa à Paris. Il se livra d'abord au commerce; il l'abandonna bientôt pour se mettre tout entier au service des églises protestantes. Dans ce but, il s'associa, en 1809, avec les pasteurs de Paris pour établir un bureau de correspondance qui, à l'imitation de l'ancienne agence de Court de Gebelin, recevait communication des demandes des protestants et en poursuivait la satisfaction auprès du ministère. En 1818, il fonda avec M. le pasteur Juillerat les *Archives du Christianisme*, journal religieux qui paraît encore. En 1830, il se retira dans le lieu de sa naissance; c'est là qu'il est mort le 21 janvier 1843.

On lui doit une *Statistique des églises réformées de France, contenant les lois, arrêtés, ordonnances, circulaires et instructions qui les concernent* (Paris, 1818, un vol. in-8°).

ALEXANDRE DELON.

Alexandre Delon, conseiller au présidial de Nimes, né à Domazan, le 3 mai 1753, et mort à Sernhac, en août 1802, a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont

consacrés à exposer le projet qu'il avait conçu pour amener des eaux à Nimes. Ce projet, dont M. Jules Teissier donne une analyse (1), consistait à conduire dans cette ville les eaux de la fontaine d'Eure par l'aqueduc romain restauré. Delon ajoutait que, si les ressources du pays ne permettaient pas de réparer la partie de cet aqueduc, qui s'étend de Sernhac à Uzès, il serait facile d'amener à Nimes, par la partie qui va de cette ville à Sernhac, non-seulement les eaux du Gardon, mais encore les sources abondantes qui étaient jadis recueillies depuis Sernhac jusqu'à Lognac. Au reste, la dépense ne l'effrayait pas; car il avait trouvé, à ce qu'il croyait, un moyen de faire exécuter tous les travaux nécessaires, sans qu'il en coûtât un seul sou à la République. Il prétendait que tous les frais seraient couverts par la différence entre la valeur, alors presque nulle, des assignats et leur valeur nominale que le succès de ces travaux leur rendrait. Ses projets ne se bornaient pas à faire arriver à Nimes les eaux nécessaires à l'industrie de cette ville. « Mon dessein, dit-il, est de rendre Nimes une ville maritime, par la

(1) *Des divers moyens d'amener des Eaux à Nimes*, t. I, p. 67-90 et 496-508.

construction d'un vaste canal de navigation, afin que cette ville réunisse les avantages des ports de mer à la sûreté des places qui sont situées dans l'intérieur des terres. » Ce n'est pas tout encore. « J'établirai, ajoute-t-il, des moulins à blé, des moulins à huile, des foulons, en un mot, tout ce que l'art ingénieux des Hollandais a pu inventer pour multiplier les forces. Qui pourrait calculer les produits immenses de cette seconde branche des produits de mon projet? Je ferai la fortune de plus de douze cents familles, seulement dans la ville de Nimes. » Au milieu de toutes ces chimères, il paraît qu'il y a quelques idées qui, au jugement de M. Jules Teissier, peuvent avoir leur utilité pratique. Mais les exagérations au milieu desquelles elles sont noyées donnèrent à ce projet une teinte de ridicule; on ne le jugea pas digne d'un examen sérieux.

Delon fit connaître l'ensemble de son système dans un écrit intitulé : *Considérations sur les moyens de procurer à la ville de Nimes une quantité d'eau nécessaire pour ses fabriques*, *etc.* (1787, in-8°), et ensuite il le défendit et chercha à en montrer les avantages dans les brochures suivantes : *De l'usage qu'on peut faire*

de l'aqueduc romain (1787, in-8°); — *sur le projet d'un canal de dérivation et d'arrosage* (1788, in-8°); — *de l'excellence du canal d'arrosement et de dérivation* (1788, in-8°); — *Mémoire présenté au Maire et aux Consuls* (1788, in-8°).

La poésie, qu'il cultiva avec une rare persévérance, ne lui réussit pas mieux que ses plans gigantesques sur les eaux de Nimes. Une traduction en vers du premier chant de l'*Art d'aimer*, d'Ovide; un volume de *Poésies diverses* (Paris, 1778); *Les noces de Diane et de Némos*, poème (Genève, 1778), et un autre poème imité de l'anglais, de Jerningham, et intitulé: *Les funérailles d'Arabert, religieux de la Trappe* (Londres, 1775), donnèrent une mince idée de ses talents poétiques, et plusieurs pièces de théâtre qu'il fit représenter dans quelques villes de province tombèrent au milieu d'un rire fou des spectateurs. On cite entr'autres une comédie en cinq actes et en vers qu'il fit jouer à Riom et qui commence par cette peu spirituelle et peu galante boutade :

« La femme, à mon avis, est un sot animal. »

Les sifflets du parterre en firent justice avant la fin du premier acte.

Voici le titre de ses pièces de théâtre : *Angélique*, comédie féérie en trois actes et en vers libres (Genève, 1778) ; — l'*Heureuse soubrette*, comédie en trois actes et en vers libres (Genève, 1778) ; — l'*Isle frivole* ; comédie en un acte et en vers libres (Genève, 1778) ; — *Crispin amoureux*, comédie en un acte et en vers (Paris, 1780) ; — *Le financier*, comédie en quatre actes et en vers (Paris, 1785) ; — *Le mariage de Chérubin*, comédie en trois actes et en prose (Paris, 1785) ; — *Le mariage de Fanchette*, comédie en trois actes et en prose (Paris, 1785).

Ce qu'on aurait quelque peine à croire, après avoir lu le vers que nous venons de citer, si l'on n'avait sur ce point le témoignage de ses contemporains, c'est que Delon était un adorateur du beau sexe. De son temps, on le plaisantait fort souvent sur ses trois passions malheureuses : pour la littérature, le beau sexe et l'aqueduc romain. Il avait entr'autres, en galant troubadour, pris Mme Bourdic-Viot pour l'objet de ses hommages et de ses chants. On cite le vers suivant d'une épître qu'il avait adressée au cheval de cette dame qui l'avait jetée par terre :

Pégase à cette main est moins rétif que vous.

On lui doit quelques écrits plus sérieux, tels

qu'un *Discours sur les Confessions de Jean-Jacques Rousseau* (1784), un *Discours sur l'influence de Boileau sur la littérature française* (Nimes, 1784, in-8°), influence qu'il réduit à zéro, ce sont ses propres expressions; une *Histoire des révolutions de l'empire romain, depuis Maxime jusqu'à Constantin, pour faire suite à l'histoire des révolutions de Linguet* (1784, in-8°). Enfin, il s'occupa dans sa vieillesse d'économie politique et il publia sur ce sujet les trois brochures suivantes : *Question sur la consolidation de l'arriéré* (1816, 4 pages); — *Système de Pitt* (1818, 20 pages); — *Moyens d'exécution applicables au système du crédit public de la France* (1825, 8 pages).

LE VICOMTE J.-J. D'ALBÉNAS.

Le vicomte d'Albénas, né à Sommières en 1760, fit partie, en qualité d'officier au régiment de Tourraine, de l'expédition envoyée sous les ordres de Rochambeau et de Lafayette, au secours de l'Amérique du Nord, dont le gouvernement français venait de reconnaître l'indépendance. Quelque temps après son retour en France, il se retira du service militaire. A la réorganisa-

tion des administrations départementales, en 1800, il fut nommé conseiller de préfecture à Nimes. Il mourut à Paris, le 22 septembre 1824.

Parmi les divers opuscules qu'on lui doit, nous citerons les suivants : *Dénonciation formelle, spéciale, relative aux maisons de jeu* (Paris, 1814, in-8° de 16 pages) ; *Dissertation sur les indemnités ou restitutions à faire aux émigrés, sans porter atteinte à la Charte et sans aggraver le poids de la dette publique* (Paris, 1818, in-8°) ; *Essai historique et poétique de la gloire et des travaux de Napoléon Ier, depuis le* 18 *brumaire an VIII jusqu'à la paix de Tillsitt* (Paris, 1808, in-°) ; *Fragments poétiques sur la révolution française, dédiés au roi* (Paris, 1815, in-4° de 4 pages). Le vicomte d'Albénas donna plus tard une seconde édition de cette pièce sous ce titre : *Epître à la chambre des députés, contenant un précis épisodique de la révolution française jusqu'aux Cent-Jours* (Paris, 1822, in-8° de 8 pages).

Le fils aîné du vicomte d'Albénas, M. Louis-Eugène d'Albénas, né à Sommières en 1787, a publié les *Ephémérides militaires ou anniversaires de la valeur française, depuis* 1792 *jus-*

qu'en 1815 (Paris, 1818-20, 12 vol. in-8°). Quoique cet ouvrage soit annoncé comme l'œuvre collective d'une société de gens de lettres et de militaires, il appartient tout entier à M. Louis-Eugène d'Albénas. Nous devons ajouter que l'auteur des *Ephémérides* a pris part aux glorieuses campagnes du Consulat et de l'Empire. Chef d'escadron à 25 ans, il était lieutenant-colonel et officier de la Légion-d'Honneur en 1815. Il fut à cette époque mis en non-activité.

DANIEL ENCONTRE.

Savant mathématicien, littérateur plein d'esprit et de goût, théologien habile, D. Encontre a été un de ces hommes rares qui réunissent des facultés regardées d'ordinaire comme inconciliables et qui sont capables de briller dans toutes les parties de la culture humaine. « J'ai vu en France, dit en parlant de lui le célèbre Fourcroy, deux ou trois têtes comparables à la sienne ; je n'y en ai trouvé aucune qui lui soit supérieure. »

Cet homme distingué naquit à Nimes en 1762. Son père était ministre du St-Evangile. Après avoir fait lui-même des études de théologie à Lausanne et à Genève, il fut pendant quelque

temps pasteur à Cournonterral et à Pignan. Une extinction de voix, qui le priva pendant cinq ans de l'usage de la parole et dont il fut affecté dans la suite à diverses reprises, ne lui permettant plus de prêcher aux assemblées du désert, il se tourna vers la carrière de l'enseignement. Pendant la Terreur, il se vit réduit à donner à Montpellier, où il s'était retiré, des leçons sur la coupe des pierres aux ouvriers et aux maîtres maçons. A la création des écoles centrales, il obtint au concours la chaire de belles-lettres, qu'il remplit avec distinction. Quand les écoles centrales furent remplacées par les lycées, il se proposait de disputer la chaire de littérature dans le lycée de Montpellier ; mais pour rendre service à un homme de mérite, père de famille, qui avait l'espoir d'être nommé à cette chaire, si Daniel Encontre renonçait à la disputer, il se fit inscrire au nombre des concurrents pour la chaire de mathématiques transcendentales, et il l'emporta sur ses compétiteurs, qui étaient cependant d'habiles mathématiciens. Ce succès n'avait rien d'étonnant. Déjà, dans son enfance, il avait été porté à l'étude des sciences mathématiques ; il est vrai que, comme son père faisait peu de cas de ces études et leur préférait les travaux

littéraires, il avait été privé de guide et de secours. Cependant, avant l'âge de dix-neuf ans, sans livres, travaillant seul, à la dérobée, il était parvenu à pénétrer jusqu'au calcul infinitésimal. A la fondation des facultés de sciences, il fut nommé professeur de mathématiques transcendentales et doyen de celle de Montpellier. Tous ceux qui ont été ses disciples s'accordent à reconnaître qu'il avait un talent particulier pour en aplanir les difficultés et pour communiquer ces connaissances élevées d'une manière sûre et rapide, au moyen de méthodes simples, claires et rigoureuses, que savait créer son facile génie. On retrouve ces qualités dans les ouvrages de mathématiques qu'il a livrés à la publicité et dont voici le catalogue : *Mémoire sur la théorie des probabilités*; — *Mémoire sur un cas particulier de l'intégration des quantités angulaires*; — *Lettre à un professeur de mathématiques sur différents problèmes relatifs à la théorie des combinaisons*; — *Mémoire sur le théorème fondamental du calcul des sciences*; — *Nouvelles recherches sur la composition des forces* (1); — *Théorie de l'intérêt composé et*

(1) Ces mémoires se trouvent dans les *Bulletins de la Société des sciences, belles-lettres et arts, de Montpellier*.

application de cette théorie au calcul de la différence des niveaux d'après les observations du baromètre (Montpellier, in-8° de 39 pages); — *Examen de la nouvelle théorie du mouvement de la terre, proposée par le docteur Wood* (dans les *Annales de mathématiques*); — *Mémoire sur les principes fondamentaux de la théorie générale des équations* (Montpellier, in-8° de 36 pages); — *De l'inscription de l'ennéagone et de la division complète du cercle* (Montpellier, 1801, in-8°); — *Eléments de géométrie plane* (seconde édition, Montauban, 1820, in-8° de 70 pages).

Tels sont, avec un grand nombre d'autres mémoires restés inédits, les travaux de ce savant dans les sciences mathématiques que, dans son excessive modestie, il prétendait avoir moins cultivées que saluées en passant. Les autres sciences lui étaient également familières. On le voit habile botaniste dans l'*Addition à la flore biblique de Sprengel*, travail dans lequel il ajouta quinze articles aux soixante-quinze recueillis par le savant allemand, et dans les *Recherches sur la botanique des anciens*, ouvrage qu'il devait publier de concert avec de Candolle et dont le premier cahier seul a paru. On a une

preuve de ses connaissances dans la physique du globe, dans son *Mémoire sur l'île de Blascou*, mémoire dans lequel, en rapprochant et discutant les textes de Strabon, de Pline et de Ptolémée, il établit que le rocher de Brescou est le reste d'une île qui, aujourd'hui submergée, mais formant des bas fonds à droite et à gauche du cap de Cette, ferme tout passage aux sables du Rhône, ce qui menace le port de cette ville d'un ensablement successif.

Daniel Encontre ne mérite pas moins d'être connu comme philologue et comme littérateur. On lui doit un *Essai de critique sur un passage de Platon*, *traduit par La Harpe*, petit écrit qui contient des observations intéressantes sur la conclusion du Gorgias du philosophe grec, et qui indique un helléniste habile et un critique judicieux. On assure qu'il aurait pu prétendre aux succès les plus éclatants dans la poésie dramatique. On loue plusieurs pièces de théâtre qu'il avait composées à l'époque où il était professeur de belles-lettres ; une entr'autres : *La mère généreuse*, qu'on donne pour une comédie de caractère fort remarquable. Ses scrupules religieux le détournèrent de la carrière dramatique et l'empêchèrent même de publier les

quelques pièces qu'il avait écrites. Il en est une cependant qui a reçu la double publicité de la représentation et de l'impression, mais sans son aveu et sous le voile de l'anonyme. Elle est intitulée : *M. Boucacous ou l'S et le T* (Montpellier, in-8°). Cette pièce dut son origine à une discussion grammaticale qui dégénéra en une ridicule dispute et qui divisa la petite littérature de l'Hérault, sur la manière dont il fallait écrire *tenais* dans ce vers de la troisième scène de deuxième acte de *Mithridate*, de Racine:

Tenais entre elle et moi l'univers incertain.

Daniel Encontre, sortant d'un salon où l'on avait gravement et vivement discuté la question de savoir s'il fallait *tenais* ou *tenait*, ne put s'empêcher, tout en se promenant, d'exprimer en vers les idées plaisantes que cette querelle avait fait naître dans son esprit. Cette bluette, composée tout d'une haleine pendant sa promenade, fut trouvée si comique, qu'on en fit bientôt un grand nombre de copies; elle est, en effet, animée d'une franche gaîté et assaisonnée du sel d'une bonne et fine plaisanterie, et la versification en est naturelle, vive et élégante.

Cet homme estimable n'avait jamais abandonné les études de sa jeunesse; il possédait des

connaissances théologiques étendues et il se souvint toujours qu'il avait été pasteur. Pendant la révolution, tout en donnant, pour pourvoir à son existence, des leçons de mathématiques appliquées aux arts, il avait exercé son ministère auprès des familles protestantes de Montpellier, et, quand les cultes furent rétablis, il fut membre du consistoire de cette ville. Deux écrits de peu d'étendue, mais substantiels, publiés pendant qu'il était professeur de mathématiques, prouvent qu'il donnait à la théologie une grande partie de son temps. L'un est une *Dissertation sur le vrai système du monde comparé avec le récit que Moïse fait de la création* (dans les *Mémoires de la Société des sciences et belles-lettres de Montpellier*, tome III (1); et l'autre une *Lettre à M. Combes-Daunous*, auteur de l'*Essai historique sur Platon* (Montpellier, 1811, in-8° de 90 pages), lettre qui avait pour but de prouver l'origine surnaturelle du christianisme que Combe-Daunous regardait comme une simple extension du platonisme. Ces deux écrits donnèrent à leur auteur une grande réputation dans les églises protestantes; et la chaire

(1) Cette dissertation a été réimprimée ensuite à Avignon.

de dogmatique étant devenue vacante en 1814 dans la faculté de théologie de Montauban, il y fut appelé. Il l'accepta, quoique ses intérêts de fortune et ses affections lui rendissent cher le séjour de Montpellier. Après les Cent-Jours, M. Frossard ayant été privé du décanat, par suite de circonstances politiques, Daniel Encontre fut chargé de ces fonctions, non toutefois sans qu'il eût fait tous ses efforts pour les faire maintenir entre les mains de son prédécesseur. Ses leçons, empreintes d'un profond sentiment de piété et conçues à un point de vue élevé, répondirent aux espérances que l'on avait mises en son enseignement; et cependant, atteint d'une affection à laquelle il finit par succomber et qui s'était déclarée peu de temps avant son arrivée à Montauban, il ne put leur donner cette perfection qu'elles auraient acquise s'il avait joui d'une bonne santé. Un fragment étendu de ses cours a été publié dans les *Mélanges de religion*, de Samuel Vincent (t. v, p. 3 et 17) et tiré séparément sous forme de brochure (Nimes, 1822, in-8° de 36 pages). On lui doit encore un *Discours prononcé à l'ouverture des cours de la faculté de théologie de Montauban* (Montauban, 1816, in-8°).

Daniel Encontre mourut le 16 septembre 1818, à Montpellier, où il avait été chercher quelque soulagement à ses maux. Il laissa de nombreux manuscrits, parmi lesquels se trouvent un commentaire, presque complet, sur la mécanique céleste de Laplace, et quelques autres écrits prêts à être publiés; tels sont un *Traité des sections coniques* et un *Traité de calcul différentiel.*

PIERRE-ANTOINE ENCONTRE.

Pierre-Antoine Encontre, fils du savant dont nous venons de rappeler les travaux, naquit à Anduze le 10 juin 1798. Après avoir été reçu docteur en médecine, il fut nommé, jeune encore, professeur de grec et de haute latinité à la faculté de théologie de Montauban. Cet homme de bien, dont la mémoire est chère à ses nombreux disciples et à tous ceux qui ont pu apprécier la bonté de son cœur et l'étendue de ses connaissances, est mort le 9 février 1847. On lui doit quelques opuscules, parmi lesquels nous citerons, entr'autres, un *Discours sur l'étude des pères de l'Eglise* (Montauban, 1839, in-8°).

M.-J. COULOUGNAC.

M.-J. Coulougnac, de Nimes, ouvrier relieur, entraîné par une certaine facilité pour la poésie, a composé quelques pièces de théâtre dont aucune ne s'élève au-dessus de la médiocrité. La plus connue est intitulée : *Les voyageurs en retard*, comédie en un acte et en vers (Paris, Metayer, 1804, in-8°). Parmi ses autres écrits, on cite un *Poème sur la foire de Beaucaire* ; — *Les campagnes de Bonaparte en Egypte, mises en vers ; — Tolentino ou le triomphe de la République française*. Ces différents poèmes ont été publiés de 1803 à 1804. Il paraît qu'il a laissé un assez grand nombre de pièces diverses inédites ; le manuscrit en est déposé, à ce qu'assure M. Quérard, à la bibliothèque impériale et porte pour titre : *Œuvres diverses de Coulougnac* (1).

GAILLARD-NOVIS.

Gaillard-Novis, de Nimes, est connu par deux pièces : *Trois contre un ou la visite de Racan*, comédie en un acte et en vers, repré-

(1) Quérard, la *France littéraire*, t. II, p. 310.

sentée à Nimes le 26 thermidor an XI (14 août 1803), et *Les deux Paravents*, opéra comique en un acte. Il est aussi l'auteur du prologue en un acte et en vers, par lequel on fit à Nimes l'ouverture de la salle de théâtre actuelle, le 3 février 1800. Il a laissé plusieurs autres pièces de théâtre inédites.

J.-T. BRUGUIÈRE.

J.-T. Bruguière, né à Sommières en 1765, était desservant à Saint-Julien-du-Saut, près de Sens, quand Loménie, nommé archevêque de ce diocèse (1792), le choisit pour un de ses vicaires. Depuis ce moment, il ne quitta plus ce prélat et il était auprès de lui au moment de son arrestation (9 novembre 1793). On a prétendu qu'il avait eu le triste privilége de procurer au malheureux Loménie l'opium qu'il prit pour se soustraire à l'échafaud; mais cet empoisonnement est un fait contesté.

Après la mort de son protecteur, Bruguière se rendit à Paris. C'était le moment le plus violent de la Terreur; il ne trouva pas d'autre moyen d'échapper aux poursuites dirigées contre les

prêtres, que de se marier. Quelques productions littéraires l'avaient déjà fait connaître ; il chercha des ressources dans ses talents. Pendant plusieurs années, il rédigea, avec Lavallée, le *Journal des arts, des sciences et de la littérature* (Paris, 1800). Un établissement qui, après le retour du calme et avant la réorganisation des études, avait été fondé à Paris, sous le nom d'*Académie de législation*, pour suppléer à l'absence des écoles de droit, avait peine à se soutenir, quand Bruguière fut chargé de sa direction et réussit à le porter à un degré de prospérité qui dépassa toutes les espérances.

Des ouvrages assez nombreux sont dus à sa plume ; ce ne sont en général que des écrits de circonstance, sans aucune valeur littéraire. Les deux seuls qui méritent une mention spéciale sont un roman pastoral : *Martial* (Paris, 1790, 3 vol. in-12) ; et *Napoléon en Prusse*, poème épique en douze chants (Paris, 1809, grand in-8°).

« Plus d'un héros, dit Alexandre Vincens, en rendant compte de ce dernier ouvrage à l'Académie du Gard, a dû sa renommée à son poète ; M. Bruguière jouira de l'inestimable avantage de voir rejaillir sur lui une partie de la gloire de

son héros (1). » L'éloge n'est pas des plus flatteurs, et encore l'espérance qu'il renferme ne s'est pas réalisée : Napoléon n'a pas mieux entraîné avec lui l'auteur de ce poème à la gloire et à l'immortalité, que la foule épaisse des autres poètes qui le célébrèrent pendant sa prospérité. Bruguière eut du moins le mérite de lui rester attaché dans ses revers. Pendant les Cent-Jours, il fit imprimer la *Déclaration de l'empereur de Russie aux souverains réunis au congrès de Vienne, avec des notes critiques et politiques* (Paris, 1815, in-8o), notes en général peu mesurées sur ce prince. Aussi, au second retour de Louis XVIII, cette brochure fut saisie par la police; son auteur ne fut cependant point inquiété personnellement. Depuis cette époque, soit pour des raisons politiques, soit pour toute autre cause que nous ignorons, il se condamna au silence, et il est mort à Paris, entièrement oublié, en 1834.

JEAN-FRANÇOIS-THOMAS GOULARD.

Né à Nimes vers 1765, Jean-François-Thomas Goulard fut administrateur des domaines de la

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard.*

couronne sous l'Empire et sous la Restauration. Le département de Seine-et-Oise le nomma, en 1810, membre du Corps législatif. En 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon. Il mourut en 1830. On lui doit des poésies fugitives et des chansons qui ont été insérées dans divers recueils, entre autres dans celui de la société des *Dîners du vaudeville*, société à laquelle il appartenait. On a encore de ce poète une parodie d'Agis (Paris, 1782); — *Cassandre mécanicien ou le Bateau volant*, comédie-parade en un acte, en prose et en vaudeville (Paris, 1783, in-8o); — et *Florestan*, comédie vaudeville en deux actes (Paris, 1799, in-8o).

TRIQUET.

Triquet, né en 1766 à Nimes et mort dans cette ville le 7 mai 1847, est auteur de quelques pièces dramatiques qui ne sont pas sans mérite et dont quelques-unes ont eu du succès sur la scène. La plus remarquable est une comédie en cinq actes et en vers, intitulée : *La vieille fille*. C'était une heureuse idée que de mettre en scène les bizarres caprices de la vieille fille; malheureusement pour Triquet, une pièce sur le même

sujet, qu'Alexandre Duval fit jouer à peu près à la même époque, enleva à la sienne le mérite de la nouveauté.

RICARD SAINT-HILAIRE.

Ricard Saint-Hilaire, né à St-Hippolyte en 1779 et mort le 21 septembre 1849, à son domaine du Cros, a laissé les ouvrages suivants : *Juliette et Dalmor ou les amants des Cevennes* (Paris, 1795, in-12); — *Le héros*, ode (Paris, 1806, in-8° de 16 pages); — *Le moine et le philosophe ou la Croisade et le bon vieux temps, ouvrage critique et philosophique* (Paris, 1820, 4 vol. in-12); — et un poème intitulé : *La Mélancolie*.

LE VICOMTE MAURICE DE ROCHEMORE-D'AIGREMONT.

Le vicomte Maurice de Rochemore-d'Aigremont, né à Nimes en 1789, d'une ancienne famille de cette ville, débuta dans la carrière militaire, sous l'Empire, comme sous-lieutenant du 13e cuirassiers. Ses parents, qui étaient attachés à la cause des Bourbons, ne le virent accepter cet emploi qu'avec une peine extrême. Pendant la campagne d'Espagne, à laquelle il

prit part, il fut nommé adjudant-major. En 1814, il combattit encore à Lyon pour la défense de l'Empire. Quand l'Empereur revint de l'île d'Elbe, de Rochemore était en garnison à Colmar. Il déposa son épée, revint dans le midi de la France et rejoignit le duc d'Angoulême. A la seconde Restauration, il fut nommé chef-d'escadron aux chasseurs du Gard, et il fut assez heureux à cette époque pour arrêter les scènes sanglantes qui désolaient sa ville natale. De Rochemore, par ses opinions, par celles de sa famille, avait, ce semble, des droits à l'avancement; il resta cependant chef-d'escadron; mais l'oubli dans lequel on le laissa n'altéra en rien son attachement à la cause des Bourbons. En 1830, il refusa de prêter serment à Louis-Philippe et il se retira à Nimes. Bientôt après, il crut que son zèle pour la légitimité et pour la famille des Bourbons lui faisait un devoir de tirer l'épée pour Don Carlos et il se rendit en Espagne, où il servit, à ses frais, dans l'armée royale et où il parvint au grade de brigadier. La maladie de son fils, qu'il eut la douleur de perdre peu de temps après, le rappela en France presqu'au moment où finit la guerre civile d'Espagne. Rentré à Nimes, il fut le protecteur

constant des Espagnols émigrés et il contribua de sa bourse et de son influence à leur rendre supportable la vie sur la terre étrangère.

A la formation de la garde nationale, en 1848, il fut nommé chef de bataillon et ensuite colonel de la légion de Nimes. La nomination à ce dernier poste d'un homme dont les opinions politiques étaient si prononcées, effraya d'abord tous ceux qui ne les partageaient pas ; mais ils virent bientôt avec satisfaction que leur colonel était un modèle de droiture et de probité ; qu'il était plein du désir de faire régner le bon ordre et la paix publique et qu'il était plus capable de les maintenir que tout autre chef dont la voix aurait pu être méconnue. Peut-être est-ce à lui que la ville de Nimes doit d'avoir traversé sans troubles graves les dernières années qui viennent de s'écouler. Cet homme honorable est mort subitement le 2 mars 1853, à l'âge de 64 ans.

Le vicomte de Rochemore a cultivé la poésie avec succès. On en a la preuve dans deux écrits qu'il a publiés, le premier sous ce titre : *Nelzir et Marie ou le château d'Olité*, *nouvelle espagnole du treizième siècle*, *suivie d'épîtres et de contes en vers* (Lyon, 1830, 1 vol. in-8o), et le second sous celui-ci : *Le Pèlerinage* et l'*Anniver-*

saire, élégies (Nimes, in-8° de 16 pages (1). On lui doit aussi les brochures politiques suivantes : *Au président du conseil des ministres* (Paris, 1831, in-8° de 4 pages) ; — *De l'état militaire ou coup-d'œil comparatif sur les Annuaires militaires, de* 1830, 1831 *et* 1832 (Nimes, 1832, in-8° de 48 pages) ; — *Un mot à MM. les ministres sur le Moniteur du* 26 *février* (Nimes, 1833, in-8° de 16 pages (2).

EUGÈNE LABAUME.

Eugène Labaume, né au Pont-St-Esprit, en 1783, entra dans l'arme du génie et fut envoyé en Italie, où une lettre de recommandation pour Eugène Beauharnais lui valut la protection de ce prince. Il fut attaché à son service personnel, après avoir obtenu le brevet de sous-lieutenant ingénieur-géographe. Chargé d'abord de lever les plans de la maison de plaisance de Mouza et de ses environs, ensuite de mesurer

(1) Le *Pèlerinage* avait paru d'abord dans les *Mélanges occitaniques*, et l'*Anniversaire* dans la *Gazette du Midi*, mais avec de nombreuses incorrections.

(2) Il s'agit dans cette brochure de la déclaration de Mme la duchesse de Berry, contenue dans ce numéro du *Moniteur*.

les lagunes de Venise, et plus tard de tracer une carte du cours de la Brenta dans le Frioul, il consacra les loisirs que lui laissaient ses travaux à l'étude de l'histoire du pays qu'il parcourait dans son service, et il publia quelque temps après une *Histoire abrégée de la République de Venise* (Paris, 1811, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage, reçu d'abord avec de grands éloges, a depuis été jugé avec plus de sévérité. On lui a reproché entr'autres de n'être qu'une compilation de quelques écrits italiens peu dignes de confiance. Cette publication eut, du moins, cet avantage pour son auteur de lui assurer encore mieux la bienveillance du prince Eugène, auquel il le dédia.

Après la campagne de 1812, à laquelle il prit part en qualité d'officier d'ordonnance du prince Eugène, Labaume conçut le dessein de raconter les événements de ce triste et terrible moment des guerres de l'Empire. Son ouvrage parut au commencement de la première Restauration sous ce titre : *Relations circonstanciées de la campagne de Russie en* 1812 (Paris, 1814, in-8° avec planches). Six éditions en quelques années et une traduction en anglais prouvent suffisamment le succès qu'il obtint. C'était la première

narration un peu détaillée de cette mémorable campagne ; elle avait le mérite d'être écrite par un témoin oculaire, et elle retraçait les scènes de cette imposante lutte dans un style qui n'est dépourvu ni d'élégance, ni de chaleur. Il n'est pas étonnant qu'elle fût recherchée avec empressement. On a cependant reproché à son auteur de n'avoir bien saisi que les mouvements du corps d'armée dont il faisait partie et de ne s'être fait une idée ni complète, ni juste de l'ensemble des opérations militaires de cette campagne. On lui a reproché surtout de s'être trop laissé entraîner aux passions du moment et de n'avoir pas été juste envers Napoléon. « Le poids de cette injustice, dit la *Biographie universelle et portative des contemporains*, a précipité son livre dans l'oubli. Il n'est plus lu que par les écrivains qui y cherchent quelques détails curieux à connaître et assez convenablement rapportés par lui. » On peut regarder comme une suite de cet ouvrage son *Histoire de la chute de l'empire de Napoléon* (Paris, 1820, 2 vol. in-8o). Cette histoire, qui est accompagnée de huit plans ou cartes, destinés à faciliter l'intelligence du récit des principales batailles livrées en 1815 et 1816, fait connaître tous les

événements survenus en France depuis la campagne de Russie jusqu'à l'abdication de Napoléon Ier.

Quelque temps auparavant, Eug. Labaume avait publié un écrit intéressant intitulé : *Réflexions sur les inconvénients et les avantages de l'histoire contemporaine* (Paris, 1818, in-8° de 84 pages). Dans cette brochure, il passe en revue les historiens les plus célèbres et il s'attache à faire ressortir les avantages de l'histoire écrite sous les yeux et d'après le témoignage de ceux qui en ont été les acteurs.

Employé pendant plusieurs années à la section historique du dépôt de la guerre, instituée pour recueillir tous les documents relatifs à l'histoire des guerres de la Révolution et de l'Empire, Eugène Labaume eut à sa disposition des sources peu ou point connues, et il les étudia dans l'intention de les mettre à contribution pour un grand ouvrage qu'il préparait, mais qui malheureusement n'a pas été achevé. Cet ouvrage, le plus considérable, comme aussi le plus remarquable de ses travaux, est une *Histoire monarchique et constitutionnelle de la révolution française*, histoire qui devait avoir vingt-un volumes et dont les cinq premiers ont

seuls paru. Le premier est un abrégé de l'histoire de France, composé dans le but de faire connaître « les causes morales et matérielles de la révolution. » Le second contient l'histoire du règne de Louis XVI. Ces deux volumes ont été publiés à Paris, chez Lenormant, 1834, in-8°. Le troisième volume, qui commence l'histoire de l'Assemblée constituante, est de 1835, et le quatrième et le cinquième, qui contiennent l'exposition de la suite et de la fin des travaux de cette Assemblée, ont été publiés en 1839. Pour faire connaître l'esprit dans lequel est écrit cet ouvrage, nous citerons le passage suivant, par lequel l'auteur termine l'histoire de la Constituante.

« C'est une grande erreur de croire et de répéter que l'Assemblée constituante n'a laissé que des ruines ; ses travaux subsistent tout entiers ; non-seulement elle a rendu représentatif le gouvernement absolu de l'ancienne France, mais encore toutes les lois qu'elle a publiées, sauf celles en matière de foi qui n'étaient réellement pas de son ressort, et quelques articles réglementaires dont l'expérience a démontré les défauts ; toutes, dis-je, sont conservées dans nos codes et ont servi de fondement à cette

charte admirable qui procura quinze ans d'honorable repos à la branche aînée des Bourbons. Grâce aux incontestables progrès que le libre exercice de ses droits a fait faire à la nation française, on peut dire que ses mœurs constitutionnelles se sont perfectionnées au point que, pour dernier bienfait, la tolérance religieuse a amené la tolérance politique; et bien qu'au moment où j'écris, la fin de ce grand drame ne soit pas encore arrivée, on peut prédire que, puisque sa sanglante exposition a été le fruit d'un esprit ardent, mais généreux, son dénoûment naturel amènera le triomphe d'un esprit mûri par la sagesse et la raison (1). »

On doit encore à Eugène Labaume un *Manuel de l'officier de l'état-major* (Paris, 1827, in-8°). Ce volume contient des considérations générales sur les connaissances qui constituent un bon officier. L'auteur y applique à nos principaux faits d'armes la théorie des grands mouvements stratégiques, de sorte que le précepte est toujours accompagné et appuyé d'un exemple. Ce manuel se termine par une notice biographique des principaux auteurs militaires et par un cata-

(1) *Histoire monarchique et constitutionnelle de la Révolution française*, t. V, p. 455.

logue raisonné des meilleures cartes géographiques et topographiques.

Un roman, publié avec les initiales de Mme E. L. (Eugène Labaume), née C. L. (Caroline Laplace), sous ce titre : *La famille Ste-Amaranthe ou le règne de la Terreur*, *nouvelle héroïque* (Paris, 1827, 2 vol. in-12), est en partie l'œuvre d'Eugène Labaume ; toute la partie historique de cet épisode, l'un des plus tragiques de notre révolution, lui appartient. Enfin, cet écrivain qui, en se retirant du service, revint habiter sa ville natale, s'est occupé des moyens d'amener des eaux à Nimes et d'un projet qu'il avait conçu pour conduire à Uzès des eaux jaillissantes (1).

Eugène Labaume est mort le 8 février 1849, dans son domaine de Beauchamp, près du Pont-St-Esprit.

JEAN VIGNE-MALBOIS.

Jean Vigne-Malbois, né à Aiguesmortes le 9 novembre 1784 et mort dans cette ville le 1er février 1840, fut à la fois un homme de bien

(1) *Gazette du Bas-Languedoc*, 1er septembre 1836. — Jules Teissier, *Histoire des Eaux*, t. I, p. 274-282.

et un homme d'intelligence. Maire pendant dix ans de sa ville natale, il n'eut qu'une seule ambition : celle de procurer à son pays toute la prospérité dont il lui semblait susceptible. Des établissements utiles furent créés ou heureusement modifiés sous son habile administration, et c'est à ses démarches pressantes que furent dues les premières améliorations qu'ont reçues, sous le règne de Louis-Philippe, le grau et le port d'Aiguesmortes. Jean Vigne-Malbois consacrait les courts loisirs que lui laissaient les soins de l'administration, à recueillir les divers documents relatifs à l'histoire de sa ville natale, dont il avait formé le dessein d'écrire une statistique étendue. Le temps lui a manqué et il n'a laissé que quelques articles relatifs à son pays, publiés dans les journaux de Nimes, et une brochure intitulée : *Réfutation de l'erreur généralement répandue que la ville d'Aiguesmortes va dégénérant tous les jours* (Nimes, in-8°) (1).

(1) Emm. di Piétro, *Histoire d'Aiguesmortes*, p. 373-378.

MARIE-EMMANUEL-GUILLAUME THÉAULON.

Né à Aiguesmortes, le 13 août 1787, Marie-Emmanuel-Guillaume Théaulon fut entraîné de bonne heure, par une irrésistible vocation, dans la carrière d'auteur dramatique. Enfant, il composa des couplets dont quelques-uns sont encore chantés dans sa ville natale, et des pièces de théâtre qu'il jouait avec ses condisciples dans la maison d'éducation où il avait été placé. A 13 ans, il avait fait une tragédie en cinq actes et en vers. On le destinait cependant à la magistrature ; son penchant fut plus fort que le désir de sa famille. Après avoir passé quelques mois en Italie, dans l'administration des vivres, plus occupé de poésie et de théâtre que du soin de s'enrichir, et après avoir lancé dans le public *La bataille d'Iéna* (Montpellier, 1806, in-8°), et le *Temple de l'immortalité* (Montpellier, 1806, in-8°), poèmes dédiés à son parent, le grand chancelier de l'Empire, Cambacérès, il se rendit en 1808 à Paris, où il fit représenter, au commencement de l'année suivante : *Les fiancés ou l'amour et le hasard.* Depuis ce moment

il se livra tout entier à son goût pour le théâtre et, seul ou en société, il composa plus de trois cents pièces de divers genres, dont un grand nombre ont eu un grand succès et parmi lesquelles il faut citer : *Kean*, *M. Jovial*, *Le bénéficiaire*, *Le petit Chaperon rouge*, *Le Centenaire*, etc. Si son huissier chansonnier disait de tout : « J'ai fait une chanson là-dessus », Théaulon pouvait dire à peu près de même de tout, et il le disait en effet : « J'ai fait un vaudeville là-dessus. »

« Opéras, comédies, vaudevilles, pièces de circonstances, dit en parlant de lui un de ses spirituels confrères, il a tout abordé et toujours avec bonheur et avec une fécondité qui n'a de comparable que la fécondité de Scribe. On cite une anecdote qui prouve combien Théaulon comptait sur sa verve. Un jour, pressé d'argent, il demanda une lecture pour une pièce dont il n'avait ni écrit le premier mot, ni même trouvé le sujet. La lecture est accordée pour le lendemain, et c'est le lendemain seulement, deux heures avant la lecture, que Théaulon écrivit la pièce sur le poêle du café du théâtre des Variétés ; cette pièce s'appelait : *La mère au bal et la fille à la maison*. Elle obtint un des

plus grands succès qu'aient eu à enregistrer les annales du Vaudeville (1). »

Ses rapports de famille avec le grand chancelier de l'Empire n'empêchèrent pas Théaulon d'arborer un des premiers, en 1814, la cocarde blanche. La première chanson chantée en France à cette époque, en faveur des Bourbons, fut son œuvre, et son vaudeville, *Les clefs de Paris ou le descendant de Henri IV*, fut la première pièce jouée à Paris en leur honneur. En 1815, il suivit Louis XVIII à Gand, d'où il lança le premier et unique numéro d'un journal intitulé : *Le Nain rose*. Son dévouement à la légitimité se signala en 1821 par une espèce de tour de force, en faisant représenter sur les trois principaux théâtres de Paris, et presque le même jour, trois pièces à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux, savoir : à l'Opéra-Comique, *Le Panorama de Paris ou C'est Fête partout !* divertissement en 5 actes ; à l'Opéra, *Blanche de Provence ou la Cour des Fées*, opéra en un acte ; et au Théâtre-Français, *Jeanne d'Albret ou le Berceau*, comédie en un acte et en vers. Tant de zèle fut récompensé par la croix de la

(1) Henri Monnier, feuilleton du *Siècle* du 11 mars 1851.

Légion-d'Honneur, que Théaulon reçut sans cependant l'avoir demandée, et cette récompense réchauffa son attachement aux Bourbons, dont il se crut dès-lors l'obligé. Ce fut sans aucun doute pour donner des preuves de sa reconnaissance qu'il fonda, avec MM. Cyprien Bérard et Armand Dartois, un journal royaliste portant pour titre ce mot terrible et menaçant : *la Foudre*. Ce devait être, en effet, la foudre pour le parti libéral qui n'y fut pas épargné. Bientôt Théaulon se sépara de ses collaborateurs pour publier seul une nouvelle feuille hebdomadaire, qu'il appela du nom plus pacifique de *l'Apollon* (1), et dans laquelle il continua de défendre la légitimité, mais avec plus de mesure et de retenue.

Ce spirituel écrivain avait la simplicité d'un enfant ; il en avait aussi toute l'imprévoyance. Il n'y avait pas de trace d'égoïsme dans son cœur. Sa bourse était toujours ouverte à ses amis, et le nombre en était grand. Aussi, après avoir gagné des sommes énormes par la représentation de ses nombreuses pièces de théâtre, il ne laissa pas de quoi payer les frais de sa sépulture. Un fait digne d'être connu, c'est qu'il

(1) *L'Apollon* commença son existence le 10 août 1822, et la finit le 25 mars 1823.

composa plusieurs de ses pièces les plus pétillantes d'esprit au milieu des douleurs presque continuelles d'une affection chronique qui le tourmenta pendant de longues années. Les souffrances qu'il éprouvait ne lui enlevèrent jamais sa verve et sa gaîté ; il travailla jusqu'à son dernier moment avec le même entrain et le même esprit. Lorsqu'il était sur le point de rendre le dernier soupir, un de ses amis, qui entrait dans sa chambre, lui ayant demandé comment il allait : « Je vais, répondit-il, comme un homme qui s'en va », terminant ainsi sa vie par un mot plaisant, comme il terminait un vaudeville (1). Il mourut le 16 novembre 1841, à l'âge de cinquante-quatre ans.

(1) Emile di Pietro, *Histoire d'Aiguesmortes*, p. 388.

CHAPITRE V.

—

SUPPLÉMENT.

Les recherches que nous avons continuées depuis le moment que notre travail sur les écrivains du Gard a commencé d'être livré à l'impression, nous ont fait découvrir quelques personnages que nous ne connaissions pas d'abord, et trouver des documents satisfaisants sur quelques autres dont nous n'avions jusqu'alors pu savoir que le nom, ou que nous avions cru appartenir par leur naissance à quelque département voisin. Nous consacrons ce chapitre supplémentaire à l'histoire de leur vie et de leurs écrits.

PIERRE DE BERMOND, BARON D'ANDUZE.

En outre de Clara d'Anduze, la famille des seigneurs de cette ville a donné naissance à un

autre troubadour : c'est Pierre de Bermond. Il vivait au milieu du XIIIe siècle. Deyron assure qu'il a vu de lui quelques vers qu'il fit à son retour d'Afrique, sur la perte d'une maîtresse qu'il avait laissée au-delà des mers (1). Ni Millot ni Raynouard ne parlent de ce poète.

GUILLAUMETTE DE ROSERS.

Cette dame, née à Saint-Gilles, au milieu du XIIIe siècle, cultiva la poésie provençale. Fauriel parle d'un tenson entre elle et Lanfranc Cigala, troubadour gênois (2). Celui-ci lui pose cette question : « Dame Guillaumette, vingt chevaliers errants chevauchaient au loin, par un temps horrible, et se plaignaient entre eux de ne pas trouver d'abri. Ils furent entendus par deux barons qui s'en allaient en grande hâte voir leurs dames. L'un des deux barons retourna sur ses pas, pour secourir les chevaliers errants : l'autre poursuivit son chemin vers sa dame. Lequel des deux se conduisit le mieux ? »

(1) Deyron, *de la Généalogie du baron d'Aubais* (1646), page 39.

(2) Fauriel, *Histoire de la Poésie provençale*, tome II, pag. 104.

PERDIGON.

Fauriel, à qui nous empruntons presque tout cet article, fait remarquer avec raison, dans son *Histoire de la Poésie provençale* (1), qu'un des traits les plus frappants de la croisade contre les Albigeois, c'est l'ardeur et l'unanimité avec lesquelles les poètes provençaux s'efforcèrent de flétrir le pouvoir ecclésiastique, par l'ordre et dans l'intérêt duquel se fit cette guerre. Il n'y a guère qu'un seul troubadour signalé dans les traditions provençales, pour s'être rangé du côté des croisés. Ce troubadour, qui ne manquait ni de talent ni de renommée, se nommait Perdigon. Il était né au pied de l'Espérou. Fils d'un pauvre pêcheur, il était parvenu, par un heureux concours de circonstances, aux honneurs de la chevalerie. Il figura longtemps avec distinction à la cour du dauphin d'Auvergne, qui le combla de biens et le fit son frère d'armes.

Après la mort de ce seigneur, qui ne laissa qu'un fils très-jeune, Perdigon alla se produire à la cour du roi d'Aragon. La souplesse de son caractère, autant que ses talents réels, lui va-

(1) Tom. II, pag. 214-216.

lut la faveur de ce prince qui lui prodigua ses bienfaits. Il se trouvait auprès de Guillaume de Baux, prince d'Orange, en 1208, époque où commença à s'ourdir contre Raymond VI, comte de Toulouse, la grande intrigue par laquelle débuta la guerre des Albigeois. Une députation conduite par Guillaume de Baux, Folquet de Marseille, devenu de troubadour évêque de Toulouse, et l'abbé de Citeaux, tous les trois ennemis personnels de Raymond VI, alla à Rome dénoncer au pape le comte et les hérétiques, et obtint la permission de prêcher la croisade contre eux. Perdigon fut de cette ambassade et s'y distingua par l'amertume de son zèle contre son seigneur (1) et contre les hérétiques. De retour sur les bords du Rhône, il composa une pièce de vers dans laquelle il prêcha la croisade qui venait d'être résolue, et, prenant lui-même la croix, il se trouva d'abord à la prise et au massacre de Béziers, et ensuite, en 1213, à la bataille de Muret, dans laquelle périt son ancien bienfaiteur, Pierre II, roi d'Aragon. Il eut le triste courage de célébrer dans une pièce de vers sa défaite et le triomphe des croisés. A dater de ce

(1) Il était sujet du comte de Toulouse.

moment, ce troubadour, déjà détesté pour la part qu'il avait prise à la ruine de ses concitoyens, devint l'objet d'une exécration générale, et sa vie ne fut plus qu'une suite d'amertumes. Il perdit en peu de temps, l'un après l'autre, tous les nouveaux protecteurs auxquels il avait sacrifié les anciens. Le fils de son ancien patron, le dauphin d'Auvergne, lui ôta toutes les terres que son père lui avait données. Repoussé de toutes les cours et de tous les châteaux, poursuivi de la haine des vaincus et du mépris des vainqueurs, Perdigon cessa de faire des vers que personne n'aurait plus voulu chanter, les sachant l'œuvre d'un traître. Proscrit, honni, mourant de faim, il n'avait plus, pour échapper à l'horreur qu'il inspirait, d'autre moyen que de se jeter dans quelque monastère, en un lieu désert; et cela même ne lui fut pas aisé. Un seigneur provençal, Lambert de Monteil, gendre de Guillaume de Baux, le fit recevoir par pitié à Silvabela, abbaye de l'ordre de Citeaux. C'est là que mourut le malheureux Perdigon, on ne sait à quelle époque, sans avoir obtenu le pardon, ni recouvré la bienveillance de personne. Cette mélancolique destinée du seul troubadour qui ait trempé dans la croisade contre le Midi,

fait mieux comprendre que nulle autre chose, ajoute Fauriel, à quel degré tous les autres furent opposés à cette expédition qui, pour avoir été atroce et sanglante, n'en fut pas moins vaine et honteuse.

Il reste de ce poète douze pièces de vers, dont quelques-unes sont cependant attribuées à d'autres auteurs. Le *Parnasse occitanien* en rapporte une, et quelques autres se trouvent dans le recueil de Raynouard.

JEAN D'ABUNDANCE.

Le personnage connu sous ce nom était de Pont-St-Esprit et vivait au XVI[e] siècle. Il faisait partie de la confrérie de la Bazoche, dont les membres composaient et représentaient eux-mêmes des mystères, des farces, des soties. Plusieurs de ses poésies parurent sous le nom de maître Tiburce de la ville de Papetourte, nom de guerre qu'il avait adopté, à l'exemple de plusieurs écrivains de cette époque. Au reste, La Monnoye, dans ses notes au *Jugement des Savants*, de Baillet, est d'avis que le nom de Jean d'Abundance n'est pas plus le véritable

nom de ce poète que celui de maître Tiburce de Papetourte.

Les écrits du notaire de Pont-St-Esprit sont fort nombreux ; mais il faut ajouter qu'ils sont aujourd'hui d'une excessive rareté. Nous avons essayé d'en retrouver les titres, en consultant les bibliographies les plus estimées, et nous allons en donner la longue liste, que nous ferons suivre de l'analyse de celui de ses ouvrages qui est le plus connu.

Les Faubourgs d'Enfer, contenant les misères et les calamitez qui sont sur mer ; la prinse de l'Acteur par feu capitaine Jonas, ensemble sa délivrance faicte par Messieurs les cardinaux de Lorraine et de Bouloigne. Le testament et pater dudit Acteur ; et autres traictez, épistres, rondeaux, etc. (Lyon, Jacques Moderne, in-8°, sans date). — *Epistre sur le bruit du Trespas de Clém. Marot* (Lyon, Jacques Moderne, 1544, in-8°). — *La Captivité du bien public, avec plusieurs autres matières, assavoir : la Resverie de l'Acteur, vers à tous propos ; la Sentence de Jupiter sur les couleurs bleu et violet ; le Dicton de la cloche de Mende ; le Dicton du Pont-St-Esprit, la date qu'il fut achevé, et combien il contient de

long ; plusieurs ballades, epistres, rondeaux, triolets et huictains (Lyon, Legrand Jacques, in-16, sans date).— *Les grands et merveilleux faicts de Nemo avec les priviléges qu'il a, et la puissance qu'il avait despuis le commencement du monde jusques à sa fin* (Lyon, Pierre de Saincte-Lucie, in-16, sans date).—*Les moyens d'éviter mélancolie, se conduire et enrichir en tous estats par l'ordonnance de raison.* — *Les quinze grands et merveilleux signes nouvellement descendus du Ciel au païs d'Angleterre, moult terrible et divin à ouir racompter. Item plus la lettre d'escornifierie, laquelle porte grands priviléges à plusieurs gens, et la Chanson de la Grand Gorre, par maître Tyburce, demeurant en la ville de Papetourte* (Lyon, sans nom d'imprimeur et sans date). — *Prosopopeïe de la France à l'empereur Charles-le-Quint, sur sa nouvelle entrée faicte à Paris* (Tholose, Nicolas Vieillard, in-4°, sans date; probablement 1539, année pendant laquelle eut lieu l'événement qui fait le sujet de cette pièce de vers).—*La guerre et le débat entre la Langue, les Membres et le Ventre* (Lyon, Jacques Moderne, in-4°, sans date). C'est une imitation de la fable de Ménénius Agrippa. « La langue,

» les yeux, les oreilles, le nez, les mains et les » pieds ne veulent plus rien bailler ne adminis- » trer au ventre et cessent chacun de be- » soigner (1) ». — *Adresse profitable à tous viatiques allans et retournans par divers païs et spécialement par la France, pour savoir les bons logis et dangereux passages* (Lyon, Jacq. Moderne, sans date).

On a de Jean d'Abundance un grand nombre de mystères. Le plus connu est intitulé : *Mystère, moralité et figure de la Passion de N.-S.-J.-C., nommé* : QUOD SECUNDUM LEGEM DEBET MORI, *à onze personnaiges* (Lyon, Benoist Rigaud, in-8°, sans date). S'il faut en croire De Bure (2), on ne connaissait pas d'autre exemplaire de cette pièce de théâtre, au siècle dernier, à Paris, que celui qui était dans la bibliothèque du duc de La Vallière. D'après la description qu'il en donne, ce volume se compose de 88 pages chiffrées, y compris le feuillet de l'intitulé, et il porte au verso du dernier feuillet la représentation d'un *Ecce-Homo* gravé sur bois. Toutes les pages sont encadrées dans des

(1) *Bibliothèque de Duverdier*, art. *Jean d'Abundance*.
(2) *Bibliothèque instructive*, n° 3197.

bordures d'ornement gravées, qui en rendent le format in-folio.

Voici l'analyse de ce mystère, d'après l'auteur de la *Bibliothèque du Théâtre français depuis son origine* (1), qui avait eu entre les mains l'exemplaire, peut-être unique, dont nous venons de parler.

Les onze personnages qui y figurent sont : *Dévotion*, *Nature humaine*, *le Roi souverain*, *dame Débonnaire*, *l'Innocent*, *Noé*, *Moyse*, *St-Jean-Baptiste*, *Siméon*, *Envie judaïque* et *Gentil trucidateur*. *Dévotion* commence par expliquer le sujet dans un prologue. Vient ensuite *Nature humaine*, chargée d'infirmités ; elle se plaint de son malheureux sort au *Roi souverain*, qui lui annonce que ses misères ne finiront que si l'*Innocent* est mis à mort pour elle, et qu'autant qu'elle se lavera dans son sang. *Nature humaine* s'adresse aussitôt à *dame Débonnaire* pour lui proposer de laisser mourir son fils l'*Innocent*. Celle-ci, révoltée de cette demande, va avec l'indiscrète solliciteuse devant le juge *Noé*, qui, après les avoir entendues l'une et l'autre, donne gain de cause à *Nature humaine*. *Dame*

(1) Tom. I, p. 117 et 118.

Débonnaire en appelle à *Moyse*, qui confirme l'arrêt. Nouvel appel de ce jugement à la cour souveraine, présidée par *saint Jean* et *saint Siméon*, qui décident encore comme *Noé* et comme *Moyse*. *Dame Débonnaire* a recours alors au *Roi souverain*, auquel elle demande justice et grâce. Celui-ci se prononce dans le même sens que les juges, et il fait connaître que *l'Innocent* doit mourir pour guérir *Nature humaine*. En conséquence, *Envie judaïque* et *Gentil trucidateur* sont invités à se saisir de *l'Innocent*, et on lui fait souffrir les différents tourments qui sont racontés dans le récit de la Passion. *Dévotion* ferme le spectacle par un sermon aux assistants.

L'auteur de la *Bibliothèque du Théâtre français* cite deux autres mystères de Jean d'Abundance, qui étaient manuscrits dans la bibliothèque du duc de La Vallière, mais qui ont probablement été imprimés pendant le XVIe siècle. Ce sont : le *Joyeux Mystère des trois Rois, à sept personnaiges*, sujet traité également par Marguerite de Valois, et la *Farce nouvelle, très-bonne et très-joyeuse de Cornette, à cinq personnaiges*, farce assez plaisante, au jugement de Marin, qui en cite quelques vers. Duverdier,

dans sa *Bibliothèque*, nous donne les titres de trois autres pièces de théâtre de Jean d'Abundance, mais sans nous rien apprendre sur leur contenu; il dit seulement qu'elles ont été imprimées à Lyon, et que leur auteur en a composé plusieurs autres. Ces trois moralités ou mystères sont : *le Gouvert d'humanité, le Monde qui tourne le dos à chacun*; et *Plusieurs qui n'ont pas de conscience*.

J. SUAU.

J. Suau, médecin, né à Nimes vers la fin de la première moitié du XVIe siècle, ne nous est connu que par un écrit intitulé : *Traitez contenant la pure et vraye Doctrine de la peste et de la coqueluche, les impostures spagyriques et plusieurs abus de la médecine, etc., composez par maistre J. Suau, natif de Nismes* (Paris, 1586, in-8°). Ce volume, qui est d'une extrême rareté, se compose de trois dissertations fort curieuses.

JACQUES BLANCHON.

Jacques Blanchon, d'Uzès, vivait vers le milieu du XVIe siècle. On lui doit les écrits suivants : *Lusus extemporanei sive epigrammata* (To-

losæ, 1542); — *De Jurisconsulti institutione* (Lugduni, 1544, in-4°); — *Liber defensionum* (Lugd., 1550), livre dirigé contre Louis de Benevento, abbé de Seleste; — *Raph. Philolai, autoris greci, παραγγέλματα, latinè facta et commentariis explicata* (Lugduni, 1553, in-16); — *De summo bono, libri II* (Lugduni, 1550).

SAUVEUR ACCAURAT.

On doit à Sauveur Accaurat, né à Uzès dans la première moitié du XVIe siècle, une traduction du *Traité des Bienfaits*, par Sénèque (Paris, chez Et. Grouleau, 1561, in-8° de 33 feuilles). Cette traduction est précédée de la vie du philosophe romain.

Il a existé un autre Accaurat, surnommé Pierre, né, comme le précédent, à Uzès, et auteur d'une comédie manuscrite intitulée : *Alzon et Eissène*. Ces deux noms sont ceux de deux petites rivières qui coulent près de la ville natale de l'auteur. Nous ne connaissons pas d'ailleurs cette pièce, qui est sans doute perdue depuis longtemps, et dont nous avons trouvé l'indication dans un rapport fait au siècle dernier sur les hommes célèbres d'Uzès et conservé

dans les archives de la préfecture de l'Hérault.

Enfin Aymon, dans sa collection des *Synodes nationaux des Eglises réformées de France* (1), et MM. Haag, dans la *France protestante* (2), font mention d'un troisième Accaurat, surnommé Paul, qui fut successivement pasteur à Vals, à Aubenas et à Privas, et qui assista comme député de la province du Vivarais, au synode national tenu à Castres en 1626, et à celui tenu à Charenton en 1644.

Ces trois personnages appartenaient sans aucun doute à la même famille; mais il est impossible de déterminer quel degré de parenté les unissait.

ISAAC CHEIRON.

Isaac Cheiron ne nous est connu que par un ouvrage de controverse, intitulé : *Ignorantia Jesuitarum* (Genevæ, 1613, in-8°). Il était probablement fils de Pierre Cheiron, principal du collége des Arts et beau-frère de Samuel Petit.

M. Lud. Lalanne, dans ses *Curiosités bibliographiques*, fait mention d'un *Traité du mal-*

(1) Tom. II, pag. 329, 430, 626.
(2) Tom. I, pag. 14.

heur qui affligea la ville de Nimes, composé par un Cheiron et imprimé à Nimes en 1606, sur une étoffe de soie blanche. Nous n'avons jamais vu ce volume, qui est fort rare; nous n'en connaissons même aucune description détaillée; mais la date et le lieu de l'impression, ainsi que le sujet qui y est traité, nous indiquent clairement qu'il est d'un écrivain appartenant à la ville de Nimes, et sans aucun doute à la même famille que le précédent, si ce n'est pas toutefois le même personnage.

GUILLAUME FAUCHER.

Guillaume Faucher, fils de Jean Faucher, le traducteur des *Cantica Avicennæ*, et médecin comme lui, naquit également à Beaucaire. Il cultiva aussi la poésie latine; on lui doit un poème latin en quatre chants, intitulé : *Guilielmi Faucheri Bellocarensis doctoris medici almæ universitatis Monspeliensis, Maumoranciados libri quatuor, ad Henricum secundum Maumorancionum et Dampvillæorum ducem serenissimum et semper victorem* (Nemausi, ex typog. Petri Gillii, 1632, in-12). Le poème

occupe 133 pages, et il est consacré à célébrer Montmorency et sa famille :

Dicam acies populosque tuos moresque tuorum
Principum, et insignes revocabo ex ordine pugnas.

Dans des stances françaises, qui précèdent le poème latin et qui sont de T. de Chillac, il est fait un éloge pompeux de Guillaume Faucher. T. de Chillac dit entr'autres, en s'adressant à Montmorency :

Faucher, qui rend son œuvre esgale aux Odyssées,
En peignant tes exploits aux siècles à venir,
Avec sa docte plume et ses hautes pensées,
Eternise leur gloire, avec leur souvenir.

De combien de héros les palmes glorieuses
Sont closes dans la tombe et mortes dans l'oubly,
Pour n'avoir peu trouver un nourrisson des Muses
Qui peignit leur trophée et leurs faicts comme luy?

La postérité n'a pas eu du poème latin de Guillaume Faucher la même opinion que l'auteur de ces stances; elle l'a laissé tomber dans le plus complet oubli.

PIERRE BALMIER.

Pierre Balmier, né à Uzès dans le XVIIe siècle, est auteur de plusieurs pièces de poésie, dont quelques-unes se trouvent dans le *Parterre du*

Parnasse, de Bonnafoux (pag. 204, 230 et 238). Il y a dans le même ouvrage (pag. 248), des stances de Bonnafoux en l'honneur de P. Balmier.

FR. GAULTIER.

Fr. Gaultier, né à Nimes, fut obligé, comme ministre protestant, de sortir de France par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il se réfugia en Hollande et ensuite dans le Brandebourg, où il fut pasteur de l'Eglise française de Berlin. On lui doit un ouvrage qu'il publia sans y mettre son nom, sous ce titre : *Histoire apologétique ou Défense des libertés des Eglises réformées de France* (Amsterdam, chez Desbordes, 1688, 2 vol. in-12) (1). Il avait déjà publié un ouvrage analogue ou peut-être le même que le précédent, sous ce titre : *Réflexions sur les actes de l'Assemblée générale du Clergé de* 1685, *concernant la Religion, ou Défense des libertés des Eglises réformées de France.* Fr. Gautier annonce dans cet écrit qu'il prépare une histoire des Eglises réformées

(1) *Dictionnaire des Anonymes*, par A. Barbier, no 7302.

de France, depuis leur fondation jusqu'à leur ruine. Cet ouvrage n'a jamais été publié; peut-être même n'a-t-il pas été achevé. S'il a été rédigé en entier, il est possible que le manuscrit existe encore à Berlin (1).

FRANÇOIS DE CLUGNY.

La famille de François de Clugny appartient à la Bourgogne; elle a fourni, en outre de celui dont nous avons à parler ici, trois écrivains dont la vie et les titres littéraires sont exposés par Papillon dans sa *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne* (tom. I, pag. 148-150). François de Clugny naquit à Aiguesmortes le 4 septembre 1637. Son père, Guy de Clugny, capitaine d'une compagnie de gens de pied, commandait à cette époque dans cette ville, en l'absence du marquis de Varennes. Il y mourut peu d'années après la naissance de François, qui était le second de ses fils, et avant de rendre le dernier soupir, il recommanda à sa femme, Anne de Conseil, fille de François Conseil, seigneur de Condamine, de retourner après sa mort en Bour-

(1) *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, tom. II, pag. 117.

gogne, avec ses deux enfants. Elle obéit à cette recommandation, et, après avoir placé le plus jeune de ses fils au collége des prêtres de l'Oratoire de Beaune, et obtenu pour l'aîné, nommé Antoine, une commission de capitaine de chevau-légers, elle se retira aux Carmélites de Beaune, où elle prit le voile en qualité de sœur converse et où elle finit ses jours.

Après avoir achevé sa réthorique, François de Clugny, qui, par son esprit religieux et son amour de la retraite, était porté à la vie monastique, désira d'être reçu dans la société au milieu de laquelle il avait été élevé. Sa demande fut accueillie favorablement, et, à l'âge de quatorze ans, il entra dans la congrégation de l'Oratoire. Après son année d'institution, il fut envoyé à Jully étudier en philosophie, et ensuite à Paris pour y faire son cours de théologie. Ces diverses études achevées, il fut chargé de l'enseignement de la grammaire et des humanités successivement à Beaune, au Mans, à Angers, à Troyes, où il fut ordonné prêtre en 1662, et enfin à Montbrison. Menacé de perdre la vue, il se rendit de cette dernière ville à Paris pour trouver un remède à son mal. Soigné par les plus habiles oculistes de cette époque, il n'éprouva

d'abord aucun effet apparent du traitement qu'on lui fit suivre; il finit cependant par recouvrer assez la vue pour pouvoir lire et écrire, quoique avec quelque difficulté. Le P. Sénault, général de l'Oratoire, pour lui procurer le repos dont il avait besoin, l'envoya en 1665 à Dijon, où il passa le reste de ses jours, occupé à la prédication, à des catéchismes publics et aux divers devoirs de son ministère. Nommé, en 1680, supérieur de la maison de Dijon, il refusa, au bout de trois ans, de conserver plus longtemps ces fonctions. Il mourut dans cette ville le 21 octobre 1694, au commencement de sa cinquante-huitième année.

François de Clugny a composé quatre ouvrages ascétiques qui ont été estimés pendant longtemps, mais qui sont aujourd'hui peu connus. Le premier de ces écrits : *La Dévotion des Pécheurs par un Pécheur* (Lyon, 1685, in-12; 2e édit, augment., 1689, et 3e 1701), excita quelque ombrage par ses doctrines mystiques, dans lesquelles on crut reconnaître une tendance vers le Jansénisme. Il fut en conséquence déféré au grand-vicaire de Langres; mais l'examen auquel on le soumit lui fut favorable, et sa parfaite orthodoxie fut reconnue publiquement.

Le second est intitulé : *Le Manuel des Pécheurs* (Dijon, 1686, in-12). La première des deux parties qui le composent est de François de Cluny ; la seconde est du P. Bourée, de l'Oratoire, qui la fit imprimer à Lyon en 1696, in-12. Les deux parties furent réunies dans une édition de Lyon, 1713, in-12. Un troisième ouvrage, dont la plus grande partie lui appartient, porte ce titre : *Sujets d'oraison pour les Pécheurs, tirés des épîtres et des évangiles de l'année* (Lyon, 4 vol. in-12; les 3 premiers sont de 1695 et le 4e de 1796). Les trois premiers volumes et le quatrième jusqu'à la page 223 sont de François de Clugny ; le reste de ce quatrième volume est du P. Bourée, qui y a ajouté un cinquième volume sous ce titre particulier : *Sujets d'oraison pour les Pécheurs, sur tous les mystères de Notre-Seigneur-Jésus-Christ* (Lyon, 1696, in-12). Enfin on rédigea après sa mort, sur des mémoires qu'il avait composés ; un traité intitulé : *De l'Oraison des Pécheurs*, (Lyon, 1689, in-12 ; — 2e édit. 1701). Le supplément de 1735 du *Dictionnaire historique* de Moreri, et Niceron attribuent à tort à François de Clugny un ouvrage qui porte ce titre : *Sujets d'oraison pour les Pécheurs, sur les Saints et les Saintes*

les plus remarquables, etc. (Lyon, 1696, 2 vol. in-12), et qui est encore du P. Bourée. Ce même père a écrit un *Abrégé de la Vie du P. François de Clugny* (Lyon, 1698, in-12).

LOUIS ASTRUC.

Louis Astruc, né à Sauve, vers la fin du XVIIe siècle, est probablement un parent du célèbre médecin de ce nom. Il étudia la jurisprudence et se fit la réputation d'un habile jurisconsulte. Après avoir, pendant plusieurs années, plaidé avec succès au parlement de Toulouse, il fut professeur de droit français à l'Université de cette ville. Il mourut vers 1750. On lui doit plusieurs ouvrages sur des questions de droit, difficiles et importantes. Nous ne connaissons que les suivants : *Traité des Servitudes, des Héritages rustiques et urbains* (Avignon, 1751, in-12 de 205 pages et une table de 29 pages), et *Traité des Peines des secondes noces* (Galembrun, 1752, in-18 de 235 pages). Dans ce dernier écrit, Louis Astruc examine les différentes peines dont étaient frappés, par la législation de cette époque, les veufs et les veuves qui se remariaient.

THOMAS.

Le rapport sur les hommes célèbres d'Uzès, qui nous a déjà fourni quelques renseignements sur les Accaurat, fait mention d'un écrivain nommé Thomas, fils d'un pasteur de cette ville, qui passait pour un prédicateur distingué. D'après cette pièce, ce personnage, né à Uzès dans la seconde moitié du XVIIe siècle, fut avocat au parlement de Paris. Sa mauvaise santé l'aurait seule empêché d'occuper de hauts emplois. On lui doit plusieurs discours présentés à diverses académies.

JEAN MAURY.

L'abbé Marolles parle, dans ses *Mémoires*, t. III, p. 311, d'un poète de son temps, nommé Jean Maury et natif des Cevennes. On a de cet écrivain, depuis longtemps profondément oublié, des poésies latines aussi bien que des poésies françaises sur divers sujets, des paraphrases en vers français des livres de Salomon et de Job. Marolles estimait fort ces derniers ouvrages. Nous n'avons pas les moyens de contrôler ce

jugement, ces livres étant à peu près introuvables; mais la postérité ne semble pas en avoir fait grand cas, puisqu'elle les a laissé périr.

PIERRE DE CLARIS.

Pierre de Claris, appartenant à la même famille que J.-P. Claris de Florian, était prieur de St-Jean-de-Crieulon, près de Sauve, quand, en 1716, il abandonna le catholicisme pour rentrer dans le sein du protestantisme, qu'avaient professé les de Claris avant la révocation de l'édit de Nantes. Il se retira à Londres où il fut nommé ministre de la Patente. Il mourut vers 1738. « C'était, dit Court, un homme plein de zèle et éclairé. Il avait paraphrasé les psaumes en vers français et composé des cantiques sur des passages de l'Ecriture; il les faisait chanter à ses paroissiens dans son église de Crieulon. » Nous ne connaissons de lui qu'un seul ouvrage, imprimé sous ce titre : *Lettres de M. de Claris, ci-devant prieur de l'église de St-Jean-de-Crieulon, dans le diocèse de Nismes, à Mgr de Nismes, son évêque, et aux fidèles de l'église de Crieulon, sur son changement de religion; août* 1716 (1721, in-12).

JEAN-BAPTISTE-CASTOR FAVRE.

Le célèbre auteur du *Sermoun dé Moussu Sistre* et du *Sièje dé Cadaroussa*, Jean-Baptiste-Castor Favre, prieur de Celleneuve, naquit à Sommières, le 26 mai 1727 (1). Après avoir fait de bonnes études à Montpellier et donné de bonne heure des marques de brillantes facultés, il professa, à ce qu'on croit, les belles-lettres au collége de cette ville. Le marquis d'Aubais lui confia ensuite la direction de sa belle bibliothèque. C'est au milieu de cette immense et précieuse collection de livres qu'il perfectionna ses connaissances et développa son goût pour la poésie. Plus tard, il desservit successivement les paroisses de Castelnau, de Vic, du Crès, de Montels, de Cournonterral et de Celleneuve. Il mourut dans cette dernière localité, le 5 mars 1783, à l'âge de cinquante-six ans.

Le caractère enjoué et les vertus aimables de

(1) Le lieu et la date de la naissance de J.-B.-C. Favre ne peuvent plus être des sujets de contestation. Ils ont été vérifiés dans les registres de naissance de la ville de Sommières par M. Emile Boisson, maire de cette ville et auteur d'un très-bon ouvrage sur cette localité.

ce bon prêtre le firent chérir de tous ses paroissiens, dont il était le conseil, l'ami et le consolateur. Les familles les plus considérables du pays lui confiaient l'éducation de leurs enfants, auxquels il avait l'art de rendre l'étude agréable, et il consacrait ses loisirs à écrire d'aimables badinages, qu'il ne communiquait qu'à ses amis. Un seul de ses ouvrages a été imprimé de son vivant : c'est un petit poème français, intitulé : *Acidalie ou la Fontaine de Montpellier*. Quoiqu'il ait laissé plusieurs poésies françaises, c'est surtout en languedocien qu'il a composé la plupart de ses œuvres, et c'est dans cette langue qu'il a le mieux réussi.

Ses productions languedociennes sont toutes dans le genre badin ; mais, sauf son *Sermoun dè Moussu Sistre*, qui ne peut être regardé que comme une facétie dans le genre de celles qui semblent avoir eu tant d'attraits pour les Italiens du xve et du xvie siècle, ses écrits n'ont jamais rien de grossier ni de trivial ; les traits les plus grotesques ont toujours de la mesure ; ils font rire, sans jamais blesser la décence et le goût.

De toutes ses productions, la plus remarquable est, sans contredit, *Lou Sièje dè Cadaroussa,* poème en trois chants et en vers de huit

syllables (1). En voici le sujet : Les habitants d'Avignon, pressés par la famine, apprennent qu'il est arrivé du blé à Caderousse. Le vice-légat Doria envoie aussitôt une députation pour réclamer une partie de ces provisions ; mais les habitants de Caderousse ne voulant céder leur blé qu'à un prix exorbitant, une armée d'Avignonnais marche contre leur ville, l'assiége et s'en empare, et le poème finit par le mariage du chef de l'armée victorieuse avec la fille du principal meneur des vaincus, et par le retour triomphant des Avignonnais, ramenant dans leur ville quinze charrettes chargées de blé.

Ce petit poème est un chef-d'œuvre dans son genre. Le plan en est simple et bien suivi ; la marche en est vive et rapide ; les burlesques peintures dont il est rempli sont brillantes d'esprit, de verve et de gaîté. Il n'en est pas du *Sièje dè Cadaroussa* comme de la plupart des productions languedociennes modernes, imitations plus ou moins heureuses de poésies françaises. Ici tout est languedocien, poésie, images, expressions. Aussi, tandis que bon nombre de poésies

(1) Il fut publié pour la première fois à Montpellier en 1797, in-12.

en divers patois du Midi de la France ne perdraient presque rien de leur prétendue originalité à être mises en Français, il est impossible de donner une traduction française quelque peu fidèle du poème du prieur de Celleneuve; et, cette traduction fût-elle possible, elle n'aurait presque pas de sens, dans les détails du moins, pour quiconque n'est pas né ou qui, par un long séjour à Avignon, à Nimes ou à Montpellier, ne s'est pas habitué aux figures de langage familières aux habitants de ces villes. Il serait inutile de faire des citations d'un poème connu de tous ceux qui peuvent le comprendre; il n'est aucun d'eux qui ne se rappelle le tableau de la famine à Avignon, le récit des malheureuses négociations des envoyés du vice-légat, la revue de l'armée avignonnaise, le tableau comique du conseil de guerre tenu devant Caderousse; enfin la description si animée de la bataille livrée sous les murs de la ville assiégée. Ce sont là, dans le genre burlesque, des morceaux également parfaits.

Quelques autres ouvrages, presque aussi remarquables, du prieur de Celleneuve, sont moins connus. Il faut placer en première ligne l'*Odissèa d'Homèra travestida*. Quelques ci-

tations donneront une idée de cette production. Voici comment il dépeint la tempête qui, après qu'Ulysse eut échappé à Carybde et à Scylla, le jeta dans l'île de Trinacrie :

.... Sé lévèt un vén tan fol
Qu'éspoouruguèt nostre équipaje.
Oh! géns dé Diou, quinte tapaje!
La mar, dé l'énténdre siblà,
Sè métèt à canviroulà;
Lous nivous pértout s'ésquinsèroun,
E Diou sap l'ayga qué bouchèroun!
Lou jour, alioga d'éspéli,
Récouméncèt à s'avali.

Dans le passage suivant, pris dans le 13e chant, Neptune vient se plaindre à Jupiter de l'arrivée d'Ulysse dans Ithaque.

Néptuna, qu'aymava pas for
Dé saoupre Ulissa dins un por,
Dé coulèra sé dézoulava,
É lou diable lou bassélava.
Aou cièl sans éscalas mountèt;
A Jupiter la man touquèt,
É ié diguèt : « Adiou, moun frayre;
Té portes bén? tan mius, pécayre!
Pèr ïéou pode pas ganguélà;
Ayci vène pèr té parlà
Dé quicon qué, s'ou savièy dire
Dé ségu té farié pas rire;
Mais moun ésprit és roubilat;
É, sé mé troves émbouïat,
Tus, qu'as la tèsta bén céouclada,

Té caou divignà ma pénsada.
Ayci lou sujèt à paou prés,
Pèrque monte ayçamoun éssprès...
Mais, pèr ma fé, sé m'énsouvène...
Pèraco, créze qué lou tène...
Aquél qu'un jour, émb'un douzil,
Mé rabinèt l'iol dé moun fil,
Saves bé ?... lou couqui d'Ulissa
Qu'és un magazin dé maliça;...
É bé, cèrcava soun oustaou.
Iéou que ïé vouïèy foça maou,
Dé sé ïagandi l'émpachave.
É sus las mars lou campéchave.
Lou trayte és ïoy dins soun péïs;
I'és aquel diable, amay dourmis,
Gramécis à lous dé Schéria.
Vézes, aco mé dévaria;
É sé mé vos fayre un plézi,
Proumès-mé dé lous éscarni,
Afin qué sachoun qu'à Neptuna
Faou pas véndre dé vi dé pruna;
Car, qaou dianche m'adourariè
S'aylaval aco sé saviè? »

Ce poème est précédé d'une délicieuse pièce, intitulée: *Réquesta à Mounsegnur dè Sén-Priest*, et dans laquelle Favre explique, d'une fort comique façon, comment lui est venue l'idée de composer cette odyssée travestie. Nous en citerons deux passages. Voici d'abord le commencement de la requête :

Mounségnur : suplia, humblamén,
Lou curat dé Mountél, Vic, Lou Crès é lou rèsta,

Qué jetès un cop-d'iol sus aquésta requèsta,
É qué l'éscoutés un moumén.
N'és pas pèr él qué soullicita;
Mais, das dévés dé soun éstat,
Lou pus gran és la charitat :
Ayci lou sujèt qué l'écrita.

Lou quinze dé janvié sèt-cén-souèssanta-noou,
Én éstérigagnan una éspèça dé sala,
Aouziguère gratà ma porta curiala
Tan réde qué n'ajère poou.
Y'é courisse pourtan, é pèr vèyre qaou rasela,
Espinche pèr una féndascla.
Amay lou traou séguèsse gran,
Déviste pas dégus : désclave la saraïa;
Régarde lon dé la muraïa.
Oh! quinte ésfray, Ségnur, ajère sus lou chan!
Émb'una courouna à la man,
Un couçaras mé saludava.
Lou prénguère d'abor pèr un rèy dé la fava,
Ou pèr qaouque caramantran;
Mais à soun èr saouvaje, à sa figura antiqua,
A soun alura fantastiqua,
Révénguère dé mou érrou,
Sans révéni dé ma fraïou.
Tout tramblan ïé diguère : Sira,
Fazès-mé lou plézi dé mé dire qaou sès?
Déqué mé démandas, é d'oounte sourtissès?
Él m'avança sa tiralira,
É mé dis, én latin : *Sic notus Ulysses?*

Sus aco vite récuoulère...
Coussi, vézi! ïé répliquère,
Vous sérias aquél rèy, qué daou siècle passat
Lous savans an tan caressat?
Lou galan dé Circé? lou propre rèy d'Itaqua?

É lou papa dé Télémaqua?
Badinas... Car, siè dich sans manquà dé réspèc,
M'avès parlat latin, et m'aourias parlat grèc.
Hospes, s'ou mé diguèt, *ausculta de me verum* :
Sum, non inficior, græcus apud Homerum,
Sed, vagus, didici tot idiomata
Ut Romæ.... Santadi, ié cridère, halte-là !...
Éstassiaou !... Vézès pas qué sèn à la carièyra?..
Amay l'on sièje capélan,
Chacun n'a pas toujour soun latin à la man.
Sé, pér malhur, d'una bandièyra
Sourtissiè qaouque pëizan,
S'aréstariè pèr nous énténdre;
Créyriè qué m'avès ataquat,
É qué save pas mé défendre.
Vénès, séguissès-mé, n'én sérés pas fachat.
Intran, bare la porta, é méne dins la sala,
Én mé tapan lou naz, la rèliqua rouïala.
M'assète un paou ïon d'él, é ïé dize : Vézès,
Énténde bé cé qué dizès,
Amay parlés latin; mais, pèr vous bén comprène,
Vous diray éndaco qué péne.
Sé mé poudès counta vostra histouèra én francès,
La trouvaray pus clara é plézi mé farés...

Là-dessus, Ulysse raconte en vers français que, grâce aux traducteurs bons et mauvais, le récit de ses aventures a ennuyé tous les lecteurs, et que l'Odyssée ne trouve plus un seul acheteur. Il finit par proposer au prieur de Celleneuve de le faire connaître de nouveau dans le monde :

« .... Je vous conjure,
» Pontife à cinq cents francs, riche et grave pasteur,
» D'avoir pitié d'un roi votre humble serviteur.
» Allons... je vous vois prêt à venger son injure,
» Dussiez-vous manger votre cure
» Pour lui rétablir son honneur... »

Sé voùs vézès aco, faou qu'ajès bona vista,
Yé dize én frounzissén las ussas é lou nas :
Mais, Sira, sayque badinas
D'éspérà qué... fidoun !... vostre avantura és trista !
Sès éstat maou ménat, ès vray,
N'én souy mourtifiat ; mais n'én pode pas may.
Qu'a fach lou maou qué lou répare;
Pèr ïéou, bonamén, vous déclare,
É prénès-ou couma voudrés,
Qué n'intre pas aqui pèr rés.
Sé voulès mous counséls, vézès, vous lous oufrice;
N'én poudès uzà sans façoun ;
N'ay dous mila à vostre sérvice;
Mais l'arjén dé ma cura ! oh ! ma fouè n'ay bézoun ;
É ségu, gn'a pas trop... Ayci cé qu'imagine,
Pèr vous réfayre un paou dé cé qu'avès pèrdut.
Déspioy qué sès aqui, tan may vous éczamine
É tan may né souy couvéncut
Qué pourias èstre bén véngut,
Én Italia, én Françа, én Prussa, én Anglétèra,
Dins la Suïssa é pèr touta la tèra,
S'én consultan lou gous daou téns
Vous détèrminavias à fa rire las géns.
Dizoun qu'avès un gran émfaza,
L'ar dé couflà bén una fraza,
Dé fayre foça déscriptiouns,
É dé longas coumparézouns;
Mais, ounte tout aco vous ména?

Pécayre! dréch à l'éspitaou.
Tan qué nous parlarés antaou,
Vous résponde qu'aourés prou péna
A réüssi dé nous fa gaou :
Aou countrari, pèrtout diran qué sès un baou;
Qué sès pus séc qu'un floc dé sioure;
Qué bé ïon dé régnà, méritas pas dé vioure :
Anfin vous véze un prince aou croc,
Ou més jout un gavèl pèr alumà lou fioc.
Ioy, qaou nous divèrtis ès ségu dé nous playre,
É pèr vostre intérès, vous conséie d'ou fayre.
Layssas-mé lou francés, lou grèc é lou latin;
Prénès lou toun d'un arléquin;
Parla-nous én patoués é d'Itaqua é dé Troïa;
Countas-nous d'un èr gay lous maous qu'avès soufèrs
Sus tèra, sus mar, as anfers,
É véyrés tout lou mounde én joïa.
Sérés tan bén véngut qué vous acoutiran,
Amay qaou sap? un jour, bélèou, vous croumparan.
Lou vièl Itacièn, toujour plé dé sagéssa,
M'éscoutèt jusqu'aou bout, é goustèt ma rézoun :
Apprénguét nostra lénga émbe tan dé finéssa,
D'ayzénça é dé délicatéssa,
Qué, dins ména dé dous ans, aouriè dins un bézoun
Téngut tèsta, en patouès, aou pus fièr poulissoun.

Favre avait entrepris de traduire en vers burlesques l'Enéide. Il y aurait eu quelque intérêt à avoir cet ouvrage, pour pouvoir le comparer avec celui de Scarron : peut-être le poète languedocien n'aurait pas cédé la palme au poète français. Mais on n'a trouvé dans les papiers laissés par le prieur de Celleneuve que les qua-

tre premiers chants. Nous connaissons un jeune poète languedocien qui a continué cette œuvre, et peut-être, encouragé par la faveur qui revient aujourd'hui aux poésies en idiômes populaires, il se décidera à livrer son travail au public. Nous le désirons du moins vivement.

Aux précédents ouvrages en vers de Favre, il faut joindre quelques traductions ou imitations de morceaux d'Ovide et d'Horace, et de plusieurs épigrammes de Martial. Mais ce qui mérite surtout de fixer l'attention, ce sont trois écrits en prose du prieur de Celleneuve. Ces écrits sont deux vaudevilles, intitulés, l'un : *Lou Trézor dé Substancioun*, et l'autre *L'Opéra d'Aoubays*, et une nouvelle qui a pour titre : *Histouèra dé Jan-l'an-prés*. L'idiôme languedocien, fort riche en poésie dans tous les genres, n'est pas, en général, regardé comme convenable à la prose. Les trois écrits de Favre que nous venons de mentionner, surtout l'*Histouèra dé Jan-l'an-prés*, qui est une pièce fort remarquable, sont propres à modifier cette opinion. Nous devons ajouter, cependant, que ces trois morceaux sont encore dans le genre burlesque, et que l'épreuve reste encore à faire pour le genre noble et soutenu.

On a plusieurs éditions des œuvres de Favre; la meilleure, sous tous les rapports, est celle de Montpellier, chez Aug. Virenque, 1839, 4 vol. in-12.

JEAN-BAPTISTE NALIS.

Jean-Baptiste Nalis, né à Beaucaire et maire de cette ville, est auteur d'un recueil de poésies françaises et de poésies languedociennes, intitulé : *Cantiques, Noëls et autres ouvrages en vers*, 1766, in-12. — 2e édition, Arles, 1769, in-12 (1).

ANTOINE-JOSEPH COMTE DE BARRUEL-BEAUVERT.

Barruel-Beauvert, né à Bagnols, le 17 janvier 1756, marcha sur les traces de son cousin, Antoine Rivarol. Il commença par prendre le titre de comte ; il voulut ensuite se faire connaître comme écrivain ; mais il était plus facile de se faire gentilhomme qu'homme d'esprit. Cependant, la satire *Plainte du Chou et du Navet* contre *Les jardins* de l'abbé Delille,

(1) Ersch, *La France littéraire*, t. II, p. 444. Quérard, *La France littéraire*, t. VI, p. 380.

que Rivarol publia sous le nom de son cousin, fit de Barruel-Beauvert un homme de lettres. Grâce à un riche mariage, il fut nommé d'abord commandant d'une compagnie de réforme des dragons de Belzunce et ensuite capitaine d'une compagnie de milice de la province de Bretagne. En 1790, il fut colonel de la garde nationale de sa ville natale. Cependant, il eut le courage de prendre la défense de la noblesse, dans laquelle il avait eu la prétention de s'introduire. Il coopéra longtemps à la rédaction des *Actes des Apôtres*. Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il s'offrit en ôtage pour le roi; sa proposition ne fut pas acceptée. Le 20 juin 1792, il ne quitta pas l'infortuné monarque, qui se vit obligé de se couvrir du bonnet rouge. Ces actes de dévoûment lui valurent la croix de St-Louis. Pendant la Terreur, il se fit journaliste. Poursuivi comme contre-révolutionnaire, il fut condamné, après le 18 fructidor, à la déportation; il parvint à se soustraire aux recherches dirigées contre lui. Plus tard, s'étant ouvertement déclaré contre le 18 brumaire, et ayant fait imprimer quelques brochures dans ce sens, qu'il eut cependant la prudence de ne pas rendre publiques, il fut enfermé au Temple, où il passa

deux ans et d'où il ne sortit que par la protection de Joséphine ; il fut envoyé en surveillance dans le département du Gard. Là, renonçant à la politique, il exerça la médecine. Il eut, dit-on, des succès dans cette profession improvisée, grâce à quelques remèdes dont il possédait le secret. Quelques pièces de vers qu'il adressa à l'impératrice, en sollicitant une préfecture, le firent nommer inspecteur des poids et mesures à Besançon. Après la seconde Restauration, il essaya de se produire et d'appeler sur lui l'attention et les faveurs du roi. Une adresse qu'il présenta à la chambre des députés, ainsi qu'une requête en sa faveur, signée par dix-huit gentilshommes purs, au nom de tous les royalistes, ne lui réussirent pas mieux qu'une dénonciation d'un certain Biennais, qu'il accusa d'avoir pris part aux massacres du 2 et du 3 septembre 1792. Le tribunal condamna Barruel comme calomniateur et acquitta Biennais, qui, ruiné par cette accusation, devint fou et se suicida. Son dénonciateur lui survécut peu de temps ; il mourut à Turin en 1817.

On a de Barruel : *Vie de Rousseau*, Londres et Paris, 1789, in-8° ; ouvrage écrit avec la plus révoltante partialité ; — les *Actes des philosophes*

et des républicains recueillis et remis en évidence, Paris, 1807, in-8° ; volume saisi par la police ; — une *Histoire tragi-comique de la soi-disant ci-devant princesse Stéphanie-Octavie de Bourbon-Conti*, Besançon, 1810, in-8° ; volume qui eut le même sort que le précédent ; — des *Lettres sur quelques particularités secrètes de l'histoire pendant l'interrègne des Bourbons*, Paris, 1815, 3 vol. in-8°, — et une comédie, qu'on dit assez plate et qui fut saisie aussi par la police, sur une aventure scandaleuse attribuée dans le temps à un noble personnage, mais qui avait déjà fait le sujet d'un proverbe de Carmontelle. Cette comédie est intitulée : *Les Bracelets ou le Mari, la Femme et l'Amant, dupes les uns des autres*, Genève, 1805, in-8°. — On a encore de Barruel quelques autres écrits sans importance et plusieurs pièces de vers insérées dans le *Journal du Jura*, 1813 et 1814.

JEAN JULIEN.

Jean Julien, connu généralement sous le nom de Julien de Toulouse, naquit à Nimes vers 1760. Il était ministre protestant à Toulouse, quand le département de la Haute-Garonne le

nomma un de ses administrateurs dans les premières années de la Révolution et l'élut, le 14 septembre 1792, à la presque unanimité des voix, un de ses députés à la Convention. Grand partisan de toutes les mesures qu'il croyait propres à faire triompher la liberté la plus étendue, il prit place à cette Assemblée parmi les révolutionnaires ardents. Cependant, quand il fut question de juger Louis XVI, il proposa un décret portant que cette affaire serait renvoyée à un tribunal pris en dehors de la Convention. « Quelle impartialité, dit-il à cette occasion, quelle droiture de jugement, quelle rectitude dans les idées pourrez-vous attendre d'un juge qui se sera porté pour accusateur, qui aura figuré comme partie; d'un juge qui déposera contre celui qu'il accuse? » On est étonné qu'un homme animé de ces sentiments se soit ensuite prononcé pour la mort du roi.

Quoiqu'il votât en général avec la fraction de la Convention qui était la plus ardente, il est juste de reconnaître qu'il repoussa constamment les mesures extrêmes qu'elle croyait nécessaires. Membre du comité de sûreté générale, il fit souvent usage de son autorité pour sauver des malheureux que le tribunal révolutionnaire aurait

envoyés à la mort. Il fut particulièrement le défenseur des ministres du culte catholique ; il se croyait d'autant plus obligé de les protéger, que le culte auquel ils appartenaient avait été longtemps ennemi de celui qu'il professait lui-même. Chargé, le 31 mai, d'un rapport sur les départements du Midi insurgés contre la Convention, il proposa, comme un moyen suffisant pour les faire rentrer dans le devoir, l'arrestation de quelques meneurs. Ce rapport, dans lequel il examinait l'état politique de tous les points de la France, lui attira à la fois la colère des Girondins et celle des Montagnards. Robespierre le dénonça aux Jacobins comme un contre-révolutionnaire; Vouland demanda à la Convention de déclarer nul et non avenu un travail qui n'atteignait point le but qu'on se proposait, et la Commune de Paris, sur l'avis de Chaumette, ordonna que ce rapport serait brûlé dans le lieu de ses séances, arrêté que Cubières réussit cependant à faire rapporter. Plus tard, au retour d'une mission dans le Loiret et dans la Vendée, il fut accusé d'avoir mis des entraves à la liberté de la presse, parce qu'il avait suspendu des journaux dont il désapprouvait la dangereuse exagération. C'est à lui que le général

Reyner dut son salut. Il fit rapporter le décret qui le mettait hors la loi, et le général, traduit simplement à la barre de l'Assemblée, se justifia complétement des prétendus crimes qu'on lui imputait. Enfin, il fit absoudre le général Westermann de l'accusation de trahison qui pesait sur lui pour les affaires de l'Ouest.

Mis hors la loi en avril 1794, avec Fabre d'Eglantine, Delaunay et d'autres membres de la commission des marchés, sous l'accusation de concussion, il réussit à se dérober à toutes les recherches, et, après avoir erré pendant longtemps sur les bords du lac de Constance, il put rentrer en France après le 9 thermidor et obtenir l'annulation de l'acte qui le frappait de proscription. Mais il ne rentra pas à la Convention; il avait été remplacé dans cet intervalle par Allard, son suppléant. Il fit alors partie d'une des municipalités de Paris, celle du Luxembourg. Après le 18 brumaire, il fut arrêté et enfermé à la Conciergerie, sous l'absurde prétexte d'avoir conspiré contre le gouvernement consulaire. Rendu bientôt à la liberté, mais fatigué des agitations de la vie politique, il se fixa à Turin, où, pendant quinze ans, il exerça avec distinction la profession d'avocat. Plusieurs de ses plai-

doyers figurent dans le recueil des *Causes célèbres*. Quand les troupes françaises évacuèrent l'Italie, Julien se retira à Embrun, où il continua l'exercice de la même profession.

« La carrière politique de Julien, dit la *Biographie nouvelle des Contemporains*, a été extrêmement orageuse ; mais, dans tous les temps, dévoué à son pays, il l'a servi avec les meilleures intentions et avec le plus grand désintéressement. »

En outre des plaidoyers dont nous avons fait mention, on a de Julien une brochure intitulée : *Réponse de Julien de Toulouse, député proscrit, à ses dénonciateurs*, Paris, an III, in-8°. On lui attribue aussi un petit écrit intitulé : *Les Etats-généraux de l'autre monde, vision prophétique*, 1789, in-8°.

LE COMTE JEAN PELET DE LA LOZÈRE.

Jean Pelet de la Lozère, un de ces hommes honorables, mais rares, qui ont traversé les orages de la Révolution, purs de tout reproche, animés du seul amour de la patrie, également éloignés de l'un et de l'autre excès et soutenant constamment les principes d'une sage et vraie

liberté, naquit à Saint-Jean-du-Gard le 23 février 1759, et jouissait, jeune encore, de la réputation d'un avocat distingué, quand la Révolution éclata. Nommé en 1792, président du directoire du département de la Lozère, il fut envoyé par ce département à la Convention. Le 24 mars 1795, il fut élu président de cette Assemblée, et bientôt après il eut occasion de déployer la plus grande fermeté, pendant l'insurrection du 12 avril de la même année. La sagesse de sa conduite pendant les temps difficiles que la France venait de traverser, reçut, après la session de la Convention, la récompense la plus flatteuse pour un citoyen, l'approbation presque unanime de tout son pays. Soixante-et-onze départements le nommèrent à la fois membre de la nouvelle représentation nationale. Il joua un rôle important dans le Conseil des Cinq-Cents qui, le 19 juin 1796, l'élut son président.

Appelé en 1800, comme préfet, à l'administration du département de Vaucluse, il sut, par son caractère à la fois ferme et conciliant, pacifier ce malheureux pays, que déchiraient encore les factions. Deux ans après, il fit partie du conseil d'Etat, et peu après on lui confia la direction du second arrondissement de la police

générale ; cet arrondissement comprenait tout le midi de la France. A la fin de 1815, il remplit pendant quelque temps les fonctions de ministre de la police générale. Après 1815, il rentra dans la vie privée ; mais, en 1819, il fut nommé pair de France.

On lui doit un ouvrage intitulé : *Opinions de Napoléon sur divers sujets de politique et d'administration, recueillies par un membre de son conseil d'Etat, et récit de quelques évènements de l'époque*, Paris, 1833, in-8°, et plusieurs discours et rapports prononcés aux diverses assemblées politiques dont il fut membre.

JEAN-JACQUES DESTREMX.

Jean-Jacques Destremx, de Saint-Christol, se distingua par son goût pour la botanique. On lui doit un catalogue des plantes qu'il cultivait chez lui à Saint-Christol : *Elenchus plantarum horti botanici J.-J. Destremx*, 1805, in-8°. Ce catalogue contient au moins cinq mille plantes ; les espèces les plus rares et les plus précieuses s'y rencontrent en abondance. C'est un fait assez rare et digne d'être mentionné dans une histoire de la culture intellectuelle dans le Gard, qu'il

ait existé au commencement de ce siècle, au pied des Cevennes, dans une des provinces les plus reculées de la France, un jardin de botanique pouvant rivaliser avec les plus célèbres collections du même genre rassemblées par de simples particuliers.

LE VICOMTE GABRIEL DONNADIEU.

Le vicomte Gabriel Donnadieu, né à Nimes d'une famille obscure, le 11 décembre 1777, est plus connu comme militaire et pour la part qu'il prit à quelques actes du gouvernement de la branche aînée des Bourbons, que par les écrits qu'il a publiés. Nous n'avons ici à le considérer que comme écrivain, et nous laissons à l'histoire politique le soin de parler du reste de sa vie, qu'on trouve d'ailleurs racontée, avec plus ou moins d'impartialité, dans diverses biographies. Ses écrits sont fort nombreux, quoiqu'ils ne soient, en général, que d'une assez petite étendue, et la plupart sont des reproductions de discours qu'il avait prononcés du haut de la tribune. Voici la liste passablement longue de ceux de ces écrits de circonstance que nous connaissons : *A ses Concitoyens, le général Donnadieu,*

Paris, 1819, in-8° de 48 pages). — *Développement de la proposition de M. le général Donnadieu dans le Comité secret du 11 avril 1821, tendant à ce qu'il soit fait une adresse à Sa Majesté, pour la supplier de vouloir bien choisir un autre ministère, attendu que le ministère actuel est incapable et anti-français* (Paris, 1821, in-8° de 32 pages, réimprimé à Nimes la même année). — *Discours sur le Projet de loi relatif aux six douzièmes provisoires, séance du 8 janvier* 1821 (Paris, 1821, in-8°, réimprimé la même année à Bordeaux, sous ce titre : *Opinion sur le projet, etc.*) — *Discours prononcé en comité secret, dans la séance du 16 février* 1821 (Paris, 1821, in-8° de 12 pages). — *Opinion sur le Projet de loi relatif à la Censure des journaux* (Paris, 1821, in-8° de 16 pages). — *Opinion du général Donnadieu sur la discussion de l'Adresse au roi et le Discours de Sa Majesté, en réponse à cette Adresse, séance du 3 déc.* (Paris, 1811, in-8 de 8 pages, réimprimé à Lyon au commencemen de 1822). — *Discours de M. le lieutenant-général vicomte Donnadieu et de M. le ministre des affaires étrangères Pasquier, sur la discussion qui s'est élevée dans la Chambre des Députés entre ces deux honorables membres, re-*

lativement au budget de la police et à la note insérée dans le Journal des Débats *du* 24 *juillet* 1818, *concernant le général Canuel, etc.* (Paris, 1822, in-8° de 20 pages). — *Discours sur la Réduction des rentes* (Paris, 1824, in-8° de 16 pages). — *Lettre à M. le maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre* (Paris, 1832, in-8°). — *Lettre à la* Gazette des Tribunaux, *en réponse au récit historique que ce journal a fait des événements de Grenoble en* 1816 (Paris, 1840, in-8°). — *Mémoire à consulter et Consultation contre M. Crétineau-Joly* (Paris, 1842, in-4 de 24 pages). — *Lettre à M. le duc Decazes* (Paris, 1843, in-4° de 4 pages). — *Pétition adressée à MM. les membres de la Chambre des Députés*, 18 *avril* 1844 (Paris, 1844, in-4° de 12 pages).

Il paraît qu'en 1848, le général Donnadieu, qui avait, dans sa jeunesse, embrassé avec ardeur les principes de la Révolution, accueillit avec joie l'avènement de la République et qu'il espéra même pouvoir la servir. Peut-être conçut-il le désir et le dessein de se faire nommer député à l'Assemblée législative; nous avons du moins entre les mains une brochure de lui, publiée à cette époque, et contenant une profession

de foi politique. Cette pièce, vraiment curieuse, est intitulée : *A la France, aux Electeurs, le général Donnadieu expliquant ce qui fit la grandeur et la ruine des Nations* (Paris, 1849, in-8° de 32 pages). Quelques passages de ce petit écrit ont de la verve et de la chaleur. Enfin on doit au général Donnadieu deux ouvrages plus considérables. L'un est intitulé : *De l'Homme et de l'Etat actuel de la société* (Paris, 1833, in-8° de 316 pages), et l'autre : *De la vieille Europe, des Rois et des Peuples de notre époque* (Paris, 1837, in-8°). Dans ces deux volumes, qui traitent à peu près du même sujet, l'auteur examine les droits et les besoins des peuples, la situation et les devoirs des gouvernements, ainsi que les mœurs et les idées qui peuvent exercer quelque influence sur la nature des lois.

Le général Donnadieu est mort du choléra, le 19 juin 1849, à Courbevoie, où il s'était retiré depuis assez longtemps.

MATHIEU BLANC-GILLY.

Mathieu Blanc-Gilly, né dans le département du Gard, ancien administrateur des Bouches-

du-Rhône et député par ce dernier département à l'Assemblée législative en 1791, est auteur des trois ouvrages suivants : *Eloge du capitaine Cook* (Paris, Morin, 1787, in-12). *Plan de révolution concernant les finances, ou Découvertes consolantes de l'impôt unique du toisé* (Paris, 1789, in-8o). — *Observations impartiales sur les troubles de St-Domingue* (Paris, 1792, in-8o).

LOUIS COLOMB-MÉNARD.

Louis Colomb-Ménard, de Nimes, mort depuis quelques années, est auteur des opuscules suivants : *La Fontaine de Nismes et le Canal qui doit en dériver* (Nimes, 1810, in-8o de 23 pages).—*Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche et reine de France, à Marie-Thérèse-Charlotte, sa fille, héroïde* (Nimes, Gaude fils, 1828, in-8o de 24 pages). — *Essai sur la philosophie ou la manie des Systèmes* (Nimes, Gaude, 1823, in-8o de 24 pages).—*Exposé d'une nouvelle Découverte pour déterminer les longitudes en mer* (Nimes, Guibert, 1826, in-8o de 20 pages).—*Des taches du Soleil* (Nimes, 1839, in-8o).

JEAN-BAPTISTE TESTE.

Jean-Baptiste Teste, né à Bagnols et mort le 26 avril 1852, à Chaillot, à la suite d'une courte maladie, était, avant la Restauration, l'avocat le plus brillant du barreau de Nimes. Une cause qu'il plaida à Aix contre Manuel, et qui mit en présence les deux plus éloquents orateurs du Midi, étendit au loin sa réputation. Appelé dans les Cent-Jours aux fonctions de commissaire-général de police à Lyon, il dévoila et poursuivit vivement les complots royalistes qui se tramaient dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard et de Vaucluse. Ce dévoûment à la cause de Napoléon Ier lui mérita, après le second retour de Louis XVIII, d'être porté sur la liste des bannis. Il alla se fixer à Liége, où il tint le premier rang parmi les avocats. Rentré en France après la révolution de Juillet, il fut nommé membre de la Chambre des députés par l'arrondissement d'Uzès. Il est inutile de rappeler ici comment il tomba du ministère : ces tristes souvenirs sont encore trop récents.

On a de J.-B. Teste plusieurs plaidoiries qui,

recueillies à l'audience par des sténographes, ont été publiées dans l'*Observateur des Tribunaux*. L'*Encyclopédie du Droit*, publiée par MM. Sébire et Carteret, avocats à la cour de Paris, contient plusieurs articles qui lui sont dus. Enfin, la *Littérature française contemporaine* de MM. Louandre et Bourquilot annonce que J.-B. Teste est auteur de l'introduction qu'on trouve en tête de l'*Encyclopédie des Lois, Dictionnaire général annoté des Lois, Décrets, etc.* (Paris, F. Didot, 1837-39, 7 vol. in-8°).

JEAN-JACQUES GUIZOT.

Jean-Jacques Guizot, frère de l'ancien ministre, né à Nimes vers 1789, et mort à Paris, le 19 février 1835, est auteur de la traduction du *Tableau de la Constitution anglaise, par Custance* (Paris, Maradan, 1817, 2 vol. in-8°), en société avec Ch. Loyson, et de celle du 1er volume du *Manuel historique du Système politique des Etats de l'Europe et de leurs Colonies, depuis la découverte des deux Indes, par Heeren* (Paris, Barrois aîné, 1820, 2 vol. in-8°). Nous avons déjà dit que la traduction du 2e vo-

lume de ce dernier ouvrage est de Vincens-Saint-Laurent.

LAURENT NOURRIT.

Laurent Nourrit, né à Nimes vers 1790, soumit en 1809, à l'Académie du Gard, un poème sur *la Mort de Henri IV*. Nous ignorons s'il a été imprimé; mais on en trouve une analyse et d'assez longs extraits dans les mémoires de cette société. Autant qu'on en peut juger par ces fragments, cette pièce porte les traces de l'inexpérience; mais elle est souvent écrite avec verve. Tel est le passage suivant. Jacques Clément conduit Ravaillac devant le cadavre de Henri III et il lui dit :

C'est moi qui l'ai frappé; c'est moi de qui le zèle,
De la religion embrassant la querelle,
Ai plongé le poignard dans son perfide sein.
Qui venge l'Eternel n'est pas un assassin.
J'ai puni de mon Dieu l'ennemi redoutable;
Mais je n'ai pas tout fait : un prince plus coupable,
D'une secte maudite indigne protecteur,
Respire, et de la Ligue audacieux vainqueur,
Elève son pouvoir sur les débris du temple.
C'est à toi maintenant de suivre mon exemple.
Je t'en ai dit assez. Dieu même t'a choisi
Pour être de l'autel le vengeur et l'appui.
S'il ne commet qu'à toi le soin de sa vengeance,

N'accuse point sa foudre et son bras d'impuissance.
Maître de l'univers, il parle ; au même instant
Les rois épouvantés rentrent dans le néant.
Mais il veut aujourd'hui, par ta faiblesse même,
Apprendre aux potentats ivres du diadème,
Qu'un fragile roseau peut servir sa fureur,
Peut du cèdre orgueilleux abaisser la splendeur.
Arme-toi pour défendre une cause si belle ;
Lorsque Dieu te l'ordonne, immole-toi pour elle.
Ne crains pas d'affronter la hache des bourreaux ;
Les cieux te sont ouverts !....

Les quelques vers suivants expriment heureusement les détails de l'assassinat :

Dans un passage étroit, sa marche embarrassée
S'arrête. Des soldats la troupe est dispersée ;
Le monstre adroitement échappe à leur regard,
S'élance, et d'une main qu'arme un fatal poignard,
Il frappe et frappe encor. Trois fois son bras impie
Dans le sein du monarque alla chercher la vie.

PIERRE-LOUIS BARAGNON.

Pierre-Louis Baragnon, avocat à la Cour de Nimes, est auteur des écrits suivants : *Plaidoyer prononcé à l'audience de la Cour d'assises de l'Isère, le 20 mai 1831, pour Charles Alègre, cultivateur, habitant à Nimes* (Nimes, 1831, in-8° de 40 pages).—*Histoire de Nimes, abrégée de celle de Ménard et continuée jusqu'à nos jours* (Nimes, 4 vol. in-8°).

MADAME ESTELLE FALLE.

Mme Estelle Falle, née à St-Gilles, le 2 mars 1806, et morte à Calmont le 2 mai 1826, fille de M. Chabrant, pasteur, président du Consistoire de Toulouse, et femme de M. Falle, pasteur à Calmont, est auteur d'une brochure intitulée : *Petit Abrégé de la Vie et des dernières heures de Joseph Haulié, décédé à Calmont, le 26 août* 1823 (Toulouse, imprimerie de Corne, 1825, in-12 de 24 pages).—Elle a traduit de l'anglais *la Miséricorde de Dieu, manifestée en Jésus-Christ* (1828, in-8o).

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA DU TROISIÈME VOLUME.

Pages	lignes		
2,	11,	au lieu de	*maréchaussée*, lisez *sénéchaussée*.
7,	18,	—	*avait le seul secret*, lisez *avait seul le secret*.
53,	7,	—	*mûriers*, lisez *mûris*.
106,	15,	—	*s'écrie-t-il*, lisez *il s'écrie*.
115,	25,	—	*les diverses*, lisez *ses diverses*.
172,	11 et 12,	—	*parcourus*, lisez *parcourues*.
181,	22,	—	*Daudiran*, lisez *Dandiran*.
193,	5,	—	*Mlle Euke*, lisez *Mlle Enke*.
204,	27,	—	*vastes*, lisez *vertes*.
205,	14,	—	*des*, lisez *de*.
210,	19,	—	*la campagne*, lisez *les campagnes*.
222,	25 et 26,	—	*la plupart des écrits*, lisez *l'écrit*.
223,	1,	—	*auxquels*, lisez *auquel*.

NIMES. — Imprimerie BALLIVET et FABRE,
rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

